

1986
GOD

Danièle GODARD-SCHMITT

**PROPOSITIONS RELATIVES,
RELATIONS ANAPHORIQUES
ET PREDICATION**

(Etudes sur dont)

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
PREPAREE SOUS LA DIRECTION DE

Monsieur Jean-Claude CHEVALIER



DEPARTEMENT DE RECHERCHES LINGUISTIQUES

UNIVERSITE DE PARIS VII

JUIN 1986

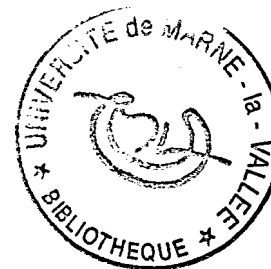
1986 GOD



Danièle GODARD-SCHMITT

**PROPOSITIONS RELATIVES,
RELATIONS ANAPHORIQUES
ET PREDICATION**

(Etudes sur dont)



THESE POUR LE DOCTORAT D'ÉTAT
PRÉPARÉE SOUS LA DIRECTION DE

Monsieur Jean-Claude CHEVALIER

DEPARTEMENT DE RECHERCHES LINGUISTIQUES

UNIVERSITE DE PARIS VII

JUIN 1986

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : LES RELATIVES DU FRANCAIS	20
1.1. La catégorie relativisée	21
1.1.1. Relatives avec une catégorie vide et relative en <u>dont</u> -pronom (DPR).....	21
1.1.2. Le <u>dont</u> de la DPR n'est pas lié à un GP interne à la relative	29
1.1.2.1. <u>Dont</u> et le complément verbal ...	29
1.1.2.2. <u>Dont</u> et le GP initial	34
1.1.2.3. <u>Dont</u> et les mots <u>qu-</u>	40
1.1.3. La catégorie relativisée dans la DPR est le pronom	44
1.1.3.1. Le pronom est obligatoire	44
1.1.3.2. La forme du pronom	48
Résumé du § 1.1.	50
1.2. Catégories vides et pronom : propriétés contrastives	52
1.2.1. Contraintes sur l'occurrence de la catégorie vide	52
1.2.1.1. Le GN sujet	52
Les données	52
Les traitements antérieurs	56
Une solution : syntaxe et sémantique	68
1.2.1.2. Les Contraintes d'Iles	82
1.2.1.3. Les Groupes prépositionnels	93
1.2.2. Contraintes sur l'occurrence du pronom ..	96
1.2.2.1. Principes de Liage	96
1.2.2.2. Le pronom est dominé par une complétive appartenant au GV ...	104
1.2.2.3. Le problème des compléments en <u>de</u>	108
Résumé du § 1.2.	112

1.3. Un traitement syntaxique unifié : les $\bar{A}$ -chaînes	114
1.3.1. Analyse de <u>dont</u>	114
1.3.2. Les $\bar{A}$ -chaînes	119
Résumé du § 1.3.	134
Notes du chapitre I	136
CHAPITRE II : RELATIVES ET RELATIONS ANAPHORIQUES .	139
2.1. Le GN en position relativisée est un GN anaphorique	140
2.1.1. Les hypothèses	140
2.1.2. La relativisation dans un $\bar{S}$ [+ QU]	144
2.1.2.1. Le contraste entre la relativisation du GN (en <u>que</u>) et la relativisation du GP (mot <u>qu</u> , <u>dont</u>).	144
2.1.2.2. Catégorie vide et pronom de la DPR	152
2.1.3. La Subjacent	156
2.1.3.1. Le contraste entre la relative en <u>que</u> et la relativisation du GP	156
2.1.3.2. Subjacent et Principes de Liage	162
2.1.3.3. Les deux types de $\bar{A}$ -chaînes	169
Résumé du § 2.1.	174
2.2. Conséquences théoriques	177
2.2.1. Classification des GN et analyse des catégories vides	177
2.2.1.1. Discussion de la classification de Chomsky (1981,1982)	177
2.2.1.2. Définition et classification des GN pronominaux	186
2.2.2. La chaîne est une forme de relation anaphorique	193

2.2.3. Le GN contenant une relative	201
2.2.3.1. Quelle est la tête de la chaîne relative ?	201
2.2.3.2. La forme dans COMP	205
2.2.3.3. Relation anaphorique et propriétés référentielles	206
Résumé du § 2.2.	213
2.3. Relations anaphoriques dans les relatives	216
2.3.1. Le problème.....	216
I Le pronom subversif	218
II La catégorie vide parasite	223
2.3.2. Chaînes multiples à tête unique et pronom A	227
2.3.2.1. Rappels	227
2.3.2.2. Le fonctionnement des chaînes multiples	228
2.3.2.3. Les systèmes de Liage A et $\bar{A}$...	237
2.3.3. Une hiérarchie fonctionnelle	246
Résumé du § 2.3.	250
Notes du chapitre II	253
CHAPITRE III : LE <u>DONT</u> PARTITIF ET LA RELATION ANAPHORIQUE PARTITIVE	260
3.1. Les données du problème	261
3.1.1. L'interprétation partitive dans les GN ..	261
3.1.2. Des données problématiques	266
3.1.3. Analyses syntaxiques	281
3.1.3.1. GN quantitatif et GN partitif ..	281
3.1.3.2. GN partitif à N tête lexical et GN partitif à N tête vide	289
3.1.3. Les types de GN	299
3.1.4. Reformulation du problème	307
Résumé du § 3.1.	315

3.2. <u>Dont</u> et la relation anaphorique partitive	318
3.2.1. <u>Dont</u> est le premier terme d'une relation anaphorique partitive	318
3.2.1.1. Présentation de l'hypothèse	318
- les différents aspects de la structure	318
- Intérêt de l'hypothèse	322
3.2.1.2. <u>Dont</u> et les <u>de</u> GN [+qu]	332
3.2.2. La relation anaphorique partitive dans la relative	338
3.2.2.1. Délimitation des GN anaphoriques	338
- l'exclusion des GN anaphoriques à N tête lexical	339
- le GN anaphorique à N tête vide	350
3.2.2.2. Notation de la relation anaphorique partitive	360
3.2.2.3. Confirmation des hypothèses	365
3.2.3. Propriétés des GN vides	372
3.2.3.1. Les Conditions (ECP, IC)	372
3.2.3.2. L'asymétrie entre le GN sujet et le GN objet direct	377
- Les traitements antérieurs ..	380
- Relation anaphorique et interprétation partitive	389
3.2.4. Les relatives sans Verbe	401
Résumé du § 3.2.	406
Notes du chapitre III	410
CHAPITRE IV : PROBLEMES DE LA RELATIVISATION DANS UN GN	417
4.1. Quels compléments de Nom relativise-t-on ?	418
4.1.1. On ne relativise que des compléments en <u>de</u> GN	418
4.1.1.1. Illustration de la généralisation	418
4.1.1.2. Des contre-exemples ?	422

4.1.2. On ne relativise pas tous les compléments en <u>de</u> GN	437
4.1.2.1. Les compléments de Nom en <u>de</u> GN	437
4.1.2.2. Les rapports de sens : les paraphrases	440
4.1.2.3. L'analyse de <u>de</u>	445
- les compléments relativisables: Préposition et marque casuelle de Génitif (Milner, 1977, 1982)	447
- les compléments non relativisables	455
4.1.3. Les génitifs : hypothèses syntaxiques....	465
4.1.3.1. Les génitifs sont-ils des sujets des GN ?	465
- l'hypothèse de Cinque (1980)..	466
- les propriétés des GN sujets des GN	471
- l'examen des données	477
4.1.3.2. Les génitifs sont-ils l'ensemble des sujets des GN et des compléments sous-catégorisés de N ? ..	482
- les sujets	483
- les critères de la sous-catégorisation	484
- génitifs et sous-catégorisation	489
Résumé du § 4.1.	504
4.2. Relativisation dans un GP	507
4.2.1. Les données	507
4.2.2. Les traitements syntaxiques	513
4.2.2.1. Le Principe A/A	513
4.2.2.2. La Subjacence	519
4.2.2.3. Contraintes d'Iles et " Gouvernement étendu"	524
Résumé du § 4.2.	528
Notes du chapitre IV	530

CHAPITRE V : LA CONSTRUCTION D'UN PREDICAT COMPLEXE	536
5.1. De la syntaxe à la sémantique	537
5.1.1. Rappel : les structures syntaxiques des relatives	537
5.1.2. Hypothèses sémantiques	546
5.1.2.1. Les Principes de l'analyse	546
5.1.2.2. Prédicat et argument premier dans S	552
5.1.3. Traduction sémantique des relatives	559
5.1.3.1. L'analyse	559
5.1.3.2. Les compléments de Nom	566
Résumé du § 5.1.	571
5.2. Le GN dominant est l'argument premier dans S....	573
5.2.1. Le GN dominant est un argument	573
5.2.1.1. Le GN attribut n'est pas un argument	573
5.2.1.2. La relativisation dans un GN attribut	576
5.2.2. Le GN dominant est un argument premier dans S	584
5.2.2.1. Les GN sujets	584
5.2.2.2. Les objets	595
- l'hypothèse	595
- Objections possibles	602
- La Règle	606
Résumé du § 5.2.	610
5.3. Les génitifs sont les arguments premiers dans le GN	612
5.3.1. Argument et non-argument dans le GN	612
5.3.1.1. Les critères des arguments de N.	612
5.3.1.2. L'interprétation Possessive	622

5.3.2. L'argument premier dans le GN	629
5.3.2.1. Insuffisance des critères positionnels	629
5.3.2.2. L'orientation du prédicateur	634
5.3.2.3. Du GN à S	647
Résumé du § 5.3.	650
5.4. De la partie à la totalité	652
5.4.1. L'interprétation partitive	652
5.4.1.1. Le mécanisme de l'interprétation.	652
5.4.1.2. La relation anaphorique partitive	654
5.4.2. La relativisation dans un GP de la	
totalité	668
Résumé du § 5.4.	673
Notes du chapitre V	675
CHAPITRE VI : RELATIVES ET PREDICATION	680
6.1. La sémantique de la relative en <u>dont</u> -pronom	681
6.1.1. Les propriétés énigmatiques de cette	
relative	681
6.1.1.1. Récapitulatif	681
6.1.1.2. Les Verbes matrices	685
6.1.2. Analyse de la DPR	694
6.1.2.1. Les deux Règles de traduction de	
la DPR :	694
- la chaîne relative et les relatives complexes	695
- la DPR comme structure à GP en	
<u>de</u> initial	702
6.1.2.2. Les propriétés de la DPR	706
- les Verbes d'Attitude propositionnelle	706
- le pronom : une hypothèse pour	
les Contraintes d'illes	709
Résumé du § 6.1.	718

6.2. <u>Dont</u> et la prédication	720
6.2.1. La prédication comme forme sémantique de S ...	720
6.2.2. De nouvelles données sur la relativisation du	
complément de Nom	733
6.2.2.1. La Phrase à extraposition	733
6.2.2.2. Les GN quantifiés, génériques et	
attributifs	737
6.2.3. L'interprétation de <u>dont</u> : prédication et	
appartenance	750
Résumé du § 6.2.	754
Notes du chapitre VI	757
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	762

INTRODUCTION

La recherche en linguistique avance par généralisations successives : telle est la démarche des sciences qui ont pour objet de construire des systèmes intégrant les données de l'observation. Un système de principes et d'analyses est proposé pour rendre compte des données observées ; confronté à nouveau aux données, il est mis en cause par celles qui lui échappent et qu'il a aidé à mettre à jour ; un nouveau modèle est construit qui modifie ou complète le précédent, et tente de rendre compte de l'ensemble.

C'est dans ce dynamisme que se situe le travail présenté ici sur les structures syntaxiques et sémantiques des relatives du français. La réflexion part d'observations concernant dont : ce relatif est analysé comme une variante morphologique d'une séquence de + GN [+qu], cf de qui/ duquel. Mais on s'aperçoit que dont a des propriétés de fonctionnement qui le différencient des GN [+qu]¹. Or, rien, ni dans la grammaire traditionnelle, ni dans les règles proposées pour les relatives dans les modèles de la grammaire générative, ne permet de rendre compte de ces différences. Une grammaire systématique doit pourtant être capable de rendre compte de ce qui fait l'unité des structures relatives dans leur ensemble comme des différences. Les propriétés de dont jouent donc le rôle d'un révélateur pour l'insuffisance des règles et des analyses dont on dispose. On est ainsi conduit à revoir le système dans deux directions : (1) du point de vue syntaxique, en ce qui concerne l'analyse de la catégorie relativisée, c'est-à-dire du GN ou GP qui apparaît dans la relative dans une position fonctionnelle et reprend le GN antécédent

et la forme qui introduit la relative, et en ce qui concerne le type de règles qui mettent en relation ces différentes positions de la structure ; (2) du point de vue sémantique, en ce qui concerne la construction du sens de la relative.

Aucune analyse systématique ne se fait en dehors de modèles théoriques. Il convient d'abord de situer les principes généraux qui sous-tendent ce travail :

- (1) la structure linguistique, qui constitue l'objet de l'étude d'une manière générale, est une structure autonome et isolable : c'est une structure parmi d'autres structures, qui est constituée par des éléments qui lui sont propres, mis en relation entre eux par des règles spécifiques ; elles peuvent être isolées des autres structures, qui constituent le monde physique ou social, et peuvent être isolées des conditions de production des énoncés réalisés, qui sont en quelque sorte les effets perceptibles de la structure.
- (2) il y a deux moyens d'accès à cette structure :
 - (a) les jugements d'acceptabilité : la structure linguistique est paradoxale, car elle caractérise une communauté d'individus, tout en étant portée par tout individu qui appartient à celle-ci. Ainsi, les locuteurs d'une langue possèdent un savoir qui ne leur donne certes pas un accès direct à la structure, i.e. aux règles, mais qui leur permet de dire si telle ou telle phrase ou expression qui leur est soumise est bonne, ou mauvaise, ou douteuse. Ainsi, les données peuvent avoir des sources diverses : ce sont des phrases réalisées, entendues ou lues, ou des phrases fabriquées, mais elles sont toujours passées au filtre des jugements d'acceptabilité.

(b) la construction d'un modèle théorique :

ce sont les propositions générales qui permettent à la fois d'interroger les données et de les organiser, selon le mouvement que l'on a décrit au début de cette introduction . Il y a donc toujours une recherche d'une plus grande adéquation entre le modèle et les données. Mais il y a des points problématiques ; ainsi, les données de variétés dites "non-standard" ne sont pas toujours prises en compte . Leur particularité est d'être rejetées (dans l'ensemble) par les jugements d'acceptabilité , tout en étant reconnues par ailleurs comme des données "régulières", au sens où elles sont régulièrement produites . Il faut alors trancher; dans certains cas, ces données sont produites par les règles qui constituent le modèle, dans d'autres cas, elles ne le sont pas : il y a ici une zone d'incertitude, ou, si l'on préfère, un champ de recherche .

- (3) la grammaire est organisée en différents niveaux d'analyse ou de fonctionnement, qui sont à la fois autonomes et articulés : les unités et les règles de chaque niveau, ou composant, ne sont pas simplement reprises de l'un à l'autre, mais il y a des règles de passage d'un niveau à l'autre .

Le premier principe est, me semble-t-il, le principe minimal sur lequel peut être bâti un travail en linguistique; il n'est pas inutile, cependant , de le rappeler dans la mesure où ce n'est pas une évidence aux yeux des non-linguistes . La deuxième proposition est encore très largement admise, quoiqu'elle précise déjà le type de travail entrepris . Chomsky a insisté sur le fait que tout locuteur possède un savoir linguistique, une

"compétence" à laquelle on fait appel dans les jugements d'acceptabilité, cf, par ex. Chomsky (1965) . Mais cette hypothèse est à l'oeuvre dans toutes les grammaires théorisées : à quoi est-ce que les structuralistes américains qui interrogeaient leurs informateurs amérindiens faisaient appel, sinon à la compétence de ceux-ci ? La troisième proposition constitue une hypothèse sur la façon dont fonctionne une grammaire : il ne s'agit pas seulement de distinguer entre syntaxe, morphologie, lexique, sémantique et phonologie, mais de voir comment se fait l'articulation entre ces différents niveaux que l'on postule comme autonomes.

Résumons maintenant le modèle à grands traits :

I. L'organisation générale est empruntée aux modèles de Chomsky, en particulier à la théorie "du Liège et du Gouvernement", Chomsky (1981) . Elle est schématisée de la façon suivante :

- (1) on distingue entre quatre composants (ou niveaux) : la syntaxe, le lexique, la morpho-phonologie et la sémantique .
- (2) le composant syntaxique génère des formes syntaxiques, qui sont des suites de catégories organisées séquentiellement et hiérarchiquement, et dominant des items lexicaux . Il y a donc appariement des structures syntaxiques et des items lexicaux pour construire des formes syntaxiques .

Les formes syntaxiques sont traitées dans deux autres composants où sont encore appariées syntaxe et informations lexicales, le composant morpho-phonologique et le composant sémantique .

Les composants qui sont au centre de ce travail sont la syntaxe et la sémantique, que l'on examine un peu plus en détail.

II. La syntaxe :

Le composant syntaxique comporte lui-même différents types de règles : les règles syntagmatiques, qui génèrent des structures, i.e. des suites de catégories hiérarchisées, les règles qui mettent en relation des positions ou des catégories appartenant aux structures générées par les règles syntagmatiques, et des principes généraux, qui règlent les deux premiers types, et peuvent être vus comme des filtres séparant les bonnes et les mauvaises structures syntaxiques.

- (1) les éléments de la structure syntaxique sont les catégories terminales habituelles, N, V, N, A, Det etc. qui se groupent pour constituer d'une part les Projections Maximales c'est-à-dire des catégories dont l'élément tête est un N, V, A ou P, et, d'autre part, des structures phrastiques. Les Projections Maximales sont notées $\bar{N}$, $\bar{V}$, $\bar{A}$, $\bar{P}$ ou, comme dans ce travail, GN, GV, GA, GP.
- (2) Les règles de mise en relation regroupent des règles qui ont été traitées comme des règles appartenant à différents types dans des modèles transformationnels ; dans le modèle adopté ici, il n'y a pas de différence de nature entre des règles "transformationnelles" et des règles de mise en relation anaphorique².
On peut distinguer entre deux types de relation, suivant que cela concerne (1) des catégories contiguës, ou (2) des catégories éloignées dans la structure.

- Pour le premier type de relation, les notions essentielles sont celles de domination, de gouvernement et de c-commande³ : elles permettent de définir les notions et les relations suivantes : (a) les fonctions, qui sont des

relations découlant de la structure ; (b) la différence entre les positions dites "argumentales" ou positions A, et les positions dites positions "non-argumentales" ou positions $\bar{A}$; les positions A sont celles des sujets et des compléments sous-catégorisés, objets de V, N ou A ; les positions $\bar{A}$ sont celles de COMP, position de subordonnant, et des clitiques ; (c) les domaines, qui sont les configurations dans lesquelles une catégorie est pertinente : domaine de c-commande, domaine défini par une catégorie ayant un sujet ; (d) les configurations qui règlent l'attribution des Cas abstraits, dans la mesure où l'on fait ici l'hypothèse que les catégories, en français, peuvent recevoir des Cas abstraits, qui peuvent, dans certaines conditions, donner lieu à des marques casuelles.

- Pour les relations entre des catégories éloignées, il s'agit essentiellement des relations anaphoriques, et des relations de chaîne. Elles mettent en jeu des relations d'identité ou de non-identité entre des catégories, essentiellement des GN, qui sont notées par l'identité ou la non-identité des indices ; les indices sont ainsi des repères que portent les GN dans une structure.

- (3) Les Principes généraux sont la Subjacence, dont la définition est reprise dans cette étude, les Principes de Liage, le Principe des Catégories Vides et le Filtre des Cas.

III. La sémantique.

Le composant sémantique produit des formes sémantiques de S, à partir de deux informations : (a) la forme syntaxique, telle qu'elle est générée par le composant syntaxique, et

(b) les informations lexicales . Les formes sémantiques, aussi appelées "formes logiques", notent le mode de construction du sens de S . On voit que le système repose sur deux principes frégréens :

(1) la distinction entre le sens et la référence :

Si la référence est l'objet extra-linguistique que désigne l'expression linguistique, le sens est l'ensemble des conditions que remplit un objet pour être désigné par l'expression . La distinction entre sens et référence reprend la célèbre distinction proposée par Frege (1892/1971), avec la modification qu'on doit lui apporter en linguistique, et que souligne Milner (1976,1982), lorsqu'il propose la distinction entre "référence virtuelle" et "référence actuelle" . Frege admet que deux expressions différentes, c'est-à-dire comportant des items lexicaux différents, peuvent avoir le même sens, les différences étant de l'ordre de la nuance, de la "coloration" . L'analyse lexicale, telle qu'elle est pratiquée par les linguistes, repose au contraire sur le principe suivant : il n'y a pas deux unités lexicales qui aient le même sens . Les termes aujourd'hui traditionnels de "sens" et de "référence" sont utilisés dans ce travail, mais par "sens", on doit comprendre sens lexical .

(2) le principe de compositionnalité :

les formes sémantiques complexes sont construites par composition à partir des formes simples . Ainsi, les unités lexicales ont un sens et un fonctionnement sémantique donné, et ces sens se composent selon le patron, ou le plan fourni par la syntaxe . Le principe de compositionnalité est emprunté à la logique, mais il faut souligner que la syntaxe

est ici strictement la syntaxe des linguistes, et non pas celle de certains logiciens, dans laquelle les catégories ne sont pas celles des linguistes (GN, GV etc.) .

Pour ce qui est des éléments et des règles qui constituent le composant sémantique, on ne dispose pas, dans ce modèle, d'un ensemble aussi cohérent et élaboré qu'en ce qui concerne le composant syntaxique . L'hypothèse d'ensemble est simple : il existe des formes sémantiques de S qui sont différenciées, comme le sont les formes syntaxiques de S , et il faut étudier comment elles se construisent à partir de la syntaxe et des informations lexicales . On s'approprie, pour ce faire, des notions et des distinctions qui ont été élaborées ailleurs , en logique, en philosophie du langage, ou dans d'autres modèles linguistiques . Le principe qui règle ces emprunts est le suivant : les notions et les catégories proposées ne se justifient que si elles sont susceptibles de rendre compte de la différence entre de bonnes et de mauvaises phrases .

La notion fondamentale empruntée à la logique est la différence entre les expressions fonctionnelles et les arguments : on dit que la construction de S se fait par la combinaison d'une expression fonctionnelle et de ses arguments . La question est donc la suivante : comment se fait la traduction des catégories syntaxiques en catégories sémantiques, et quelles sont les règles de traduction qui permettent de construire la forme sémantique de S ?

On fait ici deux hypothèses générales :

- (1) les expressions fonctionnelles minimales sont les items lexicaux qui sont syntaxiquement des N , des V ou des A . C'est

le lexique qui dit, pour chaque item, quel est le nombre des arguments, leur forme syntaxique et leur type interprétatif .

- (2) les formes sémantiques de S sont diverses : elles dépendent à la fois des structures syntaxiques et des propriétés des items qui y apparaissent .

La forme qui nous intéresse, dans l'étude des structures relatives, c'est celle qui est constituée de deux parties, un prédicat et un argument, que l'on appellera ici, à la suite de Culioli, cf par ex. Culioli (1983), l'argument premier . Le $\bar{S}$ relatif est, en effet, construit par l'application d'un prédicat à un argument premier . On reconnaît la division grammatico-logique traditionnelle sujet/prédicat . Mais l'on se garde de reprendre ces deux termes : la notion de sujet est une notion syntaxique, alors que la notion de prédicat relève de la construction sémantique de S ; et les règles de traduction des structures syntaxiques en formes sémantiques sont précisément à étudier : tous les S de type GN-GV ne donnent pas lieu à une structure argument premier/ prédicat, et tous les S construits sur la combinaison d'un argument premier et d'un prédicat ne résultent pas de la traduction d'un S de la forme GN-GV .

Définissons le terme de prédicat . On distinguera la notion de prédicat de celle de prédicateur; cette dernière, proposée par Lyons (1977), désigne les expressions fonctionnelles minimales, qui traduisent les N, V, A . Au contraire, les prédicats sont la traduction des catégories syntaxiques qui sont des expressions fonctionnelles avec une et une seule place argumentale non saturée; quant à savoir quelle est la catégorie syntaxique qui fonctionne comme un prédicat, cela dépend de la structure .

L'étude des structures relatives permet de proposer des règles de traduction des structures syntaxiques en formes sémantiques articulant argument premier et prédicat .

NOTES .

1. Certaines de ces propriétés ont été notées dans Togeby (1966), Huot (1977), Godard (1980) . Elles sont reprises au cours de la démonstration .
2. Le modèle de Chomsky (1981) conserve un type spécifique de règles appelées "transformations"; ici, on considérera que les transformations sont un certain type de mise en relation anaphorique . La question est discutée aux chapitres I et II.
3. Toutes ces notions sont définies dans le texte . Il s'agit ici seulement de situer leur place dans le modèle général .

CHAPITRE I

LES RELATIVES DU FRANCAIS

Les propositions relatives ¹, ou, brièvement, les relatives, sont caractérisées par deux relations :

- (1) la relation entre le GN traditionnellement appelé l'antécédent de la relative, et la forme qui apparaît dans le COMP de la proposition relative ;
- (2) la relation entre la forme qui apparaît dans le COMP et la position ou catégorie relativisée.

C'est cette seconde relation, c'est-à-dire la structure syntaxique de la relative elle-même, qui fait l'objet de ce chapitre. Je montrerai qu'il y a deux types de relatives en français standard : celles dans lesquelles la position relativisée est une catégorie vide, celles dans lesquelles c'est un pronom réalisé ; puis j'étudierai les propriétés et les contraintes qui les caractérisent et les opposent.

En cherchant à rendre compte formellement de la relation entre la catégorie qui apparaît dans le COMP de la relative, c'est à dire *dont*, et le pronom, je suis amenée à proposer un formalisme qui rend également compte de la relation entre la catégorie qui apparaît dans COMP et le GN/GP vide en position relativisée : l'ensemble des relatives relève de la même forme syntaxique.

1.1. LA CATEGORIE RELATIVISEE :

1.1.1. Relatives avec une catégorie vide et relatives en dont-pronom.

Considérons les relatives illustrées en (1.1.) :

(1.1)a. *Un argument que personne n'a encore utilisé*

b. *Un argument auquel personne n'a encore songé*

La relation entre le COMP et la position relativisée est caractérisée par une double dépendance : (a) le COMP est rempli par une forme traditionnellement analysée comme un pronom, et le S contient une catégorie non réalisée phonologiquement, c'est-à-dire une catégorie vide ; (b) la forme de l'élément qui apparaît dans COMP dépend de la fonction de la catégorie vide : ainsi, on a *qui* pour le sujet, *que* pour l'objet direct, ou un GP dont la préposition est celle qu'aurait la catégorie relativisée si elle était en position A ; en particulier, la préposition est conforme à la sous-catégorisation verbale. Ainsi, c'est le GN objet direct qui est relativisé en (1.1a) et le GP complément de *songer*, en (1.1b).

On notera cette dépendance, comme c'est l'usage en grammaire générative, en représentant la position relativisée par une catégorie vide, i.e. une catégorie syntaxiquement présente mais phonétiquement vide, ce qui est noté par le symbole GN [e] (ou, brièvement, e, si l'on ne précise pas la catégorisation syntaxique), et en la marquant du même indice que la forme dans COMP. On appellera la forme dans COMP l'antécédent de la catégorie vide.

Les structures de (1.1) sont donc comme en (1.2) :

- (1.2)a. Un argument_i S [COMP[que_i] personne n'a encore utilisé GN_i[e]]
- b. Un argument_i S [COMP[auquel_i] personne n'a encore songé GP_i[e]]

Regardons maintenant les relatives introduites par *dont*. On ne perçoit pas, en français, la parenté morphologique ancienne (cf indo-européen^{*k₂}) entre *dont* (< *de unde*) et les mots *qu-*. Cependant, dans la plupart des ses occurrences, il paraît se comporter comme un mot *qu-* ; il se trouve dans COMP, et peut être mis en relation avec une catégorie vide qui a la forme d'un *de* GN, noté GP [+de]². Ainsi *dont* est mis en relation avec une catégorie complément d'un verbe, d'un adjectif et d'un nom en (1.3) :

- (1.3)a. Un argument dont nous avons déjà parlé
- b. Un travail dont il n'est pas capable
- c. Un roman dont il aime les héros

et il n'est pas acceptable en (1.4), où il y a bien une catégorie vide, mais d'une forme autre que *de* GN : un objet GN et un GP [+à] en (1.4a) et (1.4b), respectivement :

- (1.4)a. * Un argument dont nous utilisons fréquemment
- b. * Un argument dont nous ne songeons guère, habituellement

Pour cette raison, *dont* est ordinairement considéré comme une variante morphologique des séquences *de qui/duquel*, qui comportent un mot *qu-* précédé de la préposition *de* :

- (1.5)a. Un collègue *de* qui tu as déjà entendu parlé, je pense
- b. Un homme politique *de* qui la force de caractère est surprenante, dans un tel milieu.
- c. Un argument duquel j'aimerais me souvenir

Dont se trouve ainsi intégré au paradigme des formes relatives, et est analysé comme un GP [+de] relatif (cf, par exemple, Grévisse, 1969 : 475, § 538). Pourtant, une relative comme (1.6) semble échapper à ce schéma :

- (1.6) Un argument dont on a l'impression qu'il n'est pas très solide

Avec quelle position vide *dont* pourrait-il être mis en relation ? Le verbe, ou le complexe verbal V + N, n'admettent pas de complément en *de* et il n'y a pas non plus de GP initial qui aurait pu donner lieu à la relativisation :

- (1.7)a. * On a de cet argument l'impression qu'il n'est pas très solide
- b. * On a l'impression de cet argument qu'il n'est pas très solide.
- c. ?? De cet argument, on a l'impression qu'il n'est pas très solide.

D'autre part, on note que cette relative comporte une complétive, qui contient un pronom anaphorique, i.e. un pronom qui reprend l'antécédent, et *dont* : le pronom *il* sujet en (1.6).

Les hypothèses sur la structure syntaxique d'une relative comme (1.6) doivent articuler deux réponses, d'une part concernant la nature de *dont*, et, d'autre part, concernant la nature du pronom :

- (1) *dont* : cette forme est-elle un pronom GP [+de, +pro], ou un complément sans appartenance syntaxique GN/GP ?

- (2) le pronom : est-ce un pronom anaphorique ordinaire, i.e. du même type qu'un anaphorique discursif, tel qu'il apparaît en (1.8), ou est-ce la catégorie qui représente la catégorie relativisée ?

(1.8) un film_i que _i certains rejettent e_i, sans même l'_i avoir vu ?

En combinant les choix, on a l'ensemble des possibilités suivantes :

I *Dont* est un GP[+ de] :

- (a) il est mis en relation avec un GP interne à S ; le pronom est un pronom anaphorique discursif.
- (b) il est toujours généré dans COMP, et n'est pas mis en relation avec un GP interne à S :
 - 1. le pronom est un pronom discursif
 - 2. le pronom fait partie de la structure de la relative.

II. *Dont* est un complémentiser :

- (a) le pronom est un pronom discursif
- (b) le pronom fait partie de la structure de la relative.

Ce type de relative, que j'appellerai "relative en *dont*-pronom", en abrégé DPR, est mentionné dans les grammaires de référence (cf. par ex. Damourette & Pichon, t.IV § 1325, et Sandfeld, 1965, § 127) ; de plus, il a donné lieu à une première approche, dans le cadre de la grammaire générative, dans Huot (1974) : quelles sont les analyses proposées ? Huot opte clairement pour la solution 1a. La démonstration s'appuie, en effet, sur les relatives qui comportent comme verbe matrice un verbe susceptible d'avoir un complément en *de* : la relative (1.9a) est parallèle à la phrase (1.9b), et il n'est pas impossible de proposer la structure (1.9c).

- (1.9)a. Un professeur dont l'inspecteur sait que les élèves le chahutent
- b. L'inspecteur sait de ce professeur que les élèves le chahutent
- c. Un professeur _i dont _i l'inspecteur sait _{GP[e]} que les élèves le_i chahutent.

Cette analyse devient difficile à tenir, cependant, quand on prend en compte des relatives comme (1.6), dont le verbe matrice ne peut avoir de complément en *de*.

Le choix de Damourette et Pichon n'est pas aussi clairement formulé.

D'un côté, ils font des observations sur les données qu'ils proposent :

- (1) ils suggèrent que *dont* peut être paraphrasé par "au sujet de quoi" ;
- (2) ils examinent plus particulièrement un de leurs exemples, en suggèrent une analyse analogue à celle que propose Huot (1974) : la relative est celle de (1.10a) et la source (1.10b) :

- (1.10)a. ... et puis il y a la petite dont je ne sais jamais comment elle s'appelle
(D.&P., t.IV : 224)
- b. "D'elle (i.e. au sujet d'elle) je ne sais jamais comment elle s'appelle"

Ainsi, cette analyse paraît être une variante de la précédente : *dont* serait la relativisation non plus d'un complément de verbe, mais d'un GP[+ de] initial, qui serait interprété comme "au sujet de quoi".

Mais d'un autre côté, ils insèrent ces observations dans un traitement d'ensemble des relatives du français, qui suggère un autre choix.

Ils distinguent, en effet, entre deux structures pour les relatives du français : on a, d'une part, les tours qu'ils appellent "claviculo-jointifs" ou simplement "claviculaires", dans lesquels on a affaire à un subordonnant "lié", selon la définition de Milner (1978 : 256 note) :

(1.11) subordonnant lié (Milner, 1978)

un subordonnant lié joue deux rôles : d'une part, il marque la subordination de la phrase qu'il introduit ; d'autre part, il occupe une fonction interne à cette phrase, et, en ce sens, il lui est lié.

et, d'autre part, les "tours phrasoïdes". Les premiers correspondent aux relatives introduites par un mot *qu-*, cf (1.1), que l'on abrégera en QuR, et les seconds aux relatives dites populaires (cf Guiraud, 1966), dont un exemple est donné en (1.12)³ :

- (1.12) • "Il était une fois un homme que rien ne lui plaisait"
(D. & P., t.IV : 174)

Dans ce cas, le subordonnant est le complémentizer *que*, que l'on trouve dans les complétives, et la catégorie relativisée est représentée par le pronom anaphorique.

Dans cette perspective, la relative en *dont*-pronom leur pose problème : elle ne leur paraît appartenir ni à un type, ni à un autre, ou, plutôt, aux deux à la fois :

- (1.13) Puisque *dont* peut être interprété "au sujet de quoi" on peut placer *dont* au début de n'importe quelle relative et la construire ensuite de façon phrasoïde, en se donnant les gants d'avoir employé un type claviculaire, donc "correct".
(D. & P., IV, : 224)

Ils proposent alors de dire que *dont* et le pronom représentent tous deux la position relativisée, en quelque sorte : appelant la catégorie relativisée le "conséquent", ils distinguent entre le "conséquent logique" c'est-à-dire le pronom, et le "conséquent rhétorique", c'est-à-dire *dont*, ou, plus exactement, quelque chose qui serait "contenu dans *dont*". Il semble, alors, dans nos termes, que la solution choisie soit plutôt du type Ib2.

Ces observations appellent les remarques suivantes : (1) on ne peut ramener l'interprétation "au sujet de quoi" de *dont* au fait que ce

serait un GP [+ de] : il n'est pas vrai, en français, que *de* GN ait le sens de "au sujet de". Si l'on peut attribuer cette interprétation au *dont* de (1.10a) et au GP de (1.10b), c'est parce qu'ils sont liés, d'une manière qu'il faut évidemment préciser, au verbe *savoir* qui autorise ce type de complément avec cette interprétation, cf (1.9). Mais il n'est pas vrai que toute phrase puisse commencer par un GP [+ de], cf (1.7c), ni qu'un GP [+ de] initial ait toujours ce sens, cf (1.14) :

- (1.14) De la Croix-Rouge les Etats-Unis ont sollicité qu'elle intervienne auprès des terroristes.

(2) on ne peut non plus construire une relative en *dont* comme une relative phrasoïde : il y a des contraintes sur l'occurrence du pronom ; par exemple, (1.15a) est une relative (Non Standard) possible, mais la DPR de (1.15b) est exclue :

- (1.15)a. • Jean-Paul que le fait qu'il(ne)soit pas venu m'a énervée
(entendu, Mme L., oct. 1978).
b. * Jean-Paul dont le fait qu'il ne soit pas venu m'a énervé

Cependant, les intuitions et l'hésitation même de Damourette et Pichon sont très intéressantes : il est intuitivement juste de considérer à la fois que *dont* est porteur de sens, et n'est donc pas simplement un complémentizer, et que le pronom a quelque chose à voir avec la relativisation, puisque, comme le montre aussi très clairement Huot (1974), la relative en *qu-* et la DPR ont le même sens là où elles sont toutes les deux possibles :

- (1.16)a. Un argument que j'ai l'impression que personne n'a encore utilisé
b. Un argument dont j'ai l'impression que personne ne l'a encore utilisé

Dans ce chapitre, je montrerai que le pronom de la DPR représente la catégorie relativisée : autrement dit, le français standard comporte

deux types de relatives, l'un dans lequel la position relativisée est représentée par une catégorie vide, l'autre dans lequel elle est représentée par un pronom. Tout en établissant les propriétés qui les différencient, je montrerai qu'il est intéressant de proposer un traitement syntaxique unifié. Enfin, il apparaîtra que le *dont* de la DPR est bien un GP [+ de] (cf solution Ib2), qui n'est pas fonctionnellement rattaché à une position dans S, et l'on réservera aux hypothèses sémantiques sur la construction des relatives, et, en particulier, celle des relatives en *dont*, le soin de résoudre cette énigme, cf chapitre VI.

1.1.2 Le *Dont* de la DPR n'est pas lié à un GP interne à la relative

1.1.2.1. *Dont* et le complément verbal.

Les éléments constitutifs de la relative en *dont*-pronom sont les suivants : (1) la forme *dont* dans le COMP, (2) un $\bar{S}$ complément du V matrice, i.e. dominé par GV, et (3) un pronom anaphorique de *dont* et du GN antécédent de la relative, qui appartient au $\bar{S}$ complément.

Pour montrer que c'est le pronom qui représente la catégorie relativisée, il faut d'abord mettre en évidence le fait que les relatives en *dont* ne contiennent pas toujours une catégorie vide GP [+ de]. Quelle pourrait être la position syntaxique d'un tel GP ? Il faut envisager deux possibilités : (a) un GP complément de V, et (b) un GP en position initiale de phrase.

Considérons d'abord le cas du GP complément verbal. On se souvient que Huot (1974) fait l'hypothèse que *dont* est la relativisation d'un complément de V : quels arguments avance-t-elle ? Il y en a deux :

- la séquence V-GP- $\bar{S}$, qui serait celle du GV de la relative, est bien attestée. On la trouve avec un GP dont la préposition est *de*, cf (1.9b), repris ici en (1.17) :

- (1.17)a. *Il a dit à Jean qu'il ne partait pas en vacances*
 b. *On sait de ce professeur que les élèves le chahutent.*

- les verbes qui apparaissent de manière fréquente et naturelle dans la DPR sont précisément des verbes qui semblent relever de ce schéma : parmi ceux-ci, on trouve *dire, croire, penser, savoir*, cf (1.18-19) :

- (1.18)a. *Paul savait de ce dossier qu'il serait difficile à traiter.*
 b. *Cet ancien ministre pensait de la situation internationale qu'elle comportait de graves risques de guerre.*

- (1.18)c. *le professeur a dit de cette hypothèse qu'elle valait certainement la peine d'être explorée plus à fond.*
- d. *Nous croirions volontiers de ce phénomène qu'il n'est pas susceptible de se reproduire prochainement.*
- (1.19)a. *un dossier dont Paul savait qu'il serait difficile à traiter*
- b. *la situation internationale dont cet ancien ministre pensait qu'elle comportait de graves risques de guerre*
- c. *une hypothèse dont le professeur a dit qu'elle valait certainement la peine d'être explorée plus à fond*
- d. *un phénomène dont nous croirions volontiers qu'il n'est pas susceptible de se reproduire prochainement*

Cependant, lorsqu'on regarde les données dans le détail, il devient impossible de maintenir cette analyse : l'occurrence de *dont* ne coïncide pas avec la présence d'un GP [+ de] sous-catégorisé :

- (1) le groupe de verbes qui sont apparemment sous-catégorisés pour un tel GP est beaucoup plus étroit que l'ensemble des verbes qui apparaissent dans la DPR. Ces verbes ont deux compléments, le GP et un $\bar{S}$. Ce $\bar{S}$, d'après les analyses de Huot (1981), est un objet direct. En effet, lorsque le $\bar{S}$ est en position disloqué, c'est un clitique objet direct, *le*, qui apparaît :

- (1.20) *Paul le (savait
(disait
(pensait
(croyait
que ce dossier serait difficile à traiter*

Or, si l'on regarde les GV de la DPR, on voit que le $\bar{S}$ peut être un objet indirect, complément de V, A ou N :

- (1.21)a. *Paul dont on se souvenait très bien qu'il suivait à cette époque les cours de Benveniste*
- b. *Une difficulté dont Paul est certain qu'il la résoudra*
- c. *La situation dont personne n'avait eu le désir qu'elle évolue vers la violence*

Dans tous ces cas, c'est le clitique *en*, et non *le*, qui apparaît avec la dislocation, ce qui indique une complétive prépositionnelle (cf. Huot 1981) :

- (1.22)a. *On s'en souvenait très bien, que Paul suivait à cette époque les cours de Benveniste.*
- b. *Paul en est certain, qu'il résoudra cette difficulté.*
- c. *Personne n'en avait eu le désir, que la situation évolue vers la violence.*

De même, le $\bar{S}$ peut faire partie d'une construction impersonnelle, quelle que soit, par ailleurs, son analyse :

- (1.23)a. *Une difficulté dont il serait souhaitable qu'on y remédie.*
- b. *Un texte dont il semblait que certains élèves ne l'avaient même pas lu.*

En aucun de ces cas, il n'existe de GP verbal :

- (1.24)a. ?? *Paul se souvenait très bien de Jean qu'il suivait à l'époque les cours de Benveniste*
- b. * *Jean est certain de cette difficulté qu'il la résoudra*
- c. * *Personne n'avait eu (de cette situation le désir
(le désir de cette situation
qu'elle évolue vers la violence.*
- d. * *Il serait souhaitable de cette difficulté qu'on y remédie*
- e. * *Il semblait de ce texte que certains élèves ne l'avaient même pas lu.*

(2) Même avec les verbes qui ont un $\bar{S}$ complément direct, il n'est pas difficile d'en trouver qui apparaissent dans la DPR, mais n'ont pas de complément de GN :

- (1.25)a. *la situation dont les pays occidentaux ne pouvaient ignorer qu'elle était explosive*
 b. *un élève dont le conseil de classe avait jugé qu'il ne devait pas poursuivre ses études*
 c. *sa nièce, dont la chère vieille dame avait oublié qu'elle lui avait annoncé sa visite*
- (1.26)a. ? *Les pays occidentaux ne pouvaient ignorer de la situation au Moyen-Orient qu'elle était explosive.*
 b. ?? *Le conseil de classe avait jugé de cet élève qu'il ne devait pas poursuivre ses études.*
 c. * *La chère vieille avait oublié de sa nièce qu'elle lui avait annoncé sa visite.*

(3) Même lorsque les verbes apparaissent dans la séquence V-GP [+ de] - $\bar{S}$, on peut se demander si ce GP est bien un GP sous-catégorisé ordinaire. En effet, les phrases ont une intonation spécifique : il y a une pause, ou, en tout cas, une intonation descendante, qui isole le GP de $\bar{S}$, ce qui n'est pas le cas d'une séquence comme celle de (1.27a). De plus, le GP [+ de] sous catégorisé est normalement cliticisé ; or, *en* est impossible avec les GP de ce type de construction :

- (1.27)a. *Paul se souvient très bien de cette affaire*
Notre situation dépend de l'issue de ce procès
 b. *Paul s'en souvient très bien*
Notre situation en dépend
- (1.28)a. *Paul savait de ce dossier qu'il serait difficile à traiter*
Cet ancien ministre pensait de la situation internationale qu'elle comportait de graves risques de guerre
 b. * *Paul en savait qu'il serait difficile à traiter*
 * *Cet ancien ministre en pensait qu'elle comportait de graves risques de guerre.*

(4) Si l'on reprend les verbes qui apparaissent en (1.21), on s'aperçoit que l'hypothèse d'un GP [+ de] complément verbal soulève une autre difficulté. Ces V, en effet, ont une complétive prépositionnelle, de la forme P [de] - ($\bar{S}$), ce qui explique le clitique *en*, en (1.22). Si on dit que la forme *dont*, en (1.21), est la relativisation d'un complément de V, on dit que le V a deux compléments ayant la même forme, c'est-à-dire deux GP en *de*. Or, on constate qu'un V n'a jamais deux compléments sous-catégorisés ayant une forme identique. Ainsi, on a un GP de la forme P-GN et un $\bar{S}$ objet direct en (1.17) ; on a un GN et un GP de la forme P- ($\bar{S}$) en (1.29) .

- (1.29)a. *j'ai persuadé Paul de venir déjeuner*
 b. *Je l'en ai persuadé.*

Mais on voit qu'un V n'a pas deux compléments directs, de même qu'il n'a pas deux compléments sous-catégorisés marqués par la même préposition. Il est assez difficile d'établir la contrainte en termes généraux, car divers facteurs interviennent : la forme de la catégorie, sa position, son type interprétatif. En définissant la "fonction" comme l'association d'une forme et d'une position, on acceptera le Principe, tel qu'il est formulé dans Milner (1982) :

(1.30) Principe de non-redondance (Milner, 1982 : 143) :

Une catégorie X ne peut contenir qu'une seule occurrence d'une fonction déterminée.

Ainsi, faire l'hypothèse que le *dont* de la DPR est associé à une position de complément verbal conduit dans certains cas à supposer une structure pour le GV qui viole un Principe général réglant la forme et l'interprétation des catégories qui définissent des domaines fonctionnels, i.e. le GN et S.

1.1.2.2. Dont et le GP initial

Pour monter que *dont* ne représente pas toujours la relativisation d'un GP, il faut envisager une deuxième possibilité : *dont* pourrait être lié à une position de GP, initiale de phrase.

Il existe, en effet, des GP qui sont en position initiale : ce sont des compléments circonstanciels, cf (1.31), ou des GP interprétés comme des thèmes par rapport au S qui suit, cf (1.32) :

- (1.31)a. *Dans ces circonstances, si tu crois devoir rentrer dans ton pays, je t'y aiderai*
 b. *A chaque fois que je te le dis, tu fais semblant de ne pas comprendre.*
 (1.32)a. *Pour ce qui est de Montpellier, j'étais sûre que tu t'y plairais.*
 b. *Quant à votre dernier argument, ce n'est rien d'autre qu'un argument d'autorité.*

Mieux, il existe très précisément des structures comportant un *de* GN initial, qui ont été étudiées par Barbaud (1976) :

- (1.33)a. *Des deux hypothèses en présence, laquelle pensez-vous être la bonne ?*
 b. *Lucie affirme que, de nous tous, c'est Paul qui a le plus d'argent*
 c. *De cette famille, il n'y a que Paul à qui l'on puisse parler.*

Barbaud montre que ce GP initial est parfois, mais non toujours, lié à une position interne à S. Prenons le cas de (1.33b) : on pourrait penser, au premier abord, que le GP représente le complément du superlatif, qui aurait été déplacé en position initiale, cf (1.34) :

- (1.34) *Lucie affirme que c'est Paul qui a le plus d'argent de nous tous.*

Mais cela supposerait que la catégorie vide, en (1.33b), est dans une construction clivée. Or, c'est une configuration exclue : une catégorie

vide ne peut se trouver dans une phrase clivée, avec un antécédent hors de celle-ci : la phrase clivée est une "île" au sens de Ross (1967), comme le montre l'inacceptabilité de (1.35), qui illustre l'interrogation du complément du superlatif de (1.34) :

- (1.35)a. * *de qui est-ce que c'est Paul qui a le plus d'argent ?*
 b. * *des amis de qui est-ce que c'est Paul qui a le plus d'argent ?*

Il y a donc, en français, des structures phrastiques, avec un GP en *de*, généré en position initiale et non lié à une position vide, interne à S.

La question qui se pose est la suivante : peut-on faire l'hypothèse que dans la structure qui nous occupe, la DPR, *dont* représente la relativisation d'un GP initial ? Voyons d'abord si cette hypothèse se heurte à une objection de principe. La catégorie vide, en position relativisée, est soumise au Principe des Catégories Vides, ECP, cf (1.36) :

(1.36) Principe des Catégories vides (ECP, cf Chomsky (1981 : 250))

1. Les catégories vides sont proprement gouvernées
2. Les gouverneurs propres sont :
 - (a) les catégories lexicales (V,A,N) = X°
 - (b) l'antécédent de la catégorie vide

et les notions de Gouvernement et de c-commande sont définies comme en (1.37)-(1.38)⁴ :

(1.37) Gouvernement, cf Chomsky (1981 : 250)

Dans la structure suivante :

[... γ ...α...γ...] où

- (a) α est soit X°, soit un GN co-indicié avec α
- (b) là où φ est une Projection Maximale, si φ domine γ, alors φ domine α
- (c) α c-commande γ
alors α gouverne γ

(1.38) C-command, cf Reinhart (1976)

- une catégorie α c-commande une catégorie β
 si (a) α est différent de β
 (b) α ne domine pas β
 (c) le premier noeud branchant qui domine α domine également β

Une catégorie vide est donc, selon ces définitions, proprement gouvernée si elle est complément d'une catégorie lexicale, ou si elle a un antécédent, c'est-à-dire si elle est c-commandée par un GN co-indicié avec elle, à l'intérieur de la première Projection Maximale qui la domine, les Projections Maximales étant GN, GV, GA et $\bar{S}$.

Pour savoir si la relativisation du GP initial de (1.33) ne viole pas le ECP, il faut regarder dans quelle position ce GP se trouve. Il y a deux possibilités : (1) le GP est dans une position initiale de $\bar{S}$, telle qu'on peut la proposer pour des compléments circonstanciels ; la structure est générée par l'une ou l'autre des règles de (1.39) :

- (1.39)a. $\bar{S} \rightarrow (GP) - GN - GV$
 b. $\bar{S} \rightarrow (GP) - S$

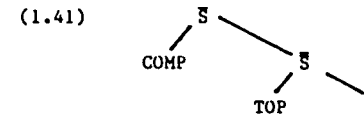
(2) le GP se trouve dans la position d'un constituant "thématisé", dite TOP, cf Chomsky (1977:91) ; elle est générée par le jeu des deux Règles de (1.40) :

- (1.40) $R_1 : \bar{S} \rightarrow TOP - \bar{S}$
 $R_2 : \bar{S} \rightarrow COMP - (\bar{S})$
 (S)

On voit que les Règles R_1 et R_2 de (1.40) engendrent la suite COMP-TOP- $\bar{S}$ car R_2 engendre COMP- $\bar{S}$, puis R_1 développe $\bar{S}$ en TOP - $\bar{S}$.

On voit que la situation d'un GP vide, qui se trouve en position initiale, n'est pas la même vis-à-vis de ECP, suivant qu'il est engendré par l'une des règles de (1.39) ou par les règles de (1.40). En effet, le GP, dans le premier cas, est relativisable, car son antécédent dans COMP

appartient à la même Projection Maximale, qui est définie comme le $\bar{S}$, et il se trouve donc proprement gouverné par lui. Regardons maintenant la position TOP, cf la structure (1.41) :



On voit qu'une catégorie, en position TOP, ne peut être proprement gouvernée : d'une part, elle n'est évidemment pas gouvernée par une catégorie lexicale ; d'autre part, en admettant qu'elle a un antécédent dans le COMP, celui-ci ne la gouverne pas proprement : le $\bar{S}$ étant une Projection Maximale, le GN qui apparaît dans COMP, dans une structure comme celle qui est illustrée en (1.41), n'appartient pas à la même Projection Maximale que le GN dominé par TOP ; en fait, une catégorie qui apparaît en position TOP n'est pas gouvernée du tout, cf. (1.37).

En résumé, on admet les propositions suivantes :

- (1) un GP initial peut appartenir à $\bar{S}$, cf (1.39), ou bien être dans une position TOP, cf (1.40) ; (2) un GP initial de $\bar{S}$ peut être relativisé, dans la mesure où la structure ne viole pas ECP ; (3) un GP dominé par TOP ne peut être relativisé, car la structure viole ECP⁵.

Revenons à la DPR, et considérons la question suivante : le français ayant une position de GP à l'initiale de $\bar{S}$, et ce GP pouvant donner lieu à la relativisation, peut-on faire l'hypothèse que *dont* représente la relativisation d'un tel GP ?

Il y a effectivement des phrases à GP initial, qui sont parallèles à des relatives en *dont* ⁶ :

- (1.43)a. *De ce phénomène, nous croirions assez volontiers qu'il n'est pas susceptible de se reproduire prochainement*
- b. *De ce candidat, le directeur savait qu'il avait fait de bonnes études*
- c. *De cette hypothèse, le professeur a dit qu'elle valait la peine d'être étudiée plus à fond*

On voit que les exemples de (1.42) comportent un S contenant un pronom anaphorique du GN complément de *de*. D'autre part, les V qui y apparaissent sont les mêmes que ceux qui admettent un complément verbal en *de* GN, mais on remarque que le GP initial semble se combiner avec un plus grand nombre de V que le GP verbal. Ainsi, des trois V cités en (1.26) comme incompatibles avec un GP verbal, deux semblent avoir une acceptabilité un peu meilleure avec un GP initial :

- (1.43)a. *De la situation au Moyen Orient, les pays occidentaux ne pouvaient ignorer qu'elle était explosive.*
- b. ? *De cet élève, le conseil de classe avait jugé qu'il ne suivrait pas avec profit une scolarité plus longue*
- c. ?? *De sa nièce, la chère vieille dame avait oublié qu'elle lui avait annoncé sa visite.*

De plus, il est d'autres Verbes, en dehors de ceux qui ont une complémentation directe, qui apparaissent dans la construction, puisque certains verbes avec une complétive prépositionnelle sont possibles ; ainsi, (1.44) contraste avec (1.24a):

- (1.44)a. *De ce problème, Paul se souvient très bien qu'il le tourmentait à l'époque.*
- b. ? *De ton succès, Paul se réjouit qu'il ne t'ait pas tourné la tête.*

Cependant, l'hypothèse que *dont* est lié à un GP en position initiale de S, rencontre deux objections majeures :

(1) Il n'y a pas de parallélisme entre les phrases à GP initial et les DPR, en ce qui concerne le GV matrice : les GP initiaux ne sont pos-

sibles qu'avec les verbes personnels, alors que, on l'a vu, tous les types de GP sont acceptables dans la DPR. Ainsi, les DPR de (1.21b,c) et (1.23) contrastent aussi avec la construction à GP initial :

- (1.45)a. *Une difficulté dont Paul est certain qu'il la résoudra*
- b. *La situation dont personne n'avait le désir qu'elle évolue vers la violence*
- c. *Une difficulté dont il serait souhaitable qu'on y remédie*
- d. *Un texte dont il semblait que certains élèves ne l'aient même pas lu*
- (1.46)a. ?? *De cette difficulté, Paul est certain qu'il la résoudra*
- b. * *De la situation, personne n'avait le désir qu'elle évolue vers la violence*
- c. * *De cette difficulté, il serait souhaitable qu'on y porte remède*
- d. * *De ce texte, il semble que certains élèves ne l'aient même pas lu*

(2) D'autre part, si *dont* était mis en relation avec un GP initial, les deux constructions devraient avoir les mêmes propriétés. Or, si l'on se tourne vers les propriétés du pronom, en anticipant légèrement sur l'analyse, cf. 1.2.1.2., on voit que le pronom de la DPR peut apparaître dans une "île", comme, par exemple, une relative, cf (1.47) ; au contraire, dans la construction à GP initial, le pronom ne peut apparaître dans une île, comme le montre le contraste entre (1.48a) et (1.48b) :

- (1.47) *Le nouveau directeur de l'usine dont j'avoue que ceux qui reconnaissent qu'il a des compétences réelles représentent encore une minorité paraît décidé à modifier l'ensemble de l'organisation.*
- (1.48)a. *Du nouveau directeur de l'usine, j'avoue qu'il a des compétences réelles.*
- b. * *Du nouveau directeur de l'usine, j'avoue que ceux qui reconnaissent qu'il a des compétences réelles ne représentent pas encore une majorité*

Alors que le verbe *avouer* autorise le GP initial, la construction est exclue en (1.48b) car le pronom se trouve dans une relative. Or, on ne voit pas comment cette différence de propriété pourrait être attribuée à la relativisation, qui ne crée aucune condition sur l'occurrence d'un pronom co-indicié en ce qui concerne les "files", cf (1.49) :

- (1.49)a. *J'ai voulu raconter à Jean ; l'histoire que tu lui ; avais déjà racontée.*
 b. *Jean_i à qui_i ; j'ai voulu raconter e_i l'histoire que tu lui_i avais déjà racontée*

Il apparaît donc que la forme relative, dans la DPR, ne peut pas plus être mise systématiquement en relation avec un GP initial de S qu'avec un GP verbal.

1.1.2.3. Dont et les mots qu-.

On a vu, dans les paragraphes qui précèdent, que le *dont* de la DPR ne peut être mis en relation avec une position vide à l'intérieur de S : *dont* est donc une forme qui apparaît dans COMP, sans être obligatoirement mise en relation avec une catégorie vide. Il s'agit de voir si cette propriété caractérise le GP [+ de] dans COMP ou *dont* ; pour cela, on regarde si les GP [+ de] interrogatifs et relatifs comportant un mot *qu-* ont la même distribution que *dont* : on constate aisément qu'il n'en est rien.

Ainsi, les GP [+ de] interrogatifs, ont, semble-t-il, les mêmes acceptabilités que le GP [+ de] initial : ils sont possibles avec un groupe de verbes plus large que celui qui autorise le GP verbal, cf (1.50)-(1.52) qui sont parallèles à (1.42), (43), (44) :

- (1.50)a. *de quel collègue (as-tu-dit
 (sais-tu
 (crois-tu
 (penses-tu
 qu'il doit partir en Californie ?*
 b. *de quel pays ne pouvait-on ignorer que la situation y était explosive ?*
 c. ? *de quel élève le conseil de classe a-t-il jugé qu'il ne poursuivrait pas avec profit une scolarité plus longue ?*
 d. ?? *De quelle amie cette chère vieille dame avait-elle oublié qu'elle devait lui rendre visite ?*
 (1.52)a. *de qui Paul se souvient-t-il qu'il suivait à l'époque les mêmes cours que lui ?*
 b. ?? *De quelle situation Paul se réjouit-il qu'elle ait finalement tourné à la satisfaction des deux parties?*

Mais ils sont certainement exclus dès que le GV n'a pas comme élément-tête un verbe personnel : les acceptabilités de (1.52) rejoignent celles de (1.46) :

- (1.52)a. ?? *De quelle difficulté Paul est-il certain qu'il la résoudra ?*
 b. * *De quelle situation les terroristes iraniens avaient ils le désir qu'elle évolue vers la violence ?*
 c. ?? *De quelle difficulté serait-il souhaitable qu'on y porte remède immédiatement ?*
 d. * *De quel texte semble-t-il que les élèves ne l'ont même pas lu ?*

Quant aux relatifs, ils sont quelque peu difficiles à tester. En effet, comme le remarquent Chevalier & al. (1964 : 256, § 397), *dont* tend à remplacer tous les relatifs de la forme *de* GN. En particulier, *duquel* est très peu naturel, même comme complément d'un V qui admet un complément de la forme *de* GN. En fait on peut faire l'hypothèse que *duquel* est chassé dans tous les environnements où *dont* peut apparaître, et que les deux formes sont aujourd'hui quasiment en distribution complémentaire, cf § 3.2.1.2. pour les compléments de Nom. On ne s'étonnera donc pas que

les relatives de (1.53b) soient bizarres, bien que le V accepte des compléments de la forme de GN ; elles le sont au même titre que celles de (1.53a) :

- (1.53)a. ? (un meuble duquel je voudrais bien me débarrasser
 ? (une personne de laquelle on ne se souvient guère
 b. ? (une hypothèse de laquelle nous savons/pensons/croyons qu'elle est solide
 ? (un ami duquel nous pensons qu'il doit partir

Mais de qui existe encore, parallèlement à dont, cf(1.54) :

- (1.54) Paul, de qui je me souviens très bien encore

Il faut donc voir s'il peut, en tant que relatif, apparaître sans être mis en relation avec une position vide. Or, on constate qu'il n'est guère possible qu'avec les V croire, dire, savoir etc., c'est à dire ceux qui ont un complément en de GN. Ainsi, pour ce qui est des V personnels à complémentation directe, (1.55a) contraste avec (1.55b) :

- (1.55)a Paul de qui l'on croyait/pensait/disait/savait bien qu'il était décidé à partir en Californie.
 b. ?? (un ministre de qui on ne pouvait ignorer qu'il avait pris la décision de démissionner déjà depuis quelque temps
 (un élève de qui le conseil de classe avait jugé qu'il ne poursuivrait pas avec profit des études plus longues

et il est certainement exclu avec tous les GV qui ne sont pas composés d'un verbe personnel suivi d'une complétive directe :

- (1.56)a. ?? Paul de qui l'on se souvient très bien qu'il suivait à l'époque les cours de Benveniste
 b. * Paul de qui l'on se réjouit qu'il se soit finalement décidé à partir en Californie

- (1.57)a. ?? un collègue de qui Paul est certain qu'il travaille sérieusement
 b. * un enfant de qui l'on a l'espoir qu'il poursuivra des études supérieures
 c. * un enfant de qui il serait souhaitable qu'il passe quelques semaines à la montagne
 d. * un collègue de qui il semblerait qu'il travaille sérieusement.

Il apparaît donc clairement que dont et les GP [+ de,+qu-] n'ont pas le même comportement : les de GN [+qu-] doivent être mis en relation avec une catégorie vide, alors que dont peut être mis en relation avec une catégorie vide, mais n'a pas à l'être.

La question qui se pose alors est la suivante : si dont n'est pas liée à une catégorie vide, la relative en dont contient elle une catégorie qui joue le rôle de la position relativisée ?

1.1.3. La catégorie relativisée dans la DPR est le pronom

1.1.3.1. Le pronom est obligatoire

Il a déjà été dit que à côté de *dont*, la relative comportait comme élément essentiel un pronom : la propriété de ce pronom est, en effet, d'être obligatoire. En d'autres termes, ou bien la relative en *dont* comporte une catégorie vide de la forme GP [+de], ou bien elle comporte un pronom.

Regardons d'abord les relatives en *dont* qui ne correspondent pas à des phrases comportant une position GP [+de] : elles sont illustrées en (1.45) et reprises ici en (1.58). Si on les compare avec des relatives de sens voisin, mais dépourvues de pronom, on constate bien que ces dernières sont exclues :

- (1.58)a. Une difficulté dont Paul est certain qu'il la résoudra
- b. la situation dont personne n'avait le désir qu'elle évolue vers la violence.
- c. une difficulté dont il serait souhaitable qu'on y remédie.
- d. un texte dont il semblait que certains élèves ne l'avaient même pas lu
- (1.59)a. * une difficulté dont Paul est certain qu'il pourra passer à côté.
- b. * une situation dont personne n'avait le désir qu'on en arrive à la révolte armée
- c. * une difficulté dont il serait souhaitable qu'on trouve une solution
- d. * un texte dont il semblait que les élèves ne manifestaient guère d'intérêt

Comparons maintenant les relatives en *dont* aux phrases avec un GP complément d'un V qui apparaît dans les DPR. Jusqu'ici, on n'a regardé que des phrases qui comportent un pronom dans la complétive. Si la

distribution du pronom et de la catégorie vide, dans la relative en *dont*, est telle qu'on le dit, on s'attend à ce que la relative comporte un pronom là où la phrase en comporte un, et n'en comporte pas là où la phrase n'en comporte pas.

Regardons les données ; en cherchant des phrases de ce type, on a une surprise : il est difficile de trouver de bons exemples de cette structure V de GN S, avec les V qui nous occupent, cf *dire*, *savoir* etc., qui ne comporte pas de pronom dans le S. Considérons (1.60) :

- (1.60) Nous savons de la distribution que Molière jouait Alceste, et que sa femme, Armande Bérart, tenait le rôle de Célimène
(Le Misanthrope, Classiques Larousse, notes de F. Guirand : 15, n.1)

à laquelle correspond la relative (2.61) :

- (1.61) La distribution originale du Misanthrope, dont nous savons que Molière jouait Alceste et que sa femme, Armande Bérart, tenait le rôle de Célimène, n'a pu être entièrement reconstituée.

Les locuteurs se divisent en deux groupes : les uns acceptent, les autres rejettent la phrase (1.60). Mais ceux qui l'acceptent acceptent également la relative sans pronom. Pour tous, la phrase avec le pronom anaphorique dans le S et la relative correspondante sont bonnes :

- (1.62)a. Nous savons de la distribution originale que Molière y jouait Alceste, et que sa femme, Armande Bérart, y tenait le rôle de Célimène.
- b. La distribution originale du Misanthrope, dont nous savons que Molière y jouait Alceste, et que sa femme, Armande Bérart, y tenait le rôle de Célimène, n'a pu être reconstituée entièrement.

Comment expliquer ces données ? Il faut se tourner vers les propriétés des V matrices qui entrent dans ce type de GV. On s'aperçoit que le *de* GN y est interprété comme "au sujet de GN", et que le S dit quelque chose à propos de ce GN. Or, la préposition *de* ne signifie pas "à propos

de", par elle-même, en français : il faut donc expliquer cette interprétation. Je ferai l'hypothèse suivante : ces V, dans ce GV, ont deux compléments, le *de* GN et le $\bar{S}$, qui sont interprétés comme ses arguments (cf, pour ce fonctionnement, § 5.1.2.). Or, ces arguments ont la propriété non seulement d'entrer en combinaison avec le V, mais d'entretenir entre eux une relation interprétative : le GN est interprété comme le Thème du $\bar{S}$. Aussi peut-on comprendre que le S contienne en général un pronom qui reprend anaphoriquement le GN de la matrice ; pour certains locuteurs, celui-ci est même obligatoire.

Ainsi, ces données confirment les propositions que l'on a faites concernant l'occurrence du pronom : il est obligatoire partout où il n'y a pas de position *de* GN. Il peut, de plus, apparaître obligatoirement dans la complétive, pour des raisons qui tiennent à la structure sémantique du V matrice. Comme, par ailleurs, on sait que la relative en *dont*-pronom est possible là où il n'y a pas de catégorie *de*-GN, on doit, dans ce cas, admettre qu'une séquence donnée, comme celle qui est citée en (1.62b), est susceptible de correspondre à deux structures : l'une dans laquelle le V comporte un complément *de* GN, l'autre dans laquelle le V n'a qu'un seul complément, le $\bar{S}$. Dans le premier cas, on dira que c'est le GP vide qui fonctionne comme la position relativisée ; dans le second, on dira que c'est le pronom.

Regardons enfin les structures à GP initial. Cette fois, on constate qu'il n'y a pas de parallélisme entre l'occurrence d'un GP en *de* et le caractère facultatif du pronom dans le S complément de la DPR. Considérons les phrases suivantes, qui sont caractérisées par la présence d'un *de* GN initial, et l'absence d'un pronom dans la complétive :

- (1.63)a. *De la distribution originale du Misanthrope, on peut avancer avec certitude que Molière jouait le rôle de d'Alceste, et sa femme celui de Célimène.*
- b. *D'un hôtel de cette catégorie, on était en droit d'espérer que seraient fournis savons et serviettes.*

On constate que les relatives correspondantes sont absolument exclues, alors que la relative est bonne si le $\bar{S}$ complément comporte un pronom :

- (1.64)a. ?? *La distribution originale du Misanthrope, dont on peut avancer avec certitude que Molière jouait le rôle d'Alceste, et sa femme celui de Célimène.*
- b. * *un hôtel dont on était en droit d'espérer que savons et serviettes seraient fournis, étant donnée sa catégorie*
- (1.65) *La distribution originale du Misanthrope, dont on peut avancer avec certitude que Molière y jouait le rôle d'Alceste, et sa femme celui de Célimène.*

Mais ces données ne sont pas réellement problématiques. Pour les besoins de l'argumentation, j'ai admis que le *de* GN initial, dans les phrases comme celles de (1.63), faisait partie du S, et pouvait donc donner lieu à la relativisation. On voit qu'il n'est rien : ce GP n'est pas relativisable, car il apparaît hors de la structure de S, dans une position TOP, cf (1.40). Le pronom est donc obligatoire dans la relative en *dont*, car elle ne comporte pas de position *de* GN : il n'y a pas de position initiale relativisable, et ces V n'acceptent pas de complément de la forme *de* GN, avec un deuxième complément $\bar{S}$.

En revanche, les données de l'interrogation, qui ont été notées en (1.50-52), sont légèrement problématiques. Il nous a semblé, en effet, que l'acceptabilité de l'interrogative était parallèle à l'existence d'un *de* GN initial, plutôt qu'à celle d'un *de* GN verbal. Or, j'ai fait l'hypothèse que les GN [+ qu] dans leur ensemble se distinguent de *dont* en ce qu'ils doivent toujours être mis en relation avec une catégorie vide. Comment expliquer alors que l'interrogation soit possible là où, apparemment, il n'y a pas de *de* GN vide, alors que la relative est

parallèle à un *de* GN verbal, i.e. dépend de l'occurrence d'un GP vide ? Je n'ai pas d'explication pour cette légère distorsion entre les acceptabilités de l'interrogation, et celles de la relative. Peut-être ai-je trop cherché à raffiner des acceptabilités qui sont, il faut l'avouer, un peu difficiles et fluctuantes.

1.1.3.2. La forme du pronom

Les deux remarques qui suivent, concernant la forme du pronom qui apparaît dans la DPR, confirment l'hypothèse qui vient d'être proposée, selon laquelle le pronom représente la catégorie relativisée. D'abord, on voit qu'il ne s'agit pas simplement d'un élément qui aurait pour effet d'assurer la cohésion sémantique d'une construction de type thème-propos : d'une part, un tel élément n'est pas indispensable dans une construction de ce type, comme on l'a vu avec les phrases à GP [+ de] initial, et comme le confirme l'acceptabilité de (1.66) en face de celle de (1.67) :

- (1.66)a. *Pour ce qui est de Montpellier, j'étais sûre que l'hôtel vous conviendrait*
- b. *Pour ce qui est de votre solution, il est vraiment étonnant qu'aucune contre-proposition n'ait encore été faite*
- c. *Quant aux enfants, on pouvait se demander si cette cérémonie était vraiment appropriée.*
- (1.67)a. *Pour ce qui est de Montpellier, j'étais sûre que tu t'y arrêterais.*
- b. *Pour ce qui est de votre solution, il est étonnant que personne ne l'ait encore proposée.*
- c. *Quant aux enfants, on ne savait s'ils assisteraient à la cérémonie.*

D'autre part, cette cohésion peut être assurée par d'autres types d'éléments en dehors du pronom ; par exemple, par des adverbes comme *dessus*,

ou une expression comme *pour autant*. Or, on constate aisément que leur occurrence ne suffit pas à rendre la relative acceptable :

- (1.68)a. *Pour ce qui est des nouvelles mesures concernant la pêche mises au point par le gouvernement, les professionnels estiment que leurs conditions de travail ne seront pas améliorées pour autant.*
- b. *Quant à ton barbecue, tu sais que je compte dessus absolument pour samedi*
- (1.69)a. * *le gouvernement a mis au point de nouvelles mesures concernant la pêche, dont les professionnels estiment que leurs conditions de travail ne seront pas améliorées pour autant.*
- b. * *Tu n'oublieras pas de m'apporter ton barbecue, dont tu te doutes que je compte dessus pour samedi.*

Il faut donc que la relative contienne l'une des formes traditionnellement caractérisées comme pronom : mais, et c'est là la deuxième remarque, n'importe laquelle de ces formes ne convient pas. A côté des "pronoms personnels", la tradition reconnaît l'existence de "pronoms démonstratifs" et de "pronoms possessifs". Or, on constate que seuls les premiers conviennent à la DPR :

- (1.70)a. *La professeur regardait ses élèves ; il était évident que ceux-ci n'étaient pas très attentifs à leur travail.*
- b. * *Le professeur surveillait ses élèves, dont il était évident que ceux-ci n'étaient pas très attentifs à leur travail.*
- (1.71)a. *Paul aimait la voiture de Jeanne, mais il se demandait s'il ne préférerait pas (celle de Hervé (la sienne*
- b. * *Paul aimait la voiture de Jeanne, dont il se demandait cependant s'il ne préférerait pas (celle de Hervé (la sienne*

Or, les pronoms démonstratifs et possessifs, quelle que soit par ailleurs leur classification morphologique, ne reprennent pas l'ensemble du GN avec lequel ils entrent en relation anaphorique, mais seulement le N

tête : c'est la suggestion faite dans Godard (1980), et confirmée par les analyses de Corblin (1985). Si d'autre part, on fait l'hypothèse que la position relativisée est syntaxiquement un GN (ou un GP), et non un segment de niveau inférieur comme le N, on comprend pourquoi les relatives de (1.70) sont exclues : elles ne comportent pas de pronom anaphorique de *dont* et du GN antécédent de la relative, tel que la DPR l'exige.⁷

On remarque de plus que le sujet *ce*, non déictique, qui est analysé comme un GN anaphorique dans Corblin (1985), est bon dans la DPR :

(1.72) *Paul ne connaissait pas cette statue, dont il a appris que c'était le symbole de la paix.*

Ainsi donc fonctionnent comme pronoms dans la DPR les éléments qui sont anaphoriques au niveau du GN, et non pas seulement du N, comme on s'y attend si le pronom représente la catégorie relativisée.

Résumé du § 1.1

Dans ce paragraphe, on a établi qu'il existait, en français standard, à côté des relatives bien connues dans lesquelles la position relativisée se présente comme une catégorie vide, une relative dans laquelle la position relativisée est un pronom.

On a montré que *dont* n'était pas toujours mis en relation avec une catégorie vide, en utilisant deux sortes d'arguments :

- (1) des arguments distributionnels, puisqu'on a comparé les relatives en *dont*, contenant un pronom, aux phrases non relativisées, dans lesquelles apparaîtrait un GP [+ de], soit comme complément verbal, soit comme GP à l'initiale du phrase ;
- (2) des arguments théoriques, puisqu'on a montré que *dont* ne pouvait être la relativisation d'un GP en position TOP: les catégories qui apparaissent hors d'un $\bar{S}$ ne sont pas relativisables, en vertu du

ECP, contrainte sur l'occurrence des catégories vides ; et puisqu'on a montré, d'autre part, que *dont* ne pouvait pas, dans certains cas, être mis en relation avec un GP verbal, car la structure violerait une contrainte générale, le Principe de non-redondance.

Quant au pronom, il est obligatoire quand *dont* ne peut être mis en relation avec une catégorie vide, et, d'autre part, il a la forme que l'on attend d'un pronom représentant la catégorie relativisée, puisqu'il reprend un GN, et non pas seulement un N ou un $\bar{N}$.

On distinguera donc entre deux types de relatives :

- une relative en *dont* dans laquelle la catégorie relativisée est un pronom anaphorique, appelée DPR,
- et une relative, ou des relatives, dans lesquelles la catégorie relativisée est une catégorie vide, et qui comporte, dans le COMP, soit *dont*, soit un GN [+ qu], soit les formes *que/qui*.

1.2. CATEGORIE VIDE ET PRONOM : PROPRIETES CONTRASTIVES.

1.2.1. Contraintes sur l'occurrence de la catégorie vide.1.2.1.1. Le GN sujetLes données.

On examine, dans le § 1.2.1., les contraintes qui caractérisent la position relativisée en tant que catégorie vide, par opposition au pronom de la DPR. La première concerne la relativisation du GN sujet. Les données sont connues : dans une relative simple, la relativisation du GN sujet se distingue de celle du GN objet par la forme du relatif : on a *qui* pour le sujet, et *que* pour l'objet direct, mais aucune condition particulière ne marque l'une plutôt que l'autre :

- (1.73)a. *Paul_i qui e_i apprend l'allemand*
 b. *Paul_i que j'ai enfin rencontré e_i*

mais si l'on se tourne vers les relatives complexes, c'est-à-dire celles qui sont caractérisées par l'occurrence de la position relativisée dans une complétive, on voit que seuls parmi les verbes qui autorisent la relativisation de l'objet (dits "verbes-ponts", cf Godard (1980) pour le français) quelques-uns autorisent la relativisation du GN sujet. Ainsi, le GV d'une relative complexe peut avoir différentes formes : la complétive est complément d'un verbe personnel, d'un N (ou d'une association V+N), d'un adjectif, ou fait partie d'une construction impersonnelle :

- (1.74)a. *Paul_i que l'on sait $\mathfrak{S}$ [que tu as déjà rencontré e_i]*
 b. *Paul_i que l'on a l'impression $\mathfrak{S}$ [que tu as déjà rencontré e_i]*
 c. *Paul_i que l'on est sûr $\mathfrak{S}$ [que tu as déjà rencontré e_i]*
 d. *Paul_i qu'il est évident $\mathfrak{S}$ [que tu as déjà rencontré e_i]*

Or on constate que seuls les verbes personnels autorisent la relativisation du sujet de la complétive : ainsi, (1.75a) n'entre pas en contraste avec (1.74a), mais (1.74 b-d) n'a pas d'équivalent pour le sujet :

- (1.75)a. *Paul_i que l'on sait $\mathfrak{S}$ [qui e_i apprend l'allemand]*
 b. * *Paul_i que l'on a l'impression $\mathfrak{S}$ [qui e_i apprend l'allemand]*
 c. * *Paul_i que l'on est sûr $\mathfrak{S}$ [qui e_i apprend l'allemand]*
 d. * *Paul_i qu'il est évident $\mathfrak{S}$ [qui e_i apprend l'allemand]*

On vérifie aisément qu'une telle contrainte ne pèse pas sur le pronom de la DPR :

- (1.76)a. *Paul dont on sait qu'il apprend l'allemand*
 b. *Paul dont on a l'impression qu'il apprend l'allemand*
 c. *Paul dont on est sûr qu'il apprend l'allemand*
 d. *Paul dont il est évident qu'il apprend l'allemand*

Mais les limitations illustrées en (1.75) sont insuffisantes pour cerner le phénomène : seuls quelques verbes permettent la relativisation du GN sujet de la complétive ; Ce sont : *dire, croire, savoir, penser, affirmer* sans difficulté, et *ignorer, prétendre, supposer, imaginer, contester, trouver, estimer, juger*, avec lesquels on éprouve une légère hésitation. On a ainsi les paradigmes suivants :

- (1.77)a. *Ce philosophe que vous croyez que même les enfants peuvent lire*
 b. *Ce philosophe que vous prétendez que même les enfants peuvent lire*
 c. *La fusion que le président a annoncé aujourd'hui que les deux compagnies avaient conclue*
 d. *La fusion que le président voulait que l'on tienne secrète*
 e. *Britannicus que Néron avait permis que Junie revoie*
 f. *Une question que certains désirent que l'on discute*

- (1.78)a. *Ce philosophe que vous croyez qui a écrit des ouvrages fondamentaux*
- b. ? *Ce philosophe que vous prétendez qui a écrit des ouvrages fondamentaux*
- c. ?? *La fusion que le journal a annoncé qui avait été décidée au plus haut niveau*
- d. * *La fusion que le président voulait qui reste secrète*
- e. * *Britannicus que Néron avait permis qui revoie Junie*
- f. * *une question que certains désirent qui soit à l'ordre du jour*

La deuxième propriété étonnante de la relativisation du GN sujet, dans les complétives tensées, outre la restriction à certains verbes matrices, est la forme que prennent les COMP. En effet, si l'on regarde la relativisation d'un GP, on voit que le COMP de la relative est rempli par un syntagme *qu-*, que la relative soit une relative simple ou complexe :

- (1.79)a. *un collègue auquel il est étonnant que vous fassiez confiance, malgré son caractère fantasque*
- b. *un collègue avec lequel j'aimerais que vous travailliez pour résoudre ce problème*

et le COMP de la complétive est *que*, comme c'est le cas des complétives tensées, en général. De même, le COMP de la relative complexe, en (1.77) ne se distingue pas, à première vue, de celui d'une relative ordinaire, puisque le relatif objet est *que*. Mais dans la relativisation du sujet de la complétive, les deux COMP paraissent en quelque sorte inversés : alors que le COMP de la relative simple est *qui*, et le COMP d'une complétive *que*, on a ici un relatif réalisé comme *que* et un COMP de complétive réalisé comme *qui*. La combinaison inverse et attendue est tout à fait impossible :

- (1.80) * *Ce philosophe qui vous croyez qu'a écrit des ouvrages fondamentaux*

Autrement dit, la marque de la relativisation du GN sujet est portée par le COMP de la complétive, et non pas, comme on s'y attend au vu des autres relatives, par le COMP relatif.

D'autre part, la relativisation du sujet d'une complétive infinitive se trouve limitée aux - ou autorisée par - les mêmes verbes que celle du sujet d'un S[+ Tps]. Laissons de côté l'ensemble des verbes qui ont la particularité d'admettre un GN lexicalement réalisé comme sujet de l'infinitive : ce sont les verbes *laisser*, *entendre*, *écouter*, *voir*, *regarder*, *sentir*, (et *faire*, moyennant certaines analyses)⁸. Il n'y a pas à s'étonner ici que le sujet de la complétive soit relativisable : la catégorie vide est dans la position d'un GN qui peut être lexicalement réalisé.

- (1.81)a. *J'ai entendu Paul jouer de la flûte*
- b. *Paul que j'ai entendu jouer de la flûte*

Mais regardons les verbes qui sont suivis d'une complétive à l'infinitif : dans l'ensemble, ils n'admettent pas que le GN sujet de la complétive soit lexicalement réalisé et ils n'admettent pas non plus qu'il soit relativisé, ou interrogé⁹ :

- (1.82)a. * *je veux Paul faire des études de médecine*
- b. * *Je me rappelle Paul avoir fait cette réflexion*
- c. * *J'ai promis à Paul (Jeanne de venir
(de Jeanne venir)*
- (1.83)a. * *Paul que je veux faire des études de médecine*
- b. * *Paul que je me rappelle avoir fait cette réflexion*
- c. * *Jeanne que j'ai promis à Paul de venir*

Cependant les verbes qui admettent que le GN sujet de la complétive tensée soit relativisé admettent également que le sujet de l'infinitive le soit, bien qu'il ne puisse être lexicalement réalisé :

- (1.84)a. * Vous (croyez
(savez
(pensez ce philosophe avoir écrit des ouvrages
(dites fondamentaux
- b. * Vous (prétendez
(supposez la philosophie être utile
(jugez
(estimez
- (1.85)a. ce philosophe que vous (croyez
(pensez être un génie
(savez
(dites
- b. ? la philosophie que vous (prétendez
(supposez être utile
(jugez
(estimez

Ces données posent plusieurs questions : (1) comment s'explique "l'inversion" des formes du relatif et du complémentiser, dans le cas du sujet d'un S[+ Tps] ? (2) quel est le rôle du verbe matrice ? la régularité se trouve-t-elle du côté de l'absence ou de la possibilité de la relativisation ? (3) comment ces deux données interagissent-elles ? le verbe matrice a-t-il à voir avec la forme *qui*, ou avec la relativisation du GN sujet ?

Les traitements antérieurs : Milner (1979, 1982), Kayne (1980, 1981b, 1981c)

I. Les formes *que* et *qui* dans les relatives complexes.

L'occurrence des formes *que* et *qui*, dans le COMP intermédiaire d'une relative complexe, a été signalée et analysée dans différents travaux,¹⁰ dans lesquels elle est considérée comme un problème en soi, ou comme une question identifiable, a priori, à celle des formes *qui* et *que* dans la relativisation simple du GN sujet et objet, cf Gross (1968), Moreau (1971), Kayne (1974-75), Huot (1974, 1977), Pesetsky (1982). J'exposerai

ici l'analyse de Milner (1979 a, 1982), parce qu'elle est la plus complète, et qu'elle permet de mesurer clairement les conséquences de ces données sur l'analyse des formes relatives simples *que/qui*.

Milner formule son analyse dans les termes de la Transformation de MVT de *qu-* : il parle donc d'une trace dans le COMP intermédiaire complétif d'une relative complexe. Si l'on adopte une formulation neutre vis-à-vis de l'hypothèse des transformations, on dira, de manière équivalente, que la structure de la relative complexe comporte une catégorie vide dans la position du GN relativisé, et, également, une catégorie vide dans chaque COMP intermédiaire. Autrement dit, la structure des relatives illustrées (en 1.77), (1.78) et (1.79) est comme en (1.86) :

$$(1.86) \quad GN_i^{[GN_i]} S [COMP_1[qu_i] \dots S [COMP_2[e_i] S [\dots e_i \dots]]]$$

Comment Milner analyse-t-il les formes *que* et *qui*, qui apparaissent dans la relativisation du GN sujet d'un $\bar{S}$ [+ Tps] complément ? Elles ne sont pas des variantes d'un complémentiser vide, comme dans les traitements antérieurs de Moreau et Kayne, mais des éléments porteurs d'indices :

$$(1.87) \quad \text{Formes } que \text{ et } qui \text{ (Milner, 1982 : 172)}$$

.. Dans une structure $COMP[t_i]$, *t* est épelée /i/ si *t* contrôle une trace en position sujet ; sinon, *t* n'est pas épelée et l'ensemble est réalisé comme *que*.

En (1.87), *t* note la trace, équivalent, dans la formalisation par mouvement, de la catégorie vide notée en (1.86); une trace est dite "contrôler" une autre trace si elle est son antécédent immédiat dans la séquence des catégories co-indiciées.

La catégorie vide dans le $COMP_2$ est l'antécédent de la catégorie vide, dans les relatives (1.77, 78, 79) : elle est épelée *qui* si la catégorie vide dans *S* est un sujet, et *que* si ce n'est pas un sujet : d'où la

différence entre les COMP intermédiaires de ces deux types de relatives; il est important de noter que, dans les deux cas, le COMP intermédiaire n'est pas un élément vide, mais un élément porteur d'un indice. Autrement dit, le français a un processus d'indiciation d'un indice sur un complémentizer, qui est ainsi réalisé *qui* ou *que*.

Telle est donc l'analyse de la forme qui apparaît dans le COMP₂ des relatives complexes. La position de Milner est moins claire en ce qui concerne l'analyse de la forme qui apparaît dans le COMP₁, COMP de la relative. Il est difficile, en effet, de dissocier l'analyse du COMP relatif dans la relative complexe et dans la relative simple. Or, la forme relative *que/qui* a donné lieu à différentes analyses, dont l'examen n'était pas le propos de Milner (1979a).

Rappelons rapidement ces différentes analyses, pour voir comment elles sont compatibles avec les propositions de Milner, concernant le COMP relatif *que*, dans la relativisation du sujet de la complétive. Il y en a trois :

- (1) *qui* et *que* sont deux variantes du complémentizer vide *que*, la forme *qui* apparaissant dans un COMP suivi immédiatement d'un verbe tensé.

L'occurrence du COMP vide dans une relative est expliquée de la manière suivante : La structure de la relative est la même, qu'il s'agisse de la relativisation du GN ou du GP. Il y a donc un GN[+ qu] dans le COMP, à un certain niveau de l'analyse ; mais ce GN[+ qu] n'est pas licite dans le COMP de la relative, en français, et il est ensuite effacé (cet effacement est obligatoire en français, et facultatif en anglais). Cette solution est celle de Kayne (1974-75).

- (2) *qui* et *que* sont deux formes d'un GN [+ pro, +qu] : il y a un paradigme du pronom relatif dont la forme est sensible à la

fonction qu'il occupe, comme c'est le cas pour le pronom clitique. C'est le point de vue traditionnel, défendu par Huot (1977).

- (3) *qui* et *que* sont analysés de la même manière lorsqu'ils sont dans le COMP de la relative que lorsqu'ils sont dans le COMP intermédiaire de la relative complexe: ce sont des complémentizers (et non des GN[+ qu-]), mais ils portent un indice (et ne sont donc pas identiques au complémentizer vide, complétif, *que*). Cette hypothèse est une reformulation de l'hypothèse faite par Vergnaud (1974) sur la structure des relatives. En termes de mouvement, il proposait de dire que le GN relativisé était déplacé de la position relativisé dans le COMP de la relative, puis dans la position du GN antécédent. Dans les termes neutres adoptés ici, on dira que le COMP relatif et le COMP de la complétive dans la relative complexe comportent tous deux une catégorie vide indiciée, et qu'il y a un processus d'intégration du complémentizer et du GN vide.

La solution (3) est supérieure à la solution (1): d'une part, parce que la règle de réécriture du COMP en fonction du contexte verbal pose problème, comme l'a montré Huot (1977); d'autre part, parce qu'elle permet de proposer une même analyse pour le *qui* "complétif" et pour le *qui* relatif : si l'on abandonne l'analyse du relatif comme un GN[+ qu-], il apparaît souhaitable de parvenir à une solution unique.

Admettons pour le moment que deux analyses du relatif *qui/que* sont possibles, celles qui sont données ici en (2) et (3). Comment, dans ces conditions, rendre compte de la forme obligatoire *que*, dans le COMP de la relative complexe, lorsque c'est le sujet de la complétive qui est relativisé ?

Prenons d'abord la solution (3): le principe (1.87) s'y applique directement ; pourquoi n'a-t-on pas *qui* dans le COMP₁, comme on l'a dans le

COMP₂ ? D'abord, si le "contrôle" est limité à la trace qui suit immédiatement, on voit que le COMP supérieur ne contrôle pas de trace en position sujet ; mais on pourrait vouloir étendre ce "contrôle", et autoriser le GN dans le COMP₁ à récupérer la fonction et la marque du Nominatif /1/, comme c'est le cas pour les autres fonctions. Milner bloque cette possibilité, en apportant une précision au processus décrit en (1.87) : La trace est effacée dans le COMP₂ par l'épél en *qui*. Le COMP relatif ne peut donc pas récupérer de fonction sujet, et doit donc être épélé *que*.

Si l'on admet la solution (2), comment bloquer l'occurrence de *qui* dans le COMP relatif ? Milner fait ici appel au Principe de non-redondance, utilisé au paragraphe précédent, cf (1.30). Reprenons, en effet, une relative comme celle de (1.78) : Le S supérieur contient un sujet ; si l'on admet que le COMP fait partie du domaine dans lequel sont définies les fonctions, on voit que la structure avec deux *qui* est exclue par ce principe : le S supérieur contient deux sujets, marqués du Cas Nominatif.

Reste à expliquer la forme *que*. Milner suggère que la structure met en oeuvre un processus de réinterprétation du GN relativisé comme un objet du V matrice ; la forme *qui* apparaît dans le COMP rend manifeste ce processus, puisque l'on a un *que*, comme dans la relativisation du GN objet direct.

J'ai essayé de résumer cette analyse, en montrant comment elle s'adapte aux deux analyses qui sont proposées pour les formes *qui/que* des relatives simples. En réalité, si l'on regarde d'un peu plus près, on voit que l'on est obligé de choisir l'une des deux.

J'accepte, en effet, les deux points suivants :

- (1) Le COMP *qui* est le résultat d'un processus qui intègre au complémentiser *que* le GN qui se trouve dans le COMP, et qui porte la marque casuelle de Nominatif /1/. Quant à savoir si le complémentiser est présent dans la structure syntaxique et peut donc se combiner avec le GN dans la structure syntaxique, ou bien si ce processus appartient au niveau morphophonologique, je laisse cette question ouverte pour le moment.
- (2) Le COMP relatif ne peut apparaître comme un *qui*, en raison du Principe de non-redondance qui exclut la co-occurrence de deux GN marqués Nominatif dans le même S.

Mais il faut expliquer pourquoi le COMP relatif lui-même peut apparaître sous la forme *que*. C'est ici qu'intervient l'hypothèse que l'on fait sur les relatifs simples *que/qui* :

- (1) Admettons que les relatifs ordinaires *qui/que* sont des pronoms casuellement marqués. Comment, dans ce cas, explique-t-on la forme du COMP relatif, dans la relativisation du sujet de la complétive tensée ? Le pronom *qui* est exclu par le Principe de non redondance ; mais qu'est-ce que ce *que* ? Il y a deux possibilités : (a) c'est le pronom *que* relatif ; comment est-il là ? Certes, il correspond à l'interprétation, si l'on admet que le GN relativisé est réinterprété, au niveau du S supérieur, comme l'objet de V. Mais comment un processus de réinterprétation pourrait-il modifier une forme ou substituer une forme à une autre ? (b) la forme *que* est le complémentiser : c'est la réalisation d'un COMP vide. Mais comment la forme *qui*, qui se trouve dans le COMP, comme s'y trouvent les GN[+qu] des autres relatives complexes, et qui est exclue par le principe de non-redondance, a-t-elle disparu ? On voit que l'ana-

lyse pronominale des formes relatives simples *que/qui* ne permet pas de comprendre comment apparaît la forme *que* dans le COMP relatif de la relativisation complexe.

- (2) Admettons maintenant que le relatif simple *que/qui* est un complémentisateur porteur d'indice; dans cette analyse, le GN qui se trouve dans le COMP de la relative, et fonctionne comme l'antécédent des GN vides dans les COMP intermédiaires et du GN vide en position relativisée, est un GN vide: c'est la structure de la relativisation du GN en français; le complémentisateur se combine avec celui-ci dans les mêmes conditions que pour le COMP intermédiaire *qui* de la relativisation complexe. La possibilité de la forme *que*, dans la relativisation du GN sujet de la complétive, ne fait pas vraiment difficulté, dans la mesure où le complémentisateur apparaît normalement dans le COMP relatif.

Il faut résoudre une deuxième difficulté. On admet que la forme *qui* du COMP de la complétive est due à la marque de Nominatif portée par le GN qui est dans ce COMP. Mais comment se trouve-t-elle là? Reprenons les deux hypothèses sur les formes de COMP relatifs *qui/que*: (a) ce sont des pronoms. On ne comprend absolument pas comment la marque de Nominatif peut se trouver dans ce COMP, en quelque sorte dissociée du pronom ou dédoublée: on n'a pas d'autre exemple de ce processus, (b) la relativisation du GN est caractérisée par un ensemble de GN vides, du COMP de la relative à la position relativisée, en passant par les COMP intermédiaires; si le GN relativisé est un Nominatif, l'un de ces GN porte une marque casuelle. La difficulté est de comprendre pourquoi celle-ci apparaît sur le COMP relatif dans le cas de la relative simple, et sur le COMP complétif dans la relative complexe. Mais il y a une réponse. Envisageons la structure de cette relative comme une chaîne, ce

qui sera proposé au § 1.3.2. On dira alors que l'un des éléments de la chaîne porte une marque casuelle. Si c'est un autre élément que celui qui est l'antécédent direct du GN relativisé, la structure est exclue, en vertu du ECP, comme on le montrera ici. Cette deuxième difficulté est donc une difficulté véritable pour l'analyse des formes relatives *que/qui* comme des pronoms, mais non pour leur analyse comme des complémentisateurs indicés, incorporant un GN vide.

Ainsi, j'admets les analyses de Milner concernant la forme *qui* du COMP intermédiaire et l'impossibilité de la forme *qui* dans le COMP relatif; mais je précise que, contrairement à ce qu'il semble supposer, l'analyse des formes qui apparaissent dans la relativisation complexe du GN sujet ne peut être dissociée de l'analyse des formes *que/qui* de la relative simple: il faut dire que ce sont des complémentisateurs indicés, comme le sont les complémentisateurs intermédiaires des relatives complexes. Telle est donc l'analyse des formes *que/qui* que l'on adoptera ici, qui est adaptée des propositions de Kayne (1974-75) et de Vergnaud (1974).

D'autre part l'analyse de Milner ne permet pas de rendre compte de la limitation de la structure à un certain groupe de V matrices. Admettons que le GN relativisé soit réinterprété comme l'objet du V matrice, et que ce soit cette propriété qui soit cruciale, dans la mesure où elle permet à la structure d'échapper au Principe de non-redondance. On dira alors que, si la relativisation dépend d'un certain type de V dans le S supérieur, c'est parce qu'eux seuls ont cette propriété de réinterpréter le GN relativisé.

Mais, comme on l'a vu, ce sont les mêmes Verbes qui apparaissent dans la relativisation du GN sujet d'une complétive infinitive. Or, Milner est amené à dire par ailleurs que le sujet d'un S [-Tps] ne peut être assimilé du point de vue fonctionnel au sujet d'un S [+Tps]. La relati-

visation du GN sujet d'une complétive à l'infinitif n'a donc aucune raison d'être exclue en vertu du Principe de non-redondance, et l'on ne comprend pas du tout pourquoi il se trouve que ce sont les verbes qui ont la propriété de réinterpréter le GN relativisé comme leur objet qui peuvent seuls apparaître dans la structure.

II. Les verbes du S supérieur.

Le problème qui intéresse Kayne, dans la relativisation du GN sujet d'une complétive, c'est de déterminer pourquoi certains V seulement l'autorisent. Ce problème est traité dans plusieurs articles, cf Kayne (1980, 1981b, c), que je résume sur ce point. Les solutions sont proposées en termes de contraintes sur les Cas.

Admettons que, dans une langue comme le français, les GN soient marqués d'un Cas abstrait, même s'ils n'en portent pas de manifestation phonologique: le GN sujet d'un S [+Tps] est [+Nominatif], le GN objet direct de V est [+Objectif] (ou Accusatif). Les hypothèses théoriques qui sous-tendent l'analyse sont les suivantes:

- (1) Les GN sont soumis au Filtre des Cas, cf Rouveret & Vergnaud (1980), Chomsky (1981):

(1.88) Filtre des Cas

* GN, si le GN contient du matériel phonologique et n'est pas marqué pour le Cas

- (2) La catégorie vide en position relativisée doit être marquée pour le Cas.
 (3) un V qui gouverne un GN lui assigne un Cas.

Prenons d'abord la relativisation du GN sujet d'un S [-Tps]. Le problème qu'il faut résoudre, c'est le contraste entre (1.84) et (1.85): comment

se fait-il que l'on puisse avoir une catégorie vide en position relativisée là où le GN lexical est exclu, puisque les deux types de GN sont également marqués pour le Cas, et puisque l'on explique précisément l'impossibilité du GN lexical en faisant appel au Filtre des Cas?

Kayne fait l'hypothèse que la structure des $\bar{S}$ [-Tps] n'est pas différente de celle des $\bar{S}$ [+Tps] complétifs: elle comporte à la fois la catégorie $\bar{S}$ et la catégorie S, et le COMP est rempli par un complémentizer, qui a la propriété de n'être pas réalisé phonétiquement. On fait toujours l'hypothèse que les COMP intermédiaires, dans les relatives complexes, comportent une trace; la structure est donc comme en (1.89):

$$(1.89) \quad V \left[\bar{S} \left[\text{COMP } \emptyset \text{ GN}_i[e] \right] S \left[\text{GN}_i[e] \dots \right] \right]$$

On voit que le GN en position relativisée est proprement gouverné car il est gouverné par le GN dans COMP, qui appartient à la même Projection Maximale. Mais il ne porte pas de Cas: on s'attend donc à ce que la structure soit exclue, et c'est bien ce qui arrive dans la plupart des cas. Mais il existe une classe de V qui ont la propriété suivante: ils gouvernent un GN à travers une (et une seule) barrière phrastique ($\bar{S}$ ou S). Ainsi les V *croire*, *dire* etc, gouvernent le GN qui se trouve dans le COMP, et lui assignent un Cas; mais ils ne gouvernent pas le GN sujet de la complétive, ce qui explique que le GN lexical ne puisse apparaître dans cette position.

Comment le GN vide en position relativisée acquiert-il lui-même un Cas? il faut supposer que le GN qui apparaît dans COMP a la possibilité de transmettre son Cas au GN en position sujet; en termes généraux, on peut dire que le Cas, étant attribué à l'un des GN co-indiciés, est attribué en même temps à l'ensemble.

Regardons maintenant la relativisation du GN sujet d'un S [+Tps]. Kayne (1981b) fait ici une autre hypothèse: il utilise la "Nominative Island

Condition", cf Chomsky (1980), pour laquelle il propose la formulation suivante:

(1.90) Nominative Island Condition (Kayne, 1981b) :

Une anaphore au Nominatif ne peut être libre pour le Cas où la classe des anaphores comporte le GN vide en position relativisée, et où "libre pour le Cas" signifie "qui n'est pas c-commandé par un GN co-indicié, lui même marqué pour le Cas"

D'après la condition (1.90) ou NIC, on s'attend, là encore, à ce qu'on ne puisse pas relativiser le GN sujet d'un S [+ Tps] complétif, car, d'une manière générale, les GN, dans les COMP intermédiaires, ne sont pas marqués pour le Cas. Mais certains V, comme on vient de le voir, gouvernent le GN qui apparaît dans le COMP, et, en vertu de l'hypothèse (3), ils lui assignent un Cas. Ainsi, lorsque le V matrice est du type *dire*, *croire* etc., le GN dans le COMP est marqué pour le Cas, et la structure échappe à NIC.

On voit que Kayne fait appel à la même propriété des V matrices pour résoudre le problème de la limitation de la relativisation du GN sujet d'une complétive, que celle-ci soit tensée ou infinitive ; c'est un aspect attrayant de la solution, puisque ce sont effectivement les mêmes verbes qui apparaissent dans le S supérieur. Mais la solution, vue comme un ensemble, présente des difficultés:

- (1) La contrainte du NIC a été remplacée par une contrainte de portée plus générale, le ECP, cf (1.36). Or, la transposition de la solution proposée en termes de Cas dans une théorie qui fait appel à la notion de gouvernement propre n'est pas absolument évidente.
- (2) Comment la solution proposée pour le GN sujet de la complétive infinitive interfère-t-elle avec les données de la relativisation du sujet de la complétive tensée ?

Reprenons les deux questions. Peut-on dire que le GN vide, en position relativisée, sujet d'un S [+Tps] est exclu parce qu'il n'est pas proprement gouverné, mais qu'il est proprement gouverné lorsqu'il apparaît certains verbes dans le GV ou S supérieur ? Pour obtenir ce résultat, il faudrait dire (1) que la trace dans COMP n'est pas un gouverneur propre, et (2) que le V gouverne directement le GN sujet. Mais la deuxième partie de la solution est incompatible avec l'hypothèse théorique (3), qui a été rappelée plus haut. En effet, on n'a pas de raison de limiter le gouvernement du GN sujet de la complétive au GN vide, et l'on se trouverait alors devant des problèmes insolubles :

(a) le GN sujet d'un S [Tps] porterait deux cas contradictoires, le Nominatif, et l'Objectif, assigné par le V matrice ; (b) les mêmes verbes gouverneraient le GN sujet de la complétive infinitive, et lui assigneraient un Cas : on ne pourrait plus expliquer l'impossibilité des GN lexicaux comme sujets de ces complétives.

On voit qu'il n'est pas aisé d'expliquer par le ECP la limitation de la relativisation du GN sujet de la complétive tensée, en conservant le cadre d'hypothèses théoriques que s'est donné Kayne.

D'autre part, la solution fait appel crucialement à la propriété qu'ont certains V de gouverner le GN qui apparaît dans le COMP ; ainsi, c'est ce qui permet à ce GN de recevoir un Cas, et l'on a admis, dans la relativisation du GN sujet d'une infinitive, que c'est le Cas porté par le GN dans COMP qui est transmis aux autres GN co-indiciés, et, en particulier, au GN qui se trouve dans la position relativisée. Or, il n'y a pas de raison de faire une différence entre la relativisation dans une complétive tensée et la relativisation dans une infinitive.

On se trouve devant les résultats suivants :

- la forme du COMP, on s'en souvient, est *qui* ; on l'explique par la combinaison de la marque casuelle de Nominatif /i/ et du complémentiser *que* ; ainsi, cette forme, *qui* ou GN vide avec la marque /i/, d'un côté, porte une marque casuelle de Nominatif, phonologiquement réalisée, et, d'un autre côté, se voit attribuer le cas Objectif par le V supérieur. Il y a là une distorsion entre le Cas abstrait et la marque casuelle qui demande pour le moins à être élucidée.

- D'autre part, en ce qui concerne la complétive à l'infinitif, on a admis que la catégorie dans COMP transmet son Cas au GN en position sujet. Or, on n'a aucun moyen d'empêcher ce même processus de se produire dans le cas de la complétive tensée. le GN sujet se trouverait alors porter le cas Nominatif, mais aussi le cas Objectif : il y aurait donc un "conflit de Cas" sur ce GN, et l'on s'attend à ce que la structure soit rejetée. Or, bien entendu, ce que Kayne cherche à expliquer, c'est la raison pour laquelle la relativisation est possible. Donc, ou bien on renonce à l'obligation pour un GN relativisé d'être casuellement marqué, et l'on ne voit pas pourquoi la relativisation dépendrait du verbe matrice, ou bien on conserve cette obligation, et l'on a un conflit de Cas, lorsque le sujet appartient à un S [+ Tps].¹¹

Une solution : syntaxe et sémantique.

Les structures illustrant la relativisation du GN sujet d'un $\bar{S}$ complétif en français sont caractérisées par deux propriétés remarquables :

- (1) le COMP relatif a la forme *que* et le COMP de la complétive a la forme *qui*, lorsque le GN relativisé est le sujet d'une complétive tensée, alors que l'on s'attend, d'après la relativisation des GP, à ce que le COMP de la relative ait une forme identique à celle

qu'il a dans la relative simple, i.e. *qui*, et à ce que le COMP de la complétive ait la forme *que*.

- (2) la structure n'est acceptable que si le V du S supérieur, ou V matrice, appartient à une classe déterminée de V. Cette limitation vaut pour la relativisation du sujet d'une complétive infinitive, comme pour celle du sujet d'une complétive tensée.

La solution que je propose s'appuie sur la conception modulaire de la grammaire, qui est un trait essentiel du modèle théorique que j'adopte dans ce travail. Les données ne relèvent pas d'un principe d'explication unique, mais résultent de l'interaction de plusieurs facteurs :

- (1) la marque casuelle de Nominatif, portée par le COMP de la complétive tensée ;
- (2) l'obligation pour les GN vides, en position relativisée, d'être proprement gouvernés ;
- (3) la règle d'interprétation qui traite les formes qui apparaissent en position de COMP.

Ce faisant, j'emprunte aux deux études que je viens de résumer des éléments essentiels. Ainsi, je reprends pour l'essentiel l'analyse des formes *que* et *qui*, telle qu'elle est proposée par Milner, et l'hypothèse, proposée par Kayne, d'après laquelle la propriété des V matrices qui rend la structure acceptable est la propriété de gouverner un GN par delà une frontière phrastique. Enfin, je donne toute son importance à la suggestion qui est commune aux deux études, que le GN relativisé est, au niveau du S supérieur, réinterprété comme l'objet du V matrice.

I. Le recours à ECP.

La première partie de l'explication est la suivante : les GN en position relativisée, position A, sont soumis à ECP ; les GN sujets d'une complétive ne sont relativisables que si la position est proprement gou-

vernée ; c'est là une condition nécessaire, mais non suffisante, pour que la structure soit acceptable.

Voyons l'argumentation. La position de sujet n'est pas proprement gouvernée à l'intérieur du S dans lequel elle apparaît ; pour que la relative soit acceptable, il faut donc qu'elle soit proprement gouvernée, soit par le GN qui apparaît dans le COMP, soit par le V matrice. La difficulté est précisément de voir comment le V matrice intervient. Il y a trois hypothèses possibles, apparemment, et elles sont toutes problématiques :

- (1) le GN qui se trouve dans COMP est un gouverneur propre ; mais alors on ne comprend pas pourquoi la relativisation n'est pas possible avec tous les V matrices ;
- (2) le GN dans COMP n'est pas un gouverneur propre, et c'est le V matrice qui gouverne directement le GN qui est dans la position du sujet de la complétive ; mais alors on ne comprend pas pourquoi le GN sujet de l'infinitive ne peut être lexicalement réalisé ; en effet, l'hypothèse admise, c'est qu'un V qui gouverne un GN lui assigne un Cas ; et, si le GN sujet de l'infinitive est marqué pour le Cas, on ne peut plus faire appel au Filtre des Cas, cf (1.88), pour exclure l'infinitive avec un GN sujet réalisé.
- (3) le V matrice gouverne le GN qui apparaît dans COMP ; on ne voit pas pourquoi le fait pour un GN qui apparaît dans COMP d'être lui-même gouverné en ferait un gouverneur propre pour le GN dans la position de sujet.

Revenons à l'intuition essentielle qui sous-tend le Principe du ECP. Pourquoi dit-on que les GN vides, qui sont dans une position A, doivent être proprement gouvernés ? Ces GN vides sont des catégories syntaxiquement présentes, mais phonétiquement non réalisées. Il est raisonnable de

penser que leur présence doit "être signalée d'une certaine manière par les éléments linguistiques phonétiquement réalisés" (Chomsky (1981 : 251), et c'est cela que l'on appelle le ECP. Il est tout à fait dans la logique de cette approche de proposer la précision suivante, bien que le cas ne soit pas envisagé explicitement par Chomsky :

(1.91) Condition sur les gouverneurs propres:

Une catégorie vide n'est pas un gouverneur propre

Par catégorie vide, on entendra ici une catégorie qui ne contient pas de matériel phonétique, autrement dit, une catégorie phonétiquement vide.

Que nous apporte la condition (1.91) ? Elle permet de faire la différence entre la relativisation du sujet dans une complétive tensée et dans une infinitive. Dans le cas de l'infinitive, en effet, s'il y a un COMP, et si celui-ci contient un GN vide, on voit que, en vertu de (1.91), ce GN ne peut être un gouverneur propre. Ainsi, il est impossible de relativiser le GN sujet d'un S infinitif si aucun autre processus n'intervient, qui fait que le GN est proprement gouverné par ailleurs. Au contraire, on sait que le COMP de la complétive tensée contient un GN qui n'est pas phonétiquement vide, puisqu'il comporte la marque casuelle de Nominatif /i/. Peu importe ici que, au niveau structural qui nous intéresse, le COMP soit *qui*, ou [*que* - GN [e[/i/]]], ou [GN [e[/i/]]]. Ce qui est crucial, c'est que le GN qui apparaît dans le COMP n'est pas vide : en vertu de (1.91), il peut fonctionner comme gouverneur propre.

Je dirai donc que la catégorie vide, sujet des infinitives de (1.92), n'est pas proprement gouvernée par le GN dans COMP, s'il existe, et que le GN sujet de la complétive, dans les exemples de (1.93), est propre-

ment gouverné par le GN qui se trouve dans COMP :

- (1.92)a. *Le philosophe_i que_i vous croyez GN_i[e] être un génie*
 b. * *Paul_i que_i je veux GN_i[e] faire des études de médecine*
 c. * *Paul_i que_i je me souviens de GN_i[e] avoir fait des études de médecine.*
- (1.93)a. *Le philosophe_i que_i vous croyez qui_i GN[e] est un génie*
 b. * *La fusion_i que_i le président voulait qui_i GN_i[e] reste secrète.*
 c. * *La fusion_i que_i j'ai l'impression qui_i GN_i[e] est en train de se faire*

Deux questions se posent alors : comment le GN sujet de l'infinitive, dans une relative du type (1.92a), est-il gouverné, alors que celui des infinitives de (1.92b,c) ne l'est pas ? Et comment expliquer que la relativisation du GN sujet de la complétive tensée ne soit possible qu'avec certains V matrices, qui se trouvent être précisément ceux qui rendent possibles des relatives comme celles de (1.92a) ?.

Prenons d'abord le cas du sujet de l'infinitive. Je ferai l'hypothèse suivante : les verbes du type *croire*, *dire* etc. ont la propriété de gouverner un GN par delà une frontière phrastique. Il faut être plus précis : le V gouverne-t-il le GN qui est dans COMP ou le GN sujet ? Comme on ne voit pas comment une catégorie vide, qui n'est pas un gouverneur propre, deviendrait un gouverneur propre en étant elle-même proprement gouvernée. -être proprement gouverné, ce n'est pas une propriété transitive - on doit dire que le V gouverne directement et proprement le GN vide, qui se trouve dans la position sujet. Cette proposition soulève à son tour deux questions : le V gouverne-t-il par delà deux frontières phrastiques, $\bar{S}$ et S, ou n'y a-t-il qu'une seule catégorie S ? Comment expliquer que le GN sujet de l'infinitive ne puisse être lexicalement réalisé, (cf 1.84) repris ici en (1.94) ?

(1.94) * *vous croyez ce philosophe être un génie.*

Je me sépare clairement des analyses précises que fait Kayne sur ces points. Je fais l'hypothèse que ces infinitives n'ont qu'une frontière de phrase : ce sont des S, dépourvus de COMP : dans mon hypothèse, ces infinitives en français sont dépourvues du COMP syntaxiquement présent, mais phonétiquement non réalisé que suppose l'analyse de Kayne ; la structure de (1.92a) n'est pas celle qui est représentée en (1.89), mais la suivante : $S[... V S[GN[e]]]$. Cette structure permet de maintenir la condition sur le gouvernement d'un GN par un V matrice : le gouvernement n'est possible que si le V et le GN sont séparés par une seule frontière phrastique (soit $\bar{S}$, soit S). De cette manière, on dira que le V gouverne le GN qui se trouve dans le COMP du $\bar{S}$ tensé, et non pas le GN qui se trouve en position sujet.

D'autre part, je n'accepte pas l'hypothèse théorique, qui est celle de Kayne, concernant la relation entre gouvernement et attribution de Cas : un V peut gouverner un GN sans lui attribuer un Cas ; plus précisément, un V attribue un Cas au GN qu'il gouverne si celui-ci est un complément sous-catégorisé. Autrement dit, il y a un certain rapport entre le gouvernement et l'attribution d'un Cas, mais il n'y a pas co-incidence entre les deux fonctionnements : le gouvernement du GN par un V est une condition nécessaire, mais non suffisante pour que le GN se voit attribuer le Cas Objectif.

Cette proposition a des conséquences intéressantes. Elle permet d'éviter les problèmes de conflit de Cas que la position contraire ne peut manquer d'entraîner. En effet, comme on l'a vu, si l'on dit (a) que le gouvernement du GN par un V se traduit par l'attribution d'un Cas (Objectif) à ce GN, et (b) que les V matrices comme *croire*, *dire*, *savoir* gouvernent le GN qui se trouve dans la complétive, séparé par une frontière de S, on dit que le COMP qui porte une marque casuelle de Nomina-

tif, et se trouve marqué Objectif. D'autre part, elle permet d'expliquer pourquoi le GN sujet des infinitives compléments de ces V ne peut être lexicalement réalisé, cf (1.94). Ce GN, en effet, est gouverné par le V matrice, mais ne reçoit pas de Cas : Il tombe donc sous le coup du Filtre des Cas. Ainsi, le GN sujet des infinitives compléments d'un V comme *croire*, *dire* etc. est gouverné, mais n'est pas marqué pour le Cas.

Si Kayne suppose que le V matrice, dans cette structure, non seulement gouverne le GN qui se trouve dans le COMP, mais également lui attribue un Cas, c'est parce qu'il admet une autre hypothèse théorique : le GN vide, en position relativisée (ou questionnée) doit porter un Cas. On voit que je rejette également cette hypothèse : le GN vide, en position relativisée, doit être proprement gouverné, mais peut ne pas être marqué pour le Cas. La position que je prends a-t-elle des conséquences néfastes ? je ne le pense pas. En effet, lorsqu'on fait l'hypothèse que le GN vide, en position relativisée, est marqué pour le Cas, c'est pour faire la différence, du point de vue interprétatif, entre ce dernier et les GN vides qui apparaissent dans les COMP intermédiaires : il est clair que les GN vides, dans les COMP, n'interviennent pas dans l'interprétation. Mais le problème de l'interprétation de la structure relative ou, si l'on préfère, la traduction de la structure syntaxique en forme logique ou sémantique, mérite, de toute manière, une attention plus grande que celle qui lui est généralement accordée dans les travaux qui utilisent le modèle de la grammaire générative. Je proposerai deux règles :

(1) l'une qui traduit la structure syntaxique des relatives en structure sémantique, qui sera étudiée au chapitre V, (2) l'autre qui définit la pertinence des formes qui apparaissent dans les COMP, du point de vue de l'interprétation, sur laquelle je reviens maintenant.

Ainsi, j'ai expliqué une partie des données concernant l'asymétrie entre la relativisation du GN sujet d'une complétive, et celle du GN objet, en

faisant appel au Principe du ECP. Cette explication repose sur des propositions théoriques, que je rappelle :

- une précision concernant les gouverneurs propres, cf (1.91) : les catégories phonétiquement vides ne sont pas des gouverneurs propres ;
- l'abandon de certaines hypothèses théoriques : j'admets en effet
 - (a) qu'un V peut gouverner un GN sans lui attribuer un Cas ; et
 - (b) que le GN vide, en position relativisée (ou questionnée) doit être proprement gouverné (ECP), mais peut ne pas porter de Cas.

II. L'interprétation des Formes qui apparaissent dans COMP.

Le recours à ECP ne traite qu'une partie du problème : la relativisation dans une complétive infinitive. J'ai dit, en effet, que le GN qui apparaît dans le COMP de la complétive tensée est un gouverneur propre, dans la mesure où ce n'est pas une catégorie phonétiquement vide. Il faut maintenant expliquer pourquoi la relativisation dépend de l'occurrence de certains V matrices, qui sont précisément les mêmes que ceux qui autorisent la relativisation dans une infinitive. La conséquence de l'explication qui a été proposée est la suivante : ces V ont la propriété de gouverner le GN qui apparaît dans le COMP de la complétive. La question devient donc celle-ci : puisque la relativisation n'est acceptable qu'avec des V matrices dont la propriété est de gouverner le GN qui apparaît dans COMP, pourquoi ce GN est-il soumis à la condition d'être gouverné ?

On ne voit pas de quelle condition syntaxique il pourrait s'agir : les GN qui apparaissent dans les COMP ne sont pas, de manière générale, soumis à la condition d'être gouvernés. En fait, on peut dire que c'est une de leurs caractéristiques que de ne pas être gouvernés. Tournons-nous vers les règles d'interprétation dont relèvent les formes qui apparaissent dans une position de COMP.

On admet généralement les propositions suivantes : les complementizers *that*, et *que* sont ignorés des règles qui construisent le sens des phrases ¹² ; les GN vides, "traces", qui apparaissent dans les COMP, sont également ignorés de ces règles ; en revanche, les GN [+qu], et *si* donnent lieu à une règle d'interprétation. La difficulté est de formuler la différence entre les deux types de COMP. Or, c'est un problème de savoir si les complementizers *that*, ou *que* sont insérés en même temps que les items lexicaux, ou sont les réalisations de COMP portant le trait [-QU] ; autrement dit, le COMP est-il vide, au niveau de la structure syntaxique qui donne lieu à la traduction en structure sémantique, ou bien est-il rempli par les complementizers *that* ou *que* ? Si l'on admet que les COMP sont vides au niveau structural qui importe ici, on a un moyen de distinguer entre les formes de COMP qui donnent lieu à une règle d'interprétation et les autres :

(1.95) Règle de traduction en structure sémantiques des formes qui apparaissent dans COMP

- (1) Les COMP phonétiquement vides sont ignorés par les règles qui construisent le sens des phrases.
- (2) Les COMP qui contiennent du matériel phonétique doivent donner lieu à une règle d'interprétation.

En vertu de (1.95), les COMP des relatives complexes qui sont réalisés comme des *que*, et sont, au niveau syntaxique pertinent, seulement remplis d'un GN vide, sont ignorés des règles de construction du sens. Mais le COMP qui est réalisé comme un *qui*, lorsque le sujet de la complétive dont il fait partie est relativisé, n'est pas vide, selon l'analyse qui est proposée ici, puisqu'il contient cette marque de Nominatif : celle-ci lui permet de fonctionner comme un gouverneur propre, mais, en même temps, contraint la structure à l'interpréter. Or, ce n'est pas un COMP relatif : il ne peut donc donner lieu à la règle

d'interprétation à laquelle donne lieu la forme relative. La difficulté est donc de lui trouver une interprétation, et c'est là que le V matrice intervient.

Revenons à la notion de gouvernement. Qu'est-ce que cela veut dire, pour un GN, que d'être gouverné par un V ? Du point de vue sémantique, on admet qu'un V est une expression fonctionnelle, qui prend des arguments, cf. § 5.1.2.1. Or, les GN gouvernés par V sont précisément des arguments de V. On admet donc l'équivalence suivante :

(1.96) Gouvernement et interprétation d'un GN :

un GN gouverné par un V est un argument du V

D'après (1.96), le GN sujet de l'infinitive complément des verbes *dire*, *croire* etc est gouverné par ce verbe matrice, et donc interprété comme l'un de ses arguments, et il en va de même dans le cas du GN antécédent du GN sujet de la complétive tensée, marqué du Nominatif /i/. Ainsi, la même propriété du verbe matrice de gouverner un GN par delà une frontière phrastique intervient à double titre dans la relativisation :

- (1) elle permet au GN sujet d'une infinitive d'échapper à ECP ; et
- (2) elle permet au GN qui se trouve dans le COMP de la complétive tensée d'être interprété, ce qui est conforme à la règle (1.95).

On comprend alors pourquoi ce sont bien les mêmes verbes qui autorisent la relativisation du GN sujet, qu'il s'agisse d'une complétive à l'infinitif ou à V conjugué.

Mais cette solution soulève une difficulté sérieuse : une même unité structurale ne peut être argument de deux verbes à la fois ; autrement dit, le GN relativisé ne peut, apparemment, fonctionner à la fois comme argument du verbe de la complétive et du verbe matrice. En effet, l'argument d'un verbe (d'une manière générale, l'argument de toute unité

lexicale qui est traduite sémantiquement comme une fonction qui prend des arguments) reçoit de celui-ci un certain type d'interprétation, que l'on appelle, dans le modèle de Chomsky (1981), un "rôle thématique". Si une unité est argument de deux verbes, elle reçoit deux rôles thématiques : on se trouve devant une impossibilité interprétative. Cette intuition est formalisée dans Chomsky (1981 : 335), sous le nom de "Théta-Critère", dont on donne une version simplifiée, mais suffisante pour les besoins de la discussion en (1.97) :

(1.97) Théta-Critère (version informelle)

Une même unité structurale ne peut recevoir plus d'un rôle thématique.

Par unité structurale, on entend soit un GN donné dans une position A, soit l'ensemble des GN co-indiciés et se c-commandant l'un l'autre dans une A-chaîne ou une structure relative ou interrogative, c'est-à-dire les structures que l'on a traitées en termes de Mouvement. Ainsi, le Théta-critère formalise l'intuition que le GN "déplacé" n'a pas d'autre interprétation que celle qui lui est transmise par le GN vide qui se trouve en position A.

Comment la relativisation du GN sujet d'une complétive échappe-t-elle au Théta-critère ? Revenons sur cette classe de V, qui autorisent la relativisation du GN sujet et d'après les analyses présentées ici, gouvernent le GN sujet de l'infinitive complément, ou le GN dans le COMP de la complétive tensée, et l'interprètent comme l'un de leurs arguments. Il y a une coïncidence qui ne saurait être le fruit du hasard : ce sont précisément ces mêmes verbes dont on a déjà parlé en étudiant la DPR, et en la comparant avec les phrases contenant un *de* GN. En effet, ils entrent dans un GV de la forme $V \text{ de } GN \bar{S}$. On a admis que ces V ont deux compléments, un GP en *de* GN, et un $\bar{S}$; mais ces deux compléments ont, du point de vue de l'interprétation, une propriété remarquable : non seulement ils entrent en relation avec le V, mais ils entrent en

relation l'un avec l'autre, puisque le GN qui apparaît dans le GP en *de* est interprété comme le Thème du $\bar{S}$. C'est pourquoi, dans une phrase du type *dire de GN que S*, on interprète le *de* GN comme "au sujet de quoi", alors que la préposition *de* n'a pas ce sens en français, et c'est pourquoi le $\bar{S}$ contient en général un pronom anaphorique du GN, cf § 1.1.3.1.

J'avancerai donc l'hypothèse suivante : le GN gouverné par le V matrice dans la relativisation du sujet joue le même rôle vis-à-vis du V matrice que le GN du complément en *de* dans la structure $V \text{ GP } [+ \text{ de }] \bar{S}$. Autrement dit, ces V ont une propriété qui a deux faces :

- (1) syntaxique : ils gouvernent un GN par delà une frontière phrastique ;
- (2) sémantique : lorsqu'ils ont deux arguments , dans un GV de la forme $V \text{ de } GN \bar{S}$ ou $V \bar{S} [\text{COMP}[GN_1]_S[GN_1 \dots]]$, ou $V \bar{S} [GN \dots]$ les deux arguments entrent en relation interprétative l'un avec l'autre, le (*de*)GN étant interprété comme le Thème du $\bar{S}$.

Cette analyse appelle une précision supplémentaire. Si l'on dit que ces V gouvernent directement le GN sujet de l'infinitive, et l'interprètent comme le Thème du $\bar{S}$, que se passe-t-il lorsque le GN sujet de l'infinitive n'est pas un GN vide en position relativisée, mais un GN anaphorique du GN sujet du $\bar{S}$ supérieur, cf. *Paul_i croit_S [GN_i [e] avoir raison]*? Considérons les deux aspects de la question, syntaxique et sémantique. Du point de vue syntaxique, dire que le V matrice gouverne le GN sujet de l'infinitive n'est problématique que si l'on admet la classification des GN vides, telle qu'elle est présentée dans Chomsky (1981, 1982). En effet, dans celle-ci, ce GN est analysé comme un PRO, c'est-à-dire, précisément, un GN vide non gouverné. On verra que je n'accepte pas, pour ma part, les principes sur lesquels la classification de Chomsky est fondée, cf § 2.2.1. Mais, même si l'on accepte cette classification,

les données ne posent pas un véritable problème pour l'analyse : on dira, en effet, que les V en question appliquent cette propriété de gouvernement exceptionnel de manière facultative. Ainsi, si le GN sujet est gouverné, ce n'est pas PRO, mais un GN relativisé ou interrogé ; si celui-ci a un antécédent en position $\bar{A}$, dans COMP, la structure est acceptée, sinon elle est exclue. Si, en revanche, le GN sujet n'est pas gouverné, c'est un PRO, et il ne peut avoir un antécédent dans COMP.

Du point de vue sémantique, y a-t-il un inconvénient à dire que le GN sujet est gouverné, c'est-à-dire interprété comme un argument du V matrice, et plus précisément, comme le Thème du S complétif ? J'avoue que je n'y vois aucune objection ; s'il y en avait une, il faudrait dire, même avec la classification des GN vides que je propose, que le gouvernement d'un GN appartenant à une complétive par le V matrice est une propriété facultative.

Résumons le traitement qui a été proposé. Je ne reviens pas sur l'analyse des formes *que/qu* sur laquelle j'ai pris position en discutant les hypothèses de Milner. En ce qui concerne le problème de la limitation de la structure à une certaine classe de verbes matrices, j'ai fait les propositions suivantes :

- (1) le GN vide en position relativisée est soumis à ECP ; or, (a) une catégorie vide n'est pas un gouverneur propre, cf (1.91) et (b) le GN qui est dans le COMP de la complétive tensée et porte une marque casuelle de Nominatif /i/ n'est pas une catégorie vide ; il fonctionne donc comme un gouverneur propre ; (c) en conséquence, le GN sujet de l'infinitive n'est jamais proprement gouverné à l'intérieur du $\bar{S}$ auquel il appartient, quelle que soit la structure de l'infinitive, mais le GN sujet de la complétive tensée est proprement gouverné par le GN qui se trouve dans COMP.

- (2) Les COMP vides sont ignorés par les Règles d'interprétation ; on précise que celui qui est réalisé comme un *que* est vide, au niveau de la structure où se construit le sens de S. En revanche, un COMP qui contient du matériel phonétique doit donner lieu à une Règle d'interprétation. En conséquence, le COMP de la complétive tensée dont le sujet est relativisé doit être interprété.

- (3) les V matrices qui autorisent la relativisation du GN sujet de leur complétive ont la propriété suivante, qui a deux aspects :

- Ils gouvernent le GN par delà une frontière phrastique ; ainsi, ils gouvernent le GN vide sujet de l'infinitive, qui est donc conforme à ECP, et ils gouvernent le GN qui se trouve dans le COMP de la complétive tensée ;
- un GN gouverné par un V est un argument du V ; or, ces V ont la propriété d'avoir deux arguments, un (*de*) GN et un S, qui entretiennent entre eux une relation interprétative : le GN est le Thème du S.

Cette propriété autorise la bonne interprétation de la structure : d'une part, le GN relativisé peut être à la fois le sujet de la complétive et le complément du V, sans tomber sous le coup du Thème-critère ; d'autre part, le GN qui se trouve dans le COMP de la complétive tensée donne lieu à une règle d'interprétation, ce qui satisfait à la règle d'interprétation concernant les COMP.

1.2.1.2. Les contraintes d'Iles

La position relativisée, en français, peut ne pas se trouver dans le même $\bar{S}$ que le COMP de la relative : il y a des relatives que j'ai appelées relatives complexes. Mais on sait, depuis les travaux de Ross (1967), que la catégorie vide ne peut apparaître dans toutes les configurations : certaines subordonnées sont ainsi appelées des "Iles", parce que, dans une formalisation en termes de Mouvement, on constate que le syntagme [+ qu-] ne peut s'en échapper¹³. Le français, qui possède plusieurs sortes de relatives, permet de vérifier que ces contraintes frappent l'occurrence de la position relativisée en tant que c'est une catégorie vide : elles ne se vérifient pas pour le pronom de la DPR.

Parmi les contraintes de Ross qui concernent la relativisation, je laisserai de côté la "Left Branch Constraint" (LBC) et la Contrainte sur les GN Complexes (CNPC), en tant que telle. Ross lui-même ne présente pas le LBC comme une contrainte à portée universelle, et l'on voit aisément qu'elle ne se vérifie pas en français, en regardant la catégorie vide dans l'interrogation introduite par *combien* (cf Obenauer, 1976, Milner, 1978) ; la contrainte dit qu'une catégorie vide ne peut se trouver dans la position du déterminant, qui est la "branche gauche" du GN. Or, cette prédiction n'est pas vérifiée, puisque *combien* est mis en relation avec une position vide en (1.98) :

(1.98) *Combien_i as-tu lu_{GN} [e_i de romans de Balzac] ?*

De même, il est possible de proposer que c'est un GN de quantité, en position de déterminant, qui est relativisé en (1.99)¹⁴ :

(1.99) *Les trois kilos_i que_i j'ai acheté_{GN} [e_i de cerises] ont déjà été avalés.*

La seule chose qu'il faille noter ici, c'est que ces structures sont soumises au ECP, comme on s'y attend ; ainsi, l'interrogation et la relativisation du segment qui est en position de déterminant d'un GN ne sont bonnes que si ce GN est en position d'objet de verbe :

(1.100)a. *Combien_i m'as-tu dit que_i tu avais lu [e_i de romans de Balzac] ?*

b. * *Combien_i m'as-tu dit que_i [e_i de romans de Balzac] étaient publiés en Livre de Poche ?*

(1.101)a. *Les trois kilos_i que_i j'ai acheté [e_i de cerises]*

b. * *Les trois kilos_i que_i/qui [e_i de cerises] ont déjà disparu*

Si l'on fait l'hypothèse que le verbe gouverne la position de déterminant interne au GN, on comprend que la structure soit admise (cf. Kayne, 1980) ; en revanche, comme on l'a vu, pour que la catégorie dans COMP gouverne proprement la position de déterminant interne au GN sujet, il faudrait qu'elle ne soit pas une catégorie vide, i.e. qu'elle porte un trait de cas susceptible d'être épelé comme une marque casuelle. Or, l'expression de quantité, dans la position de déterminant du GN, ne porte pas de trait de Cas, ou, en tout cas, ce trait ne donne jamais lieu à une marque casuelle, s'il existe.

D'autre part, Ross propose la Contrainte du GN Complexe (CNPC), pour réunir deux configurations : le GN qui contient une relative ou une complétive, cf. (1.102)¹⁵.

(1.102)a. *GN [l'hypothèse_i $\bar{S}$ [que_i vous faites e_i]]*

b. *GN [l'hypothèse $\bar{S}$ [que la terre est ronde]]*

Or, il n'est pas évident que l'on puisse soutenir que le français observe le CNPC, en ce qui concerne la complétive, complément d'un N, cf (1.103) :

- (1.103)a. *un ami que j'ai la certitude que je vais revoir*
 b. *une hypothèse qu'on a le désir de tester*

On se contentera donc de regarder les données de la relativisation d'un GN appartenant à une relative.

Enfin, depuis les travaux de Ross, d'autres configurations ont été proposées comme "fles" : les circonstancielles, les phrases clivées et pseudo-clivées. Je donnerai des exemples de relativisation dans chacune des configurations, en opposant la catégorie vide, y compris celle qui est mise en relation avec *dont*, au pronom de la DPR.

Relativisation dans une relative :

- (1.104)a. * *Ce livre_i qu_i il serait vraiment dommage que [l'éditeur_j qui_j e_j avait accepté e_i] revienne sur sa parole, aurait pu trouver un large public*
 b. * *Ce candidat_i à qui_i il est incroyable que vous ayez perdu [la lettre_j que_j le directeur avait personnellement adressée e_j e_i] se trouve être évidemment le plus sérieux*
 c. * *On a filmé un épisode de la Résistance_i dont_i il aurait été vraiment dommage que [ceux_j qui_j se souviennent e_i] disparaissent sans porter témoignage*
 (1.105)a. *Nous demanderons conseil à ce médecin_i dont_i j'ai dû vous dire combien nous avons apprécié [l'hôtel_j qu'_j il_i nous avait recommandé e_j] à Lavors*
 b. *Ce livre_i dont_i il serait vraiment dommage que [l'éditeur_j qui_j l'_i avait accepté] revienne sur sa parole pourrait trouver un large public.*

Relativisation dans un S sujet :

Ross formule la contrainte de la manière suivante :

- (1.106) Sentential Subject Constraint (Ross, 1967 : 134)

Aucun élément dominé par un S ne peut être déplacé hors de ce S si ce noeud S est lui-même dominé par un GN qui est dominé immédiatement par S.

Ross vise le cas d'un sujet qui est entièrement constitué par un S ; mais, telle qu'elle est formulée, la contrainte recouvre également le cas où le sujet est constitué par un GN complexe, i.e. un GN qui contient une complétive ; dans la mesure où je ne considère pas le CNPC comme une contrainte justifiée, je donne des exemples de relativisation dans les deux types de GN sujet¹⁶. Voyons d'abord la relativisation dans un S sujet :

- (1.107)a. * *La flexion casuelle_i qu'_i il est bien établi que [de supprimer e_i] est une tendance de toutes les langues indo-européennes n'a laissé que des traces en français.*
 b. * *Paul_i à qui_i il apparaissait que [confier ce qui s'était réellement passé e_i] était malheureusement impossible, serait certainement très en colère*
 c. * *On a filmé un épisode de la Résistance_i dont_i il est évident que [se souvenir e_i] n'est pas forcément une partie de plaisir.*

- (1.108)a. *La flexion casuelle_i dont_i il est bien établi que [de la_i supprimer] est une tendance de toutes les langues indo-européennes n'a laissé que des traces en français*
- b. *Paul_i, dont_i il nous apparaissait que [lui_i confier ce qui s'était réellement passé] était malheureusement impossible, serait certainement très en colère*

Le même contraste peut être constaté entre la catégorie vide et le pronom, si la position relativisée se trouve dans un S complément du N-tête du GN sujet :

- (1.109)a. * *Les accusés_i auxquels_i on comprenait que [la conviction que la responsabilité du crime appartenait bien e_i] s'imposait peu à peu au tribunal ne sortaient pourtant pas des dénégations laconiques*
- b. * *Strasbourg_i où_i on sait que [la décision de fixer le siège du Parlement e_i] n'est pas encore acquise a pourtant effectué de grands travaux dans cette perspective*
- c. * *On a reparlé récemment d'un épisode de la Résistance_i dont_i il apparaît que [la volonté de se souvenir e_i] a créé bien des remous*
- (1.110)a. *Les accusés_i dont_i on comprenait que la conviction que [la responsabilité du crime leur_i appartenait bien] s'imposait peu à peu au tribunal ne sortaient pas des dénégations laconiques*
- b. *Strasbourg_i dont_i on sait que [la décision d'y_i fixer le siège du parlement] n'est pas encore acquise a pourtant entrepris de grands travaux dans cette perspective.*

Relativisation dans une circonstancielle :

- (1.111)a. * *Nous faisons tous nos efforts pour joindre le directeur de la consommation_i qu'_i il serait impensable que l'envoyé mexicain reparte [sans avoir rencontré e_i]*
- b. * *Cette décision_i que_i vous savez bien que [s'ils prenaient e_i], nous n'aurions d'autre choix que de partir d'ici, nous la redoutons bien évidemment*
- c. * *Il y a là tout un tas d'objets_i dont_i on l'a convaincu qu'il ne pouvait pas déménager [sans se débarrasser e_i]*
- (1.112)a. *Nous faisons tous nos efforts pour joindre le directeur de la consommation_i, dont_i il serait impensable que l'envoyé mexicain reparte [sans avoir pu le_i rencontrer]*
- b. *Cette décision_i dont_i vous savez bien que, [s'ils la_i prenaient], nous n'aurions d'autre solution que de partir d'ici, nous la redoutons bien évidemment.*

Relativisation dans une phrase clivée ou pseudo-clivée :

Les premiers exemples montrent qu'il est impossible d'avoir une catégorie vide dans les constituants d'une phrase clivée :

- (1.113)a. * Les enfants_i qu'_iil était convenu que [c'était le père de Paul qui devait raccompagner e_i] ont décidé de rentrer seuls.
- b. * Paule_i dont_i pensait que [c'était le roman e_i qui allait remporter le Goncourt] devra se contenter du Fémina

Le pronom, au contraire, est possible, tant en position de foyer (entre *c'est* et *que*), ou dans une position incluse dans un GN foyer, que dans la deuxième partie de la construction :

- (1.114)a. Les enfants_i dont_i il était convenu que [c'étaient eux_i qui animeraient la cérémonie] se sont donné beaucoup de mal
- b. Paule_i dont_i on pensait que [c'était son_i roman qui allait remporter le Goncourt] devra se contenter du Fémina.
- c. Les enfants_i dont_i il était convenu que [c'était le père de Paul qui devait les_i raccompagner] ont décidé de rentrer seuls

Catégorie vide et pronom se comportent de même dans une construction pseudo-clivée :

- (1.115)a. * Cette catastrophe_i qu'_iils ont déclaré que [ce qui les désolait, c'était de ne pas avoir apprise e_i plus tôt], avait pourtant de quoi ébranler des âmes moins tendres que les leurs
- b. * Ce professeur_i chez qui_i il nous paraissait évident que [ce que nous aimions particulièrement e_i, c'était l'enthousiasme qui était le sien et qu'il réussissait à nous communiquer] a brusquement quitté l'Université
- (1.116)a. Cette catastrophe_i dont_i ils ont déclaré que [ce qui les désolait, c'était de ne pas l'_i avoir apprise plus tôt], avait pourtant de quoi ébranler des âmes moins tendres que les leurs
- b. Ce professeur_i dont_i ils nous paraissait évident que [ce que nous aimions particulièrement en lui_i, c'était l'enthousiasme qui était le sien et qu'il réussissait à nous communiquer], a brusquement quitté l'Université.

Il y a donc un contraste extrêmement clair entre les deux types de position relativisée, en ce qui concerne les configurations d'îles. Pourtant, il est une autre contrainte, que Ross assimilait aux contraintes d'îles, qui semble bien observée dans les deux cas : il s'agit de la Contrainte sur les Structures coordonnées. Ross observait, en effet, qu'il est impossible de relativiser un GN qui est coordonné à un autre GN, ou un GN qui est dominé par une catégorie qui est coordonnée avec une autre catégorie. Or, il en va de même pour le pronom de la DPR, et l'on observe ici un parallélisme entre les exemples de QuR et de DPR : on a illustré, en (1.117) et (1.118), des relativisations d'un GN coordonné à un autre GN :

- (1.117)a. * *Le gouvernement_i avec lequel_i vous vous rappelez que nous avons accepté de discuter [e_i et avec les partis qui le soutiennent] a pris sa décision sans consulter personne.*
- b. * *Le gouvernement_i dont vous vous rappelez que nous acceptons les objectifs [e_i et du parti majoritaire] s'est éloigné de la ligne qu'il s'était fixée*
- (1.118)a. * *Le gouvernement_i dont_i vous vous rappelez que nous avons accepté de discuter [avec lui_i et avec les partis qui le soutiennent] a pris seul sa décision*
- b. * *La First National_i dont_i vous vous rappelez que cet industriel a fait appel [à elle_i et à une banque nationalisée] pour pouvoir s'installer aux Etats-Unis a fait connaître son refus.*

Les relatives (1.119) et (1.120) illustrent, d'autre part, la relativisation dans une structure coordonnée :

- (1.119)a. * *Paule_i que_i vous vous souvenez [que nous sommes allés cette année là à la montagne et que nous avons emmenée e_i avec nous] a depuis complètement disparu de la circulation*
- b. * *Le gouvernement dont_i nous ne nions pas que nous avons accepté [les objectifs e_i et la stratégie du parti majoritaire] s'est éloigné de la ligne qu'il s'était fixée*

- (1.120)a. * *Paule_i dont_i vous vous souvenez [que nous sommes allés cette année-là à la montagne et que nous l'_i avons emmenée avec nous] a depuis disparu de la circulation*
- b. * *Le gouvernement_i dont_i nous ne nions pas [que nous avons accepté ses_i objectifs et la stratégie du parti majoritaire] s'est éloigné de la ligne qu'il s'était fixée.*

La Contrainte sur les structures coordonnées a donc un domaine de validité plus étendu que les Contraintes d'îles : ce n'est pas une contrainte sur une catégorie vide, en tant que telle . Cette indication est confirmée par le fait qu'elle est également observée par la construction appelée "Dislocation Gauche" (Hirschbühler, 1974) ou "Hanging Topic" (Cinque, 1977) :

- (1.121)a. * *Ton père_i, tu sais que nous pensons souvent [à lui_i et à Jeanne]*
- b. * *La First national_i, cet industriel a fait appel [à elle_i et à une banque nationalisée]*

En fait, il n'y a pas, à strictement parler, une contrainte qui serait la CSC : il est possible de relativiser un GN qui appartient à une structure coordonnée, mais cette relativisation ne peut se faire qu'à certaines conditions (cf, pour l'anglais, Williams, 1978). Sans entrer dans le détail d'une structure qui n'a guère été étudiée pour le français, on remarquera, d'une manière très générale, que le GN relativisé doit être présent dans les deux membres coordonnés ; là encore, la DPR et la QuR se comportent de la même manière :

((1.122) *Cette musique_i qu'_i il est évident [que j'aime e_i et que tu détestes e_i]*

(1.123) *Cette musique dont_i il est évident [que je l'_i aime et que tu la_i détestes]*

Des données sur la CSC, il ressort clairement que la contrainte ne saurait être une contrainte sur la structure syntaxique, en tant qu'elle contient une catégorie vide. Il semble qu'il s'agisse plutôt d'une contrainte sur une règle de construction de la structure sémantique, sans qu'il soit possible de préciser davantage ici.

Mais que conclure du contraste entre les deux types de positions relativisées en ce qui concerne l'ensemble des contraintes d'files ? A priori, il semblerait qu'on ait bien là un cas de contrainte sur l'occurrence de la catégorie vide, et, plus précisément, sur le "trajet" possible qui relie une catégorie vide et son antécédent, contrainte qui n'existerait pas sur le pronom ¹⁸. Mais il faut rester prudent : ces données ne permettent pas de choisir entre une contrainte sur une structure syntaxique, qui ferait la différence entre une catégorie vide et un pronom, et une contrainte sur la construction de la sémantique de la relative ¹⁹.

On constate bien, lorsque la QuR et la DPR sont également possibles, qu'elles ont la même interprétation, cf (1.124) :

- (1.124)a. *Un argument que je crois que personne n'a avancé*
 b. *Un argument dont je crois que personne ne l'a avancé*

Cependant, cette identité d'interprétation n'est pas un argument suffisant pour permettre de choisir entre les deux possibilités ; en effet, que l'interprétation soit identique n'implique pas qu'elle soit

construite de manière identique. Je laisserai donc provisoirement de côté l'explication de ce phénomène.

1.2.1.3. Les groupes Prépositionnels

Si le GN relativisé (QuR) est inclus dans un GP, la structure est caractérisée par une série de contraintes auxquelles échappe le pronom de la DPR :

- (1) Si le GN (QuR) est complément d'une Préposition, et non inclus dans un GN, il ne peut être relativisé, sans que la P se trouve également dans COMP : dans les termes de Ross (1967), il y a "pied-piping" obligatoire de la P en français (on sait qu'il en va autrement en anglais) :

- (1.125)a. * *(Un sujet que je me suis intéressé à*
 * *(Un sujet que j'ai travaillé sur*
 b. *(un sujet auquel je me suis intéressé*
(un sujet sur lequel j'ai travaillé

Il est difficile d'opposer ici, en toute rigueur, le comportement du pronom à celui de la catégorie vide, puisque la relativisation par le pronom n'implique aucune séparation possible d'avec la P. On vérifie, cependant, que le pronom, complément d'une P, fonctionne comme catégorie relativisée dans la DPR :

- (1. 126) *(Des amis dont je suis sûr que vous vous entendrez*
(avec eux
(Un candidat dont il est évident que la population
(de ce district votera en majorité pour lui
(Hinault dont on se demandait si Herrera n'arriverait pas avant lui à l'étape

- (2) En français, et là encore le français s'oppose à l'anglais, le complément d'un N ne peut être relativisé (QuR) que s'il est de la forme *de* GN : il n'en va pas de même pour le pronom de la DPR, qui peut être complément de P diverses, à l'intérieur d'un GN. Ainsi, il y a une relativisation possible du complément en *de*, mais non du

complément en par ou en à avec une catégorie vide²⁰ :

- (1.127)a. *J'ai vu un portrait d' Aristote par Rembrandt*
 b. *J'ai vu le portrait d'Aristote de Rembrandt*
 c. *J'ai vu un portrait de Rembrandt/d'Aristote*
 d. *L'accès de la crique est interdit*
 e. *L'accès à la crique est interdit*
- (1.128)a. *Aristote dont (j'ai vu un portrait
 (j'ai vu un portrait par Rembrandt*
 b. *Rembrandt dont (j'ai vu un portrait
 (j'ai vu le portrait d' Aristote*
 c. * *Rembrandt par qui j'ai vu un portrait d'Aristote*
 d. *La crique dont l'accès est difficile*
 e. * *La crique à laquelle l'accès est difficile*

Le pronom de la DPR ne connaît pas cette limitation :

- (1.129)a. *Un compositeur dont il est clair qu'on te reproche
 ton influence sur lui*
 b. *Un professeur dont on m'a assuré qu'une seule leçon
 avec lui te profiterait plus que plusieurs heures
 avec d'autres*

(3) Dans une QuR, si le *de* GN est lui-même inclus dans un GP, c'est le GP le plus large qui se trouve dans COMP :

- (1.130)a. *je me suis intéressé au portrait d'Aristote*
 b. *Tu devrais t'occuper de l'inscription de Paul*
- (1.131)a. * *Aristote dont je me suis intéressé au portrait*
 b. * *Paul dont tu devrais t'occuper de l'inscription*
- (1.132)a. *Aristote au portrait duquel je me suis intéressé*
 b. *Paul de l'inscription duquel tu devrais t'occuper*

Bien entendu, le pronom de la DPR peut être complément d'une P, et

inclus dans un GP plus large :

- (1.133)a. *Aristote dont j'ai eu l'impression que vous vous
 étiez beaucoup intéressé à son portrait (par
 Rembrandt)*
 b. *Paul, dont il me semble que tu devrais t'occuper
 maintenant de son inscription*

L'ensemble de ces données, du moins en ce qui concerne la QuR, est bien connu²¹. La deuxième limitation a été notée, mais non élucidée. Les première et troisième ont donné lieu à des explications en termes syntactiques, c'est-à-dire qu'elles ont été abordées comme des effets de contraintes sur l'occurrence des catégories vides, ou, si l'on parle en termes de mouvement d'un GN [+ qu-], de contraintes sur cette opération. Ainsi, la présence obligatoire du GP le plus large dans COMP est vue comme un effet du Principe A/A²² ; quant au pied-piping obligatoire de la préposition, il est rapporté à un filtre, c'est-à-dire une limitation portant sur une structure de surface, qui exclurait la suite P -GN[e], cf Horstein & Weinberg (1981), ou à un problème de gouvernement, la contrainte étant soit ECP, tel qu'il a été formulé dans ce paragraphe, cf(1.39), soit ECP formulé de manière à couvrir non seulement une configuration locale, mais le trajet qui relie la catégorie vide à son antécédent (ECP généralisé, cf Kayne 1981a, 1981b, 1983).

Certes, la différence de comportement entre la QuR et la DPR plaide en faveur d'une approche de ce type, c'est-à-dire un traitement qui serait formulé en termes de différence entre catégorie vide et un pronom ; le fait que l'interrogation connaît les mêmes contraintes que la QuR plaide également en ce sens. Mais je voudrais souligner que l'analyse n'est pas du tout évidente : je ne reprends pas les données du pied-piping, mais je propose, pour les limitations (2) et (3), une explication en termes sémantiques, cf chapitre V.

1.2.2. Contraintes sur l'occurrence du pronom

1.2.2.1. Principes de Liage

On a rappelé, au paragraphe précédent § 1.2.1., quelles sont les contraintes qui caractérisent l'occurrence du GN relativisé, quand il se présente sous la forme d'une catégorie vide. Mais le pronom connaît, lui aussi, des limitations, que l'on va maintenant examiner.

On observe d'abord que le pronom de la DPR ne peut apparaître dans le même S que *dont* :

- (1.134)a. * *Un chanteur dont tout le monde le connaît*
 b. * *Un problème dont tout le monde s'y intéresse*

Ces relatives deviennent parfaitement acceptables si le S dans lequel le pronom apparaît est une complétive :

- (1.135)a. *Un chanteur dont on dit que tout le monde le connaît*
 b. *Un problème dont il semble que tout le monde s'y intéresse*

Je propose d'expliquer l'inacceptabilité de (1.134) de la même manière que l'on explique celle de (1.136) :

- (1.136) * *Socrate_i le_i connaît*

Chomsky (1981) propose de régler l'occurrence des GN anaphoriques par les Principes de Liage. Celui qui concerne les pronoms est le Principe B :

- (1.137) Principe de Liage B (Chomsky, 1981 : 220)

Un pronom est libre dans sa Catégorie de Liage où "libre" veut dire : "non co-indicé avec un GN qui le c-commande"

On voit que le pronom en (1.136) n'est pas libre, puisqu'il est co-indicé avec le GN sujet, qui le c-commande. Pour appliquer le même Principe à la structure illustrée en (1.134), il faut faire quatre hypothèses :

- (1) Le pronom de la DPR est soumis aux mêmes contraintes que le pronom anaphorique ordinaire, i.e. discursif.
- (2) *Dont* est toujours un élément porteur d'un indice.
- (3) Les Principes de Liage, proposés par Chomsky pour les catégories anaphoriques dont les antécédents se trouvent dans une position A (comme le GN sujet de (1.136)), sont également valides pour les catégories anaphoriques dont l'antécédent se trouve dans une position $\bar{A}$, comme l'est le COMP de la relative.

On a fait jusqu'à maintenant la seconde hypothèse en indicant les exemples de DPR, comme ceux de QuR : elle se trouve ici explicitée, et sera plus amplement justifiée en § 1.3.1. D'autre part, l'extension du système de Liage aux éléments dont l'antécédent est dans une position $\bar{A}$, est proposée et illustrée dans Aoun (1981). Quant à la première, elle est au centre de ce travail, puisque l'hypothèse générale sur la structure des relatives qui y est défendue est que la relation entre le COMP et la catégorie relativisée est une relation anaphorique, cf chapitre II. Les données illustrées en (1.134) sont un des faits qui supportent l'ensemble de l'hypothèse.

Il faut remarquer que le recours au Principe de liage B pour exclure (1.134) entraîne une autre hypothèse, qui concerne la définition de la Catégorie de Liage. Celle-ci est, en effet, définie comme la catégorie syntaxique minimale qui contient à la fois le segment anaphorique et un SUJET accessible. Or, on serait tenté de penser que c'est S qui est la catégorie minimale, puisque S est analysé comme en (1.138) :

(1.138) Structure de S (Chomsky, 1981 : 209)

GN INFL GV
 où INFLexion = $[[\pm \text{Tps}], (\text{AGR})]$, et AGR co-occure
 avec $[+ \text{Tps}]$
 et où AGR (ou ACCORD) est un élément pronominal,
 qui est co-indicié avec le GN sujet, par définition

Si l'on considère que le pronom de (1.134) est exclu par le Principe de Liage, il faut dire que ce n'est pas S, mais $\bar{S}$ qui est la catégorie syntaxique minimale, puisque *dont* n'est pas présent dans S, mais seulement dans $\bar{S}$. Autrement dit, il faut faire une hypothèse sur le statut respectif de S et $\bar{S}$.

Cette question n'est pas évidente. Brièvement, rappelons qu'il y a deux possibilités ²³ : (a) S et $\bar{S}$ sont deux catégories majeures indépendamment l'un de l'autre. Chacune des deux a son élément "tête" : INFLexion est la tête de S et COMP est la tête de $\bar{S}$: (b) seul $\bar{S}$ est une catégorie majeure, ayant comme tête à la fois COMP et INFLexion qui forment un constituant discontinu. De ces deux possibilités, seule la seconde est compatible avec l'ensemble de l'hypothèse proposée ici. On admettra donc la dernière proposition :

(4) De S et $\bar{S}$, seul $\bar{S}$ est une catégorie syntaxique majeure, et donc une Catégorie de Liage.

Regardons maintenant les relatives illustrées en (1.139) :

- (1.139)a. ?? *Un argument dont je crois l'avoir déjà utilisé*
 b. * *Un texte dont le professeur les a persuadés de le lire*
 c. * *Un problème dont Paul avait la certitude de le résoudre rapidement*
 d. * *Un texte dont tu es certain de le comprendre*
 e. * *Les enfants dont il n'est pas possible de les envoyer aux Etats-unis cet été.*

On voit que, si la complétive qui domine le pronom est une infinitive, la relative est, dans l'ensemble, tout à fait mauvaise. Cette restriction est indifférente à la forme du GV : On a illustré, en (1.139), le cas d'une complétive complément d'un V, sans complémentiser ou avec *de* (cf. Huot, 1981), complément de N, d'Adjectif, et d'une construction impersonnelle.

D'autre part, on constate que la distance, en termes de noeuds S, n'apporte guère d'amélioration :

- (1.140)a. * *Un argument dont il croit se souvenir (de) l'avoir utilisé.*
 b. ?? *Un texte dont le professeur a su les persuader de le lire*
 c. ?? *Un problème dont Paul avait la certitude d'être capable de le résoudre rapidement*
 d. * *Un texte dont tu es certain d'être capable de le comprendre*
 e. ?? *Les enfants dont il n'est pas possible d'envisager de les envoyer aux Etats-Unis cet été*

En revanche, les relatives sont acceptables, si l'on remplace la complétive infinitive par une complétive tensée :

- (1.141)a. *Un argument dont il croit qu'il l'a déjà utilisé*
- b. *Un texte dont le professeur les a persuadés qu'ils pouvaient le lire*
- c. *Un problème dont Paul avait la certitude qu'il pouvait le résoudre rapidement*
- d. *Un texte dont tu es certain que tu le résoudras facilement*
- e. ? *Les enfants dont il n'est pas possible qu'on ne les envoie pas aux Etats Unis cet été*

Pourtant, un pronom co-indicié avec *dont* peut apparaître dans un S[-Tps], si la relative contient, par ailleurs, un pronom dans une complétive tensée :

- (1.142)a. *Un enfant dont notre décision de l'emmener avec nous aux Etats-Unis nous aura permis de vérifier qu'il n'avait pas oublié l'anglais*
- b. *Un problème épineux dont l'idée même d'en faire le thème de la conférence a montré combien il était central pour la discipline aujourd'hui*
- c. ? *Un chercheur dont l'envoyer faire ses preuves à l'étranger nous permettrait de savoir s'il a l'toffe d'un chef de laboratoire.*

Si l'on admet l'hypothèse que le pronom de la DPR obéit aux Principes de Liage, on voit que sa Catégorie de Liage n'est pas identique à celle du pronom anaphorique discursif : le pronom discursif a pour Catégorie le $\bar{S}$ minimal, comme le montre l'acceptabilité de (1.142), alors que le pronom de la DPR a pour Catégorie de Liage le $\bar{S}$ [+ Tps] minimal. Formulons cette observation en termes généraux :

- (1.143) La catégorie de Liage d'un élément dont l'antécédent est dans COMP est le premier $\bar{S}$ [+ Tps] qui le domine

Peut-on rattacher cette observation à la définition de la Catégorie de Liage, ou, du moins, lui trouver une justification théorique ? La définition de la Catégorie de Liage offre des possibilités d'adaptation aux éléments concernés, puisqu'elle met en jeu la notion du SUJET acces-

sible. Autrement dit, un élément peut fonctionner comme SUJET accessible vis-à-vis de certaines catégories, et pas vis-à-vis d'autres catégories. Il y a là une souplesse dont le Principe de Disjonction Référentielle, auquel il était fait appel précédemment (cf. Chomsky, 1973, 1976, 1977), est dépourvu. Celui-ci, en effet, est formulé comme en (1.144) :

(1.144) Principe de Disjonction Référentielle (D.R.)

Deux termes référentiels (GN et GN, GN et Pronom, Pronom et Pronom) ne peuvent entrer en intersection référentielle au sein d'un même domaine.

Or, si l'on fait appel à la D.R. pour régler l'occurrence du pronom dans la DPR, on se trouve dans une impasse (cf. Milner, 1977, Godard, 1980). Le "domaine de référence" - la phrase - est défini de manière catégorique. Admettons que ce domaine inclue le COMP, qui contient *dont*. Si l'on dit, d'autre part, qu'il inclut le S matrice et la complétive infinitive, on exclut correctement (1.140), mais on exclut également (1.142), qui est bon ; si on dit que ce domaine n'inclut pas la complétive, autorisant ainsi la DPR, on autorise également (1.140), qui est exclu.

La notion de SUJET accessible offre donc a priori la possibilité de moduler la définition de la Catégorie de Liage en fonction de l'élément concerné. Le SUJET recouvre, en effet, à la fois le GN sujet, et l'élément AGR, ou ACCORD, qui est défini comme un élément pronominal, qui apparaît, dans la séquence phonologique, comme attaché au verbe conjugué, mais qui en est détaché, du point de vue de la structure syntaxique. On voit donc que AGR, mais non le GN sujet, est un SUJET accessible pour le pronom dont l'antécédent est dans COMP.

Cette situation est semblable à celle que l'on trouve dans la négation, en français, telle que l'étudie Milner (1979, 1982). La négation est composée de deux éléments, la particule *ne* et un élément à polarité négative, tel que *personne*, *rien*, etc. Or, Milner fait l'hypothèse que

la relation qui s'établit entre les deux est une relation anaphorique, et l'on constate, précisément, que si la particule et l'élément à polarité négative peuvent se trouver dans deux $\bar{S}$ différents, matrice et complétive, celle-ci ne peut être qu'une infinitive : (1.145) s'oppose ainsi à (1.146)²⁴ :

- (1.145)a. *Je ne veux $\bar{S}$ [e voir personne]*
 b. *Je ne l'ai vu $\bar{S}$ [e parler à personne]*
- (1.146)a. * *Je ne veux $\bar{S}$ [que Jean parle à personne]*
 b. * *Je n'ai vu $\bar{S}$ [que Jean parlait à personne]*

Or, la particule *ne* et l'élément dans COMP ont une propriété en commun : ils sont tous deux dans une position $\bar{A}$. On pourrait imaginer alors que la Catégorie de Liage est sensible à la différence entre les positions A et les positions $\bar{A}$: le GN sujet, qui est en position A, fonctionnerait comme SUJET pour les éléments dont l'antécédent est en position A et AGR, qui est en position $\bar{A}$, fonctionnerait comme SUJET pour les éléments dont l'antécédent est en position $\bar{A}$.

Malheureusement, le comportement du clitique semble s'opposer à cette généralisation. Les clitiques eux-mêmes sont en position $\bar{A}$, et ils sont l'antécédent d'une catégorie vide en position A. Or, ils peuvent se trouver dans un autre S que la catégorie vide, comme le montre (1.147), mais pas si l'infinitive comporte un GN sujet²⁵ :

- (1.147) *Je l'ai vu $\bar{S}$ [e_i partir]*
- (1.148)a. * *Je le_i lui $_j$ ai vu $\bar{S}$ [e_i parler e_j]*
 b. * *Je lui $_i$ ai vu $\bar{S}$ [Jean parler e_i]*

La relation entre le clitique et la catégorie vide est donc l'inverse de celle qu'on étudie ici : le clitique et la catégorie vide peuvent se trouver dans le même S ou dans deux S différents, à condition que l'on

ait une infinitive. Cela se comprend si la catégorie vide est, dans ce cas une "anaphore", au sens restreint de Chomsky (1981), à savoir un élément qui obéit au Principe de Liage A :

(1.149) Principe de Liage (Chomsky, 1981:220)

Une anaphore est liée dans sa catégorie où "lié" veut dire : co-indicié avec un GN qui c-commande

Or, le GN sujet se comporte comme un SUJET accessible pour la catégorie vide en (1.147-48), puisque le clitique objet ne peut se trouver dans le S matrice.

Examinons alors la notion d'accessibilité : on dit qu'un SUJET est accessible quand il peut être co-indicié avec le GN dont on cherche à définir la catégorie de Liage, sans que la structure viole la condition dite condition i/i ; on reprendra cette question au § 2.1.3.2. Essentiellement, un SUJET est accessible si la structure dans laquelle il est co-indicié avec le GN dont on étudie la catégorie de Liage est une structure grammaticale. Ainsi, un GN sujet n'est pas accessible pour un GN qu'il domine, car le GN dominant ne peut être co-indicié avec l'un de ses compléments. En ce qui concerne les clitiques, on voit que le clitique *en*, complément d'un GN sujet de l'infinitive, peut apparaître dans le S supérieur : (1.150) n'est pas exclu, bien qu'un peu étrange :

- (1.150) *j'en $_i$ ai entendu $\bar{S}$ [GN_j [le premier violon e_i]
 crier au scandale]*

Cette donnée se comprend si le sujet de l'infinitive n'est pas un SUJET accessible pour son complément.

Mais on ne voit pas comment la notion d'accessibilité, si elle est définie comme on l'a dit, pourrait faire la différence entre un GN sujet, et AGR. Par définition, le GN sujet et AGR sont co-indiciés. Pour

que l'un mais non l'autre fonctionne comme un SUJET accessible pour le GN en position relativisée, il faudrait admettre que la co-indiciation de AGR et du GN est une structure admissible, alors que la co-indiciation entre le GN sujet et le GN n'est pas admissible ; ce raisonnement est impossible à tenir, puisque le GN sujet et AGR sont co-indiciés.

En attendant une justification théorique pour la différence entre la Catégorie de Liage d'un pronom discursif et celle d'un "pronom relativisé" on admettra l'observation (1.143), que l'on peut préciser comme en (1.151) :

(1.151) Pour un pronom relativisé, seul AGR (ACCORD) est un SUJET accessible

où "pronom relativisé" nomme la catégorie relativisée, quand elle prend la forme d'un pronom, par opposition au pronom discursif et à la catégorie vide relativisée.

1.2.2.2. Le pronom est dominé par une complétive appartenant au GV

On a montré, au § 1.2.2.1., que le pronom de la DPR était soumis au Principe de Liage B ; on abordera ici une contrainte d'un autre type, c'est-à-dire une contrainte qui ne peut être expliquée en termes purement syntaxiques, mais relève d'une explication sémantique, cf. chapitre VI.

Examinons les relatives de (1.152)-(1.155) : le pronom appartient en (1.152) à une complétive incluse dans le GN sujet de la relative, en (1.153) à une relative incluse dans ce même sujet, en (1.154) à une circonstancielle dominée par le S matrice, et en (1.155) à une relative incluse dans le GN objet du V matrice :

- (1.152)a. * *Les accusés dont la conviction qu'ils étaient bien coupables s'imposait peu à peu au tribunal ne sortaient pourtant pas des dénégations laconiques*
- b. * *Chopin dont la certitude qu'il trouvait à Nohant des conditions de vie favorables à la création incitait George Sand à y rester une grande partie de l'année y a effectivement composé un certain nombre d'oeuvres*
- (1.153)a. * *Ce livre dont l'éditeur qui l'avait accepté pourrait malheureusement revenir sur sa parole aurait pu trouver un public*
- b. * *Cet enfant dont les notes qu'il méritait lui ont été concédées avec quelque mauvaise grâce s'irritait de l'incompréhension de ses professeurs*
- (1.154)a. * *Le directeur de la consommation dont l'envoyé mexicain ne repartira pas sans qu'il ait pu le rencontrer est pour le moment introuvable*
- b. * *Cette décision dont s'ils la prenaient, nous n'aurions d'autre choix que de partir d'ici, nous la redoutons bien évidemment*
- (1.155)a. * *Les critiques de cette émission dont nous aimons en général les films qu'ils nous conseillent nous ont cette fois trompés*
- b. * *Nous demanderons conseil à ce médecin dont nous avons apprécié l'hôtel qu'il nous a recommandé à Lavors*

Il est entendu que relative, GN sujet et circonstancielle sont des "îles" ; mais, on l'a vu, le pronom de la DPR peut très bien apparaître dans une île. D'autre part, le pronom n'est pas non plus exclu par le Principe de Liage B, puisque ces S dans lesquels le pronom apparaît sont tensés .

La différence entre les relatives exclues de (1.152) - (1.155) et les bonnes relatives que l'on a examinées à propos des Contraintes d'îles est la suivante : les îles ne sont pas dominées par un S complément qui fait partie du GV de la matrice. On vérifie qu'elles deviennent tout à fait acceptables si on les enchâsse d'une manière convenable :

- (1.156)a. *Les accusés dont on comprenait que la conviction qu'ils étaient bien coupables s'imposait peu à peu au tribunal ne sortaient pourtant pas des dénégations laconiques*
- b. *Chopin dont on sait que la certitude qu'il trouvait à Nohant des conditions de vie favorables à la création incitait George Sand à y rester une grande partie de l'année y a effectivement composé un certain nombre d'oeuvres*
- (1.157)a. *Ce livre dont il est malheureusement vraisemblable que l'éditeur qui l'avait accepté revienne sur sa parole aurait pu trouver un large public*
- b. *Cet enfant dont il faut avouer que les notes qu'il méritait lui ont été concédées avec quelque mauvaise grâce s'irritait de l'incompréhension de ses professeurs*
- (1.158)a. *Le directeur de la consommation dont il serait impensable que l'envoyé mexicain reparte sans qu'il ait pu le rencontrer reste pour le moment introuvable*
- b. *Cette décision dont vous savez bien que s'ils la prenaient, nous serions obligés de partir d'ici, nous la redoutons bien évidemment*
- (1.159)a. *Les critiques de cette émission dont nous reconnaissons que nous aimons en général les films qu'ils nous recommandent nous ont cette fois trompés*
- b. *Nous demanderons conseil à ce médecin dont j'ai dû vous dire combien j'ai apprécié l'hôtel qu'il nous avait recommandé à Lavors*

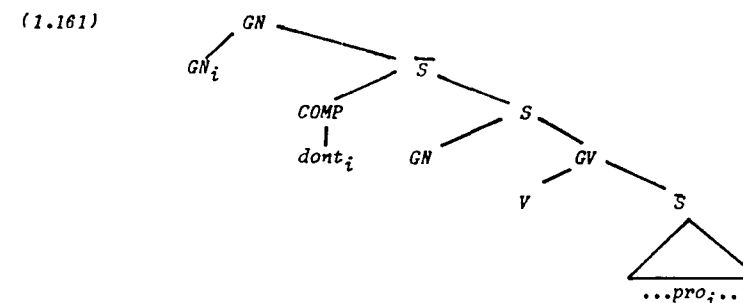
De même, les S compléments de N des relatives (1.152) deviennent un environnement acceptable si le GN fait partie du GV de la matrice :

- (1.160)a. *Les accusés dont le tribunal avait peu à peu la conviction qu'ils étaient bien coupables ne sortaient pourtant pas des dénégations laconiques*
- b. *Chopin dont George Sand avait acquis la certitude qu'il trouvait à Nohant des conditions de vie favorables à la création y a effectivement composé un certain nombre d'oeuvres*

Ainsi, il faut que le pronom relativisé se trouve, à un point quelconque de la structure, dominé par un S complément qui fait partie du GV de la matrice. On notera que, par S complément, on ne distingue pas entre les

S compléments de V, A, N, et que le terme est supposé inclure également le S qui fait partie d'une construction impersonnelle, quelle que soit, par ailleurs, l'analyse qu'on fasse de celle-ci, cf il est impensable, ou il semble.

On résumera cette condition avec le schéma de (1.161) :



où le V du GV matrice résume, par commodité, les différentes formes du GV susceptibles de contenir une complétive.

On notera, pour finir, que, si les relatives "ordinaires", même incluses dans un GN qui fait partie du GV de la matrice, ne sont pas un bon environnement pour le pronom, il n'en va pas de même pour celles qu'on a appelées "les questions cachées", cf, pour le français, Obenauer (1976) et Huot (1977) :

- (1.162)a. ? *Un athlète dont on a oublié le temps qu'il avait mis pour courir le 100 m*
- b. *Un enfant dont on ne sait ce qu'il va devenir*

Si ces questions cachées ont la structure que propose Huot (1977), les relatives de (1.162) ont bien la structure donnée en (1.161) ; Huot suppose, en effet, que les groupes de (1.162) ne sont pas des vraies relatives, i.e. qu'elles n'ont pas la structure d'une relative, mais qu'il s'agit, en fait, d'un S complétif, avec un déplacement dans COMP, comparable à celui qui a lieu dans une interrogative indirecte. Si l'on

préfère dire que ces groupes ont une structure de relative, et que le phénomène de la question cachée relève d'une explication entièrement sémantique, la structure est ici même que celle des relatives exclues de (1.155), la différence se situant au niveau de l'interprétation. Mais cela ne représente pas une réelle difficulté, dans la mesure où l'on reconnaît que les restrictions qui caractérisent l'occurrence du pronom dans la DPR relèvent d'une explication sémantique.

1.2.2.3. Le problème des compléments en de

Considérons le cas des compléments en *de* GN, dont la forme pronominale est soit le possessif *son*, soit le clitique *en*, soit la séquence *de* + pronom : il s'agit de compléments de N, de V ou de A. On s'aperçoit que la DPR est, dans l'ensemble, exclue :

- (1.163)a. * *Un courage dont on sait qu'il n'en est plus capable*
 b. * *Un poème dont il est incroyable que tu ne t'en souviennes pas*
 c. * *Un livre dont il prétend qu'il en a lu seulement la préface*
- (1.164)a. ?? *Un criminel dont on devine que Poirot percera ses ruses*
 b. * *Une femme célèbre dont il semble que son fils ne veuille rien faire*
- (1.165)a. * *Un enfant dont il serait étrange que tu ne sois pas fier de lui*
 b. * *Des amies dont je ne veux pas croire que tu ne te souviennes pas d'elles*

Or, le pronom se trouve dans un $\bar{S}$ [+ Tps], complétif, appartenant au GV de la matrice : il est dans un bon environnement pour le pronom relativisé. D'autre part, il est vrai que le pronom de la DPR est parfois difficile quand il est complément d'une P : on a donné de bons exemples en (1.126), mais d'autres sont un peu douteux :

- (1.166)a. ? *Un bridgeur dont je crois que vous aimeriez vous mesurer avec lui*
 b. ? *un intermédiaire dont il semblerait qu'on ne peut guère compter sur lui*
 c. ? *Les enfants dont je croirai toujours qu'on peut leur faire confiance.*

Mais l'inacceptabilité de (1.163)-(1.165) n'a rien à voir avec le caractère difficile ou douteux de certaines DPR avec un complément prépositionnel : il s'agit réellement d'un blocage.

En fait, les données indiquent une distribution complémentaire entre le pronom et la catégorie vide, dans les relatives en *dont*, si la catégorie relativisée est de la forme *de* GN : si la catégorie vide est possible, c'est elle qui apparaît ; si la catégorie vide n'est pas possible, c'est un pronom qui apparaît. Ainsi, la catégorie vide étant exclue si elle apparaît dans une *île*, le pronom *y* est acceptable : les exemples suivants montrent le comportement contrastif des deux types de catégories dans les deux parties d'une construction clivée, dans une circonstancielle, dans un $\bar{S}$ sujet, dans une relative :

- (1.167)a. * *Paule dont on pensait que c'était le roman qui allait remporter le Goncourt devra se contenter du Fémina*
 b. *Paule dont on pensait que c'était son roman qui allait remporter le Goncourt devra se contenter du Fémina*
- (1.169)a. * *Voici un livre dont il était convenu que c'était Paul qui ferait la critique*
 b. *Voici un livre dont il était convenu que c'était Paul qui en ferait la critique*
- (1.170)a. * *Nous attendons beaucoup du nouveau directeur de l'information dont il serait souhaitable que vous n'attendiez pas le dernier moment pour solliciter l'accord*
 b. *Nous attendons beaucoup du nouveau directeur de l'information dont il serait souhaitable que vous n'attendiez pas le dernier moment pour solliciter son accord*

- (1.171)a. * *Paul dont il nous semblait que comprendre les réactions nous serait toujours impossible s'était retiré dans son bureau*
- b. *Paul dont il nous semblait que comprendre ses réactions nous serait toujours impossible s'était retiré dans son bureau*
- (1.172)a. * *Une campagne de presse dont il est vraisemblable que ceux qui se sont chargés reviendront sur leur engagement me semble, en tout état de cause, bien compromise.*
- b. *Une campagne de presse dont il est vraisemblable que ceux qui s'en étaient chargés reviendront sur leur engagement me semble, en tout état de cause, bien compromise*

D'autre part, la catégorie vide ne pouvant être incluse dans un GP, le pronom y est acceptable : on a donc un pronom correspondant à un *de* GN dans cette configuration ; les exemples de (1.174) reprennent ceux de (1.133), en les contrastant avec une relative en *dont* - e :

- (1.173)a. * *Aristote dont j'ai l'impression que vous vous êtes beaucoup intéressé au portrait*
- b. * *Paul dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de l'inscription*
- (1.174)a. *Aristote dont j'ai l'impression que vous vous êtes beaucoup intéressé à son portrait*
- b. *Paul dont il me semble que devrais t'occuper maintenant de son inscription*

Mais la distribution complémentaire ne porte pas en elle-même son explication ; en fait, elle n'est intéressante que si on peut montrer que les deux formes que l'on compare sont deux réalisations de la même forme. Mais il se peut très bien a priori que deux formes arrivent à être en distribution complémentaire en vertu de leurs propriétés respectives, sans que cette distribution apporte un argument en faveur de leur analyse comme une seule unité. Je ferai ici l'hypothèse que les deux relatives en *dont*, DPR et *dont* - e, représentent une seule structure : il s'agit

d'un seul et même *dont*, et la règle qui met en relation le pronom et la catégorie vide est la même règle, cf §1.3.2.

Considérons le Principe suivant, proposé par Chomsky (1981) :

- (1.175) Principe "Avoid Pronom" (Chomsky, 1981 : 65)
Eviter le pronom

Ce Principe est proposé pour expliquer pourquoi, dans une structure où le pronom ne paraît pas exclu par le Principe de Liage B, mais où la catégorie vide est possible, c'est la catégorie vide qui est systématiquement choisie. Or, qu'est-ce que le Principe "Avoid Pronoun" ? Si l'on considère qu'il exprime une préférence entre deux structures différentes, l'une contenant un pronom et l'autre une catégorie vide, on ne peut l'envisager comme un principe proprement grammatical. En revanche, il peut être intégré à la grammaire si l'on fait l'hypothèse qu'il intervient dans la génération d'une structure. Il y a à cela une condition, c'est que la catégorie vide et le pronom soient, en réalité, une seule unité, disons le GN pronominal.

Telle semble bien être la position de Chomsky, du moins dans l'usage qu'il fait lui-même du Principe (1.175). Il lui sert, en effet, à expliquer dans quelles conditions le GN sujet d'un V non conjugué (infinitif ou gérondif) apparaît comme un pronom ou comme une catégorie vide, qu'il nomme PRO. Ainsi, PRO est un GN pronominal sans matrice phonétique, et le pronom est un GN pronominal réalisé, la matrice phonétique étant ou non insérée en même temps que les traits de personne, genre et nombre, au moment de l'insertion lexicale (cf. Chomsky, 1981 : 193).

Mais les autres catégories vides -i.e. celles qui ne sont pas des GN sujets d'un infinitif comme dans "Je crois e comprendre" - ne sont pas des GN pronominaux, pour Chomsky : il n'y a pas de trait "pronominal" qui rassemblerait l'ensemble des catégories vides et du pronom. Faire

appel au Principe "Avoid Pronoun" dans l'analyse des propriétés d'une relative, c'est donc avancer une hypothèse sur la nature de la catégorie vide relativisée : c'est dire qu'elle est, elle aussi, un GN pronominal, et, qu'en fait, tous les GN vides sont des GN pronominaux. Telle est la position qui sera plus amplement développée aux chapitres II et III. On admettra donc qu'il existe une classe de GN pronominaux, ce que l'on notera par le trait [+ pro], GN qui peuvent se réaliser comme des pronoms (i.e. avec une matrice phonétique) ou comme des catégories vides.

Ainsi, à la condition d'admettre que les relatives en *dont*-pronom et les relatives en *dont*-catégorie vide sont deux réalisations de la même structure, on a une explication pour l'inacceptabilité de la relative lorsqu'elle contient un pronom correspondant à un *de* GN, avec le Principe "Avoid Pronoun". Mais il faut noter ce qu'implique le recours à ce principe : non seulement les relatives en *dont* sont une seule et même structure, mais la catégorie relativisée est du même type, quelle que soit la relative : c'est un GN pronominal, qui se réalise comme un pronom ou comme une catégorie vide.

Résumé du § 1.2.

Dans ce paragraphe, on a examiné les propriétés contrastives des deux types de catégories relativisées, catégorie vide et pronom. Certaines de ces propriétés n'ont pas reçu d'explication, mais des propositions ont été faites concernant certaines autres :

- (1) pour expliquer les limitations qui caractérisent la relativisation du GN sujet, on peut, comme le suggère Chomsky (1981), faire appel à ECP. Mais il faut noter que l'explication n'est pas immédiate :
 - (a) du point de vue syntaxique, d'abord, le recours à ECP pour expliquer ces données demande que l'on apporte deux précisions : une précision théorique, à savoir : une catégorie

vide n'est pas un gouverneur propre, une précision concernant l'analyse des complémentizers *que*, qui est la suivante : ces formes de complémentizers ne sont pas présentes au niveau de la structure syntaxique qui donne lieu à la traduction sémantique, mais seulement au niveau morphophonologique, comme réalisations d'un COMP vide.

- (b) d'autre part, les données ne découlent du ECP que si l'on combine cette explication syntaxique avec des contraintes sur la construction sémantique : Principe de non-redondance, Théta-critère, et, également, un principe concernant l'interprétation des éléments dans COMP.

- (2) l'occurrence du pronom est réglée par le Principe de Liage B. Là encore, il faut apporter des précisions : d'une part, on étend le système de liage aux éléments dont l'antécédent est dans COMP, i.e. une position $\bar{A}$, d'autre part, on doit préciser que, dans ce cas, la catégorie de Liage est non pas seulement $\bar{S}$ mais $\bar{S}$ [+Tps].
 - (3) Pour expliquer la distribution du pronom et de la catégorie vide dans la relativisation d'un *de* GN, on a fait appel au Principe "Avoid Pronoun". Or, ce type d'explication ne peut être valide que si l'on fait une nouvelle hypothèse concernant les catégories vides dans leur ensemble : ce sont des GN pronominaux, qui peuvent être réalisés comme des pronoms, ou comme des catégories vides. Ce qui entraîne une proposition générale sur les catégories relativisées : ce sont des GN pronominaux.
- Ainsi donc, on voit se dessiner, à travers l'examen des propriétés de la catégorie vide et du pronom, la nécessité de proposer un traitement qui rende compte à la fois des différences et de l'unité des relatives. C'est dans cette direction que l'on s'engage au §1.3.

1.3 UN TRAITEMENT SYNTAXIQUE UNIFIÉ : LES $\bar{A}$ - CHAÎNES.1.3.1. Analyse de dont

Qu'avons-nous constaté à propos de *dont* ? Essentiellement deux propriétés :

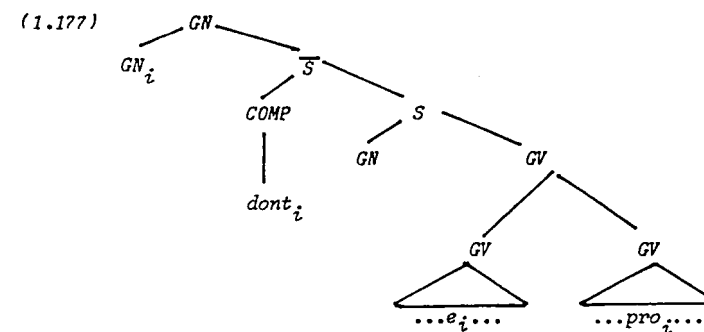
- (1) contrairement aux mots *qu-* lorsqu'ils apparaissent dans COMP, *dont* n'est pas toujours mis en relation avec une position vide ; en revanche, si *dont* est lié à une position vide, celle-ci est de la forme *de* GN.
- (2) *dont* porte un indice.

On a donc deux possibilités : *dont* est analysé de la même manière, qu'il soit lié à une position vide ou à un pronom, ou bien il a deux analyses différentes, c'est à dire qu'il est, dans un cas un GP [+ de], et, dans l'autre cas, un complementizer indicié. Certains arguments peuvent être avancés en faveur d'une analyse unique, c'est à dire un GP [+ de], même dans le cas de la DPR. Le premier s'appuie sur l'alternance entre le pronom et la catégorie vide, lorsque le pronom de la DPR correspond à un *de* GN : comment, en effet, aurait-on une distribution complémentaire des deux formes de catégories relativisées, si *dont* n'était pas analysé de même dans les deux relatives, cf. § 1.2.2.3.?

Le deuxième argument concerne les faits de coordination. Considérons les relatives de (1.176) :

- (1.176)a. *Le lancement de la fusée a constitué un succès dont notre président a voulu féliciter les chercheurs du centre spatial et souligner qu'il ouvrirait de belles perspectives commerciales à l'Europe.*
- b. *Le journaliste constatait l'émergence en Russie de besoins individuels dont son interlocuteur ne songeait pas à nier la réalité mais se disait certain qu'ils seraient pris en compte dans le prochain plan.*

Ces relatives contiennent des GV coordonnées dont le premier membre domine une catégorie vide liée à *dont*, et le deuxième un pronom, lui aussi lié à *dont*. Autrement dit, la structure est comme en (1.177).



Comment de telles relatives sont-elles générées ? On remarque d'abord qu'elles sont soumises à la contrainte qui caractérise la relativisation dans une structure coordonnée : chacun des deux membres contient une position relativisée ; on vérifie que la structure est mauvaise si le premier GN ne contient pas de catégorie vide, ou si le deuxième membre ne contient pas de pronom, cf. (1.178) vs (1.176a) :

- (1.178)a. * *Le lancement de la fusée a constitué un succès dont notre président a tenu à féliciter les chercheurs et a immédiatement décidé d'augmenter le budget du ministère concerné.*
- b. * *Le lancement de la fusée a constitué un succès dont notre président est allé rencontrer les chercheurs et a souligné qu'il ouvrirait de belles perspectives commerciales à l'Europe.*

Il y a deux possibilités : ou bien la relative est générée telle quelle, ou bien elle provient de deux relatives coordonnées, qui ont donné lieu à un effacement des séquences identiques. Une telle relative est, en effet, tout à fait grammaticale :

(1.179)a. *Le lancement de la fusée a constitué un succès dont notre président a voulu féliciter les chercheurs et dont il a voulu souligner qu'il ouvrirait de belles perspectives commerciales à l'Europe*

b. *Le journaliste constatait l'émergence en Russie de besoins individuels dont son interlocuteur ne songeait pas à nier la réalité mais dont son interlocuteur se disait certain qu'ils seraient pris en compte dans le prochain plan.*

Dans le premier cas, la structure apporte évidemment un argument en faveur de l'analyse comme GP [+ de] du *dont* de la DPR : lorsque *dont* est en relation avec une catégorie vide, on ne voit pas comment on pourrait l'analyser autrement que comme un GP [+ de], puisque la catégorie vide ne peut être que de la forme *de* GN, comme elle ne peut être que de la forme GP [+ à], si l'on a *auquel*, GP [+ avec] si l'on a *avec lequel* etc. Mais si l'on n'a qu'un seul COMP en (1.176), il faut alors que ce soit un GP.

Si les relatives de (1.176) ont, au niveau de la structure syntaxique, la structure qui est illustrée en (1.179), l'argumentation n'est pas aussi claire : il faut, en effet, regarder à quelles conditions un effacement peut avoir lieu. Certes, on sait, depuis les travaux de Lees (1960) que l'identité phonétique des séquences terminales est insuffisante, et qu'il faut également que les éléments aient une même analyse catégorielle. Mais, si les données signalées par Sandfeld (1965 : 30), et reprises par Kayne (1975 : 99-102) sont exactes ²⁶, il n'est pas nécessaire que les éléments soient absolument identiques : ils peuvent l'être jusqu'à un certain point seulement. Regardons en effet le GV coordonné de (1.180), qui contient deux clitiques portant le même indice ; on voit que le second clitique, qui ne porte pas le même cas et n'est pas réalisé par la même forme que le premier, ne peut être effacé : Kayne souligne donc que l'identité des séquences terminales est nécessaire :

(1.180)a. *Paul l'a frappé et lui a donné des coups*

b. ⁴ *Paul l'a frappé et donné des coups*

En revanche, il semblerait que certains acceptent que le second clitique soit effacé, même s'il ne porte pas le même trait casuel que le premier.

Ainsi, on trouve dans Sandfeld l'exemple suivant :

(1.181) *C'est leur plus grand crime que de nous avoir appris la haine et forcé à voiler le visage de la divine pitié*
(in Sandfeld, 1965 : 30)

Cette phrase me semble très douteuse. Mais, s'il est vrai que certains locuteurs l'acceptent, on est contraint d'admettre que l'effacement demande que les deux éléments aient la même analyse catégorielle, mais non que l'identité soit totale. Cela affaiblit la portée de l'argument proposé en ce qui concerne l'analyse de *dont*, du moins pour ce groupe de locuteurs, puisqu'on pourrait imaginer qu'il suffise que *dont* soit un complémentizer indicé pour que l'effacement soit possible.

Je conclurai de cette étude que *dont* est un GP de la forme *de* GN dans toutes ses occurrences. D'une part, pour affirmer que deux formes identiques représentent deux éléments distincts mais homonymes, il faut avoir de solides arguments en faveur de la distinction proposée. Or, rien ne s'oppose à ce que *dont* soit un GP dans la DPR. Il est vrai qu'il faut expliquer comment la relative peut comporter cette forme non fonctionnelle, mais cela peut être fait, et sera fait, dans l'analyse sémantique de la structure au chapitre VI.

D'autre part, il y a des arguments positifs en faveur de cette analyse :

- (1) il est difficile de comprendre la répartition des catégories vides et des pronoms dans la relative en *dont*, si l'on ne fait pas l'hypothèse que *dont* est toujours un GP, même dans la DPR, cf § 1.2.2.3.

- (2) l'existence de la relative en *dont* comportant deux GV coordonnés dont l'un comporte un GP vide, ayant *dont* pour antécédent, et l'autre un pronom ayant également *dont* pour antécédent, montre que le GP *dont* fonctionne comme forme relative par rapport à la catégorie relativisée qui se présente comme un pronom réalisé.

Admettons donc que *dont* est un GP [+ de]. Il se distingue des mots *qu-* par deux propriétés : (1) il n'apparaît jamais ailleurs que dans COMP ; au contraire, les mots *qu-*, qui fonctionnent dans l'interrogation, peuvent apparaître dans une position A dans S, quand le COMP n'est pas rempli ou dans une interrogation multiple :

(1.182) *Paul a rencontré qui, aujourd'hui ?*

(1.183)a. *Qui a acheté quels livres ?*

b. *Rappelez moi qui a acheté quels livres*

- (2) les GN ou GP [+ *qu-*] s'ils apparaissent dans COMP, sont toujours mis en relation avec une catégorie vide ; en revanche, *dont* est mis en relation soit avec une catégorie vide, soit avec un pronom. De ces propriétés, on conclura que *dont* est une forme de complementizer, en même temps qu'un GP. Autrement dit, si l'on regarde d'un côté les complementizers vides *que* et *de*, de l'autre côté les mots *qu-*, on a l'impression que les formes que l'on trouve dans un COMP sont de deux sortes : les complementizers d'une part, les GN ou GP, d'autre part, qui ont des propriétés morphologiques et sémantiques qui les autorisent à apparaître dans un COMP, mais qui n'en sont pas moins analysés comme des catégories syntaxiques ordinaires (GN/GP). Or, le comportement de *dont* conduit à faire l'hypothèse qu'il n'y a pas d'opposition tranchée entre les deux types de formes : *dont* est à la fois un GP [+ de], et, en même temps, un complementizer, comme en (1.184) :

(1.184) Analyse de dont :

Dont : pro-GP [+ de], complementizer

Deux points restent à préciser : (1) on ne doit pas s'étonner qu'un GP porte un indice ; *dont* est, en effet, un pro-GP [+ de], comme l'est *en* (dans certaines de ses occurrences)²⁷. Or, on voit que *en* -GP est soumis au Principe de Liage B, car il n'apparaît pas dans le même S que son antécédent, cf. Milner (1982 : 13) :

(1.185) * *ma voiture_i en_i a perdu le pneu gauche e_i*

- (2) puisque *dont* n'est pas mis en relation avec une catégorie vide de manière obligatoire - c'est un complementizer - comment se fait-il que le pronom de la relative soit obligatoire ? Certes, on peut avancer une contrainte de type sémantique, mais il semble raisonnable de proposer, au niveau syntaxique, un principe qui fait la différence entre les complementizers qui sont pourvus d'un indice et ceux qui en sont dépourvus :

(1.186) Une forme, pourvue d'un indice, qui apparaît dans COMP, est mise en relation avec une catégorie en position A, dans S, pourvue du même indice.

C'est cette mise en relation, dans la structure relative, que l'on étudie au paragraphe suivant.

1.3.2. Les A-chaînes

La structure de la relative a été jusqu'à maintenant, dans cette analyse, formulée en termes peu stricts : on a parlé de "mise en relation" de l'élément dans COMP et de la catégorie relativisée, ou encore on a dit que l'élément dans COMP était l'antécédent de la catégorie relativisée. Il s'agit, dans ce paragraphe, de justifier et de préciser ces termes : comment se fait la mise en relation des deux positions, en quoi

l'élément dans COMP peut-il être considéré comme l'antécédent de la catégorie relativisée ?

Faisons le point. Si l'on s'attache à la forme de la catégorie relativisée, on sait que le français a deux possibilités : catégorie vide et pronom ; si l'on regarde la forme qui apparaît dans COMP, on a soit un mot *qu-*, soit *dont*, soit des GN phonétiquement vides, ou portant seulement la marque du Nominatif /i/, qui donnent lieu à la forme *que_i/qui_i*. Parmi ces formes, *dont* seul admet que la position relativisée se présente comme un pronom, tout en admettant, également, la catégorie vide.

Or, les modèles de la grammaire générative de ces dernières années non seulement ne permettaient pas de traiter la structure des relatives du français comme un ensemble, mais ne permettaient même pas de proposer une structure pour la relative en *dont*, au niveau syntaxique. L'attention était, en effet, concentrée sur les relatives à mot *qu-*, et le traitement syntaxique proposé reposait sur une opération de Mouvement appelée "Transformation de *qu-*", appliquant une structure où le GN relativisé se trouve dans une position fonctionnelle, dans S, et où le COMP est vide, sur une structure où la position relativisée est vide, et le COMP rempli par un mot *qu-*. Dans cette approche, les relatives avec pronom constituent un problème qui n'est pas traité pour lui-même : sans doute parce qu'en anglais, langue pour laquelle la transformation de MVT de *qu-* a d'abord été proposée, les relatives avec pronom comportent dans le COMP un mot *qu-*, et qu'elles ont un statut marginal (sub-standard). Le pronom y est appelé "pronom résomptif", sans que son statut soit jamais clairement exposé : tantôt, il est présenté comme une sorte de "trace" laissée par l'opération de Mouvement, trace qui évite une violation d'une contrainte sur la structure (ECP, par exemple) ; tantôt, il n'est rien dit de son origine, d'où il faut supposer, sans doute, que c'est un pronom anaphorique ordinaire. Mais il n'est pas précisé, dans

le premier cas, quelle est la règle qui le fait apparaître, ni quelle relation il y a entre cette structure et la structure créée par MVT de *qu-* ; ni, dans le deuxième, quelle est la structure syntaxique d'une telle relative.

Admettons que les relatives à mot *qu-*, et les relatives en *que* et *qui* relèvent d'un traitement par MVT ; comment se situent les relatives en *dont* ? Prenons la relative en *dont*-pronom. Il est bien évident que la relation entre le COMP et le pronom n'observe pas les contraintes qui caractérisent la relation entre le COMP et la catégorie vide, dans le cas d'une QuR ; on n'est donc pas tenté de proposer une règle de MVT. Peut-on, cependant, sérieusement soutenir que la structure n'est pas essentiellement différente de celle qui est créée par MVT de *qu-*, et que le pronom apparaît là où la catégorie vide est exclue ? Une telle hypothèse rencontre des objections : (1) comment expliquer les contraintes sur le pronom - à savoir l'obligation pour celui-ci d'apparaître dans une complétive dominée par le GV de la relative ? (2) il n'est pas vrai que le pronom apparaisse quand la catégorie vide est impossible ; il y a, au contraire, une zone de variation entre les deux relatives QuR et DPR, cf. (1.16), repris ici en (1.187) :

(1.187)a. *Un argument que j'ai l'impression que personne n'a encore utilisé*

b. *Un argument dont j'ai l'impression que personne ne l'a encore utilisé*

(3) comment expliquer que seul *dont* soit possible, et pourquoi cette forme qui, par ailleurs, semble être un *de* GN ?

On doit donc abandonner l'hypothèse d'une forme pronominale de "substitution" : dans la DPR, *dont* est un complémentiser et le pronom est généré comme un pronom ordinaire. Mais alors, quelle est la structure de la DPR ? Le pronom n'est-il mis en relation avec le COMP qu'au niveau sémantique ?

On ne voit donc pas quelle serait la syntaxe de la DPR. Mais il y a plus : quelle serait la syntaxe de la relative en *dont-e* ? En fait, comme on l'a vu, on n'a pas de raison solide de proposer que les deux *dont* sont différents : *dont* est également un complémentiser -i.e. un élément qui n'apparaît que dans un COMP- quand la relative contient une catégorie vide, et n'est jamais susceptible d'être traité en termes de mouvement. On devra alors faire également l'hypothèse que la relative en *dont-e* n'est structurée qu'au niveau sémantique. Acceptons provisoirement cette hypothèse, et voyons quelles en sont les conséquences.

Première conséquence : puisque les propriétés de la relation entre *dont* et la catégorie vide sont identiques à celles de la relation entre un GP[+ qu] et une catégorie vide, on ne voit plus pourquoi on aurait une relative structurée au niveau syntaxique, et l'autre au niveau sémantique. On aboutit donc à un résultat paradoxal, à partir d'une hypothèse qui postule un traitement par MVT de *qu-*, pour certaines relatives.

Deuxième conséquence : ces mêmes propriétés (les IC) doivent être spécifiées ou vérifiées au niveau sémantique. Or, elles ne peuvent l'être comme une contrainte sur le type de catégorie relativisée. En effet, on fait l'hypothèse, généralement acceptée, que la catégorie relativisée est, au niveau sémantique, traduite comme une variable ; et il n'y a pas, à cet égard, de différence entre la catégorie vide et le pronom. Elles seront donc des contraintes portant sur la mise en relation entre la catégorie relativisée et le COMP (ou le GN antécédent de la relative), si l'on fait l'hypothèse que la DPR n'est pas construite de la même manière que la QuR. Or, on notera que cette hypothèse n'a rien d'in vraisemblable ; en fait, c'est l'un des points de l'analyse qui sera finalement proposée. Mais les relatives en *dont* continuent à poser problème. On se souvient que, si la catégorie relativisée est un GP [+ de], le pronom et la catégorie vide sont en distribution complémentaire :

le pronom apparaît là où la catégorie vide est exclue. Cette distribution suppose non seulement que, à un certain niveau, catégorie vide et pronom soient analysés de la même manière, mais aussi que la construction de la relative en *dont*-pronom et celle de la relative en *dont-e* soient superposables, en certains points, autrement dit que la différence entre les deux façons de construire sémantiquement la relative, si elle traverse l'ensemble des relatives en *dont*, ne repose pas de manière cruciale sur la différence entre le pronom et la catégorie vide.

On voit que les relatives en *dont* posent des problèmes insolubles, si l'on ne dispose que de la notion de transformation pour rendre compte des relatives au niveau syntaxique. Mais le modèle exposé dans "Lectures on Government and Binding" (Chomsky, 1981) permet de sortir de cette impasse. En effet, d'une part, l'intérêt ne se porte plus sur l'opération de transformation elle-même, mais sur les structures qui en résultent : il est ainsi équivalent de parler de propriétés d'une transformation ou des propriétés de la mise en relation entre des positions de la structure syntaxique. On peut donc envisager que les propriétés de la relation entre *dont* et une catégorie vide soient identiques à celles de la relation entre un GP [+ qu] et une catégorie vide, alors même que cela n'a pas de sens de parler de transformation à propos de *dont*. D'autre part, Chomsky propose une notion qui permet de formuler la relation entre l'élément dans le COMP de la relative et la catégorie relativisée, quels qu'ils soient : il s'agit de la notion de chaîne. Il faut pour cela reprendre et étendre l'usage que Chomsky en fait lui-même.

Chomsky (1981 : 333) appelle chaîne une séquence de catégories, pour laquelle on peut proposer la définition simplifiée de (1.188) :

(1.188) Chaîne : $C = (\alpha_1 \dots \alpha_i)$ est une chaîne si(1) α est un GN(2) α est en position A(3) α_i lie localement α_{i+1} (1.189) Liage local (cf Chomsky, 1981 : 185) : α lie localement β si(1) α lie β , i.e. c-commande β et est co-indicié avec lui.(2) s'il y a un lieu γ pour α , il lie également β (ou $\gamma = \beta$)

Ainsi, Chomsky réserve la notion de chaîne aux GN qui sont en position A, c'est-à-dire une position fonctionnelle, ; mais il n'y a pas de raison contraignante de restreindre ainsi son usage, et je suivrai ici Cinque (1982), qui propose de définir une $\bar{A}$ -chaîne pour une séquence de GN dont la tête est en position $\bar{A}$, à la "périphérie de S"²⁸.

Admettons les définitions suivantes : (1) la tête d'une chaîne est le GN le plus élevé, l'origine en est le GN le moins élevé ; (2) une position périphérique de S est définie comme en (1.190), et recouvre le COMP et la position d'une catégorie "disloquée" :

(1.190) $\bar{X}_1 \text{ } _S [\dots \bar{X}_i \dots]$

Une $\bar{A}$ -chaîne est alors définie comme en (1.188), mais, au lieu de la propriété (2), on a : α_n , l'origine de la chaîne, est en position A, et tous les lieux sont en position $\bar{A}$. Et l'on peut préciser la structure de la relative, suggérée en (1.186) de la manière suivante : le GN dans COMP est la tête d'une $\bar{A}$ -chaîne, dont la catégorie qui est en position relativisée est l'origine.

On notera les deux différences dans l'usage que je fais des termes, par

rapport à celui de Chomsky (1981) :

- (1) je parle de $\bar{A}$ -chaîne, et non pas seulement de A-chaîne ; dans le premier cas, le GN qui se trouve dans la position la plus élevée est dans une position $\bar{A}$, dans l'autre cas il est dans une position A.
- (2) pour désigner le terme qui se trouve dans la position A, à laquelle est attribué un rôle thématique, ou type d'interprétation, je parle d'origine de la chaîne, alors que Chomsky tend à le désigner par le terme de "tête". En revanche, j'appelle tête de la chaîne le GN qui est dans la position la plus élevée et c-commande l'ensemble des GN de la chaîne.

Examinons d'abord la structure de la relative, que l'on dit créée par application de MVT de $qu-$. C'est une question secondaire de savoir si l'on conserve la formulalisation par transformation, ou si l'on décrit les propriétés des structures de surface, contenant des catégories vides indicées. La propriété critériologique de la structure correspondant à MVT de $qu-$ est la Subjacence ; si l'on adopte le second point de vue, qui permet d'envisager les relatives comme un ensemble, on écrira la subjacence comme en (1.191)²⁹ :

(1.191) Subjacence (formulation révisée):

- * $(\alpha_1 \dots \alpha_n)$ si l'un quelconque des α
i.e. α_i , est séparé de son lieu local α_{i-1} par plus
d'une barrière de Subjacence.

J'admets que, en français, les barrières de Subjacence sont le GN et le § (cf. Sportiche, 1981). Ainsi donc, les structures relatives qui observent la Subjacence sont des $\bar{A}$ -chaînes, qui sont soumises à (1.191), cf. § 2.1. pour une discussion plus étendue.

Mais il est bien évident que les relatives en *dont* n'observent pas la Subjacence. On a montré que la formalisation par MVT n'avait pas de sens ; autrement dit, les COMP intermédiaires entre *dont* et la catégorie relativisée ne contiennent pas de "trace", i.e. de chaînon intermédiaire de la chaîne relative. Or, qu'il s'agisse de la DPR, ou de la relative en *dont-e*, on voit que les deux positions peuvent très bien être éloignées par plus d'une barrière de Subjacence :

- (1.192)a. un étudiant_i [dont_i on sait [combien [le travail e_i] est sérieux]]
 b. Un collègue_i [dont_i il semblerait [que [les discussions avec lui_i] soient plutôt difficiles]]

Est-ce à dire que la chaîne relative en *dont* ne connaît pas de contraintes ? Une telle position ne serait pas justifiée : il faut, en effet, expliquer pourquoi la catégorie vide n'est possible que si elle est de la forme de GN, comme le montre le paradigme illustré en (1.193)-(1.197) :

- (1.193)a. Un argument dont il me semble qu'il est solide
 b. * Un argument dont il me semble qu'est solide
 (1.194)a. Un argument dont il me semble que personne ne l'a utilisé
 b. * Un argument dont il me semble que personne n'a utilisé e
 (1.195)a. Un collègue dont il me semble que tu ne lui rends pas justice.
 b. * Un collègue dont il me semble que tu ne rends pas justice e
 (1.196)a. Un argument dont il me semble que tu aurais pu y penser
 b. * Un argument dont il me semble que tu aurais pu penser e

- (1.197)a. Un collègue dont il me semble que tu aurais dû penser à lui
 b. * Un collègue dont il me semble que tu aurais dû penser e

D'une manière générale, si l'on ne parle pas en termes de MVT, il faut rendre compte de la dépendance formelle entre le GN qui se trouve dans COMP, et la catégorie vide ; ainsi, on a *auquel* si le V est sous-catégorisé pour un complément de la forme à + GN, *avec lequel* si la catégorie vide est un GP en *avec* etc. En termes de structure de chaîne, cette dépendance ne va pas de soi.

Je propose la contrainte suivante : la $\bar{\Lambda}$ -chaîne est soumise à une contrainte sur la présence d'une marque casuelle, qui indique la fonction de la chaîne, ou, si l'on préfère, son insertion dans la structure argumentale de la phrase. Cette contrainte est plausible : la position dans COMP n'est pas une position A, et il faut assurer un point d'ancrage de la catégorie relativisée dans S : ou bien il y a un relais, assuré par les COMP, et l'on a la Subjacence, ou bien l'ancrage est assuré par la marque fonctionnelle.

Pour expliquer les données dans ces termes, on remarquera que le clitique est précisément un élément qui porte une marque de cas ; mais il faut ajouter une autre hypothèse, qui ne va pas de soi, concernant le statut de la préposition, du moins dans les compléments sous-catégorisés : on dira que P, dans les compléments sous-catégorisés, n'est pas un opérateur par lui-même, mais une marque casuelle. Ainsi, la chaîne porte une marque casuelle, indiquant sa fonction, si elle contient un pronom clitique ou une P.

Ainsi, l'origine de la chaîne, dans une relative en *dont*, est une catégorie vide, lorsque *dont* porte une marque casuelle qui indique la fonction de la chaîne : ce n'est possible que si la catégorie vide est

de la forme *de* GN, puisque *dont* est analysé comme un GP [+ de]. En revanche, si la catégorie relativisée a une autre forme, il faut soit un pronom clitique, qui porte lui-même la marque casuelle - la chaîne est alors (*dont*₁, GN₁ [+ pro, + cl.], GN₁ [e]), soit une P, cf. (1.193-97), la chaîne est dans ce cas (*dont*₁, GP₁). Il faut admettre, alors, que la marque casuelle que porte *dont*, et qui n'est rattachée à aucune fonction dans S, ne provoque pas un conflit de cas avec celle du pronom clitique ou avec la P. En termes généraux, cette constatation s'énonce :

(1.198) Ā-chaîne et marque casuelle

Dans une Ā-chaîne, le GN tête peut porter une marque casuelle différente de celle que porte un autre maillon de la chaîne ; la marque casuelle indiquant la fonction de la chaîne est celle qui est la plus proche de l'origine.

Une dernière précision concerne la distribution de la catégorie vide et du pronom dans la relative en *dont*: on se souvient que, lorsque la catégorie relativisée est de la forme *de* GN, les formes pronominales *son/ en* ne sont possibles que lorsque la catégorie vide est exclue (par les contraintes sur les catégories vides), et que l'on avait suggéré que cette restriction relevait du principe "Avoid Pronoun". Or on comprend maintenant comment ce Principe peut s'appliquer: l'ensemble des relatives en *dont* forme une seule structure, une Ā-chaîne dont la tête est *dont*, et qui porte une marque casuelle: les réalisations de cette chaîne sont (1) *dont* - pronom clitique - *e* ; (2) *dont* - *e* ; (3) *dont* - P + pronom. C'est sur cette structure que s'applique le Principe: il y a donc bien une structure unique, qui est l'objet du Principe, et qui dit de choisir la catégorie vide, là où elle est possible, c'est-à-dire non seulement dans les limites des contraintes sur la catégorie vide elle-même, mais de la contrainte sur cette chaîne, c'est-à-dire l'obligation de la marque casuelle.

La chaîne relative peut donc être contrainte par la Subjacence, ou par l'obligation de la marque casuelle: comment les relatives sont-elles soumises aux deux contraintes ? On sait que les relatives en *dont* ne sont pas soumises à la première, mais sont soumises à la seconde. Qu'en est-il des autres relatives ? Il faut ici une investigation qui dépasse le cadre de ce chapitre, et ne sera entreprise qu'au chapitre II: acceptons-en les résultats (cf, également, Godard, 1980): la relativisation du GN observe la Subjacence, mais non la relativisation du GP. Les GP [+qu-] se comportent donc comme *dont*, ce qui ne doit pas nous étonner, si la P est bien une marque casuelle: c'est donc la deuxième contrainte qui caractérise l'ensemble des GP.

En ce qui concerne la relativisation des GN, il faut revenir à l'analyse qui a été faite en § 2.1.1. . On a dit que les formes de COMP relatifs *que/qui* sont des complementizers indicés, issus de la combinaison du complementizer *que* et d'un GN vide, porteur d'un indice; on a dit, d'autre part, que le complementizer *que* n'est pas présent au niveau de la structure syntaxique. Ainsi, la chaîne relative, dans ce cas, est composée entièrement de GN vides; cependant, si le GN sujet d'un S[+Tps] est relativisé, l'un des GN porte une marque casuelle, la marque de Nominatif /i/ : c'est le GN qui apparaît dans le COMP relatif dans la relative simple, le GN qui apparaît dans le COMP de la complétive dans la relativisation complexe.

La chaîne est donc dépourvue de marque casuelle si le GN relativisé est un objet; du moins, on peut le supposer, car rien ne permettrait de distinguer un complementizer *que* porteur d'une marque casuelle /e/ d'un complementizer *que* combiné avec un GN vide, et dépourvu de marque casuelle. Mais elle comporte une marque casuelle si le GN relativisé est le sujet d'un S[+Tps]. Or, ces chaînes sont contraintes par la Subjacence, et il n'y a pas de différence, à cet égard, entre la relativisation du GN sujet et celle du GN objet. Ainsi, les relatives de (1.199),

dans lesquelles chaque COMP comporte un GN indicé, qui est un relais dans la mise en relation entre le COMP et la position relativisée, sont acceptables, alors que celles de (1.200), dans lesquelles l'un des COMP ne peut servir de relais pour cette relation, car il est rempli par un GN [+qu] porteur d'un autre indice, sont exclues:

(1.199)a. *(une chose que j'ai trouvé qui était essentielle
(dans ce film
(une chose qu'il me semble que tu trouves qui est
essentielle, dans ce film*

b. *(une chose que je crois que tu apprécieras dans ce
(film
(une chose qu'il me semble que tu as dit que tu
(avais appréciée dans ce film*

(1.200)a. * *(une chose_i que_i je ne comprends pas pour
(qui_j tu trouves qui_i e_i est essentielle e_j dans ce
(film*

b. * *(un film_i que_i je ne sais plus avec qui_j il m'a dit
qu'il comptait réaliser e_i e_j*

Je n'ai pas d'explication pour ce phénomène: la relativisation qui a pour structure une $\bar{A}$ -chaîne composée de GN vides, i.e sans autre matériel phonétique que l'éventuelle présence de la marque casuelle de nominatif sur l'un des GN, doit observer la Subjacence même si la marque casuelle est présente.

Les résultats sont donc les suivants, en ce qui concerne les chaînes relatives:

- (1) La relativisation du GN, dont la structure est une chaîne de GN vides, est soumise à la Subjacence, même si l'un des éléments de la chaîne porte une marque casuelle (la marque de Nominatif /i/).

- (2) La relativisation du GP avec un mot *qu-* n'observe pas la Subjacence, mais si l'on analyse, comme je le fais, la Préposition comme une marque casuelle, on voit que la chaîne porte une marque casuelle.
- (3) La relativisation en *dont* porte une marque casuelle: elle est portée soit par *dont*, soit par le pronom réalisé.

La structure de l'ensemble des relatives est décrite par la règle de formation d'une $\bar{A}$ -chaîne (1.201):

(1.201) Règle de formation d'une $\bar{A}$ -chaîne:

Former une $\bar{A}$ -chaîne de catégories α co-indiciées,

($\alpha_1, \alpha_i, \alpha_n$)

Si (1) la position des α est comme suit:

- α_1 est dans une position périphérique de S
- α_i ($\neq \alpha_n$) est dans une position $\bar{A}$
- α_n (origine de la chaîne) est dans une position A

(2) α_1 lie localement α_{i+1}

(3) La chaîne est soumise à l'une des deux conditions suivantes, au moins:

- La Subjacence (cf (1.191))
- L'un des α porte une marque casuelle, indiquant la fonction de la chaîne

Cette règle couvre l'ensemble des relatives, mais aussi les interrogatives (partielles), et, également, les GN en position dite de "dislocation gauche", en français (cf Hirschbühler, 1974). On ne peut entrer ici dans une étude de la position exacte de ces GN, mais il est certain qu'ils sont, pour reprendre l'expression de Cinque, dans une "position périphérique de S". Or, on remarque que ces GN sont liés, en français, à un pronom clitique ou prépositionnel:

(1.202)a. *Cet argument, personne ne l'a encore utilisé*
b. * *Cet argument, personne n'a encore utilisé*

Mais, si c'est un GP qui est en position initiale, la catégorie vide en position A est tout à fait acceptable; la mauvaise qualité de (1.203b) est, comme celle des relatives en *dont* avec une forme pronominale correspondant à un *de* GN, attribuable au Principe "Avoid Pronoun"³⁰

- (1.203)a. *A cette attaque, on ne sait trop quoi répondre*
 b. ?? *A cette attaque on ne sait trop quoi y répondre*

La structure des phrases à GN disloqué est donc décrite par la chaîne (1.201). Cependant, on remarque que cette chaîne ouvre deux possibilités: l'une des deux seulement est réalisée en français, puisque la chaîne liant le GN périphérique à la position A demande la présence d'une marque casuelle; la structure illustrée en (1.202b) est exclue, bien que la Subjacence n'y soit (apparemment) pas violée.

De même, on observe que, dans les relatives, toutes les possibilités ne sont pas illustrées lorsqu'il s'agit des mots *qu-*. Revenons, en effet, sur les formes qui apparaissent dans le COMP de la relative. En ce qui concerne les GP, on a trois séries: *dont*, P + *lequel*, P + *qui*. La distribution, en ce qui concerne le GN, comporte des trous (cf Kayne 1974-75): (1) dans la série *lequel*, on remarque que comme sujet, *lequel* est réservé à une relative non restrictive:

- (1.204)a. *Le gouvernement a pris là des dispositions fort raisonnables, lesquelles, d'ailleurs, auraient pu être décidées il y a déjà longtemps*
 (1.204)b. * *Le gouvernement s'apprête à prendre des dispositions lesquelles sont très attendues par les professionnels.*

D'autre part, *lequel* est exclu comme objet direct, dans la relative appositive comme dans la relative restrictive:

- (1.205)a. * *Le gouvernement a pris là des dispositions fort raisonnables, lesquelles, d'ailleurs le parti majoritaire n'approuve pas vraiment.*
 b. * *Le gouvernement s'apprête à prendre des dispositions lesquelles le parti majoritaire n'approuve pas*

- (2) que dire du pronom *qui*? Entendons par là le GN [+qu-] avec les propriétés qui le caractérisent lorsqu'il apparaît dans l'interrogation et la relative prépositionnelle, c'est-à-dire le fait qu'il ne peut faire référence qu'à un objet humain, et qu'il a une forme identique en objet direct et en sujet: on observe que *qui* est, comme *lequel*, exclu en position objet:

- (1.206)a. * *Le gouvernement a pris là des dispositions fort raisonnables, qui, d'ailleurs, le parti majoritaire n'approuve pas vraiment*
 b. * *Le gouvernement s'apprête à prendre des dispositions qui le parti majoritaire n'approuve pas vraiment*

En ce qui concerne la relativisation du GN sujet, on ne peut faire l'hypothèse que le pronom *qui* est exclu: en effet, il est formellement indistinguable du complémentizer indicé lieu local d'une catégorie vide en position de sujet; il se peut donc que *qui* apparaisse dans les mêmes conditions que *lequel*.

Je n'ai pas d'explication pour la distribution des formes de COMP relatifs et de $\bar{A}$ -chaînes:

- (a) Il n'est pas possible de dire qu'un GN [+qu-] ne peut apparaître dans COMP que s'il porte lui-même une marque casuelle; en effet *lequel* relatif est possible, et les GN interrogatifs sont bons comme sujets et comme objets:

- (1.207)a. *Qui est à Paris, en ce moment?*
 b. *On ne sait pas quels conseillers ont voté pour lui*
 c. *On ne sait pas lequel a finalement été choisi*

- (1.208)a. *Qui as-tu rencontré, ces derniers temps ?*
 b. *On ne sait pas quel candidat il a décidé d'embaucher*
 c. *On ne sait pas lesquels il a finalement embauchés*

(b) il n'est pas possible non plus d'opposer les structures de prédication aux structures d'interrogation, en disant que les premières, qui comprendraient les phrases à GN disloqué et les relatives, imposent la présence d'une marque casuelle, alors que les secondes imposent la contrainte de Subjacence : en effet, la relativisation du GN en *que/qui* observe la Subjacence. De plus, la possibilité, même limitée, du pronom *lequel*, comme relatif sujet, qui ne porte pas de marque casuelle, poserait là encore des problèmes.

Je conclus que la règle de formation d'une $\bar{A}$ -chaîne, telle qu'elle est formulée en (1.201), permet de générer l'ensemble des structures relatives, interrogatives, et des phrases à GN/GP disloqué, mais elle ne permet pas d'expliquer la répartition des formes de $\bar{A}$ -chaînes qu'elle autorise. De même, je n'ai pas d'explication pour les particularités de l'occurrence des GN [+ GN]' *qui* et *lequel*, dans les relatives.

Résumé du § 1.3.

Dans ce paragraphe, un traitement formel a été proposé pour l'ensemble des relatives : la structure des relatives est une $\bar{A}$ -chaîne, qui répond à l'une des deux conditions suivantes : elle observe la Subjacence (définie comme une condition sur les chaînes), ou elle comporte une marque casuelle indiquant l'insertion de cette chaîne dans la structure argumentale de S (cf. 2.201). Des analyses ont également été proposées pour les formes qui apparaissent dans le COMP de la relative. Le point essentiel est le suivant : les propriétés de ces formes ne s'expliquent que si on renonce à la dichotomie entre complementizers dépourvus d'un

indice référentiel et GN. En effet, *dont* est, à la fois, un complementizer et un pro-GP (porteur d'un indice référentiel et d'une marque casuelle) ; quant aux formes *que* et *qui*, ce ne sont ni des complementizers sans indice, ni des GN pronominaux, mais des réalisations de COMP, incorporant un indice référentiel, et, éventuellement, une marque casuelle.

D'autre part, si la structure de la relative peut être appréhendée comme une structure unique, la Règle qui la constitue autorise plusieurs formes. En tenant compte du type de la catégorie relativisée, de l'élément dans COMP, et des propriétés de la chaîne, on distingue, en français, trois types de relatives :

(1) les relatives en *dont* :

La chaîne comporte une marque casuelle ; la catégorie relativisée est une catégorie vide ou un pronom en fonction (a) de cette condition, et (b) de la pertinence du Principe de Liage B et du Principe "Avoid Pronoun".

(2) les relatives à GP [+ qu-] :

la relative comporte une marque casuelle ; la catégorie relativisée est une catégorie vide, peut-être en vertu du Principe "Avoid Pronoun" .

(3) les relatives à complementizer indicé :

la relative ne comporte pas de marque casuelle, mais observe la Subjacence, la catégorie relativisée est une catégorie vide.

Notes du chapitre I

1. Les données de ce chapitre ont été exposées dans Godard (1980) ; l'essentiel du traitement § 1.3. est repris de Godard (1984, 1986).
2. Je note ainsi les GP dont la P est sous-catégorisée, et les GP en de où la P est sémantiquement vide, cf Gazdar (1980).
3. Je note par le signe ° le caractère non standard de la forme.
4. J'adopte une définition, pour les notions de gouvernement et de c-commande plus restreinte que celle qui est proposée par Aoun & Sportiche (1981). Sur cette dernière, cf chapitre V, note 10.
5. C'est là, évidemment, une conséquence désirable de ECP, l'intérêt de la position TOP étant de fournir une position extérieure à S.
6. L'étude de la construction reste à faire ; il faudrait expliquer notamment pourquoi un constituant dans TOP est sensible au verbe de S.
7. La relative illustrée en (a) n'est pas un contre-exemple : la catégorie relativisée n'est pas *celui*, mais le *meilleur*, et l'on a une relation anaphorique partitive, cf chapitre III :

(a) *Il y avait au mur de la classe un certain nombre de dessins d'enfants dont il lui semblait évident que celui de Philomène était le meilleur.*
8. Il y a plusieurs analyses possibles des séquences de (1.81) : le GV est toujours analysé comme une structure V_S [GN GV] cf. Rouveret et Vergnaud (1980) ; ou l'on considère qu'il y a deux analyses possibles, celle de R & V, et la suivante : V GN S, cf Kayne (1975), Milner (1982) .
9. Les données de la DPR ne sont pas ici pertinentes : d'une part, on ne s'attend pas à ce que le pronom puisse apparaître dans une position où le GN réalisé est exclu ; d'autre part, le pronom de la DPR serait ici exclu par les Principes de Liage, cf § 1.2.2.1.
10. Les limitations sur la relativisation du GN sujet d'un S [+ Tps] sont rapprochées de l'impossibilité, en anglais, de relativiser le GN sujet si le COMP de la complétive est rempli par *that*, alors que la relativisation est possible si le COMP est vide : c'est le COMP trace phenomenon", cf Bresnan (1977), Chomsky & Lasnik (1977), Kayne (1981a), Pesetsky (1982).
11. Kayne lui-même (1980) pense éviter le conflit des Cas en faisant l'hypothèse suivante : l'assignation d'un Cas efface le trait de Cas éventuellement porté par un GN ; la structure est admissible si cet effacement est "récupérable" ; or, il est récupérable pour le Nominatif.

Il est permis de penser, cependant, qu'il y a là une vraie difficulté pour l'hypothèse. Etant donnée l'hypothèse faite pour le GN sujet de l'infinitif (Kayne, 1981b), on doit admettre que le GN dans le COMP de la complétive, auquel est assigné le Cas "Objectif", le transmet au GN sujet. Or, le Cas est structurellement assigné à un GN en position sujet d'un S [+ Tps] : comment admettre

- que la structure cesse d'être pertinente, i.e. que le GN sujet d'un verbe conjugué, ou, en d'autres termes, un GN coïncidant avec un INFL comprenant AGR, porte un autre Cas que le Nominatif ? Cela jette un doute sur l'existence même d'un Cas structural. D'autre part, le fait même que, en français, le COMP se réalise obligatoirement comme un *qui* semble s'opposer à cette hypothèse.
12. Voir, par exemple, les règles explicites de passage de la structure syntaxique à la structure sémantique dans Gazdar (1980).
 13. L'interrogation obéit aux Contraintes d'files, comme elle est contrainte par ECP. Je ne donne pas d'exemple, pour ne pas encombrer inutilement la discussion.
 14. Sur la structure du GN quantitatif, cf Milner (1978) et ici même chapitre III. L'hypothèse que l'ensemble du GN est d'abord déplacé, et qu'une extraposition déplace la séquence *de N*, a été envisagée et rejetée dans Obenauer (1974) et Milner (1978). L'argumentation n'a pas été faite pour la relativisation, telle qu'elle est illustrée en (1.99) .
 15. La validité du regroupement de la relative et de la complétive, pour justifier la contrainte dite CNPC a déjà été mise en doute, cf Grosu (1973,74) et Godard (1980) ; cf § 6.1.
 16. Les exemples tiennent compte de l'impossibilité d'avoir un $\bar{S}$ sujet [+ Tps] dans une complétive elle-même introduite par *que*, cf Huot (1977, 1981).
 17. Cette observation rappelle la position de Bresnan (1975) : il n'est pas nécessaire qu'une règle appartienne à la classe des règles de MVT pour qu'elle observe certaines des contraintes de Ross, et, notamment, la contrainte sur les Structures Coordonnées.
 18. Cf. une analyse du type de celle que poursuit Kayne (1981a, 1983, 1984).
 19. Cette identité d'interprétation, cependant, est suffisante pour éliminer l'explication des IC en termes sémantiques attachés à la construction de la relative en tant que telle, comme dans Kuno (1975) : La question est reprise en § 6.1.2.2., et dans la note VI-10.
 20. Je laisse de côté le problème de (b), qui sera étudié au chapitre V

(b) * *Aristote dont j'ai vu le portrait de Rembrandt*
 21. Cf , par exemple, Ruwet (1972), Kayne (1975), Milner (1978).
 22. Le principe A/A est défini comme en (c) ; cf. Chomsky (1968) :

(c) Principe A/A

Si une transformation s'applique à une structure de la forme

$$\alpha \left[\dots_A \left[\dots \right] \dots \right]$$

où α est un noeud cyclique, elle doit être interprétée de manière qu'elle s'applique au syntagme maximal de type A.

23. Pour la première hypothèse, cf Chomsky (1981), pour qui la tête de S est INFLEXION, et Stowell (1981), pour qui la tête de $\bar{S}$ est COMP ; la deuxième hypothèse est rapidement présentée dans Stowell (1981), qui se réfère à une suggestion de Aoun.
24. D'autres facteurs entrent en jeu, pour limiter l'occurrence d'un élément à polarité négative dans un autre S que celui où apparaît *ne* ; ce qui importe ici, c'est la possibilité de cette occurrence.
25. On sait que la structure de cette séquence est discutée, cf. note 8. Si l'on devait dire qu'elle est toujours V - GN- $\bar{S}$, alors on n'aurait pas d'argument pour dire que le clitique peut se trouver dans un autre S que la catégorie vide, tout en observant le SSC.

En conséquence, les agrammaticalités de (1.148) ne seraient pas dues à un Principe de Liage, et la suggestion concernant l'appariement du type de SUJET et du type de système (A ou $\bar{A}$) anaphorique serait une hypothèse plausible. Je reprends la question en § 2.1.3.2. et 2.3.3.3.

26. J'ai quelques hésitations concernant l'acceptabilité d'une phrase comme (1.181).
27. Le *en* qui est analysé comme un GP [+ de] porte un indice, et est soumis au Principe de Liage B ; le *en* qui est analysé comme un $\bar{N}$ n'est pas soumis à cette contrainte, cf Milner (1982) :

(d) *un homme averti en vaut deux*

Pour la différence entre les deux *en*, cf Milner (1978), et, ici, chapitre III.

28. J'ai eu malheureusement connaissance du travail de Rizzi (1985) trop tard pour en tenir compte ici.
29. La condition de Subjacent est originellement définie comme suit :

(e) Condition de Subjacent, cf Chomsky (1973) :

Aucune règle de Mouvement ne peut concerner A et B, si A et B sont séparés par plus d'une barrière de Subjacent (GN et $\bar{S}$, pour le français).

30. Les structures relatives (en particulier, les relatives en *dont*) et les phrases à GP initial, dans lesquelles "Le principe "Avoid Pronoun" est pertinent, connaissent des variations dans l'usage et l'acceptabilité, de type sociolinguistique. En français standard (écrit), le Principe "Avoid Pronoun" s'applique régulièrement.

CHAPITRE II

RELATIVES ET RELATIONS ANAPHORIQUES

Au chapitre I, on a proposé de rendre compte de la structure syntaxique des relatives du français par une règle unique, construisant une $\bar{A}$ -chaîne. Cette solution implique (a) que la mise en relation de la position COMP et de la position relativisée est du même type, dans toutes les relatives du français, quelle que soit la diversité de leurs formes, (b) que le GN en position relativisée a le même statut syntaxique, qu'il se présente comme un pronom ou comme une catégorie vide.

L'analyse proposée est la suivante : la structure relative est une relation anaphorique, dans laquelle le GN dans COMP joue le rôle de l'antécédent et le GN en position relativisée se comporte comme un GN anaphorique. La première partie du chapitre est consacrée à l'examen des données qui appuient cette hypothèse générale ; puis les conséquences de l'analyse sur l'ensemble du système sont examinées, en ce qui concerne la nature des chaînes, et la classification des GN pronominaux. Enfin, on reprend, dans une troisième partie, la question des contraintes sur l'occurrence des GN pronominaux co-indiciés avec le GN dans COMP ; cette question peut, en effet, être envisagée comme un ensemble, puisqu'il n'y a pas de différence de nature entre le GN relativisé et les autres GN pronominaux qui apparaissent dans la relative.

2.1. LE GN EN POSITION RELATIVISÉE EST UN GN ANAPHORIQUE

2.1.1. Les hypothèses

La relation entre la forme relative dans COMP et la catégorie relativisée est une relation anaphorique, et la catégorie relativisée est un GN anaphorique : telle est l'hypothèse générale qui sera présentée dans ce chapitre.

On voit immédiatement que cette hypothèse convient à la DPR, relative en *dont*-pronom, illustrée en (2.1) :

(2.1) *Un problème dont il est évident qu'il est difficile*

Selon l'analyse proposée au chapitre I, c'est en effet le pronom, ou, plus exactement, l'ensemble pronom clitique-catégorie vide, en (2.1), qui constitue la position relativisée ; or, on admet qu'un pronom a un antécédent, et donc entre dans une relation anaphorique. On a vu, de fait, que le pronom de la DPR connaît vis-à-vis de *dont* le même type de blocage qu'un pronom anaphorique "ordinaire", i.e. discursif, vis-à-vis de son antécédent : il ne peut être c-commandé par son antécédent, à l'intérieur de la même catégorie de liage. De plus, on a montré que dans les relatives en *dont*, le pronom et la catégorie vide se trouvent en distribution complémentaire : la catégorie vide apparaît si la position relativisée est de la forme *de* GN, et le pronom apparaît dans les autres cas. Cette distribution suggère fortement que le GN est du même type dans les deux cas, et se trouve phonétiquement réalisé dans certaines conditions seulement. Il semblerait donc que les données des relatives en *dont* indiquent que le GN en position relativisée est bien un GN anaphorique.

Que dire des catégories vides qui se trouvent en position relativisée, dans les relatives en *que* et à GP [+ qu-] ? A-t-on des arguments qui permettent de les analyser également comme des termes anaphoriques ? On

a proposé, au chapitre I, une règle unique pour rendre compte de la structure de l'ensemble des relatives du français. Si on admet que la relation entre la forme présente dans COMP et la position relativisée est de nature anaphorique dans un cas, la simple cohérence demande que l'on fasse la même hypothèse pour les autres réalisations de ce que l'on suppose être une structure unique.

La cohérence, cependant, ne remplace pas les arguments. Si l'on montrait, en effet, que le GN/GP vide, dans les relatives en *que* ou avec un GP [+ qu-] n'était pas un terme anaphorique, c'est la validité de l'hypothèse d'une structure unique qui, malgré son attrait, se trouverait mise en cause. Or, Chomsky (1981, 1982) soutient précisément l'hypothèse inverse de celle qui vient d'être avancée : pour lui, le GN vide en position relativisée (ou interrogée) n'est pas anaphorique, et la relation établie entre le COMP d'une relative ou d'une interrogative n'est pas du même type qu'une relation anaphorique. Il faut donc exposer à la fois les grandes lignes de sa position, et présenter des arguments en faveur de l'analyse des relatives comme structures anaphoriques.

Pour Chomsky (1981), les GN se différencient par leur comportement vis-à-vis des Principes de Liage en trois groupes distincts : (1) les "anaphores", qui sont liées dans leur catégorie, c'est-à-dire c-commandées par leur antécédent, à l'intérieur de la même catégorie de liage ; (2) les "pronoms", qui sont libres (c'est à dire non liés) à l'intérieur de leur catégorie, et (3) les GN lexicalement réalisés et les "variables", qui sont libres à l'intérieur de l'ensemble de l'arborescence. Parmi les "variables" se trouvent les GN vides en position relativisée ou questionnée. Pour le liage, la notion d'antécédence se définit comme suit : un antécédent est un GN qui se trouve dans une position A et porte le même indice que le GN en question. Avec cette définition, les GN en position relativisée ou interrogée ne sont effectivement pas liés,

puisque leur antécédent est dans une position $\bar{A}$ (le COMP). En même temps, cette analyse suppose qu'un GN ne peut à la fois fonctionner comme une "variable" et être contraint par les Principes A ou B, qui définissent les "anaphores" et les "pronoms" respectivement.

On peut s'interroger sur les raisons de cette analyse, en ce qui concerne les GN/GP en position relativisée ou questionnée. En effet, dans la théorie standard étendue (depuis Chomsky (1973)), ils étaient analysés comme des "anaphores liées", c'est-à-dire des "anaphores" au sens de Chomsky (1981) : on supposait que ces catégories étaient liées par leur antécédent dans COMP. On peut discerner deux types de raisons à ce changement d'analyse.

D'une part, d'un point de vue empirique, il a été avancé que dans certaines langues, comme l'italien, les GN en position relativisée n'étaient pas soumis aux conditions qui définissent les "anaphores liées", la Specified Subject Condition (SSC), et la Tensed S condition (TSC), mais seulement à la Subjacent¹. De là l'hypothèse que ces conditions, qui sont incorporées au système de Liage par le biais de la définition de la catégorie de liage, et la Subjacent relèvent de deux types de règles totalement différents. Les relatives relèvent de la Subjacent, non du système de Liage.

D'autre part, on voit que, d'un point de vue théorique, l'analyse des catégories vides en position relativisée est liée à deux hypothèses générales :

- (1) le système des relations anaphoriques est limité aux éléments dont l'antécédent est dans une position A. Puisque l'antécédent des GN relativisés est en position $\bar{A}$, c'est qu'ils relèvent d'un autre système.

- (2) les éléments qui relèvent d'une règle de type syntaxique et ceux qui relèvent d'une règle de type sémantique (ou sémantico-logique) sont également traités comme deux types d'éléments. Ce n'est pas un hasard si Chomsky appelle "variables", au niveau syntaxique même, les GN en position relativisée ou questionnée : tout se passe comme si la catégorie relativisée, parce qu'elle est interprétée comme une variable au niveau sémantique, ne doit pas donner lieu à une règle au niveau de la structure syntaxique, qui est celui où sont réglées les relations anaphoriques.

C'est donc cet ensemble d'hypothèses qui est mis en cause lorsqu'on dit que les relatives mettent en jeu une relation anaphorique entre la forme présente dans COMP et la position relativisée. J'ai déjà abandonné la première hypothèse dans l'analyse de la DPR, au chapitre I, puisque j'ai analysé certains blocages comme l'effet du Principe de Liage B. J'ai donc étendu, à la suite de Aoun (1981), la pertinence du système de Liage aux éléments dont l'antécédent est dans une position $\bar{A}$.

Quant à la deuxième hypothèse, elle ne va pas de soi. On ne voit pas du tout pourquoi, dans un modèle qui se présente comme modulaire, c'est-à-dire un modèle qui établit l'indépendance des différents types de règles, un même segment ne serait pas analysé par une règle syntaxique et par une règle sémantico-logique.

Un exemple de traitement qui combine sur un même segment le jeu de deux règles est donné dans Milner (1979b, 1982). Milner, en effet, dit que certaines propriétés de la relation entre la première partie de la négation en français, la particule *ne*, et la deuxième partie, l'élément à polarité négative², s'expliquent si cette relation est de nature anaphorique. Ce qui ne l'empêche nullement de faire l'hypothèse que la négation donne lieu, au niveau sémantico-logique, à une règle de quantification.

C'est un point de vue semblable que j'adopte dans ce travail : d'une part, la structure des relatives est de nature anaphorique, d'autre part, au niveau sémantique, la catégorie relativisée est interprétée comme une variable. C'est le premier aspect de l'analyse qui fait l'objet de ce chapitre. Je vais présenter deux arguments :

- (1) analyser les catégories relativisées comme des termes anaphoriques est le seul moyen de rendre compte de la distribution des catégories vides et des pronoms réalisés dans les complétives interrogatives.
- (2) les faits de Subjacence s'intègrent de manière naturelle dans ce traitement ; analyser les structures relatives et interrogatives en termes de relations anaphoriques permet d'en présenter un traitement unifié.

2.1.2. La relativisation dans un $\bar{S}$ [+ QU]

2.1.2.1. Le contraste entre la relativisation du GN (en que) et la relativisation du GP (mot *qu-* ou *dont*)

On a dit, au chapitre I, que le pronom de la DPR était contraint par le Principe de Liage B, comme c'est le cas de l'ensemble des pronoms anaphoriques. La question que l'on se pose maintenant est la suivante :

y-a-t-il des contraintes sur l'occurrence d'un GN vide en position relativisée qu'il est intéressant d'analyser dans les mêmes termes ? Les données de la relativisation dans une complétive [- QU] sont neutres à cet égard, mais la relativisation dans une complétive interrogative [+ QU] nous offre précisément le type de données recherché.

La relativisation dans une complétive [- QU] ne présente pas de limitation particulière, mise à part la question des "Verbes-ponts" que je laisse de côté provisoirement³. La structure est illustrée en (2.2) pour le GN, en (2.3) pour le GP [+ qu], et en (2.4) pour les relatives en

dont-e. Les exemples (a) illustrent la relativisation dans une complétive tensée et les exemples (b) dans une infinitive :

(2.2)a.	<i>Un problème que je crois que tu n'as pas encore abordé</i>
b.	<i>Un problème que je ne pense pas aborder avant l'année prochaine</i>
(2.3.)a.	<i>Une difficulté à laquelle il me semble que cette hypothèse se heurte</i>
b.	<i>Une difficulté à laquelle cette hypothèse semble se heurter</i>
(2.4)a.	<i>Une difficulté dont je ne suis pas sûr qu'il ait conscience</i>
b.	<i>Une difficulté dont je ne suis pas sûr de m'être débarrassé.</i>

Ces relatives, précisément parce qu'elles n'offrent pas de blocage, n'apportent ni confirmation, ni contre-argument à l'analyse proposée : si la catégorie vide ne se comporte pas comme un élément anaphorique, on ne s'attend pas à un blocage ; si c'est une anaphore (au sens restreint de Chomsky (1981)), elle est liée par un antécédent, GN vide dans le COMP de la complétive ; si c'est un pronom (toujours au sens de Chomsky, (1981)), il est libre parce que le COMP intermédiaire ne comporte pas de catégorie vide.

Considérons maintenant la relativisation dans une complétive interrogative (notée [+ QU])⁴. Celle-ci comporte, en français, un COMP rempli soit par le complémentiser *si*, soit par un GN [+ qu-]. On admet qu'un COMP ne peut être doublement rempli : il ne peut, en plus du GN interrogatif ou de *si*, contenir un GN vide, co-indicié avec la catégorie relativisée. Dans ces conditions, un blocage apparaîtra, si la catégorie relativisée doit avoir un GN antécédent dans le COMP intermédiaire, i.e. si c'est une anaphore, obéissant au Principe de Liage A.

La relativisation du GN offre le contraste attendu entre la complétive [-QU] et la complétive [+QU] : (2.5a) s'oppose à (2.2.a) ; on observe, de plus, que l'interrogative en *si* se comporte comme l'interrogative partielle à GN [+qu-], cf. (2.5b), parallèle à (2.5a) :

- (2.5)a. ??
 4 un article que Paul se demandait où j'avais trouvé
 Un enfant que je ne savais à qui on avait confié
 pour le voyage
- b. 4
 4 un article que Paul se demandait si j'avais trouvé
 Un enfant que je ne savais si quelqu'un accueillerait

Ces acceptabilités s'expliquent si la catégorie relativisée est une anaphore qui doit être liée dans sa catégorie. Or, on a dit, en étudiant le pronom de la DPR, que la catégorie de Liage était non pas le $\bar{S}$ minimal qui le contenait, mais le $\bar{S}$ [+Tps] minimal, ce qui est noté en (2.6), reprenant (1.143):

(2.6) Catégorie de Liage d'un GN en position relativisée:

La catégorie de Liage d'un élément dont l'antécédent est dans COMP est le premier $\bar{S}$ [+Tps] qui le domine.

Dans le système de Liage, le pronom apparaît là où l'anaphore n'apparaît pas, et vice-versa. Si donc le pronom de la DPR est soumis au Principe de Liage B, avec la définition de la Catégorie comme en (2.6), et si le GN relativisé est bien une anaphore, on s'attend à ce que la relativisation du GN soit possible dans une interrogative à l'infinitif. Les données confirment l'ensemble de l'hypothèse :

- (2.7) Un article que Paul se demandait où trouver
 Un enfant que je ne savais à qui confier

On remarquera que l'interrogative en *si* se comporte de la même manière que l'interrogative partielle à mot *qu-* : la présence de *si* empêche donc que la catégorie vide relativisée soit liée par un GN vide (une "trace"), son antécédent dans COMP. Dans ces conditions, on dira que *si*

est présent dans la structure au niveau syntaxique, au moment où les contraintes sur les catégories anaphoriques sont examinées. On se rappelle, par ailleurs, l'hypothèse que l'on a faite en § 1.2.1.1. : le complémentiser *que* n'est pas, quant à lui, présent au niveau de la structure syntaxique, mais résulte de l'épel du COMP au niveau morpho-phonologique. Les données de la relativisation sont donc une indication en faveur d'une différence de statut entre les deux complémentisiers *si* et *que*.

Les données de la relativisation du GP sont inattendues dans ce contexte : il n'y a pas de blocage systématique, même lorsque la catégorie relativisée se trouve dans un $\bar{S}$ [+QU, +Tps] ; les mots *qu-* et *dont* se comportent de même : les exemples (a) illustrent le cas d'une complétive tensée, et ceux de (b), le cas d'une complétive infinitive :

- (2.8)a. (Une attaque à laquelle on se demandait comment le
 (journal répondrait
 (La dernière conférence du maître à laquelle nous ne
 (savons si vous avez assisté
- b. (Une attaque à laquelle il ne savait quoi répondre
 (Une maison biscornue dans laquelle on se demande
 (comment entrer
- (2.9)a. (une solution dont on ne voit pas pourquoi tu t'es
 (détourné
 (une vieille tante dont je me demande si tu te
 souviens
- b. (une solution dont on ne sait trop quoi penser
 (un meuble dont on se demande comment se débarrasser

Cependant, si ces données n'apportent pas de confirmation à l'hypothèse avancée, elles ne présentent pas non plus de réelle difficulté. Dans quelle mesure, en effet, peut-on dire que des catégories vides comportent des traits qui les définissent ? Il y a deux possibilités ; ou l'on dit que ces catégories ont des propriétés intrinsèques, comme les catégories réalisées - ainsi le pronom *le* est intrinsèquement un pronom (soumis au Principe de Liage B), alors que le réfléchi *se* est intrinsè-

quement une anaphore (soumise au Principe de Liage A) ; ou l'on dit qu'un GN vide n'a pas de propriété intrinsèque, mais en acquiert, qui lui sont imposées par la structure. C'est cette dernière possibilité qui est proposée par Chomsky (1982), et c'est elle qui permet de comprendre comment se comportent les catégories vides en position relativisée, dans leur ensemble.

Admettons que les catégories vides n'ont pas de propriété intrinsèque. Les catégories vides qui sont en position relativisée fonctionneront comme des anaphores, liées par un GN présent dans le COMP du premier $\bar{S}$ [+ Tps], ou comme des pronoms, libres dans le $\bar{S}$ [+ Tps]. La structure de la relative peut imposer un certain type de fonctionnement : ce n'est pas le cas dans la relative en *dont* ou à GP [+ qu-], mais la relative en *que/qui* n'est bonne que si le GN vide origine de la chaîne est une anaphore, liée dans le $\bar{S}$ [+ Tps].

Résumons et illustrons l'ensemble des structures possibles, telles que l'analyse proposée ici les présente. Les hypothèses que l'on fait sont les suivantes :

- (1) la catégorie de liage est le $\bar{S}$ [+ Tps] ;
- (2) le COMP intermédiaire peut donc porter une "trace", c'est-à-dire un GN vide, liant un GN en position relativisée, ou dans le COMP inférieur. Les conditions sont les suivantes :
 - (a) la trace n'est pas obligatoire dans le COMP : il y a une règle de formation de $\bar{A}$ -chaîne qui lie la forme qui apparaît dans le COMP relatif, et le GN en position relativisée, selon les conditions propres à chaque chaîne ;
 - (b) si la forme relative est *dont*, le COMP intermédiaire ne porte pas de trace ; en effet, *dont* n'est pas toujours la relativisation d'un GP, c'est une forme de complémentizer, cf. § 1.3.. Les conditions de l'inversion du GN sujet dans une relative

complexe offrent une confirmation intéressante de cette différence entre les relatives en *que* ou à mot *qu-* et les relatives en *dont*. On sait que lorsqu'un GN objet direct ou prépositionnel est relativisé, le GN sujet peut apparaître en position post-verbale, et *dont* ne fait pas exception :

- (2.10)a. *La solution qu'a choisie Paul*
 b. *le sujet auquel s'intéresse Paul en ce moment*
 c. *la maison dont se souvient Paul*

Kayne et Pollock (1978) remarquent que l'inversion est également possible dans la complétive de la relative complexe :

- (2.11)a. *la solution que Jeanne pense qu'a choisie Paul*
 b. *le sujet auquel Jeanne m'a dit que s'intéressait Paul en ce moment.*

et ils interprètent cette donnée comme une indication de la présence d'un GN vide dans le COMP de la complétive. Or, l'inversion n'est guère acceptable quand le relatif est *dont* ; ainsi, (2.12) contraste avec (2.11) et (2.10) :

- (2.12)a. ?? *la maison dont Jeanne me dit que se souvient Paul*
 b. ?? *une décision dont le journal affirme que dépend l'issue du conflit*

- (c) le COMP ne contient une trace que s'il n'est pas rempli : c'est un COMP [-QU], vide au niveau de la structure syntaxique. Les COMP qui comportent un GN [+ qu], ou l'interrogatif *si* sont remplis, et ne peuvent contenir une trace.

Les possibilités sont résumées dans le tableau qui suit :

forme dans le COMP relatif	GN [e] cf <i>que/qui</i>	GP [+qu]	dont
GN origine de chaîne			
anaphore : dans le même S que le COMP relatif	bon, cf (2.13a)	bon, cf. (2.13b)	bon, cf (2.13c)
anaphore : dans un S [-Tps] complément	bon, cf (2.14a, 15a)	bon, cf (2.14b, 15b)	bon, cf (2.14c, 15c)
anaphore : lié par une trace dans le COMP du S [+Tps, -QU] complément	bon, cf (2.16a)	bon, cf (2.16b)	—
pronom : dans un S[+Tps +QU], non lié par une trace	exclu, cf (2.17a, 18a)	bon, cf. (2.17b, 18b)	bon, cf (2.17c, 18c)

Les exemples correspondants sont rappelés ici :

- (2.13)a. *Un livre_i S [e_i je n'ai pas lu e_i]*
 b. *Un livre_i S [auquel_i je n'ai pas prêté attention e_i]*
 c. *Un livre_i S [dont_i je ne me souviens pas e_i]*
- (2.14)a. *Un problème S [e_i je ne pense pas S[-Tps] [aborder e_i avant l'an prochain]]*
 b. *Une difficulté_i S [à laquelle_i cette hypothèse semble S [-Tps] [se heurter e_i]]*
 c. *Une difficulté_i S [dont_i je ne suis pas sûr S[-Tps] [de m'être débarrassé e_i]]*
- (2.15)a. *Un article_i S [e_i Paul se demandait S [-Tps] [où trouver e_i]]*
 b. *Une maison biscornue_i S [dans laquelle_i on se demande S [comment entrer e_i]]*
 c. *Un meuble_i S [dont_i on se demande S[-Tps] [comment se débarrasser e_i]]*

- (2.16)a. *Un problème_i S [e_i je crois S [+Tps] [e_i tu n'as pas encore abordé e_i]]*
 b. *Une difficulté_i S [à laquelle_i il me semble S[+Tps][e_i cette hypothèse se heurte e_i]]*
- (2.17)a. *Un problème_i S [e_i je crois S [+Tps] [tu n'as pas encore abordé e_i]]*
 b. *Une difficulté_i S [à laquelle_i il me semble S [+Tps] [cette hypothèse se heurte e_i]]*
 c. *Une difficulté_i S [dont_i je ne suis pas sûr S [+Tps] [il ait conscience e_i]]*
- (2.18)a. *Un article_i S [e_i Paul se demandait S [+Tps] [si j'avais trouvé e_i]]*
 b. *La dernière conférence_i S [à laquelle_i je ne sais pas S [+Tps] [si vous avez assisté e_i]]*
 c. *Une vieille tante_i S [dont_i je ne sais pas S [+Tps] [si tu te souviens e_i]]*

Les données de la relativisation dans une complétive offrent une double contraste : entre le GN et le GP, entre la complétive tensée et l'infinitive. La seule structure exclue est l'interrogation du GN dans un S [+Tps, +QU]. Ces données se laissent aisément analyser si l'on fait les hypothèses suivantes : (a) la relation entre le COMP-de la relative et la position relativisée est une relation anaphorique ; (b) la catégorie de liage pertinente est le S [+Tps]. On dira alors que le GN vide est toujours une anaphore, alors que le GP vide peut être un pronom (non réalisé) ou une anaphore. Le GN apparaît donc dans la même catégorie de liage que son antécédent : il s'agit d'une relative simple, de la relativisation dans une complétive infinitive, ou de la relativisation dans

une complétive tendue, si le COMP contient une trace. Au contraire, le GP vide peut apparaître dans la même catégorie de liage ou dans une autre catégorie.

2.1.2.2. Catégorie vide et pronom de la DPR

La catégorie de liage, pour un GN relativisé, est le $\bar{S}$ [+ Tps] minimal. C'est cela qui explique à la fois que le pronom de la DPR ne puisse apparaître dans une complétive infinitive, et que le GN de la relativisation en *que* ne puisse apparaître dans une complétive tendue si le COMP ne comporte pas un antécédent : dans le premier cas, on a un pronom lié dans sa catégorie, et donc une structure exclue par le Principe 3, le pronom phonétiquement réalisé étant toujours un pronom pour la théorie du Liage ; dans le deuxième cas, on a une anaphore, la relativisation en *que*, avec un GN vide dans COMP, imposant un fonctionnement d'anaphore à la catégorie relativisée. Les deux types de données sont réunis en (2.19) et (2.20) :

- (2.19)a. *Un argument dont je ne suis pas sûr qu'il est solide*
 b. ?? *Un argument dont je ne suis pas sûr de l'avoir compris*

- (2.20)a. * *Un article que je ne sais pas si tu connais*
 b. *Un article que je ne sais pas où trouver.*

Certaines données de la DPR, pourtant, présentent une difficulté : dans une interrogation à l'infinitif, le pronom de la DPR semble exclu dans certains cas, et acceptable dans d'autres. Ainsi les interrogatives introduites par *comment* et *où* autorisent régulièrement le pronom, contrairement aux compléments plus directement liés aux verbes :

- (2.21)a. * *C'est le genre de gens dont on ne sait jamais de quoi leur parler*
 b. * *Un argument dont on ne sait quel type de données lui opposer*
 c. * *Cet agent, dont on n'a pas décidé avec qui l'envoyer pour cette mission difficile*

- (2.22)a. *Un accident dont les autorités se demandent comment l'éviter à l'avenir*
 b. ? *Jean, dont on ignore où/comment le joindre*

Comment expliquer cette bizarrerie ? Si l'on regarde les verbes matrices, on s'aperçoit que les uns acceptent plus ou moins naturellement un complément en *de* GN en même temps qu'un $\bar{S}$ interrogatif, alors que les autres l'excluent (ici *décider*)⁵ :

- (2.23)a. *On ne sait jamais de ce genre de gens quelle attitude ils vont adopter*
 b. *On se demande de ce type de catastrophe s'il est possible de le prévenir.*
 c. ? *On ignore complètement de Jean où et comment le joindre*
 d. ?? *On n'a pas encore décidé de Paul s'il retournerait en pension*

Dans ces conditions, la catégorie relativisée en (2.22) pourrait être un GP [+ *de*], complément de V, et le pronom qui apparaît dans la complétive un pronom anaphorique ordinaire (par opposition à la catégorie relativisée). Cette explication oblige à inverser la question : on se demande non plus pourquoi le pronom est parfois possible, mais plutôt pourquoi il est ainsi limité. Il faut alors supposer que le complément en *de* est naturel avec l'interrogative introduite par *comment* et *où*, et plus difficile avec les autres interrogatifs. Malgré une certaine incertitude dans les jugements, il semble bien que tel soit le cas. Autrement dit, l'hypothèse consiste à dire que, là où le pronom est acceptable dans une complétive infinitive, il ne représente pas la catégorie relativisée.

Regardons d'abord les verbes qui admettent le complément en *de*. Il semble bien qu'il y ait une phrase non relativisée avec un complément en *de*, parallèle à (2.22) et qu'il n'y en ait pas pour (2.21a,b) :

- (2.24)a. ? *Les autorités se demandent de cet accident comment l'éviter à l'avenir*
- b. ? *On ignore de Jean comment/où le prévenir*
- (2.25)a. ?? *On ne sait jamais de ce genre de gens de quoi leur parler*
- b. ?? *On ne sait de cet argument quel type de données lui opposer*

D'autre part, puisqu'un verbe comme *décider* n'admet pas de complément en *de*, on doit constater que l'interrogative infinitive ne peut contenir de pronom, même si elle est introduite par *comment*. Les données confirment clairement cette prévision :

- (2.26)a. * *On n'a pas décidé de cet agent avec qui l'envoyer pour cette mission difficile*
- b. ?? *On n'a pas décidé de cette difficulté comment l'aborder*
- c. ?? *On n'a pas décidé de cet enfant où l'envoyer en pension*
- (2.27)a. * *Cet agent, dont on n'a pas décidé avec qui l'envoyer pour cette mission difficile*
- b. ?? *Cette difficulté dont on n'a pas encore décidé comment l'aborder*
- c. ?? *Cet enfant, dont on n'a pas encore décidé où l'envoyer en pension*

On conclut donc que lorsqu'un pronom apparaît dans une complétive à l'infinitif, il s'agit d'un pronom anaphorique qui ne fait pas partie de la chaîne relative : la structure de la chaîne est (dont_i , GP_i [e]). Les conditions dans lesquelles certains verbes sont suivis d'un complément en *de*, en même temps que d'un $\bar{S}$ demandent à être éclaircies et précisées⁶.

Situons la démonstration. Les données de la relativisation dans un $\bar{S}$ [+QU] montrent un contraste frappant entre la relativisation du GN (relative en *que*) et la relativisation du GP (relative à mot *qu-* ou

relative en *dont*), lorsque la catégorie relativisée est vide. Ces données font difficulté pour le modèle de la théorie standard étendue (cf Godard, 1980) :

- (a) on dit que la relativisation du GN observe la Tensed S Condition : le GN en position relativisée ne peut se trouver dans une complétive tensée que si le COMP contient une trace ; mais on doit constater qu'elle n'observe pas la condition du Sujet Spécifié, puisque le GN peut se trouver dans une complétive à l'infinitif, même si le COMP ne contient pas de trace.
- (b) on voit que la relativisation du GP n'observe ni la TSC, ni la SSC. Comment intégrer cette différence de comportement dans le modèle général ? On ne peut faire autrement que de dire que la relativisation du GN et celle du GP relèvent de deux types de structures différents, en français.

Si l'on admet que la TSC est une condition sur les Transformations de Mouvement, on dira que seule la relativisation du GN est créée par une Transformation de Mouvement, le GP et *dont* étant directement générés dans COMP et mis en relation avec la position relativisée par une règle de S-structure (par opposition aux règles de Mouvement qui appartiennent à un autre module de la grammaire). Déjà cette dispersion n'est pas très satisfaisante en elle-même. Elle l'est encore moins lorsqu'on constate que la seule structure relative qui relève d'une transformation de Mouvement est précisément celle qui ne comporte pas de mot *qu-*, alors même que l'on a affaire, dit-on, à la transformation de MVT de *qu-*. Les relatives qui comportent un mot *qu-* ne paraissent pas soumises aux conditions sur les Transformations.

Au contraire, les données font sens dans le modèle du Liage ; la catégorie relativisée est, dans tous les cas, une catégorie anaphorique : anaphore (soumise au Principe de Liage A), pour le GN relativisé vide,

anaphore ou pronom pour le GP relativisé vide, et pronom pour le pronom réalisé de la DPR. Et l'on comprend comment s'articulent l'occurrence du GN vide de la relative en *que* et celle du pronom de la DPR, puisqu'ils sont en distribution complémentaire, comme le prévoit précisément l'analyse proposée. En admettant la différence entre les deux SUJETS, le GN sujet et la catégorie AGR-ACCORD, élément pronominal, porteur de la flexion personnelle, on dira que seul AGR compte comme SUJET accessible pour une catégorie relativisée : la catégorie de Liage est le $\bar{S}$ [+ Tps] pour le GN qui est en position relativisée, ou interrogée.

Cette analyse permet donc à la fois d'intégrer l'ensemble des structures relatives, quelle que soit la forme de la position relativisée, et de noter leurs différences.

2.1.3. La Subjacence

2.1.3.1. Le contraste entre la relative en que et la relativisation du GP

Les données de la relativisation dans une complétive [+ QU] constituent un premier argument en faveur de l'analyse de la structure relative comme une relation anaphorique. Je montrerai ici que le comportement des relatives vis-à-vis de la contrainte de la Subjacence se laisse analyser dans les mêmes termes, ce qui permet de proposer une vue d'ensemble intéressante, sinon totalement explicative, sur les structures relatives et interrogatives.

Reprenons la définition de la Subjacence, telle qu'elle a été formulée au chapitre I, cf. (1.191) :

(2.28) Subjacence :

- * Chaîne ($\alpha_1 \dots \alpha_n$) si l'un quelconque des α est séparé de son lieu local α_{n-1} par plus d'une barrière de Subjacence.

Les barrières de Subjacence sont, pour le français, $\bar{S}$ et GN. Cette condition, qui était présentée comme une condition sur les transformations de Mouvement dans le modèle de la théorie standard étendue, est traduite ici comme une condition sur les chaînes. Mais cette présentation n'implique pas que toutes les chaînes y soient soumises : elle est, en fait, une propriété de certaines chaînes - savoir exactement lesquelles, c'est ce à quoi on va s'attacher maintenant.

On a déjà donné, au § 1.3.2. des exemples de relatives en *dont*, qui montraient clairement qu'elles n'observent pas la condition. La vérification est aisée : lorsque *dont* est la tête de la chaîne relative, les COMP intermédiaires ne contiennent pas de trace ; *dont*, en effet, est un complémentizer et non un mot *qu-* : il peut être mis en relation avec un pronom, et non pas seulement une position vide, il n'apparaît jamais en dehors du COMP, comme le fait un mot *qu-* interrogatif, cf (2.29) et il apparaît toujours seul dans un COMP, cf (2.30) :

- (2.29)a. *tu m'as parlé de qui ?*
b. * *tu m'as parlé dont ?*

- (2.30)a. *Paul avec le frère de qui je suis allé en classe*
b. * *Paul avec le frère dont je suis allé en classe*

Il suffit donc que l'on ait un GP origine de chaîne séparé de *dont* par deux barrières de Subjacence, deux $\bar{S}$, ou un GN et un $\bar{S}$, pour que l'on constate que la chaîne n'observe pas la Subjacence. C'est ce que montrent les relatives de (2.31) et (2.32) :

- (2.31)a. *Un étudiant_i dont_i je suis sûr $\bar{S}$ [que GN [le travail e_i] est sérieux]*
b. *Un étudiant_i dont_i on sait $\bar{S}$ [combien GN [le travail e_i] est sérieux]*
c. *Un problème épineux dont_i je vois bien $\bar{S}$ [que tu ne sais pas $\bar{S}$ [te débarrasser e_i]]*

- d. *Un problème épineux dont_i je vois bien S [que tu ne sais pas S [comment te débarrasser e_i]]*
- (2.32)a. *Un étudiant_i dont_i il me semble S [qu'on a dit S [qu'il_i travaillait sérieusement]]*
- b. *Un étudiant_i dont_i je ne sais plus S [si l'on a dit S [qu'il_i travaillait sérieusement]]*
- c. *Un collègue_i dont_i il semblerait S [que [les discussions avec lui_i] soient plutôt difficiles]*

La chaîne relative ayant la forme *dont* pour tête n'observe pas la Subjacence, que l'origine soit une catégorie vide ou un pronom. Qu'en est-il des autres relatives ? La relativisation dans une complétive [-QU] ou un enchaînement de complétives [-QU], n'offre pas de possibilité de tester la pertinence de la contrainte, puisque d'après les analyses qui ont été proposées ici, le COMP intermédiaire peut contenir un GN "trace", fonctionnant comme un maillon intermédiaire de la chaîne. Autrement dit, des relatives comme celles de (2.33) peuvent, a priori, être analysées comme des structures du type (2.34a), (2.34b) ou (2.34c) :

- (2.33)a. *Un problème_i qu'_i il me semble S [qu'on m'a dit S [que tu avais traité e_i]]*
- b. *Un problème_i auquel_i il me semble S [qu'on m'a dit S [que tu t'étais attaqué e_i]]*
- (2.34)a. *GN [GN_i S [COMP[GN_i] S [COMP [] S [COMP []...GN_i[e]]]]]*
- b. *GN [GN_i S [COMP[GN_i] S [COMP[GN_i] S[COMP[GN_i]...GN_i [e]]]]]*
- c. *GN [GN_i S [COMP[GN_i] S[COMP [] S[COMP [GN_i]...GN_i [e]]]]]*

Pour simplifier, on n'a représenté ici que le cas du GN.

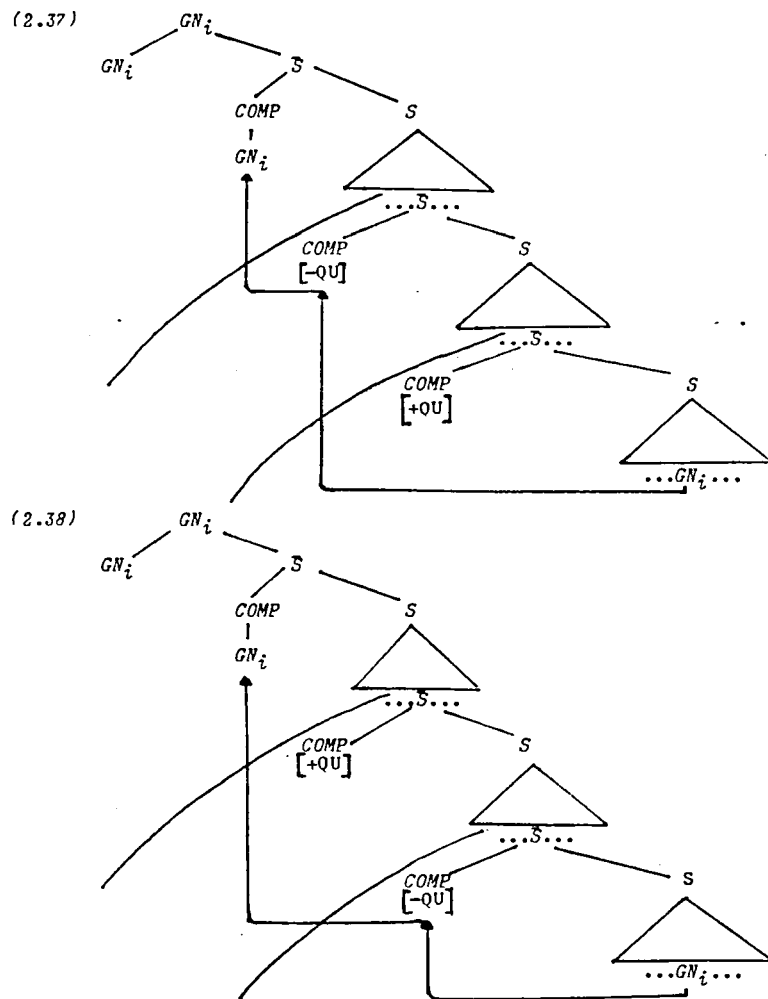
En (2.34a), la chaîne ne comporte que deux maillons : la tête, dans le COMP relatif, et l'origine ; en (2.34b), elle en comporte quatre : la tête, dans le COMP relatif, deux GN "traces" dans les COMP intermédiaires, et l'origine ; (2.34c), elle en a trois : la tête, l'origine, et un maillon intermédiaire dans le COMP du S qui contient l'origine de la chaîne.

Ces structures appellent les observations suivantes : (a) seule la seconde observe la Subjacence, puisque la relation entre deux maillons de la chaîne ne traverse jamais plus d'une barrière (un S), ce qui n'est le cas ni de la première, ni de la troisième ; (b) d'après ce qui a été dit au § 2.1.2., la relativisation du GN ne peut correspondre qu'à la structure (2.34b) ou (2.34c) : en effet, on a dit que le GN origine de la chaîne était une anaphore, liée dans le S [+Tps] minimal ; or, en (2.34a), le GN origine n'est pas lié dans le S [+Tps] minimal.

La relativisation dans un enchaînement de complétives comportant une interrogative, en revanche, permet de tester la Subjacence. Je reprends l'argumentation proposée par Rizzi (1978). En effet, comme on l'a vu, le COMP interrogatif ne peut être doublement rempli : il ne peut contenir à la fois le complémentiser interrogatif *si*, ou un GN interrogatif, et un GN maillon de la chaîne relative. Il suffit donc de comparer la relativisation dans une structure de type (2.35) et dans une structure de type (2.36), pour voir si elle respecte la Subjacence :

- (2.35) *GN [GN_i S [COMP[GN_i] ...S [-QU] [...S [+QU] [...GN_i...]]]]]*
- (2.36) *GN [GN_i S [COMP[GN_i] ...S [+QU] [...S [-QU] [...GN_i...]]]]]*

Les relations en termes de Subjacentes sont illustrées en (2.37) et (2.38), pour les structures (2.35) et (2.36), respectivement :



En effet, en (2.35), le GN origine de la chaîne ne peut avoir d'antécédent dans le COMP du $\bar{S}$ qui le contient, mais il peut en avoir un dans le COMP du $\bar{S}$ intermédiaire ; or, cette relation ne viole pas la Subjacentce, puisqu'elle ne traverse qu'une seule barrière de $\bar{S}$ cf (2.37). Au contraire, en (2.36), le GN origine de chaîne peut avoir un antécédent dans

le COMP du $\bar{S}$ qui le contient, mais non dans le COMP du $\bar{S}$ intermédiaire ; or, cette relation viole la Subjacent : il y a, entre le COMP du $\bar{S}$ le plus enchâssé et le COMP de la relative, deux barrières de Subjacent, puisqu'il y a deux $\bar{S}$ cf (2.38). Pour savoir si la Subjacent est pertinente pour une structure de chaîne donnée, on compare les deux structures : si la relative qui correspond à la structure (2.36) est exclue, et si celle qui correspond à la structure (2.35) est acceptable, alors la relativisation observe la condition de Subjacent ; dans les autres cas, i.e. si la chaîne est exclue de toute manière, ou si elle est bonne de toute manière, la Subjacent n'est pas observée, ou elle n'est pas pertinente. Tel est l'essentiel de l'argumentation proposée par Rizzi (1978) pour les relatives de l'italien.

Les données sont frappantes : le contraste attendu est vérifié pour la relative en *que* (relativisation du GN). On se souvient que le GN relativisé ne peut apparaître dans une complétive interrogative tensée, $\bar{S}$ [+QU, +Tps]. Pour tester la Subjacence de manière indépendante de TSC, il faut examiner ce que donne la relativisation dans un $\bar{S}$ [+QU, -Tps]. Les chaînes correspondant aux structures (2.35/37) et (2.36/38) donnent des résultats contrastés :

- (2.39)a. Une hypothèse que l'on constate que vous ne savez avec quels arguments étayer
- b. Une quantité de jouets qu'il est dommage qu'elle ne sache pas à qui donner
- (2.40)a. * Une hypothèse que vous ne savez avec quels arguments on vous a suggéré d'étayer
- b. * La statuette que l'expert ne savait pas si vous aviez décidé de garder

Au contraire, la relativisation du GP n'offre pas le même contraste. Même s'il est vrai que tous les relatives, dans cette structure assez compliquée qu'est (2.36), ne sont pas également acceptables, il n'y a aucun rejet systématique, comme le montrent les relatives suivantes :

- (2.41)a. *Une attaque à laquelle on constate que notre journal ne sait toujours pas (quels arguments il opposera (quels arguments opposer*
- b. *la dernière conférence à laquelle il paraît que le professeur a demandé si les étudiants avaient assisté*
- (2.42)a. *Une attaque à laquelle on se demande quels arguments notre journal décidera d'opposer*
- b. *Un curieux détective auquel les lecteurs se demandent s'il est vraisemblable que tout le monde se confie*

Pour résumer les données, on constate que le clivage entre la relativisation du GN et celle du GP, que l'on a remarqué à propos de la Tensed S Condition se reproduit à propos de la Subjacent : la première, mais non la seconde observe la condition. On a montré que les données de TSC posent un réel problème dans la théorie standard étendue, et conduisent à une dispersion des structures relatives. Au contraire, il est apparu qu'une solution claire s'offrait dans la théorie du Liage : les catégories relativisées sont toutes des catégories anaphoriques, mais les unes sont des anaphores, les autres des pronoms. La question est donc simple : peut-on intégrer de la même manière les données de la Subjacent ? C'est vers cette question que l'on se tourne maintenant.

2.1.3.2. Subjacent et Principes de Liage

Reprenons les données : la relativisation en *que* observe à la fois la Subjacent et la Tensed S Condition, la relativisation du GN n'observe ni l'une ni l'autre de ces conditions. Il serait souhaitable que ces deux propriétés soient le reflet d'une analyse plus générale de l'une et l'autre relative. Il y a a priori deux moyens d'obtenir ce résultat : ou l'on ramène les faits de TSC à la Subjacent, ou bien on dit que les faits de Subjacent sont susceptibles d'être traités de la même manière que ceux de TSC.

La première solution n'est pas absolument impossible, mais elle n'est guère intéressante. En effet, la Subjacent fait sens dans un modèle où l'on exprime certaines différences structurales par l'opposition entre opérations de Mouvement et opérations d'un autre type (relations anaphoriques, règles d'interprétation etc.) On dit, en effet, qu'une transformation de MVT déplace une catégorie d'une position à une autre, à l'intérieur d'un certain domaine, $\bar{S}$ ou GN ; pour obtenir l'effet de Subjacent, il suffit alors de faire une hypothèse vraisemblable : une règle opérant dans un domaine donné ne concerne une catégorie qui appartient à un autre domaine que si ce dernier est directement enchâssé dans le domaine en cause. Autrement dit, la Subjacent n'est pas alors une condition surajoutée à l'hypothèse générale des transformations, mais se présente comme une précision sur la façon dont se fait ce type d'opération.

Or, comme on l'a déjà souligné, exprimer la différence entre la relativisation en *que* et les autres relatives en faisant appel à la différence entre transformations de MVT et autres opérations n'est pas fructueux : il est impossible non seulement de voir l'unité entre relatives en *que* et relatives en GP, mais d'expliquer quelle peut être la structure de la DPR. Si l'on explique la structure de la DPR et des relatives en GP en disant qu'il s'agit d'une structure de chaîne et d'une structure de type anaphorique, on s'aperçoit que l'hypothèse rend également compte des relatives en *que*. Que devient alors la Subjacent ?

On peut la formuler comme une condition sur les chaînes, cf (1.191), repris en (2.28). Mais un problème se pose immédiatement : toutes les chaînes n'y sont pas soumises : comment dire cette différence ? Il faut bien reconnaître que la condition n'a rien à voir avec la structure de chaîne, alors qu'elle s'intègre naturellement à une formalisation en termes d'opération de Mouvement. Autrement dit, la condition de Subja-

cence est hétérogène aux notions de chaînes et de relations anaphoriques.

Envisageons donc la seconde solution. On dit, déjà, que la TSC, dans le modèle du Liage, s'exprimait dans les termes suivants : les catégories qui sont soumises à TSC sont des anaphores, dont la catégorie de Liage est le $\bar{S}$ [+ Tps] minimal qui les contient. Puisque ce sont les mêmes chaînes qui sont soumises à TSC et à la Subjacence, la question devient donc : quel lien y a-t-il entre le fait d'avoir pour origine une anaphore et la condition de Subjacence ? Dès que l'on formule la question de cette manière, la réponse apparaît immédiatement : lorsque la chaîne est soumise à la Subjacence, ce n'est pas seulement le GN origine qui est une anaphore, mais l'ensemble des maillons intermédiaires ; en fait, tous les maillons de la chaîne, sauf la tête, sont des anaphores.⁷

Reportons-nous à la représentation des chaînes, en (2.34) : (2.34 b) observe la Subjacence, (2.34a) et (2.34c) ne l'observent pas. On voit que le GN origine de la chaîne en (2.34a) est un pronom, puisqu'il n'est pas lié dans sa catégorie de liage. En revanche, le GN origine est une anaphore en (2.34c) comme en (2.34b), puisqu'il est lié dans sa catégories par le GN dans COMP ; la différence entre les deux chaînes ne peut donc consister simplement dans l'analyse différente des GN origines. Regardons les maillons intermédiaires : le GN dans COMP, qui lie le GN origine en (2.34c) n'est pas lui-même lié par le GN-tête de la chaîne. L'hypothèse faite ici, c'est que chaque maillon de la chaîne est lui-même lié en (2.34b). Pour obtenir ce résultat, il faut que la catégorie de liage, pour un GN qui apparaît dans COMP soit non pas le $\bar{S}$ dont il fait partie, mais le $\bar{S}$ supérieur.

Reprenons la définition de la catégorie de liage : (1) la catégorie de liage est la première Projection Maximale qui contient à la fois l'élé-

ment anaphorique et un SUJET qui lui est accessible ; (2) les SUJETS sont, d'une part le GN sujet, et, d'autre part, l'élément AGR-ACCORD contenu dans INFLEXION. J'ai admis que, si l'élément considéré a pour antécédent un GN qui apparaît dans COMP, la catégorie de liage est $\bar{S}$ [+ Tps] ; en d'autres termes, seul AGR est un SUJET accessible, cf. § 1.2.2.1., et (2.6).

Le GN dont on examine en ce moment la catégorie de liage, c'est le GN qui apparaît dans COMP, liant le GN en position relativisée, i.e. la trace dans COMP. Il a pour antécédent un GN qui se trouve dans COMP. Dire que la catégorie de liage, dans ce cas, est le $\bar{S}$ supérieur, et non le $\bar{S}$ dans lequel il apparaît, c'est dire que le AGR du $\bar{S}$ dans lequel il apparaît ne lui est pas accessible. Pour être plus précis, étant donné l'incertitude concernant l'analyse de $\bar{S}$ et de S, il faut envisager deux définitions pour le SUJET en ce qui concerne AGR. Il y a deux possibilités : (1) AGR forme à lui seul une catégorie dans S ; (2) COMP et AGR ne sont pas des catégories indépendantes l'une de l'autre, mais forment une catégorie discontinue, analogue aux morphèmes discontinus, cf § 1.2.2.1. Le choix entre ces deux possibilités n'importe pas réellement à l'argumentation présente, mais les formulations sont un peu différentes. On les envisagera toutes les deux.

La condition qui définit l'accessibilité est la suivante :

(2.43) Accessibilité (Chomsky, 1981 : 212)

(1) α est accessible à β si et seulement si β est dans le domaine de c-commande de α et si l'assignation à β du même indice que celui que porte α ne viole pas la condition (2)

(2) * γ_i (... δ_i ...)

On voit qu'un SUJET, pour être accessible à un élément anaphorique, remplit deux conditions : (1) il le c-commande, (2) il ne le domine pas. La première condition n'est pas étonnante : c'est la propriété structu-

rale du GN sujet, comme de l'élément AGR - ACCORD, identifié à une forme d'INFLexion, que de c-commander l'ensemble des catégories de S. La seconde demande quelque réflexion : pourquoi Chomsky apporte-t-il cette précision, alors que, a priori, la c-commande est suffisante, puisque la c-commande, par définition, exclut la domination ? Ce que Chomsky veut souligner, c'est l'idée suivante : un sujet accessible est un élément nominal, en position sujet, qui fonctionne comme un antécédent possible pour l'élément anaphorique. Or, c'est bien cela que dit la condition (2.43 (2)), appelée "Condition i/i", parce qu'elle est exprimée en termes d'indices.

Prise à la lettre, comme une condition énoncée purement en termes de configuration et d'indices, la condition est trop forte : elle exclut la structure étudiée ici, c'est-à-dire la relative⁸. Un GN qui contient une relative est, en effet, supposé porter le même indice que la position relativisée, et la forme dans COMP. Mais si la condition i/i est une condition sur l'antécédence, on voit qu'elle est tout à fait fructueuse : une catégorie ne fonctionne pas comme un antécédent pour une catégorie qu'elle domine. Si l'on admet, comme je l'ai fait dans ce travail, que la structure d'un GN qui contient une relative est $[GN_1 - \bar{S}] GN_1$, on comprend pourquoi il échappe à la condition i/i : le GN qui constitue la branche gauche du GN est l'antécédent de la forme dans COMP, et, par là de la position relativisée. Les GN avec relatives s'opposent ainsi aux GN visés par la condition i/i :

- (2.44)a. $[Un\ problème_i\ \bar{S}[\text{auquel}_i\ on\ s'est\ attaqué\ e_i\]]\ GN_i$
 b. * $There\ is\ a\ [picture\ of[itsself]_{GN_i}]\ GN_i\ on\ the\ mantlepiece$
 (Chomsky, 1982 : 212)

On admettra donc que la condition i/i est une condition sur la relation anaphorique, et non purement une contrainte sur une configuration en

termes d'indices : elle dit que la domination exclut l'antécédence. On reformulera donc la condition d'accessibilité et la condition i/i comme en (2.45) :

(2.45)a. Accessibilité : (formulation proposée)

α est accessible à β si et seulement si α c-commande β , et s'il est structuralement un antécédent possible pour β .

b. Condition i/i (formulation proposée)

Dans la structure $\gamma_1(...\delta_1...)$, γ_1 n'est pas un antécédent possible pour δ_1 .

Revenons à la question qui nous occupe : quel est le SUJET accessible pour un élément dans COMP ? Si l'on dit que COMP et INFLexion forment un ensemble SUJET inséparable, on voit que le GN dans COMP est dominé par cet ensemble, qui ne peut donc fonctionner pour lui comme un SUJET accessible. Le seul SUJET accessible sera donc l'ensemble COMP-INFLexion du $\bar{S}$ supérieur. De là découle l'analyse du GN dans COMP comme une anaphore, correctement liée dans sa catégorie du liage - le $\bar{S}$ supérieur - par le GN qui apparaît dans le COMP supérieur.

On voit qu'on obtient ainsi le relais de COMP à COMP, qui décrit la chaîne relative soumise à la Subjacence, si l'on dit que chaque maillon de la chaîne est une anaphore.

Admettons, cependant, que COMP et INFLexion soient séparables, et que AGR puisse être considéré seul comme un SUJET. Pourquoi le AGR qui apparaît dans le même $\bar{S}$ que le GN dans COMP ne lui serait-il pas accessible ? La réponse est aisée : on voit que AGR ne c-commande pas le GN qui se trouve dans COMP, et qu'il est au contraire c-commandé par lui. AGR ne c-commandant pas l'élément anaphorique en cause ne peut fonctionner pour lui comme SUJET accessible, et, en conséquence, le $\bar{S}$ auquel il appartient ne fonctionne pas comme une catégorie de liage. Ainsi donc, que l'on considère que le SUJET est l'ensemble COMP-AGR, ou AGR (par le

biais de INFLEXION) seul, on obtient le même résultat : la catégorie de liage d'un GN dans COMP est le $\bar{S}$ supérieur ; en conséquence, s'il est lié par un GN qui apparaît dans le COMP du $\bar{S}$ supérieur, c'est bien une anaphore.

On admettra donc la formulation suivante de la condition de Subjacence ⁹ :

(2.46) Subjacence(formulation proposée)

Une relation entre des positions syntaxiquement différenciées est soumise à la Subjacence, si :

- (a) elle a la forme d'une chaîne
- (b) chaque élément (maillon) de la chaîne, en dehors de la tête, est une anaphore

On aurait aimé simplifier cette formulation, en mentionnant seulement l'origine de la chaîne, et en supposant que le caractère d'anaphore de l'origine de la chaîne entraînait le fonctionnement comme une anaphore des éléments intermédiaires. Mais la DPR s'oppose à cette généralisation. Considérons, en effet, une DPR aussi ordinaire que (2.47) :

(2.47) *Un problème dont il me semble que tu ne l'aimes pas.*

Je dis, pour simplifier, que c'est le pronom qui constitue la catégorie relativisée. A strictement parler, cependant, il faut dire que c'est l'ensemble du pronom clitique et de la catégorie vide qui constitue cette catégorie relativisée : la chaîne est, en effet, comme en (2.48) :

(2.48) *Chaîne relative dans (2.47) : (dont_i, le_i, e_i)*

Or, le GN vide, qui est l'origine de la chaîne, est une anaphore, comme l'ensemble des GN vides liés par un pronom clitique. On voit donc qu'une chaîne peut avoir pour origine une anaphore, sans que l'ensemble des éléments soient des anaphores.

2.1.3.3. Les deux types de $\bar{A}$ -chaînes

La Tensed S Condition et la Subjacence apparaissent dans la théorie du Liage comme deux effets ou deux propriétés d'une même structure, c'est-à-dire d'une chaîne dont les éléments sont des anaphores. Plus exactement, une chaîne qui est soumise à la Subjacence est une chaîne constituée (en dehors du GN - tête) par des anaphores ; le SUJET accessible est soit le GN sujet, soit AGR : dans le premier cas, les anaphores sont sensibles à la Specified Subject Condition, dans le deuxième cas, à la TSC.

Les chaînes relatives soumises à la Subjacence sont également sensibles à TSC. On les a analysées comme des chaînes constituées d'anaphores, en faisant les hypothèses suivantes :

- (1) La catégorie de liage, pour la catégorie relativisée, est le $\bar{S}$ [+Tps] minimal, et non pas seulement le $\bar{S}$ minimal.
- (2) La catégorie de liage pour le maillon intermédiaire, dans COMP, est non le $\bar{S}$ dans lequel il se trouve, mais le $\bar{S}$ supérieur.

Il apparaît, de manière plausible pour le premier point, et cruciale pour le second, que ces définitions viennent de ce que le GN concerné est dans une position de COMP, comme lieu en (1), comme anaphore liée en (2).

Or, il y a bien sûr une deuxième chaîne qui met également en cause la position de COMP : c'est la chaîne interrogative. Si les hypothèses avancées sont justes, on s'attend à ce que cette chaîne montre des effets de TSC, dans la mesure où elle est soumise à la Subjacence. On peut montrer qu'elle est soumise à la Subjacence, grâce aux données de l'interrogation en *combien*¹⁰. On a dit, en effet, que GN et $\bar{S}$ étaient les deux barrières de Subjacence en français ; or, *combien* peut être "extrait" du GN et se trouver seul dans COMP (cf. Obenauer, 1974, 1976, Milner, 1978) :

- (2.49)a. *Combien de livres as-tu achetés aujourd'hui ?*
 b. *Combien as-tu acheté de livres, aujourd'hui ?*

Le contraste entre (2.50a) et (2.50b) nous montre que cette relation entre le COMP interrogatif et l'origine de la chaîne est soumise à la Subjacenté :

- (2.50)a. *(Quels livres) m'as-tu dit où acheter ?*
(Combien de livres)
 b. * *Combien m'as-tu dit où acheter de livres ?*

En (2.50b), en effet, la relation traverse deux barrières, le $\bar{S}$ complétif et le GN, alors qu'elle ne traverse que $\bar{S}$, en (2.50a). La vérification est moins aisée en ce qui concerne le GP : lorsque *combien* se trouve déplacé dans COMP avec la préposition, la structure n'est pas complètement acceptable. Il semble, cependant, qu'il y ait une nette différence d'acceptabilité entre (2.51b) et (2.51c) :

- (2.51)a. *(A quels neveux) m'as-tu dit quel livre apporter ?*
(A combien de neveux)
 b. * *A combien m'as-tu dit quel livre apporter de neveux ?*
 c. ? *A combien as-tu parlé de linguistes, à ce congrès ?*

D'après ces données, la chaîne interrogative observe la Subjacenté, qu'il s'agisse du GN ou du GP : on s'attend donc à constater également des effets de TSC, pour l'interrogation du GP comme pour celle du GN. Cette prévision est confirmée : on peut interroger un GN ou un GP hors d'une interrogative, à la condition que celle-ci soit un $\bar{S}$ [- Tps] :

- (2.52)a. *quel livre m'as-tu dit où ranger ?*
 b. ? *à quel neveu m'as-tu dit quel livre apporter*

- (2.53)a. * *(quel livre m'as-tu dit à quels enfants tu avais apporté ?*
(quel livre vous demandez-vous si vos élèves ont lu ?
 b. * *(à quel neveu m'as-tu dit quel livre tu as apporté ?*
(à quel problème vous demandez-vous si vous allez vous attaquer ?

Ainsi donc, les chaînes interrogatives, dans leur ensemble, sont des chaînes d'anaphores. Quant aux GN/GP disloqués à gauche, on a fait l'hypothèse qu'ils sont la tête d'une $\bar{A}$ -chaîne, cf. 1.3.2. ; celle-ci n'observe pas la Subjacenté, que la catégorie origine se présente comme une catégorie vide ou un pronom (réalisé), comme le montrent les exemples suivants, qui illustrent les configurations (2.35/37) et (2.36/38) :

- (2.54)a. *Cette hypothèse, on constate que vous ne savez avec quels arguments l'étayer.*
 b. *A cette attaque, on constate que notre journal ne sait toujours pas quels arguments opposer*
 (2.55)a. *Cette hypothèse, vous ne savez plus avec quels arguments on vous a suggéré de l'étayer*
 b. *A cette attaque, on se demande quels arguments notre journal décidera d'opposer*

Comme on s'y attend, ces chaînes n'observent pas TSC : l'origine de la chaîne se trouve dans un $\bar{S}$ [+ Tps] tout aussi bien que dans un $\bar{S}$ [-Tps] :

- (2.56)a. *Ce livre, je ne sais pas du tout si Jeanne s'y intéressera réellement*
 b. *A ce livre, je ne sais pas du tout si Jeanne s'intéressera réellement.*

Ainsi, cette chaîne n'est pas spécialisée comme la précédente : ce n'est pas une chaîne constituée d'anaphores : la position origine est ou bien

un GN vide fonctionnant comme anaphore, cf (2.57), ou bien un pronom, GN vide ou pronom réalisé, cf. (2.54)-(55) :

- (2.57)a. *A ce type d'attaque, le journal ne répond pas*
 b. *A ce type d'attaque, notre journal a décidé de ne pas répondre*
 c. *A ce type d'attaque, notre journal ne sait jamais quoi répondre*

Résumons les propriétés de cet ensemble de $\bar{A}$ -chaînes, en reprenant les observations faites en § 1.3.2., concernant la présence d'une marque fonctionnelle. On a, d'un côté, les chaînes qui observent Subjacence et TSC, mais non l'obligation de la marque casuelle : ce sont les chaînes avec anaphores, réalisées par les relatives en *que* et les chaînes interrogatives ; d'un autre côté, les chaînes qui n'observent ni Subjacence, ni TSC : ce sont les chaînes non spécialisées, dans lesquelles le GN origine peut être soit une anaphore, soit un pronom ; elles observent une autre contrainte, l'obligation de la marque casuelle ; elles sont réalisées par la relativisation du GP (avec un GN [+ qu]), la relativisation en *dont*, et les S avec un GN initial disloqué.

On voit que l'ensemble de ces chaînes réalise deux possibilités structurales : dans un cas, on a une "relation serrée", pour reprendre les termes de A. Culicoli, avec un relais de COMP à COMP si les deux positions tête et origine n'appartiennent pas au même $\bar{S}$, chaque COMP représentant en quelque sorte la catégorie qui se trouve en tête, en position $\bar{A}$; dans l'autre cas, on a une "relation lâche", les COMP n'assurent pas le relais de la relation, mais la chaîne porte obligatoirement une marque casuelle. Il apparaît que ces deux types représentent deux moyens d'assurer l'insertion dans la structure argumentale d'un GN qui est en position $\bar{A}$.

Je n'ai pas d'explication pour la façon dont ces deux types de $\bar{A}$ -chaînes sont répartis en français ; et je ne suis pas sûre qu'il y ait, à cette répartition, une explication en termes structuraux. Ainsi, rien n'empêche a priori que les deux types puissent être distribués différemment dans une autre langue, pour les mêmes structures relatives, interrogatives et disloquées : il se peut très bien qu'on ait, par exemple, une chaîne interrogative comportant un pronom. La seule implication que l'on puisse préciser concerne la marque casuelle : c'est bien entendu seulement dans la mesure où une langue a un système de marques casuelles qu'elle a le deuxième type de chaîne. L'hypothèse proposée, pour le français, on s'en souvient, est la suivante : (1) les pronoms réalisés comportent une marque casuelle ; (2) les GN lexicalement réalisés en fonction directe (sujet ou objet direct) ne portent pas de marque casuelle (même si on peut dire, par ailleurs, qu'ils reçoivent un Cas abstrait, en vertu de la configuration dans laquelle ils s'insèrent) ; (3) les prépositions, dans les compléments sous-catégorisés, sont des marques casuelles, et non des "opérateurs" indépendants. Ainsi, la marque casuelle est fournie par la préposition en (2.57), (2.54b, 55b, 56b) et se trouve incluse dans le pronom en (2.54a, 55a, 56a). Mais la présence de marque casuelle ne suffit pas à justifier la chaîne casuellement marquée : ainsi, elle n'existe pas, en français, pour l'interrogation, qu'il s'agisse d'un GN ou d'un GP. De même, comme on l'a vu au chapitre I, la relativisation en *qui* observe toujours la Subjacence, même si la chaîne porte la marque casuelle de Nominatif/i/.

Il me semble qu'on a là un phénomène du même ordre que celui qui concerne l'interrogation de la catégorie Quantité. On peut dire, en effet, que la catégorie "degré" de l'adjectif est identique à la catégorie Quantité du GN. Or, on peut interroger la Quantité du GN, cf ici même (2.49).

Mais on n'interroge pas la quantité de GA, en français, alors que la même structure est tout à fait acceptable en anglais, comme en allemand :

- (2.58)a * *Combien es-tu vieux/âgé ?*
 b. *(How old are you ?*
Wie alt bist du ?

Certes, on aimerait rattacher ces différences de comportement à des propriétés structurales. Dans l'état actuel de la recherche, elles restent des énigmes. Peut-être devra-t-on se tourner vers une position théorique moins forte, qui serait la suivante : les propriétés structurales d'une langue autorisent plus de structures qu'on n'en trouve qui sont réalisées¹¹.

Résumé du § 2.1.

Dans ce paragraphe, ont été abordées de nouvelles données concernant les relatives complexes ; plus précisément, on s'est demandé dans quelle mesure on peut relativiser à l'intérieur d'une complétive interrogative, lorsqu'elle constitue un premier ou un second niveau d'enchâssement dans la matrice de la relative. Les données montrent un parallélisme frappant : dans les deux cas, on observe un contraste entre la relativisation du GN (relative en *que*) et celle du GP (*motqu-* ou *dont*) : un GN vide, en position relativisée, est bon dans un $\bar{S}$ [+QU, -Tps], mais exclu dans un $\bar{S}$ [+QU, +Tps], alors qu'un GP [e] est autorisé ; un GN vide est exclu d'un $\bar{S}$ [+QU] enchâssé dans un $\bar{S}$ [-QU], lui-même enchâssé dans la matrice de la relative, mais un GP [e] y est autorisé. D'autre part, on remarque que le pronom de la DPR est exclu d'un $\bar{S}$ [-Tps], directement enchâssé dans la matrice de la relative, c'est à dire là où le GN vide est bon, et il est autorisé dans un $\bar{S}$ [+ Tps], là où le GN vide est exclu.

Dire que la relativisation du GN est due à une Transformation de Mouvement soumise à TSC (premier type de données) et à la Subjacence (deuxième type de données), ne permet pas du tout de comprendre quel est le rapport entre l'occurrence du GN vide et celle du pronom de la DPR, ni pourquoi la relativisation du GN est différente de celle du GP. On aboutit à un éclatement des structures relatives.

Au contraire, si l'on considère que la relation entre le COMP et la position relativisée est de nature anaphorique, dans tous les cas, on préserve l'unité de la structure relative tout en gardant la possibilité de décrire les différences de comportement. Ainsi, le GN vide est toujours une anaphore, le pronom de la DPR toujours un pronom, et le GP vide n'est pas spécifié : il peut fonctionner comme l'un ou l'autre. Dans tous les cas, la catégorie de Liage est le $\bar{S}$ [+Tps] minimal : ainsi se trouve intégrée la TSC. D'autre part, la chaîne relative a deux réalisations : ou elle est constituée d'anaphores - et l'on a l'effet de Subjacence, cf. (2.46) - ou elle comporte un pronom, et doit, en même temps, comporter une marque casuelle, qui indique l'insertion de la chaîne dans la structure fonctionnelle et argumentale de S.

Les conséquences théoriques de cette analyse sont importantes :

- (1) En examinant la structure du GN qui contient une relative, on est amené à réinterpréter la condition dite 1/1/ (cf. (2.45b)). Or, on a tendance à penser que les Principes de Liage résument l'ensemble des conditions qui règlent les relations anaphoriques à l'intérieur d'une arborescence. Il apparaît, au contraire, que si les Principes de Liage définissent les catégories de Liage pour un GN anaphorique, d'autres Principes doivent être établis qui définissent les antécédents possibles.

- (2) Dans le modèle de Chomsky (1981), les éléments dont l'antécédent est en position A et ceux dont l'antécédent est en position $\bar{A}$ appartiennent à deux types différents, et les Principes de Liage (pertinents pour le premier type) n'ont rien à voir avec la Subjacence (pertinente pour certains éléments du second type). L'analyse proposée ici étend le système du Liage au second type d'éléments, et y intègre la Subjacence.

Dans ces conditions, on a un moyen de distinguer, sans faire appel à une Transformation de Mouvement, entre les relations qui sont soumises à la Subjacence et celles qui n'y sont pas soumises. Il n'est donc pas nécessaires de conserver un module "transformationnel", qui apparaît comme non homogène à l'ensemble du système du Gouvernement et du Liage. Un seul niveau de structure syntaxique suffit pour envisager les relations entre les différentes positions structurales, à condition, bien entendu, qu'il comporte des catégories vides, qui seules, permettent d'établir des régularités.

2.2 CONSEQUENCES THEORIQUES

2.2.1. Classification des GN et analyse des catégories vides.

2.2.1.1. Discussion de la classification dans Chomsky (1981, 1982)

Rappelons les points essentiels concernant la catégorie vide en position relativisée : (1) un GN vide n'est pas, en lui-même, spécifié au point de vue de son comportement dans les relations anaphoriques : c'est la structure dans laquelle il s'insère qui impose un certain type de comportement ; (2) il n'y a pas de GN vide qui soit défini par les traits [-an, -pro] tels qu'ils fonctionnent dans la classification de Chomsky. Les GN ainsi définis sont, en effet, les GN en position relativisée (ou interrogée). Or, on a justement montré que ces GN sont des GN anaphoriques, qui sont soumis soit au Principe de Liage A (ce que Chomsky (1981) note par le trait [+an]), soit au Principe de Liage B, (ce que Chomsky note par le trait [+pro]).

Le premier point confirme une proposition essentielle faite par Chomsky (1982), et l'analyse des catégories vides en position relativisée s'intègre clairement dans le système du Liage. Cependant, on voit que l'ensemble des hypothèses que l'on a faites entraîne une modification sérieuse de l'analyse des catégories vides, telle qu'elle est proposée par Chomsky (1981, 1982). Quels sont, en effet, les principes sur lesquels se fonde la classification des GN, dans la théorie du Liage ?

Il y en a trois :

- (1) les catégories vides qui font partie des structures traitées en termes de transformation d'"effacement" ne sont pas prises en considération. Il s'agit, par exemple, des catégories vides (non limitées au GN) qui apparaissent dans les comparatives, et les structures coordonnées :

- (2.59)a. *Paul a acheté plus de disques que Jeanne de livres*
 b. *Paul a acheté plus de disques que Jeanne*

La classification proposée concerne, en revanche, les GN suivants :

- les GN qui se trouvent en position relativisée ou questionnée ; ce sont eux qui sont appelés dans le modèle de la théorie standard étendue, les "traces de MVT de *qu-*", cf (2.60a,b).
- les GN "traces de clitique", cf (2.60c).
- les GN qui sont en position d'objet direct, dans une structure passive, et ceux qui sont en position de sujet de l'infinitive complément d'un V "à Montée" (type *sembler*) ; ce sont ceux qui sont appelés "traces de GN", dans le modèle de la théorie standard étendue, cf. (2.60d, e).
- les GN vides, sujets d'un S infinitif, qui n'est pas complément d'un V "à Montée", mais sujet d'une phrase, ou complément d'un V "à EQUI" (type *vouloir*), cf (2.60f)¹².
- les GN vides sujets d'un S [+Tps], dans les langues dites à "pro-drop" comme l'italien ou l'espagnol ; le français n'est pas, dans Chomsky (1981, 1982), considéré comme une langue à pro-drop, parce qu'on observe le contraste entre (2.60g), phrase de l'italien, et (2.60h), phrase du français : le pronom clitique sujet est obligatoire en français.

- (2.60)a. *le livre_i que_i j'ai acheté GN_i [e]*
 b. *quel livre_i as-tu acheté GN_i [e] ?*
 c. *je ne l'_i ai pas lu GN_i [e]*
 d. *le livre_i n'a pas été rendu GN_i [e]*
 e. *le livre_i semble GN_i [e] avoir eu du succès*
 f. *je_i veux GN_i [e] comprendre ton idée*
 g. *GN_i [e] parla (italien)*
 h. * *GN_i [e] parle (français)*

- (2) Les GN vides et les GN réalisés ont des classifications parallèles : les cas de figures que l'on définit pour les GN réalisés se retrouvent dans les GN vides, et vice-versa. Ainsi, si l'on suppose qu'il existe un GN vide [-pro, -an], c'est parce qu'il fait pendant au GN lexical non anaphorique, qui est défini par ces traits.
- (3) les GN sont définis par deux traits indépendants et combinables [$\pm$ an], et [$\pm$ pro]. Ces traits correspondent au comportement du GN vis-à-vis des Principes de Liage A et B : si un GN obéit au Principe A, il est dit [+an], et s'il n'y obéit pas, il est dit [-an], et il en va de même pour le Principe B, et le trait [$\pm$ pro].

On a donc les combinaisons suivantes :

(2.61) Classification des GN vides (Chomsky, 1981, 1982) :

:	:	:	:
:	définition du GN en :	Principe de Liage :	exemple :
:	termes de traits :	auquel il obéit :	:
:	-----	-----	-----
:	[+ an, - pro] :	A :	trace de clitique, :
:	:	:	de GN :
:	:	:	:
:	[- an, + pro] :	B :	sujet d'un S [+Tps] :
:	:	:	dans une langue "à :
:	:	:	pro-drop" :
:	:	:	:
:	[+ an, + pro] :	A + B :	sujet d'un S [-Tps] , :
:	:	:	dit PRO, cf (2.60f) :
:	:	:	:
:	[- an, - pro] :	ni A, ni B :	trace de MVT de <i>qu-</i> , :
:	:	:	dite "variable" :
:	:	:	:

Or, l'analyse que l'on a proposée pour les GN vides en position relativisée, et que l'on peut appliquer aux GN vides en position questionnée, cf § 2.1.3., bouleverse ce tableau : il n'y a plus de GN vide, avec la définition [-an, -pro]. Cet abandon met en cause les principes sur lesquels la classification est fondée. En effet, le parallélisme entre les GN réalisés et les GN vides, et l'intérêt de la combinaison de deux traits [$\pm$ an, $\pm$ pro], définis de manière indépendante, n'apparaissent pas

clairement. D'un côté, on dit qu'il n'y a pas de GN vide qui réponde à la définition $[-an, -pro]$, mais on conserve cette analyse pour les GN réalisés : ce sont les GN réalisés qui ne sont ni des pronoms, ni des anaphores. D'un autre côté, on admet, dès le départ, qu'il n'y a pas de GN réalisé défini par les traits $[+an, +pro]$, car il violerait le Filtre des Cas.

Reprenons rapidement ce point : un GN $[+an, +pro]$, dans le modèle de Chomsky, ne peut apparaître que s'il n'est pas phonétiquement réalisé. Les éléments de l'argumentation sont les suivants :

- (1) la présence des deux traits positifs $[+an, +pro]$ indique que le GN obéit à la fois au Principe A et au Principe B. Il y a là une contradiction.
- (2) Un GN dépourvu de catégorie de liage peut échapper à cette contradiction. Comme les Principes ne s'appliquent qu'aux éléments pourvus d'une catégorie de liage, ils sont satisfaits (par défaut) par tout élément dépourvu d'une catégorie de liage.
- (3) On assimile catégorie de liage, et catégorie de gouvernement. Ainsi, la catégorie de liage est la Projection Maximale qui contient à la fois l'élément concerné, le SUJET accessible et le gouverneur de l'élément concerné. Un élément qui n'a pas de gouverneur n'a pas, dans ces conditions, de catégorie de liage. Il pourra donc satisfaire, par défaut, les Principes de liage A et B ;
- (4) Le filtre des Cas exclut qu'un GN puisse être réalisé phonétiquement s'il ne porte pas de Cas (abstrait).
- (5) Un GN non gouverné ne porte pas de Cas.

Si donc un GN ne peut obéir à la fois aux Principes A et B que dans la mesure où il n'est pas gouverné, il s'en suit que c'est un GN vide, i.e. un GN non réalisé phonétiquement.

Ainsi, on arrive au résultat suivant : les GN $[+an, +pro]$ sont vides, les GN $[-an, -pro]$ sont réalisés. Si l'on peut montrer que l'hypothèse qu'il existe un GN $[+an, +pro]$ est inutile, la classification s'effondre. Il n'y aura plus, en effet, de raison de supposer que les deux traits $[\pm an]$ et $[\pm pro]$ sont indépendants et combinables, définissant ainsi quatre types de catégories, ni de considérer que les GN réalisés et les GN vides ont des sous-classes parallèles.

L'analyse d'un GN vide comme GN $[+an, +pro]$ est-elle justifiée ? Je ne le pense pas. Chomsky dit qu'il y a une implication entre l'appartenance d'un GN à ce type et le fait qu'il n'est pas gouverné. Rappelons qu'il s'agit des GN sujets des infinitives, cf (2.60f). Cette implication est clairement formulée dans le premier point du "ECP Généralisé", cf (2.62) :

(2.62) ECP Généralisé (Chomsky, 1981 : 274-75) :

Si α est une catégorie vide, alors

(i) α est PRO si et seulement si il est non gouverné

(ii) α est une trace si et seulement si il est proprement gouverné

(iii) α est une variable seulement s'il a un Cas

Examinons le point (2.62i) : il s'agit d'une double implication ; autrement dit, (2.62) affirme que tout GN $[+an, +pro]$ est non gouverné, et, à l'inverse, que tout GN non gouverné (et vide) est $[+an, +pro]$. Or, il n'y a là qu'une stipulation, et non pas une argumentation. Certes, si l'on accepte les définitions de Chomsky (1981), on lui accordera que seul un GN non gouverné peut "obéir" à la fois aux Principes A et B, encore qu'il y ait là quelque chose comme un jeu sur les mots puisqu'en fait, ce que l'on dit, c'est qu'il ne remplit pas les conditions d'une obéissance à ces mêmes principes. En tout cas, ce que l'on accorde, c'est que, si un GN existe, qui obéit à la fois au Principe A et au

Principe B, il doit apparaître dans une position non gouvernée. Mais de là ne suit pas qu'un tel GN existe, ni que tout GN dans une position non gouvernée doive être analysé de cette façon. Pour que le raisonnement soit valide, il faudrait montrer qu'un GN non gouverné doit être analysé comme un GN [+an, +pro], c'est-à-dire un GN qui obéit à la fois au Principe A et au Principe B. Or, à ma connaissance, une telle démonstration n'existe pas.

Toute la question tourne autour de l'analyse des GN vides par rapport à trois modules : le Liage, les Cas, le Gouvernement. L'hypothèse du ECP généralisé (2.62) établit une connexion entre le système de gouvernement et le système de Liage : celle-ci est elle justifiée ? Y a-t-il une Règle, dans le système du Gouvernement, qui, de manière directe ou indirecte, implique qu'un GN non gouverné soit du type PRO (= [+an, +pro]) ? Je ne vois que deux Principes qui font appel à la notion de gouvernement et établissent des distinctions entre les GN : le Filtre des Cas et ECP.

Le Filtre des Cas fait une différence entre les GN phonétiquement réalisés et les GN vides ; un GN phonétiquement réalisé est exclu, s'il n'a pas reçu de Cas. Il établit ainsi une connexion entre le système du Gouvernement et le système des Cas, puisque les GN ne reçoivent un Cas que s'ils sont gouvernés ; mais il n'établit aucune connexion entre le système de Gouvernement et le système de Liage : ce sont les GN vides, dans leur ensemble, qui sont autorisés dans une position A même s'ils n'ont pas de cas, et non pas tel ou tel type de GN vides.

Autrement dit, les données sont les suivantes : un GN vide peut apparaître, en français, comme sujet d'une infinitive, mais non pas un GN phonétiquement réalisé :

- (2.63)a. *Paul veut toujours* _S [_{GN}[e] avoir raison]
 b. * *Paul veut toujours* _S [_{GN}[Marie] avoir raison]

Ce contraste est expliqué à l'aide des hypothèses suivantes :

- (1) la position de sujet d'une infinitive est une position non gouvernée
- (2) seuls les GN gouvernés reçoivent un Cas (abstrait)
- (3) les GN phonétiquement réalisés, en position A, qui n'ont pas reçu de Cas, sont exclus (Filtre des Cas).

De là, rien ne suit concernant l'analyse du GN vide en position de sujet de l'infinitive : l'analyse du GN vide comme PRO = GN [+an, +pro] n'a rien à voir avec une "généralisation empirique", comme on l'entend dire parfois. La seule généralisation que l'on puisse faire, à partir du contraste (2.63) est : un GN vide, mais non un GN phonétiquement réalisé, peut apparaître en position A sans être gouverné. Mais ce n'est là rien d'autre que le Filtre des Cas.

De son côté, ECP fait une différence entre les GN qui doivent être (proprement) gouvernés et les autres. Or, c'est une piste plus intéressante, a priori, puisqu'il établit une distinction parmi les types de GN vides : elle est explicitée en (2.62ii). Parmi les GN vides, les traces doivent être proprement gouvernées. Or, les traces sont, dans l'analyse de Chomsky, soit des GN [+an, -pro], traces de clitiques ou de GN, soit des GN [-an, -pro], traces de MVT de *qu-*. Comme la quatrième et dernière catégorie, en dehors de PRO, est le GN [-an, +pro], qui est supposé correspondre au GN vide sujet d'un $\bar{S}$ [+Tps] dans les langues "à pro-drop", qui est gouverné par INFLEXION, on voit que, effectivement, seul PRO, GN [+an, +pro], n'est pas gouverné. L'hypothèse énoncée en (2.62) est donc parfaitement cohérente. Il ne suit pas qu'elle soit justifiée.

Admettons (2.62ii) : ce sont les traces qui, parmi les GN vides, doivent être proprement gouvernées. On ne peut en déduire l'hypothèse que les GN non gouvernés sont des GN [+an, +pro] que si l'on accepte l'ensemble des analyses des GN vides proposées par Chomsky. Or, considérons les trois autres catégories :

- (1) les GN [-an, -pro] : j'ai argumenté contre l'existence de cette catégorie, appelée "variable syntaxique", au § 2.1. Il est apparu, au contraire, que les GN en position relativisée (ou questionnée) fonctionnent comme des GN anaphoriques, anaphores ou pronoms, ce qui correspondrait, dans la classification de Chomsky, à GN [+an, -pro] ou GN [-an, +pro].
- (2) les GN [+an, -pro] : admettons, d'une part, que les traces de clitiques et de GN soient effectivement des anaphores, ce que Chomsky note par les traits [+an, -pro], et d'autre part, que ces GN doivent être gouvernés. Ce sont là des hypothèses que j'accepte, et qui sont empiriquement justifiées (cf § 2.2.2.). De là il ne suit pas que tous les GN vides qui sont des anaphores sont des traces de clitiques ou de GN, ni que toutes les anaphores vides doivent être gouvernées.
- (3) les GN [-an, +pro] : dire que tous les GN vides de ce type sont ceux qui apparaissent en position de sujet d'un $\bar{S}$ [+Tps], c'est établir une connexion entre le Gouvernement et le Liage, qui n'est pas justifiée. Je reviendrai plus longuement sur ce point au chapitre III.

Je résumerai ainsi ma discussion de la classification des GN vides, telle qu'elle est proposée dans Chomsky (1981, 1982), cf ici (2.61). Cette classification est absolument cohérente. Cependant, elle établit

une connexion entre le système du Liage et celui du Gouvernement qui n'est ni empiriquement justifiée, ni une conséquence de Principes généraux de la théorie qui seraient empiriquement justifiés, ou qui présenteraient une généralisation fructueuse. En conséquence, la remettre en cause ne conduit à remettre en cause ni le système du Liage, ni celui du Gouvernement, en général. Il est donc possible, à l'intérieur de ce même modèle, de proposer une autre classification, et souhaitable de le faire, si, comme on l'a montré au § 2.1., on y gagne une meilleure adéquation aux données.

Revenons à la question initialement posée : l'existence d'un GN [+an, +pro] qui obéirait à la fois au Principe A et au Principe B est-elle justifiée ? Il apparaît que non : il n'est nul besoin d'avoir recours à ce GN problématique contraint par deux principes contradictoires. J'admettrai qu'il n'y a pas de GN de ce type, et que rien n'empêche un GN vide qui obéit soit au Principe A, soit au Principe B, d'apparaître dans une position non gouvernée. Ainsi le point (2.62(i)) est abandonné. Comme, d'autre part, en étudiant la validité de ECP en ce qui concerne la catégorie vide en position relativisée, cf. § 1.2.1., j'avais fait l'hypothèse qu'une catégorie vide, dans cette position, n'avait pas à porter de Cas (bien que ce soit généralement vrai), et que "variable", dans le vocabulaire de Chomsky (1981), désigne précisément la catégorie vide dans cette position, je considère que le troisième point du ECP généralisé n'est pas non plus valide. Ainsi, il ne reste plus que le deuxième point, c'est à dire le ECP restreint dont il a déjà été question, avec cette précision que le Principe ne concerne qu'une certaine catégorie de GN vides, ou, plutôt, les GN vides dans certaines structures.

Ainsi, des quatre types de GN vides postulés dans la classification de Chomsky, ni le GN [+an, +pro], ni le GN [-an, -pro] ne se trouvent

empiriquement justifiés. On n'a donc aucun besoin de définir, de manière indépendante, le comportement d'un GN vis-à-vis des Principes de Liage A et B. J'abandonnerai donc la classification, telle qu'elle est résumée en (2.61), et les principes qui la sous-tendent, pour proposer une classification, qui me paraît plus adaptée au modèle théorique "modulaire", au principe de non-spécificité intrinsèque des catégories vides, et aux données du français, telles qu'elles apparaissent dans l'étude des relatives, en particulier.

2.2.1.2. Définition et classification des GN pronominaux

Les GN sont distingués selon deux critères : leur comportement vis-à-vis des Principes de Liage, d'une part, et l'absence ou la présence de réalisation phonétique, d'autre part.

(1) les GN, dans leur ensemble, sont distingués suivant qu'ils sont ou non des GN pronominaux. Un GN est pronominal, s'il répond à deux propriétés :

- (a) morphologique : il ne comporte pas de N lexicalement réalisé.
- (b) syntaxique : il obéit au Principe A ou au Principe B du système de liage.

On notera le comportement d'un GN pronominal par le trait [+pro], et d'un GN non pronominal, par le trait [-pro]. Si ce GN est soumis au Principe A, on le marquera [+an], et s'il est soumis au Principe B, on le marquera [-an]. Les traits [$\pm$ pro] et [$\pm$ an] sont donc utilisés ici avec une signification différente de celle que leur attribue Chomsky, et au demeurant, plus traditionnelle : c'est revenir à la tradition que de considérer que les "anaphores", au sens étroit du terme, c'est-à-dire les segments qui obéissent au Principe A, font partie de l'ensemble des GN pronominaux. Ainsi, *se*, anaphore, est traditionnellement appelé "pronom réfléchi". On a montré que la dispersion des éléments qui obéissent

au Principe A et au Principe B n'avait pas de justification. Leur regroupement se fait d'abord sur une base morphologique, mais c'est aussi le seul moyen de comprendre le comportement des GN vides. Autrement dit, on fait l'hypothèse qu'une certaine définition morphologique a pour corollaire un certain comportement syntaxique ; en l'occurrence, le fait pour un GN de ne pas comporter de N lexicalement réalisé le conduit à obéir soit au Principe A, soit au Principe B.

(2) Les GN sont soit phonologiquement réalisés, soit phonologiquement vides. D'après la définition donnée précédemment, on voit tout de suite que tous les GN vides sont des GN pronominaux, et qu'ils obéissent soit au Principe A, soit au Principe B. Autrement dit, il n'y a pas, comme le propose Chomsky, de classification parallèle pour les GN réalisés et les GN vides : la morphologie induit un certain comportement, et donc l'appartenance à une certaine classe de GN.

Fixons quelques points de vocabulaire :

- (1) J'appellerai GN pronominal, tout GN qui répond à la définition donnée plus haut, c'est-à-dire tout GN qui ne comporte pas de N lexicalement réalisé ; un GN pronominal est noté GN [+pro], il s'oppose aux GN comportant un N lexicalement réalisé, qui sont notés [-pro].
- (2) Etre un GN pronominal entraîne l'obéissance au Principe A ou B ; si un GN [+pro] obéit au Principe A, on l'appellera une "anaphore", au sens restreint que lui donne Chomsky (1981), et on le notera [+pro, +an] ; s'il obéit au Principe B, on l'appellera un pronom, et on notera [+pro, -an].

La classification proposée est résumée dans le tableau (2.64) :

(2.64) Classification des GN :

	phonétique	morphologique	syntactique	exemple
GN [-pro]	réalisé	N lexical	ni principe A ni principe B	un cheval
GN [+pro]	réalisé	pas de N	Principe A : GN [+an]	le réfléchi <i>se</i>
		lexical	Principe B : GN [-an]	le pronom <i>le</i>
	non	pas de N	Principe A : GN [+an]	- traces de GN - GN relativisés (2.13-16)
	réalisé	lexical	Principe B : GN [-an]	- certains GN objets, (2.67) - GN relativisés (2.17b, c, 18b, c)

On voit que cette classification ne repose pas sur la différence entre GN réalisés et GN vides, ce qui ne veut pas dire, évidemment, que cette différence n'est pas pertinente. Elle apparaît, en fait, sur deux points : d'une part, du point de vue du système de Liage, d'autre part, du point de vue du système de gouvernement, que l'on n'a aucune raison de ramener l'un à l'autre.

Du point de vue du Liage, la différence est la suivante : alors que les GN [+pro] réalisés sont morphologiquement spécifiés comme pronoms ou anaphores - i.e. *le* est un pronom et *se* une anaphore - les GN vides ne sont pas spécifiés en eux-mêmes : ce sont, par eux-mêmes, des GN [+pro, +an]. Du point de vue du système de gouvernement, la différence concerne, bien entendu, le gouvernement propre. Les données montrent,

en effet, que certaines catégories vides connaissent une contrainte qui peut être formulée en termes de gouvernement ; mais cette contrainte ne pèse ni sur l'ensemble des GN, ni sur l'ensemble des GN vides. Il importe donc de délimiter les GN vides auxquels elles s'applique.

Chomsky (1981) limite aux "traces" l'obligation d'être proprement gouvernées, cf ici même (2.62(ii)). Dans le modèle adopté ici, on dira, de manière générale, que ECP concerne les GN vides qui sont origines de chaînes, que cette chaîne ait les propriétés d'une chaîne créée par "mouvement" (et les GN concernés sont alors des "traces") ou non. Autrement dit, ECP est une condition de bonne formation des chaînes, et il n'est pas du tout nécessaire d'avoir un ECP "généralisé".

En intégrant l'hypothèse faite au chapitre I, cf (1.91), concernant le gouverneur propre, et la limitation que l'on vient d'énoncer, à la définition originale du ECP restreint, cf Chomsky (1981 : 250), ici même (1.39), on obtient la définition suivante :

(2.65) Principe des Catégories Vides (ECP formulation proposée)

- (1) les GN vides, origines de chaînes, sont proprement gouvernés, c'est-à-dire sont gouvernés par un gouverneur propre
- (2) les gouverneurs propres sont
 - (a) les catégories lexicales X' (=V, A, N)
 - (b) un GN antécédent
- (3) les catégories vides (GN antécédent ou catégorie lexicale) ne sont pas des gouverneurs propres

Les notions de gouvernement et de c-commande sont inchangées.

Ce principe (2.65), ne dit rien des GN vides qui ne sont pas origines de chaînes ; ainsi, ils peuvent être gouvernés ou non, proprement gouvernés ou non. C'est bien ce que demandent les données : on peut ainsi intégrer à l'ensemble des GN vides pris en compte par le modèle les GN vides qui

ont été traités en termes d'effacements. Je ne prétends pas étudier ici les conditions qui éventuellement définissent ce type de GN, mais on remarquera que les hypothèses que l'on a faites impliquent deux propriétés : d'une part, ce sont, comme les autres GN vides, des GN pronominaux ; d'autre part, ils n'ont pas à être gouvernés proprement. Ainsi, le GN de (2.59b), repris ici en (2.66) n'est pas gouverné proprement, puisqu'il est gouverné par un V lui-même vide :

(2.66) *Paul a acheté plus de disques que Jeanne* $_V [e]_{GN[e]}$

De même, (2.65) ne dit rien du GN vide, objet du verbe en (2.67), qui se trouve être proprement gouverné, ni du GN sujet d'un S [-Tps], cf. (2.60f), repris en (2.68), qui n'est pas gouverné :

(2.67) *je vois* $GN_i [e]$

(2.68) *je_i veux* $S [GN_i [e] \text{ comprendre ton idée}]$

En revanche, d'après (2.65), le GN origine de chaîne est proprement gouverné, cf les GN de (2.60a-e). Je reviendrai rapidement sur les différents cas, en § 2.2.2.

La question qui se pose, et qui ne peut être ici que signalée, est la suivante : le blocage illustré en (2.60h) relève-t-il de ECP ?

Autrement dit, si le clitique sujet est obligatoire en français, avec un verbe à Temps conjugué, est-ce parce que le GN sujet est l'origine d'une chaîne, et n'est pas proprement gouverné en l'absence du clitique ? Dans cette hypothèse, on aurait une chaîne, dont le GN sujet serait l'origine et AGR-ACCORD la tête, le clitique ferait partie de AGR et serait un gouverneur propre, alors que la seule terminaison verbale n'en serait pas un.

C'est une possibilité, mais on ne peut la discuter ici : il faut, en effet, faire un certain nombre de choix : (1) quelle est l'analyse du

clitique sujet ? quel est son rapport avec AGR : est-ce un pronom indépendant ou fait-il partie de AGR ? A quel niveau de la structure apparaît-il, et dans quelle position ? (2) quelle est la structure syntaxique au niveau où ECP est pertinent ? Le noeud INFLEXION dont fait partie AGR est-il séparé du verbe, ou y est-il rattaché ? Quel est le noeud auquel est rattaché le clitique ? (3) Comment se comporte la co-indiciation entre le GN sujet et AGR vis-à-vis des Principes de Liage ? Pourquoi un GN réalisé est-il possible, malgré cette co-indication, si, comme on en fait l'hypothèse dans ce travail, la co-indiciation entre un GN et une autre position relève du Liage, même si l'une des deux positions est une position $\bar{A}$? Je laisserai cette question ouverte, tout en admettant la possibilité que le blocage de (2.60h) et le contraste entre le français et une langue dite "à pro-drop" relèvent d'une explication en termes de ECP.

En résumé, abandonner l'analyse du GN vide en position relativisée telle qu'elle est proposée par Chomsky (1981) conduit à remettre en cause le traitement des GN vides dans leur ensemble. Il apparaît à la fois plus simple et plus fructueux de les intégrer à la classe des GN pronominaux : ceux-ci peuvent être réalisés soit comme des GN vides, soit comme des GN phonétiquement réalisés, anaphores (notées [+pro, +an]), ou pronoms (notés [+pro, -an]). On comprend mieux, dans cette perspective, pourquoi les GN vides se distinguent des GN phonétiquement réalisés : ce sont toujours des GN pronominaux, mais c'est la structure dans laquelle ils entrent qui les détermine comme pronoms ou comme anaphores. D'autre part, les GN vides, analysés comme le résultat d'une transformation d'effacement dans la théorie standard étendue, ne sont plus rejetés en dehors du système : ce sont, eux aussi, des GN pronominaux. La différence entre les structures, qui s'expriment alors par la différence entre transformations de Mouvement et

transformations d'effacement ou règles d'interprétation, s'exprime aisément en termes de chaîne : les structures créées par les transformations de Mouvement sont des relations qui ont la forme d'une chaîne.

Les deux modèles ne sont pas empiriquement équivalents : peuvent avoir la forme d'une chaîne des relations qui n'ont pas les propriétés d'une relation créée par Mouvement. C'est ce qui a été montré à propos des relatives du français. Mais les propriétés considérées comme les propriétés distinctives des structures créées par Mouvement sont aisément formulables comme des conditions sur les chaînes : la Subjacence, condition sur les transformations de Mouvement, correspond à une chaîne dont les maillons, mise à part la tête de la chaîne, sont des anaphores ; la SSC et la TSC correspondent, respectivement, à des chaînes dont les anaphores ont pour catégorie de liage le $\bar{S}$ ou le $\bar{S}$ [+Tps] minimal. Les chaînes qui ne sont pas constituées d'anaphores connaissent une autre contrainte : elles comportent une marque casuelle. Ainsi, les structures qui n'ont pas les propriétés d'une structure créée par Mouvement sont des chaînes qui ne montrent aucun effet de Subjacence ou de TSC/SSC, ou bien ne sont pas des chaînes. Il est donc possible d'exprimer les différences qui ont été mises en valeur par les investigations effectuées grâce à l'hypothèse des transformations de Mouvement ; en même temps, les analyses en termes de liage permettent une autre organisation des données. Ainsi, il est possible de noter l'unité des structures relatives, au français, malgré la diversité de leurs propriétés.

2.2.2. La chaîne est une forme de relation anaphorique

Il est temps d'explicitier l'hypothèse sur la nature des chaînes qui sous-tend cette présentation des données. J'ai dit, en effet, que la structure des relatives était constituée d'une $\bar{A}$ -chaîne¹³ ; j'ai montré d'autre part, que la relation entre la forme dans le COMP de la relative et la position relativisée était une relation anaphorique. Quel est donc le rapport entre les deux parties de l'analyse ? il n'y a ni contradiction, ni complémentarité : la chaîne est une forme de relation anaphorique. Cette hypothèse concerne la chaîne en général, que l'élément tête soit en position A (A-chaîne), ou en position $\bar{A}$ ($\bar{A}$ -chaîne). Au premier type appartiennent les chaînes qui sont au centre de cette étude : les chaînes relatives, interrogatives, et les chaînes dont la tête est un GN/GP "disloqué", mais aussi les chaînes clitiques. Les A-chaînes correspondent aux structures créées par MVT de GN : elles ont pour tête un GN sujet d'une phrase passive, ou d'un V à Montée.

Dire que la chaîne est une forme de relation anaphorique, c'est dire deux choses : (1) les éléments qui constituent la chaîne, en dehors de la tête, sont des GN anaphoriques, et la tête joue le rôle de l'antécédent dans la relation ; (2) la chaîne a des propriétés spécifiques, qui la distinguent des autres formes de relation anaphorique.

Prenons le premier point. le GN tête est co-indicié avec les autres éléments de la chaîne, et, comme on sait, les c-commande. Or, rien ne s'oppose à ce qu'un antécédent c-commande l'élément anaphorique : rien ne s'oppose à ce que la tête soit l'antécédent des autres éléments de la chaîne. D'autre part, les éléments sont constitués soit par des catégories vides, soit par des pronoms. En ce qui concerne les GN vides, ce sont, par définition, des GN anaphoriques, si l'analyse proposée au paragraphe précédent est exacte : les GN vides, dans leur ensemble, ont

en effet été analysés comme des GN pronominaux. D'autre part, le pronom qui fait partie de la chaîne, dans la DPR ou la chaîne à GN disloqué, apparaît comme un pronom anaphorique ordinaire.

Pour reprendre les données de la DPR, on voit que le pronom a toutes les formes casuelles du pronom anaphorique, si l'on excepte l'impossibilité d'un pronom équivalent à un *de* GN, que l'on a discutée au § 1.3.2.:

- (2.69)a. *Un argument dont il me semble qu'il est solide*
 b. *Un argument dont il me semble que personne ne l'a utilisé*
 c. *Un collègue dont il me semble que tu ne lui as pas rendu justice*
 d. *Paul dont il me semble que tu as joué avec lui, quand vous étiez enfants*

D'autre part, on sait que, s'il y a plusieurs formes pronominales, leur distribution n'est pas libre. Or, les particularités de cette distribution se retrouvent exactement dans la DPR. Ainsi, les compléments verbaux en à GN ont plusieurs correspondants pronominaux: le clitique *lui*, le clitique *y*, et la séquence à +pronom accentué¹⁴:

- (2.70)a. *Paul pense souvent à eux*
 b. * *Paul leur pense souvent*
 c. ? *Paul y pense souvent, à ses enfants*
 d. *Paul y pense sans cesse, à ses difficultés de trésorerie*
 (2.71)a. * *Paul écrit souvent à eux*
 b. *Paul leur écrit souvent*
 c. * *Paul y écrit souvent, à ses enfants*

Les formes sont les mêmes dans la DPR:

- (2.72)a. *Les enfants dont on savait que Paul pensait souvent à eux*
 b. * *Les enfants dont on savait que Paul leur pensait souvent*
 c. ? *Les enfants dont on savait que Paul y pensait souvent*
 d. *Ses difficultés de trésorerie, dont on savait que Paul y pensait sans cesse*

- (2.73)a. * *Les enfants dont on savait que Paul écrivait souvent à eux*
 b. *Les enfants dont on savait que Paul leur écrivait souvent*
 c. * *Les enfants dont on savait que Paul y écrivait souvent*

De même, le pronom sujet peut être *ce* ou *il/elle*; le contraste est particulièrement clair en (2.74) vs (2.75)¹⁵:

- (2.74)a. *Tu n'ignores pas qu'il est banquier*
 b. * *Tu n'ignores pas que c'est banquier*
 (2.75)a. ? *Tu n'ignores pas qu'il est un banquier*
 b. *Tu n'ignores pas que c'est un banquier*

Là encore, le pronom de la DPR observe la même distribution:

- (2.76) *Paul nous a présenté Jean, dont tu n'ignores pas qu'il est banquier*
 a. *(qu'il est banquier)*
 b. * *(que c'est banquier)*
 (2.77) *Paul nous a présenté Jean, dont tu n'ignores pas qu'il est un banquier*
 a. ? *(qu'il est un banquier)*
 b. *(que c'est un banquier)*

Les éléments de la chaîne, catégories vides et pronoms, sont donc bien des éléments anaphoriques. Ce n'est donc pas la nature de l'élément anaphorique, mais son type de relation à l'antécédent qui fait l'originalité de la chaîne comme relation anaphorique.

Voici les propriétés spécifiques de la chaîne, qui sont communes aux A et $\bar{A}$ -chaînes, et qui les opposent aux autres formes de relations anaphoriques:

(1) syntaxiquement:

- La position des différents éléments met en jeu une relation de c-commande, et, plus exactement, la relation de liage local, cf.(1.188-89).

- le GN vide origine de la chaîne est soumis à ECP, cf (2.65).

- Les éléments de la chaîne observent l'une des deux conditions suivantes:

- (a) ce sont, en dehors du GN tête, des anaphores ;
- (b) l'un des GN porte une marque casuelle, indiquant la fonction de la chaîne.

(2) sémantiquement, la chaîne constitue une unité interprétative : elle possède un rôle thématique, i.e. un type d'interprétation, qui lui est attribué par une unité lexicale, qui est un prédicateur, (Agent, destinataire, etc.). Elle ne possède qu'un seul rôle thématique: c'est la condition que Chomsky appelle le "Théta-critère" (cf Chomsky, 1981:335), que l'on peut définir informellement comme en (2.78):

(2.78) Théta-critère (définition informelle) :

Dans une chaîne, l'un des GN, et l'un des GN seulement, est dans une position qui lui confère un rôle thématique

Ce fonctionnement sémantique se traduit par des restrictions sur les positions qu'occupent les différents éléments de la chaîne. En effet, un prédicateur donne un rôle thématique à une catégorie en fonction de la position qu'il occupe (sujet, objet). Une chaîne ne comporte donc qu'un seul GN qui se trouve dans une position thématique, c'est-à-dire une position correspondant à une position d'argument d'un prédicateur.

Quelles sont donc les autres relations anaphoriques pronominales, en dehors de la chaîne? l'élément anaphorique peut y être un GN vide (cf, par ex., le sujet d'une infinitive) ou un GN réalisé (anaphore, ou pronom). On peut les diviser en deux catégories, suivant leur mode de mise en relation avec leur antécédent:

- (1) Les GN mis en relation avec leur antécédent par une règle, à l'intérieur d'une arborescence: ce sont (a) les anaphores, cf, par ex. le réfléchi *se*, ou (b) le GN vide, sujet d'une infinitive, mis en

relation avec son antécédent par une règle dite Règle de Contrôle; ainsi, en (2.60h), le sujet de l'infinitive a obligatoirement pour antécédent le sujet du V matrice.

- (2) Les GN qui ne sont pas mis en relation avec leur antécédent par une règle, et dont l'antécédent n'appartient pas forcément à la même arborescence, cf le pronom anaphorique *le*.

Vérifions rapidement que ces diverses relations n'ont pas le même ensemble de propriétés que les chaînes. Première propriété syntaxique: on sait que le GN antécédent de la relative ou de l'interrogative, ou le GN disloqué c-commande les autres éléments de la chaîne, car le COMP, comme la position initiale de S, c-commande l'ensemble du S qui suit; de même, le clitique c-commande le GN vide, complément de V, puisqu'il est lui-même directement rattaché à V (cf Kayne, 1975)¹⁶. Dans les A-chaînes, la tête est sujet. Or, la position sujet c-commande les positions qui suivent, dans S. Si l'on regarde les GN pronominaux non "enchaînés", i.e. ceux dont l'antécédent n'appartient pas à la même chaîne, on voit que l'anaphore est c-commandée par son antécédent; ainsi, le réfléchi est c-commandé par le GN sujet, qui fonctionne comme son antécédent en (2.79):

(2.79)a. *Jeanne_i s_i'est cachée chez Paul_j*

b.⁴ Jeanne_i s_j'est cachée chez Paul_j

Mais il n'en va pas de même pour le pronom non réfléchi, ni pour le sujet d'une infinitive: ils peuvent être c-commandés par leur antécédent, mais n'ont pas à l'être. Ainsi, les antécédents ne c-commandent pas les GN pronominaux en (2.80):

- (2.80)a. *Avant de rencontrer Paul_i, je l_i'imaginais tout autrement*
- b. $S[GN_i[e]]$ *passer ses vacances à la montagne*] *plaisait beaucoup à Jeanne_i*

Ainsi, si l'on regarde la relation entre un GN pronominal non enchaîné et son antécédent, on voit que la relation de c-commande est possible, mais non obligatoire, sauf pour les anaphores ; c'est donc par une autre propriété que la chaîne se distinguera de la relation anaphore-antécédent.

La deuxième propriété des chaînes, contrairement à la première, ne concerne que les catégories vides: si le GN origine est vide, il doit être proprement gouverné. En ce qui concerne la chaîne relative, on a montré, cf § 1.2.1., que la relativisation du GN sujet, dans la relative en *que*, était soumise à ECP; d'autre part, la position relativisée vide, GN ou GP, complément de V/A, est proprement gouvernée par le V/A¹⁷. On sait que les données des interrogatives sont identiques à celles des relatives. Restent donc les DPR et les chaînes clitiques, qui représentent exactement le même cas, puisque, dans la DPR, si la chaîne ne comporte pas un clitique, la position relativisée n'est pas vide, mais se présente comme un pronom accentué. Le GN vide, objet direct ou datif, est proprement gouverné, à la fois par V/A et le clitique; quant au GN sujet, qui se présente sous la forme $GN_i[e]-il_i$, on admettra que, si c'est le GN vide qui est l'origine de la chaîne, il est proprement gouverné par *il* ; mais on sait que l'étude précise de la structure reste à faire.

Les A-chaînes relient un GN sujet à un GN objet direct d'un verbe ou sujet d'une infinitive, complément d'un V à Montée. Dans le premier cas, on voit évidemment que le GN est gouverné proprement par V, cf (2.60d), repris ici en (2.81a); en ce qui concerne les GN sujets des infinitives,

on fait l'hypothèse suivante: une propriété des verbes à Montée, comme *ssembler*, qui les distingue des verbes dits à EQUI, comme *vouloir*, est de gouverner le GN sujet de l'infinitive. Ainsi, le GN sujet de $\bar{S}[-Tps]$ est proprement gouverné en (2.81b), mais non en (2.81c). Comme on fait, en même temps, l'hypothèse que le GN vide est origine d'une chaîne dans le premier cas, mais non dans le second, on a le résultat désiré, à savoir que le GN vide doit être proprement gouverné seulement s'il est l'origine d'une chaîne: il n'est pas gouverné non plus en (2.80b):

- (2.81)a. *Le livre_i n'a pas été rendu $GN_i[e]$*
- b. *Le livre_i semble $\langle S \rangle[GN_i[e]]$ avoir eu du succès*
- c. *Je_i veux $\langle S \rangle[GN_i[e]]$ comprendre ton idée*

La troisième propriété syntaxique, on s'en souvient, est la suivante: la chaîne est composée d'anaphores (mise à part la tête), ou bien porte une marque casuelle. On a vu que les deux cas existent pour la chaîne relative, alors que les interrogatives et les GN initiaux de S sont spécialisés, illustrant, respectivement, la première et la deuxième possibilité. En ce qui concerne la chaîne clitique et les A-chaînes, elles appartiennent toutes deux au premier type: le GN origine, et, éventuellement, le GN intermédiaire, dans le cas des A-chaînes, sont des anaphores ; la chaîne est sensible non seulement à TSC, mais aussi à SSC: le GN sujet, et également AGR-ACCORD, fonctionnent comme SUJETS Accessibles.

Ainsi, le clitique se trouve dans le S supérieur au S qui contient le GN origine, en (2.82); la chaîne est licite, car la catégorie de liage pour le GN vide est le $\bar{S}$ supérieur: en (a) il est sujet du S infinitif, et en (b) il est complément du GN sujet du S infinitif, qui ne lui est donc pas accessible:

- (2.82)a. Je l_i'ai vu [_{GN_i} parler à Paul
 b. J'en_i ai vu [[la cheminée [_{GN_i}] s'écrouler]

Au contraire, la chaîne n'est pas bonne en (2.83), car le GN origine n'est pas lié dans sa catégorie: le GN sujet du S infinitif, en (a), et AGR-ACCORD en (b), sont des SUJETS Accessibles:

- (2.83)a. * Je lui_i ai vu[Paul_j parler [_{GN_i}]
 b. * J'en_i ai vu[que [la cheminée[_{GN_i}] s'écroulait]

De même, le GN origine est une anaphore en (2.81), et en (2.84) le GN origine et le GN intermédiaire sont des anaphores correctement liées; au contraire, l'anaphore n'est pas liée en (2.85):

- (2.84) Paul_i semble [[_{GN_i} avoir été prévenu [_{GN_i} à temps]
 (2.85) * Paul_i semble [Jeanne_j avoir convaincu [_{GN_i}]

Les GN pronominaux non "enchaînés", ne connaissent pas ce choix obligatoire entre anaphores ou éléments porteurs d'une marque casuelle. Ils peuvent être des anaphores, ou porter une marque casuelle, mais il n'y a là aucune obligation, comme on le voit si l'on examine les GN vides qui ne font pas partie d'une chaîne: ils peuvent être des anaphores, ou des pronoms. Ainsi, le GN sujet de l'infinitive est une anaphore en (2.81c), dans cette analyse, puisqu'il est lié par son antécédent *je* dans sa catégorie, qui est le S supérieur; au contraire, c'est un pronom en (2.80b), puisque l'antécédent ne le lie pas: certes, il apparaît dans la même catégorie, le S supérieur, mais il ne le c-commande pas.

Examinons enfin la condition sémantique qui caractérise la chaîne: la chaîne ne contient qu'un seul GN auquel un rôle thématique est attribué. On voit que les $\bar{A}$ -chaînes ne présentent aucune difficulté: la seule position susceptible de leur conférer un rôle thématique est la position

origine, puisque c'est la seule position A, et que seule une position A peut recevoir un rôle thématique d'un prédicateur.

Pour les $\bar{A}$ -chaînes, la question est un peu plus délicate, puisque la chaîne comporte plusieurs positions A: ainsi, le GN sujet et le GN objet sont tout deux en position A dans une phrase passive, de même que les deux GN sujets de la chaîne avec les V à Montée. Mais seul le GN origine est dans une position à laquelle est attribué un rôle thématique. En effet, il apparaît qu'un V à Montée n'a qu'un seul argument, qui est le S objet: cette hypothèse est confirmée par l'occurrence de ce même verbe dans une construction impersonnelle, cf (2.86):

- (2.86) Il semble que le livre ait eu du succès

De même, il est bien connu que le verbe passif (ou la phrase passive) a un argument de moins que la phrase active: le GN sujet ne reçoit pas de rôle en vertu de sa position propre, mais parce qu'il est mis en relation avec une position objet; cette hypothèse correspond à l'intuition courante, selon laquelle le GN sujet d'une phrase passive a le rôle thématique qui correspond à celui du GN objet de la phrase active.

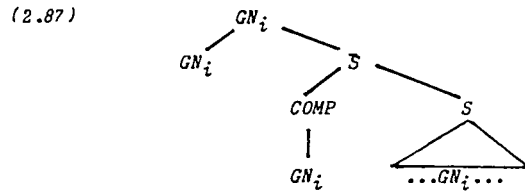
Cette condition caractérise réellement la relation de chaîne: on peut dire, en quelque sorte, que les propriétés syntaxiques permettent le repérage de la relation, qui possède cette propriété exceptionnelle de fonctionner comme un seul élément du point de vue de l'interprétation alors même qu'elle occupe plusieurs positions syntaxiques différenciées.

2.2.3. Le GN contenant une relative

2.2.3.1. Quelle est la tête de la chaîne relative ?

On peut maintenant poser une question, qui a été jusqu'ici négligée dans cette étude, ou plutôt traitée comme une évidence: quelle est la tête de la chaîne relative ?

Revenons à la structure du GN contenant une relative. J'ai admis qu'elle était comme en (2.87)¹⁸ :



Cette structure est la seule qui soit compatible avec l'analyse proposée. On dit ici, en effet, que la relative est une structure anaphorique, mais seule a été examinée jusqu'à présent la relation entre le GN relativisé et le GN dans le COMP de la relative. Le second aspect de la structure concerne la mise en relation de la chaîne relative et du GN dominant. Or, cette relation ne peut pas être elle-même anaphorique : la condition i/i s'y oppose, qui exprime l'incompatibilité entre la domination et l'antécédence, cf(2.45), § 2.1.3.2. Pourtant, on s'accorde à dire, intuitivement, qu'il y a bien quelque chose comme une relation de co-référence entre le GN dominant et le GN relativisé : comment est-elle obtenue ?

Il ressort des études de Milner (1982, 1985) que l'interprétation co-référentielle de deux GN est obtenue selon trois voies :

(1) elle est l'effet de la relation anaphorique. Relation anaphorique et relation de co-référence sont, comme le montre Milner, deux relations distinctes, mais la première entraîne, quand les catégories en cause le permettent, et dans certaines conditions, une relation de co-référence, cf § 2.2.3.3.

(2) elle est dite explicitement dans la structure : il en va ainsi, par ex., de la phrase "équative", c'est-à-dire de la phrase à verbe être avec un attribut indentificationnel, cf (2.88).

(3) elle n'est pas exprimée dans la structure, mais résulte d'un savoir extra-linguistique, cf. (2.89) :

(2.88) *L'ami d'Hamlet était Horatio*

(2.89) *ton frère est arrivé hier ; l'époux de Jeanne avait manqué tous ses tirs.*

Or, les voies (2) et (3) sont exclues dans le cas de la relative : l'effet de co-référence est dû à la structure, et, pourtant, aucun élément de la structure ne peut la dire expressément. Il faut donc qu'elle soit obtenue par une relation anaphorique.

Une solution s'offre justement si l'on adopte la structure (2.87). En effet, le GN qui forme la branche gauche est en position de jouer le rôle de l'antécédent par rapport à la chaîne relative ; d'autre part, il y a, en quelque sorte, duplication du GN dominant par le GN antécédent de la relative : la structure est analogue à celle qui comporte une "Chomsky-adjonction", et l'on peut considérer que le GN dominant et le GN antécédent qui forme la branche gauche de la structure, sont, d'une certaine manière, identiques. Ainsi, par l'intermédiaire du GN antécédent s'établit une relation entre la chaîne relative et le GN dominant, relation qui a les propriétés interprétatives de la relation anaphorique, sans en être une, à proprement parler.

Ainsi donc, la relative a, comme le veut la tradition, un "antécédent" ; il faut seulement préciser, que, du point de vue de la structure anaphorique, le GN est l'antécédent de la chaîne relative, et non pas de la relative elle-même. Mais alors, on peut se poser la question suivante : la tête de la chaîne relative, ne serait-ce pas le GN antécédent, plutôt que le GN qui se trouve dans le COMP, comme on l'a admis jusqu'à présent ? On voit que le GN antécédent remplit la condition syntaxique pour fonctionner comme la tête : il c-commande le GN dans COMP.

Mais la condition sémantique n'est pas remplie : la chaîne serait exclue par le Théma-critère. En effet, le GN relativisé reçoit un rôle thématique, et le GN antécédent en reçoit également un. Le GN dominant, en

effet, a un rôle thématique dans le S auquel il appartient ; or, ce rôle thématique, de même que la marque casuelle, s'il y en a une, est porté par le GN antécédent, comme le permet l'analyse que l'on a proposée. On en conclura donc que la tête de la chaîne relative est le GN dans COMP. Le GN qui contient une relative comporte alors deux relations anaphoriques : la relation entre le GN relativisé et le COMP, qui est une chaîne, et la relation entre la chaîne relative et le GN antécédent, qui n'est pas une chaîne.

Pourtant, dire que le GN dans COMP est la tête de la chaîne semble entrer en conflit avec une hypothèse faite par Milner (1982). Pour Milner, une forme pronominale ne peut fonctionner comme l'antécédent dans une relation anaphorique ; or, la tête d'une chaîne joue le rôle d'un antécédent, et le GN dans COMP est une forme pronominale : que ce soit un GN vide, un mot *qu-* ou *dont*, aucun ne comporte un N lexicalement réalisé. En fait, il n'y a pas de véritable contradiction entre les deux analyses.

Dans l'étude de Milner, il s'agit de voir comment la mise en relation avec un antécédent permet de fixer la référence d'un GN pronominal. On comprend, alors, qu'un GN pronominal ne soit pas un antécédent satisfaisant : il n'apporte pas de propriétés supplémentaires. Mais il faut faire une différence entre l'antécédence syntaxique et l'antécédence sémantique. La chaîne met en jeu l'antécédence syntaxique, qui ne connaît que des relations exprimées en termes de configurations syntaxiques (comme la catégorie de liage, la condition i/i) et l'identité d'indices. Du point de vue sémantique, on l'a vu, la chaîne constitue une unité : Cela n'aurait pas de sens de parler d'antécédence sémantique dans ce cas. La relation anaphorique, en dehors de la chaîne, met en jeu à la fois l'antécédence syntaxique et l'antécédence sémantique : il s'agit non seulement de voir si un GN est éligible comme antécédent, mais comment cette relation se traduit en termes de référence, quand elle

existe. En ce qui concerne la chaîne, en tout cas, il n'y a pas de difficulté à admettre qu'un GN pronominal fonctionne comme un antécédent, qu'il soit la tête ou un maillon intermédiaire.

2.2.3.2. La forme dans COMP

D'après la classification proposée, cf (2.64), le GN dans le COMP de la relative est un GN pronominal. Mais est-ce un pronom ou une anaphore ? Un coup d'oeil à la définition de la catégorie de liage semble exclure que l'on puisse l'analyser comme un pronom. En effet, par le même raisonnement qui nous a amené à dire que la catégorie de liage d'un GN dans un COMP intermédiaire (la "trace") est le $\bar{S}$ supérieur, il faut admettre que la catégorie de liage du GN dans le COMP de la relative est le $\bar{S}$ supérieur ; or, celui-ci contient le GN qui fonctionne comme son antécédent : si c'était un pronom, il serait lié dans sa catégorie, et la structure serait exclue.

Mais les choses ne sont pas aussi simples. D'abord, les GN [+qu-] apparaissent dans les interrogatives, aussi bien que dans les relatives : il faut donc admettre qu'ils peuvent fonctionner aussi bien comme des pronoms que comme des anaphores, puisque, dans la structure interrogative, ils n'ont pas d'antécédent. D'autre part, si on laisse de côté les GN vides, dont on a dit qu'ils n'étaient pas, en eux-mêmes, déterminés du point de vue du trait [$\pm$ an], on n'a que des GP ; or les GP pronominaux peuvent apparaître dans la même catégorie de liage que leur antécédent :

- (2.90)a. *Paul_i ne pense qu'à lui_i*
 b. *Paul_i se souvient très bien de lui_i, enfant*

La difficulté est d'interpréter ces données (cf. Zribi-Hertz, 1980,

1982, Ronat, 1982)¹⁹. La classification donnée en (2.64) permet d'avancer une solution simple : l'ensemble des GN qui apparaissent dans le COMP de la relative, et non pas seulement les GN vides, sont des GN [+pro,⁺an] c'est-à-dire des GN non déterminés, en eux-mêmes, quant à leur fonctionnement comme anaphores ou comme pronoms, et il en va de même du pronom accentué (qui apparaît après la préposition).

On verra que cette solution se trouve confirmée, au chapitre III, en ce qui concerne *lequel*. On admettra que cette solution peut être étendue aux autres formes relatives, bien que l'on manque d'arguments. Une conséquence de cette proposition vaut d'être notée : si *dont*, comme le mot *qu- qui*, peut fonctionner comme pronom ou comme anaphore, on ne saurait imputer son absence comme interrogatif au fait qu'il doit être une anaphore, i.e. avoir un antécédent.

2.2.3.3. Relation anaphorique et propriétés référentielles

Dans l'analyse proposée, la structure du GN contenant une relative repose sur deux relations anaphoriques, la première entre le GN antécédent et le GN dans COMP, la seconde entre le GN dans COMP et la position relativisée. La seconde est une chaîne syntaxique : les éléments forment une unité sémantique, et ne sont pas distinguables à cet égard. En revanche, le GN antécédent et la chaîne sont l'un par rapport à l'autre dans la même situation qu'un GN premier terme d'une relation anaphorique et un pronom anaphorique discursif : chacun des deux GN a des propriétés sémantiques propres (par ex. un rôle thématique) ; cependant, le fait qu'ils soient dans une relation anaphorique l'un par rapport à l'autre entraîne un certain type d'identité sémantique, qui concerne l'interprétation des GN en termes de référence. Or, on va voir que le GN antécé-

dent et la chaîne relative se comportent très exactement comme deux GN anaphoriquement liés. Les observations qui suivent constituent donc une confirmation de l'analyse proposée.

Quel est en effet le rapport entre relation anaphorique et co-référence ? J'ai repris la position de Milner (1982, 1985) en § 2.2.3.1. : ce sont deux relations distinctes, qui ont, chacune, leurs propriétés propres ; néanmoins, il y a une règle de passage de la relation anaphorique à la relation de co-référence. Elle comporte deux volets : d'une part, les deux GN doivent appartenir au même type référentiel, mais, d'autre part, ils peuvent ne pas désigner le même segment de réalité.

Le premier aspect est formulé en (2.91) :

(2.91) Passage de la relation anaphorique à la co-référence : I

Les termes d'une relation anaphorique sont en accord du point de vue de leur type référentiel

Par type référentiel, j'entends les choix que l'on note par une série d'oppositions comme référence à un (ou des) particuliers/référence générique, GN "attributif" / GN "référentiel". Prenons la première opposition : on constate qu'un pronom anaphorique a une interprétation générique ou particulière suivant que le GN antécédent a une interprétation générique ou particulière. Ainsi, (2.92) est bon, alors que (2.93) est exclu :

- (2.92)a. *le cheval est herbivore ; il a quatre pattes*
 b. *il y a un cheval dans le pré ; il n'appartient, semble-t-il, à personne.*
 (2.93) * *le cheval est herbivore ; il n'appartient, semble-t-il à personne.*

Or, il en va de même pour la relative :

- (2.94)a. *le cheval, qui est herbivore, a quatre pattes*
 b. *il y a dans le pré un cheval qui, semble-t-il, n'appartient à personne*
 c. * *Le cheval, qui est herbivore, n'appartient à personne, semble-t-il*

Milner note ainsi (1982 : 39) que le deuxième terme de la relation a le "même degré de particularité" que le premier ; on voit que les éléments de la relative se comportent comme on l'attend de deux GN anaphoriquement liés.

On comprend alors ce que Kleiber (1981) appelle le "mécanisme spécificateur" de la relative. Kleiber part de la constatation qu'un GN, dans certain environnements, peut être interprété comme un GN référant à un particulier ou comme un GN générique ; mais certaines relatives, celles qui ont un prédicat "spécificateur", imposent la référence à un particulier. En (2.95a) et (2.95b), les GN ne sont pas déterminés du point de vue de leur type référentiel, les temps (présent) et les prédicats *être gros, amusant* étant compatibles avec les deux interprétations ; en revanche, le GN en (2.95c) réfère à un particulier, car le prédicat de la relative comporte une localisation spatio-temporelle, et impose la "spécification", i.e. dans les termes utilisés ici, la référence à des particuliers :

- (2.95)a. *Les singes sont amusants*
 b. *Les singes qui sont gros sont amusants*
 c. *Les singes qui ont été attrapés hier sont amusants*

Dans l'analyse proposée ici, il n'y a pas de mécanisme spécificateur, mais un système d'accord, que l'on décompose de la façon suivante :

- (1) il y a accord entre le type référentiel du GN et le type de prédicat qui lui est appliqué. Un prédicat qui comporte une localisation spatio-temporelle, comme celui de la relative de (2.95c), ne peut

être appliqué qu'à un GN référant à un particulier. Telle est également la thèse acceptée par Kleiber, reprenant les analyses de Dahl (1975a) et Strawson (1974).

- (2) le GN relativisé est celui auquel le prédicat de la relative est appliqué, cf chapitre V.
 (3) le GN relativisé et le GN antécédent, étant anaphoriquement reliés, s'accordent du point de vue de leur type référentiel.

L'opposition explicitée en termes de "contexte intensionnel/contexte extensionnel", cf les GN de (2.96a) vs (2.96b, 2.97), illustre le même phénomène : les termes d'une relation anaphorique ont le même degré de particularité :

- (2.96)a. *Je cherche une secrétaire, il faut qu'elle sache l'anglais*
 b. *Je cherche une secrétaire ; elle a tapé ce texte*
 c. * *J'ai trouvé une secrétaire ; il faut qu'elle sache l'anglais*
 d. *J'ai trouvé une secrétaire ; elle a tapé ce texte.*

Le V *chercher* laisse ouverts deux types d'interprétation pour le GN objet : il désigne un particulier dans le monde "réel" (interprétation 1) ou un particulier que l'on construit en rassemblant des propriétés, sans s'avancer sur son appartenance au monde "réel" (interprétation 2). Le V *trouver*, en revanche, en particulier au passé, n'autorise que l'interprétation (1). On voit que la reprise anaphorique est bonne dans la mesure où elle respecte la même interprétation que celle qui caractérise l'antécédent : le subjonctif crée un contexte conforme à l'interprétation 2, et donc la phrase (2.96a) est bonne, mais celle de (2.96c) est exclue ; au contraire le passé de l'indicatif demande pour le GN sujet l'interprétation 1 : la reprise est possible pour les GN objets des deux verbes, cf. (2.96b, d).

Le même comportement caractérise les relatives, appartenant à ces GN objets :

- (2.97) a. *je cherche une secrétaire qui sache l'anglais*
 b. *je cherche (une secrétaire, qui a tapé ce texte*
 (la secrétaire qui a tapé ce texte
 c. * *j'ai trouvé une secrétaire qui sache l'anglais*
 d. *j'ai trouvé une secrétaire, qui m'a tapé ce texte*

Une autre dimension selon laquelle se différencient les types d'interprétation des GN, c'est l'opposition entre "GN référentiel" et "GN attributif", cf. Donnellan (1966, 1970). Je la rappelle rapidement : un GN "attributif" (1) peut être paraphrasé par "X, en tant que"; par ex. *Le ministre a signé ce document* peut avoir pour interprétation "X, en tant que ministre, a signé ce document"; (2) établit un lien entre la propriété exprimée par le N, et la propriété exprimée par le V : c'est la fonction de ministre qui donne sa valeur à la signature apposée au bas du document. Un GN est dit "référentiel" parce qu'il désigne un particulier par l'une de ses propriétés, sans que l'interprétation de la phrase ait les caractéristiques qui viennent d'être rappelées.

Ainsi, si l'on dit *j'ai rencontré le père de Paul*, il y a des chances pour que ce ne soit pas parce qu'il est le père de, ou en tant qu'il est le père de Paul, qu'on l'a rencontré dans la rue.

Lorsque le GN est en position objet, l'interprétation référentielle ou attributive est plus ou moins favorisée par le V : ainsi *rencontrer* favorise l'interprétation référentielle, et *reconnaître* autorise plus facilement l'interprétation attributive, cf (2.98), (2.99) :

- (2.98) *j'ai rencontré un bon médecin*
 (2.99) *j'ai reconnu un bon médecin*

Le pronom anaphorique qui reprend le GN doit avoir la même interprétation que le GN antécédent, ou, du moins, une interprétation analogue. Un GN objet peut être repris par un pronom attribut, avec une interprétation attributive ou prédicative, s'il a lui-même une interprétation attributive, cf (2.100), que l'on peut opposer à (2.101)²⁰ :

- (2.100) *Et souffre des ingrats, après l'avoir été*
 (Corneille, Cinna, v. 1148)
 (2.101) ?? *Auguste rencontra des ingrats, après l'avoir été*

On voit qu'on peut paraphraser (2.100) par "souffre ceux-ci en tant qu'ils sont ingrats", proche de "souffre qu'ils soient des ingrats", alors que la paraphrase "Auguste rencontra ceux-ci en tant qu'ingrats" est beaucoup plus difficile.

Le GN en position attribut est relativisable, s'il est un attribut à interprétation prédicative, et non un attribut d'identification²¹ ; mais il faut que son antécédent, lui aussi, ait une interprétation attributive. Ainsi, (2.102) s'oppose à (2.103) :

- (2.102) a. *Paul n'est pas le (bon) médecin que son père était*
 b. *(en bon médecin qu'il est*
 (comme le bon médecin qu'il est
 il a immédiatement décidé le transport à l'hôpital
 c. *j'ai reconnu/retrouvé le bon médecin qu'il était il*
 y a quelques années
 (2.103) * *j'ai rencontré le bon médecin qu'il est chez des amis*

Il apparaît donc que l'interprétation du GN en position relativisée et du GN antécédent s'accordent, comme celles du GN antécédent et du pronom anaphorique : le pronom et le GN relativisé sont en position d'attribut, et ont une interprétation prédicative, si le GN antécédent a une interprétation dite "attributive". Ces données s'expliquent si la structure de la relative est celle d'une double relation anaphorique, entre le GN antécédent et le GN qui se trouve dans COMP, d'une part entre ce dernier et le GN qui se trouve en position relativisée, d'autre part.

En revanche, et c'est là le deuxième volet de la règle de passage de la relation anaphorique à la co-référence, l'identité des segments de réalité auxquels les GN réfèrent n'est pas exigée. Milner formule cette propriété de la façon suivante :

(2.104) Règle de passage de la relation anaphorique à la co-référence II (Milner, 1982 : 36) :

Entre un anaphorisé et le pronom anaphorisant, la co-référence actuelle est maximale, compte tenu des restrictions explicites que le contexte peut y apporter.

et il donne des exemples de non-coïncidence référentielle, dont celui de

(2.105) :

(2.105) *on a rasé la chevelure de Samson, mais elle a repoussé.*

Il est évident qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, de la même chevelure, bien que ce soit toujours la chevelure de Samson : les deux chevelures sont identiques, autant que le permet l'indication donnée par les verbes *raser/repousser*. La relative se comporte comme la relation anaphorique, et l'exemple est parallèle à (2.105) :

(2.106) *On a rasé la chevelure de Samson qui a repoussé*

Fauconnier (1979, 1984) explore le même champ d'investigation, bien qu'il ne pose pas le problème dans les mêmes termes. Pour lui, il s'agit plutôt de montrer comment la relation d'identité entre deux GN s'accommode de certaines différences dans la façon de construire leur référence. Là encore, on remarque que la relative et la relation anaphorique ont le même comportement, comme le montre le parallélisme entre (2.107) et (2.108) :

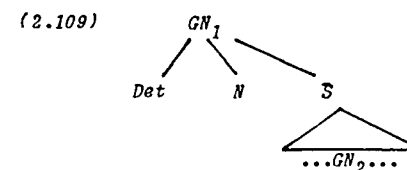
(2.107) *Jeanne a protesté, car elle louche sur le tableau de D.*

(2.108) *La femme qui louche sur le tableau de D. a protesté*

Les références des deux GN n'appartiennent pas au même "espace mental" ou "représentationnel", puisqu'il s'agit dans un cas d'un particulier du monde "réel", et, dans l'autre, d'un particulier appartenant à une représentation picturale. La dimension selon laquelle s'opère le passage

d'une représentation à une autre est, comme dans l'exemple de Milner, précisée par le contexte, i.e. par le GP sur le tableau de D.

Dans l'analyse de Fauconnier concernant les relatives, il est crucial qu'il s'agisse d'un jeu sur la construction des références, car il accepte la structure suivante pour les relatives :



où les GN₁ et GN₂ sont dits "co-référents" : c'est la relation de coréférence qui constitue directement la structure du GN contenant une relative. Je n'ai pas repris cette analyse, puisque je dis que le GN est structuré par deux relations anaphoriques, et que la co-référence est une conséquence de cette relation. Mais cette différence d'analyse n'importe pas pour la démonstration présente. En effet, que l'on analyse les données de (2.105)-(2.108) comme une distorsion entre l'identité que note la relation anaphorique et l'identité en termes de référence, comme le suppose le principe (2.104), ou que l'on admette qu'il y a co-référence en cherchant à définir les différences dont ce type d'identité s'accommode, n'a pas d'importance pour notre propos. Ce qu'il faut voir ici, c'est que la relative se comporte comme on s'y attend si la mise en relation des différents GN (GN antécédent, GN dans COMP, GN en position relativisée) est de nature anaphorique.

Résumé du § 2.2.

Dans ce paragraphe, on étudie les conséquences de l'analyse des structures relatives comme des relations anaphoriques. D'une part, cette analyse est étendue à la mise en relation entre la relative et le GN traditionnellement appelé "GN antécédent de la relative". Il apparaît que

ce GN est bien l'antécédent de la forme dans COMP. Le GN qui contient une relative est donc structuré par deux relations anaphoriques, la première reliant le GN antécédent et la forme relative, la deuxième la forme relative et la position relativisée. Cette double relation permet de comprendre les propriétés référentielles du GN relativisé par rapport au GN antécédent ; d'une part, il appartient obligatoirement au même type référentiel (par ex. générique/particulier), mais, d'autre part, il se peut que, d'une certaine manière, il ne réfère pas au même segment de la réalité ; or, c'est là justement une propriété des deux termes d'une relation anaphorique.

D'autre part, on explicite l'arrière plan qui donne sens à l'hypothèse :

- (1) Si l'on peut dire à la fois que la Règle qui constitue les relatives est une Règle de formation de $\bar{A}$ -chaîne, cf § 1.3, et que la relation entre le COMP et la position relativisée est de nature anaphorique, cf § 2.1, c'est tout simplement que la chaîne est une forme de relation anaphorique. D'un côté, les éléments qui la composent sont, en dehors de la tête, qui joue le rôle de l'antécédent, des éléments anaphoriques ; d'un autre côté, elle a des propriétés syntaxiques et sémantiques spécifiques, qui la différencient des autres relations anaphoriques. En fait, la chaîne est essentiellement une unité sémantique construite à partir de plusieurs positions syntaxiques, et les propriétés syntaxiques qui la caractérisent sont des indications qui permettent précisément cette construction.
- (2) L'abandon de l'analyse de la catégorie relativisée telle qu'elle est proposée par Chomsky (1981, 1982) conduit à remettre en cause l'ensemble de la classification proposée par Chomsky, en ce qui concerne les anaphores, les pronoms et les catégories vides. Ainsi, la classification de Chomsky a les caractères suivants : (a) Il n'y

a pas de classe qui regroupe les anaphores et les pronoms par opposition aux autres GN ; (b) la définition des anaphores et des pronoms est exclusivement syntaxique : les premières obéissent au Principe de liage A, les seconds au principe B, et ils ont un fonctionnement indépendant l'un de l'autre ; (c) les GN phonétiquement réalisés et les GN vides ont des classifications parallèles.

A l'inverse, la classification proposée a les caractères suivants :

- (a) il y a une classe de GN pronominaux, qui regroupe les anaphores et les pronoms ;
- (b) la définition des GN pronominaux est à la fois morphologique - les GN pronominaux sont des GN sans N lexicalement réalisé - et syntaxique - ils obéissent soit au Principe A, soit au Principe B ;
- (c) les GN vides, étant donné la définition (b), sont tous des GN pronominaux mais ils ne sont pas spécifiés en eux-mêmes comme anaphores ou comme pronoms, mais fonctionnent comme l'un ou l'autre, suivant la structure dans laquelle ils entrent. La spécialisation contextuelle des GN vides reprend une hypothèse proposée dans Chomsky (1982) ; elle s'intègre aisément dans le modèle proposé ici, malgré la différence entre les deux types de classification.

2.3. RELATIONS ANAPHORIQUES DANS LES RELATIVES

2.3.1. Le problème

Jusqu'à maintenant, une seule relation anaphorique a été prise en considération, celle qui lie la forme dans le COMP de la relative et le GN en position relativisée. Mais les relatives contiennent, ou peuvent contenir, plusieurs GN pronominaux qui sont co-indiciés avec la forme présente dans COMP - ils peuvent se présenter comme un pronom réalisé ou comme une catégorie vide, et les différentes combinaisons de ces deux formes de GN pronominaux existent.

Dans la classification proposée en § 2.2.1., le terme "pronom" recouvre à la fois le pronom réalisé (*le*) et la catégorie vide qui fonctionne comme un pronom, i.e. un GN [+pro, -an]. Toutefois, dans les discussions qui suivent au § 2.3.2., pour simplifier, le terme de "pronom" désigne le pronom réalisé par opposition à la catégorie vide. Comme ce qui est en cause, ce n'est pas le fonctionnement de la catégorie vide en tant que pronom ou anaphore, aucune ambiguïté ne devrait en résulter.

Ainsi, on a deux catégories vides en (2.110), deux pronoms en (2.111) et un pronom et une catégorie vide en (2.112) :

(2.110) *Un homme_i dont_i GN [les enfants e_i] sont fiers e_i*

(2.111) *Un livre_i dont il est évident que tu le_i rangeras
sans le_i lire jamais*

(2.112) *Un homme_i que_i [ses_i enfants] admirent e_i*

Mais des contraintes existent : en (2.110), on ne peut avoir que deux catégories vides et non pas une catégorie vide et un pronom, en (2.111), on doit avoir deux pronoms, en (2.112), on ne peut inverser le pronom réalisé et la catégorie vide :

(2.113)a * *Un homme_i dont_i [ses_i enfants] sont fiers e_i*

b. * *Un homme_i dont_i [les enfants e_i] sont fiers de lui_i*

(2.114) * *Un livre_i dont_i il est évident que tu le_i rangeras
sans lire e_i jamais*

(2.115) ?? *Un homme_i dont_i [les enfants e_i] l'_i admirent*

La question se pose donc : quelles sont les structures de ces relatives, en termes de relations anaphoriques, et quelles sont les contraintes qui pèsent sur elles ?

Ces données ont été souvent étudiées depuis une dizaine d'années, sans toutefois être envisagées comme un ensemble. C'est que l'hypothèse prévalait que la catégorie relativisée était d'une autre nature que le pronom, et devait être mise en relation avec le COMP par une règle d'une nature radicalement différente de celles qui structurent les relations anaphoriques. On s'est posé alors deux types de question :

- (1) Pourquoi l'occurrence d'un pronom peut-elle bloquer une relative par ailleurs parfaitement acceptable ? Ainsi, pourquoi le pronom de (2.113) et (2.115) rend-il ces structures mauvaises, alors que les relatives de (2.116) et (2.112) sont parfaitement acceptables ?

(2.116)a. *Un homme_i dont_i nous sommes fiers e_i*

b. *Un homme_i dont_i les enfants e_i font de brillantes
études*

J'appellerai cette approche l'étude du pronom subversif.

- (2) Comment le fait qu'un GN soit relativisé autorise-t-il un autre GN à apparaître comme une catégorie vide, alors que celui-ci doit être réalisé si le premier GN n'est pas relativisé ? Ainsi, pourquoi la relative de (2.110) peut-elle, et, même, doit-elle, comporter deux GN vides, alors que la phrase non relativisée contient obligatoirement un pronom ?

- (2.117)a. * (Les enfants de cet homme_i sont fiers e_i
 (Ses_i enfants sont fiers e_i
 b. (Les enfants de cet homme_i sont fiers de lui_i
 (Ses_i enfants sont fiers de lui_i

A la suite de travaux sur l'anglais et les langues scandinaves, j'appellerai ce phénomène la catégorie vide parasite, bien que, comme nous le verrons, le terme convienne moins bien aux données du français qu'à celles de l'anglais.

Je rappelle ici l'essentiel des données qui ont été mises à jour, sans entrer dans la discussion des traitements proposés. Je montrerai seulement comment les hypothèses qui ont été avancées dans ce travail permettent d'en rendre compte.

I. Le pronom subversif

L'occurrence d'un pronom co-indicié avec la forme dans COMP et la catégorie relativisée rend une relative inacceptable ou douteuse dans les trois cas suivants :

- (1) les données du "strong cross-over".

Les données ont été notées par Postal (1972) ; il s'agit du contraste entre (2.118) et (2.119)²² :

- (2.118)a. Qui_i e_i dit que Marie le_i connaît ?
 b. L'homme_i qui_i e_i dit que Marie le_i connaît
 (2.119)a. * Qui_i dit-il_i que_i Marie connaît e_i ?
 b. * L'homme_i qu'_i il_i dit que_i Marie connaît e_i

Dans la théorie du Liage, l'inacceptabilité de (2.119) peut être décrite de la manière suivante : un pronom ne c-commande pas le GN vide, qui est en position relativisée, ou questionnée, s'ils sont co-indiciés. Pour

Chomsky (1981), on s'en souvient, ce GN vide, en position relativisée, appartient à la même classe que les GN lexicalement réalisés : c'est une "expression référentielle" ou "R-expression". Le contraste entre (2.118) et (2.119) relève du Principe C :

- (2.120) Principe C (Chomsky, 1981 : 188)

Une R-expression est libre

où "libre" veut dire "non c-commandé par un GN portant le même indice". On notera que cette contrainte ne caractérise pas le GN relativisé en tant que c'est un GN vide ; en effet, le pronom de la DPR y est soumis. Considérons (2.121) et (2.122) :

- (2.121) Un collègue_i dont_i de nombreuses conversations avec
 lui_i m'ont persuadé qu'il_i n'apprendrait jamais un
 mot d'économie
 (2.122) * Paul_i dont_i je pensais lui_i avoir dit qu'il_i pour-
 rait partir dès que son travail serait terminé

La catégorie relativisée est le pronom *il* sujet de la complétive ; en effet, les pronoms *lui* n'ont pas les propriétés qui conviennent, puisqu'ils apparaissent dans la même catégorie de liage que *dont* : si *dont* était directement leur antécédent, le pronom serait lié dans sa catégorie et les deux structures seraient également exclues. La différence entre les deux relatives est la suivante : (2.121), le pronom *lui* ne c-commande pas *il*, en (2.122), le pronom *lui* c-commande *il*. On voit donc qu'un pronom, d'une manière générale, peut apparaître dans le même $\bar{S}$ que la forme relative, à la condition (a) que il ne soit pas lui-même la catégorie relativisée, et (b) qu'il ne c-commande pas la catégorie relativisée (ou questionnée).

(2) les données du "weak cross-over".

Postal (1972) note également le contraste entre (2.123) et (2.124)²³ :

(2.123)a. *Who_i fed his_i dog ?*

b. *This child_i whose_i mother loves him_i*

(2.124)a. * *Who_i was his_i dog fed by e_i ?*

b. ?? *This child_i whom_i his_i mother loves e_i*

On parle, là encore, de "cross-over", dans la mesure où c'est l'occurrence d'un pronom entre le COMP et la catégorie relativisée, ou questionnée, qui rend la structure douteuse, mais ici le pronom ne la c-commande pas. Les données sont beaucoup moins claires : d'une part, les conditions de l'inacceptabilité ne sont pas évidentes, d'autre part, elles ne sont pas identiques en français et en anglais. Ainsi, la relative (2.112), qui a la même structure que (2.124b) est bonne, et (2.115), qui a la même structure que (2.123b), est extrêmement douteuse. Pourtant, même en français, il y a des cas d'inacceptabilités, que l'on ne peut attribuer à la c-commande ; ainsi, la relative et l'interrogative de (2.125), qui ont la même structure que (2.124a), sont mauvaises :

(2.125)a. * *Par qui_i son_i chien a-t-il été nourri e_i ?*

b. ?? *Paul_i par qui_i son_i chien a été nourri régulièrement pendant des années*

Il faudra donc essayer de préciser ce qui fait l'inacceptabilité de ces structures.

(3) les données de la co-fonctionnalité.

Milner (1976a) étudie systématiquement un autre type de configuration où l'occurrence d'un pronom se trouve contrainte ; les exemples types sont données en (2.126-129) :

(2.126)a. * *Qui_i as-tu menacé e_i de le_i licencier ?*

b. * *Le collaborateur_i que_i tu as menacé e_i de le_i licencier*

(2.127)a. * *A qui_i as-tu promis e_i de lui_i faire confiance ?*

b. * *L'ami_i auquel_i tu as promis e_i de lui_i faire confiance*

(2.128)a. * *De qui_i ses_i enfants sont-ils fiers e_i ?*

b. * *Un homme_i dont_i ses_i enfants sont fiers e_i*

(2.129)a. * *De qui_i les enfants e_i sont-ils fiers de lui_i ?*

b. * *Un homme_i dont_i les enfants e_i sont fiers de lui_i*

Cette configuration se distingue clairement de celles du "weak" et du "strong" "cross-over" :

- l'ordre entre le pronom et la catégorie vide n'est pas crucial : en (2.126, 127, 129), le pronom suit, en (2.128), le pronom précède la catégorie vide ;
- le pronom ne c-commande pas la catégorie vide ;
- il y a une configuration acceptable : ainsi, les exemples (2.130-132) s'opposent à (2.126-129) :

(2.130)a. *Qui_i as-tu menacé e_i de licencier e_i ?*

b. *Le collaborateur_i que_i tu as menacé e_i de licencier e_i*

(2.131)a. *A qui_i as-tu promis e_i de donner ce livre e_i ?*

b. *L'ami_i auquel_i tu as promis e_i de donner ce livre e_i*

(2.132)a. *De qui_i les enfants e_i sont-ils fiers e_i ?*

b. *Un homme_i dont_i les enfants e_i sont fiers e_i*

Milner montre qu'il y a deux facteurs cruciaux : le premier concerne la co-fonctionnalité ; c'est dans la mesure où le pronom et la catégorie vide ont la même fonction que la structure est exclue²⁴. Ainsi, les relatives de (2.133-136) sont acceptables, ou grandement améliorées :

- (2.133)a. *Qui_i as-tu menacé e_i de prendre parti contre lui_i ?*
 b. *Paul_i que_i j'ai menacé e_i de prendre la décision de partir sans lui_i*
- (2.134)a. *A qui_i as-tu promis e_i de l'_i'emmener au cinéma ?*
 b. *Le neveu_i auquel_i tu as promis e_i de l'_i'emmener au cinéma*
- (2.135)a. *De quel collaborateur_i les dernières décisions e_i vous ont-elles fâché contre lui_i ?*
 b. *Le collaborateur_i dont_i les dernières décisions e_i vous ont irrité contre lui_i*
- (2.136)a. ? *De quel membre de ta famille_i ta forte ressemblance lui_i a-t-elle impressionné les amis e_i ?*
 b. ? *Ton frère Paul_i, dont_i ta forte ressemblance avec lui_i a impressionné les amis e_i*

Le deuxième facteur qui entre en jeu est le type de $\bar{S}$ dans lequel le pronom apparaît : un pronom co-indicié avec la catégorie relativisée et ayant même fonction peut apparaître dans une complétive tensée non dans une complétive infinitive ; en fait, les structures contenant une catégorie vide et un pronom ou deux catégories vides sont, dans ce cas, également acceptables :

- (2.137)a. *Qui_i as-tu averti e_i (que tu licencierais e_i bientôt ?
 (que tu le_i licencierais bientôt ?*
 b. *Le collaborateur_i que_i tu as averti e_i
 (que tu licencierais e_i bientôt
 (que tu le_i licencierais bientôt*
- (2.138)a. *A qui_i as-tu promis e_i (que tu donnerais ce livre e_i ?
 (que tu lui_i donnerais ce livre ?*
 b. *Le neveu_i auquel_i tu as promis e_i
 (que tu donnerais ce livre e_i
 (que tu lui_i donnerais ce livre e_i*
- (2.139)a. *De qui_i les enfants e_i avouent-ils qu'ils sont fiers (e_i ?
 (de lui_i*
 b. *Une réalisation_i dont_i les promoteurs e_i avouent
 qu'ils (en_i sont fiers
 (sont fiers e_i*

II. La catégorie vide parasite.

C'est un article de Engdahl (1983) qui a mis l'accent sur ce phénomène en anglais et dans les langues scandinaves, et qui l'a défini avec précision. Considérons les structures illustrées en (2.140) :

- (2.140)a. *Which articles_i did John file e_i without reading e_i?*
 b. *This is the kind of food_i you must cook e_i before
 you eat e_i*
 c. *Which boy_i did Mary's talking to e_i bother e_i most ?*

Ces relatives et interrogatives contiennent deux GN vides co-indiciés avec la forme dans COMP : l'un est dans une position légitime de GN relativisé ou interrogé ; mais l'autre se trouve dans une "file" ; il ne pourrait être lui-même relativisé ou interrogé, et il ne peut pas non

plus apparaître comme un GN vide pronominal avec un antécédent discursif. Les trois points sont illustrés en (2.141) pour le premier exemple :

- (2.141)a. *Which articles_i did John file e_i without reading more than their titles ?*
 b. ? *Which articles_i did John read his mail before filing e_i ?*
 c. * *John filed a bunch of articles_i without reading e_i*

C'est pourquoi le GN vide, qui apparaît dans une île en (2.140) est appelé "parasite" : il est accroché à l'occurrence du GN vide légitime, en position relativisée ou interrogée.

On voit que le français ne possède pas de catégorie vide de ce type : les équivalents de (2.140) ont divers degrés d'inacceptabilité :

- (2.142)a. ?? *Quels articles_i est-ce que Paul a rangés e_i sans même lire e_i ?*
 b. ? *C'est le genre de nourriture_i que_i tu dois cuire e_i avant de manger e_i*
 c. * *A quel collègue_i est-ce que l'idée que Paul parlerait e_i ne plaît guère e_i ?*

Il existe pourtant, en français, des relatives et des interrogatives qui comportent deux catégories vides co-indiciées avec la forme qui apparaît dans COMP : ce sont les structures illustrées en (2.130-132) et (2.137-139). Qu'est-ce qui les rapproche des catégories vides parasites et qu'est-ce qui les en distingue ? Les études de Engdahl et de Chomsky (1982) font apparaître les quatre propriétés suivantes, pour les structures à catégorie vide parasite :

- (1) les catégories parasites apparaissent dans un environnement où n'apparaît pas une catégorie vide légitime isolée, à la condition

que la structure comporte aussi une catégorie vide légitime.

- (2) toute catégorie vide légitime n'autorise pas l'occurrence d'une catégorie parasite. Engdahl oppose les structures caractérisées par une relation à distance aux autres relations dans lesquelles entre une catégorie vide anaphorique. Chomsky réinterprète ces faits de la façon suivante : il s'agit de l'opposition entre les structures dans lesquelles l'antécédent est dans une position $\bar{A}$ et celles dans lesquelles il est dans une position A. Seules les premières donnent lieu à la catégorie parasite (i.e. relatives, interrogatives, Topicalisation, Heavy NP Shift).
- (3) l'ordre relatif des deux catégories n'est pas crucial, mais la catégorie légitime ne peut c-commander la catégorie parasite.
- (4) Les deux catégories doivent être, d'une certaine manière, parallèles. Ainsi, un GN déplacé ne peut autoriser l'occurrence d'un GP parasite.

Regardons maintenant les données du français ; appelons GN₁ la catégorie vide qui est la plus proche de COMP, et GN₂ celle qui en est la plus éloignée. On voit que le GN₂ partage avec la catégorie parasite les propriétés (2) et (4), mais qu'il s'en distingue par les propriétés (1) et (3) :

- Vérifions d'abord la propriété (2). Les structures qui ont été illustrées sont des relatives et des interrogatives. Par contraste, il apparaît bien que les GN vides dont l'antécédent est en position A, qu'il s'agisse d'une chaîne (Passif, Montée) ou non (GN vide sujet d'une infinitive) n'autorisent pas un deuxième GN vide :

- (2.143)a. * *Paul_i a été averti e_i que tu féliciterais e_i*
 b. * *Paul_i semble e_i avoir pensé qu'on féliciterait e_i*
 c. * *Paul_i croit e_i avoir dit que tu féliciterais e_i*

Mais il faut noter qu'un clitique, bien qu'en position $\bar{A}$, n'autorise pas non plus un deuxième GN vide :

(2.144)a. * On l_i 'a menacé de licencier e_i

b. * On lui_i a promis qu'on donnerait ce livre e_i

L'opposition entre les antécédents en position A et $\bar{A}$ est donc pertinente, mais elle est insuffisante : il s'agit bien de relations qui s'établissent à "longue distance".

- D'autre part, la structure ne peut comporter deux GN vides que s'ils ont une même marque casuelle, i.e. si le COMP a une forme identique pour la relativisation ou l'interrogation de chacun des deux pris indépendamment ; c'est l'équivalent de la propriété (4), pour le français :

(2.145)a. * Paul $_i$ que $_i$ l'on a menacé e_i de retirer ce travail e_i

b. * Paul $_i$ à qui $_i$ tu as promis e_i d'emmener e_i au cinéma

- En revanche, le GN₂ n'est possible que s'il apparaît lui-même dans une position légitime pour une catégorie relativisée, ou questionnée. C'est précisément ce que montrent les données (2.142). La meilleure acceptabilité de (2.141b) s'explique de la manière suivante : le GN₂ est dans une position qui est plus accessible (relativement) à la relativisation que le GN₂ de (2.142a) ou (2.142c)²⁵ :

(2.146)a. ? C'est le genre de nourriture $_i$ qu' $_i$ il faut être très prudent avant d'entamer e_i

b. * A quel collègue $_i$ est-ce que l'idée que Paul parlerait e_i ne nous plaît guère ?

- Enfin, rien n'empêche que le GN₁ c-commande le GN₂ : il n'y a pas c-commande en (2.132), mais il y a c-commande en (2.130) et (2.131)²⁶.

On voit que les structures à catégorie vide parasite et les structures à deux catégories vides du français ne peuvent être assimilées : essentiellement, en français, les deux GN sont dans une position accessible à la relativisation ; cependant, il est clair que les deux phénomènes sont apparentés, puisqu'on trouve la catégorie vide et les deux GN vides dans les même type de structures : relatives, interrogatives et Topicalisation (en français, le GP initial disloqué). Je ne traiterai ici que les données du français, mais on notera que, si la solution proposée est valide, elle devrait pouvoir être entendue aux données de l'anglais.

2.3.2. Chaînes multiples à tête unique et pronoms A

2.3.2.1. Rappels

La solution que je propose tire parti de l'analyse des structures relatives et interrogatives qui a été développée dans ce chapitre : il n'y a pas de différence de nature entre une relation anaphorique pronominale et une chaîne relative ou interrogative. Je rappelle brièvement les points essentiels qui caractérisent cette approche :

- (1) la chaîne est une relation anaphorique entre des GN qui occupent des positions syntaxiques différenciées, dans une configuration caractérisée par la c-commande : la tête c-commande les autres, chaque maillon c-commande le suivant, l'origine est c-commandée par l'ensemble. Le GN tête se trouve en position A ou $\bar{A}$, le GN origine se trouve dans une position A. Cette définition est différente de celle de Chomsky sur deux points : d'une part, Chomsky parle de

chaîne pour un GN qui occupe une seule position syntaxique ;
d'autre part, il limite la notion de chaîne aux A-chaînes.

- (2) L'ensemble des GN pronominaux regroupe les pronoms phonétiquement réalisés, les anaphores et les catégories vides. Le fonctionnement de chaque GN pronominal est caractérisé par des options :

- le GN appartient à une chaîne, ou n'appartient pas à une chaîne ;
- le GN est phonétiquement réalisé ou il est vide ;
- le GN fonctionne comme une anaphore ou comme un pronom ;

- (3) Ces choix sont toujours envisageables, mais ils sont soumis à des conditions :

- (a) condition sur la chaîne : la chaîne porte une marque casuelle, ou elle est constituée d'anaphores (condition syntaxique) ; elle ne comporte qu'un seul GN dans une position qui lui attribue un Thêta-rôle (condition sémantique).
- (b) condition sur la réalisation phonétique : la réalisation est soumise au Principe "Avoid Pronoun", dont le fonctionnement est à préciser.
- (c) condition sur le fonctionnement comme anaphore ou pronom : l'anaphore est soumise au Principe A, le pronom au Principe B ; les GN vides ne sont pas spécialisés, les GN réalisés sont spécialisés pour un fonctionnement comme anaphore ou pronom. Les anaphores sont notées GN [+pro, + an] et les pronoms [+pro, -an].

2.3.2.2. Le fonctionnement des chaînes multiples

Je propose l'approche résumée en (2.147), qui reprend et complète un principe proposée au chapitre I, cf. (1.186) :

(2.147) COMP et chaîne:

- (1) Un GN dans COMP est la tête d'une chaîne au moins ;
- (2) Chaque chaîne est définie de manière indépendante ;
- (3) Les trajets de deux chaînes peuvent coïncider partiellement

D'après (2.147), un GN dans COMP peut donc être la tête de plusieurs chaînes : c'est ce qui se passe dans les relatives et les interrogatives qui comportent plusieurs GN vides, cf. (2.130-132) et (2.137-139).

Je présenterai quatre arguments en faveur de cette analyse :

- (1) la forme du GN dans COMP est celle qui convient pour la relativisation de chaque GN, de manière indépendante. Ainsi, pour reprendre un exemple, (2.130), cf. (2.148a) s'oppose à (2.145a), cf. (2.148b) :

- (2.148)a. *Le collaborateur_i que_i tu as menacé e_i de licencier e_i*
- b. * *Paul_i que_i l'on a menacé e_i de retirer ce travail e_i*

(2) en même temps, on sait que le français n'a pas de GN pronominal vide avec un antécédent dans la structure, si la relation n'est pas assurée par une règle. Il faut distinguer entre deux cas :

- (a) le GN vide appartient à une chaîne (A ou $\bar{A}$), et forme alors une unité sémantique avec son antécédent ; (b) le GN vide est le sujet d'un S [-Tps], et il est interprété grâce à une Règle de CONTRÔLE, qui assure sa mise en relation avec un GN dans la matrice. En dehors de ces deux cas, le GN vide est possible, mais son interprétation est indéterminée ou déterminée par le contexte situationnel :

- (2.149)a. *Il est honteux S[de GN [e] mentir]*
- b. *Je vois GN [e]*

Les structures de (2.149), comportant un GN vide, sont justifiées par les hypothèses syntaxiques adoptées dans ce travail : les infinitives

sont des phrases complètes, et ont donc un GN sujet ; les verbes qui ont des compléments sous-catégorisés peuvent toujours être accompagnés de ceux-ci. En (2.149a), l'interprétation est à peu près celle de "on", "quelqu'un", et en (2.149b) elle est déterminée par le contexte situationnel. Au contraire, la phrase de (2.150) est exclue :

(2.150) * *Je connaissais Paul_i avant de rencontrer e_i*

Le fait que chacun des deux GN vides en (2.130-132), et (2.137-139), reprenne le GN dans COMP est donc un argument très contraignant en faveur de leur rattachement à COMP.

(3) chacun des deux GN observe les conditions qui définissent la position du GN relativisé ou interrogé : d'une part, ils n'apparaissent pas dans des îles, cf (2.148) vs (2.151) :

(2.151) * *L'enfant_i que_i tu as menacé e_i de partir sans emmener e_i*

d'autre part, on sait que *dont* ne peut être mis en relation avec un GN vide complément de N, si celui-ci fait partie d'un GP. Or, il en va de même pour cette structure :

(2.152)a. * *Paul_i dont_i j'ai parlé à la secrétaire e_i*
 b. * *Paul_i dont_i la femme e_i s'est entretenue avec la secrétaire e_i*

(4) l'hypothèse proposée est capable de rendre compte d'une autre structure : la relativisation ou l'interrogation dans une coordination. Considérons, en effet, les relatives de (2.153) :

(2.153)a. *Un livre ancien_i qu'_i il a acheté hier e_i et revendu e_i aujourd'hui avec un bénéfice confortable*
 b. *Une solution_i dont_i je sais qu'elle_i n'a pas été acceptée et que tu l'_i as abandonnée.*

On peut avancer, évidemment, que ces relatives résultent d'un effacement à partir de deux relatives complètes. Mais l'hypothèse proposée permet de faire l'économie de cette opération : le GN dans COMP est l'antécédent de deux GN en position relativisée, parce qu'il est la tête de deux chaînes relatives. S'il en est ainsi, les structures du type illustré en (2.148a) ne sont pas isolées, d'une part, et l'analyse des relativisations et interrogations se trouve placée dans une autre perspective.

Puisque la forme du COMP est celle que l'on a pour chacun des GN, de manière indépendante, on voit que chacune des deux chaînes ayant le GN dans COMP comme antécédent observe la condition sur l'obligation de la marque casuelle ou la suite d'anaphores. On a vu, en effet, cf § 2.1., que la relativisation du GN était impossible dans une interrogative [+QU] tensée, alors qu'elle est possible dans une complétive [-QU] tensée. On a expliqué ce contraste en disant que la chaîne relative devait être une suite d'anaphores dans la relative en *que*. Or, on observe de même que le deuxième GN vide des relatives à double chaîne ne peut se trouver dans une interrogative tensée. Ainsi, (2.154a) contraste avec (2.154b) :

(2.154)a. ? *Un collègue_i que_i j'ai averti e_i que je te demanderais d'emmener e_i en voyage*
 b. * *Un collègue_i que_i j'ai averti e_i que je te demanderais si tu emmenais e_i en voyage*

Certes, l'acceptabilité de (2.154a) n'est pas totale, et elle est certainement moins bonne que celle de (2.137a), mais la structure ne semble pas exclue comme celle de (2.154b). Or, on ne voit pas comment ce

contraste pourrait être analysé en termes de MVT, puisqu'on ne voit pas pourquoi ce serait le GN le plus éloigné de COMP qui serait la "trace" de MVT de *qu-*.

Du côté du Théta-critère, la situation est moins claire. Puisque chacune des deux chaînes fonctionne indépendamment de l'autre, le Théta-critère vaut pour chacune comme il vaut pour une chaîne isolée. La question suivante se pose : la structure d'ensemble ne viole-t-elle pas le Théta-critère ? Mais, si l'on regarde le Théta-critère, on voit que rien n'empêche un GN d'être la tête de deux chaînes. Sans reprendre la formulation exacte de Chomsky (1981 : 335), qui est assez compliquée, et qui a recours à une notion de chaîne différente de celle qui a été adoptée dans ce travail, on peut proposer la formulation simplifiée de (2.155)²⁷ :

(2.155) Théta-critère :

- (1) Toute chaîne comporte un et un seul GN dans une position à laquelle est attribué un rôle thématique
- (2) Tout GN est dans une position à laquelle est attribué un rôle thématique, ou est la tête d'une chaîne

Le Théta-critère oblige donc une chaîne à comporter un GN dans une position thématique, et exclut une chaîne qui comporterait plusieurs GN en position thématique ; d'autre part, il rattache les GN à une position thématique, parce qu'ils occupent eux-mêmes une position thématique, ou parce qu'ils font partie d'une chaîne qui comporte une position thématique.

Le GN dans COMP est la tête d'une chaîne relative ou interrogative. Cette chaîne comporte un GN en position thématique, le GN origine. Il se trouve ainsi rattaché à la structure argumentale et thématique. Mais pourquoi ne s'y trouverait-il pas doublement rattaché ? Il faudrait, pour empêcher un double rattachement, ajouter à (2.155-2) une instruc-

tion : "ou bien est la tête d'une et une seule chaîne". Elle n'a pas été proposée, et les données du français ne la confirment pas. On admettra donc que le GN dans COMP peut être la tête de deux chaînes, sans que le Théta-critère soit violé²⁸.

Voyons maintenant comment l'hypothèse formulée en (2.147) permet de résoudre le problème de la structure à deux GN vides, en même temps que les données du "strong cross-over"

(1) Prenons d'abord les données du "strong cross over". On constate, en effet, que le GN en position relativisée ne peut être c-commandé par un pronom, i.e. un pronom phonétiquement réalisé, qui porte le même indice ; pourtant, si l'on a deux GN vides, qui portent le même indice, et qui, d'après l'analyse proposée, sont tous deux origines de chaînes, l'un d'eux peut c-commander l'autre. Ainsi, (2.119), repris en (2.156) contraste avec (2.148a), repris en (2.157) :

(2.156) * *l'homme_i qu'_i il_i dit que Marie connaît e_i*

(2.157) *Le collaborateur_i que_i Paul a menacé e_i de licencier e_i*

comment expliquer que le premier GN pronominal bloque la structure en (2.156) et non en (2.157), alors que l'un comme l'autre c-commande le second ?

On songe d'abord au Principe C cf. (2.120). Il faudrait, alors, que le Principe C s'applique au niveau de la Forme logique, où les positions relativisées sont traduites comme des variables, qu'elles se présentent syntaxiquement comme des catégories vides ou des pronoms ; ce Principe bloquerait une structure contenant un GN en position A qui est co-indicié avec la variable et la c-commande. Pour que ce Principe fasse la différence voulue entre (2.156) et (2.157), il suffit de dire que c'est le GN vide, dans la complétive, qui fonctionne comme la variable en

(2.156), alors que, en (2.157), seul le premier GN vide, dans la matrice, fonctionne comme variable.

Cette approche est séduisante, mais il n'y a guère de moyen d'obtenir ce résultat. Si l'on avance, en effet, que c'est le GN vide qui, en (2.156) est traduit comme la variable, c'est implicitement parce que l'on fait l'hypothèse que le GN pronominal qui fonctionne comme la variable est celui qui fait partie de la chaîne relative ; autrement dit, on suppose qu'il y a une traduction simple de la structure syntaxique en structure sémantique. S'il en était autrement, il n'y aurait aucun moyen d'assurer que c'est le GN vide et non pas le pronom réalisé qui fonctionne comme la variable : ce pronom est lui aussi co-indicié avec le GN dans COMP, et le français, comme le montrent les données de la DPR, admet très bien qu'une position de variable se présente, syntaxiquement, comme un pronom réalisé. Or, comment obtenir cette adéquation des structures syntaxiques et sémantiques, sinon en supposant qu'il y a une traduction automatique de l'une à l'autre ? Le problème, c'est que les deux GN vides, avons nous dit, sont origines de chaînes en (2.157).

La traduction ne pourrait donc ignorer le second GN, sauf si on ajoutait à la règle de traduction une instruction créée pour les besoins de la cause. Malgré la révision proposée, le Principe C n'offre donc pas une véritable solution au problème posé par les données du strong cross-over, mais cette difficulté n'apparaît que lorsqu'on prend en compte les structures relatives (et interrogatives) contenant deux GN vides²⁹.

Il faut maintenant montrer que l'hypothèse formulée en (2.147) sur la construction des chaînes qui ont pour tête un GN qui se trouve dans COMP permet d'obtenir l'inacceptabilité de (2.156), i.e. les données du "strong cross over". En (2.156), la forme dans COMP, GN₁ [e], c-commande deux GN pronominaux co-indiciés ; il y a donc deux chaînes possibles :

(a) La chaîne (GN₁ [e], il) : celle-ci se trouve exclue pour deux raisons : d'une part, le pronom *il*, qui aurait pour antécédent la forme dans COMP serait exclu par le Principe de liage B. D'autre part, la chaîne qui a pour tête le GN vide dans COMP - qui est ensuite réalisé comme un complémentizer indicié *qui_i/que_i* - n'accepte pas de pronom comme élément de la chaîne, cf. § 2.1.3.3. Une telle chaîne se trouve donc exclue, même si le pronom n'est pas dans le même $\bar{S}$ [+Tps] que la forme dans COMP. Il en va de même pour les COMP dans lesquels apparaissent des mots *qu-*.

(b) la chaîne (GN₁ [e], GN₁ [e]) : le GN vide en position relativisée a la forme qui convient. Mais dans la mesure où le pronom *il* c-commande le GN vide, la chaîne ne peut être construite sans qu'elle inclue le pronom. Et cette chaîne, qui a alors la forme (GN₁ [e], *il_i*, GN₁ [e]), est exclue pour deux raisons : comme la précédente, elle inclut un pronom ; d'autre part, elle viole le Thêta-critère, car elle contient deux GN qui reçoivent deux Thêta-rôles.

Il n'y a donc pas de chaîne admissible, et les structures du type (2.156) dans lesquelles un pronom réalisé c-commande une catégorie vide susceptible de fonctionner comme l'origine de la chaîne sont exclues.

La même analyse vaut pour les données citées à l'appui du "strong cross over", que la position relativisée se présente comme un GN vide, ou comme un pronom.

(2) Que se passe-t-il en (2.157) ? Pourquoi la structure est-elle admise ? Elle comporte également deux GN pronominaux co-indiciés avec la forme dans COMP, et l'un c-commande l'autre. La seule différence, c'est qu'ils sont tous deux des GN vides, et peuvent tous deux fonctionner comme l'origine de la chaîne. Que la chaîne entre le COMP et le GN vide dans la matrice soit bonne n'a évidemment rien pour étonner ; mais comment se fait-il que la chaîne entre le COMP et le GN vide dans la

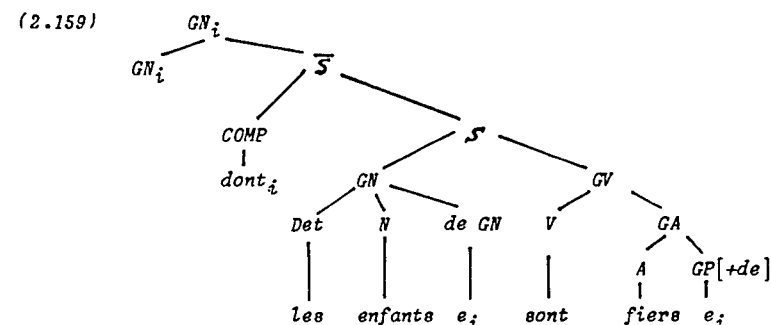
complétive soit licite, alors que le premier c-commande le second ?

C'est ici qu'intervient l'hypothèse (2.147 -(3)) : c'est dans la mesure où le GN vide dans la matrice est lui-même origine de chaîne qu'il n'est pas inclus dans la chaîne qui lie le COMP et le GN de la complétive. Je fais en effet l'hypothèse que le fonctionnement du GN vide de la matrice comme origine de chaîne libère cette position en ce qui concerne le deuxième GN, car il y a coïncidence entre le trajet de deux chaînes, qui sont définies de manière indépendante l'une de l'autre. Autrement dit, la coïncidence entre les trajets de deux chaînes, ce n'est pas la même chose que l'inclusion d'un GN subversif dans une chaîne unique. Le GN dans COMP est, d'une part, l'antécédent du GN vide dans la matrice, et, d'autre part, l'antécédent du GN vide dans la complétive, et non pas l'antécédent d'un enchaînement pronom-catégorie vide.

L'hypothèse que deux chaînes peuvent coïncider partiellement est, par ailleurs, rendue nécessaire si l'on admet l'analyse de la relativisation dans les structures coordonnées selon les mêmes principes, comme on l'a proposé plus haut : les deux chaînes coïncident alors partiellement, i.e. du COMP à la catégorie coordonnée.

Il est possible, mais non pas nécessaire, que les deux chaînes coïncident partiellement, comme le montrent les relatives en *dont*, illustrées en (2.110), repris ici en (2.158), et dont la structure est comme en (2.159) :

(2.158) *Un homme_i dont_i les enfants e_i sont fiers e_i*



2.3.2.3. Systèmes de Liage A et $\bar{A}$

On a montré, au paragraphe précédent, comment un GN dans COMP peut fonctionner comme la tête de plusieurs chaînes ; mais tel n'est pas toujours le cas : il y a des GN pronominaux, dans les relatives et les interrogatives, qui sont co-indiciés avec le GN dans COMP, et qui, cependant, ne font pas partie d'une chaîne relative ou interrogative. Autrement dit, faire partie d'une chaîne dont la tête est le GN dans COMP est seulement une possibilité pour ce type de GN, l'autre étant d'avoir pour antécédent le GN en position relativisée ou interrogée, ou le GN antécédent, dans le cas de la relative. Si le GN fait partie de la chaîne, son antécédent est en position $\bar{A}$, et je l'appellerai un pronominal $\bar{A}$; autrement, c'est un pronominal A, dont l'antécédent est en position A.

Voyons maintenant comment se fait la répartition entre les deux types de fonctionnement, et comment elle rend compte de l'occurrence du GN comme un pronom réalisé ou comme un GN vide. Je ferai les hypothèses suivantes :

1. Le cas de chaque GN pronominal, noté GN [+pro], co-indicié avec le GN qui se trouve dans COMP, est examiné de manière indépendante ;
2. Les GN [+pro] sont insérés avec un indice et des marques de personne, mais sans matrice phonétique ;

3. Le trait [$\pm$ an] n'est pas déterminé : le fonctionnent comme anaphore ou comme pronom est déterminé par le contexte.

Admettons que la possibilité pour le GN pronominal de former une chaîne avec le GN dans COMP est envisagée de manière automatique. Que se passe-t-il alors ? Il faut voir si les conditions pour que ce GN soit origine de la chaîne sont remplies. Il y en a deux sortes : d'une part, les conditions générales sur les chaînes, qui ont été passées en revue, et, d'autre part, les conditions spécifiques à chaque type de chaîne.

Les conditions générales sur les chaînes sont résumées en (2.160), et les conditions spécifiques en (2.161) :

(2.160) Conditions générales sur les chaînes :

- (1) Un des éléments de la chaîne comporte une marque casuelle, ou les éléments, en dehors du GN tête, sont des anaphores
- (2) Le GN vide, origine de chaîne, observe le ECP, et, s'il n'est pas lié par un clitique, il n'apparaît pas dans une île
- (3) la chaîne est soumise au Thêta-critère

(2.161) Conditions spécifiques sur les chaînes relatives et interrogatives :

- (1) la chaîne relative en *que* et les chaînes interrogatives sont constituées d'anaphores (en dehors du GN tête)
- (2) le GN vide, origine de chaîne, observe le ECP et, s'il n'est pas lié par un clitique, il n'apparaît pas dans une île
- (3) la chaîne qui a pour tête *dont* n'est pas spécifiée

Ces formulations appellent quelques observations. Les conditions (2.161-1) et (2.161-2) se recouvrent en partie : si une chaîne dont la tête est dans COMP est constituée d'anaphores, cela implique qu'il n'y a pas d'élément réalisé; en effet, le réfléchi *se* est la seule anaphore pronominale réalisée en français; or, il apparaît que *se* est spécialisé

comme anaphore par rapport au GN sujet, et ne peut donc entrer dans une chaîne relative ou interrogative³⁰. D'autre part, comme on l'a vu, la condition générale (1.160-1) ne suffit pas pour rendre compte de la répartition des chaînes qui doit donc être stipulée (cf (2.161-1)) . Est-il nécessaire de stipuler de même (2.161-2) ?

Tant que les structures relatives et interrogatives sont analysées comme le résultat de MVT de *qu-*, et que cette opération est définie comme laissant une "trace", GN vide, on obtient le résultat désiré sans avoir besoin de le stipuler. Dans le modèle d'ensemble proposé ici, on aurait aimé l'obtenir en faisant appel au Principe "Avoid Pronoun", cf (1.175), qui dit, de manière quelque peu imprécise, d'éviter le "pronom". On dirait, alors, que (2.162) est exclu par ce Principe :

(2.162) * *Paul_i à qui_i tu sais que je lui_i fais confiance e_i*

Mais les données des IC empêchent cette simplification. Admettons, en effet, que "Avoid Pronoun" fonctionne de manière automatique sur la chaîne, quelle que soit la position du GN. On générera (2.163), mais aussi (2.164), qui sera ensuite exclu par la condition générale sur les IC, cf (2.160-2) :

(2.163) *Paul_i à qui_i tu sais que je fais confiance e_i*

(2.164) * *Paul_i à qui_i tu as travaillé sans faire confiance e_i*

Mais regardons les relatives en *dont* ; on obtiendra correctement (2.165a,b) mais comment obtenir (2.165c) ?

(2.165)a. *Paul_i dont_i je sais que tu connais l'oeuvre e_i*

b. * *Paul_i dont_i je sais que tu as travaillé sans connaître l'oeuvre e_i*

c. *Paul_i dont_i je sais que tu as travaillé sans connaître son_i oeuvre.*

Le pronom de la DPR rend possible la relativisation en *dont* dans une "île". Il faut alors dire que "Avoid Pronoun" ne s'applique pas aveuglément sur la chaîne relative, mais seulement dans la limite des IC. On obtient ainsi (2.165), et (2.162-164), mais on génère également, et incorrectement (2.166) :

(2.166) * *Paul à qui tu as travaillé sans lui faire confiance*

Une solution apparaîtrait si l'on pouvait expliquer l'inacceptabilité de (2.164,166) par d'autres principes, c'est-à-dire par une condition sur la construction sémantique de la relative, condition qui caractériserait les relatives en *que*, les relatives avec un GN [+qu-] et les interrogatives, par opposition aux relatives en *dont*. En attendant une telle explication, on admettra qu'il faut spécifier les contraintes d'îles comme des contraintes sur le trajet entre le GN dans COMP et le GN vide, cf (2.160-2), et qu'il faut spécifier la particularité des chaînes dont la tête est un GN [+qu-], cf (2.161-2).

En fait, la propriété (2.161-2) demande à être spécifiée par ailleurs. Ainsi, on a vu que *dont* est la seule forme possible dans la DPR, cf (1.54-56), dont on redonne ici un exemple :

(2.167) * *Un enfant de qui/ duquel on a l'espoir qu'il poursuivra des études supérieures*

Si l'on analyse *dont* comme un GP [+de], et que l'on explique, comme je le ferai au chapitre VI, que c'est en tant que GP [+de] que cette forme peut fonctionner dans la DPR, il faut avancer une hypothèse concernant l'inacceptabilité de relatives comme (2.167). Or, (2.161-2) permet de rendre compte également de (2.167) et de (2.166).

Le GN [+pro] est donc examiné dans sa relation avec le COMP. Il y a deux situations possibles : ou il est une origine possible pour la chaîne, ou il n'est pas une origine possible. Première voie : le GN peut

fonctionner comme origine de la chaîne; que se passe-t-il ? Pour rendre compte de l'occurrence des GN vides et des pronoms réalisés dans les relatives ou interrogatives à double chaîne, je propose l'hypothèse suivante : (1) s'il fonctionne dans la chaîne comme une anaphore, la construction de la chaîne est obligatoire ; (2) s'il fonctionne dans la chaîne comme un pronom, son appartenance à la chaîne est facultative.

Regardons maintenant les structures :

- lorsqu'il n'y a qu'un seul GN [+pro], co-indicié avec le GN qui est dans le COMP, les acceptabilités sont déterminées par (2.147-(1)) et les conditions sur les chaînes ; si le GN ne fonctionne pas correctement comme origine de chaîne, la structure est exclue;
- lorsque la structure comporte plusieurs GN [+pro] qui sont co-indiciés avec le GN qui se trouve dans le COMP, les choses sont un peu plus compliquées. Reprenons rapidement les données :

- (2.168)a. * *Paul_i à qui_i je lui_i ai promis de faire confiance e_i*
 b. * *Paul_i à qui_i je lui_i ai promis de lui_i faire confiance*
 c. * *Paul_i à qui_i j'ai promis e_i de lui_i faire confiance*
 d. *Paul_i à qui_i j'ai promis e_i de donner ce livre e_i*
 e. *Paul_i à qui_i j'ai promis e_i que_i je donnerais ce livre e_i*
 f. *Paul_i à qui_i j'ai promis e_i que je donnerais ce livre e_i*
 g. *Paul_i à qui_i j'ai promis e_i que je lui_i donnerais ce livre*
 h. * *Paul_i que j'ai averti e_i que je te demanderais si tu emmenais e_i en voyage*
 i. *Paul_i que_i j'ai averti e_i que je te demanderais si tu l_i'emmenais en voyage*

Prenons d'abord les GN qui apparaissent dans le S matrice : ils sont des origines possibles pour la chaîne ; puisque ce sont des anaphores - ils sont dans le même S que leur antécédent - leur appartenance à la chaîne est obligatoire ; en conséquence, ce sont des GN vides, d'où (2.168a,b). Tournons-nous vers les GN qui apparaissent dans la complétive. Si l'on a un S [-Tps], et s'il fait partie de la chaîne, c'est une anaphore, puisque la catégorie de liage pour un GN dont l'antécédent est dans COMP est le S [+Tps] minimal, cf (2.6). Son appartenance à la chaîne est dans ce cas obligatoire, et, en conséquence, c'est un GN vide, d'où (2.168c) vs (2.168d) . Si la complétive est un S [+Tps], il faut distinguer entre deux cas : (a) le COMP intermédiaire porte une trace ; le GN est alors une anaphore, il fait obligatoirement partie de la chaîne, et c'est une catégorie vide, d'où (2.168e) : (b) le COMP intermédiaire ne comporte pas d'indice : le GN est un pronom, i.e. un GN [+pro,-an] ; il faut encore distinguer entre deux cas : si l'on a une relative en *que*, la chaîne est exclue, et le GN ne peut apparaître que comme un pronom réalisé, non "enchaîné", d'où (2.168h) vs (2.168i) ; si l'on a une relative en GP [+qu], le GN peut faire partie de la chaîne, et c'est une catégorie vide, cf (2.168f), comme il peut ne pas en faire partie, et l'on a alors un pronom réalisé, cf (2.168g) .

L'hypothèse proposée, qui fait une différence cruciale entre anaphore et pronom, n'a pas besoin d'être stipulée comme une hypothèse particulière. On peut, en effet, la rattacher au Principe "Avoid Pronoun", dont on n'a pas encore précisé la formulation. Revenons aux GN pronominaux : on a supposé que les GN pronominaux n'étaient pas déterminés, par eux-mêmes, quant au trait [$\pm$ an] ou au trait [$\pm$ réalisé] (phonétiquement). Or, on peut comprendre le Principe "Avoid Pronoun" comme le principe qui réglemente précisément le fonctionnement de ces deux traits, la notion de "pronom" étant ambiguë, puisqu'elle peut s'opposer à la fois à l'anaphore et à la catégorie vide. Je proposerai donc la formulation

suyvante du Principe, qui ne se comprend que si l'on admet le système des GN pronominaux, tel qu'il est formulé ici :

(2.169) principe "Avoid Pronoun"

- (1) Les GN [+pro] sont insérés comme des GN [+pro, $\pm$ an, $\pm$ réalisé]
- (2) Leur détermination est faite selon le principe Avoid pronom, comme suit :
 - (a) Éviter le fonctionnement comme GN [+pro,-an]
 - (b) Éviter le fonctionnement comme GN [+pro,+réalisé]
- (3) Avoid Pronoun s'exerce dans les limites fixées par les conditions
 - sur les anaphores
 - sur les GN vides

Examinons maintenant la seconde situation : le GN [+pro] que l'on examine ne peut être l'origine de la chaîne . Que se passe-t-il ? D'abord, la structure n'est bonne que si elle contient, par ailleurs, un GN origine. Quant à l'autre, il ne peut apparaître que comme un pronom réalisé, étant donnée la contrainte sur l'interprétation du GN vide, illustrée en (2.149-150) ; on obtient ainsi tous les pronoms qui apparaissent dans les files, ou les complétives, alors que le GN relativisé est dans la matrice . En voici quelques exemples :

- (2.170)g. *Un problème_i sur lequel_i on travaille e_i sans le_i comprendre e_i encore*
- b. *Un ami_i que_i j'ai vu e_i avant qu'il_i ne me voie*
- c. *Un ami_i que_i j'ai averti e_i qu'il_i devait partir*
- d. *Un problème_i dont_i un examen sérieux e_i montre qu'il_i est plus difficile qu'on ne le croyait*
- e. *Un collègue_i dont_i on se dit qu'il_i est persuadé qu'il_i a toujours raison*

La seule question intéressante est la suivante : comment ce pronom se comporte-t-il vis-à-vis du Principe de liage B ? Les données sont, à

première vue, étonnantes. Considérons, en effet, le paradigme suivant :

- (2.171)a. *Un homme_i que_i ses_i enfants admirent e_i*
 b. *Un enfant_i dont_i les parents e_i veulent l_i'envoyer en pension*
 c. *Un pays_i dont_i les résultats économiques et commerciaux e_i ne lui_i permettent guère de donner des leçons aux autres*

On ne s'étonnera pas de (2.171a), ni même de (2.171b) : quelle que soit l'explication, on sait que le possessif apparaît dans le même S que son antécédent ; de même, le pronom *le* dans (2.171b), n'ayant pas le GN dans COMP pour antécédent, puisqu'il ne fait pas partie de la chaîne, a pour catégorie de liage le $\bar{S}$ minimal, qu'il soit tensé ou à l'infinitif, comme le pronom de (2.172b) :

- (2.172)a. *Paul_i ne relit jamais ses_i livres*
 b. *Paul_i nous a demandé de lui_i faire part de nos décisions*

Mais l'acceptabilité de (2.171c) est inattendue. Même si le GN dans COMP n'est pas l'antécédent du pronom *lui* - c'est soit le GN relativisé, soit le GN antécédent de la relative - on ne voit pas pourquoi le pronom peut apparaître dans le même $\bar{S}$ que le GN dans COMP avec lequel il est co-indicié. La phrase (2.173), en effet, est exclue, bien que le pronom sujet *il* ne soit pas l'antécédent du pronom *le* :

- (2.173) * *il_i le_i voit*

Les données suggèrent l'hypothèse suivante : un GN [+pro] n'est lié par un GN dans COMP que s'il fait partie de la chaîne relative ou interrogative. Autrement dit, il y a une répartition des lieux possibles entre

les GN : si l'antécédent d'un GN est en position A, seul un GN en position A peut le lier, et inversement. Or, cette répartition rappelle la discussion concernant le SUJET accessible, que l'on a engagée en § 1.2.2.1., et reprise en § 2.1.3.2. D'une part, en effet, on a défini un SUJET accessible comme un SUJET qui est structuralement dans une position d'antécédent possible, cf (2.45), d'autre part, on a vu que AGR-ACCORD mais non le GN sujet compte comme SUJET accessible pour le GN relativisé, ce qui a pour conséquence que la catégorie de liage, pour le GN relativisé est le $\bar{S}$ [+Tps] minimal. Or, AGR se trouve dans une position $\bar{A}$, comme le GN dans COMP, antécédent de la position relativisée ; le GN sujet fonctionnant comme un SUJET accessible pour un GN dont l'antécédent est en position A, on retrouve la même répartition, en ce qui concerne les lieux et les SUJETS accessibles, entre position A et position $\bar{A}$.

Je ferai donc l'hypothèse qu'il y a deux systèmes de Liage, le système de Liage A et le système de Liage $\bar{A}$, qui sont définis comme en (2.174) :

(2.174) Systèmes de Liage A et $\bar{A}$:

I. Système A :

le GN a pour antécédent un GN en position A, il n'est lié que par un GN en position A, et le GN sujet seul est un SUJET accessible

II. Système $\bar{A}$:

Le GN a pour antécédent un GN en position $\bar{A}$, il est lié par un GN en position $\bar{A}$, et l'élément pronominal AGR-ACCORD seul est un SUJET accessible

Un GN pronominal, co-indicié avec le GN antécédent de la relative et la forme dans COMP, n'est pas en lui-même déterminé. S'il fait partie de la chaîne relative ou interrogative, son antécédent est en position $\bar{A}$ et, corrélativement, c'est AGR qui est le sujet accessible. Inversement, si le GN a un antécédent dans une position A, c'est le GN sujet qui est le SUJET accessible, et il ne peut être lié par un GN dans COMP.

En conséquence, rien n'empêche qu'un pronom réalisé apparaisse dans le même $\bar{S}$ qu'un GN dans COMP, malgré la co-indiciation, si ce pronom appartient au système de Liage A : c'est le cas du pronom *lui* dans la relative en *dont* (2.198c). On notera cependant que les données concernant le clitique présentent une difficulté cf § 1.2.2.1: L'antécédent est dans une position $\bar{A}$, et pourtant il semble que le GN sujet soit un SUJET accessible. Il faudrait pouvoir montrer que ces données relèvent d'un autre type d'explication.

2.3.3. Une hiérarchie fonctionnelle

Les analyses qui ont été proposées au paragraphe 2.3.2. n'épuisent pas l'ensemble des données mises à jour; en particulier, elles laissent sans explication certaines acceptabilités douteuses, ou même certains blocages qui ont été discutés avec les données dites du "weak cross over". Examinons les relatives de (2.175) :

- (2.175)a. * *Un homme_i dont_i [les enfants e_i] l_i'admirent*
 b. * *Un homme_i [au frère duquel_i]_j il_i fait confiance e_j*
 c. * *Un homme_i ([au frère duquel_i]_j
 ([avec le frère duquel_i]_j
 le juge ne l_i'a pas confronté e_j*

A chacun de ces exemples répond une relative parfaitement acceptable, construite sur l'autre GN co-indicié :

- (2.176)a. *Un homme_i que_i ses_i enfants admirent e_i*
 b. *Un homme_i qui_i fait confiance à son_i frère*
 c. *Un homme_i que_i le juge n'a pas encore confronté e_i
 (à son_i frère
 (avec son_i frère*

Rien dans le système proposé ne permet d'expliquer cette différence. En effet, chaque structure est générée et examinée indépendamment de l'autre ; d'autre part, au regard du fonctionnement proposé, les relatives de (2.175) sont tout aussi correctes que celles de (2.176) : la chaîne relative est licite, comme le montrent les relatives de (2.177), qui ne comportent pas de pronom co-indicié :

- (2.177)a. *Un homme_i dont_i [les enfants e_i] sont très actifs*
 b. *Un homme_i [au frère duquel_i]_j je ferais
 confiance e_j*
 c. *Un homme_i [avec le frère duquel_i]_j le juge ne t'a
 pas confronté e_j*

Quant au pronom subversif, il apparaît certes dans le même $\bar{S}$ que *dont* en (2.175a), mais on a vu que ce n'était pas là une cause d'inacceptabilité, cf (2.171c); de plus, ce n'est pas le cas de (2.175b,c), puisque la forme relative y est incluse dans un GP plus large, et que cela n'est pas non plus une cause d'exclusion, cf (2.178) :

- (2.178) *Un homme_i [sur les agissements de qui_i]_j son_i frère
 n'a rien dit au juge e_j*

Ces différences d'acceptabilité ne s'expliquent pas, me semble-t-il, par les mêmes voies que les précédentes: toutes ces structures sont légitimes du point de vue de la structure de la relative et des relations anaphoriques. Je ferai la suggestion suivante: ce qui est en cause, c'est la construction sémantique de la relative (ou de l'interrogative). On s'accorde à dire que, d'une certaine manière, le GN dans COMP est "thématisé", ce que l'on peut exprimer d'une manière un peu plus précise, en disant qu'il fonctionne comme "l'argument premier" de la relative, cf § 5.1. Or, il semble que le choix de cet argument premier, lorsque plusieurs GN portent le même indice dans la structure, et sont

donc également candidats, soit soumis à une contrainte de hiérarchie fonctionnelle.

La première hiérarchie oppose les GN en fonction directe aux GN en fonction indirecte: si deux GN [+pro], co-indiciés avec le GN antécédent, sont présents dans la structure, l'un en fonction directe, l'autre en fonction indirecte, c'est celui qui est en fonction directe qui est l'argument premier. Ainsi s'explique l'exclusion de (2.175) en face de (2.176). En effet, en (2.175), c'est un complément de N qui est relativisé, alors que le GN est également présent comme sujet ou comme objet direct.

Au contraire, si les deux GN ont une fonction indirecte, et par là il faut entendre les compléments prépositionnels de V aussi bien que les compléments de N, ils sont sur le même plan hiérarchique: les deux relatives sont également possibles, cf (2.171c), repris ici en (2.179a), et (2.179b), qui contrastent avec (2.175) vs (2.176) :

(2.179)a *Un pays_i dont_i les résultats économiques et commerciaux e_i ne lui_i permettent pas de donner des leçons aux autres*

b. *Un pays_i auquel_i ses_i résultats économiques et commerciaux ne permettent pas e_i de donner des leçons aux autres*

On notera que deux compléments de N sont au même niveau hiérarchique: le fait que le GN auquel il est rattaché soit un GN en fonction directe ou indirecte n'intervient pas:

- (2.180)a. *Un témoin_i dont_i [le frère e_i]_k sera confronté avec [son_i ami]_j*
 b. *Un témoin_i [avec l'ami duquel_i]_j [le frère e_i]_k sera confronté e_j*

Cette opposition entre fonctions directes et indirectes n'est pas tout à fait suffisante pour rendre compte des données qui mettent en cause le complément du passif, que l'on illustre en (2.181):

- (2.181)a. * *Paul_i [par le frère de qui_i]_j il_i a été assassiné e_j*
 b. * *Paul_i [par le frère de qui_i]_j Henri l_i'a fait assassiner e_j*
 c. * *Paul_i [par qui_i][son_i chien] a été soigné e_i régulièrement pendant des années*

Certes, on peut opposer le complément du passif, en tant que complément prépositionnel, au GN en fonction directe en (2.181a,b), mais ce n'est pas possible en (2.181c): on a vu que le génitif et le complément indirect (datif ou complément prépositionnel) de V étaient sur un même plan, en ce qui concerne le fonctionnement comme argument premier. Il faut donc ici avancer une autre hypothèse: la différence entre (2.181c) et (2.179b) concerne la différence entre argument et non argument et est l'effet d'une seconde hiérarchie: si un GN est présent en deux endroits de la structure, d'une part, dans une position argumentale, d'autre part dans une position hors de la structure argumentale, alors c'est le GN qui se trouve dans une position argumentale qui fonctionne comme l'argument premier.

Admettons, sans démonstration, les points suivants: (1) certains GN / GP fonctionnent, au niveau de la structure sémantique, comme des arguments ; d'autres ont un autre type de fonctionnement; (2) le GN complément du

passif ne fait pas partie de la structure argumentale de la phrase ;
(3) le complément de N (dit génitif, cf chapitre IV) en fait partie, bien que d'une manière indirecte, puisqu'il est complément de N et non de V.

Le résultat de ce principe hiérarchique est le suivant: le complément de N en (2.181c) a priorité sur le complément du passif, et la relative est donc exclue faute d'avoir respecté la hiérarchie. On constate effectivement que la relativisation du GN complément de N est meilleure, mais elle n'est pas totalement acceptable, en face de la relativisation sur la phrase active:

- (2.182)a. ? *Paul_i dont_i le chien e_i a été soigné par lui_i régulièrement, pendant des années*
b. *Paul_i qui_i e_i a soigné son_i chien régulièrement, pendant des années*

Cette différence s'explique vraisemblablement dans des termes analogues, mais je ne m'y attarderai pas, la discussion concernant l'interprétation des phrases actives et passives risquant d'entraîner sur des chemins connus sans doute, mais quelque peu lointains.

Résumé du § 2.3.

L'hypothèse selon laquelle la structure des relatives repose sur une relation anaphorique permet d'examiner d'une manière nouvelle l'ensemble des GN pronominaux qui apparaissent dans la relative, co-indiciés avec le GN dans COMP. Les approches antérieures, en effet, partent de l'hypothèse que la relation entre le GN dans COMP et le GN relativisé, et / ou la nature du GN relativisé ne relèvent pas du même type de règle que les relations anaphoriques. Les possibilités d'occurrence et les blocages qui caractérisent les GN pronominaux (qui ne comprennent pas le GN relativisé) ne constituent pas alors une question homogène: c'est par

rapport au GN relativisé que l'on envisage leur occurrence, et les contraintes ne sont pas liées entre elles.

L'analyse d'ensemble qui est proposée comporte essentiellement les éléments suivants:

- (1) On distingue entre les systèmes de liage A et $\bar{A}$: Appartient au système de liage A un GN dont l'antécédent est dans une position A, appartient au système de liage $\bar{A}$ un GN dont l'antécédent est dans une position $\bar{A}$.

Un GN dans le système A ne peut être lié que par un GN dans une position A, et seul le GN sujet compte comme SUJET accessible; un GN dans le système $\bar{A}$ ne peut être lié que par un GN dans une position $\bar{A}$, et seul l'élément AGR-ACCORD compte comme un SUJET accessible.

- (2) L'occurrence et la forme de chaque GN [+pro] co-indicié avec le GN qui est dans COMP sont examinées de manière indépendante; mais la structure est exclue si le GN dans COMP n'est pas la tête d'une chaîne.
(3) Si le GN pronominal a pour antécédent le GN dans COMP, il forme avec lui une chaîne, et il appartient au système $\bar{A}$. La chaîne est soumise aux conditions sur les chaînes, en ce qui concerne la nature, la forme et la position structurale des éléments, et aussi en ce qui concerne la condition sémantique du Thêta-critère. Si le GN pronominal n'a pas pour antécédent le GN dans COMP, il appartient au système A, et il a pour antécédent le GN en position relativisée ou le GN antécédent de la relative.
(4) Les GN pronominaux sont insérés comme des GN [+pro, $\pm$ an, $\pm$ réalisé] et sont déterminés comme anaphores ou comme pronoms, comme GN réalisés ou comme catégories vides par leur fonctionnement contextuel. Le choix est réglementé par le Principe "Avoid Pronoun",

qui dit à la fois de choisir l'anaphore plutôt que le pronom, le GN vide plutôt que le pronom réalisé.

D'autre part, on propose de dire que certaines acceptabilités sont tout à fait étrangères aux conditions sur les relations anaphoriques, et sont dues à un facteur lié à la construction sémantique de la structure. Plus précisément, le choix entre plusieurs positions syntaxiques pour la position relativisée relève d'une hiérarchie fonctionnelle, qui permet à certaines positions de fonctionner comme "un argument premier" plus aisément qu'à d'autres.

1. L'argumentation a été proposée pour l'italien par Rizzi (1978, 1982). Les définitions des contraintes, Specified Subject Condition et Tensed S Condition, sont comme suit, cf Chomsky (1973), Règles (20) et (26) :

Specified Subject Condition :

Aucune règle ne peut mettre en relation X, Y, dans la structure

... X ... [_α ... Z ... -- WYV ...] ...

où Z est le sujet Spécifié de WYV dans α

Tensed S Condition :

Aucune règle ne peut mettre en relation X, Y dans la structure

... X ... [_α ... Y ...]..

où α est une phrase à Temps fini

2. Les éléments à polarité négative, deuxième partie de la négation, sont des éléments comme *personne*, *aucun*, *jamais*.
3. Les relatives observent, bien entendu, les contraintes des "verbes-ponts". Sur ce problème, cf Godard (1979, 1980), et la discussion rapide du § 6.1.
4. Chomsky (1977) note comme des S [+QU] les interrogatives, alors que les complétives non interrogatives sont notées S [-QU], de même que les relatives. Sur cette notation en français, cf Milner (1978), Huot, (1981).
5. Les verbes qui acceptent un complément en *de* GN et un S [-QU] sont ceux qui autorisent la relativisation du sujet de la complétive, cf. § 1.2.1. Avec une complétive [-QU], *ignorer* est moins bon que *dire* ou *savoir* ; avec une complétive [+QU], il semble qu'il en soit de même; de plus, il semble que le complément en *de* soit moins acceptable si la complétive interrogative est tensée. On a donc les acceptabilités suivantes :

- (a) ? On ignore complètement de Jean où et comment le joindre
- (b) ? on ignorait de Jean qu'il voulait partir aux Etats-Unis
- (c) ?? On ignorait de Jean s'il voulait partir aux Etats-Unis

Avec *dire*, *savoir*, *se demander*, le complément en *de* est acceptable, que l'interrogative soit tensée ou à l'infinitif.

6. On peut faire une argumentation parallèle, en ce qui concerne les acceptabilités marginales d'un pronom avec une complétive [-QU, -Tps]. Lorsque le pronom est meilleur, le complément en *de* est également meilleur :

- (d) * un argument dont je ne suis pas sûr de l'avoir compris
 * un roman dont le professeur croyait bien le connaître
 (e) ? une personne dont il me semblait l'avoir déjà rencontrée
 ? une personne dont Paul affirmait l'avoir déjà rencontrée
 (f) * je ne suis pas sûr de cet argument de l'avoir compris
 * le professeur croyait de ce roman bien le connaître
 (g) * Il me semblait de celle-ci l'avoir déjà rencontrée
 ? Paul affirmait de celle-ci l'avoir déjà rencontrée

On en conclura que le pronom, lorsqu'il apparaît dans un $\bar{S}$ [-Tps] ne représente pas la catégorie relativisée.

7. Cette réinterprétation de la Subjacence dans mon système m'a été suggérée par A. Rouveret.
 8. Cf la discussion du § 2.2.3.1.
 9. Une difficulté se présente avec les relativisations dans un $\bar{S}$ [-QU]
 enchâssé dans un $\bar{S}$ [+QU, -Tps] :

- si l'on regarde l'enchâssement de deux complétives infinitives, on voit qu'il n'y a qu'une catégorie de liage, puisque la catégorie est le $\bar{S}$ [+Tps] minimal. On s'attend à ce que la relativisation du GN comme celle du GP soit acceptable. Or, les jugements semblent peu sûrs : j'ai noté dans Godard (1980) un contraste entre le GN et le GP, quand les deux relatives me semblent aujourd'hui à peu près également acceptables (ou inacceptables) :

(h) ? Un livre_i que_i P. ne savait à qui_i me conseiller
 d'offrir e_i e

(i) ? Une nièce_i à laquelle_i P. ne sait quel cadeau_j me
 suggérer d'envoyer e_j e_i

- d'autre part, la relativisation dans un $\bar{S}$ [+Tps] enchâssé dans un $\bar{S}$ [+QU, -Tps] devrait également être bonne pour le GN et le GP. En effet, le GP [e] peut être un pronom ; et le GN en position relativisée est correctement lié par le GN dans COMP, et ce GN est lui-même lié par la forme relative, puisque le $\bar{S}$ [+QU] est non tensé :

(j) * Une soirée_i que_i P. se demandait avec qui_j
 imaginer qu'il passait e_i e_j

(k) * La Cie d'assurances_i à laquelle_i il ne sait quelles
 compensations_i espérer que_i son avocat arrachera e_j e_i

Sans doute le caractère peu naturel de l'enchâssement nuit-il à l'acceptabilité de la relative complexe.

10. Les données concernant les doubles interrogations sont délicates. Si les deux GN sont dans le même $\bar{S}$, il y a deux types d'interprétation, ou deux types de réponses : on attend soit une paire ordonnée, soit une liste de paires ordonnées. Ainsi, à (h) on peut répondre soit (Balzac, Paul), soit (Balzac, Paul) + (Zola, Bernard) + (Mauriac, Emmanuel) :

(1) Quels livres as-tu donné à qui ?

Si l'un des deux GN est dans le $\bar{S}$ matrice, ce qui est le cas des exemples (2.50-51), il semble que la première interprétation seulement soit possible. Or, tous les locuteurs n'ont pas les deux interprétations : ceux qui n'ont que la deuxième n'acceptent pas des exemples comme ceux de (2.50-51), qui servent ici à montrer que la chaîne interrogative est soumise à la Tensed S Condition, et à la Subjacence.

11. La linguistique est ici dans la même position que les autres sciences empiriques. Ainsi, comme le signale F. Kerleroux, l'un des mots d'ordre de la "philosophie de la nature", selon Cuvier, était : "Montrer que tout ce qui peut être n'est pas". (d'après J. Lambert, 1984).

12. On trouve une étude sur certaines propriétés des V à Montée en français, dans Ruwet (1972).

Je rappelle que, dans l'analyse que je propose, les V du type "croire" ne peuvent être assimilés ni aux V à Montée, ni aux V à EQUI, cf § 1.2.1. : comme les V à Montée, et contrairement aux V à EQUI, ils peuvent gouverner le sujet de l'infinitive, mais, contrairement aux V à Montée, et comme les V à EQUI, la complétive n'est pas leur seul argument.

13. Je rappelle que la définition de la chaîne adoptée ici diffère de celle de Chomsky (1981) sur deux points cruciaux :

(1) il y a des chaînes dont l'élément tête (i.e. le GN le plus élevé) est dans une position $\bar{A}$; Chomsky limite les chaînes aux A-chaînes.

(2) je ne parle pas de chaîne lorsqu'une seule position syntaxique est concernée : la chaîne est une relation entre des positions syntaxiquement différenciées ; Chomsky, au contraire, parle de chaîne même lorsqu'une position unique est en jeu.

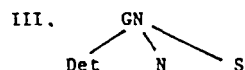
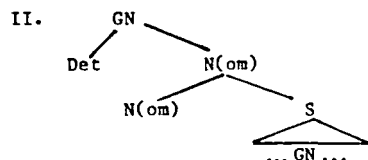
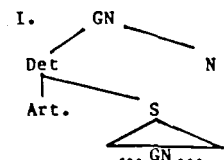
14. La distribution des séquences *lui*, *y* et *à + lui*, correspondant aux compléments verbaux de la forme *à + GN* a été étudiée dans Couquaux (1976).

15. Les observations sur le contraste entre *ce* et *il* sujets sont dues à Coppieters (1974) ; dans l'analyse de Higgins (1973), ce contraste, du moins quand il s'agit d'un GN [+Animé], peut être réinterprété comme la différence entre un attribut prédicatif et un attribut identificationnel, cf chapitre V.

Pour certains locuteurs, (2.75a) et (2.77a) sont tout à fait acceptables, pour d'autres, ils sont douteux. La différence peut tenir à deux facteurs : (a) le type d'interprétation du GN attribut ; un attribut de la forme *un N* est difficilement interprété comme un attribut prédicatif, cf § 5.2.1.2., (b) la distribution des sujets

ce et *il* en fonction du type d'attribut : certains locuteurs semblent réserver *il* pour un attribut à interprétation prédicative.

16. Je laisse de côté le clitique sujet, le traitement reste une question ouverte.
17. Le cas du GN complément de N sera repris aux chapitres III (pour le GN dit "partitif") et au chapitre IV (pour le complément de Nom, ou "génitif").
18. D'autres structures ont été proposées, cf. Sdachter § al. (1973) :



On remarquera qu'aucune de ces structures ne permet de traiter la relation entre le GN relativisé et le GN dominant comme une relation ayant les propriétés sémantiques d'une relation anaphorique, puisque celle-ci doit passer par l'intermédiaire d'un GN antécédent pour respecter les conditions structurales sur l'antécédence.

19. Ronat (1982) propose de dire que les pronoms accentués sont des formes ambiguës : le pronom et l'anaphore sont homonymes. La classification proposée ici pour les GN pronominaux permet de dire qu'il n'y a pas homonymie, entre deux unités, mais une seule unité.

La question de l'analyse des formes qui apparaissent dans les COMP des relatives comme anaphores ou non-anaphores est posée dans Cinque (1982).

20. L'observation est de J.Cl. Milner, de même que la référence au vers de Corneille. Si l'on peut éprouver une certaine hésitation en face de cet exemple, c'est, me semble-t-il, à cause du passage du pluriel au singulier.
21. La restriction de la relativisation du GN attribut au GN à interprétation prédicative est notée dans Higgins (1973).

On constate, de même, que le GN attribut d'identité ne donne pas lieu au clitique : *ce*, en sujet, avec pour référence un Animé, convient aux phrases équatives (ou d'identité). Or, on constate le contraste suivant :

- (m) * Ce l'est
(n) C'est lui

22. Sur les données du "strong cross over", cf. notamment Milner (1976a), Wasow (1979), Koopman & Sportiche (1984).

23. Sur les données du "weak cross over", cf. notamment Chomsky (1976), Koopman & Sportiche (1984).

24. Les relatives en *dont* invitent plutôt à une formulation en termes de forme ou de marque casuelle : les deux catégories vides, en (1.132) n'ont pas la même fonction. La condition est donc que la forme qui apparaît dans le COMP de la relative soit valide pour les deux catégories vides.

25. Cf (o) vs (p) :

- (o) ? Quel livre est-ce que tu t'es caché pour lire ?
? C'est un livre que j'ai un peu hésité avant d'acheter

- (p) * Voilà un collègue auquel l'idée que Paul voulait parler nous a tous étonnés

26. Deux observations permettent de dire que la première catégorie vide c-commande la seconde, en (2.130) et (2.131) :

- (1) le GN/GP et le *S* font tous deux partie de la sous-catégorisation de V ; en effet, ils peuvent tous deux apparaître comme des pronoms clitiques :

- (q) (je l'en ai menacé, de partir
(je l'en ai averti, que je partirais
(je le lui ai promis, de partir / que je partirais

or, les compléments, si l'on met à part les clitiques *en* comme complément de N et *y*, complément de lieu, n'apparaissent comme clitiques que s'ils sont sous-catégorisés, et les compléments sous-catégorisés par un même V sont des catégories-sœurs.

- (2) la DPR est exclue si le pronom qui fonctionne comme la catégorie relativisée est c-commandé par un pronom co-indicié, cf. (2.122). Or, on peut vérifier que la structure est exclue, qui met en jeu ces mêmes V *menacer*, *avertir*, *promettre*, avec un pronom complément :

- (r) * (Paul_i dont_i je croyais l_i avoir menacé de révéler qu'il_i
(était parti en vacances
(Paul_i dont_i je croyais lui_i avoir promis que je l'_i
(emmènerais au cinéma

27. La formulation de Chomsky est comme suit :

Thétha-critère :

Etant donnée la structure S, il y a un ensemble K de chaînes,

$K = \{C_i\}$, où $C_i = (\alpha_i^1, \dots, \alpha_{n_i}^1)$ tel que :

- (i) si α est un argument de S, il y a une chaîne $C_i \in K$ telle que $\alpha = \alpha_i^1$ et un Thétha-rôle est assigné à C_i par une seule position P.
- (ii) si P est une position de S à laquelle le Thétha-rôle R est assigné, il y a une chaîne $C_i \in K$ à laquelle P assigne R, et il y a exactement un α dans C_i qui est un argument.

Je ne reprends pas cette formulation pour deux raisons :

- (1) la définition de la chaîne que j'adopte n'est pas identique à celle de Chomsky cf note 13 ; notamment, Chomsky n'a pas de A-chaîne.
- (2) Je laisse de côté le problème du "pronom" sujet non argumental, c'est-à-dire du "il" impersonnel, à laquelle renvoient les formules "si α est un argument", et "il y a exactement un α qui est un argument". La structure ne me paraît pas, en effet, suffisamment clarifiée en français.

28. Chomsky exclut la possibilité d'une double A-chaîne, avec un même GN comme tête, en faisant appel au Thétha-critère. Mais les doubles A-chaînes sont exclues par les conditions syntaxiques sur les chaînes : (1) C'est une chaîne d'anaphores, sensibles à SSC. Ainsi sont exclus les ex. de Engdahl (30)-(32), cf (s) :

(s)* John_i was killed by a tree falling on e_i

On peut exclure de même :

(t)* Jean_i semble e_i¹ aimer e_i²

Il faut se rappeler, en effet, que les conditions sont remplies par chaque chaîne de manière indépendante ; or, la chaîne (Jean - e_i¹) est exclue par la SSC.

- (2) le GN origine est soumis à ECP :

Ne peuvent donc fonctionner comme GN origines d'une A-chaîne que le GN objet d'une phrase passive et le GN sujet d'un $\bar{S}$ [-Tps] objet d'un V à Montée. On ne voit pas comment cette condition pourrait être doublée : certes, la phrase (u) est acceptable, mais il n'y a qu'une chaîne, puisqu'il n'y a qu'une position thématique,

(u) Jean_i semble e_i avoir été abusé e_i

D'autre part, pour faire appel au Thétha-critère, il faut supposer qu'un Thétha-rôle est assigné à un GN dans une position déterminée (le GN qui fonctionne comme la tête de la chaîne) - à cause de son appartenance à la chaîne. Si on dit que le Thétha-rôle est assigné à la chaîne, et non aux éléments de la chaîne, on ne peut faire appel au Thétha-critère. Or, d'un point de vue sémantique, on ne considère pas les éléments d'une chaîne comme constituant des unités indépendantes : c'est la chaîne qui fonctionne comme une unité, et c'est à elle qu'est attribué le Thétha-rôle. On ne voit pas alors comment le recours au Thétha-rôle permettrait d'exclure les chaînes qui partagent une même position tête.

29. Contra Godard (1984, 1985).

30. Si le réfléchi *se* n'était pas spécialisé comme anaphore appartenant au système de liage A, on aurait, en effet, des relatives comme (v) :

(v)* Paul_i dont_i Jeanne_j s_i admire

Il y a ainsi différents degrés de spécialisation des GN pronominaux : les GN vides ne sont pas spécialisés ni vis-à-vis du système de liage (A ou $\bar{A}$), *le* n'est pas spécialisé vis-à-vis du système de liage, mais il est spécialisé comme pronom ; et *se* est spécialisé à la fois pour le liage A et l'anaphore.

LE DONT PARTITIF ET LA RELATION ANAPHORIQUE PARTITIVE.

L'originalité de *dont*, telle qu'elle est apparue dans les chapitres précédents, se résume aux deux propriétés suivantes :

- (1) il n'y a pas une corrélation obligatoire entre la forme *dont* qui est un GP [+de], et la forme et la fonction du GN relativisé.
- (2) *dont* peut être, contrairement aux GN[+qu], l'antécédent d'un pronom réalisé, et pas seulement d'une position pronominale vide.

Mais *dont*, comme les autres GN/GP qui apparaissent dans COMP, fonctionne comme la tête d'une A-chaîne, dont l'origine est une position A dans S.

Les relatives en *dont*-partitif, c'est-à-dire les relatives qui mettent en jeu une relation partitive, dans laquelle le GN antécédent, repris par *dont*, est interprété comme une totalité, en même temps que la relative contient un GN interprété comme une partie, présentent un certain nombre d'anomalies par rapport aux propriétés attendues des structures de chaînes. Ces anomalies peuvent passer inaperçues, ou être reléguées à l'état de bizarreries, tant qu'on les regroupe pas ; on ne peut plus les ignorer si on les ajoute les unes aux autres, et il apparaît, en fait, que la structure de chaîne est impossible pour certaines des relatives en *dont*. C'est à cette question que ce chapitre est consacré.

3.1. LES DONNÉES DU PROBLÈME.

3.1.1 L'interprétation partitive dans les GN.

On parle traditionnellement de complément introduit par un "de partitif" ou de "complément partitif" pour le complément de N en (3.1.) :

(3.1.) *La moitié du gâteau*

De fait, de tels GN mettent en jeu une relation partitive, c'est-à-dire une relation entre une partie et la totalité à laquelle elle appartient. Ils comportent deux parties, rassemblées par *de* ; la seconde est interprétée comme la totalité et l'ensemble du GN comme la partie. Il existe, parallèlement à ces GN, une relative en *dont* dont l'interprétation met en jeu la même relation : *dont*, et par son intermédiaire, le GN antécédent, est interprété comme une totalité, et la relative contient un GN interprété comme la partie. Ainsi, au GN de (3.1), correspond la relative (3.2) :

(3.2) *mon gâteau, dont la moitié a déjà disparu*

Appelons "*dont*-partitif" cet emploi de *dont*. Pour comprendre le problème qu'il pose, et y voir clair dans les données, il faut d'abord faire le tour des GN à interprétation partitive.

Ces GN peuvent être classés selon le type de totalité auquel on a affaire. On en distinguera trois : la multiplicité, l'unité fragmentable et l'assemblage¹. Une multiplicité est constituée d'éléments identiques les uns aux autres, du moins du point de vue où l'on se place : il s'agit d'éléments rassemblés par une propriété commune, qui peut elle-même être analysée comme l'addition de plusieurs propriétés. Ainsi, on délimite la multiplicité des romans, par la propriété "être un roman", et la multiplicité des romans de Balzac par l'addition des propriétés "être un roman" et "être de Balzac", c'est-à-dire "avoir été écrit par

Balzac".

Du point de vue de la langue, la multiplicité est exprimée de deux manières : on a soit un GN pluriel, comme dans *les romans de Balzac*, soit un singulier collectif, comme dans *une classe* ou *une équipe*. Dans le cas du singulier collectif, c'est le sens du N qui indique que l'on a affaire à une multiplicité : ainsi, le sens de *classe* comporte une propriété qui dit qu'une classe est composée d'élèves, comme une équipe est composée de joueurs etc. On distinguera ainsi entre la multiplicité plurielle et la multiplicité lexicale.

L'unité fragmentable est à l'opposé de la multiplicité : il ne s'agit pas de rassembler des éléments, mais de découper dans ce que la langue présente comme une unité, en le nommant par un N au singulier. L'opposition entre la totalité comme multiplicité et la totalité comme unité fragmentable ne recouvre pas l'opposition entre N comptables et N non comptables. Il semble, au contraire, que n'importe quel N puisse donner lieu à la construction d'une totalité de type unité fragmentable. Ainsi, un N concret et comptable comme *gâteau* peut être une unité fragmentable, cf (3.1), de même qu'un N non comptable comme *lait* ou *fer* (terme massif). Quine (1960:91sq) et Moravcsik (1970) considèrent que les termes massifs désignent un objet unique, qui se présente comme "une structure dispersée" c'est-à-dire un tout dont on ne perçoit que des fragments ; en fait, ils explicitent comme une propriété de l'objet ce qui est d'abord une propriété linguistique : les objets de perception, dans le cas des termes massifs, sont effectivement traités par la langue (l'anglais ou le français) comme des fragments d'une totalité.

L'assemblage constitue un troisième type de totalité ; comme une multiplicité, il est constitué d'éléments distincts, que l'on peut nommer par un GN singulier, mais ces éléments ne sont pas identiques entre eux ;

ils sont rassemblés selon une certaine structure, un principe d'organisation, de telle manière que l'assemblage, tout en étant fait d'éléments distincts, constitue cependant une unité. Par exemple, une horloge est constituée d'un certain nombre de pièces, aiguilles, cadran, mécanisme etc. qui sont assemblées d'une manière déterminée. Ou encore, une ville peut être considérée comme un assemblage de lieux, rues, habitations, musées etc. On donne en (3.3) des exemples de GN à interprétation partitive, illustrant les cas suivants : multiplicité plurielle et lexicale, unité fragmentable avec un N comptable et un terme massif, et assemblage :

(3.3)a.	<i>deux des romans de Balzac</i>
b.	<i>plusieurs élèves de cette classe</i>
c.	<i>la moitié du gâteau</i>
d.	<i>un litre de lait</i>
e.	<i>les aiguilles de l'horloge du salon</i>

Comment la relation partitive est-elle construite dans les GN, pour chaque type de totalité ? Il paraît difficile d'attribuer le type d'interprétation, malgré le terme traditionnel "de partitif", à l'occurrence d'un *de* : comme on sait, *de* introduit toute une variété de compléments, comme les compléments de moyen, de manière, de lieu, etc. Tout ce que l'on peut dire, c'est donc que *de* est compatible avec l'interprétation partitive, non qu'il la porte. Il faut donc qu'elle provienne du rapprochement entre les deux parties du GN.

Il y a deux possibilités : ou l'interprétation est due au rapport de sens entre les deux N, celui de la première partie du GN, et celui de la seconde partie ; ou bien elle est exprimée par la première partie du GN. Reprenons le premier cas : c'est le sens lexical de *élève* et de *classe*, d'*aiguille* et d'*horloge* qui est responsable de la relation partitive dans les GN de (3.4) :

- (3.4)a. plusieurs élèves de cette classe de terminale
 b. les aiguilles de cette horloge

en effet, le sens lexical de *classe* comporte l'indication suivante : "est composée d'élèves", de même que le sens lexical de *horloge* indique qu'un des éléments constitutifs est "aiguille(s)". Il y a donc là une relation partitive lexicale, qui caractérise l'assemblage, d'une part, et la multiplicité lexicale (i.e. exprimée par un N collectif), d'autre part.

Le deuxième cas est diversifié : (1) la première partie du GN comporte un N qui exprime qui exprime lui-même la partie ; il s'agit de N non spécialisés comme *part*, *partie*, ou des N de Fraction (*la moitié*, *les trois-quarts* etc.) ou de N plus ou moins spécialisés pour certaines totalités, comme *morceau* - la totalité est supposée sécable - ou *passage* - la totalité est un texte. Les trois types de totalités entrent dans cette construction, comme le montrent les exemples de (3.5)-(3.6) :

- (3.5)a. une partie /les trois-quarts (des romans de Balzac
 b. (de cette classe
 c. (du rôti
 d. (du pétrole de la mer
 du Nord
 e. ? (de cette horloge
- (3.6)a. un morceau de sucre
 b. un passage de ce roman

(2) La première partie est constituée par une expression de quantité ; par ce terme, je reprends le regroupement proposé par Milner (1978) : les expressions de quantité sont les N de Nombre (*un*, *deux* etc.), les GN de Nombre (*une dizaine*), les GN de Mesure (*un kilo*), les Adverbes de quantité (*beaucoup*, *peu*), et les Adjectifs/pronoms "indéfinis" (*plusieurs*, *certain*, *quelques-uns*, *aucun*, *chacun*). Les expressions de quantité, prises comme un ensemble, sont compatibles avec la multiplicité plurielle et l'unité fragmentable, non avec la multiplicité lexicale ou l'assemblage ; seuls les GN de Mesure sont compatibles avec les

unités fragmentables, puisque les autres expressions supposent un N comptable :

- (3.7)a. deux romans de Balzac, deux des romans de Balzac
 b. une dizaine de romans de Balzac, une dizaine des romans de Balzac
 c. beaucoup de romans de Balzac, beaucoup des romans de B.
 d. certains romans de Balzac, certains des romans de B.
 e. une tonne d'endives, une tonne des endives de Pouilly

- (3.8)a. un kilo de sucre, un kilo de ce sucre de canne
 b. deux mètres de tissu, deux mètres de ce tissu soyeux

(3) La première partie du GN est une expression qui désigne un ou plusieurs éléments d'une multiplicité plurielle : il s'agit des ordinaux, des superlatifs relatifs, de *l'un* et *lequel* :

- (3.9)a. le premier argument, le premier de tes arguments
 b. le plus clair de tes arguments
 c. lequel de tes arguments
 d. l'un de tes arguments

On vérifie que l'ensemble de ces relations donne lieu à la relative, comme le montrent les exemples de (3.10)-(3.15) :

- (3.10)a. Cette classe dont plusieurs élèves redoublent
 b. Cette horloge dont les aiguilles marquent toujours 12h.
- (3.11) Les romans de Balzac dont une partie est publiée dans les collections de poche
- (3.12) Un roman dont certains passages sont émouvants
- (3.13)a. les romans de Balzac dont plusieurs/ une dizaine sont publiés dans une collection de poche
 b. les endives dont la centrale d'achat des Monoprix vient de commander une tonne
- (3.14) un tissu dont je viens d'acheter deux mètres
- (3.15) quelques arguments dont le premier/le plus clair est assez convaincant

En résumé, on a présenté rapidement les GN qui mettent en jeu l'interprétation partitive, qui sont composés de deux parties dont la seconde est introduite par *de*, et qui ont à voir avec les relatives en *dont-partitif*. Les totalités peuvent être de trois types :

- la multiplicité, qui réunit multiplicité lexicale (cf le N sg collectif) et la multiplicité plurielle;
- l'unité fragmentable ;
- l'assemblage.

L'interprétation partitive, dans ces GN, n'est pas due à des facteurs homogènes ; on distinguera entre deux cas :

- (1) elle est due au rapport de sens entre les deux N de la première et de la deuxième partie du GN.
- (2) elle est due à l'expression qui apparaît en première partie, dont le sens comporte la partition : il s'agit d'un N lexical du type "partie", d'une expression de quantité, ou de superlatifs et d'ordinaux.

3.1.2. Des données problématiques.

On a montré, dans les chapitres précédents, que la structure de la relative était une chaîne anaphorique, dont la tête est le GN qui se trouve dans le COMP de la relative et l'origine le GN en position relativisée. Dans le cas de *dont*, cette chaîne se présente sous deux formes : ou bien une chaîne ($dont_1, GP_1 [e]$), ou bien une chaîne ($dont_1$, pronom₁, (e_1)). Dans la mesure où *dont* paraît être mis en relation avec un complément en *de*, les relatives en *dont-partitif* illustrées en (3.10-15) ne posent pas de problème particulier. Il semble, en effet, qu'on se trouve dans le cas d'une chaîne ($dont_1, e_1$).

Pourtant, certaines données, qui relèvent du même type d'interprétation, semblent étonnantes, dans cette perspective :

I. Les structures relatives et les structures interrogatives ne sont pas absolument parallèles : l'interrogation n'est pas toujours acceptable, alors même que la relative en *dont* l'est, cf (3.16) vs (3.17)

- (3.16)a. * *Des romans de quel auteur deux au moins/certains sont-ils publiés en collection de poche ?*
- b. * *Des arguments de qui le premier à lui seul a-t-il suffi à te convaincre ?*
- c. * *Des collaborateurs de qui l'un est-il persuadé qu'il va annoncer sa démission ?*
- (3.17)a. *Les romans de Balzac dont deux au moins/certains sont publiés en collection de poche*
- b. *Les arguments de Paul dont le premier à lui seul a suffi à me convaincre*
- c. *Les collaborateurs de ce haut fonctionnaire, dont l'un est persuadé qu'il va annoncer sa démission*

Pourtant, on vérifie que, avec d'autres GN, l'interrogation d'un *de* GN interprété comme une totalité est possible:

- (3.18)a. *de quel gâteau la moitié a-t-elle déjà disparu ?*
- b. *des oeuvres de qui avez-vous étudié quelques passages ?*
- c. *de quelle horloge le mécanisme s'est-il encore détaché ?*

Pourtant, il semble qu'il existe, parallèlement à (3.16,17,18), des GN avec un complément de la totalité en *de* :

- (3.19)a. *(deux des romans de B/ certains des romans de B. (le premier des arguments de Paul (l'un des collaborateurs de ce haut fonctionnaire*
- b. *(la moitié de ton gâteau (quelques passages des oeuvres de B. (le mécanisme de l'horloge du salon*

On note seulement, en rapprochant ces exemples du classement rapide proposé en § 3.1.1., que l'impossibilité de l'interrogation caractérise un certain type de GN à interprétation partitive : il s'agit des GN dans lesquels (a) la totalité est une multiplicité plurielle, et (b) la première partie une expression de quantité ou un GN qui désigne des éléments de la multiplicité, cf (3.7-9). Encore faut-il préciser que les GN de Nombre ou de Mesure sont à peu près acceptables :

- (3.20)a. *De quelles pommes as-tu réservé deux kilos pour la compote ?*
 b. ? *Des romans de quels grand auteurs avez-vous lu plus d'une dizaine ?*

II. On a admis que *dont* était en concurrence avec les GP [+de, +qu-], du moins avec *de qui*, cf. § 1.1.2.3. en tant que tête d'une chaîne du type (GP_i [+de], e_i), cf (3.21) :

- (3.21)a. *Un collaborateur dont / de qui / Paul a réussi à se débarrasser*
 b. ? *Un collaborateur duquel Paul a réussi à se débarrasser*

Or, seul *dont* apparaît dans une relative partitive, *duquel* et *de qui* étant également exclus. Contrairement à ce qui se passe pour l'interrogation, le blocage concerne tous les types de GN. Les exemples (3.22-27) illustrent le cas de *duquel*, avec une relation partitive lexicale, un N de partie, une expression de quantité et un GN désignant des éléments :

- (3.22)a. * *Cette classe de terminale de laquelle plusieurs élèves redoublent*
 b. * *Une horloge de laquelle les aiguilles indiquent toujours 12 h.*

- (3.23)a. * *Les romans de Balzac desquels la moitié est publiée dans les collections de poche*
 b. * *Cette classe de laquelle le professeur de philo a conquis une bonne partie*
 c. * *Mon gâteau duquel la moitié a disparu sans que je m'en aperçoive*
 d. * *Le pétrole de la Mer du Nord duquel une partie non négligeable est exportée*
 e. * *Cette horloge de laquelle une partie est en état de marche*
 (3.24) * *Ce roman duquel j'ai lu quelques passages*
 (3.25)a. * *Les romans de B. desquels plusieurs/beaucoup sont publiés dans des collection de poche*
 b. * *ces pommes desquelles deux kilos/ une dizaine serviront à faire de la compote*
 (3.26) * *un tissu duquel j'ai acheté deux mètres*
 (3.27)a. * *un certain nombre d'arguments desquels le premier a suffi pour me convaincre*
 b. * *ses collaborateurs desquels l'un au moins est persuadé qu'il va présenter sa démission*

Pour *de qui*, il faut tenir compte du fait qu'il est restreint à un antécédent GN [+an, +hum]. Or, il semble qu'un N collectif ne soit pas considéré comme porteur de ces traits, même s'il s'agit d'une collection d'individus humains, comme la classe :

- (3.28) ?? *Une classe à qui je fais entièrement confiance*

Il ne reste donc que l'assemblage, si l'on peut ainsi analyser un individu humain, et surtout les multiplicités plurielles ; on constate que la relative en *de qui*, si elle est acceptable quand la partie est une partie de corps humain, est exclue dans le cas d'une multiplicité :

- (3.29) *un enfant de qui les chevilles sont très fragiles*
 (3.30)a. * *tes cousins de qui plusieurs/beaucoup habitent Paris*
 b. * *tes cousins de qui une bonne dizaine / un petit nombre habitent Paris*
 c. * *tes cousins de qui j'ai rencontré à peine la moitié/une partie*
 d. * *tes cousins de qui je connais les plus jeunes*

Etant donné qu'une relative comme (3.29) peut être analysée comme ayant une autre structure que celle du partitif, c'est-à-dire comme reposant sur la relativisation du complément génitif, cf chapitres IV et V, on admettra que les relatifs *desquels* et *de qui* sont exclus en tant que tête d'une chaîne entrant dans une relation partitive. L'explication ne peut pas être la même que pour l'interrogation, puisque les données ne sont pas identiques, même si, dans les deux cas, on observe que *dont* a une distribution plus étendue que les GN [+qu].

III. Milner (1978) signale deux contrastes bizarres, qui concernent le *dont*-partitif :

(1) Reprenons le type de GN qui présente déjà une difficulté du côté de l'interrogation, c'est-à-dire le GN dont la première partie est une expression de quantité, et la deuxième une multiplicité plurielle. On a vu qu'il donnait lieu à la relativisation en *dont* ; cependant celle-ci connaît une restriction inattendue : elle ne peut concerner, pour certaines expressions, que la position sujet :

- (3.31)a. *les romans de Balzac dont (dix au moins
(beaucoup
(plusieurs
(certains/quelques-uns
sont publiés dans des collections de poche*
- b. *ses collaborateurs personnels dont (l'un au moins
(chacun
est persuadé qu'il va donner sa démission*
- (3.32)a. * *les romans de B. dont ils ont lu (dix au moins
(beaucoup
(plusieurs*
- b. ? *les romans de B. dont ils ont lu certains/quelques-uns*
- c. * *ses collaborateurs personnels, dont il recevra (l'un
(chacun
en particulier, avant de partir*

Le groupe de GN qui manifestent ce contraste entre la position sujet et la position objet est très proche de celui qui n'autorise pas l'interrogation, mais ne peut lui être identifié ; en effet, le contraste n'existe pas partout où il existe pour l'interrogation, puisque la relativisation qui concerne l'objet est bonne non seulement avec les GN de quantité, mais avec les superlatifs, et les ordinaux (et *lequel*) :

- (3.33)a. *les romans de Balzac dont le dernier n'a pas été
publié de son vivant*
b. *les romans de Balzac dont le plus intéressant est
malheureusement très long*
c. *les romans de Balzac dont je me demande lequel leur
plairait*
d. *les romans de Balzac dont une bonne dizaine est
publiée dans des collections de poche*
e. *ces pommes dont deux kilos serviront à faire la
compote*
- (3.34)a. *les romans de Balzac dont je n'aime pas le dernier*
b. *les romans de Balzac dont ils ont choisi le plus
intéressant*
c. *les romans de Balzac dont je me demande lequel ils
ont choisi*
d. *les romans de Balzac dont ils ont lu une dizaine*
e. *ces pommes dont j'ai dû jeter plusieurs kilos*

D'autre part, on note que *certain* et *quelques-uns* sont moins mauvais, en position objet, que les N de Nombre, adverb es de quantité et les autres adjectifs ou pronoms. Ainsi, il s'agit bien du même type de GN qui présente une différence entre relativisation et interrogation, et un contraste entre position sujet et position objet ; mais l'asymétrie entre les deux positions caractérise un sous-groupe des GN qui n'autorisent pas l'interrogation du complément de la totalité.

(2) il existe après certains verbes un complément partitif en *de* : le complément *y* est interprété comme une totalité dont est extraite une partie ; cette totalité est une unité fragmentable en (3.35) et une multiplicité plurielle en (3.36) :

- (3.35)a. *j'ai bu de ce vin que tu m'as apporté*
 b. *j'ai mangé de ce gâteau*
- (3.36)a. *j'ai lu de ses romans*
 b. *j'ai mangé de ses gâteaux*

Milner montre que ce complément n'est pas un GP directement complément du verbe, mais un GN à interprétation partitive, dont la première partie est une expression de quantité non réalisée et la deuxième partie un GP [+de], cf (3.37) :

- (3.37)a. *J'ai bu GN [e GP [de ce vin]]*
 b. *J'ai mangé GN [e GP [de ses gâteaux]]*

Or, le GP de (3.35) peut être relativisé, non celui de (3.36) :

- (3.38)a. *Ce vin dont j'ai bu*
 b. *Ce gâteau dont j'ai mangé*
- (3.39)a. * *ses romans dont j'ai lu*
 b. * *ses gâteaux dont j'ai mangé*

Pour Milner, la différence entre (3.38) et (3.39) est la même que celle qui sépare la relativisation en (3.32), d'un côté, et en (3.34,d,e) et (3.40) de l'autre :

- (3.40) *Ce vin dont j'ai bu un demi-litre*

Autrement dit, la relativisation est possible si la première partie du GN, c'est-à-dire l'expression de quantité, est un GN, et exclue si c'est autre chose qu'un GN (N de Nombre, adverbe de quantité, *certain*, *quelques-uns*, *plusieurs*, *chaque* etc.). En première partie du GN, dans le cas d'une unité fragmentable, on aurait un GN de Mesure, et la relativisation serait bonne; en première partie du GN, dans le cas d'une multiplicité plurielle, on aurait un N de Nombre ou un Adverbe de quantité, qui bloque la relativisation, ici comme en (3.32).

L'explication est insuffisante. J'admets l'analyse des GN de (3.35-36) qui est donnée (3.37); j'admets que le GN de quantité autorise la relativisation du complément, alors qu'elle est bloquée si l'expression de quantité appartient à une autre catégorie. Mais cela ne suffit pas à rendre compte du contraste entre (3.38) et (3.39). Il faudrait, en effet, expliquer pourquoi l'expression de quantité vide est un GN seulement en (3.37). En effet, le GN de quantité n'est pas réservé à l'unité fragmentable, cf *un demi-litre de vin*, puisqu'on a un GN de Nombre, cf *une dizaine de gâteaux*, ou un GN de Mesure avec une multiplicité plurielle, cf *une livre de ses gâteaux*.

IV. On se souvient que la chaîne relative entre un GN dans COMP et un GN vide, en position relativisée, observe certaines contraintes : la position relativisée ne peut se trouver dans une "île", c'est-à-dire un $\bar{S}$ circonstanciel ou un $\bar{S}$ sujet, cf § 1.2.2. On a vu également que la chaîne en *dont* observait de telles contraintes, et il semble bien qu'il en aille de même pour le *dont* partitif ;

- (3.41)a. * *ce sont là des suggestions intéressantes, dont il me semble que, si certaines sont fructueuses, il ne faut cependant pas modifier notre ligne d'approche*
- b. * *ce sont là des idées farfelues dont il me semble cependant que, bien que certaines ne soient pas solides, il faut regarder sérieusement les données*
- (3.42)a. * *C'est une hypothèse alléchante, dont il me semble que, si tu te méfies, tu trouveras une meilleure solution*
- b. * *c'est une hypothèse dont il me semble que, bien que tu te méfies, tu devrais regarder les données de façon plus sérieuse*

Les relatives de (3.41) et (3.42) illustrent, respectivement, le *dont* partitif et le *dont* complément de verbe; or, on constate que la structure est exclue dans les deux cas, le GN relativisé se trouvant dans une île, i.e. un $\bar{S}$ circonstanciel (hypothétique en (a), concessif en (b)).

Pourtant, regardons les relatives de (3.43):

- (3.43)a. *il a présenté des idées intéressantes, dont il est évident que, si certaines doivent être abandonnées, d'autres seront examinées en détail et probablement retenues*
- b. *il a présenté des idées intéressantes, dont il apparaît que, bien que certaines ne soient pas solides, toutes ne sont pas à rejeter*

Ces relatives contiennent chacune deux GN qui sont interprétés comme de des parties de la totalité dont : ce sont *certaines* et *d'autres* pour la première, *certaines* et *toutes* pour la seconde. Or, aucun de ces GN ne permet de supposer qu'il contient un GP [+ de] vide, origine de la chaîne. En effet, *certaines* apparaît comme la première partie d'un GN à interprétation partitive, dont la deuxième partie est un GP [+de], cf (3.7), mais *certaines* se trouve dans une île, tout autant en (3.43) qu'en (3.41); si ce GN comporte un complément GP vide, celui-ci ne peut fonctionner comme origine. Regardons le deuxième GN, *d'autres* ou *toutes* : il se trouve dans une position accessible à la relativisation avec un GN vide, puisqu'il s'agit d'un $\bar{S}$ complétif dominé par le GV de la matrice de la relative ; mais ces expressions ne fonctionnent pas comme première partie d'un GN dont la seconde serait un GP [+de], cf (3.44) :

- (3.44)a. * *d'autres (des idées intéressantes
(de ces idées intéressantes)*
- b. * *toutes (des idées intéressantes
(de ces idées intéressantes)*

De plus, on note que ni *d'autres* ni *tous* n'apparaît seul - sans *certaines* - avec un *dont* partitif :

- (3.45)a. ?? *il a de nombreuses idées, qui sont parfois intéressantes, mais dont les autres sont totalement farfelues*
- b. ?? *il a présenté des idées intéressantes, dont toutes ne pourront malheureusement être retenues*

Quelle est donc la structure de ces relatives, qui contiennent une position vide dans une île et pas de position vide là où on pourrait avoir un GN origine de chaîne?

D'autre part, on sait que la relativisation dans une structure coordonnée est soumise à des restrictions :

- (1) il faut que les deux membres de la coordination contiennent un GN relativisé; dans les termes du chapitre II, il faut que le relatif soit la tête de deux chaînes, cf (3.46) vs (3.47) :

(3.46) * *la musique; que; Paul aime e; et écoute du jazz*

(3.47) *la musique; que; Paul aime e et rejette e; en même temps*

- (2) si la catégorie coordonnée est S (ou $\bar{S}$), et non pas GV comme en (3.47), le relatif peut n'être pas répété, à condition que le verbe ne le soit pas non plus² :

(3.48)a. ?? *un collègue à qui Jean a été sacrifié et Paul a été préféré*

b. *un collègue à qui Jean a été sacrifié, et Paul préféré*

(3.49)a. ?? *une hypothèse dont l'essentiel est probablement juste, mais la formulation me paraît trompeuse*

b. *une hypothèse dont l'essentiel est probablement juste, mais la formulation trompeuse*

- (3) si la catégorie relativisée est un complément de Nom génitif, non seulement les deux GN relativisés doivent avoir même fonction, mais les GN dominants sont également parallèles : (3.50a) est meilleur que (3.50b) :

(3.50)a. ?? *une hypothèse dont Paul a approuvé l'essentiel, mais Paul rejeté la formulation*

b. * *une hypothèse dont Paul a approuvé l'essentiel, mais la formulation choqué certains*

Regardons maintenant le *dont* partitif : la condition (3) est respectée, puisque les deux GN exprimant la partie sont parallèles, mais il n'est pas nécessaire que le verbe soit identique et non répété pour que *dont* n'apparaisse qu'une fois :

(3.51)a. * *il a eu deux fils, dont le premier est devenu médecin, et j'ai perdu de vue le second*

b. * *il a de nombreuses idées, dont quelques-unes sont intéressantes, mais je trouve certaines farfelues*

(3.52)a. *il a eu deux fils dont le premier est devenu médecin, et le second s'est engagé dans la légion*

b. *il a de nombreuses idées, dont certaines sont intéressantes, mais quelques-unes me paraissent farfelues*

(3.53) *il a eu deux fils dont le premier est devenu médecin, et le second fermier*

Considérons d'autre part les relatives de (3.54) :

(3.54)a. *il a eu deux fils dont le premier est devenu médecin comme lui, et l'autre s'est engagé dans la légion*

b. *il a de nombreuses idées, dont les unes sont intéressantes, mais les autres totalement folles*

c. *il a présenté plusieurs idées intéressantes, dont certaines ont été adoptées, mais pas toutes*

On voit que les deux S comportent un GN exprimant la partie, mais on ne peut dire que le second contienne une position relativisée, qui fonctionne comme origine de chaîne ; le GN, en effet, est constitué par les mêmes expressions - *l'autre, tous-* dont on a dit, à propos des contraintes d'les, qu'elles n'étaient pas les premières parties de GN à interprétation partitive. Dans ces conditions, que devient la condition (1), et quelle est la structure de ces relatives ?

V. Regardons maintenant les bonnes relatives de (3.55) :

(3.55)a. *le lait, dont il faut boire un demi-litre par jour pour être en bonne santé, a, de plus, la vertu de donner un beau teint*

b. *le rôti dont les ménagères achètent un kilo par semaine en moyenne, est pourtant une viande chère*

c. *les autoroutes, dont a heureusement construit des centaines de kilomètres en France depuis la guerre, sauvent quantité de vies humaines*

Le problème qu'elles posent est du même ordre que celui des relatives illustrées en (3.43) : quelle est la forme de la catégorie relativisée ? Le GN exprimant la partie se présente comme un GN ayant en première partie un GN de Mesure, un demi-litre, un kilo ou des centaines de kilomètres. C'est, au premier abord, le même cas que (3.14), ou (3.34e) que l'on rappelle ici :

(3.56)a. *un tissu dont je viens d'acheter deux mètres*

b. *ces pommes dont j'ai dû jeter plusieurs kilos*

Il y a pourtant une différence essentielle : le GN exprimant la partie, en (3.56) semble comporter un (*de*) GN exprimant la totalité, cf *deux mètres de ce tissu, plusieurs kilos de ces pommes*, mais il n'en va pas de même pour le GN de (3.55). Il existe, en effet, un GN de ce type, cf *un demi-litre de ce lait, un kilo de ce rôti, des centaines de kilomètres de ces autoroutes*, mais celui-ci ne convient pas : les interprétations sont incompatibles ; l'interprétation du GN antécédent et du GN exprimant la partie est générique en (3.55), et celle des GN que l'on vient de citer est particulière ; il est impossible de récupérer à partir de ces formes l'interprétation générique, qui correspond, en revanche aux GN *un demi-litre de lait, un kilo de rôti, des centaines de kilomètres d'autoroutes*. Or, la séquence relativisée ne s'y présente pas comme

un *de* GN, mais comme *de* N, ce qui pose problème, puisqu'on a admis que la relativisation mettait en jeu un GN et non pas une catégorie inférieure.

Il y a plusieurs possibilités : (1) on peut relativiser une séquence qui correspond à un niveau syntaxique inférieur au GN ; (2) contrairement aux apparences, la séquence *de lait* est un *de* GN, la réalisation phonétique résultant d'une opération morpho-syntaxique, qui efface l'article ; (3) la structure de la relative est d'un autre type que celui qui a été examiné jusqu'à maintenant.

On vérifie facilement que la relativisation ne concerne pas une catégorie syntaxique d'un niveau inférieur au GN. D'une part, on s'en souvient (cf §1.1.3.2), le pronom enchaîné de la DPR ne peut être inférieur au GN ; ainsi, *celui-ci* ou *celui de* GN n'entrent pas dans la chaîne en *dont* :

(3.57)a. * *le professeur surveillait ses élèves dont il était évident que ceux-ci n'étaient pas très attentifs à leur travail*

b. * *Paul aimait la voiture de Jeanne dont il se demandait cependant s'il ne préférerait pas celle d'Hervé*

et l'on a expliqué ces données, en disant que, dans ces GN, seul le segment *lui*, qui est le N tête, est anaphorique, le GN dans son ensemble ne l'étant pas.

D'autre part, il existe des compléments de Nom qui se présentent comme des *de* N ; or, ils ne peuvent être relativisés, comme le montre le contraste entre (3.59) et (3.60), le GN interne à la relative étant, respectivement, celui de (3.58a) et (3.58b) :

(3.58)a. *l'allure d'une reine déchue*
b. *une allure de reine déchue*

(3.59) *elle avait le comportement d'une reine déchue, dont elle avait aussi l'allure*

(3.60)a. * *elle se croyait (une) reine déchue, dont elle avait une allure*

b. * *comment décririez-vous une reine déchue, dont il n'est pas difficile, selon vous, d'avoir une allure ?*

Peut-on dire alors que la séquence *de lait* est en fait analysable comme un *de* GN ? L'hypothèse n'est pas invraisemblable, dans la mesure où la séquence sous-jacente serait un *demi-litre de du lait*, séquence qui donnerait un *demi litre de lait*, par la même opération que le GP *de du lait* donne effectivement *de lait* en (3.60)³ :

(3.60) *je me suis déjà servi de lait*

Une indication contraire nous est fournie par le contraste frappant entre les GN *un morceau de sucre* et *un morceau de musique*, *une tablette de chocolat* et *une tablette de bois*, vis-à-vis de la relativisation : apparemment, les séquences *de sucre* et *de chocolat* sont relativisables, non les autres :

(3.61)a. *(le sucre, dont il est bon d'emporter quelques morceaux*
(le chocolat, dont il est bon d'emporter quelques tablettes
quand on part à la montagne, est un aliment très énergétique

b. * *la musique, dont on écoute volontiers un morceau chez soi en rentrant du travail, adoucit-elle les moeurs ?*

* *le bois, dont on a souvent chez soi quelques tablettes en réserve, à la cave ou au grenier, ne sera pas détrôné par les matériaux froids, plastic ou métal*

Inversement, ce sont les séquences *de musique* et *de bois* qui sont relativisables dans les GN *une heure entière de musique classique*, *une stère de bois*, alors que les séquences *de sucre* et *de chocolat* ne le sont pas dans les GN *un pain de sucre* et *un glaçage de chocolat* :

- (3.62)a. * *le sucre dont on fabriquait autrefois des pains est très énergétique*
 * *le chocolat dont les glaçages sont délicieux, mais relativement difficiles à réussir, a toujours du succès*

- (3.62)b. ? *la musique classique dont on peut écouter une bonne heure chaque jour sur F.M. en préparant le repas s'est ainsi introduite dans tous les intérieurs*
le bois, dont la France importe des stères par an, pourrait être mieux exploité sur le territoire national

C'est donc la première partie du GN qui fait la différence entre les GN qui autorisent la relativisation et les autres : la relativisation d'une séquence correspondant à un *de N* est possible si la première partie est un GN de Mesure, et impossible dans les autres cas ; ainsi, *morceau* est une mesure pour le sucre, non pour la musique, *tablette* pour le chocolat, non pour le bois etc. Or, on ne voit pas du tout pourquoi cette différence sémantique aurait une conséquence sur l'opération qui efface l'article *du/de la/des* après la préposition *de*. En effet, dans l'hypothèse que l'on examine, le GN *un demi-litre de lait* donne lieu à relativisation parce que *de lait* est un complément de N introduit par la préposition *de*, dont la forme syntaxique complète est : $p[de]_{GN}[du \text{ lait}]$. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour les GN *un glaçage de chocolat* etc. ?

Il est donc vraisemblable que cette différence signale en fait une différence syntaxique entre ces GN. Il faut donc maintenant se tourner vers les analyses syntaxiques des GN à interprétation partitive, pour être en mesure de proposer des éléments de réponse aux questions soulevées dans ce paragraphe.

3.1.3. Analyses syntaxiques.

3.1.3.1. GN quantitatif et GN partitif.

La structure syntaxique des GN à interprétation partitive a été étudiée dans Milner (1978), qui propose deux distinctions importantes. La première oppose les GN "quantitatifs" aux GN "partitifs", et la seconde divise les GN partitifs en GN à tête lexicale et GN à N-tête vide.

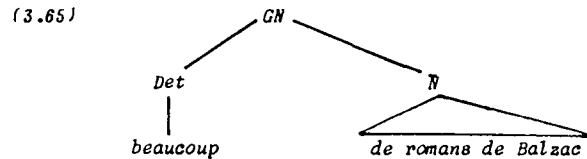
Examinons la première différence. Dans les paragraphes qui précèdent, on trouve à la fois des exemples de GN quantitatifs et de GN partitifs, dans la mesure où ils ressortissent tous les deux au même type interprétatif. Sont des GN quantitatifs les GN dont la première partie est une expression de quantité, et la seconde une séquence *de N*, cf (3.63) :

- (3.63)a. *deux romans de Balzac*
 b. *une dizaine de romans de B.*
 c. *beaucoup de romans de B.*
 d. *certains romans de B.*
 e. *une tonne d'endives*
 f. *un kilo de sucre*
 g. *un morceau de sucre*

On voit qu'il s'agit bien de GN à interprétation partitive : la totalité est, dans ce cas, la classe des objets qui satisfont à la propriété (ou aux propriétés) exprimées par le GN ; la totalité est une multiplicité plurielle ou unité fragmentable, et la première partie est une expression de quantité adaptée à la totalité (diverse pour les multiplicités plurielles, cf (3.63a-e), GN de mesure pour les unités fragmentables, cf (3.63f-g)). *De* n'apparaît pas avec un N de nombre ou un Adjectif "indéfini", cf (3.63a,d), mais on le rétablit grâce au clitique *en*, qui apparaît avec l'ensemble de ces expressions de quantité, et qui ne se justifie que si le $\bar{N}$ est précédé d'un *de*:

- (3.64)a. *J'en ai lu deux/une dizaine/ beaucoup/certains*
 b. *La maison en a commandé une tonne*
 c. *Nous en avons utilisé un kilo / un morceau*

La structure que Milner propose est illustrée en (3.65) :



Autrement dit, le N qui apparaît dans la deuxième partie du GN n'est pas un complément, mais le N-tête du groupe, et la première partie apparaît syntaxiquement dans la position du déterminant. Cette analyse s'oppose clairement à l'hypothèse envisagée à propos de *un demi-litre de lait*, dans le paragraphe précédent, puisque l'on avait supposé que le *de* N y était un complément.

Dans la mesure où l'analyse syntaxique des GN est cruciale pour l'étude des relatives en *dont*, il importe de résumer les arguments qui permettent à Milner d'établir la validité de la structure (3.65) : on voit immédiatement, en effet, que le N tête, même précédé de *de*, ne peut entrer dans une chaîne avec *dont*, puisqu'il s'agit dans un cas d'un *de* GN, et, dans l'autre d'un *de* N. Si cette hypothèse est solide, elle rend encore plus bizarre, au premier abord, la possibilité de relativiser dans des GN du type (3.65), cf (3.55).

Les arguments sont les suivants :

- (1) La forme des GN de (3.63) n'est pas celle qu'on attend de GN contenant un complément en *de* : d'une part, la deuxième partie ne comporte pas d'article, et, d'autre part, l'expression de quantité ne comporte pas toujours de N : à côté des GN de quantité (cf (3.63b,e-g)), il y a des nombres, des adverbes et des adjectifs. On

peut certes dire que l'article de la deuxième partie, qui aurait la forme *des/du/de la* a été éliminé après la préposition *de*, en vertu de la règle qui simplifie la séquence *de + de*, en français⁴ ; mais on s'attend alors à ce que la première partie du GN fonctionne comme un GN complet dans les mêmes conditions quand il est seul et quand il a ce complément en *de*. Or, cette première partie n'apparaît pas toujours seule :

- (3.66)a. * *j'ai lu deux/une dizaine/beaucoup*
 b. ? *j'ai lu certains*

Ainsi, avec ces expressions, il faut soit une séquence en *de* GN, soit *en* (cf (3.64)), ce qui tend à montrer qu'elles ne constituent pas un GN complet, comme le fait normalement la première partie d'un GN comportant un complément de nom.

- (2) Le *en* qui apparaît en (3.64) n'a pas les propriétés du *en* qui est analysé comme un GP [+de]. Le *en* GP apparaît avec des GN qui n'ont pas l'interprétation partitive : le complément de Nom (génitif) de (3.67a) peut apparaître comme le clitique *en* :

- (3.67)a. *un portrait de Louis XIV*
 b. *nous en verrons un portrait en pied au Louvre*

Or, cet *en* GP peut être lié, dans certaines conditions, à un GN sujet, par exemple, si le verbe est *être* ; mais il n'en va pas de même du *en* de (3.64)⁵ :

- (3.68)a. *un portrait en est exposé au Louvre*
 b. * *beaucoup en ont été publiés dans des collections de poche*

De même, le *en* GP est sensible à la Disjonction Référentielle, non le *en* de (3.64), cf Milner (1982) :

- (3.69)a. * *Louis XIV_i en_i a fait faire un portrait e_i par Ph.
de Champagne*
- b. *un roman de Balzac en vaut dix de X*

(3) La séquence de N ne se comporte pas comme un GP dans la relativisation. Je laisse de côté le problème de *dont*, bien entendu, pour regarder la relativisation d'un GP [+de], inclus dans un GP plus large. On sait, en effet, que si un GP [+de] est dominé par un GP, c'est le GP maximal qui apparaît dans COMP, et le GP relativisé apparaît comme *duquel/ de qui* :

- (3.70)a. * *un auteur célèbre dont/ duquel cet éditeur s'intéresse au dernier roman*
- b. *un auteur célèbre au dernier roman duquel cet éditeur s'intéresse*

Or, le *de* N de (3.63) ne joue pas le rôle d'un GP maximal, et

(3.71) contraste avec (3.70) :

- (3.71) * *un auteur célèbre de romans duquel ils ont lu une dizaine*

(4) Le N qui suit *de* se comporte comme le N-tête du groupe vis-à-vis des restrictions de sélection : c'est lui qui détermine la compatibilité du GN avec tel ou tel verbe, cf (3.72) :

- (3.72)a. *Paul a lu beaucoup de livres*
- b. *Paul a mangé beaucoup de gâteaux*
- c. * *Paul a lu beaucoup de gâteaux*
- d. * *Paul a mangé beaucoup de livres*

(5) L'expression de quantité se comporte comme un déterminant. Un test est fourni par les compléments de N qui sont dépourvus de déterminants, cf.(3.58b), repris ici en (3.73) :

- (3.73)a. *une allure de reine déchue*
- b. *un comportement de député qui aurait été battu*

En effet, si ces compléments n'admettent pas l'article, ils n'admettent pas davantage l'expression de quantité :

- (3.74)a. * *(une allure d'une/de la / de cette reine déchue
(un comportement d'un/du/de ce député qui aurait été battu*
- b. * *(ces femmes ont une allure de deux reines
(ils avaient un comportement de trois députés qui auraient été battus*

On a là un ensemble de propriétés qui font sens si la structure des GN illustrés en (3.63) est effectivement celle qui est représentée en (3.65). On appellera donc ces GN des GN quantitatifs, et le *en* qui correspond à une séquence *de N* un *en* quantitatif.

Ainsi, le premier type de GN qui donne lieu à l'interprétation partitive est, en fait, un GN simple, c'est-à-dire sans complément : l'expression sur laquelle repose la partition se trouve en position de déterminant, et c'est le N qui exprime la totalité : le GN exprime une partie de la totalité-classe ou genre.

A côté du GN quantitatif simple, il y a le GN que Milner appelle le GN partitif, qui comporte un complément de la forme *de* GN. Je réserverai ici l'expression "GN partitif" à ce type syntaxique, utilisant l'expression "GN à interprétation partitive" pour parler de l'ensemble des GN concernés. Les GN partitifs se scindent en deux : ceux qui ont un N tête lexical et ceux qui ont un N tête vide. Je ne considère d'abord que les premiers.

Les trois types de totalités entrent dans des GN partitifs ; des exemples sont rappelés en (3.75)-(3.77), qui illustrent respectivement les multiplicités, les unités fragmentables et les assemblages :

- (3.82)a. ? une classe de prépa_i a rejeté une partie d'elle-même_i
- b. ? les sénateurs_i ont tacitement rejeté une partie d'eux-mêmes_i, accusés de ne pas respecter les valeurs démocratiques
- c. cet article_i a perdu ses_i lignes les plus percutantes sous les ciseaux du rédacteur en chef
- d. l'horloge_i a perdu son_i mécanisme
- (3.83)a. * une classe de prépa_i en_i a rejeté une partie e_i
- b. * les sénateurs_i en_i ont tacitement rejeté une partie e_i
- c. * cet article_i en_i a perdu les lignes les plus percutantes e_i
- d. * cette horloge_i en_i a perdu le mécanisme e_i

Malheureusement, les données ne sont pas aussi claires qu'on le voudrait : en (3.81/82c, d), le complément peut être construit comme un génitif ou comme un partitif ; d'autre part, le complément en (3.81/82a,b) se présente difficilement comme un pronom équivalent au GN : on sait que le pronom complément d'une préposition a pour antécédent un GN [+ An], et l'on a vu que le N collectif ne fonctionne pas comme un Animé, cf (3.28); d'autre part, les multiplicités plurielles ne sont pas non plus très bonnes sous la forme *de* + pronom : on a "une partie d'entre eux" plutôt que "une partie d'eux-mêmes". Malgré ces incertitudes, on considérera que le *en* partitif n'apparaît pas dans le même S que son antécédent.

- (3) la deuxième partie du GN se comporte comme un GP dans la relativisation. D'une part, elle apparaît très bien sous la forme *duquel/desquels* à l'intérieur d'un GP plus large, et, d'autre part, elle joue elle-même le rôle d'un GP dans COMP, contenant un complément en *de* relativisé :

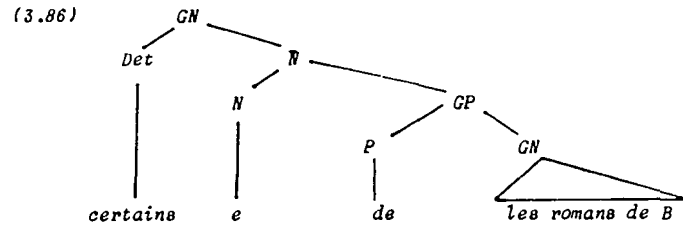
- (3.84)a. les romans de Balzac (sur la majeure partie desquels (sur plusieurs passages desquels nous avons travaillé
- b. une classe de terminale (avec une partie de laquelle (avec quelques élèves de laquelle on peut faire du bon travail
- c. un livre (à un passage duquel je m'intéresse (à la moitié duquel
- d. l'horloge sur le mécanisme de laquelle j'aimerais que tu te penches
- (3.85)a. un auteur des romans de qui ils ont lu (la majeure partie (quelques passages
- b. un collègue de la classe de qui je connais (quelques élèves (une partie
- c. un auteur du dernier livre de qui ce réalisateur veut intégrer quelques passages
- d. Grand-mère de l'horloge de qui je dois faire réparer le mécanisme

On voit donc que l'on n'a aucune raison de mettre en cause l'analyse de ces GN comme des GN "ordinaires", c'est-à-dire contenant un GP complément d'un N tête lexicalement réalisé. On admettra donc la distinction proposée par Milner entre GN quantitatifs, cf (3.65) et GN partitifs, cf (3.78).

3.1.3.2. GN partitifs N tête lexical et GN partitifs à N tête vide.

A côté des GN partitifs dont le N tête est lexicalement réalisé, Milner (1978) est conduit à supposer qu'il existe des GN partitifs, c'est-à-dire des GN qui ont la structure illustrée en (3.78), alors qu'ils ne comportent qu'un seul N lexicalement réalisé. Il en va ainsi du GN *certaines des romans de Balzac*, dont la structure est comme en (3.86) :

290



Voyons donc quels sont les arguments qui justifient la structure (3.86), caractérisée par l'occurrence d'un N tête vide, interprété par identité avec le N tête du GN complément de la totalité. Il y a deux types de GN à considérer : d'une part, les GN avec une expression de quantité, qui sont parallèles aux GN quantitatifs, d'autre part, les GN définis.

Ainsi, (3.87) est parallèle à (3.63), et (3.88) reprend les exemples de (3.9) :

- (3.87)a. *deux des romans de Balzac*
 b. *une dizaine des romans de Balzac*
 c. *beaucoup des romans de Balzac*
 d. *certains des romans de Balzac*
 e. *une tonne des endives de Pouilly*
 f. *un kilo de ton sucre*
 g. *un morceau de ce sucre de canne*
- (3.88)a. *le premier de tes arguments*
 b. *le plus clair de tes arguments*
 c. *lequel de tes arguments*
 d. *l'un de tes arguments*

Le premier argument vaut pour les GN définis et indéfinis. Dire que la deuxième partie constitue un complément GP implique que la première partie fonctionne, indépendamment de cette structure, comme un GN complet ; on constate que tel est bien le cas. Considérons, en effet, les phrases suivantes :

- (3.89)a. *(le premier, d'argument, est tout à fait convaincant*
(la moins chère, de robe, est encore trop chère
(la bleue, de robe, est plutôt jolie
(lequel t'a écrit, d'enfant?
- b. *(j'ai aimé le premier, d'argument*
(je n'achèterais pas même la moins chère, de robe
(tu voudrais la bleue, de robe?
(tu as vu lequel, d'enfant?
- (3.90)a. *(deux/une dizaine/beaucoup/certains, de romans de*
(Balzac, ont été publiés en poche
(une tonne, d'endives de Pouilly, ne suffirait pas
(à notre approvisionnement
(un morceau, de sucre, doit te suffire le matin
- b. *(j'en ai lu deux/une dizaine/beaucoup/certains, de romans*
(de Balzac
(le magasin doit en recevoir une tonne, d'endives
(j'en ai utilisé un kilo/un morceau, de sucre

Ces phrases sont caractérisées par une dislocation droite; la séquence disloquée se trouve normalement mise en relation avec une séquence syntaxique du même type. Or, elle a ici la forme d'un *de* N, autrement dit, elle est identique à la deuxième partie d'un GN quantitatif, qui a été analysée comme un N. D'autre part, elle est sémantiquement mise en relation avec un GN dépourvu de N lexical, le sujet en (3.89a,90a), l'objet en (3.89b,90b). La conclusion est donc que ce (*de*) N disloqué est mis en relation avec un N vide en (3.89a,b,90a) et avec la chaîne (*en-N[e]*) en (3.90b). Ainsi, les phrases de (3.89,90) contiennent un GN qui a la forme de la première partie du GN de (3.86) avec un N tête vide.

D'autre part, ces mêmes GN apparaissent sans la séquence disloquée : les phrases de (3.89,90) sont acceptables sans la séquence *de* N. Ainsi, on a un GN défini avec un N tête vide en position sujet ou objet, et un GN quantitatif à N tête vide, en position sujet. La structure des GN à N vide est confirmée par la forme même des GN définis, qui se présentent comme des séquences Article + GA, l'article et l'adjectif variant en genre avec le N tête d'un GN auquel ils renvoient.

Examinons maintenant les GN de (3.87) et (3.88). Les premiers sont très

proches des GN quantitatifs : ce sont les mêmes expressions de quantité qui apparaissent en première partie. Or, si on a admis que celles-ci fonctionnent comme des déterminants dans les GN quantitatifs, il faut admettre soit qu'elles sont également en position de déterminant en (3.87), soit qu'elles ont un double fonctionnement syntaxique. D'autre part, la structure (3.86), caractérisée par l'occurrence de l'expression de quantité en position de déterminant, et un N tête vide, est attestée. Considérons, en effet, la variation de (3.91) :

- (3.91)a. *j'ai lu trois des tiens*
 b. *j'en ai lu trois des tiens*

La forme du GN (3.91a) est la même qu'en (3.87) : la seule différence concerne le GN de la totalité, car il ne comporte pas ici de N lexical. Quelle est l'analyse de (3.91b)? On voit que le GN est, d'une manière ou d'une autre, en relation avec le clitique *en* : quelle est la catégorie qui fonctionne comme l'origine de la chaîne clitique ? On ne connaît que deux possibilités : (1) le *en* quantitatif, qui lie un (de) N, et (2) le *en* GP qui lie un GP [+de] vide. Il ne peut s'agir ici du *en* GP, puisqu'il n'y a pas de GP vide; il s'agit donc du *en* quantitatif : quel est le N vide, qui fonctionne comme l'origine de la chaîne clitique? Il se trouve que ni la première partie, ni la seconde partie du GN ne comporte de N lexical. Mais le GN de la deuxième partie ne peut être concerné : c'est un GN défini; or, le *en* quantitatif n'est mis en relation qu'avec un GN indéfini (quantitatif): ainsi, (3.92a) s'oppose à (3.89b, 90b) et les définis possessifs ou démonstratifs de (3.92b) se comportent de la même manière que les définis ayant l'article défini :

- (3.92)a. * *j'en ai aimé le premier, (d'argument)*
 * *je n'en achèterais pas même la moins chère, (de robe)*
 * *tu en voudrais la bleue, (de robe) ?*
 * *tu en as vu lequel, (d'enfant)?*
 b. * *j'en ai apprécié celui-ci, (d'argument)*
 * *j'en ai apprécié le tien, (d'argument)*

C'est donc bien dans la première partie du GN que se trouve le N qui lie le clitique *en*; autrement dit, la première partie du GN comporte un N tête vide. Enfin, si l'on regarde la deuxième partie des GN de (3.87), on voit que, contrairement à ce qui se passe dans les GN quantitatifs, la séquence se présente avec un déterminant, donc comme un GN complet, ce que suppose la structure de (3.86).

Quant aux GN définis de (3.88), on ne voit pas bien quelle pourrait être leur structure, si ce n'était pas un GN à N tête vide interprété comme identique au N tête du GN de la totalité. Ils ont, en effet, un article qui varie en genre avec le N tête du GN de la totalité, alors même que celui-ci comporte son propre article; de plus, l'existence d'un GN qui se présente comme une séquence Article + GA et se trouve analysé comme un GN à tête vide est bien attestée par des GN comme *les bleues, le premier* etc. Cet ensemble d'arguments plaide en faveur de l'analyse des GN de (3.87, 88) comme GN partitifs à N tête vide.

Pourtant, cette structure a été mise en doute par Corblin (1983, 1985). Il admet, en effet, qu'il y a une différence entre GN quantitatifs, et GN partitifs, qui est illustrée par les structures (3.65) et (3.78), mais il refuse d'admettre qu'il existe des GN partitifs à tête vide. Pour lui, les GN de (3.87) ne comportent pas de complément; au contraire, il s'agit d'un GN simple, qui comporte en quelque sorte deux articles, ou plutôt un article (l'article défini) et un pré-article (l'expression de quantité), qui est vis-à-vis du GN dans une position comparable à celle de *tous* vis-à-vis du reste du GN dans *tous les enfants*.

A l'encontre de l'analyse de Milner, Corblin présente trois objections. Deux d'entre elles visent à affaiblir le parallélisme entre les partitifs lexicaux et les GN de (3.87), en mettant en évidence des différen-

ces de fonctionnement sémantique entre les deux types. L'idée, en effet, est que toute différence de fonctionnement affaiblit l'analogie entre les deux, et donc la plausibilité d'une structure comme celle de (3.86), qui propose un GN comportant un complément, alors qu'il n'y a qu'un N lexical. Dans la mesure où le recours à l'analogie sémantique entre les GN de (3.87) et les partitifs lexicaux ne me paraît pas nécessaire pour établir la validité d'une structure de GN partitif à tête vide, je laisserai de côté ces objections.

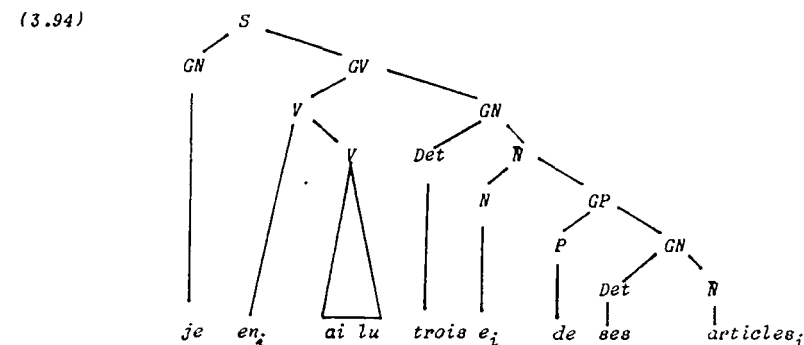
La troisième, en revanche, demande qu'on s'y arrête, car elle pose directement un problème structural. Un des arguments proposés en faveur de la structure (3.86) fait appel à l'existence du GN de (3.91b), qui est supposé illustrer clairement la structure en question : le clitique *en* est la tête d'une chaîne dont le N vide est l'origine. Or, Corblin fait remarquer que cette structure est limitée au cas où le GN de la totalité ne contient pas non plus de N lexical. Ainsi, (3.93) s'oppose à (3.91) :

- (3.93)a. (*j'ai lu trois de tes articles*
 (*je voudrais un kilo de ces pommes*
- b. * (*j'en ai lu trois de tes articles*
 (*j'en voudrais un kilo de ces pommes*

Dans la mesure où l'occurrence de *en* dépend, semble-t-il, de la forme du GN qui suit *de*, il pense que c'est le N tête vide de la deuxième partie qui autorise *en*, et non pas un hypothétique N vide en première partie. En effet, il analyse les GN possessifs comme *le tien* etc., ou démonstratifs comme *celui-ci*, *celui de* GN comme des GN à tête vide ou pronominales : le N-tête de *celui-ci* est *lui*, qui est un pro-N, et le N tête d'un GN possessif est vide, au niveau de la S-structure. Il pense alors pouvoir faire l'hypothèse que *en* est lié à ce N (*lui* ou *c*), dans ces GN comme dans les GN quantitatifs de (3.90b), par exemple.

Les données de (3.92) constituent une difficulté sérieuse pour cette hypothèse, puisque le clitique *en* n'est pas mis en relation avec un GN défini. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans une discussion détaillée de la structure proposée par Corblin, car il existe une réponse à son objection, réponse qui nous invite à préciser la structure des GN partitifs à N tête vide.

Considérons, en effet, la structure de (3.93b), illustrée en (3.94) :



On a admis que le N vide, tête du GN partitif, était interprété par identité avec le N tête du GN de la totalité. Or, en termes de relation anaphorique, cela signifie que le N tête du GN de la totalité est l'antécédent du N tête du GN dans son ensemble. Si le N tête vide est, comme en (3.94), lié à *en*, et si le N tête du GN de la totalité est lexicalement réalisé, ce dernier est aussi l'antécédent du clitique.

Or, la relation entre un pronom et son antécédent est soumise à des restrictions. On rappellera le principe proposé par Wasow (1979), formulé ici en termes de c-commande :

- (3.95) Un GN [+pro] ne peut c-commander le GN qui fonctionne
 comme son antécédent

Tel qu'il est, ce Principe concerne la relation anaphorique au niveau du GN, et ne peut s'appliquer directement au *en* quantitatif, qui, on l'a vu, est un N ou un $\bar{N}$. Mais, justement, les données de (3.93b), qui contrastent avec (3.91b), permettent d'élargir la portée du principe proposé, que l'on écrira comme en (3.96) :

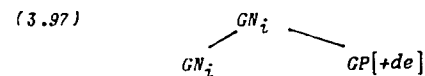
(3.96) Contrainte sur les relations anaphoriques :

Un terme anaphorique ne peut c-commander son antécédent

La contrainte (3.96) explique l'agrammaticalité de (3.93b) : le clitique *en* c-commande son antécédent, qui est le N tête du GN de la totalité, car il c-commande l'ensemble du GN partitif auquel appartient le N.

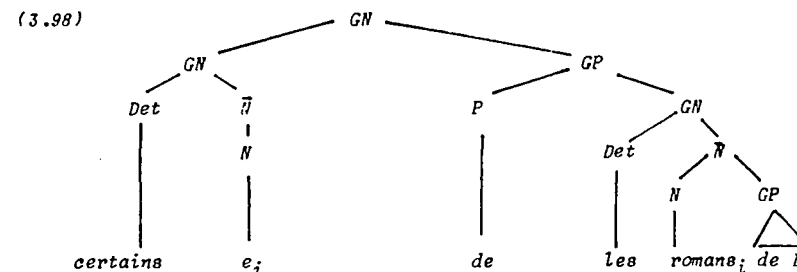
Revenons aux GN partitifs de (3.87-88) et (3.91b) : pourquoi sont-ils autorisés? En (3.87-88), le N tête du GN de la totalité n'est pas c-commandé par un clitique; néanmoins si toutes les analyses que l'on a proposées jusqu'à maintenant sont correctes, le GN devrait être exclu. Selon l'hypothèse faite au chapitre II, les GN vides sont des GN pronominaux; selon la même hypothèse, un N vide est un N pronominal : de même que les GN pronominaux se présentent comme des pronoms réalisés ou des GN vides, de même, les N pronominaux se présentent comme des pro-N réalisés (*lui*, dans *celui*, *en* quantitatif) ou comme des N vides. Dans ces conditions, si la structure du GN partitif à N tête vide est comme en (3.86), le N vide c-commande son antécédent, qui est le N tête du GN de la totalité. Tous les GN partitifs à N tête vide devraient donc être exclus, sauf ceux de (3.91), *trois des tiens* : en effet, le N tête du GN de la totalité est également une catégorie vide, si bien qu'il ne peut fonctionner comme l'antécédent du N tête du GN dans son ensemble.

De là ne suit pas qu'il ne peut y avoir de GN partitif à N tête vide ; mais leur structure n'est pas celle qui est proposée en (3.86) ; au contraire, elle est illustrée en (3.97)⁶ :



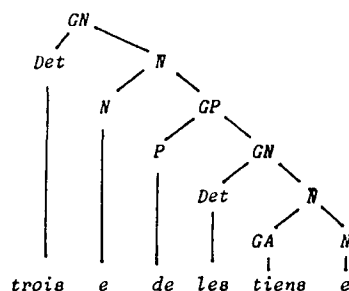
Une telle structure n'est pas nouvelle ; en fait, il a toujours été proposé que le GN avait deux positions pour des GP compléments, soit une position de complément du GN, soit une position de complément de N. On peut faire l'hypothèse que, dans cette structure, le N-tête du GN_i dominé ne c-commande pas le N tête du GN complément dans le GP [+de].

Je propose donc de dire que la structure des GN partitifs à N tête vide est celle qui est illustrée en (3.98), plutôt que celle qui a été proposée en (3.86):

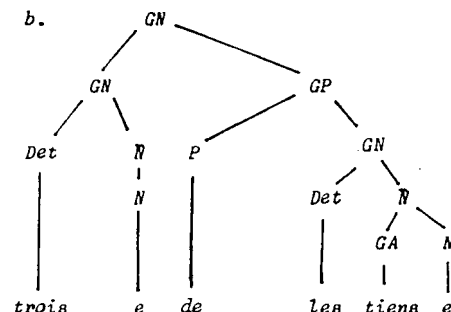


En revanche, si le N tête du GN de la totalité est lui-même pronominal, et ne fonctionne donc pas comme l'antécédent du N tête du groupe dans son entier, les deux positions doivent être possibles pour le GP [+de] : ainsi, le GP de (3.91) est comme en (3.99a) ou (3.99b)⁷ :

(3.99)a.



b.



En résumé, on admettra les résultats suivants :

- (1) les analyses proposées par Milner (1978), concernant les GN de (3.87) et (3.88), montrent que ce sont des GN partitifs, avec un N tête vide et un GP de la totalité.
- (2) l'examen d'une objection faite par Corblin (1983,1985) conduit à modifier la structure proposée par Milner pour les GN partitifs à N-tête vide : le GP de la totalité, s'il comporte un N lexical, n'est pas complément du N tête vide, mais plutôt du GN ; en revanche, si le N tête du GN de la totalité est pronominal (c'est un N vide ou pronominal), les deux structures sont possibles : le GP est complément du N vide, ou du GN.

3.1.3.3. Les types de GN.

Résumons. Les GN à interprétation partitive se rangent en deux grandes catégories : les GN simples, i.e. sans complément, et les GN complexes, qui comportent un complément de la forme *de* GN, exprimant la totalité. Les GN simples sont d'une part les GN quantitatifs, qui ont une expression de quantité en position de déterminant, et d'autre part les GN définis qui comportent en plus de l'article défini un GA, qui est soit un superlatif, soit un ordinal, soit *quel* se combinant avec l'article (cf *lequel*). Le N tête de ce GN peut être soit un N réalisé, soit un N vide. Ainsi, par exemple, *deux romans de Balzac*, *certains romans de Balzac*, *un litre de lait*, *deux N[e]*, *certains N[₂]*, *un litre N[e]* sont des exemples de GN quantitatifs, et *les plus beaux romans*, *le premier roman de Balzac*, *le plus long N[e]*, *le premier N[e]*, *lequel N[e]*, sont des GN définis à interprétation partitive.

Les GN complexes à interprétation partitive, que l'on appelle ici les GN partitifs, à la suite de Milner (1978), se divisent en deux groupes :

- les GN à N tête lexical : c'est toujours le cas si la totalité est une multiplicité lexicale ou un assemblage, car l'interprétation est due au rapport de sens entre les deux N en cause, et si le N tête du GN partitif exprime la partie. Des exemples de GN partitif à N tête lexical sont *deux élèves de cette classe*, *le mécanisme de cette horloge*, *la moitié de la classe*, *une grande partie des romans de Balzac*, *plusieurs passages de ce roman*.
- les GN à N tête vide : c'est le cas lorsque la totalité est une multiplicité plurielle ou une unité fragmentable, si l'on a en position de déterminant une expression de quantité, ou en première partie un superlatif, un ordinal, *lequel* ou *l'un*. Ainsi, la première partie de ces GN a la même forme que les GN simples à interprétation partitive, cf les exemples suivants, qui sont parallèles à ceux des GN simples déjà donnés : *deux e des romans de Balzac*, *certainn e des romans de Balzac*, *un*

litre de ce lait, les plus beaux e des romans, le premier e des romans de Balzac, le plus long e des romans de Balzac, lequel e des romans de Balzac.

D'autre part, le GP [+de] du GN partitif est rattaché soit au N, soit au GN lui-même; dans le premier cas, le N tête du GN complément ne peut fonctionner comme l'antécédent du N tête du GN partitif : la structure est donc exclue si l'on a un GN partitif à N tête vide, sauf si le GN de la totalité a lui-même un N tête pronominal. En revanche, il ne semble pas qu'il y ait de contrainte sur la position du GP rattaché à GN.

La répartition entre GN simples et GN complexes ne présente pas de difficulté particulière. Mais on peut dans certains cas se demander si l'on a affaire à un GN partitif à N tête lexical ou N tête vide. On examinera successivement trois cas : on a, en première partie, un GN de quantité, un GN de Fraction, ou une expression "pronominale".

A. Les GN de quantité (Mesure ou Nombre) comportent un N lexical : n'est-il pas le N tête du GN partitif ? On peut montrer que le GN de quantité peut apparaître en position de déterminant :

(1) Il a le même fonctionnement que les autres expressions de quantité dans un GN quantitatif; en particulier, il donne lieu à la même forme dans la dislocation droite *en* de $\bar{N}$, avec le clitique *en* :

- (3.100)a. *j'en_i lu deux e_i, de romans de B._i*
 b. *j'en_i ai lu une dizaine e_i, de romans de B._i*
 c. *j'en_i ai acheté un demi-litre e_i, de lait_i*
 d. *j'en_i ai acheté deux kilos e_i, d'oranges_i*

(2) la variation entre une forme avec *en* et une forme sans *en*, qui a été illustrée en (3.91), pour le GN partitif sans N lexical, existe avec les GN de quantité :

- (3.101)a. *(j'en ai lu une dizaine de ceux de Balzac, en tout cas*
(j'en voudrais un demi-litre de celui-ci
(j'en ai acheté deux kilos de celles-ci
 b. *(j'ai lu une dizaine de ceux de Balzac, en tout cas*
(je voudrais un demi-litre de celui-ci
(j'ai acheté deux kilos de celles-ci

Le GN de quantité peut fonctionner comme un déterminant, mais cela ne veut pas dire qu'il soit toujours un déterminant. Il est possible qu'il ait un double fonctionnement dans le GN partitif ; c'est ce que l'on examinera en étudiant les relatives.

B. Les GN de Fraction paraissent assez proches des GN de quantité; pourtant, j'ai classé les GN partitifs ayant en première partie un GN de Fraction parmi les partitifs ayant un N tête lexical : il faut maintenant justifier cette différence par rapport aux GN de quantité. Les données ne sont pas identiques :

(1) il n'existe pas de GN quantitatif ayant un GN de Fraction en première partie. C'est évident pour les GN définis, mais ce n'est pas moins vrai pour les GN indéfinis; en effet, si (3.102) paraît acceptable, ce n'est pas comme GN quantitatif :

- (3.102)a. ⁴ *la moitié de romans de B.*
 b. *une bonne moitié de romans de B*

en (3.102b), en effet, le GN de la deuxième partie n'exprime pas la totalité dont est extraite une partie : il s'agit de la moitié d'une certaine totalité, mais c'est cette moitié qui est constituée de romans de B. L'expression de la totalité doit d'ailleurs être présente dans le contexte pour que le GN soit acceptable:

- (3.103)a. * Il a une bonne moitié de romans de B.
 b. (il y avait là une bonne moitié de romans de B.
 (la bibliothèque comprenait une bonne moitié de
 romans de B.

Ces GN ne donnent pas lieu à la dislocation droite de la séquence de N :

- (3.104)a. * il y en avait là une bonne moitié, de romans de B.
 b. * la bibliothèque en comprenait une bonne moitié, de
 romans de B.

La deuxième partie du GN de (3.102b) n'est donc pas la tête d'un GN quantitatif, mais plutôt une sorte de complément de matière, comme le complément sans article dans *une table de bois clair*.

- (2) il n'y a pas, avec les partitifs, l'alternance d'une forme avec *en* et d'une forme sans *en*, qui serait parallèle à (3.101) :

- (3.105)a. (j'admets la moitié des tiens
 (j'admets une bonne moitié des tiens
 b. * (j'en admets la moitié des tiens
 (j'en admets une bonne moitié des tiens

pourtant, les GN de Fraction sont compatibles avec le clitique *en* :

- (3.106) j'en admets la moitié/une bonne moitié

C'est que le clitique *en* (3.106) est un *en* partitif, i.e. un GP, et non pas un *en* quantitatif, qui attesterait que le GN de Fraction peut apparaître en position de déterminant. Ainsi, les GN de Fraction fonctionnent syntaxiquement comme des GN ordinaires, i.e. ils n'apparaissent pas dans le Det, et sont, du point de vue de l'interprétation, la tête d'un GN partitif, s'ils ont un complément en GP [+de] interprété comme une totalité.⁸

C. Regardons maintenant les "formes pronominales" : *aucun*, *chacun*, *quelques-uns*, et *l'un*, *lequel*. Sauf *aucun*, ces formes n'apparaissent pas avec un N lexical ; il y a, au contraire, une autre forme, dépourvue de *-un* ou de l'article, qui apparaît comme déterminant avec un N lexical :

- (3.107)a. aucun roman de Balzac
 b. * (chacun roman de B., quelques-uns romans de B.
 (l'un roman de B., lequel roman de B.
 (3.108)a. aucun roman de B.
 b. (chaque roman de B., quelques romans de B.
 (un roman de B., quel roman de B.

Au vu de cette morphologie, il serait donc possible que les formes de (3.108) soient des formes de déterminants, et que celles de (3.107) correspondent syntaxiquement à Det + N, de la même manière que *ce* est un déterminant, et *celui* une forme de Det + N ; *aucun* serait alors non spécifié, fonctionnant soit comme un Det, soit comme une séquence Det + N. Il faut donc examiner leur comportement.

Les propriétés sont les suivantes :

- (1) le clitique *en* n'apparaît qu'avec *aucun* et *quelques-uns* :

- (3.109)a. je n'en ai lu aucun
 b. j'en ai lu quelques-uns
 (3.110)a. * (j'en ai lu chacun
 (j'en ai lu l'un
 (lequel en as-tu lu?
 b. * (j'en ai lu quelques
 (j'en ai lu chaque
 (quel en as-tu lu ?

Or, s'il est vrai qu'on ne peut attendre le *en* quantitatif qu'avec les indéfinis, pourquoi n'a-t-on pas de *en* GP avec les définis, correspondant au GP partitif de *l'une de tes objections*, laquelle de tes objections ? Pourquoi n'a-t-on pas de *en* avec *chacun*, ni le *en* quantitatif,

alors que *chacun* paraît être indéfini, ni le *en* -GP alors que c'est la première partie d'un GP partitif, cf *chacune de tes objections* ?

(2) lorsqu'il n'y a pas de N lexical, c'est toujours la forme "pronominale" de (3.107) qui apparaît, et jamais celle de (3.108) :

(3.111)a. (aucun n'est intéressant
(chacun est intéressant
(quelques-uns sont intéressants
(l'un est intéressant, l'autre non
(lequel est intéressant?

b. * (chaque est intéressant
(quelques sont intéressants
(quel est intéressant ?

c. un seulement est intéressant

(3) la dislocation droite concernant une séquence de N, qui correspond à un N tête, est possible sauf avec *chacun* :

(3.112)a. (chacun, de roman de B., n'est intéressant
(quelques-uns, de romans de B., sont intéressants
(lequel est intéressant, de roman de B. ?

b. * chacun, de roman de B., est intéressant

L'un pose un problème particulier : au premier abord, la dislocation droite paraît exclue; en fait, elle est rendue possible par la présence de l'expression de la totalité :

(3.113)a. * (l'un, de roman de B., est intéressant
(l'une, de candidate pour ce poste, paraît tout à fait convenir

b. (l'un de ceux-là, de roman de B., est intéressant
(l'une d'elles au moins, de candidate pour ce poste,
(paraît tout à fait convenir

(4) l'alternance entre une forme avec *en* et une forme sans *en*, pour les GN partitifs sans N lexical, existe avec *aucun* et *quelques-uns* (qui admettent *en*)

(3.114)a. (je n'ai lu aucun des tiens
(j'ai lu quelques-uns des tiens

b. (je n'en ai lu aucun des tiens
(j'en ai lu quelques-uns des tiens

Ces données sont un peu difficiles. Je les interpréterai de la manière suivante : puisque la dislocation du *de N* est possible, ces GN ont soit un N vide, soit un N pronominal (cf la dislocation avec *celui-ci*, cf "j'ai lu celui-ci, de roman de B."); d'autre part, puisqu'un *en* quantitatif apparaît avec *aucun* et *quelques-uns*, cf (3.109,114), et qu'il est la tête d'une chaîne dont l'origine est un N vide, on ne peut dire que *-un* est une forme pronominale de N. On n'a donc pas de raison de considérer que ces formes ont un comportement différent de celui des expressions de quantité (N de Nombre, Adverbes et Adjectifs comme *certains*), et l'on dira qu'elles apparaissent en position de déterminant. Leur particularité est d'avoir deux allomorphes, dont l'un apparaît devant un N lexical et l'autre devant un N vide. Les GN partitifs avec *aucun*, *chacun*, *quelques-uns*, *l'un* et *lequel* ont donc un N tête vide.

Pourtant, deux problèmes subsistent : (1) quelle est l'analyse de *chacun* ? (2) pourquoi n'y a-t-il pas de *en* partitif (GP)? Son absence est montrée par l'impossibilité de *en* avec les définis (*l'un*, *lequel*), avec *chacun*, alors que le *en* qui fonctionne avec les autres expressions (*aucun*, *quelques-uns*) peut toujours être analysé comme un *en* quantitatif. Je laisse de côté le deuxième problème mais je fais une hypothèse concernant *chacun*.

La difficulté que présente *chacun* est la suivante : si *chacun* est une forme de déterminant indéfini, comparable à *aucun*, apparaissant soit sous la forme *chaque* devant un N lexical, soit sous la forme *chacun* devant un N vide, pourquoi est-ce qu'elle ne donne pas lieu à la dislocation droite du N tête, et pourquoi le *en* quantitatif n'est-il pas possible ? Laissons en effet de côté l'impossibilité du *en* partitif, qui

doit avoir la même cause ici que pour les autres expressions ; il reste que *chacun*, forme de déterminant indéfini, se distingue des autres par deux propriétés.

Je propose la solution suivante : bien que *chacun* apparaisse comme un déterminant dans un GN partitif à N tête vide, ce n'est pas une expression de quantité. D'autres formes, qui ne sont pas des expressions de quantité, fonctionnent comme première partie de GN à N tête vide : *l'un*, *lequel* et les superlatifs ou ordinaux. La différence concerne le statut syntaxique : sans entrer dans le détail des analyses, on peut supposer, en effet, que *l'un* et *lequel* ont la même structure que les superlatifs : les GN sont de la forme Det + GA + N [e] ; mais *chacun* est bien lui-même un déterminant. Considérons, en effet, l'ensemble des déterminants ; ils se rangent en trois catégories ; (1) les définis (article défini, possessif, démonstratif) (2) les expressions de quantité ; (3) les quantificateurs, cf *tout* et *quelque* (au singulier).

La solution, c'est donc de dire que *chacun* n'est pas une expression de quantité, mais un quantificateur. Or, un quantificateur, qui apparaît en position de déterminant, n'est pas séparable du N : le GN ne donne lieu ni au clitique *en*, ni à la dislocation droite, cf (3.115) :

- (3.115)a. (j'examinerais toute objection avec le plus grand soin
(je rencontrais alors quelque clochard
- b. * (j'en examinerai toute, avec le plus grand soin
(j'en rencontrais alors quelque
- c. * (j'examinerai toute avec le plus grand soin,
(d'objection
(je rencontrais alors quelque, de clochard

La particularité de *chacun*, par rapport à *tout/quelque*, est donc de pouvoir fonctionner comme première partie d'un GN partitif, puisque *toute de tes objections*, *quelque de tes objections* n'est pas admissible⁹. Si cette hypothèse est exacte, on voit que *aucun*, qui donne lieu

au clitique *en* et à la dislocation droite, n'est pas un quantificateur, mais bien une expression de quantité, qui se combine avec le quantificateur négatif *ne*, pour former une expression négative¹⁰. En revanche, *chacun* est un quantificateur, qui a la particularité de fonctionner comme déterminant dans la première partie d'un GN partitif à N tête vide.

Pour résumer, on voit que les GN de Fraction se comportent comme des GN ordinaires : s'ils entrent dans un GN à interprétation partitive, le N de Fraction est le N-tête du GN ; les "formes pronominales", en revanche, fonctionnent comme des déterminants, dans les GN quantitatifs et les GN partitifs et, si on les appelle "pronoms", traditionnellement, c'est qu'ils ont une forme spécifique lorsqu'ils apparaissent devant un N vide ; s'ils entrent dans des GN partitifs, ceux-ci ont donc un N tête vide, et s'ils apparaissent seuls, le GN a un N-tête vide.

Enfin, les GN de quantité sont en position de déterminants dans les GN quantitatifs, et peuvent fonctionner comme des déterminants dans des GN partitifs à N tête vide. Toutefois, on ne peut éliminer la possibilité qu'ils fonctionnent également comme des GN ordinaires, comme première partie de GN partitifs. En fait, rien ne s'oppose à ce qu'ils aient un double fonctionnement syntaxique, comme déterminants et comme GN ordinaires.

3.1.4. Reformulation du problème.

A première vue, les analyses syntaxiques des GN à interprétation partitive rendent encore plus perplexe devant les données de la relativisation. On s'était étonné, en effet, de la possibilité de relativiser dans un GN, alors que, apparemment, il n'y a pas de GN complet qui puisse être relativisé, mais seulement une séquence de la forme *de N*, cf (3.55), dont on rappelle un exemple ici en (3.116a).

- (3.116)a. *le lait dont il faut boire au moins un demi-litre par jour*
 b. *il faut boire au moins un demi-litre de lait par jour*
 c. *il faut boire au moins un demi-litre de ce lait par jour*

On voit aisément que le GN de la relative correspond à celui de (3.116b), et non à celui de (3.116c). Or, il est apparu que ce type de GN est un GN quantitatif, c'est-à-dire qu'il a la structure suivante : GN[Det [un demi-litre] $\bar{N}$ []]. Autrement dit, le problème que l'on avait soulevé n'est pas du tout résolu par l'analyse syntaxique de ce GN, puisqu'il apparaît qu'il ne contient pas de GP [+de] vide, qui fonctionnerait comme l'origine de la chaîne relative.

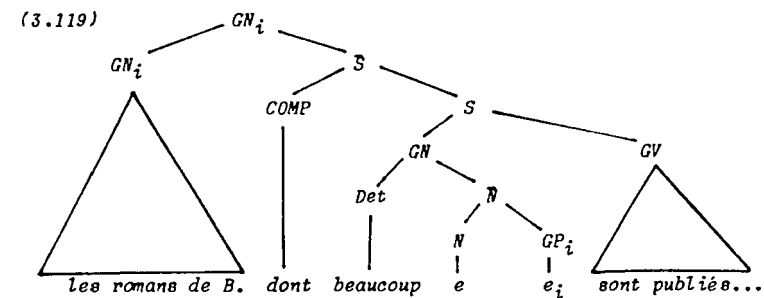
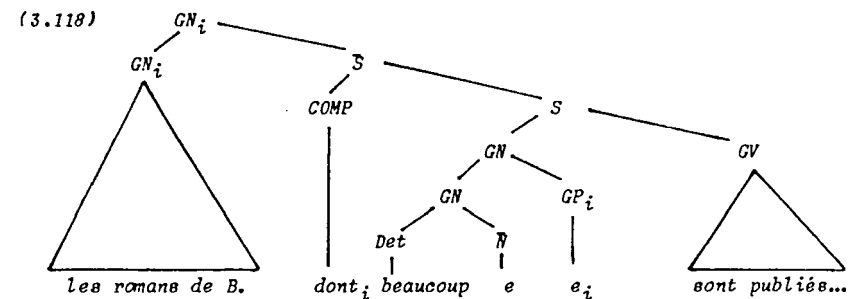
D'autre part, on s'était étonné de certaines restrictions sur la relativisation dans le cas des multiplicités plurielles : par exemple, de l'asymétrie entre le GN sujet et le GN objet en (3.117), cf (3.31-32) :

- (3.117)a. *les romans de B., dont beaucoup sont publiés dans les collections de poche*
 b. * *les romans de B., dont ils ont lu beaucoup*

Or, on voit que le GN dans lequel s'effectue apparemment la relativisation, en (3.117), est un GN partitif à tête vide, c'est-à-dire qu'il a la structure (3.98) ou (3.99), ce qui a une conséquence paradoxale : toutes les relativisations devraient être exclues par ECP, dans cette structure. Ce ne sont pas les restrictions (limitées) qui sont étonnantes, mais la possibilité même de la relativisation.

On a dit que le GP [+de], dans un GN partitif, pouvait être rattaché soit au $\bar{N}$ (cf (3.78)), soit au GN, (cf (3.97)). On remarquera que, si ce GP est relativisé, i.e. s'il est vide, seule la structure (3.78) est admissible du point de vue de ECP ; en effet, s'il est rattaché au GN, il n'est pas gouverné par une catégorie lexicale. Il faut donc que le GP vide soit rattaché au $\bar{N}$ pour pouvoir être gouverné par une catégorie

lexicale, le N. Mais cette structure est à son tour exclue si le N tête du GN est vide, car une catégorie vide n'est pas un gouverneur propre : c'est ce qui a été proposé dans la discussion du ECP, au chapitre II, cf (2.65). Ainsi, si le GN partitif a un N tête lexical, il y a une chaîne (dont, e) possible, mais pas si le GN a un N tête vide. Les deux structures de GN, correspondant à la relative (3.117), sont illustrées en (3.118) et (3.119) :



On se trouve donc maintenant devant les problèmes suivants : (1) doit-on admettre que la relativisation peut concerner une catégorie inférieure au GN, c'est-à-dire le N ou le $\bar{N}$? (2) Doit-on renoncer à ECP, ou, du moins, à la précision proposée concernant les catégories vides ?

Reprenons le premier point. Il était apparu, au § 3.1.2., que cette singulière relativisation ne concernait pas toutes les séquences de $\bar{N}$:

ainsi, elle est possible pour la séquence de *chocolat* dans une *tablette de chocolat*, non dans un *glacage de chocolat*, cf (3.61,62). On sait maintenant qu'il s'agit syntaxiquement d'un (*de*) N tête dans le premier cas, et d'un complément sans déterminant dans le second : ce sont les expressions de quantité qui peuvent apparaître en position de déterminant, non les autres GN, et une *tablette* peut fonctionner comme une expression de quantité vis-à-vis de *chocolat*.

Ainsi, il faudrait dire que la relativisation peut concerner les N s'ils sont la tête d'un GN et non si ce sont des compléments. Mais comment départager ceux qui sont relativisables de ceux qui ne le sont pas ? On ne peut dire que la relativisation du N tête est possible si le déterminant comporte une expression de quantité, car certains GN définis ont le même comportement, cf (3.88) ; on ne peut dire non plus qu'elle est généralement possible, puisque les GN *celui-ci/ celui de GN / le tien* etc. ne sont pas bons dans une relative en *dont* cf (3.57) repris en (3.120) :

- (3.120) ⁴ *on a présenté contre cette hypothèse un certain nombre d'arguments dont il me semble que (celui de Paul) est assez convaincant (le tien)*

Pourquoi le N tête de ces GN, représenté par *lui* ou un N vide, ne serait-il pas relativisable ?

Il est donc juste de souligner la différence entre (*ds*) N, quand le N est la tête du GN et (*de*) N, quand la séquence est complément, mais celle-ci est insuffisante à rendre compte du phénomène : d'abord, on ne voit pas comment un N tête serait relativisable, d'autre part, cette hypothèse ne suffit pas à faire un tri entre les données.

D'autre part, renoncer à ECP et à la limitation des gouverneurs propres aux catégories lexicalement réalisées poserait des problèmes : (1) on

supprime cette voie d'explication pour la limitation sur la relativisation du GN sujet d'une complétive ; (2) la validité de ECP, et plus particulièrement la limitation des gouverneurs propres aux catégories lexicalement réalisées, est confirmée par deux structures dont nous avons déjà noté l'agrammaticalité :

(a) Parmi les difficultés du *dont* partitif, figure l'absence de parallélisme entre relativisation et interrogation. Il est apparu, en effet, que l'interrogation n'était pas toujours possible là où la relativisation l'était. Or, si l'on regarde les impossibilités de plus près, on s'aperçoit qu'elles concernent toutes les GN partitifs à tête vide : c'est dans ces termes que peut s'expliquer le contraste entre (3.16) et (3.18), contraste que l'on illustre maintenant de façon systématique. En (3.121) on vérifie que l'interrogation est possible si le N tête du GN est lexical ; les exemples illustrent les différentes variétés de GN qui répondent à cette structure : le N exprime la partie, ou est un N de Fraction en (3.121), avec une totalité qui est une unité fragmentable, une multiplicité plurielle ou lexicale :

- (3.121)a. *De quel rôti a-t-on déjà mangé les trois-quarts ?*
 b. *De quelle classe connais-tu déjà une grande partie ?*
 c. *De quelles oeuvres de B. as-tu appris des passages ?*

et la relation partitive résulte du rapport entre les deux N en (3.122):

- (3.122)a. *De quelle classe as-tu interrogé trois élèves ?*
 b. *De quelle horloge le mécanisme s'est-il détaché ?*

A ces interrogations s'opposent celles de (3.123-4) :

- (3.123)a. ⁴ *Des romans de quel auteur deux au moins/beaucoup/ plusieurs/ certains sont-ils publiés en collection de poche ?*
 b. ⁴ *Des romans de quel auteur (chacun est-il / aucun n'est-il) publié dans une collection de poche ?*

(3.124)a. * *De quels arguments le plus solide n'a-t-il pas suffi à te convaincre ?*

b. * *Des arguments de qui ne vois-tu pas lequel pourrait emporter la conviction sur ce point ?*

(3.124)c. * *Des collaborateurs de qui l'un est-il persuadé qu'il va annoncer sa démission ?*

Les données illustrées en (3.123-4) sont, en fait attendues, si la structure de l'interrogation est une structure de chaîne, et si le GN/GP qui apparaît dans COMP lie une position vide qui est soumise à ECP. Car le GP [+de] vide, en (3.124) n'est pas proprement gouverné : il est gouverné ou bien par un GN, ou bien par un N vide.

On constate, cependant, que les GN de quantité autorisent la question, cf (3.20), rappelé ici en (3.125):

(3.125)a. *De quelle pommes as-tu réservé deux kilos pour la compote ?*

b. ? *Des romans de quels grands auteurs avez-vous lu plus d'une dizaine ?*

Si l'on a confirmé que ces GN peuvent apparaître en position de déterminant, on a vu également que rien ne permet d'exclure qu'ils fonctionnent aussi comme des GN ordinaires ; les interrogatives de (3.125) apportent une indication en ce sens : elles sont acceptables dans la mesure où le GP origine de la chaîne est proprement gouverné, par le N tête du GN, *kilo* ou *dizaine*.

(b) Les conditions sur l'occurrence du clitique *en* apportent un deuxième argument en faveur du ECP, si l'on y incorpore la précision qu'une catégorie vide n'est pas un gouverneur propre. On admet, en effet, à la suite des analyses de Milner (1978), que *en* est susceptible de deux

analyses : c'est un (de) N où un GP [+de]. Regardons avec quels GN à interprétation partitive il est compatible :

(1) *en* apparaît avec toutes les expressions de quantité :

(3.126)a. *J'en ai lu (deux, beaucoup
(plusieurs, certains, quelques-uns
(une dizaine
b. je n'en ai lu aucun
c. j'en ai acheté deux kilos, deux mètres*

(2) *en* apparaît avec les GN partitifs à tête lexicale : les phrases de (3.127) comportent les mêmes GN que les interrogatives de (3.121,2).

(3.127)a. *on en a déjà mangé les trois-quarts
b. j'en connais déjà une grande partie
c. tu en as appris des passages
d. tu en as déjà interrogé trois élèves
e. le mécanisme en est détraqué*

(3) *en* est impossible avec les GN partitifs définis à tête vide :

(3.128)a. * *j'en admet le premier, le plus solide
b. * je ne vois pas lequel je pourrais en admettre
c. * j'ai pu en rencontrer l'un*

et également avec *chacun* :

(3.129) * *j'en ai apprécié chacun*

Or, les partitifs définis, en tant que définis, sont incompatibles avec un *en* quantitatif, alors que les expressions de quantité admettent le *en* quantitatif. Les données se laissent donc comprendre de la façon suivante : le *en* qui apparaît avec les partitifs à tête lexicale est, comme on s'y attend, un GP, qui est la tête d'une chaîne dont l'origine est une position vide, proprement gouvernée; le *en* qui apparaît avec les expressions de quantité est, en revanche, un *en* quantitatif, et seulement un *en* quantitatif, c'est-à-dire un (de) N : le *en* GP est impossible avec les expressions de quantité, comme il est impossible avec les GN

partitifs de (3.128,9), et pour la même raison: la chaîne serait exclue par ECP, puisque l'origine ne serait pas proprement gouvernée¹¹.

Si l'on a raison de penser que les GN de quantité peuvent fonctionner comme des GN ordinaires, ils doivent admettre le *en* GP. Or, on sait qu'il existe un test: le *en* quantitatif ne peut être mis en relation avec un GN sujet, alors que cela est possible pour un *en* GP, dans certaines conditions. Il semble bien que le GN de quantité, en position de sujet, soit beaucoup plus aisément acceptable avec *en* que les autres expressions de quantité :

- (3.130) un certain nombre d'oeuvres ont été cédées à l'Etat
 par les héritiers;
 * certaines en étaient déjà connues
 ? une dizaine en étaient déjà connues
 ? la moitié en étaient déjà connues

la phrase avec *une dizaine* n'est pas totalement bonne, mais elle a le même degré d'acceptabilité que la phrase avec *la moitié*, qui, on l'a vu, se comporte syntaxiquement comme un GN ordinaire.

Admettons donc que les structures interrogatives et clitiques ont les propriétés que l'on attend. Les relatives en *dont*-partitif qui posent problème sont celles qui sont bonnes là où on ne les attend pas : la structure de chaîne est impossible parce qu'il n'y a pas de GN origine, ou la chaîne est exclue parce qu'elle n'obéit pas aux conditions sur les chaînes: Contraintes d'Iles, ECP. Cette dernière condition est particulièrement éclairante : toutes les relativisations dans un GN partitif à N tête vide devraient être exclues, ce qui n'est évidemment pas le cas. Il faut donc envisager un autre type de structure pour les relatives en *dont*-partitif, ou, du moins, certaines d'entre elles : c'est l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

Résumé du § 3.1.

La comparaison entre la relative en *dont* et les structures des GN donnant lieu à une interprétation partitive soulève un problème important, qui n'a pas encore été signalé: il y a des relatives tout à fait acceptables qui ne peuvent avoir la même structure que celles que l'on a étudiées jusqu'à maintenant, i.e. une structure de chaîne.

Les GN à interprétation partitive ne forment pas un ensemble homogène, ni du point de vue sémantique, ni du point de vue syntaxique. On a distingué entre trois types de totalités, définies en fonction du principe de regroupement qui est à l'oeuvre: les multiplicités, les unités fragmentables et les assemblages; les multiplicités sont exprimées soit par le pluriel (multiplicités plurielles), soit par un N singulier collectif (multiplicités lexicales). D'autre part, les GN relèvent de deux types de structures: les GN simples, et les GN complexes, i.e. comportant un *de* GN complément. Les structures se répartissent de la manière suivante:

I. les GN simples:

- forme: (a) quantitatifs : $GN[Det[Qt] \bar{N}]$
- (b) définis : $GN[Det[Art] \bar{N} [GA - N]]$

le N tête du GN peut être un N lexical ou un N vide.

- interprétation partitive :

- (a) c'est sur le Det (expression de quantité) ou la combinaison du Det et du GA (superlatif, ordinal, *lequel*) que repose l'interprétation; le N (ou $\bar{N}$) est l'expression de la totalité : c'est la classe ou le genre.

(b) les totalités qui entrent dans cette structure sont :

(la multiplicité plurielle

(l'unité fragmentable, pour le GN quantitatif avec un GN ou un
Adverbe de quantité dans le Det.

II. Les GN partitifs :

- forme : (a) $GN[Det \bar{N} [(GA) N_{GP} [de GN]]]$

(b) $GN[GN[Det \bar{N} (GA) N]_{GP} [de GN]]$

Le N tête du GN partitif peut être un N lexical ou un N vide; s'il est vide, la forme (a) est exclue, sauf si le N tête du complément est pronominal.

- interprétation partitive :

le GN complément est l'expression de la totalité, l'interprétation est due :

(a) au rapport de sens entre les deux N lexicaux, le N tête du GN partitif, et le N tête du GN de la totalité; cette possibilité caractérise la multiplicité lexicale et l'assemblage.

(b) au sens du N tête du GN partitif (cf "partie"); tous les types de totalités sont ici représentés.

(c) à la combinaison d'un N vide, interprété comme identique à celui du GN de la totalité, et d'une expression de la partie (expression de quantité, superlatif/ordinal/*lequel*, cf les GN simples); les totalités sont les multiplicités plurielles ou les unités fragmentables.

Certaines relatives en *dont* apparaissent alors très étonnantes : elles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour que l'on suppose

qu'il y a une chaîne relative : il n'y a pas de position vide GP [+de], car l'interprétation correspond à celle d'un GN simple (quantitatif), ou le GP vide n'observe pas les conditions sur les chaînes (Conditions d'Iles, ECP). Or, celles-ci sont confirmées par les blocages sur l'interrogation et les relatives en *de* GN [+qu]. Il faut donc supposer qu'un autre type de structure est à l'oeuvre, pour certaines relatives en *dont* partitif.

3.2. DONT ET LA RELATION ANAPHORIQUE PARTITIVE

3.2.1. Dont est le premier terme d'une relation anaphorique partitive.

3.2.1.1. Présentation de l'hypothèse.

I. Les différents aspects de la structure.

Pour répondre aux difficultés soulevées par certaines relatives en *dont*, avec interprétation partitive, telles qu'elles ont été exposées au paragraphe précédent, je propose la solution suivante :

Dont peut entrer dans deux types de structures relatives : ..

- la structure de chaîne, comme on l'a vu dans les chapitres I et II ;
- la relation anaphorique partitive, dont on va voir maintenant les propriétés.

Comparons les deux types de structures :

1. Il s'agit dans les deux cas d'une relation anaphorique ; *dont* joue le rôle d'un antécédent pour un GN qui l'anaphorise et se trouve dans une position A dans S.

La relation entre *dont* et le GN interne à S, que l'on appellera le GN relativisé, a les propriétés des relations anaphoriques, en particulier en ce qui concerne les Principes de Liage.

2. Les différences entre les deux relations anaphoriques sont les suivantes : (a) dans la chaîne, le GN anaphorique reprend identiquement le GN antécédent en ce qui concerne l'indice; dans la relation anaphorique partitive, le GN relativisé est interprété comme une partie de la totalité dénotée par le GN antécédent, et par *dont* : il comporte donc des éléments de sens qui expriment une partition, de telle manière qu'il puisse dénoter une partie d'une totalité.

(b) les divers éléments qui constituent une chaîne forment une unité du point de vue casuel et sémantique : s'ils portent différentes marques casuelles, l'une seulement compte en ce qui concerne la fonction et le rôle thématique du GN relativisé. Si l'on a une chaîne du type (*dont*, pronom réalisé) la forme *dont*, i.e. le fait que ce soit un GP, n'intervient pas en ce qui concerne le fonctionnement sémantique de la chaîne proprement dite.

Dans la relation anaphorique partitive, la forme *dont* intervient au niveau syntaxique de la construction du S, comme au niveau de l'interprétation de cette structure : c'est en tant que GP [+de] que *dont* est généré en position initiale, et interprété comme une totalité par rapport à un GN interprété comme une partie de celle-ci.

Il existe, en effet, en français, une construction qui comporte un GP [+de] initial, en position $\bar{A}$, et un GN à l'intérieur de S, dans une position A, et qui donne lieu à une interprétation identique. Elle est illustrée en (3.131) :

- (3.131)a. *De cette famille, je n'ai rencontré que Paul*
 b. *Des deux livres sur ce sujet, Ludovic a acheté le moins cher*

On voit que le GP [+de] initial est interprété comme une totalité: multiplicité lexicale, ou type d'assemblage, pour *cette famille*, et multiplicité plurielle pour *les deux livres* ; le S contient un GN qui est interprété comme une partie, *Paul* dans le premier cas et *le moins cher* dans le second.

Cette structure a été étudiée par Barbaud (1976)¹². Il montre clairement que le GP initial n'est pas mis en relation avec une position vide à l'intérieur de S. On voit que le S de (1.131a) ne comporte effectivement pas de position de ce type. Mais Barbaud s'intéresse surtout à la struc-

ture de (3.131b) : on pourrait penser, a priori, que le GP initial est lié à un GP vide complément du superlatif. Il n'en est rien : la relation n'obéit pas aux conditions sur les relations créées par une transformation de Mouvement ; c'est la façon de dire, dans le modèle adopté à l'époque, qu'il n'y a pas de liaison de type syntaxique entre les deux positions, et, dans nos termes, que le GP initial n'est pas la tête d'une $\bar{A}$ -chaîne. On notera que le GP complément du superlatif ne serait pas proprement gouverné.

Barbaud propose donc de dire qu'il y a une structure syntaxique, caractérisée par l'occurrence d'un GP [+de], en position initiale, qui donne lieu à une interprétation partitive. De la même manière, on dira ici qu'il y a une relative en *dont* qui ne comporte pas de GP vide, mais un GN qui est interprété comme une partie : en (3.123), la structure de la relative est la relation anaphorique établie entre *dont* et le GN quantitatif à N tête vide *certains e* :

(3.132) *les romans de B., dont [certains e] sont publiés dans des collections de poche*

Dans cette relative, *dont* n'est pas la tête d'une chaîne, ne lie pas un GP [+de] vide, mais est repris par un GN anaphorique, *certains e* ; cette relation anaphorique, d'autre part, donne lieu à une interprétation partitive.

Formulons maintenant l'hypothèse, dans toute sa généralité :

(1) les relatives relèvent de deux structures :

- la chaîne ;
- la relation anaphorique partitive ;

(2) Ces structures ont en commun d'être des relations anaphoriques, dont le premier terme est la forme dans le COMP de la relative.

Le principe général, dont relèvent les structures relatives et interrogatives est le suivant :

(3.133) Condition sur un GN dans COMP :

Un GN qui apparaît dans COMP est anaphoriquement lié à un GN en position A

(3) Ce GN dans COMP, premier terme d'une relation anaphorique, donne lieu, d'autre part, à une règle d'interprétation, cf (1.95) :

- il est la tête d'une chaîne : c'est un argument, et la structure syntaxique donne lieu à une traduction sémantique, comme on le verra au chapitre V ;

- il n'est pas la tête d'une chaîne : c'est un GP [+de], premier terme d'une relation anaphorique partitive. En effet, à côté des GN/GP initiaux de S, qui sont la tête d'une chaîne, il existe en français un GP [+de] initial, qui est en position $\bar{A}$, i.e. en dehors de la structure argumentale et fonctionnelle, et qui apparaît à la condition que la structure donne lieu à une interprétation partitive, cf (3.131).

Autrement dit, la relative fondée sur une relation anaphorique partitive combine deux types de structuration : d'une part, une relation anaphorique, comme l'ensemble des relatives, et, d'autre part, une structure à GP [+de] initial, qui donne lieu à une interprétation partitive. C'est donc bien parce que *dont* est, comme on en a fait l'hypothèse, un GP [+de] que certaines relatives en *dont* relèvent de ce second type de structure. Mais l'interprétation partitive est combinable avec la relation anaphorique, en dehors des relatives en *dont* : ainsi, le GN *le dossier*, qui reprend anaphoriquement le GN *notre fauteuil*, selon les analyses de Milner (1982), est interprété comme une partie, et le GN antécédent comme une totalité, en (3.134)¹³ :

(3.134) *il faut apporter notre fauteuil chez l'ébéniste; le dossier a besoin d'être réparé*

d'autre part, si l'hypothèse proposée est exacte, les GN du type *certains e* sont des GN anaphoriques partitifs ; or, ils apparaissent en

dehors des relatives, cf (3.135), qui, du point de vue de l'interprétation partitive, est identique à (3.132) :

(3.135) il a lu tous les romans de B. ; certains sont publiés dans des collections de poche; tu pourrais commencer par ceux-là

Ainsi, tous les éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement des relatives en *dont*, dans ce second type de structure, se retrouvent par ailleurs : structuration des relatives par la relation anaphorique, relation anaphorique avec une interprétation partitive, et structure à GP [+de] initial, donnant lieu à une interprétation partitive.

II. Intérêt de l'hypothèse.

Voyons comment cette hypothèse permet de résoudre immédiatement certaines des difficultés qui ont été soulevées au § 3.1. Le point est le suivant : si la relative est structurée par la relation anaphorique partitive, elle ne comporte pas de GP vide représentant la position relativisée. C'est donc de cette structure que relèvent les relatives en *dont* qui posent problème parce qu'il n'y a pas de GP vide possible. Trois difficultés trouvent ainsi leur solution :

A. Certaines relatives en *dont* partitif ont pour antécédent un GN générique, alors que l'interprétation générique est incompatible avec un GN partitif ; or, seul le GN partitif comporte une position GP. Je rappelle ici les exemples de (3.55), pour lesquels je propose la structure illustrée en (3.136b) :

(3.136)a. (*le lait, dont il faut boire un demi-litre par jour*
(*pour être en bonne santé, a, de plus, la vertu de*
(*donner un beau teint*
(*le rôti, dont les ménagères achètent un kilo par*
(*semaine en moyenne, est pourtant une viande chère.*
(*les autoroutes, dont on a heureusement construit*
(*des centaines de kilomètres en France depuis la*
(*guerre, sauvent des quantités de vies humaines.*

b. GN[le lait][GP[dont]...GN[Det[un demi litre]N[e]]...]
[+de]
GN[le rôti][GP[dont]...GN[Det[un kilo]N[e]]...]
[+de]
GN[les autoroutes]GP[dont]...GN[Det[des centaines de
[+de]
kilomètres]N[e]]...]

Ainsi, *dont* est le premier terme d'une relation anaphorique dont le second terme est un GN quantitatif à N tête vide. Pour que la structure soit bonne, il faut que *dont*, et, par son intermédiaire, le GN antécédent, soit interprété comme une totalité par rapport au GN quantitatif. Or, le GN quantitatif, est, comme on l'a dit précisément, interprété comme une partie par rapport à la totalité que constitue la classe (s'il s'agit d'une multiplicité) ou l'unité fragmentable (s'il s'agit d'un terme "massif", puisque ceux-ci ont la propriété de confondre l'unité et le genre). Ainsi, le GN générique est bien la totalité par rapport à laquelle ce GN quantitatif est une partie.

Les relatives de (3.136) ont l'interprétation réclamée par la structure à GP [+de] initial.

B. La catégorie relativisée, GP vide, est exclue en vertu de ECP, si elle fait partie d'un GN partitif à N tête vide. Ainsi, la structure de chaîne est impossible pour les relatives de (3.138) et (3.139) :

- (3.138)a. Les romans de B., dont (deux au moins
(beaucoup
(plusieurs, certains, quel-
ques-uns
intéressent tous les élèves
- b. Les romans de B., dont aucun n'intéresse les élèves
- c. Les romans de B., dont chacun est intéressant, à sa manière
- (3.139)a. tes arguments dont le plus convaincant n'est pas celui que tu crois
- b. tes arguments dont (l'un
(le premier
est tout à fait convaincant
- c. tes arguments dont je ne vois pas immédiatement lesquels sont incompatibles avec mon hypothèse

Pour ces relatives, je propose également une structuration par relation anaphorique partitive : la relative contient les GN quantitatifs à N tête vide correspondants, i.e. d'une part, *deux e, beaucoup e, plusieurs e, certains e, quelques-uns e, aucun e, chacun e*, et, d'autre part, *le plus convaincant e, l'un e, le premier e, et lesquels e*. Dans tous les cas, la catégorie vide est un N, qui est interprété par identité avec le N du GN antécédent de la relative, par l'intermédiaire de *dont*, comme dans le cas précédent du GN générique. En effet, *dont* reprend anaphoriquement le GN antécédent, et, d'autre part, en tant que GP [+de], est interprété comme une totalité à laquelle appartiennent le ou les éléments désignés par le GN de la partie.

Regardons, en effet, les GN quantitatifs : ils peuvent être interprétés comme des GN de la partie par rapport à un GN générique, comme par rapport à une totalité particulière : c'est ce qui se passe dans les GN partitifs à N tête vide, puisque la première partie est constituée par un GN quantitatif (ou un GN défini) à N tête vide, et la deuxième partie par un *de* GN, expression de la totalité. Ainsi, répondant à la structure du GN partitif à N tête vide, il existe une relative en *dont*, dans

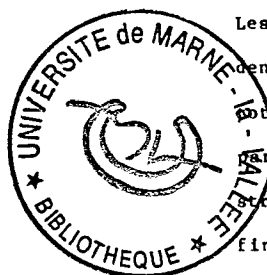
laquelle les deux éléments sont dissociés : *dont* exprime la totalité et le GN interne à la relative la partie.

S'il en est ainsi, la totalité peut être une unité fragmentable, et pas seulement une multiplicité plurielle, puisque les deux types de totalité existent dans les GN partitifs à N tête vide. On supposera donc que la structure (3.140) peut répondre à la relative (3.140a)¹⁴ :

- (3.140)a. (ce lait, dont un demi-litre a déjà disparu, est
(bien plus savoureux que celui des supermarchés
(ce pain dont une baguette suffit à peine pour Paul
(est meilleur que du gâteau
- b. [_{GN}[ce lait]][_{GP}[dont]..._{GN}[_{Det}[un demi litre]
N[e]]...]]
[_{GN}[ce pain]][_{GP}[dont]..._{GN}[_{Det}[une baguette]
N[e]]...]]

Ainsi, un GN de forme quantitative apparaît comme un GN de la partie, dans la relative en *dont*, par rapport à deux types de totalités : d'une part, un GN générique, d'autre part, une totalité que l'on peut dire particulière : on retrouve ainsi, du côté des totalités, le choix interprétatif qui caractérise la sémantique des individus.

Les exemples donnés jusqu'à maintenant illustrent le cas de GN antécédents, donc de totalités, comportant l'article défini. Mais les GN de la totalité peuvent être des indéfinis, du moins si ce sont des totalités particulières. On s'attend donc à ce que l'antécédent de la relative, structurée par une relation anaphorique partitive, puisse être un indéfini. C'est ce qu'on observe :



- (3.141) *(j'ai acheté à l'époque plusieurs livres sur le
sujet dont deux seulement sont encore utiles*
- (j'ai acheté un certain nombre de livres sur le
sujet, dont aucun n'est encore utile aujourd'hui*
- (j'ai lu quatre livres sur ce sujet, dont deux sont
très intéressants*

Cependant, la relative n'est pas toujours bonne :

- (3.142)a. ?? *(je te signale que j'ai racheté du pain, dont je
mange au moins une baguette à moi seul chaque jour*
- b. ?? *(nous n'avons pris que des autoroutes, dont nous
avons fait des kilomètres et des kilomètres*

D'où vient la différence d'acceptabilité entre (3.141) et (3.142)? certes, pour que la relative soit bonne, il faut que ce ne soit pas une relative générique : on l'a vu, cf § 2.2.3., il y a accord entre le type interprétatif du GN antécédent et celui de la relative ; mais il y a plus : la relative de (3.142) n'est pas générique, puisqu'elle comporte des points de repère particuliers ; il faut, de plus, que le GN quantitatif de la partie, dans la relative, traite le GN antécédent comme une totalité particulière. Or, c'est le cas en (3.141) : la relative dit quelque chose de *deux de ces livres*, ou de l'ensemble de *ces livres* (pour *aucun*), que désigne le GN antécédent ; en (3.142), au contraire, on ne dit rien du pain particulier ou des autoroutes particulières que désigne l'antécédent : à partir de la relative, on ne peut récupérer que *une baguette de pain*, et *des kilomètres et des kilomètres d'autoroutes*, qui ne peut se rapporter, en tant que GN de la partie, qu'à un GN générique ; il y a incompatibilité entre le type de totalité auquel renvoie le GN de la partie et le type de totalité que désigne l'antécédent. Si l'on veut construire une relative acceptable sur les GN antécédents de (3.142), il faut donc que la relative, et, en particulier, l'interprétation du GN de la partie, en fassent une totalité particulière :

- (3.143)a. *(comme tu me l'as demandé, j'ai racheté du pain,
(dont, naturellement, j'ai déjà mangé une baguette à
moi seul*
- b. *(nous n'avons pris que des autoroutes, dont cer-
taines étaient à la fois très rapides et très
belles*

On remarquera que le GN de la partie est le même, du point de vue syntaxique, que l'on ait affaire à une interprétation générique ou particulière : il s'agit d'un GN quantitatif à N tête vide, ou d'un GN défini à N tête vide : leur forme leur permet de fonctionner comme GN de la partie à la fois vis-à-vis de la classe ou du genre (cf le même GN avec N lexical) et vis-à-vis d'une totalité particulière (cf le GN partitif à N tête vide, dont ils forment la première partie). C'est donc l'interprétation de ce GN, en fonction du contexte de la relative, qui détermine sa compatibilité avec un GN antécédent générique ou particulier.

C. On a montré également qu'il n'y a pas de GP vide qui puisse être l'origine d'une chaîne, dans des relatives comme celles de (3.43) et (3.54), dont on rappelle deux exemples :

- (3.144)a. *il a présenté des idées intéressantes, dont il appa-
raît que, bien que certaines ne soit pas solides,
toutes ne sont pas à rejeter*
- b. *il a eu deux fils, dont le premier est devenu méde-
cin comme lui, et l'autre s'est engagé dans la
légion*

La relation anaphorique entre *dont* et un GN interne à la relative concerne, en effet, les GN *toutes* et *l'autre* : d'une part, la relative en *dont*-partitif observe les Contraintes d'iles, même s'il n'y a pas de chaîne, cf (3.41), ce qui exclut le fonctionnement de *certaines* comme GN anaphorique de *dont* en (3.144a) ; d'autre part, la relativisation, dans une structure coordonnée, concerne une position dans chacun des membres de la structure, et donc la relation anaphorique, en (3.144b), concerne

l'autre en même temps que *le premier*. Or, ni *toutes*, ni *l'autre* n'est compatible avec un GP complément.

La structure de ces relatives est donc une relation anaphorique partitive, entre *dont* et le GN *toutes e*, d'une part, entre *dont* et les deux GN *le premier e* et *l'autre e*, d'autre part. Deux questions se posent immédiatement : (1) quelle est la forme du GN de la partie ? (2) comment se justifie l'interprétation partitive ?

Le GN *le premier* ne présente évidemment aucun problème : c'est un GN à N tête vide, qui fonctionne comme un GN anaphorique de la partie, et qui entre dans le groupe des GN précédemment analysés. Mais regardons *tous/toutes* : la structure de ce GN est la suivante : $GN [tous]_{GN} [e]$, cf. Kayne (1975)¹⁵. Autrement dit, *tous* se trouve en position de prédéterminant, sans doute une position $\bar{A}$ adjointe à GN. On pourrait s'étonner qu'un tel GN soit interprété comme un GN de la partie, par rapport à *dont* et au GN antécédent, qui sont interprétés comme une totalité : si l'on regarde, en effet, les éléments qui composent celle-ci, on s'aperçoit que ce sont les mêmes que ceux qui composent la partie ; extensionnellement, la partie et la totalité se confondent. Mais cela ne semble pas être un obstacle à l'interprétation partitive, et le cas de *tous* dans une relative en *dont* n'est pas isolé ; il en va de même dans le GN partitif comportant deux N lexicaux, cf. *tous les élèves de cette classe* :

(3.145) *tu t'amuseras beaucoup avec cette classe, dont tous les élèves sont travailleurs*

Ainsi, l'extension de la partie et celle de la totalité peuvent être identiques. Ce n'est donc pas sur ce point que la relative de (3.144a) a de quoi étonner : le GN *toutes e* doit pouvoir être construit comme une partie, de la même manière que le GN *tous les élèves de cette classe*

donne lieu à l'interprétation partitive.

Le vrai problème est posé par la relation anaphorique ; en effet, si les deux GN, *dont* et le GN de la partie, *tous e*, sont, d'une part, anaphoriquement liés, et, d'autre part, co-extensionnels, ils doivent porter le même indice. S'il en est ainsi, les conditions sont réunies pour que *dont* soit la tête d'une chaîne avec ce GN pour origine. Or, une telle chaîne est exclue : le GN lui-même ne porte pas de marque casuelle, la chaîne sera donc marquée par *dont*, selon l'analyse développée au premier chapitre, cf. § 1.3.2., Principes (1.198, 201) ; cette marque *de* est incompatible avec le fonctionnement du GN comme sujet de la phrase, ce qui a pour conséquence l'agrammaticalité de la structure. Pourquoi donc la relative de (3.144a) est-elle acceptable ? Remarquons d'abord que la relative (3.146), cf. (3.45), est exclue comme on s'y attend :

(3.146) * *Il a proposé des idées intéressantes, dont toutes ne pourront malheureusement être retenues.*

C'est donc l'occurrence de *certaines* qui rend la structure (3.144a) acceptable, bien que ce GN ne puisse être le deuxième terme de la relation anaphorique, puisqu'il apparaît dans une "île". Résumons ces données paradoxales : (a) la relation (*dont, tous e*) est exclue, car ce serait une chaîne, marquée d'une marque casuelle inadéquate ; (b) la relation (*dont, certains e*) est exclue parce que *certaines* est dans une île ; (c) la relative est bonne, si elle contient à la fois *certaines* et *tous*. Ceci suggère la solution suivante : les deux GN constituent ensemble une unité anaphorique, qui fonctionne comme le deuxième terme de la relation anaphorique ; cette dernière est autorisée avec cette unité en deux morceaux, alors qu'elle est exclue avec chacun des deux séparément. Si cette solution est exacte, on a là une différence significative entre la relation anaphorique partitive et la chaîne. On a vu, en effet, au § 2.3., qu'un GN dans COMP pouvait être la

tête de deux chaînes, mais que chacune des deux observe séparément les conditions sur les chaînes. Dans ce cas, au contraire, il n'y a pas deux relations séparées, mais une seule, les différents GN de la partie se combinant pour former ensemble le terme anaphorique.

Une telle solution trouve une certaine confirmation dans les données qui concernent *l'autre/les autres/un autre/d'autres*. Comme *tous*, ces GN ne fonctionnent pas directement comme deuxième terme de la relation anaphorique partitive, cf (3.45a), repris en (3.147) :

(3.147) ?? *il a de nombreuses idées, qui sont parfois intéressantes, mais dont les autres sont totalement farfelues*

ils ne peuvent apparaître dans la relative en *dont* qu'après des GN anaphoriques de la partie, comme *l'un/le premier/les uns/certains* etc. Cette fois, cependant, on ne peut attribuer à la forme du GN la responsabilité de l'agrammaticalité : comme l'a montré Milner (1984), *l'autre* est un GN à N tête vide, et l'on peut faire l'hypothèse que le GN indéfini *un autre/d'autres* est aussi un GN à N tête vide ; ainsi, leur structure est analogue à celle des GN anaphoriques de la partie, GN quantitatifs et GN définis à N tête vide. S'ils ne sont pas directement des anaphoriques de la partie, c'est donc qu'ils n'ont pas l'interprétation qui convient.

Pour qu'un GN anaphorique soit interprété comme une partie par rapport à la totalité que désigne le GN antécédent, il faut que l'on construise une relation d'appartenance du GN anaphorique à la totalité. Or, le GN que l'on examine a un N tête vide, qui est interprété comme identique à celui du GN antécédent. Cette identité autorise, et n'assure pas la relation d'appartenance ; en effet, le N commun aux deux GN peut très bien définir une totalité plus large, qui englobe les référents des deux

GN, par exemple la classe des éléments qui ont la propriété exprimée par le N. Pour qu'il y ait appartenance, il faut, en plus, que le sens du GN anaphorique soit propre à exprimer l'extraction à partir de la totalité que désigne l'antécédent¹⁶. Or, tel n'est pas le sens de *autre*. Au contraire, selon les analyses de A. Culicoli, cette forme exprime la juxtaposition d'un élément à un élément identique, à l'intérieur d'une même totalité. On comprend donc que, à lui seul, un GN avec *autre* ne soit pas un GN de la partie, mais qu'il puisse le devenir si le GN qu'il reprend, i.e. le GN par rapport auquel il exprime la juxtaposition, est lui-même un GN de la partie. La relation entre *dont* et un GN avec *autre* n'est pas bonne ; mais si une unité se construit qui combine un GN de la partie et un GN avec *autre*, alors *dont* peut être le premier terme d'une relation anaphorique dont le deuxième terme est cette unité complexe.

Admettons donc l'hypothèse suivante : *dont* n'est pas toujours la tête d'une chaîne, mais est le premier terme d'une relation anaphorique partitive, dans laquelle cette forme, en tant que GP [+de], exprime la totalité par rapport au deuxième terme, qui exprime la partie. Cette relation structure certaines relatives en *dont*, qui posent des problèmes insolubles si on maintient la structure de chaîne. Cette analyse demande à être justifiée sur plusieurs points :

- (1) on a rapproché la relative en *dont*-GN de la partie de la construction à *de* GN initial. Pourtant, toutes les phrases avec un *de* GN initial n'ont pas un équivalent dans une relative en *dont*. Comment expliquer cette non-coïncidence ?
- (2) comment expliquer les différences entre les relatives en *dont*, d'une part, et les interrogatives et les relatives en *duquel/de qui*, d'autre part, puisqu'il s'agit de GP [de] ?
- (3) on a dit que les GN quantitatifs de type [Qt - e] sont des GN anaphoriques. Or, si l'on admet sans difficulté que le N y est

anaphorique, puisque vide, cela n'a rien d'évident en ce qui concerne le GN. Il faut donc justifier cette classification.

3.2.1.2. Dont et les de GN [+qu].

Un groupe de la forme *de* GN, interprété comme une expression de la totalité par rapport à un GN de la partie, peut être interrogé s'il est rattaché à un GN partitif à N tête lexical, et ne peut l'être si le GN partitif a un N tête vide. Ces données s'expliquent si (1) ECP rend impossible la chaîne interrogative, ayant pour origine un GP complément d'un GN partitif à N tête vide, et si (2) la structure et/ou l'interprétation de l'interrogative est incompatible avec la relation anaphorique partitive. On aimerait savoir si l'absence de relation anaphorique partitive tient à l'interrogation par opposition à la relativisation, ou à la nature du GN qui se trouve dans le COMP, c'est-à-dire à la différence entre *dont* et un GN [+qu].

Les relatives en *duquel/de qui* devraient fournir une réponse à cette question. Idéalement, on aurait le choix suivant :

- (1) les relatives en *de* GN [+qu] sont possibles, là où ECP exclut l'interrogation, et la chaîne. En ce cas, les *de* GN [+qu] sont le premier terme d'une relation anaphorique partitive, et il faut expliquer pourquoi celle-ci est impossible dans l'interrogative.
- (2) les relatives en *de* GN [+qu] présentent la même organisation des données que les interrogatives : elles sont bonnes si le GN de la partie est un GN à tête lexicale, et exclues si le N tête est vide, ou s'il n'y a pas de GP possible. En ce cas, l'existence d'une relative reposant sur une structure anaphorique partitive dépend non seulement du fonctionnement de *dont* comme GP [+de], mais aussi des propriétés spécifiques de *dont*, par opposition aux GN [+qu].

Malheureusement, les données sont beaucoup moins claires qu'on ne pourrait l'espérer ; en effet, si la relativisation est exclue là où l'interrogation est exclue, elle l'est également là où l'interrogation est possible ; autrement dit, il n'y a pas de relative à interprétation partitive, en dehors de relatives en *dont*, cf § 3.1.2., ex. (3.22-27).

Voici d'abord des relatives en *duquel*, relativisant un complément dans un GN à N tête lexical, cf (3.148), et un N tête vide, cf (3.149) :

- (3.148)a. * *cette classe de terminale de laquelle je connais
(plusieurs élèves déjà
à peu près la moitié*
- b. * *une horloge de laquelle les aiguilles marquent
toujours 9h30*
- (3.148)c. * *les romans de B. desquels j'ai lu la moitié*
- d. * *ce roman duquel j'ai lu (la moitié
quelques passages*
- (3.149)a. * *les romans de B. desquels beaucoup sont publiés dans
des collections de poche*
- b. * *un certain nombre d'arguments desquels le premier a
suffi à me convaincre*

Tous les types de totalités sont représentés dans ces relatives : assemblage en (3.148b), multiplicité lexicale en (3.148a), multiplicité plurielle en (3.148c, 149a, b), unité fragmentable en (3.148d).

De même, *de qui* est exclu, sauf s'il s'agit d'une totalité de type assemblage ; compte tenu de la restriction de *qui* aux antécédents GN[+An], la totalité ne peut être, en dehors de l'assemblage, qu'une multiplicité plurielle :

- (3.150) *un enfant de qui les chevilles sont très fragiles*
- (3.151) * *tes cousins de qui j'ai rencontré à peu près la
moitié*

- (3.152)a. * *tes cousins de qui je connais les plus jeunes*
 b. * *tes cousins de qui certains habitent Paris*

La relative (3.150) illustre un cas ambigu entre le complément génitif et le complément de la totalité (de type assemblage): c'est la seule relative possible, ce qui fait penser qu'elle est autorisée en tant que relativisation du génitif, non du partitif. Les relatives de (3.151) et (3.152) illustrent respectivement la totalité plurielle avec un GN à N tête lexical, et un GN avec un N tête vide.

Comment expliquer cette totale impossibilité des relatives avec un *de* GN [+ qu] ? En ce qui concerne *duquel*, il faut d'abord situer les données : d'après l'analyse proposée, il y a deux types de relatives en *dont*-partitif : la chaîne, et la relative en *dont*-GN de la partie. Or, dans la chaîne, le GP origine est complément d'un N lexical, et la structure est analogue à celle du génitif ; on remarquera que, en français moderne, *duquel* n'apparaît pas seul dans le COMP, si le GP origine de chaîne est un complément génitif¹⁷ : seul *dont* est possible ; au contraire, si le génitif relativisé est inclus dans un GP plus large, c'est *duquel* qui est possible, et *dont* qui est exclu ; ainsi contrastent les relatives de (3.153) et (3.154) :

- (3.153)a. * *un roman duquel personne n'aime l'intrigue*
 b. *un roman dont personne n'aime l'intrigue*
 (3.154)a. *un roman à l'intrigue duquel on ne peut guère s'intéresser*
 b. * *un roman (à l'intrigue dont on ne peut guère s'intéresser)*
 (dont à l'intrigue

Ces données suggèrent que, si un GP [+de] relativisé est inclus dans un GN, il y a distribution complémentaire entre les formes *dont* et *duquel* ; s'il en est ainsi, on ne doit pas s'étonner que *duquel* ne soit pas bon comme tête de chaîne dans la relative partitive : (3.148) relève de la

même distribution que (3.153-154). On vérifie effectivement que *duquel* est acceptable dans les mêmes conditions :

- (3.155)a. *cette classe de terminale, (avec plusieurs élèves (avec la moitié de laquelle nous avons fait un voyage à Florence*
 b. *une horloge sur les aiguilles de laquelle est inscrite une date*
 c. *les romans de B. sur la moitié desquels nous avons travaillé*
 d. *un roman sur (la moitié duquel (quelques passages duquel nous avons travaillé*

On s'attend également à ce que *desquels* soit possible comme complément du GN, même si le N tête est vide, puisqu'il n'y a pas, dans ce cas, de condition sur la chaîne. Cette attente est partiellement vérifiée : *desquels* n'est pas bon avec un N de Nombre, *plusieurs* et *beaucoup*, mais il est acceptable avec *certains*, *quelques-uns* et les GN définis :

- (3.156)a. ?? *les romans de B. sur deux/ plusieurs/ beaucoup desquels nous avons travaillé*
 b. *les romans de B. sur certains/quelques-uns desquels nous avons travaillé*
 c. *les X avec le plus jeune desquels Paul est parti en vacances*
 d. *les romans de B. sur le dernier desquels j'ai voulu travailler*

Il n'y a pas de raison évidente pour la mauvaise qualité de (3.156a) : l'analyse du GN est la même que pour les autres exemples de (3.156) ; je supposerai que la différence d'acceptabilité est due à un facteur sémantique mal connu, et je laisserai la question de côté.

Faisons le point sur *duquel* : l'agrammaticalité de (3.148) ne peut être opposée à la grammaticalité des relatives en *dont* correspondantes ; elle est, au contraire, ce que l'on attend si *duquel* et *dont* sont des formes en distribution complémentaire, en ce qui concerne la relativisation du

GP complément d'un GN. En revanche, l'impossibilité de (3.149) caractérise *duquel* par opposition à *dont* : il ne s'agit pas là de relativiser un complément dans un GN, puisque la chaîne est impossible pour *dont* comme pour *duquel*, mais de construire une relation anaphorique partitive, dont le premier terme est un GP [+de] dans COMP; on voit que cette relation est impossible avec *duquel*, qui se comporte donc comme le GP de l'interrogation.

Qu'en est-il de *qui* ? Contrairement à *duquel*, cette forme existe parallèlement à *dont* dans la relativisation du génitif :

- (3.157)a. *des personnages de qui / dont l'auteur analyse le comportement*
 b. *des personnages au comportement desquels/ de qui l'auteur sait nous intéresser*

On ne peut donc assimiler l'agrammaticalité de (3.151) à celle de (3.148). D'autre part, *de qui* n'est pas non plus acceptable comme GP de la totalité relativisée à l'intérieur d'un GP plus large ; ainsi, (3.158) s'oppose à (3.156) :

- (3.158)a. * *tes cousins avec deux/plusieurs/beaucoup de qui nous avons travaillé*
 b. * *tes cousins avec certains/quelques-uns de qui Paul a travaillé*
 c. * *tes cousins avec le plus jeune de qui Paul est parti*

Les données de *de qui* ne posent pas le même problème que celles de *duquel* : non seulement *de qui* n'est pas le premier terme d'une relation anaphorique partitive, mais cette forme ne relativise pas un GP interprété comme une totalité. Regardons les totalités dont il s'agit : ce sont des totalités plurielles ; or, il y a des prépositions qui demandent ce type de complément, cf *parmi*, *au nombre de*, *au milieu de* : on constate qu'elles ne peuvent pas non plus être suivies de *qui* :

- (3.159)a. *(les personnes au milieu desquelles/parmi lesquelles il se trouvait
 (les grands écrivains au nombre desquels il faut le placer*
 b. * *(les personnes au milieu de qui/ parmi qui il se trouvait
 (les grands écrivains au nombre de qui il faut le placer*

Ces données sont signalées de manière dispersée dans les grammaires : ainsi Sandfeld (1965:184-185) note, d'une part, que l'on n'emploie pas *qui* après *parmi* "afin d'éviter la cacophonie", et, d'autre part, que *qui* est impossible après *au nombre de* parce que "le mot nombre suppose un complément pluriel, ce qui ne sera pas suffisamment marqué par *qui*". La seconde explication paraît plus conforme à l'ensemble des données que la première; cependant, on le sait, ce n'est pas le pluriel qui est en cause par rapport à un singulier, puisque *qui* n'est pas marqué pour le singulier ou le pluriel, mais le pluriel en tant qu'il exprime une totalité multiple, que l'on peut opposer à un élément ou à une partie composée de plusieurs éléments : *qui* semble incompatible avec l'expression d'une multiplicité.

Il faut donc mettre à part les données concernant l'impossibilité de *qui* dans les relatives partitives, qui ne sont pas susceptibles de nous éclairer sur la question posée ; comparons les relatives en *dont* avec les relatives en *duquel/desquels* et les interrogatives; on voit que le comportement de *duquel* est assimilable à celui du GP interrogé sur le point qui nous occupe : *duquel* peut relativiser un GP de la totalité, complément d'un GN à N tête lexical, mais ne peut être la tête d'une relation anaphorique partitive. Ainsi, parmi les GP [+de], qui se trouvent dans COMP, seul *dont* a cette propriété. Cela rappelle un autre point sur lequel *dont* se sépare des *de* GN [+qu-] : *dont* est la seule forme à apparaître dans la DPR, car c'est la seule à admettre comme GN anaphoriques des pronoms réalisés et non pas seulement des GN/GP vides.

l'impossibilité de la relation anaphorique partitive avec les *de* GN[+qu-] pourrait relever de la même explication : ce serait la même raison qui limiterait *duquel*, et les *de* GN [+qu-] dans leur ensemble, (1) à un type de relation anaphorique, et (2) à la reprise par une catégorie vide. Avant de formuler plus exactement ce point, il faut éclaircir les propriétés de la relation anaphorique partitive dans les relatives.

3.2.2. La relation anaphorique partitive dans la relative.

3.2.2.1. Délimitation des GN anaphoriques.

Considérons les relatives de (3.160) :

- (3.160)a. * *J'ai fait la connaissance d'un couple dont l'homme est insupportable*
- b. *les romans de B. dont certains sont susceptibles d'intéresser les élèves*

La structure de chaîne n'est possible ni en (3.160a), puisqu'il n'y a pas de GP [+de], cf *l'homme du couple*, ni en (3.160b), puisque le GN *certain* a un N tête vide ; la structure ne peut donc être que la relation anaphorique partitive : comment expliquer que le GN *certain* soit un GN anaphorique adéquat, et non le GN *l'homme* ? Ces données sont, en effet, tout à fait paradoxales : on a, d'un côté, un GN qui a les propriétés d'un GN anaphorique, et l'interprétation d'un GN de la partie par rapport à une totalité, et, d'un autre côté, un GN dont le fonctionnement comme GN anaphorique n'a rien d'évident ; or, c'est le premier qui est exclu et le second qui fonctionne de manière adéquate. Je reprends l'un après l'autre le problème du GN anaphorique à N tête lexicale, et celui du GN à N tête vide.

I. L'exclusion du GN anaphorique à N tête lexical

En dehors de la relative, les deux GN *un couple* et *l'homme* sont les deux termes d'une relation anaphorique :

- (3.161) *un couple m'a rendu visite hier ; l'homme était insupportable*

En effet, il existe, à côté de la relation anaphorique pronominale, une relation anaphorique nominale, i.e. une relation dans laquelle le deuxième terme est un GN comportant un N lexical. Ces deux relations ont, comme le montre Milner (1982), des propriétés différentes ; essentiellement deux propriétés définissent la relation anaphorique nominale :

- (1) le référent du GN anaphorique est identifié, et (2) les GN réfèrent à des particuliers, car il n'y a pas de GN à tête lexicale qui reprenne un GN générique ou quantifié.

On voit que la relation entre *un couple* et *l'homme* vérifie ces deux propriétés. "Identification" est ici pris au sens de Strawson : ainsi, il y a identification si un terme "établit pour l'auditeur une identité (à savoir, l'identité correcte) entre l'idée de ce-dont-parle-le locuteur et l'idée de quelque objet qui se trouve déjà dans le domaine du savoir, de l'expérience ou de la perception du locuteur lui-même" (Strawson, 1977:74sq). Le point essentiel est que c'est le fait même de la reprise qui, dans la relation anaphorique, établit cette identification, et rien d'autre, i.e. aucune connaissance extra-linguistique : linguistiquement, cette propriété est marquée par la présence du défini sur le GN anaphorique, défini qui n'est justifié que par la mise en relation avec l'antécédent. Ainsi, *l'homme* en (3.161) est défini, et le référent est identifié comme la personne mâle qui fait partie du couple introduit dans la phrase précédente. De plus, les GN réfèrent à des particuliers : ce ne sont ni des génériques, ni des GN quantifiés.

D'autre part, *l'homme* a bien une interprétation partitive par rapport à *couple*, puisque *couple* est défini lexicalement comme un assemblage composé de deux éléments, homme et femme.

Pourquoi donc ce GN anaphorique est-il exclu de la relative en *dont* ? Il faut voir, en fait, que cette exclusion n'est pas le propre de la relative partitive. Regardons d'abord les autres relatives : le GN relativisé, avons-nous dit, est un GN anaphorique. Or, on a admis sans discussion que c'était un GN pronominal. Mais la même question se pose qu'à propos de (3.160a) : le GN anaphorique peut-il comporter un N lexical ? La relation anaphorique nominale, en effet, si elle est compatible avec une interprétation partitive, n'y est évidemment pas limitée. Ainsi, il y a relation anaphorique entre *un argument* et *l'argument*, entre *un suspect* et *l'imbécile* en (3.162) :

(3.162)a. *Paul a présenté contre mon hypothèse un argument qu'il croit convaincant; X s'est d'ailleurs rangé à son avis. Mais il me semble que l'argument n'est pas vraiment solide*

b. *On a arrêté un suspect, mais l'imbécile persiste à nier*

Or, on constate que la relative qui reposerait sur une relation entre le GN antécédent *un argument/un suspect* et un GN anaphorique comme en (3.162) est tout à fait exclue :

(3.162)a. * *un argument_i dont_i il est évident que l'argument_i n'est pas solide*

b. * *on a arrêté un suspect_i qu_i un témoin dit qu'il a vu l'imbécile_i sur les lieux du crime*

A quoi attribuer ces impossibilités ? On notera que le GN anaphorique à N lexical n'est pas seulement exclu en position relativisée, mais, d'une manière générale, à l'intérieur de la relative :

(3.163)a. * *Paul a présenté un argument_i dont_i il me paraît clair, bien que je n'aie pas examiné sérieusement l'argument_i, qu'il_i n'est pas très solide*

b. * *Interroge toi-même le suspect_i, que_i j'ai aperçu e_i à la gare de Lyon, bien que l'imbécile_i persiste à le nier*

Il s'agit donc de restrictions générales sur l'occurrence de GN anaphoriques à tête lexicale à l'intérieur de la même arborescence que leur antécédent. Cette question a donné lieu à deux types d'approches : la première, celle de Chomsky (1981), est présentée comme une approche proprement formelle, l'autre, celle de Milner (1986), est formulée en termes de construction de la référence, et répond à celle de Chomsky. Je les examinerai l'une après l'autre.

A. Le Principe C (Chomsky, 1981).

Parallèlement aux Principes de Liage A et B, qui traitent de l'occurrence des anaphores et des pronoms, Chomsky (1981) propose le Principe C, qui règle l'occurrence des GN à N lexical :

(3.164) Principe C (Chomsky, 1981:188):

→ Une R-expression est libre

où "libre" signifie "non co-indicé avec un GN qui la commande"

La notion de "R-expression" rassemble, chez Chomsky, les GN à tête lexicale et les GN en position relativisée ou interrogée. J'ai déjà montré, cf chapitre II, que l'assimilation des GN en position relativisée ou interrogée aux GN lexicaux n'était pas justifiée : les GN relativisés ne relèvent pas du Principe C, mais, au contraire, soit du Principe A, soit du Principe B. Cela ne veut pas dire que le Principe C n'est pas pertinent en ce qui concerne les GN lexicaux. Qu'en est-il ?

La discussion sur la validité du Principe C tourne autour de la conception de l'indiciation et de la co-indiciation. Certes, on admet que les GN sont librement indicés, et que les Principes concernent les GN co-indicés. Mais que note l'indice ? Dans Chomsky (1980), les GN ont un système d'indices complexe, et l'on peut distinguer entre un indice qui note la relation anaphorique et un indice qui note la référence. Chomsky (1981) pense pouvoir simplifier ce système en ne conservant qu'un seul type d'indice, c'est-à-dire l'indice référentiel; la co-indiciation note alors la co-référence, et vice-versa ; il n'y a pas de notation spécifique pour la relation anaphorique.

Or, si les indices notent la référence, et la co-indiciation la co-référence, le Principe C concerne les configurations de GN co-indicés co-référentiels. En tant que tel, il exclut correctement les relatives de (3.160a, 162, 163), car les GN sont co-référentiels, et l'un c-commande l'autre. Mais le Principe C comme condition sur les configurations comportant deux GN co-référentiels, ne résiste pas aux observations faites par Milner (1986).

La critique de Milner est double :

D'une part ce Principe prédit que sont exclues certaines phrases qui ne le sont manifestement pas : en (3.165), les GN (soulignés ici) sont co-référentiels, et le premier c-commande le second ; pourtant la structure n'est pas exclue (ex. 14, 18, 16a, de Milner (1986)) :

- (3.165)a. Walter Scott pensait qu'il devait admirer l'oeuvre de Walter Scott
- b. seule la mer peut faire reculer la mer
- c. Les Français parlent aux Français

Il en va de même avec les GN de (3.166), la seule différence avec (3.165) étant que les GN ne sont pas identiques l'un avec l'autre (ex. 28a, 30a de Milner (1985)) :

- (3.166)a. L'auteur de Waverley admirait Walter Scott
- b. un homme admirait le fils de son père

D'autre part, le Principe C ne permet pas toujours d'exclure des structures qui sont mauvaises; ainsi, (3.167) est correctement traité, mais (3.168) est autorisé, puisque la première occurrence de "cet homme" ne c-commande pas la seconde (ex. (6b) de Milner (1985)) :

- (3.167) * Pierre savait que l'imbécile devait partir
- (3.168) * le frère de cet homme déteste cet homme

Il apparaît donc impossible de conserver le Principe C, tel qu'il est proposé, c'est-à-dire, comme une contrainte sur une configuration qui combine la c-commande et la co-indiciation indiquant la co-référence.

B. Contraintes sur la co-référence (Milner, 1986).

Milner propose un traitement en deux parties :

- (1) il fait une différence entre relation anaphorique et co-référence; en particulier, il se peut qu'il y ait co-référence sans qu'il y ait relation anaphorique : c'est le cas des GN sujet et objet en (3.166b). De plus, il précise les rapports qu'entretient la co-indiciation avec les deux types de relation :

- (3.169) Co-indiciation entre deux GN (Milner, 1986) :

- (1) les indices sont librement affectés aux GN
- (2) la relation anaphorique est notée par la co-indiciation
- (3) la co-indiciation entraîne la co-référence, mais l'inverse n'est pas vrai

- (2) il propose deux contraintes sur la co-référence entre deux GN, à l'intérieur de la même phrase; en fait, le cadre de l'analyse est le E, c'est-à-dire une arborescence ayant un "embrayage", i.e. un choix unique de temps et de personnes, lié à la situation d'énonciation, cf Jakobson (1957), Banfield (1972).

Milner utilise deux différences cruciales. D'une part, il oppose à la suite de Kripke (1972), les désignateurs rigides aux désignateurs non rigides : "la caractéristique des désignateurs rigides est que leur référence est fixée indépendamment de l'énoncé où ils sont employés". Sont des désignateurs rigides les Noms Propres, les Noms dont la référence est unique (cf *la mer*), et les GN génériques ; sont des désignateurs non rigides les indéfinis spécifiques et les définis dont le référent n'est pas unique. D'autre part, il oppose les GN lexicalement spécifiés, i.e. les GN à N tête lexical, aux GN non lexicalement spécifiés, disons ici les pronoms réalisés ; les désignateurs rigides font partie des GN lexicalement spécifiés.

les Principes proposés sont les suivants :

(3.170) Contraintes sur la co-référence (Milner, 1986) :

- (1) Etant donné un E, et, dans cet E, un GN lexicalement spécifié, une seule occurrence de ce GN peut avoir sa référence fixée par cet E
- (2) Dans un E donné, une référence donnée ne peut être assignée à plus d'un GN lexicalement spécifié

Par assignation d'une référence donnée, il faut comprendre la mise en correspondance d'une référence donnée et d'un GN portant un indice donné.

(3.170) autorise la répétition des désignateurs rigides, cf (3.165) : d'une part, cf (1), leur référence n'est pas fixée par le E dans lequel

ils apparaissent, d'autre part, cf (2), la co-référence peut être obtenue par d'autres voies que la co-indiciation. Les deux contraintes restreignent les cas de co-référence quand l'un des deux GN au moins n'est pas un désignateur rigide. (3.166) est autorisé, car (1) il n'y a pas de répétition d'un même GN, et (2) la co-référence est obtenue par d'autres voies que la co-indiciation, car elle ne dépend pas d'une relation anaphorique ; elle fait appel à des connaissances extra-linguistiques en (3.166a), à un calcul faisant intervenir les sens lexicaux des N et la relation anaphorique entre le GN sujet et le pronom *son*, en (3.166b).

Mais (3.167) est exclu par (3.170(2)) : *Pierre* et *l'imbécile* portent le même indice, puisqu'ils sont en relation anaphorique, et ils sont tous deux lexicalement spécifiés ; la même référence ne peut donc leur être assignée. D'autre part, (3.168) est exclu par (3.170(1)) : l'arborescence contient la répétition d'un GN désignateur non rigide.

Le traitement de Milner se différencie de celui de Chomsky sur deux points : (1) la co-indiciation note la relation anaphorique, et non spécifiquement la co-référence ; deux GN co-référents peuvent être co-indiciés ; ils peuvent également ne pas l'être, si la co-référence est obtenue par d'autres voies que la relation anaphorique ;

(2) les deux principes proposés visent les cas de co-référence ; mais, contrairement au Principe C, ils ne sont pas formulés en termes de co-indiciation, et ils ne font pas appel à la configuration de c-commande.

Le problème posé par les relatives concerne les conditions d'une bonne relation anaphorique. Cependant, dans la mesure où cette relation anaphorique induit la co-référence, les Principes énoncés en (3.170) doivent être pertinents. Que disent-ils de la relation anaphorique nominale à l'intérieur d'un E, c'est-à-dire ici d'une même phrase ?

On voit aisément que le principe (3.70 (2)) empêche toute relation anaphorique entre deux GN à N lexical, quelle que soit la structure syntaxique dans laquelle ils entrent. Ce principe, en effet, contrairement au principe C de Chomsky, ne met pas à part la configuration de c-commande : c'est la co-occurrence de deux GN lexicaux co-indiciés, à l'intérieur d'une même phrase, qui est exclue de manière générale.

Pourtant, il y a des cas de relation anaphorique nominale, à l'intérieur d'une phrase :

- (3.171)a. *quand j'ai vu une voiture qui débouchait du boulevard, et une vieille femme qui commençait à traverser, j'ai eu l'impression horrible que la voiture allait l'embrocher*
- b. *en entendant un journaliste interroger de façon extrêmement désagréable un député de l'opposition, on avait l'impression que le journaliste se sentait visé par les projets du député*
- c. *quand j'ai dit à Pierre que j'avais lu son livre, l'imbécile n'a pas voulu me croire*

Et il semble bien que la c-commande intervienne : les phrases de (3.172) contrastent avec celle de (3.71) :

- (3.172)a. * *une voiture s'est arrêtée si brutalement au feu rouge quand une vieille dame traversait qu'on avait l'impression que la voiture allait l'embrocher*
- d. * *j'ai entendu un journaliste interroger un député de l'opposition sur un ton si désagréable que j'ai compris que le journaliste se sentait visé par les projets du député*
- c. ?? *Paul a roulé si vite sur l'autoroute que l'imbécile s'est fait piéger au péage*

De telles données infirment le principe (3.170(2)). Ainsi, ni le Principe C, tel qu'il est formulé par Chomsky, ni l'ensemble du traitement proposé par Milner ne sont satisfaisants. Mais il existe une solution qui tire avantage des deux approches.

C. Le Principe C et la relation anaphorique.

Les éléments de la solution proposée sont les suivants :

1. On distinguera, à la suite de Milner (1982,1986), entre relation anaphorique et co-référence, et l'on adoptera la théorie de l'indice et de la co-indiciation qu'il propose, telle qu'elle est formulée ici en (3.169).
2. Le Principe C est pertinent. Mais ce n'est ni un principe réglant la co-référence entre GN à N tête lexical, ni un principe réglant l'occurrence des GN en position relativisée ou questionnée. Il est formulé termes d'indices : étant donnée la théorie de l'indiciation qui est adoptée ici, c'est un principe qui vise précisément la relation anaphorique nominale. Considérons la formulation (3.173) :

(3.173) Principe C (formulation proposée (1)):

un GN anaphorique à tête lexical n'est pas lié par un GN antécédent
où "lié" signifie "c-commandé par un GN co-indicié"

Ce principe ne traite que de la relation anaphorique, non de la co-référence. Il ne concerne donc jamais les désignateurs rigides qui ne sont jamais le deuxième terme d'une relation anaphorique, par définition, puisque leur référence n'est pas fixée par l'énoncé dans lequel ils apparaissent, ainsi, les phrases de (3.165) et (3.166a) sont hors de son domaine. Il ne dit rien non plus de (3.166b), ou de (3.168), dans la mesure où le GN objet n'est pas anaphorique du GN sujet. En revanche, il exclut (3.167) et (3.172), car les GN anaphoriques, *l'imbécile*, *la voiture*, *le journaliste*, et encore *l'imbécile*, sont liés par leur antécédent, *Pierre*, *une voiture*, *un journaliste*, et *Paul* ; il autorise (3.171), car le GN

anaphorique, *la voiture, le journaliste, l'imbécile* n'est pas lié i.e pas c-commandé par son antécédent.

3. En ce qui concerne la co-référence, le Principe (3.170(2)) est abandonné, mais on conserve le Principe (3.170(1)) : il autorise (3.165), tout en excluant correctement (3.168); en (3.168) en effet, il n'y a pas de relation anaphorique, mais des GN déictiques, qui ne sont pas désignateurs rigides : ils ne peuvent donc être répétés. D'autre part, il autorise (3.166) car les GN ne se répètent pas.

Revenons au Principe C révisé; peut-on en donner une formulation en termes d'indices, qui serait homogène à celle des Principes de Liage A et B ? Oui, si l'on admet la séparation des phénomènes de relation anaphorique et de co-référence, et la théorie de l'indiciation donnée en (3.169). Considérons le Principe C (3.174) :

(3.174) Principe C (formulation proposée (2)):

Un GN à tête lexical est libre
où "libre" signifie "non c-commandé par un GN co-indicié"

D'après (3.169), (1) deux GN anaphoriquement liés sont co-indiciés, et (2) deux GN co-référents ne sont obligatoirement co-indiciés que s'ils sont anaphoriquement liés. On obtient ainsi les résultats désirés : la co-référence entre deux GN appartenant à la même arborescence est possible (a) si les deux GN ne sont pas co-indiciés, ou s'il n'y a pas entre eux de relation de c-commande. On admettra que la co-référence entre les deux GN en (3.165, 166) n'est pas notée par la co-indication; au contraire, les relatives de (3.160a, 162, 163), les phrases de (3.167, 172) sont exclues car les deux GN sont anaphoriquement liés, et donc co-indiciés, et que l'un c-commande l'autre ; et si (b) le Principe (3.170(1)) n'est pas violé.

Cette analyse a des conséquences intéressantes : elle confirme, en effet, la nécessité de séparer relation anaphorique et co-référence. En ce qui concerne les relatives, elles se comportent bien comme on s'y attend puisqu'elles sont contraintes par le Principe C, cf (3.173/174). Or la relative en *dont*, que l'on a dit structurée par une relation anaphorique partitive, se comporte comme les autres relatives : un GN à N tête lexical qui a l'interprétation d'un GN de la partie ne peut apparaître dans la relative : il s'agit donc bien d'une relation anaphorique. Comme on admet que la relation anaphorique est notée par la co-indiciation, il y a donc une certaine forme de co-indiciation entre le GN de la totalité, et *dont* et le GN de la partie : c'est un point qu'il faudra préciser. On notera, d'autre part, que la relative en *dont* - partitif ne donne pas lieu à ambiguïté sur le choix de la catégorie anaphorique : ou le GN de la partie a un N tête lexical, et la relative est structurée par la chaîne, dans laquelle le GP vide est la catégorie anaphorique ; ou le GN de la partie n'a pas de N tête lexical, et il est lui-même le GN anaphorique, i.e. le GN relativisé.

D'autre part, une fois que l'on définit les rapports entre co-indiciation, relation anaphorique et co-référence, on se rend compte que le principe C porte, en fait, sur la relation anaphorique nominale. Les Principes de Liage apparaissent alors comme un ensemble homogène : ce sont les Principes qui règlent l'occurrence des catégories anaphoriques, dans leur relation avec leur antécédent; les Principes A et B règlent l'occurrence des GN pronominaux, anaphores (Principe A) et pronoms (Principe B), et le Principe C règle l'occurrence des GN anaphoriques nominaux.

Un dernier point mérite d'être souligné. Dans Chomsky (1981), le Principe C est supposé rendre inutile le principe contraignant la relation

entre un pronom et son antécédent, formulé par Wasow (1979), et repris ici en (3.96). Si l'on ne considère que le cas du GN, il en est ainsi. Développons le raisonnement : (1) les GN [+pro] sont anaphoriquement liés à leur antécédent, et portent donc le même indice ; (2) le GN antécédent d'un pronom est un GN à N tête lexical ; sinon, c'est lui-même un GN [+pro] et il ne fonctionne pas comme l'antécédent, cf Milner (1982). Un GN qui est l'antécédent d'un pronom est donc exclu par le principe C s'il est c-commandé par celui-ci, car c'est un GN à N tête lexical, qui est lié. Mais on a montré en § 3.1.3.2. que le principe proposé par Wasow avait une application plus large : on l'a utilisé précisément pour exclure la c-commande du N lexical par le *en* quantitatif, et il ne s'agit pas là d'une relation au niveau du GN, mais du N.

Il faut donc intégrer le Principe (3.96) à l'ensemble des règles qui ont trait à la relation anaphorique. Il y a deux moyens possibles :

- on étend le Principe C au cas du N, et l'on dira : un GN à tête lexical, ou un N lexical, est libre ;
- ou l'on regroupe le Principe (3.96) avec la condition 1/i, cf (2.45), et l'on a, à côté des Principes de Liage, des conditions portant sur les antécédents possibles : un N lexical c-commandé par un N [+pro] n'est pas un antécédent possible pour celui-ci.

Je laisse cette question ouverte.

II. Le GN anaphorique à N tête vide.

A. Les GN vides : définition syntaxique.

Deux types de GN à N tête vide fonctionnent comme anaphoriques de la partie dans la relative en *dont* : les indéfinis, c'est-à-dire les GN quantitatifs avec un N tête vide et *chacun e*, et les définis, c'est-à-dire les GN constitués d'un superlatif ou d'un ordinal, *lequel* et *l'un*

et d'un N tête vide. Or, si l'on admet volontiers que de tels GN soient anaphoriques au niveau du N, leur analyse comme GN anaphoriques demande à être justifiée. On distingue entre deux types de GN anaphoriques, les pronoms, d'une part, et les anaphoriques nominaux d'autre part. Or les GN à N tête vide n'ont pas la morphologie des pronoms, puisqu'ils se laissent analyser en constituants (Det (Adjectif) N) alors que les pronoms *le/se* sont inanalysables, et ils n'ont pas non plus les propriétés des GN anaphoriques nominaux : ils s'y opposent sur trois points cruciaux :

- (1) les anaphoriques nominaux ont un sens lexical propre, par opposition aux pronoms. Or, s'il est vrai que les GN dont il est ici question contiennent du matériel lexical, élément de quantité ou adjectif, il leur manque la catégorie essentielle pour la constitution du sens d'un GN, à savoir le N tête.
- (2) L'effet de la relation anaphorique nominale est d'identifier le référent du GN, et cette identification est marquée par la présence du défini, qui n'est pas indépendamment justifié. On constate que les GN que l'on dit ici anaphoriques sont indéfinis, ou définis ; mais s'ils sont définis, cela ne doit rien à la relation anaphorique : ils le sont de même lorsqu'ils constituent la première partie d'un GN partitif à N tête vide : on a *le plus clair e de tes arguments*, *le premier e de tes arguments*, *lequel e de tes arguments*, *l'un e de tes arguments*, et le référent du GN anaphorique n'est pas identifié par la reprise, qu'il s'agisse d'un GN défini ou indéfini.
- (3) Le GN anaphorique nominal réfère à un/des particuliers, non au genre ou à la classe ; ainsi, l'antécédent réfère à un particulier, et n'est ni un GN générique, ni un GN quantifié. Il n'en va pas de

même pour les GN à N tête vide, qu'il s'agisse de relation discursive, ou de la relative en *dont*. Ainsi, le GN antécédent est générique dans les exemples qui suivent :

- (3.175)a. *les romans primés par les jurys littéraires ne sont pas toujours des chefs-d'oeuvre ; beaucoup, d'ailleurs, tombent dans l'oubli*
- b. *les tissus muraux sont en général très beaux aujourd'hui ; il est prudent, cependant, d'acheter quelques mètres, avant de faire son choix*
- c. *les romans primés par les jurys littéraires n'ont pas toujours du succès ; les plus populaires paraissent ensuite dans des collections de poche*
- (3.176)a. *les romans primés par les jurys littéraires, dont beaucoup d'ailleurs tombent dans l'oubli, sont loin d'être tous des chefs-d'oeuvre*
- b. *les tissus muraux, dont il est toujours prudent d'acheter quelques mètres avant de faire un choix définitif, sont tout de même très beaux dans l'ensemble*
- c. *les romans primés par les jurys littéraires, dont les plus populaires paraissent ensuite dans des collections de poche, ne sont pas toujours des chefs-d'oeuvre*

Ainsi donc, si les GN à N tête vide sont bien des GN anaphoriques, ils n'ont pas les propriétés des anaphoriques nominaux, mais celles des anaphoriques pronominaux : (1) la mise en relation avec l'antécédent n'identifie pas le référent du GN anaphorique, mais lui permet d'acquiescer un sens lexical complet ; ici il s'agit seulement du sens du N tête. (2) le GN anaphorique a le même type interprétatif que son antécédent : il réfère à un/des particuliers, ou au genre, suivant le type de son antécédent. L'interprétation est générique en (3.175-76), particulière en (3.177-78) :

- (3.177)a. *il a lu pas mal de romans de Balzac ; certains l'ont même passionné*
- b. *est-ce que tu as acheté le tissu pour les murs ? - un mètre seulement, pour voir*
- c. *est-ce que tu as lu tous les romans de Balzac ? - j'ai lu les plus célèbres, en tout cas*
- (3.178)a. *il a lu pas mal de romans de Balzac, dont certains l'ont même passionné*
- b. *est-ce que tu aimes toujours ce tissu, dont j'ai acheté un mètre, pour voir ?*
- c. *est-ce que tu as lu tous les romans de Balzac, dont je ne connais que les plus célèbres ?*

Et, comme on l'a déjà signalé en § 3.2.1.1., il doit y avoir accord entre le type interprétatif du GN antécédent et celui du GN anaphorique. Ainsi, les relatives de (3.179) sont exclues : le GN antécédent est particulier, et le GN anaphorique est de type générique :

- (3.179)a. ?? *j'ai racheté du lait, dont il faut boire au moins un demi-litre par jour*
- b. ?? *nous n'avons emprunté que des autoroutes, dont on a construit des dizaines en Europe depuis la guerre*

S'il y a une relation anaphorique possible en (3.180), c'est qu'elle s'établit au niveau du N (cf le *en* quantitatif) et non du GN :

- (3.180)a. *j'ai racheté du lait ; il faut en boire au moins un demi-litre par jour*
- b. *nous n'avons emprunté que des autoroutes ; on en a construit des dizaines en Europe depuis la guerre*

Le contraste entre (3.179) et (3.180) confirme que, dans la relative, la relation anaphorique concerne bien le GN, et non pas seulement le N.

Les GN à N tête vide se comportent donc comme des anaphoriques pronominaux, dont ils n'ont pourtant pas la morphologie. Comment expliquer ces données ? Regardons comment ils se comportent vis-à-vis de leur antécé-

dent. Les GN pronominaux, dans l'analyse proposée au chapitre II, se divisent en anaphores, qui apparaissent dans la même catégorie que leur antécédent (Principe A) et pronoms, qui apparaissent dans une autre catégorie que leur antécédent (Principe B). Or, on a vu que les anaphoriques nominaux de la partie relèvent du Principe C comme les anaphoriques nominaux reprenant à l'identique leur antécédent. Les anaphoriques pronominaux de la partie doivent donc relever du Principe A ou du Principe B.

Qu'en est-il ? On voit qu'ils peuvent apparaître dans le même $\bar{S}$ que leur antécédent, cf (3.178); mais ils peuvent également apparaître dans un autre $\bar{S}$:

- (3.181)a. *il a lu pas mal de romans de Balzac, dont je crois que certains l'ont vraiment intéressé*
 b. *je suis décidé à lire tous les romans de Balzac, dont je suis sûr que tu n'as lu que les plus célèbres*

Or, cette propriété est précisément celle des GN vides, qui, avons-nous dit, ne sont pas spécialisés quant à leur fonctionnement comme anaphores ou comme pronoms. L'hypothèse que je propose est donc la suivante : les GN à N tête vide fonctionnent comme anaphoriques dans la relative (et, également dans la relation anaphorique discursive, telle qu'elle est illustrée en (3.175), par exemple), parce que ce sont des GN pronominaux, et ce sont des GN pronominaux parce que ce sont des GN vides¹⁸.

Revenons à la définition des GN vides. Jusqu'ici, on a admis que les GN vides, du point de vue syntaxique, étaient également des GN vides, du point de vue phonétique. Or, l'hypothèse présentée ici suppose que la relation entre les deux types de GN vides est plus complexe : certes, les GN phonétiquement vides sont syntaxiquement des catégories vides, mais il se peut qu'un GN contienne du matériel phonétique et soit néan-

moins traité syntaxiquement comme une catégorie vide. Cette proposition rappelle l'analyse faite par Milner (1984), à propos du GN réciproque *l'un l'autre* : Milner analyse ce GN comme un GN vide, du point de vue syntaxique, et propose le principe suivant :

(3.182) Catégorie vide (Milner, 1984) :

une catégorie est vide dans la mesure où elle n'a pas donné lieu à une sélection lexicale

L'inconvénient de cette formulation est qu'elle ne permet pas de faire la différence entre une catégorie vide et un pronom réalisé, qui n'a pas, lui non plus, donné lieu à une sélection lexicale. Mais regardons le GN *l'un l'autre* : il a en commun avec les GN que nous analysons en ce moment de ne pas avoir de N ; c'est un GN à N tête vide. Il semble bien que ce soit là le point crucial, en ce qui concerne le fonctionnement comme catégorie vide. On serait donc tenté de dire que les GN à N tête vide sont traités syntaxiquement comme des GN vides. Mais il existe, rappelons-le, des GN partitifs à N tête vide : le N est interprété par identité avec le N du GN de la totalité qu'ils contiennent, cf (3.183) :

- (3.183) [certains _N [e] _{GP}[de GN tes arguments]]

Dira-t-on que ce sont des GN vides ? Cela ne serait pas cohérent avec l'ensemble des analyses : les GN vides, en effet, sont des GN pronominaux ; il n'en va pas de même pour les GN partitifs du type de celui de (3.183), car ce dernier n'a rien d'un GN anaphorique : il est vrai que le N tête est vide, mais il trouve son antécédent à l'intérieur même du GN, puisque c'est le N tête du GN de la totalité.

Le GN partitif à N tête vide, cependant, peut être un GN pronominal : c'est un GN vide, quand le GN de la totalité ne contient pas de N lexical qui fonctionne comme antécédent. On constatera qu'un tel GN

(3.186) lesquelles est-ce que tu aimes, de ces fleurs ?
- j'aime (les bleues
 les tiennes

- Pourtant, les relatives de (3.187) ne sont pas acceptables :

(3.187) * Ces fleurs, dont j'aime surtout (les bleues
 (les tiennes

Du point de vue de l'interprétation, les deux groupes de GN sont clairement séparés : les uns - ceux qui fonctionnent dans la relative en *dont* - sont toujours des GN de la partie, en ce qu'ils sont toujours interprétés comme dénotant une partie de la totalité que dénote leur antécédent ; au contraire, les autres peuvent, mais ne doivent pas avoir cette interprétation. Ainsi, les deux groupes sont des réponses possibles en (3.188), et le référent du GN anaphorique appartient à la totalité dénotée par le GN antécédent :

(3.188) Est-ce que tu aimes ces chapeaux ?

- a. - j'aime (le bleu
 (le tien
- b. - (j'en aime quatre
 (j'aime le moins cher

Mais leur comportement est différent, lorsque le référent du GN anaphorique n'appartient pas à la totalité dénotée par l'antécédent :

(3.189) *Est-ce que tu aimes ces chapeaux ?*

- non, mais j'aime (le tien
(le bleu qui est là-bas

(3.190) Est-ce que tu as lu ces quatre romans de Balzac ?

- * - non, mais j'ai lu (le dernier
(le plus court

C'est que la sémantique des uns et des autres n'est pas identique :

Les GN possessifs et les adjectifs nominalisés contiennent l'expression

d'une propriété qui ne fait pas partie de celles qui définissent la totalité : la possession et la propriété "bleu" sont des propriétés de la partie, non de la totalité en (3.188-89).

Au contraire, les GN qui fonctionnent comme anaphoriques de la partie ne contiennent en eux-mêmes l'expression d'aucune propriété qui ne soit aussi une propriété de la totalité à laquelle ils appartiennent : c'est ainsi qu'ils entrent dans la sémantique de l'appartenance, et de la partition. C'est évident en ce qui concerne les GN quantitatifs à N tête vide, et *chacun*, puisqu'une expression de quantité n'a rien à voir avec une propriété, pas plus que le quantificateur *chacun*. Mais cela est vrai aussi des GN définis : *l'un* et *lequel* n'expriment pas de propriété. Quant aux ordinaux et aux superlatifs, ils expriment une propriété, mais celle-ci ne caractérise pas la partie; tous les éléments qui composent la totalité ont la propriété exprimée par l'adjectif : s'il s'agit d'un superlatif, la différence s'établit en termes de degré, et tous les éléments sont ordonnés, s'il s'agit d'un ordinal, la différence est une différence de positionnement. Ainsi, les GN anaphoriques de la partie relèvent de la sémantique de l'appartenance, alors que les autres GN à N tête vide relèvent de la sémantique de l'intersection.

La difficulté est la suivante : à quel niveau de la structure cette différence intervient-elle ? est-elle notée au niveau où se construit la relation anaphorique (partitive), ou seulement au niveau où se construit l'interprétation de la relative ? Dans le premier cas, les GN adjectifs et possessifs sont exclus car ils ne fonctionnent pas comme anaphoriques de la partie; dans le second, les GN sont acceptables au niveau de la relation anaphorique, en tant que ce sont des GN pronominaux, et qu'ils reprennent le N tête du GN de la totalité, mais ils sont exclus au niveau de l'interprétation. Autrement dit, la relation anaphorique fait-

elle la différence entre ces GN alors qu'ils sont tous considérés comme des catégories pronominales ?

Il serait préférable que la relation anaphorique partitive tienne compte de la différence de fonctionnement entre les GN, car cela permettrait de considérer que, malgré la différence entre les deux types de relation qui structurent les relatives, il y a dans les deux cas une règle de traduction de la structure syntaxique - c'est ici la relation anaphorique - en structure sémantique, qui s'applique de manière automatique, sans être tributaire du sens lexical des items considérés.

Si le fonctionnement comme anaphorique de la partie ne dépend pas des items lexicaux en cause, c'est qu'il dépend des catégories syntaxiques qui apparaissent dans les GN. Il est exclu d'entrer ici dans le détail des structures; regardons cependant les éléments qui apparaissent dans les seuls anaphoriques de la partie : il s'agit des éléments de quantité, de *chacun*, de la particule du superlatif, de *quel*, et des ordinaux. On admet que les catégories syntaxiques sont des complexes de traits ; or, on peut faire l'hypothèse, semble-t-il, que les catégories qui dominent ces éléments, pour diverses qu'elles soient, contiennent toutes un trait qui recouvre quantité/qualité, et qui serait, à un certain niveau de fonctionnement, un trait de type unique (cf Culicoli, 1973).

Il n'est pas nouveau de proposer qu'il y a un trait de quantité commun aux éléments de quantité proprement dits et à la particule du superlatif, cf, par ex. Milner (1978); d'autre part, si l'on a montré que *chacun* n'est pas, à proprement parler, un élément de quantité comme *plusieurs*, cela ne veut pas dire que la catégorie qui le domine ne contient pas quelque chose comme le trait quantité; enfin, il faut faire l'hypothèse, plausible, que *quel* et l'ordinal réalisent une catégorie qui contient un trait "qualité".

Je résume donc l'hypothèse qui est proposée ici :

- (1) les GN à N tête vide sont des GN vides, et, par là, des GN pronominaux;
- (2) en tant que GN pronominaux, ils entrent en relation anaphorique avec un GN antécédent ;
- (3) on distingue deux catégories parmi ces GN : les anaphoriques de la partie et les anaphoriques de l'intersection. Les premiers seuls comportent une catégorie syntaxique comprenant le trait "quantité/-qualité".
- (4) la relation anaphorique partitive fait la différence entre ces types de GN, en fonction de la présence ou de l'absence de ce trait. La différence est donc notée au niveau de la relation anaphorique, d'une manière que l'on va maintenant rapidement aborder.

3.2.2.2. Notation de la relation anaphorique partitive.

Le Principe C nous est apparu pertinent pour régler l'occurrence du deuxième terme de la relation anaphorique partitive, comme pour celle du deuxième terme de la relation anaphorique d'identité. Or, le Principe C fait appel à la notion de libre/lié, qui met en jeu une identité d'indices. Il faut donc que l'indice du GN de la totalité, premier terme de la relation, soit, d'une certaine manière, identique à celui du GN anaphorique de la partie. Mais on a admis, d'autre part, que la co-indiciation entraînait la co-référence : sans cette règle de passage, le système d'indiciation, qui est une pure notation sans justification du côté d'une analyse morphologique ou phonologique, perd tout contact avec une réalité qui lui est extérieure. Or, on voit qu'il y a un rapport entre GN de la totalité et GN de la partie du côté de la référence, mais qu'il n'y a pas co-incidence.

On se trouve donc devant une situation que le système des indices tel qu'il est habituellement pratiqué ne permet pas de dire : il y a co-indiciation, du point de vue des Principes formels, mais celle-ci n'entraîne pas l'identité des références : c'est un système de choix binaire, qui a pour contre-partie l'identité ou la différence des références. Je propose donc un type d'indice nouveau, qui notera cette relation d'appartenance : d'un côté, la communauté des indices est suffisante pour déclencher l'application des Principes de Liage, et, en particulier, du Principe C, d'un autre côté, la relation entre les deux GN, du point de vue de la référence, n'est pas la co-incidence, mais, précisément la relation de totalité à partie. Pour cela, j'emprunte une notation à la théorie ensembliste : On note la totalité par un indice majuscule I, et la partie par un indice complexe $i \in I$.

L'attribution des indices de la totalité, I, et de la partie $i \in I$, se fait selon les principes suivants :

1. Tous les types de totalités peuvent relever de ce type d'indiciation, dès lors qu'ils donnent lieu à une relation anaphorique partitive.
2. Le Principe C s'applique dans la relative, cf (3.174) : il exclut les GN non pronominaux, i.e. les GN à N tête lexical, porteurs d'un indice identique à celui de l'antécédent (et du GN dans COMP), ou de l'indice partitif si le GN antécédent a un indice de la totalité. En conséquence, si le GN de la partie qui apparaît dans la relative a un N tête lexical, ou bien il ne porte pas l'indice $i \in I$, ou bien la structure est exclue par le Principe C.
3. On fait l'hypothèse que les relatives en *dont*-partitif relèvent de deux structures : (a) la chaîne $\langle \text{dont}_i, e_i \rangle$, qui lie *dont* et un GP vide, et (b) la relation anaphorique partitive qui lie *dont* comme GP de la totalité à un GN anaphorique partitif. La chaîne est

limitée par ECP : elle n'existe que si le GN de la partie a un N tête lexical.

Par la combinaison de ECP et du Principe C, les deux structures sont en distribution complémentaire :

- si le GN de la partie a un N tête lexical, on a une structure de chaîne, et le GN de la partie ne porte pas l'indice $i \in I$.
- si le GN de la partie a un N tête vide, on a une relation anaphorique partitive, notée par les indices $I \dots i \in I$.

On distinguera entre la chaîne, cf (3.191a) et la relation anaphorique partitive, cf (3.191b) ;

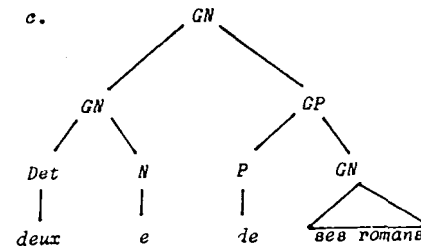
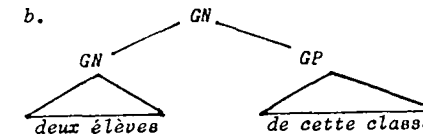
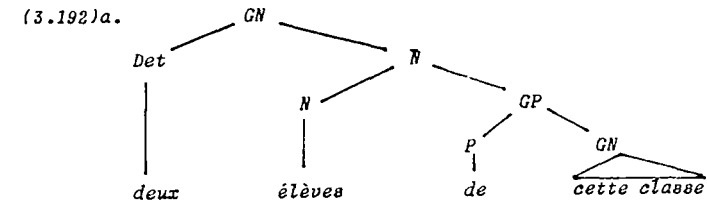
(3.191)a. (cette classe_i, dont_i je connais déjà plusieurs
élèves [_{e_i]}
(une horloge_i dont_i les aiguilles [_{e_i]} persistent à
marquer 12h.
(les romans de Balzac_i dont_i j'ai lu à peu près
(la moitié [_{e_i]}
(ce tissu_i dont_i j'ai acheté deux mètres [_{e_i]} pour
voir

b. (ce tissu_I dont_I j'ai acheté [deux mètres [_{e_i]} _{i ∈ I}
(le lait_I dont_I il faut boire [un demi-litre _e] _{i ∈ I}
(par jour
(les romans de Balzac_I dont_I [beaucoup _e] _{i ∈ I} sont
(publiés en Poche
(les romans de Balzac_I dont_I je ne sais pas du tout
([lequel _e] _{i ∈ I} j'étudierai cette année

Les différents exemples de (3.191a) illustrent une interprétation partitive reposant sur le sens des deux GN en présence, multiplicité lexicale

(élèves/classe) et assemblage (aiguilles/horloge), ou sur le sens du N tête, exprimant la partie (N de Fraction, cf *la moitié*, ou de Quantité, cf *deux mètres*) ; les différents exemples de (3.191b) illustrent la relativisation concernant une unité fragmentable avec un GN de quantité en position de déterminant, une multiplicité lexicale avec un GN partitif indéfini, ou défini.

Considérons maintenant les GN partitifs, c'est-à-dire les GN qui comportent un GN de la totalité, et non plus les GN anaphoriques de la partie. On distingue entre trois cas, illustrés en (3.192a,b,c)¹⁹ :



La question est la suivante : quels sont les indices portés par le GN de la partie, c'est-à-dire le GN dominant, et, éventuellement, en (3.192b, c) le GN qui constitue la branche gauche, et le GN de la

totalité, qui est complément ? En (3.192a), il n'y a pas de relation de c-command entre le GN de la partie et le GN de la totalité, puisque le GN de la partie domine le GN de la totalité. Le Principe C n'est donc pas violé si ces GN portent respectivement les indices $i \in I$ et I ; en même temps, ces indices ne sont pas obligatoirement ceux de ces GN, dans la mesure où l'interprétation ne repose pas sur une relation anaphorique entre les GN, mais sur la mise en relation entre les deux N.

Que dire des structures illustrées en (3.192b) et (3.192c) ? Il n'est pas possible, dans cette structure, d'envisager que les deux GN portent les indices $i \in I$ et I , qui sont partiellement identiques. Revenons, en effet, à la structure du GN qui contient un $\bar{S}$ relatif : on a dit que cette structure était $GN_i [\bar{S}]$; en effet, elle est cohérente avec l'analyse des relatives en termes de relations anaphoriques : la structure, a-t-on dit, échappe à la condition i/i , rappelée ici en (3.193), cf (2.45b), dans la mesure où le GN qui constitue la branche gauche du GN joue le rôle de l'antécédent par rapport à la chaîne relative. Ainsi, le GN dominant n'est pas l'antécédent de cette chaîne, et la structure est admise :

(3.193) Condition i/i (formulation proposée, cf (2.45b)) :

Dans la structure $\gamma_i (... \delta_i ...)$ γ_i n'est pas un antécédent possible pour δ_i .

Si l'on considère que le GN qui constitue la branche gauche des GN contenant une relative est un antécédent possible pour un GN qui apparaît dans la branche droite, malgré l'identité avec le GN dominant, il faut admettre que le GN qui constitue la branche gauche dans les structures (3.193b,c) peut lier un GN qui apparaît dans la branche droite. Autrement dit, le GN de la totalité qui est un GN à N lexical, s'il portait l'indice I , en même temps que le GN de la partie (i.e. le GN

dominant et le GN constituant la branche gauche) porte l'indice $i \in I$, serait lié par celui-ci : d'une part, l'identité des indices est suffisante, avant avons-nous dit, pour faire jouer le Principe C, d'autre part, le GN qui constitue la branche gauche c-commande le GN de la totalité.

On admettra donc que le GN partitif, et avec lui le GN qui constitue la branche gauche en (3.192b,c), et le GN de la totalité ne portent pas les indices que l'on a proposés pour les GN de la totalité et de la partie qui entrent dans une relation anaphorique partitive. Ceci n'est pas gênant si l'on dit que l'interprétation ne repose pas sur une relation anaphorique entre les deux GN. On sait effectivement que l'interprétation partitive, dans un GN à N tête lexical, n'a rien à voir avec la relation anaphorique entre les GN, mais avec le sens des deux N. Quant au GN partitif à N tête vide, on dira de même que l'interprétation partitive ne met pas en cause les GN, mais les N : elle résulte d'une règle interprétant le N vide par identité avec celui du GN de la totalité, et non d'une règle mettant en relation le GN de la partie et le GN de la totalité dans leur ensemble.

On peut reprendre maintenant la formulation de la différence entre le fonctionnement de *dont* et d'un GP de la forme *de* GN [+qu-]. *Dont* se distingue des GN [+qu-] sur deux points : (1) *dont* peut être la tête d'une chaîne contenant un pronom réalisé, alors que *duquel*, *de qui* sont les antécédents de catégories vides ; (2) *dont* mais non *duquel*, est le premier terme d'une relation anaphorique partitive. Or, on vient de voir que le GN anaphorique de la partie, dans la relative, était une catégorie vide. On ne peut donc formuler la différence simplement en termes de catégorie vide vs catégorie réalisée ; il faut préciser que *duquel* (et, d'une façon générale, les GN/GP [+qu-]) doit être repris par une catégo-

rie vide identique. On propose donc de faire la distinction entre les GP [+de] qui apparaissent dans COMP de la manière suivante :

(3.194) Condition sur les GN [+qu-] dans COMP :

Un GN[+qu-] dans COMP est anaphoriquement lié à une catégorie vide en position A, qui lui est totalement identique (même forme, même indice)

L'expression "GN [+qu-]" est évidemment entendue de façon très large²⁰ : elle désigne non seulement le mot *qu-*, qui est, strictement, un GN[+qu-], mais également un GN contenant un mot *qu-*, comme déterminant ou comme complément : ainsi, *quel roman de Balzac*, *combien de romans de Balzac* sont des GN [+qu-], ou encore *les romans de qui*, *les romans de quel auteur du 20^e siècle* etc.

3.2.2.3. Confirmation des hypothèses.

Reprenons les éléments essentiels qui composent l'hypothèse de la relation anaphorique partitive dans la relative en *dont* :

- (1) *dont* est interprété comme une totalité, par rapport à un GN interprété comme une partie, parce que c'est un GP [+de] en position initiale.
- (2) le GN de la partie est un GN anaphorique, car la structure des relatives est toujours de type anaphorique.
- (3) le GN anaphorique de la partie est un GN syntaxiquement vide.

Pour appuyer le premier point, j'ai fait appel à une construction qui existe indépendamment de la relative : la construction à *de* GN initial, étudiée par Barbaud (1976). Or, ce rapprochement est paradoxal : pour Barbaud, l'absence de parallélisme entre les relatives et les phrases à GP [+de] initial est précisément un argument qui lui permet de dire que ce GP est généré en position initiale et non déplacé à partir d'une

position interne à S. Dans nos termes, il n'y a pas de chaîne dont la tête serait ce GP initial et l'origine une position vide, interne à S. Quels sont, en effet, les types de GN qui apparaissent comme GN de la partie dans la construction à GP initial ? A côté de certains GN qui fonctionnent dans la relative, comme les superlatifs, les ordinaux et *lequel*, on a les cas suivants :

- (1) les GN qui sont exclus de la relative, bien qu'ils aient un N tête vide ou pronominal : les adjectifs au positif, les GN possessifs, *celui de GN/qui S/celui-ci*, cf (3.195) vs (3.196) :

(3.195) *de ces trois solutions, j'espère qu'ils choisiront*
(la bonne
(la tienne
(celle qui rend compte de tous les faits

(3.196) * *nous avons présenté trois solutions, dont j'espère*
qu'ils choisiront (la bonne
(la tienne
(celle qui rend compte de tous les faits

- (2) un pronom personnel accentué :

(3.197) *de nous tous, c'est plutôt toi qui devrais y aller*

- (3) un GN avec un N lexical réalisé, et même un Nom Propre :

(3.198)a. *De ces trois amies, je n'avais rencontré que l'oph-*
talmologiste

b. *De cette famille, je ne supporte que Félicie*

Les GN des types (2) et (3) ne sont bons que s'ils sont "focalisés", i.e. sont les focus d'une phrase clivée (*c'est ... que*), ou d'une phrase avec *ne ... que* ; mais cette focalisation ne leur permet pas de fonctionner comme GN de la partie dans les relatives :

- (3.199)a. * *l'invitation a été faite à nous tous, dont c'est plutôt toi qui devrais y aller*
- b. ?? *Elle m'a présenté ces trois amies dont je n'avais rencontré que l'ophtalmologiste*
- c. * *Je ne sais pas si tu connais cette famille, dont je ne supporte que Félicie*

Cette absence de parallélisme entre la relative et la construction à GP initial n'est pas un argument contre les hypothèses avancées. Que montrent les données ? Deux choses : que la construction en *de* GN initial existe effectivement sans que cette catégorie soit la tête d'une chaîne, et qu'elle est dans une position extérieure à S, que l'on peut appeler TOP, si l'on veut : c'est pourquoi ce GP [+de] ne peut être relativisé dans une structure de chaîne, puisque l'origine ne serait pas proprement gouvernée, cf §1.1.2.2. Mais on a fait, avec la DPR, l'hypothèse que *dont* est lui-même un GP [+de] initial, et l'on a même précisé, avec la relative en *dont-partitif*, que *dont* avait le même type d'interprétation que le GP initial de Barbaud.

Comment expliquer alors que les deux constructions ne soient pas toujours parallèles ? Il n'y a là aucune difficulté, si l'on tient compte de la deuxième des hypothèses avancées : la relative doit être structurée par une relation anaphorique, alors que c'est possible, mais non obligatoire pour la construction à *de* GN initial de S, qui demande seulement que le S contienne un GN construit sémantiquement comme un GN de la partie. On peut, en effet, dire que les adjectifs nominalisés, les GN possessifs sont anaphoriques, mais cela est déjà plus difficile pour le GN de (3.198a), et certainement impossible pour le Nom Propre de (3.198b).

S'il en est ainsi, on comprend que tous les GN qui sont bons dans la construction à *de* GN initial ne puissent fonctionner dans la relative en *dont*, mais on s'attend à ce que tous les GN anaphoriques de la partie

qui fonctionnent dans la relative soient bons dans la construction à *de* GN initial. C'est bien ce que l'on constate : on trouve non seulement le superlatif, les ordinaux et *lequel*, qu'étudie Barbaud, mais les expressions de quantité et *chacun*, et les séries avec *autre* :

- (3.200)a. *Des deux livres, Ludovic a acheté le moins cher*
- b. *De tous les livres sur ce sujet, Ludovic a acheté le premier qui lui tombait sous la main*
- c. *De tous les livres sur ce sujet, je ne sais vraiment pas lequel acheter*
- d. *Des nombreux livres sur ce sujet, peu sont intéressants*
- e. *Des livres que j'ai lus sur ce sujet, il m'a semblé que chacun était intéressant*
- f. *De ces deux livres, l'un ne vaut rien et l'autre est trop cher*
- g. *De tous les livres que j'ai lus sur ce sujet, certains m'ont paru peu documentés, et les autres plutôt ennuyeux*

Ainsi, la comparaison des GN de la partie dans la relative en *dont* et dans la construction à GP initial confirme en même temps l'analyse de certaines relatives en *dont* comme constructions à GP [+de] initial (même structure et même interprétation) et celle de l'ensemble des relatives comme structures anaphoriques, fonctionnement auquel n'échappent pas les relatives en *dont* qui ne reposent pas sur une chaîne.

Le dernier volet de l'analyse consiste à dire que les GN de la partie, qui fonctionnent comme anaphoriques dans la relative, sont des GN vides. Cette analyse est confirmée par les données du "complément partitif" verbal, signalées en §3.1.2. On a admis que la structure de ces compléments est en réalité un GP de la totalité complément dans un GN partitif dont la première partie est entièrement vide ; la structure de (3.201) est comme en (3.202) :

- (3.201)a. *J'ai bu de ce vin*
 b. *J'ai mangé de ces gâteaux*
- (3.202)a. *J'ai bu_{GN} [e_{GP} [de ce vin]]*
 b. *J'ai mangé_{GN} [e_{GP} [de ces gâteaux]]*

En (3.201a), la totalité est une unité fragmentable, en (3.201b), une multiplicité; or, bizarrement, le GP est relativisable dans le premier, mais non dans le second cas :

- (3.203)a. *Ce vin, dont j'ai bu*
 b. *Ces gâteaux dont j'ai mangé*

Dans mon hypothèse, la structure de ces relatives est comme en (3.204), avec un GN de la partie anaphorique vide :

- (3.204)a. *Ce vin_I $\overline{S}$ [dont_I j'ai bu_{GN} i_{εI} [e]]*
 b. *Ces gâteaux_I $\overline{S}$ [dont_I j'ai mangé_{GN} i_{εI} [e]]*

La structure de chaîne, en effet, est exclue par ECP : l'origine ne serait pas proprement gouvernée, et l'on a donc une relation anaphorique partitive. Ceci ne suffit pas à expliquer le contraste entre (3.203a) et (3.203b).

Contrairement aux GN anaphoriques de la partie que l'on a vus jusqu'à maintenant, celui de (3.203) est vide à la fois syntaxiquement et phonétiquement : quelle en est l'analyse ? Un GN de quantité, avons-nous dit, a deux fonctionnements : ou bien c'est un déterminant, ou bien c'est un GN ordinaire. Ainsi, la structure du GN vide est, a priori, soit $GN[GN[+qt][e] \overline{N} [e]]$, soit $GN[+qt][e]$. Mais, par ailleurs, on voit que les GN avec une expression de quantité en position de déterminant et un N vide sont exclus comme objets, cf (3.205) :

- (3.205) *Est-ce que tu as lu tous les livres de Balzac ?*
 * *- j'ai lu beaucoup e*

Il n'y a aucune raison de supposer que le fonctionnement est différent dans le cas qui nous occupe; on admettra donc que la structure est la seconde, à savoir un GN [+qt] non analysé et vide. C'est donc ce GN de quantité qui est par lui-même le GN anaphorique de la partie : étant vide, il ne tombe pas sous le coup du Principe C, cf (3.174).

Que la relative soit possible n'est donc pas étonnant. Reste à expliquer, cependant, pourquoi le type de totalité importe. Du point de vue sémantique, le GN de quantité doit fonctionner comme GN de la partie dans les mêmes conditions quand il est vide que quand il est réalisé : voyons comment les GN de quantité, GN de Nombre ou de Mesure, fonctionnent seuls en position objet comme GN de la partie, par rapport aux deux types de totalités, multiplicité et unité fragmentable²¹ :

- (3.206)a. ** Est-ce qu'il connaît les romans de Balzac ?*
 - certainement, il a lu une dizaine
- b. ? *Qu'est-ce que tu fais des pommes qui restent ?*
 - j'ai cuit dix kilos hier, tu n'as qu'à jeter le reste
- c. *Qu'est-ce que tu fais de ce tissu ?*
 - Je veux deux mètres pour une jupe ; tu peux prendre le reste.

On observe un contraste net entre le GN de Nombre et le GN de Mesure : le GN de Nombre (en position objet) est exclu comme GN de la partie; d'autre part, le GN de Mesure est meilleur quand la totalité est une unité fragmentable que quand c'est une multiplicité. De plus, il semblerait que les multiplicités ne soient pas réellement compatibles avec un GN de Mesure non spécifié : ainsi, on a *un peu de vin*, mais non *un peu de gâteaux* ; or, un GN de Mesure, comme l'est celui qui apparaît dans la relative, est aussi peu spécifié que possible, puisqu'il est vide. Il est donc apte à exprimer une partie d'une unité fragmentable, non d'une multiplicité.

Résumons : dans les relatives en *dont*, correspondant à un "complément partitif verbal", on a un GN de quantité vide comme GN anaphorique de la partie. Du point de vue de l'interprétation, ce GN doit fonctionner dans les mêmes conditions s'il est vide et s'il est réalisé. En ce qui concerne les multiplicités, la partie peut être exprimée par un GN de Nombre ou de Mesure; mais le GN de Nombre ne fonctionne pas seul comme GN de la partie en position objet; quant au GN de Mesure, il n'apparaît comme GN de la partie par rapport à une multiplicité que s'il est spécifié : le GN vide ne répond pas à ce critère. Aucun GN de quantité, ni GN de Nombre, ni GN de Mesure, n'est donc acceptable comme GN de la partie par rapport à une multiplicité. Au contraire, un GN de Mesure non spécifié (par exemple, *un peu*) se combine sans difficulté avec une unité fragmentable, d'une part, et fonctionne seul comme GN de la partie en position objet, d'autre part. Les deux conditions sont donc remplies pour que le GN vide des relatives en *dont* de (3.203a) soit acceptable comme anaphorique, ce qui n'est pas le cas du GN vide dans la relative de (3.203b). Ainsi s'explique le contraste bizarre entre ces deux relatives.

3.2.3. Propriétés des GN vides.

3.2.3.1. Les conditions (ECP, IC)

On a proposé deux structures anaphoriques pour les relatives du français : la chaîne et la relation anaphorique partitive. Il est apparu, de plus, que les GN anaphoriques de la partie, qui se présentent, morphologiquement, comme des GN à N tête vide, sont syntaxiquement des GN vides. Or, le GN vide origine d'une chaîne est soumis à la condition d'être proprement gouverné (ECP), cf (2.65) et (2.160.161) ; d'autre part, les chaînes, en dehors de la DPR, sont soumises aux conditions d'iles (IC) : qu'en est-il de la relation anaphorique partitive sur ces deux points ?

J'ai fait appel à ECP pour expliquer (1) les restrictions sur la relativisation du GN sujet d'une complétive tensée ou infinitive et (2) l'impossibilité d'interroger le GP de la totalité, lorsqu'il est complément dans un GN partitif à N tête vide, et, par conséquent l'impossibilité de relativiser ce même GP avec une structure de chaîne. Considérons maintenant une relative structurée par une relation anaphorique partitive cf (3.207) :

- (3.207)a. *Les romans de Balzac_I dont_I [beaucoup e]_{iEI} sont publiés dans des collections de poche*
- b. *Les romans de Balzac_I dont_I je suis sûr que [beaucoup e]_{iEI} sont publiés dans des collections de poche*

Le GN anaphorique se trouve dans la complétive, en position de sujet, tout aussi bien que dans le même $\bar{S}$ que l'antécédent *dont* : cette distribution montre que le GN anaphorique n'est pas soumis à ECP. En effet, une catégorie vide est proprement gouvernée si elle est gouvernée par un X^0 lexicalement réalisé, ou par un antécédent, et le gouvernement implique que la catégorie qui gouverne et la catégorie vide soient dans la même projection Maximale²². Or, *dont* et le GN anaphorique sont dans la même Projection Maximale, c'est-à-dire ici le même $\bar{S}$, en (3.207a) mais non en (3.207b). D'autre part, le GN sujet n'est pas gouverné par un X lexical, mais par INFlexion, qui n'est pas un gouverneur propre. On voit donc que le GN sujet de (3.207b) n'est pas proprement gouverné, ni par son antécédent, ni par une catégorie lexicale.

Des deux types de relations anaphoriques qui structurent les relatives, chaîne et relation anaphorique partitive, seule la première a à voir avec ECP. En même temps, les GN qui se trouvent dans la position A dans les deux cas ne sont pas identiques : le GN soumis à ECP, qui est

l'origine d'une chaîne, est phonétiquement ou morphologiquement une catégorie vide, alors que le GN anaphorique partitif à N tête vide est une catégorie vide du point de vue syntaxique, mais non du point de vue morphologique : le N tête est vide, mais le GN contient des morphèmes phonétiquement réalisés. Si l'on veut formuler le ECP de manière précise, il faut donc poser la question suivante : à quel niveau de la structure ce Principe est-il pertinent ? La différence entre la chaîne et la relation anaphorique partitive est notée au niveau syntaxique (les indices ne sont pas les mêmes), mais aussi au niveau morpho-syntaxique ou morpho-phonologique.

Regardons un troisième type de GN, qui a été étudié avec la relativisation du GN sujet d'une complétive tensée : le GN qui se trouve dans le COMP d'une complétive, liant le GN vide en position A, origine de chaîne, en d'autres termes la trace dans COMP. On a fait alors (cf § 1.2.1.) les hypothèses suivantes :

1. Le complementizer n'est pas présent au niveau où ECP est pertinent.
2. Le GN qui se trouve dans COMP est une catégorie vide, du point de vue de ECP, s'il est phonétiquement vide, car il n'est pas alors un gouverneur propre, mais ce n'est pas une catégorie vide, s'il comporte la marque casuelle de Nominatif /t/, car il fonctionne alors comme un gouverneur propre pour le GN en position de sujet.

Or, on voit qu'un GN qui ne contient que cette marque casuelle est, d'après la définition (3.185), un GN syntaxiquement vide : ce n'est ni un pronom réalisé (cf le etc.), ni un GN avec un N lexicalement réalisé. Si l'on veut proposer une formulation cohérente pour ECP, il faut donc dire que le Principe prend en considération la réalisation morpho-phonologique du GN (contient-il des morphèmes réalisés ?), et pas ou pas

seulement sa catégorisation syntaxique. On admettra donc que ECP est pertinent au niveau morpho-syntaxique.

Tournons-nous maintenant vers les Contraintes d'Iles. Il apparaît cette fois que la relation anaphorique partitive y est soumise, comme les autres structures relatives à l'exception de la DPR, cf (3.41), rappelé ici en (3.208) :

(3.208)a. * *ce sont là des suggestions intéressantes, dont il me semble que, si certaines sont fructueuses, il ne faut cependant pas modifier notre ligne d'approche*

b. * *ce sont là des idées farfelues dont il me semble que, bien que plusieurs ne soient vraiment pas solides, il faut regarder sérieusement les données*

Le regroupement se fait donc différemment : le ECP regroupe les structures de chaîne vs la relation anaphorique partitive, les Contraintes d'Iles regroupent les chaînes qui ne comportent que des GN vides et la relation anaphorique partitive de manière générale ; la relation discursive y échappe, de même que les structures dans lesquelles la relation anaphorique n'est pas obligatoire, comme les phrases avec un GP initial de type "quant à /en ce qui concerne GN", ou la construction à GP [+de] initial de Barbaud (1976)²³ :

(3.209)a. *Paul a fait des suggestions intéressantes; il me semble, cependant, que, même si certaines se révèlent fructueuses, il ne faut pas modifier notre ligne d'approche*

(3.209)b. *En ce qui concerne les députés, puisque certains ne seront pas réélus, les états-majors ont forcément des problèmes pour la constitution des listes*

c. *Des deux livres sur le sujet, je suis sûr que, si Ludovic avait choisi le moins cher, j'aurais été plus contente*

Le phénomène est donc délicat à situer : il ne s'agit pas d'une contrainte sur la construction sémantique des relatives en général, puisque la DPR y échappe, cf § 1.2.1.2.; il ne s'agit pas d'une condition sur

certain types de chaînes, puisque la relation anaphorique partitive y est soumise ; il ne s'agit pas d'une contrainte générale sur la relation entre un premier terme de relation anaphorique et le dernier, puisque les structures à relation anaphorique "libre" (i.e. non obligatoire) y échappent. Il s'agit d'une contrainte sur le trajet entre un GN qui se trouve dans un COMP et le GN qui se trouve en position A, si celui-ci est vide (syntaxiquement), et n'est pas localement lié par un pronom réalisé. Il est donc vrai que ces Contraintes portent sur les chaînes, comme on l'a dit en (2.187), mais elles n'y sont pas limitées.

Je ne chercherai pas la formalisation la plus adéquate pour les Contraintes d'Iles : j'admets, dans l'esprit de ce que propose Kayne (1983, 1985), qu'il s'agit de conditions qui portent sur le trajet qui relie le GN dans COMP, comme premier terme de la relation anaphorique, et le GN en position A, dernier terme de la relation, que l'on peut appeler "position relativisée", qu'il s'agisse de la chaîne ou de la relation anaphorique partitive. Je reprends la question en § 6.1.

Si les IC ne caractérisent pas les chaînes en tant que telles, il faut les retirer des conditions générales qui définissent les chaînes ; d'autre part, la formulation de ECP doit être revue pour tenir compte de la modification qui vient d'être proposée. La condition (3.210) reprend donc la condition formulée au chapitre précédent, en (2.160) :

(3.210) Conditions générales sur les chaînes :

1. syntactique : la chaîne remplit au moins l'une des deux conditions suivantes : (a) l'un de ses éléments comporte une marque casuelle, ou (b) tous ses éléments, en dehors de la tête, sont des anaphores
2. morpho-syntaxique : le GN origine de chaîne qui n'a aucune réalisation morphologique observe ECP
3. sémantique : la chaîne est soumise au Théta-critère.

D'autre part, on incorporera les IC aux conditions générales qui règlent la relation entre un GN dans COMP et un GN en position A. En laissant de côté les conditions particulières à telle ou telle structure, on a l'ensemble de conditions notées en (3.211) :

(3.211) Conditions sur les GN dans COMP :

1. Un GN dans COMP est le premier terme d'une relation anaphorique dont le dernier terme est un GN en position A dans S.

Cette relation est soit une chaîne, soit une relation anaphorique partitive.
2. Cette relation observe la condition syntaxique suivante :
(a) le GN en position A est un pronom réalisé (i.e. c'est un pronom accentué, ou l'ensemble (clitique, GN vide)
ou (b) les Contraintes d'Iles sont pertinentes
3. un GN dans COMP observe la condition sémantique suivante :
(a) s'il est phonétiquement vide, il est ignoré par les règles de construction du sens
(b) s'il contient du matériel phonétique, il doit donner lieu à une règle d'interprétation

3.2.3.2. L'asymétrie entre le GN sujet et le GN objet.

L'hypothèse de la relation anaphorique partitive permet de reposer le problème du contraste entre le GN sujet et le GN objet, cf (3.31-32). Reprenons-le : certains GN à N tête vide, c'est-à-dire les GN quantitatifs, *chacun* et *l'un* par opposition aux autres GN définis sont possibles en position de sujet d'un S [+Tps], mais impossibles en position d'objet :

- (3.212)a. *les romans de B. dont (dix au moins
(beaucoup, plusieurs
(quelques-uns, certains
sont publiés en livre de poche*
- b. *ses collaborateurs personnels dont l'un au moins/
chacun est persuadé qu'il va annoncer sa démission*

- (3.213)a. * *les romans de B. dont ils ont lu (dix au moins
(beaucoup, plusieurs*
- b. ? *les romans de B. dont ils ont lu (quelques-uns
(certains*
- c. ?? *ses collaborateurs dont il recevra l'un au moins/
chacun en particulier avant de donner sa démission*

Dans cette hypothèse, en effet, le S ne comporte pas de GP vide, et le GN à N tête vide est possible dans les mêmes conditions que dans un S indépendant. On constate que ce sont bien les mêmes expressions qui sont exclues ou douteuses dans les deux cas ; les exemples de (3.214-15) sont parallèles à (3.212-13) :

- (3.214)a. *as-tu lu les romans de B. ? Dix au moins / beaucoup/
plusieurs/quelques-uns/certains sont publiés en
livres de poche*
- b. *est-ce que vous avez parlé avec ses collaborateurs
personnels ? chacun est persuadé qu'il va annoncer
sa démission*
- (3.215)a. * *Est-ce qu'ils ont lu les romans de B. ?
- Ils ont lu dix au moins/beaucoup/plusieurs*
- b. ? *Est-ce qu'ils ont lu les romans de B. ?
- Ils ont lu quelques-uns/ certains*
- c. ?? *Est-ce que vous avez parlé avec ses collaborateurs
personnels ?
- Oui ; il doit recevoir chacun en particulier*

Les GN avec un superlatif, un ordinal et lequel sont bons en position objet et en position sujet, dans et en dehors de la relative :

- (3.216)a. *les romans de B. dont
(le dernier n'a pas été terminé
(le plus intéressant est malheureusement très long
(je me demande lequel leur plairait*
- b. *(est-ce que tu sais si le dernier leur plairait ?
(je me demande si le plus intéressant n'est pas celui-ci
(je me demande lequel leur plairait*

- (3.217)a. *les romans de Balzac dont
(je n'ai jamais lu le dernier
(ils ont choisi, je pense, le plus intéressant
(je ne sais plus lequel ils ont choisi*
- b. *(je n'ai jamais lu le dernier
(ils ont choisi, je pense, le plus intéressant
(je ne sais plus lequel ils ont choisi*

Il y a deux points de divergence entre l'occurrence dans une relative et dans un S indépendant : (1) l'un n'est pas vraiment acceptable comme anaphorique isolé, même en position de sujet :

- (3.218) ?? *Est-ce que vous avez parlé avec ses collaborateurs
particuliers ? - Oui ; l'un au moins est persuadé
qu'il va annoncer sa démission*

Il semble que l'un ne soit pas bon si l'expression de la totalité n'est pas présente dans le contexte ; je n'ai pas d'explication pour cette contrainte.

(2) les GN de quantité sont bons dans la relative en objet comme en sujet, alors qu'ils ne sont pas toujours bons en position objet dans le S indépendant, cf (3.206) ; on ne reprend ici que les GN en position objet :

- (3.219) *(les romans de B. dont il a bien lu une dizaine
(les pommes dont j'ai du jeter un kilo
(ce tissu dont j'ai acheté deux mètres*
- (3.220)a. * *Est-ce qu'il a lu les romans de B. ?
- Il a bien lu une dizaine*
- b. ? *Qu'est-ce que tu fais des pommes ?
- j'ai cuit un kilo hier ; tu peux prendre le reste*
- c. *Est-ce que je peux prendre ce tissu ? Je veux deux
mètres pour faire une jupe ; tu peux prendre le
reste*

Ces données ne sont pas inattendues. On a dit, en effet, que les GN de quantité avaient un double fonctionnement, comme déterminants et comme GN ordinaires. Si ce sont des déterminants, il n'y a aucune raison de supposer que l'acceptabilité du GN est différente de ce qu'elle est pour les autres GN quantitatifs. Mais comme GN ordinaires, ils sont tout à

fait acceptables dans la relative, en position objet comme en position sujet : la relative est structurée par une chaîne, avec un GP [+de] vide ; dans le S indépendant, le GN ordinaire ne fonctionne pas toujours comme GN de la partie par lui-même : il y a, en particulier, un contraste entre les totalités qui sont des multiplicités et les unités fragmentables, auquel on a déjà fait allusion, en § 3.2.2.3.

Reste maintenant à expliquer pourquoi certains GN à N tête vide ne sont pas bons en objet. Le paradigme complet comporte non seulement les relatives et les GN à N tête vide, mais aussi les GN quantitatifs avec *en*. On l'illustre en (3.221) :

- (3.221) a. *plusieurs sont publiés dans des collections de poche*
 b. * *plusieurs en sont publiés dans des collections de poche*
 c. *les romans de B., dont plusieurs sont publiés dans des collections de poche*
 d. * *j'ai lu plusieurs*
 e. *j'en ai lu plusieurs*
 f. * *les romans de B. dont j'ai lu plusieurs*

Ces données ont donné lieu à plusieurs hypothèses : je les examine maintenant l'une après l'autre.

I. Les traitements antérieurs.

A. Couquaux (1979, 1981), avec d'autres hypothèses que celles qui ont été adoptées ici, se propose de rendre compte du contraste entre *dont* et *en*, cf (3.221b vs c, e vs f). Ses hypothèses sont les suivantes : (1) *dont* est déplacé dans COMP par Mouvement; dans nos termes, *dont* est la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP [+de] vide, et la relation observe la Subjacence; (2) *en* est toujours un GP [+de]: il n'y a pas de GN quantitatif, et la relation entre le clitique et le GP vide observe la Subjacence; (3) les barrières de Subjacence sont le GN et S (et non $\bar{S}$).

En ce qui concerne *dont*, on voit que, selon ces hypothèses, toute relation est impossible entre le COMP et une position incluse dans un GN : il y aurait violation de la Subjacence; les données attendues sont donc celles de (3.221f); pour expliquer (3.221c), Couquaux suppose que, dans ce cas, il y a un GP [+de] extérieur au GN, avec lequel *dont* est mis en relation.

D'autre part, Couquaux explique pourquoi le clitique *en* ne peut jamais être rattaché à une position incluse dans un GN sujet : *en* doit c-commander la position vide qu'il lie; dans nos termes, *en* est la tête de la chaîne clitique. Or, la condition de c-commande n'est jamais remplie si le GN vide est inclus dans le GN sujet, alors qu'elle l'est si le GN dominant est un objet, puisque le clitique c-commande l'ensemble des catégories qui appartiennent au GV.

L'explication concernant *en* vaut quelle que soit l'analyse syntaxique que l'on en fait : ainsi, dans mon analyse, le *en* de (3.221) est un $\bar{N}$, et lie le $\bar{N}$ tête du GN quantitatif; il n'en doit pas moins fonctionner comme la tête de la chaîne clitique, et donc c-commander le N vide. J'accepte donc cette analyse du contraste entre (3.221b) vs (3.221e). En revanche, il est impossible de retenir l'explication concernant *dont*, indépendamment même de l'hypothèse proposée dans ce chapitre. En effet, d'une part, la relation entre *dont* et un GP vide n'obéit pas à la Subjacence, comme on l'a montré, cf § 2.1.3.1. ; d'autre part, la supposition qu'il existe un GP vide, hors du GN sujet, n'est pas indépendamment justifiée et ne peut être considérée comme une explication. De plus, il est impossible de rendre compte de la différence entre les expressions de quantité et les GN définis.

B. Belletti & Rizzi (1981) travaillent sur l'italien : leur objet est le contraste entre le GN à N tête vide non lié et le GN à N tête vide lié par *en/ne*, cf (3.221a vs b, d vs e), qui existe en italien

de la même manière qu'en français : les données, apparemment, sont identiques ; ils analysent ce GN comme un GN quantitatif, à la manière de Milner (1978)²⁴. Ils considèrent séparément le cas du GN à N tête vide et celui du GN accompagné du clitique. En ce qui concerne l'occurrence du clitique, leur analyse est la même que celle de Couquaux, dont j'ai déjà dit que je l'acceptais. Ils proposent, pour les données du GN à N tête vide, une analyse qui suppose une connexion entre l'analyse des GN en termes de liage et la théorie du gouvernement comme le fait Chomsky (1981). Ils acceptent, en effet, la classification des GN, et, en particulier, celle des GN vides, telle qu'elle est donnée dans Chomsky (1981); sur le problème considéré, elle comporte deux points essentiels : (1) les GN vides sont analysés en fonction de deux traits indépendants l'un de l'autre [$\pm$ an], [$\pm$ pro], qui indiquent respectivement l'obéissance aux Principes de liage A et B; (2) le GN [$\pm$ an, $\pm$ pro] qui paraît impossible, au premier abord, puisque l'obéissance aux deux Principes A et B comporte une contradiction, est sauvé par l'astuce suivante : le GN obéit à ces Principes par défaut. En fait ce GN n'a pas de catégorie de liage, car il n'est pas gouverné - on suppose que seuls les GN gouvernés ont une catégorie de liage - et l'application des Principes de liage peut se faire que si un GN a une catégorie de liage.

Belletti & Rizzi font la proposition suivante :

- (a) l'analyse des GN vides en traits [$\pm$ an, $\pm$ pro] peut être étendue aux N vides, ainsi que la connexion qu'elle comporte entre liage et Gouvernement (un N [$\pm$ an, $\pm$ pro], par définition, apparaîtra dans une position non gouvernée).

- (b) le N vide, non lié, du GN quantitatif est du type [$\pm$ an, $\pm$ pro]. En conséquence, il ne peut apparaître que dans une position non gouvernée.
- (c) la position de N tête du GN sujet n'est pas gouvernée ; celle du N tête du GN objet est gouvernée. Pour cela, ils font deux hypothèses concernant le gouvernement :
- le GN ne constitue pas une barrière pour le gouvernement (contra Chomsky, 1981 : 164), le V gouverne le N tête du GN objet ;
 - INFlexion n'est pas un gouverneur (contra Chomsky (1981), pour qui INFlexion n'est pas un gouverneur propre, mais est néanmoins un gouverneur).

L'attrait de cette explication réside dans le fait que ces données apparemment bizarres sont intégrées dans le traitement d'ensemble des catégories vides. Mais, dans la mesure même où je n'accepte pas ce traitement, qui est celui de Chomsky (1981), cf § 2.2.1., je suis amenée également à remettre en cause l'explication proposée pour le contraste entre (3.221d) vs. (3.221e).

En dehors de cette question de cohérence de l'analyse, je poserai deux questions, qui affaiblissent l'intérêt de leur analyse, même si l'on reste à l'intérieur du même système d'analyse des catégories vides :

- (1) En dehors des GN quantitatifs, d'autres GN, on s'en souvient, apparaissent avec un N tête vide, cf ici (3.216-217); or, ils ne montrent pas le même contraste entre la position sujet et la position objet. Il faut alors supposer que le N tête ne relève pas de la même analyse, ou bien que, contrairement aux GN quantitatifs, il peuvent avoir un N tête analysé de manière différente en position objet et en position sujet. En

vertu de quels critères analysera-t-on les N vides des GN quantitatifs et des GN définis ?

(2) Même si on se limite aux GN quantitatifs, il faudrait, pour que l'explication ait une véritable portée, non seulement dire que ce N est du type [+an,+pro], mais montrer qu'il ne peut être d'un autre type. Or, cela est paradoxal, puisque, précisément, le GN vide, sujet d'un S [+Tps] est analysé, en italien, comme un GN [-an, +pro] dans la classification de Chomsky. Si l'on accepte cette classification dans son ensemble et sa transposition aux N, on comprend mal que cette hypothèse ne soit pas envisagée. Il faudrait soit montrer que le N ne peut pas être analysé comme [-an, +pro], soit montrer qu'une catégorie [-an,+pro] est elle aussi réservée aux positions non gouvernées. Mais cela conduirait à remettre sérieusement en cause la classification.

Pour cet ensemble de raisons, les analyses de Belletti & Rizzi ne peuvent être acceptées comme un traitement suffisant du contraste illustré en (3. 221a,b,d,e).

C. Chomsky (1982) ne traite pas directement de ce problème. Cependant, si l'on se reporte à la discussion de la classification des GN vides qu'il propose, on y trouve des éléments qui peuvent y être appliqués. En effet, comme on vient de le rappeler, Chomsky suppose qu'il existe un type particulier de GN vide qui fonctionne comme sujet d'un S [+Tps] dans les langues dites à "pro-drop" dont l'italien fait partie. Envisageons donc, à la manière de Belletti & Rizzi, que les N vides sont analysés avec les mêmes traits que les GN vides, et acceptons provisoirement la classification de Chomsky : le N tête du GN quantitatif, puisqu'il n'est bon qu'en position sujet d'un S [+Tps], est du même type que le GN sujet d'un

S [+Tps] : c'est un N [-an,+pro]. On vérifie, en (3.222), que ces GN ne sont pas acceptables dans la position d'un sujet d'un S [-Tps], même si le verbe matrice accepte que le GN sujet de la complétive soit morphologiquement réalisé :

- (3.222)a. * *J'ai vu beaucoup e courir*
b. *J'en ai vu beaucoup courir*

Le GN sujet d'un S [-Tps] se comporte ici comme le GN objet. Ce qui nous importe donc, c'est de voir comment Chomsky justifie le fait que ce type de GN, i.e. le GN vide [-an, +pro], est réservé à la position de sujet d'un S [+Tps].

Cette fois, c'est en établissant une liaison non pas entre Liage et Gouvernement, mais entre Liage et mode de récupération d'un contenu, que Chomsky justifie la restriction d'un certain type de GN vide à un certain type de position (1982: 82sq). Il y a deux possibilités d'interprétation pour un GN vide :

- ou la catégorie a une interprétation indéterminée
- ou elle est mise en relation avec un antécédent ayant un contenu lexical, ou permettant de récupérer un contenu lexical; trois cas sont à considérer, puisque Chomsky laisse de côté les GN vides qui sont les résultat d'effacements :

- (1) la catégorie vide est l'origine d'une chaîne;
- (2) elle est interprétée par les Règles dites de CONTROLE;
- (3) elle reçoit des traits pronominaux par co-indiciation avec l'élément pronominal AGR qui fait partie de INFLEXION.

Le GN vide sujet d'un S [+Tps] entre bien entendu dans cette dernière catégorie. Les langues "à pro-drop" sont supposées avoir un système d'INFLEXION suffisamment riche pour servir d'antécédent à ce GN vide, contrairement aux langues qui ne sont pas "pro-drop".

La question est donc : quel est le lien entre l'analyse en traits de liage qui est proposée par Chomsky pour ce GN vide et ce qu'il dit de son type de fonctionnement sémantique ? Il faut ici répéter le raisonnement qui a été fait au chapitre précédent en ce qui concerne le GN vide [+an, +pro] : Il est juste de dire que la position de sujet d'un S [-Tps] est une position non gouvernée, mais cela n'implique en rien que ce GN doive être analysé comme un GN [+an, +pro] ; de même, il est très intéressant de proposer que le GN vide d'un S [+Tps] récupère un contenu grâce à l'inflexion, mais cela ne dit rien de son fonctionnement en termes de Liage. Je prends au contraire la position suivante : il n'y a pas de lien nécessaire entre le fonctionnement d'un GN vide vis-à-vis des Principes de liage et le mode de récupération d'un contenu.

On a, en fait, trois types de Règles :

- (1) les règles du Liage ;
- (2) les règles de Gouvernement ;
- (3) les règles d'interprétation des catégories vides ;

Belletti & Rizzi, à la suite de Chomsky (1981), supposent qu'il y a un lien nécessaire entre les Règles (1) et (2) ; Chomsky (1982) suppose qu'il y a un lien nécessaire entre (1) et (3). Ni dans un cas, ni dans l'autre, on ne trouve de véritable argumentation concernant cette articulation nécessaire entre ces différents modules.

Abandonnons la classification des GN vides qui est celle de Chomsky (1981, 1982). Ne peut-on, alors, avancer un traitement du contraste entre le GN sujet et le GN objet, qui s'inspire de ce qu'il propose pour le GN vide sujet du S [+Tps] dans les langues à pro-drop ? Rappelons que, dans l'analyse qui est proposée ici, les GN à N tête vide sont syntaxiquement, sinon morphologiquement (ou phonétiquement), des GN vides : on admettra qu'ils doivent, comme les GN sans réalisation phonétique, d'une manière ou d'une autre, récupérer un contenu.

L'hypothèse serait la suivante : ce serait la désinence verbale - AGR - qui fournirait aux GN indéfinis les traits pronominaux nécessaires à la détermination de leur contenu ; ils ne pourraient donc apparaître qu'en position de sujet d'un S [+Tps]. Les GN définis, au contraire, comporteraient en eux-mêmes ces traits pronominaux, grâce à la présence de l'article, qui est morphologiquement semblable à un pronom réalisé. On comprend, dans cette hypothèse, pourquoi les GN indéfinis, et non les GN définis, manifestent ce contraste entre l'occurrence en position de sujet et d'objet.

Une telle explication est extrêmement tentante. Elle rencontre, cependant, un certain nombre d'objections :

(1) Il faut expliquer pourquoi, apparemment, le GN vide sujet d'un S [+Tps] est impossible en français, cf (3.223) :

- (3.223) a. * *e est venu*
 b. *il est venu*

Pourquoi, en effet, les traits pronominaux de INFLEXION ne suffisent-ils pas à rendre le GN vide possible ? Cette objection n'est pas insurmontable. Il y a plusieurs façons d'analyser la phrase (3.223) : le pronom clitique sujet peut être considéré comme un GN sujet, indépendant de INFLEXION, et, dans ce cas, la phrase présente une difficulté pour l'hypothèse avancée ; mais le pronom clitique peut aussi être analysé comme une partie de AGR/INFLEXION, qui aurait deux allomorphes, l'un avec, et l'autre sans clitique. Ces allomorphes seraient répartis en fonction de la présence ou de l'absence de réalisation phonétique dans le GN sujet ; dans ce cas, il n'y a pas de différence essentielle entre le français et l'italien, par exemple, en ce qui concerne l'occurrence d'un GN vide comme sujet d'un S [+Tps] : il est possible dans les deux langues²⁵.

(2) il faut expliquer pourquoi on peut avoir des GN de quantité avec un N tête vide dans les relatives en *dont*-partitif sans verbe :

(3.224) *J'ai reçu une douzaine de tasses, dont trois de cassées*

On ne voit pas où serait la désinence verbale qui apporterait la détermination nécessaire au GN quantitatif, considéré comme un GN vide.

(3) l'expression *l'un* est définie, du moins en ce qu'elle comporte un article défini, tout comme les superlatifs ou les ordinaux. Pourtant, *l'un* ne semble pas acceptable en position objet :

(3.225)a. *il a reçu ses collaborateurs dont l'un nous a confié qu'il y avait des rumeurs de démission dans l'air*

(3.225)b. * *il a reçu ses collaborateurs, dont j'ai pu interviewer l'un, qui nous a confié qu'il y avait des rumeurs de démission dans l'air*

On ne voit pas pourquoi ce GN se comporterait différemment des GN qui lui sont morphologiquement semblables.

(4) il faudrait enfin préciser de quels traits pronominaux il s'agit. S'agit-il de l'accord en genre, qui est commun à l'article et à la désinence verbale, quand elle comporte le clitique sujet ?

On aimerait pouvoir le dire, mais il ne paraît pas que l'accord en genre soit suffisant pour autoriser le GN à N tête vide en position d'objet : des expressions comme *chacun* et *l'un* possèdent une marque de genre, ce qui ne les empêche pas d'être exclues ; des expressions comme *certains* et *quelques-uns*, qui varient également en genre, sont douteuses ou franchement exclues, cf (3.125b). On ne voit pas très bien alors ce que sont ces traits pronominaux qui permettent de déterminer le contenu du GN vide.

Pour ces raisons, on abandonnera cette explication du contraste entre la position sujet et la position objet, qui caractérise certains GN à N tête vide.

II. Relation anaphorique et interprétation partitive.

Il est clair que la restriction sur l'occurrence des GN de la partie, telle qu'elle est illustrée en (3.212-217), tient en partie au fait que ce sont des GN vides, mais il est clair également que ce ne peut être là toute la difficulté : tous les GN vides n'y sont pas soumis. Je proposerai l'hypothèse suivante : le phénomène est dû au double fonctionnement de ces GN. Ce sont, avons-nous dit, des GN anaphoriques de la partie, ce qui veut dire (1) que ce sont des GN anaphoriques, et (2) que leur interprétation fait appel à la relation partitive. Or, contrairement à ce qu'on a supposé jusqu'à maintenant, la rencontre de ces deux fonctionnements est problématique.

Rappelons l'hypothèse : ces GN, qui, du point de vue morphologique, n'ont que le N vide, sont traités syntaxiquement comme des GN vides, et fonctionnent comme anaphoriques au niveau du GN. Or, ce fonctionnement anaphorique entraîne des conséquences du point de vue référentiel, et ce sont ces conséquences qui entrent en conflit avec l'interprétation partitive.

Revenons d'abord sur l'interprétation partitive. Elle est caractérisée par la conjonction de deux facteurs : l'expression de l'appartenance - la partie appartient à la totalité - et l'expression de la propriété qui caractérise la partie, par opposition à son complément dans la totalité. Les GN qui mettent en jeu l'interprétation partitive sont de deux sortes : les GN partitifs et les GN anaphoriques de la partie ; d'autre part, l'appartenance et la propriété caractéristique de la partie sont exprimées de diverses manières : l'appartenance peut être exprimée par l'identité des deux N - le GN de la partie a alors un N tête vide, qui

est interprété comme identique à celui du GN de la totalité - ou par la mise en relation entre les deux N lexicaux, N du GN de la partie et N du GN de la totalité ; la propriété caractéristique de la partie peut être exprimée par un élément appartenant au GN ou par le contexte dans lequel le GN apparaît. Voyons les différentes possibilités :

(1) Le GN de la partie a un N tête lexical :

- l'appartenance résulte du sens du GN tête, s'il exprime la partie, ou de la mise en relation entre les deux N cf *classe/élèves*, *couple/homme* ;
- la propriété caractéristique de la partie peut être portée par un élément qui appartient au GN, c'est-à-dire par le N, comme dans la relation entre *homme* et *couple*, *dossier* et *fauteuil*, ou par un Adjectif, comme dans la relation entre *ta classe* et *les deux élèves studieux*, ou *la première partie* et *ce roman*, ou bien elle est portée par le contexte phrastique.

Les différentes combinaisons sont données en (3.226-229) ; les exemples (a) illustrent le GN partitif, et les exemples (b) les GN anaphoriques ; les exemples (3.226-227) illustrent le cas du N exprimant la partie, et la propriété qui définit la partie est portée par le GN en (3.226), par le contexte en (3.227). Les exemples (3.228-229) illustrent l'interprétation partitive reposant sur la relation entre deux N, avec un GN qui comporte la propriété caractéristique de la partie et un GN qui en est dépourvu²⁶ :

- (3.226)a. *la première partie de ce roman est assez bonne*
 b. *est-ce que tu as lu ce roman ?*
 - oui ; la première partie est assez bonne
- (3.227)a. *une bonne partie des romans de Balzac sont illisibles*
 b. *la plupart sont illisibles*

- (3.228)a. *j'ai rencontré à la bibliothèque les deux (seuls) élèves studieux de ta classe*
 b. *après avoir acheté un fauteuil, j'ai constaté que le dossier était abîmé*
- (3.229) *j'ai rencontré deux élèves de ma classe à la bibliothèque*

(2) le GN de la partie a un N tête vide. Or, s'il est vrai que l'identité des deux N permet d'exprimer l'appartenance, elle ne suffit pas à le faire. En effet, l'identité des deux N est compatible avec la sémantique de l'intersection comme avec celle de l'appartenance, cf § 3.2.2.1. Ainsi, les Adjectifs nominalisés, cf *les bleus* e, et les GN possessifs, cf *le tien*, relèvent de la sémantique de l'intersection, non de la partition. Pour qu'il y ait partition, appartenance de la partie à la totalité, il faut que la propriété caractéristique de la partie ne puisse s'appliquer à des éléments qui n'appartiennent pas à la totalité ; cela est obtenu de deux manières : (a) le GN comporte par lui-même la propriété qui définit la partie, mais celle-ci s'applique en même temps à la totalité ; il s'agit du superlatif et de l'ordinal, qui réussissent l'exploit de dire une propriété pertinente pour la totalité, tout en définissant une partie de celle-ci. (b) le GN comporte une expression de quantité, ou *l'un*, *lequel*, et il ne comporte pas lui-même d'expression définissant la partie. Ainsi est évitée l'interprétation par intersection de deux totalités définies par deux propriétés ; en conséquence, la propriété définissant la partie est exprimée dans le contexte dans lequel le GN apparaît. Les deux cas sont illustrés en (3.230) et (3.231) :

- (3.230)a. *il a lu les plus connus des romans de Balzac*
 b. *il a lu les plus connus, certainement*
- (3.231)a. *il a lu deux des romans de Balzac recommandés par son professeur*
 b. *deux surtout lui ont plu*

Regardons maintenant les GN anaphoriques de la partie²⁷: quels sont ceux qui montrent cette asymétrie entre la position sujet et la position objet, qu'on essaie ici d'expliquer ? On a, d'un côté, les GN anaphoriques à N tête lexical, les superlatifs, les ordinaux et *lequel*, de l'autre, les GN à N tête vide, comportant une expression de quantité, *l'un* et *chacun*, cf (3.212-217). Or, si l'on se reporte aux analyses qui précèdent, on voit que, si l'on met à part *lequel*, les GN qui n'apparaissent pas en position objet sont des GN à N tête vide qui ne comportent pas en eux-mêmes l'expression de la propriété définissant la partie. Je fais ici l'hypothèse que cet aspect de leur fonctionnement, qui leur permet précisément d'avoir une interprétation partitive, est aussi ce qui crée des difficultés, car il entre en conflit avec leur fonctionnement comme anaphoriques.

Regardons, en effet, le passage de la relation anaphorique à la co-référence. Sur ce point, j'ai admis le point de vue général proposé par Milner (1982) : relation anaphorique et co-référence sont deux relations distinctes, mais la relation anaphorique entre deux GN entraîne une forme de co-référence, i.e. ce qu'il appelle la "co-référence maximale". cf § 2.3.3.3.

Le Principe posé par Milner est le suivant, cf (2.104) :

(3.232) Relation anaphorique et co-référence (Milner, 1982:36)

Entre un anaphorisé et un pronom anaphorisant, la co-référence est maximale, compte tenu des restrictions explicites que le contexte peut y apporter

Ce principe ne considère que le cas des pronoms, et, plus précisément, du pronom *le*, qui ne comporte en lui-même aucun élément porteur de sens, (en dehors des traits de genre et de nombre). Les GN anaphoriques dans leur ensemble relèvent d'un principe de cet ordre, et, en particulier, les GN anaphoriques partitifs à N tête vide, que l'on a analysés ici comme des GN pronominaux. En élargissant ce Principe de "co-référence

maximale", on voit qu'il laisse ouvertes deux voies par lesquelles un GN anaphorique a une référence modifiée par rapport à celle de son antécédent : la modification est entraînée par un élément qui fait partie du GN lui-même ou par le contexte dans lequel le GN apparaît. Dans le cas de la relation anaphorique partitive, la modification de la référence, c'est le passage de la totalité à la partie, qui est entraîné par la propriété caractéristique de la partie. Sur ce point, les GN qui montrent l'asymétrie entre la position sujet et la position objet s'opposent précisément à ceux qui peuvent apparaître dans les deux positions : pour les premiers, c'est le contexte dans lequel apparaît le GN qui comporte la propriété caractéristique de la partie, pour les autres, c'est le GN lui-même.

Ces données se comprennent si l'on fait les hypothèses suivantes :

(1) On distingue entre relation anaphorique et co-référence; et l'on admet que, entre deux GN anaphoriquement liés, la co-référence est maximale. Cette première partie de l'hypothèse reprend exactement la position de Milner (1982) ; mais la seconde s'en éloigne : contrairement à ce qu'énonce le Principe (3.232), on dira que la traduction en termes référentiels de la relation anaphorique entre deux GN ne prend pas en considération le contexte dans lequel s'inscrit le GN, mais seulement le sens du GN lui-même.

Admettons le Principe (3.233) :

(3.233) Relation anaphorique et co-référence (formulation proposée)

- (1) la relation anaphorique entre deux GN entraîne une co-référence maximale;
- (2) toute modification de la référence est induite par une propriété qui fait partie du sens du GN anaphorique

(2) En ce qui concerne le sens du GN, et la construction du sens de S, on fait les hypothèses suivantes, énoncées ici brièvement et reprises en § 5.1. :

- le sens d'un GN est constitué par une somme de propriétés;
- les GN sujet et objet (s) sont les arguments du prédicateur, qui est l'expression fonctionnelle qui traduit le Verbe, l'Adjectif ou V + N ;
- ces arguments n'ont pas tous le même fonctionnement sémantique : le GN sujet, dans un S de type GN - GV, est l'argument premier; s'il y a un GN argument dans le COMP, c'est lui qui est l'argument premier ;
- le GV (ou le S, par rapport à un GN dans COMP) exprime une propriété qui est appliquée au GN argument premier.

Lorsque la propriété exprimée par le GV (ou le S) est appliquée au GN, elle fait partie du sens de celui-ci. le GN sujet ou celui qui est dans COMP comporte, parmi les propriétés qui composent son sens, la propriété exprimée par le GV (ou le S). Ainsi, le GN anaphorique à N tête vide qui se trouve en position de sujet, ou lequel, qui est dans le COMP, recueillent, parmi les propriétés qui composent leur sens, la propriété exprimée par le GV ou par le S, c'est-à-dire la propriété caractéristique de la partie. Au contraire, si les GN sont en position d'objet, leur sens ne comporte que les propriétés qui sont exprimées par des éléments qui font partie syntaxiquement du GN.

(3) les expressions de quantité, du point de vue sémantique, sont caractérisées de la manière suivante :

- elles n'expriment pas de propriété : dénombrer, mesurer, ce n'est pas énoncer une propriété ;
- si elles sont en position de déterminant dans un GN, elles indiquent qu'il y a extraction, ou prélèvement d'une partie dans une totalité²⁸ : ainsi, elle ne sont compatibles qu'avec une interpré-

tation partitive, la totalité pouvant avoir plusieurs types d'interprétation (totalité particulière, genre, classe); mais, par ailleurs, elles n'expriment pas de propriété qui permettrait de définir cette partie par rapport à son complément dans la totalité.

Comment ces hypothèses permettent-elles de résoudre l'énigme de l'asymétrie entre la position sujet et la position objet ? On voit que la combinaison de l'interprétation partitive et du fonctionnement anaphorique est extrêmement problématique. Pour qu'il y ait interprétation partitive, il faut qu'il y ait (1) appartenance, et (2) une propriété caractéristique de la partie. Si le N tête du GN anaphorique est vide, l'appartenance n'est pas assurée, car il peut y avoir construction de la relation d'intersection : pour que la relation construite soit effectivement l'appartenance, il faut que les deux GN aient les mêmes propriétés. Mais alors, la propriété caractéristique de la partie doit ou bien se combiner avec une propriété qui s'applique à la totalité (c'est le cas du superlatif et de l'ordinal), ou bien être portée par le contexte phrastique. D'autre part, la relation anaphorique entre le GN de la totalité et le GN de la partie entraîne une co-référence maximale : elle n'est restreinte que par les propriétés que comporte le sens du GN anaphorique. Toute la difficulté est donc là : d'un côté, il faut que le GN de la totalité et le GN de la partie aient les mêmes propriétés ; de l'autre, il faut que le GN de la partie comporte, parmi les propriétés qui composent son sens, la propriété caractéristique de la partie.

Regardons l'ensemble des GN anaphoriques partitifs à N tête vide. Il y a deux cas :

- le sens du GN ne comprend pas la propriété qui définit la partie ; il y a alors conflit entre la co-référence induite par la relation anaphorique et l'élément de quantité que comporte le GN. En effet, puisque le GN ne comporte pas de propriété qui définit la partie,

la co-référence ne peut être que totale ; or, l'expression de quantité n'est compatible qu'avec une interprétation partitive : elle n'autorise pas la reprise de la totalité. La phrase est donc exclue. C'est ainsi que sont exclus les GN anaphoriques partitifs à N tête vide qui apparaissent en position d'objet qui sont (a) les GN quantitatifs de la forme [Qt N [e]], (b) *chacun* N [e] et (c) *l'un* [e].

- le sens du GN comporte la propriété qui définit la partie ; l'interprétation partitive est possible, en même temps que la relation anaphorique. Il s'agit de :

(a) les superlatifs et les ordinaux : le GN comporte par lui-même une expression qui permet de définir la partie ; ils peuvent donc apparaître en position sujet et en position objet ;

(b) les GN quantitatifs, *chacun* et *l'un* en position de sujet²⁹ : le GV exprime la propriété caractéristique de la partie, et celle-ci fait partie du sens du GN en vertu de la règle de construction du sens de S ;

(c) *lequel* : ce GN se trouve dans le COMP, et reçoit donc, parmi les propriétés qui composent son sens, celle qui est exprimée par le S ; il peut donc avoir une interprétation partitive, quelle que soit la position syntaxique du GN qui fonctionne comme origine de la chaîne.

Il faut regarder plus précisément le cas de *certaine* et *quelques-uns* : ils sont meilleurs en position objet que les autres indéfinis, sans être tout à fait acceptables³⁰. Comment expliquer cette différence d'acceptabilité ? Corblin (1985 : 103sq) montre précisément que ce ne sont pas de pures expressions de quantité, mais des termes qui comportent l'expression d'une propriété³¹. Comparons (3.234a) et (3.234b) :

(3.234)a. *deux pays voisins/plusieurs pays voisins finissent par se ressembler*

b. *certains/quelques pays voisins finissent par se ressembler*

Corblin explique ainsi la différence d'interprétation entre les deux phrases : en (3.234a), le GN sujet comporte une expression de quantité, et pas d'expression de propriété (en dehors de *pays*) ; la propriété exprimée par le GV doit alors être vérifiée de pays quelconques, pourvu qu'on les prenne deux à deux, ou à plusieurs. En (3.234b), il n'en va pas de même : le GN sujet avec *certains* ou *quelques* effectue une partition entre les pays, et la propriété exprimée par le GV ne se vérifie pas de pays voisins quelconques, pris en petit nombre.

La question est alors la suivante : quelle est donc cette propriété exprimée par *certains* et *quelques*, qui distingue leur fonctionnement sémantique de pures expressions de quantité ? A vrai dire, aucune n'est explicitée : ces termes indiquent bien qu'une propriété distinctive fait partie du sens des GN dans lesquels ils entrent, mais non laquelle.

Cette situation, du point de vue qui nous occupe, a deux conséquences :

(1) ces GN relèvent de la sémantique de la partition, ce qui ne serait pas le cas s'ils exprimaient une propriété caractéristique de la partie qui ne serait pas en même temps celle de la totalité, cf § 3.2.2.

(2) tout en suggérant qu'il existe un principe de construction de la partie, ils ne le donnent pas. Ils ont ainsi un statut intermédiaire en ce qui concerne le Principe (3.233) : contrairement aux pures expressions de quantité, ils comportent l'expression d'une propriété, mais celle-ci n'est pas suffisante pour permettre de construire la partie. En conséquence, leur acceptabilité en position objet est également intermédiaire : meilleure que celle des expressions de quantité, mais un peu

insuffisante pour permettre la modification de la référence, c'est-à-dire le passage de la totalité à la partie.

Revenons au Principe (3.233). On voit que, d'après ce Principe, le contexte phrastique n'intervient, pour modifier la référence du GN anaphorique, que si ce GN est argument premier. En conséquence, si on a une relation anaphorique pronomiale du type $GN_1 \dots il_1$, et si le pronom n'est pas argument premier, les deux GN sont co-référentiels. Or, la reprise pronominale, dans un contexte que l'on serait tenté d'analyser comme comportant une modification de la référence, n'est pas sensible à la différence entre sujet et objet; l'exemple (3.235a) reprend un exemple donné par Milner (1982), à l'appui du Principe (3.232):

- (3.235)a. *on a rasé la chevelure de Samson, mais elle a repoussé*
 b. *cette racine a repoussé ; il faut la recouper*
 (3.236)a. *les Protestants furent chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes ; ils décidèrent, pour une bonne part, de s'installer dans les pays germaniques*
 b. *les Protestants furent chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes; les circonstances les décidèrent, pour une bonne part, à s'installer dans les pays germaniques*

Dans l'analyse que je propose ici, au moins lorsque le pronom est en position objet, les deux GN sont co-référentiels : il n'y a pas alors modification de la référence, mais des modifications dont l'identité référentielle s'accommode. D'une part, on admettra que la co-référence s'accommode, comme tout ce qui touche à l'identité et à la permanence, des modifications apportées par les temps, les modalités, les types de représentations etc. Autrement dit, il semble bien que l'on ne puisse restreindre les cas de co-référence à l'identité des segments de réalité, et que l'on doive faire intervenir des types de constructions ou de représentations mentales, cf Fauconnier (1984), qui cependant préserve

l'identité référentielle³². D'autre part, en ce qui concerne les exemples de (3.236), on voit que le jeu entre la totalité et la partie n'est pas propre à la relation anaphorique: en face de (3.236), on a (3.237) :

- (3.237) *Les Protestants décidèrent, pour une bonne part, de s'installer dans les pays germaniques*

On ne voit pas comment le GN *les Protestants* cesserait de référer à la totalité : il y a un jeu entre la totalité à laquelle réfère le GN et la partie à laquelle s'applique la propriété, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que la référence du GN est modifiée.

En résumé, j'ai réfuté les explications proposées en termes purement syntaxiques, pour le contraste entre la position sujet et la position objet, qui caractérise certains GN anaphoriques de la partie à N tête vide. En particulier, il apparaît clairement que l'on ne peut déduire ce comportement des propriétés que l'on attribuerait au GN vide, en fonction de la classification de Chomsky (1981, 1982). Non seulement cette classification est extrêmement douteuse, cf §2.2.1., mais l'hypothèse ne peut faire le tri entre les GN à N tête vide qui manifestent ce contraste et ceux qui ne le manifestent pas.

J'ai supposé que l'impossibilité pour certains GN anaphoriques partitifs d'apparaître en position d'objet résulte des exigences composées de l'interprétation partitive et de la relation anaphorique. En effet, l'interprétation partitive réclame deux choses : d'une part, l'expression d'une relation d'appartenance, d'autre part, l'expression d'une propriété qui définit la partie, par rapport à son complément dans la totalité. Cette propriété caractéristique peut être exprimée par un élément qui appartient au GN de la partie lui-même ou par le contexte dans lequel le GN apparaît. Or, le fonctionnement du GN de la partie comme GN anaphorique impose une exigence supplémentaire, par rapport au

GN de la partie non anaphorique (i.e. le GN que l'on a appelé partitif) : la propriété caractéristique de la partie doit faire partie du sens du GN lui-même, et ne peut se trouver simplement dans le contexte.

Cette condition est remplie si

- (a) le GN de la partie a un N tête lexical. En effet, le N exprime lui-même le principe de construction de la partie, cf (3.228b), ou il est accompagné d'un Adjectif qui l'exprime, cf (3.226b). Si le GN a un N tête vide, il ne peut être accompagné d'un Adjectif exprimant la propriété caractéristique de la partie, car l'identité des deux N, N du GN de la totalité et N du GN de la partie, ne suffit pas à construire l'appartenance, et l'interprétation est celle de l'intersection.
 - (b) le GN a un N tête vide, et contient un superlatif ou un ordinal; la particularité de ces formes, en effet, est de permettre la construction de la partie, tout en exprimant une propriété qui est celle de la totalité ; ainsi se trouve évitée l'interprétation du GN anaphorique par intersection de deux totalités.
 - (c) le GN a un N tête vide, et contient une expression de quantité, ou *l'un*, et se trouve en position de sujet, ou bien contient *lequel* ; en effet, ces GN, s'ils sont en position de sujet ou dans COMP, fonctionnent comme des arguments premiers, et reçoivent, parmi les propriétés qui composent leur sens, la propriété exprimée par le GV ou le S, qui permet de construire la partie.
- En revanche, si ces mêmes GN sont en position d'objet, ils ne comportent pas en eux-mêmes de propriété caractéristique de la partie, et la phrase est exclue.

3.2.4. Les relatives sans verbe.

Il existe des relatives dépourvues de verbe réalisé, qui mettent en jeu la même interprétation partitive :

- (3.238)a. *l'attentat a fait six morts, dont trois touristes américains*
- b. *il y a eu plusieurs attentats ce week-end, dont deux à Madrid*

Le GN antécédent, *six morts* et *plusieurs attentats*, est interprété, par l'intermédiaire de *dont*, comme une totalité par rapport à une partie, à laquelle réfère un GN interne à la relative.

Certains pourraient vouloir mettre en doute l'analyse de cette structure comme une relative, c'est-à-dire comme une phrase. Dans cet esprit, en effet, on a pu dire que les comparatives qui ne comportent que le mot *que* et un GN ne sont pas vraiment des phrases³³. Une telle proposition ne paraît pas vraisemblable pour les structures de (3.238) : d'une part, on ne voit pas ce que serait *dont* ; d'autre part, la séquence qui suit *dont* ne constitue pas toujours un GN ; ce peut être une séquence GN-GP, comme en (3.238) ; on voit que cette séquence ne constitue pas un GN, car elle n'apparaît pas en position sujet :

- (3.239) * *On signale plusieurs attentats en Espagne ce week-end ; deux à Madrid visaient des membres du gouvernement*

on ne voit donc pas quelle serait la structure, si ce n'était un S relatif. On admettra qu'il s'agit d'une relative en *dont* dans laquelle le verbe n'est pas phonétiquement réalisé.

Mais il faut se demander de manière plus précise quelle est la structure de la relative, et quel est le verbe non réalisé. Puisqu'il y a interprétation partitive, les analyses proposées dans ce chapitre entraînent la possibilité de deux structures : d'une part, une chaîne (*dont*,

GP[e]), d'autre part, une relation anaphorique partitive. La première est illustrée en (3.238a); en effet, le GN qui est interprété comme une partie de la totalité ne peut, dans ce cas, être un GN anaphorique puisqu'il a un N tête lexical, ce qui le fait tomber sous le Principe C, et que rien ni dans sa forme, ni dans son sens, ne permet de l'analyser comme un GN anaphorique, de toute manière. La relative contient donc une position GP [+de], vide, qui est l'origine de la chaîne relative. La seconde structure est illustrée en (3.238b) : le GN anaphorique de la partie *deux* est le deuxième terme de la relation anaphorique. On voit, en effet, qu'il a bien les propriétés des GN qui fonctionnent comme des anaphoriques de la partie, puisque c'est un GN quantitatif à N tête vide. D'autre part, la structure de chaîne est impossible pour (3.238b), à cause de la présence du GP à Madrid, qui est incompatible avec le GP [+de] vide, origine de chaîne.

Justifions cette affirmation : l'un et l'autre GP, le GP à *Madrid* de (3.238b) et le GP [+de] vide de (3.238a), jouent le même rôle du point de vue de la construction de la phrase; tous les deux, en effet, se combinent avec le Verbe non réalisé pour former le GV, expression d'une propriété. Ce Verbe non réalisé se comporte comme être : il est suivi d'un GN, d'un GA ou d'un GP, en position attributive, entre lesquels il faut faire un choix. Ainsi, les trois possibilités sont illustrées en (2.240) :

- (3.240)a. *Paul est très perspicace*
 b. *Paul est de ceux qui pensent que le dollar va baisser*
 c. *Paul est à New-York*

Mais les combinaisons sont impossibles, ou donnent au GP de (3.240c) un autre sens ((3.241) ne dit pas que Paul est à New-York) :

- (3.241)a. * *Paul est très perspicace de ceux qui pensent que le dollar va baisser*
 b. * *Paul est très perspicace à New-York*
 c. * *Paul est à New-York de ceux qui pensent que le dollar va baisser*

Le GP [+de] en (3.240b) est interprété comme une totalité à laquelle appartient le GN sujet : c'est parce que la relative contient un GP [+de] vide, origine de chaîne, que le GN sujet, qui n'est pas anaphorique, et qui ne contient pas le sens "partie de", est, en (3.238a), interprété comme une partie. Si la relative en *dont* sans verbe contient un GN non anaphorique comme expression de la partie, elle ne peut être structurée que par une chaîne (*dont*, GP [e]), et, puisque ce GP constitue le GV avec le V non réalisé, on s'attend à ce que cette relative ne puisse contenir aucune expression qui supposerait un autre GV, soit que l'expression en question constitue elle-même un GV, soit qu'elle modifie un autre GV. Ainsi les relatives de (3.242) sont exclues :

- (3.242)a. ?? *Paul a fait venir de l'étranger plusieurs livres importants, dont celui de Matthews de Londres*
 b. ?? *Le ministre a reçu plusieurs délégués, dont Paul longuement*

Cette analyse est confirmée par le comportement des relatives en *parmi* *lesquels* : ce relatif a une interprétation proche de l'interprétation partitive, il entre dans une relative sans verbe, et, étant un GP de la forme P-GN [+qu], ne donne pas lieu à une relation anaphorique partitive. On s'attend donc à ce que cette relative sans V soit bonne si elle contient un GP vide, et exclue dans le cas contraire. On observe le contraste attendu : (3.243a) est bon, mais (3.243b) est exclu, comme (5.242) :

(3.243)a. *(Paul a fait venir de l'étranger plusieurs livres importants, parmi lesquels celui-ci*

b. ?? *(Paul a fait venir de l'étranger plusieurs livres importants, parmi lesquels celui-ci de Londres (Le ministre a reçu plusieurs délégués, parmi lesquels Paul longuement*

En revanche, si le GN interprété comme une partie est un GN anaphorique de la partie, un autre type de GV est pour le moins possible : ainsi, c'est le GP à *Madrid* qui se combine avec le V non réalisé pour constituer le GV en (3.238b), et la relative est structurée par une relation anaphorique partitive. On s'attend à ce que les relatives de ce type ne montrent pas les mêmes restrictions que les relatives à chaîne, et c'est ce que l'on constate; (3.244) contraste avec (3.242) :

(3.244)a. *Paul a fait venir de l'étranger plusieurs livres importants, dont deux de Londres*

b. *Le ministre a reçu plusieurs délégués, dont deux très longuement*

On a supposé que le V non réalisé était être ; quel est-il dans le cas de la relation anaphorique partitive ? Les structures sont un peu plus compliquées. Certes, il est des cas où l'hypothèse d'un verbe copule non réalisé est tout aussi solide que dans le cas de la chaîne: il en est ainsi de la relative (3.238b), et des relatives contenant un GA :

(3.245) *Je vis le mari de ma nourrice qui traversait la cour, avec deux dames, dont une très élégante (S. Bernard, cité dans Sandfeld, 1965:211)*

Mais regardons de plus près les relatives de (3.244) : il n'est pas possible de supposer que le verbe est simplement la copule, se combinant avec le GP ou l'Adverbe; l'interprétation fait supposer, au contraire, que le verbe de la matrice est repris. Mais les données sont difficiles : si le GN anaphorique est en position de sujet, et donc se trouve dans une position admise par ailleurs, cf § 3.2.3.2., le verbe peut être

repris au passif, alors qu'il est à l'actif dans la matrice ; on reconstruit alors, pour l'interprétation, quelque chose comme (3.246) :

(3.246)a. *Paul a fait venir plusieurs livres de l'étranger, dont deux sont venus de Londres*

b. *Le ministre a reçu plusieurs délégués, dont deux ont été reçus très longuement*

Comment une telle "reprise" est-elle possible? D'autre part, si l'on admet que le GN anaphorique est en position d'objet, comme le GN antécédent l'est dans la matrice, comment se fait-il qu'il soit admissible, alors que ces GN anaphoriques sont exclus en position d'objet s'ils ne sont pas accompagnés du clitique *en*, cf (3.247), et la discussion du paragraphe précédent ?

(3.247) * *Paul a fait venir deux de Londres*
* *Le ministre a reçu deux très longuement*

Un problème analogue est posé par les relatives de (3.248) :

(3.248) *Nous avons reçu une douzaine de verres,*
a ? *(dont trois cassés*
b *(dont trois de cassés*

On peut supposer a priori deux types de structures : (1) la chaîne, et (2) la relation anaphorique partitive. Si l'on a une structure de chaîne, la séquence qui apparaît après *dont* constitue un GN sujet ; or, elle n'est pas acceptable comme sujet dans une phrase avec un verbe conjugué :

(3.249) * *deux (de) cassés seront renvoyés*

Pourquoi est-ce que ce serait un sujet dans un S sans verbe réalisé ? D'autre part, si l'on a une relation anaphorique partitive, deux possibilités sont encore ouvertes. Ou le verbe de la matrice et le GN sujet sont repris, et la séquence réalisée est entièrement post-verbale : on a le même problème qu'en (3.244), puisque le GN quantitatif en position

objet n'est acceptable qu'avec *en*. Ou bien le GN quantitatif est un sujet, et le participe fait partie du GV; le participe sans *de* ne pose pas de réel problème : on peut supposer qu'il y a un V *être* non réalisé : mais que dire de (3.248b) ? Quelle est la structure ?

Il est impossible ici d'entrer dans l'examen de ces questions : il faudrait étudier, d'une manière générale, les propriétés des structures dites traditionnellement à ellipse, et, également, les propriétés des structures qui, du point de vue de l'interprétation, sont caractérisées par l'attribution d'une propriété à un GN, et qui, du point de vue formel, ne contiennent pas de verbe, ou, du moins pas de verbe réalisé. Il n'est pas évident, en effet, que de telles structures comportent toujours un verbe, même non réalisé : on pourrait envisager, de même, que certaines relatives en *dont* ne comportent pas de position syntaxique v³⁴.

Malgré ces incertitudes, l'examen de ces relatives confirme les hypothèses qui ont été proposées en ce qui concerne la structure des relatives à *dont*-partitif : deux structures doivent être postulées, la chaîne, et la relation anaphorique partitive. D'autre part, même si l'analyse des relatives comme celles de (3.244) et (3.248) est problématique, on constate que, du point de vue de l'interprétation, l'occurrence du GN quantitatif à N tête vide s'explique, dans la mesure où une propriété lui est attribuée, qui justifie la partition : telle est l'hypothèse qui a été proposée au paragraphe précédent.

Résumé du § 3.2.

Des solutions ont été avancées pour expliquer les anomalies des relatives en *dont*-partitif. L'hypothèse essentielle est la suivante : à côté de la chaîne, il existe un autre type de relation anaphorique, qui

structure certaines relatives en *dont* : la relation anaphorique partitive. Contrairement à ce qui se passe dans la chaîne, le GN en position relativisée n'est pas identique au GN dans COMP : c'est un GN interprété comme une partie de la totalité que dénote le GN antécédent de la relative, repris par *dont*.

Une relative de ce type est à l'intersection de deux structures :

- (1) une structure à GP [+de] initial, étudiée dans Barbaud (1976);
- (2) la structure des relatives dans leur ensemble : la relation anaphorique.

En effet, le GP [+de] initial de S, en dehors de la relative, est interprété comme une totalité, et le S contient un GN interprété comme une partie; mais ce GN de la partie n'est pas obligatoirement un GN anaphorique, comme c'est le cas dans la relative.

L'hypothèse générale avancée au chapitre II se trouve donc confirmée : les relatives, et, d'une manière générale, tous les S contenant dans COMP un syntagme porteur d'un indice, sont structurés par une relation anaphorique, qui lie le GN dans COMP et un GN interne à S, dans une position A. Seule cette hypothèse permet de traiter l'ensemble des structures, y compris les relatives en *dont*, là où la chaîne est impossible. Les GN relativisés observent les Principes de liage: il en va ainsi pour le GN anaphorique de la partie :

- (1) les GN anaphoriques avec un N-tête lexical sont exclus, car le Principe C est pertinent.

Les trois Principes de liage forment donc un ensemble homogène : il s'agit de principes qui règlent l'occurrence des GN anaphoriques qui se divisent en anaphoriques pronominaux (les anaphores et les pronoms, cf les Principes A et B), et anaphoriques nominaux (cf le Principe C). Cette vue d'ensemble réclame deux modifications du Principe C, par rapport à la présentation de Chomsky (1981) :

- les GN relativisés et interrogés ne relèvent pas du Principe C, cf chapitre II.

- Le Principe C ne vise que les GN anaphoriques et non tous les GN qui sont co-référents, car on distingue entre relation anaphorique et co-référence, cf. Milner (1982, 1986).

- (2) les GN à N tête vide, GN quantitatifs, *chacun*, GN définis (superlatifs, ordinaux, *l'un, lequel*) sont acceptables car ce sont des GN pronominaux ; cette analyse repose sur deux propositions :

(a) une redéfinition des GN vides, qui, du point de vue de la théorie du liage(syntaxique) ne se limitent pas aux GN totalement dépourvus de réalisation lexicale, mais englobent l'ensemble des GN à N vide (si l'antécédent du N ne se trouve pas dans le GN lui-même, comme dans le GN partitif à N-tête vide), cf (3.185).

(b) la classification des GN pronominaux, telle qu'elle est formulée au chapitre II, selon laquelle tous les GN vides sont des GN pronominaux, d'une part, et ne sont pas spécifiés pour les Principes de Liage, d'autre part. Ainsi, ces GN peuvent apparaître dans le même $\bar{S}$ que leur antécédent *dont*, ou dans un $\bar{S}$ subordonné.

D'autre part, l'étude de la relation anaphorique partitive dans les relatives conduit à réexaminer la portée de certaines conditions, attachées aux chaînes ou aux $\bar{A}$ -chaînes au chapitre II :

- (1) ECP est une condition qui caractérise le GN origine de chaîne, exclusivement;
- (2) Les Conditions d'Iles, en revanche, ont un champ d'application plus vaste, car elles caractérisent également la relation entre *dont* et le GN anaphorique de la partie ;

- (3) Non seulement les GN [+qu-] ne peuvent, contrairement à *dont*, être anaphorisés par un pronom réalisé, mais ils ne peuvent pas non plus l'être par un GN anaphorique de la partie, qui est un GN vide, du point de vue syntaxique : on ne peut donc exprimer la restriction simplement en parlant d'anaphorisant vide; il faut préciser qu'un GN/GP [+qu-] ne peut être anaphorisé que par une catégorie vide, qui le reprend à l'identique (même forme, même indice).

Enfin, l'hypothèse de la relation anaphorique partitive permet de traiter comme un seul phénomène l'asymétrie entre la position sujet et la position objet, qui caractérise certains GN de la partie, à N tête vide. Le blocage concernant la position objet n'est pas attribué à une difficulté syntaxique : il n'y a pas de violation d'une propriété des catégories vides, GN ou N. Ce qui crée la difficulté, c'est précisément la combinaison du fonctionnement anaphorique et de l'interprétation partitive ; en effet, la règle de passage de la relation anaphorique à la co-référence, cf (3.233), exige que toute modification de la référence par rapport à celle du GN antécédent soit induite par une propriété qui fait partie du sens du GN anaphorique. Or, l'interprétation partitive est complète, si l'on a un superlatif ou un ordinal, mais incomplète si l'on a une expression de quantité, *l'un ou lequel*. Les GN anaphoriques du premier type ne connaissent donc pas de contrainte sur leur occurrence; en revanche, ceux du second type ne peuvent apparaître qu'en position sujet, ou dans COMP, car ce sont alors des arguments premiers, dont le sens est complété par la propriété exprimée par le prédicat (qui correspond au GV ou au S).

1. La multiplicité est donc très proche de l'ensemble mathématique; toutefois, je préfère éviter ce terme ici : (a) il y a une utilisation de "ensemble" en mathématiques pour désigner un rassemblement d'objets dont on ne voit pas quelle propriété ils partagent, cf l'ensemble composé de G. Washington, la lettre a et le nombre 3 dans Wall (1972:2-3); (b) il n'y a pas d'équivalent mathématique pour les autres types de totalités : le fragment n'est pas identique à une fraction, car le fragment ne suppose pas la division de l'unité en parties égales, et l'assemblage ne correspond pas à une notion mathématique.
2. Ces données semblent indiquer que si S est dominé par $\bar{S}$, il n'est pas coordonné à un S : on a [$\bar{S}$ et $\bar{S}$], non $\bar{S}$ [S et S], cf Bague (1979). Mais il faudrait une étude spécifique de la coordination et des effacements dans les relatives.
3. La préposition *de* suivie des articles *du* et *des* entraîne l'effacement de l'article : c'est la règle de Dumarsais, reprise par Gross (1967).
4. Cf note (3).
5. Sur la possibilité d'un ϕN -GP, lié d'une certaine manière à un GN sujet, cf Gross (1968:25), Ruwet (1972:49-51), Couquaux (1980,1981).
6. Il faut toutefois remarquer que cette solution repose sur une définition restreinte de la c-commande, celle qui a été proposée en (1.41), cf ici (1) :

(1) c-commande :

un noeud A c-commande un noeud B si aucun des deux ne domine l'autre, et si le premier noeud branchant qui domine A domine également B.

En effet, le premier noeud branchant GN qui domine le N tête vide [e] ne domine pas le GP en (3.97).

Mais, à côté de (1), Reinhart (1976 : 148) propose une autre définition, selon laquelle le N-tête vide c-commanderait le GP, cf (2)

(2) c-commande élargie :

un noeud A c-commande un noeud B si (et seulement si) le premier noeud branchant α_1 qui domine A domine également B ou bien est dominé par un noeud α_2 qui domine B, les noeuds α_1 et α_2 étant du même type catégoriel.

Par identité de type catégoriel, Reinhart entend un type N, V, A etc indépendamment de sa définition en termes de barres. On voit que le GN qui est le premier noeud branchant dominant le N vide, en (3.97), est immédiatement dominé par un GN - donc un noeud qui est du même type catégoriel - qui domine le GP. Si l'on adopte la structure (3.97) pour les GN partitifs à N tête vide, pour éviter que le N vide ne c-commande son antécédent, le N tête du GN complément de *de*, il faut adopter la définition restreinte de (1).

Mais il faut, en même temps, que le clitique c-commande le GN objet ; sinon, il n'y a pas de chaîne clitique, et on perd l'explication de * *j'en ai lu trois de tes articles*. Selon la définition (2), le clitique c-commande évidemment le GN objet, mais, si l'on retient la définition (1), il faut dire que le noeud qui domine le clitique et le verbe n'est pas un noeud branchant ; cette proposition s'accorde bien avec le comportement phonologique du clitique, qui fait corps avec le verbe, mais pose un léger problème au niveau de la structure syntaxique.

La définition de Aoun & Sportiche (1982) est compatible avec l'ensemble des données : le domaine de c-commande d'un noeud A n'est pas limité à ce qui est dominé par le premier noeud branchant qui domine A, comme dans la définition restreinte, mais à ce qui appartient à la première Projection Maximale qui domine A. Dans un GN du type GN₁ [GN₂ - GP], le N tête de GN₂ ne c-commande pas le GP, puisque la première Projection Maximale est le GN₂.

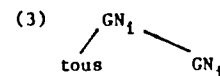
Sur la définition de Gouvernement de Aoun & Sportiche (1982) cf chapitre IV, note 10.

7. Corblin (1985:563 sq) montre que le GN possessif a un N tête vide. Dans la structure qu'il propose, l'expression de possession "mien" etc. suit le N [e] ; je néglige ici cette question : je propose, d'une manière générale, que tous ces GN à N tête vide, comportant une forme adjectivale sont de la forme [Det- GA - N] ; mais rien dans l'argumentation ne repose sur cette différence d'ordre entre GA et N.
8. Mon analyse diffère sur ce point de celle de Milner (1978:125-128). Pour Milner, bien que les GN de Fraction ne soient pas assimilables à des expressions de quantité, ils n'en apparaissent pas moins dans la position de déterminant. Pour moi, ce sont des GN ordinaires, assimilables à des GN de la partie.
9. Je laisse de côté le problème de *quelqu'un* : il est possible, mais non évident, que le couple *quelque/quelqu'un* soit parallèle au couple *chaque/chacun*.
10. Telle est l'analyse de la négation en français, dans Milner (1979,1982): les "forclusifs", i.e. les éléments à polarité négative qui sont le deuxième élément de la négation en français, ne sont pas eux-mêmes des quantificateurs.

11. Je ne reprends pas sur ce point l'analyse de Milner (1978) : pour lui, les deux *en*, i.e. quantitatif (=N) et partitif (=GP), sont possibles avec les expressions de quantité ; pour moi seul le *en* quantitatif est possible.

Je résume ici les différences entre mon analyse et celle de Milner, concernant les GN à interprétation partitive :

- (a) Les GN de quantité : pour Milner, ils apparaissent en position de déterminant ; pour moi, ils ont un double fonctionnement syntaxique : ce sont des déterminants ou des GN ordinaires (cf GN de la partie).
 - (b) Les GN de Fraction : pour Milner, bien que la structure du GN dans son ensemble ne soit pas identique à celle du GN avec un GN de quantité, les GN de Fraction sont en position de déterminant ; pour moi, ce sont syntaxiquement des GN ordinaires.
 - (c) Les deux *en* : pour Milner, le *en* quantitatif et le *en* partitif sont tous deux possibles avec l'ensemble des expressions de quantité ; pour moi, les expressions de quantité qui apparaissent en position de déterminant sont accompagnées du *en* quantitatif, et les GN partitifs à N tête lexicale sont accompagnés du *en* partitif-GP ; seuls les GN de quantité sont accompagnés du *en* quantitatif ou du *en* partitif, car ils ont un double fonctionnement.
 - (d) le GP partitif : pour Milner, il est toujours dominé par N ; pour moi, il y a deux positions possibles : dominé par N ou par GN, cf (3.78) et (3.98). Les GN partitifs à tête lexicale semblent relever de l'une ou de l'autre structure, les GN à tête vide relèvent obligatoirement de (3.98).
12. Barbaud (1976) parle de la structure en termes ensemblistes ; mais les trois types de totalités entrent dans cette structure ; si l'on dit *de Paris*, *je ne connais que les bords de la Seine*, on voit mal comment Paris pourrait être le nom d'un ensemble : ce n'est pas un N singulier collectif ; en revanche, on peut considérer que c'est le nom d'un assemblage. Je dois à J. Coursil de m'avoir montré la difficulté de parler dans tous les cas d'ensembles, et d'avoir suggéré le terme d'assemblage.
13. Sur ce défini comme anaphorique de la partie, cf Azoulay (1976), et Fradin (1984). J'ai malheureusement pris connaissance de l'étude de Fradin trop tard pour en tenir compte ici.
14. Les relatives de (3.140a) relèvent de deux structures : la relation anaphorique partitive, cf (3.140b), et la chaîne ; l'interprétation du GN antécédent autorise la présence d'un GP, cf *un demi-litre de lait* contrairement à ce qui se passe en (3.136).
15. Kayne (1975) reste discret sur la structure précise d'un GN avec *tous*. On peut faire aujourd'hui l'hypothèse que *tous* est accroché au GN dans une position $\bar{A}$, cf (3)



16. Pour qu'il y ait appartenance entre un GN à N tête vide et une totalité qui fonctionne comme l'antécédent, il faut que celui-ci ne comporte aucun terme exprimant une propriété qui est celle de la partie sans être celle de la totalité ; je reviens sur l'interprétation partitive, en § 3.2.2.1., et § 3.2.3.2. L'analyse de A. Culicoli concernant *autre* est citée dans Milner (1984).

17. Ainsi, cette relative de Proust (La Pleiade, tome I:669) semble totalement exclue :

"le soleil était déjà installé sur les toits comme un couvreur matinal qui commence tôt son ouvrage et l'accomplit en silence pour ne pas réveiller la ville qui dort et de laquelle l'immobilité le fait paraître plus agile" (cet exemple m'a été signalé par A. Delaveau).

Il y a deux possibilités : ou c'est un archaïsme, ou c'est une coquetterie littéraire. Dans la mesure où il n'y a pas un seul *duquel* génitif dans un roman plus ancien comme *Les Chouans*, alors qu'il y a des génitifs en *de qui*, et des exemples de *duquel* non génitif, je pense que c'est la seconde solution qui est exacte. Mais il faudrait faire plus de relevés.

18. Tous les GN vides sont, dans la classification que je propose, des GN pronominaux (anaphores ou pronoms), cf § 2.2.1.2. La classification est résumée en (2.64).

Je ne fais pas l'hypothèse que les GN dont le N tête est un pro-N réalisé sont des GN pronominaux : les GN *en... beaucoup* n'est pas un GN pronominal, pas plus que les GN avec *celui*, cf *celui-ci*, *celui de* GN, *celui qui* S. Seul le N est alors pronominal : ce sont des "anaphoriques lexicaux", pour reprendre l'expression de Corblin (1985). J'admets donc avec Corblin que le N pronominal n'entraîne pas le fonctionnement du GN comme une GN pronominal, mais je fais une différence entre le N qui est un N [+ pro, + réalisé] et le N qui est vide : le N vide entraîne le fonctionnement du GN comme GN vide et donc comme GN pronominal (sauf s'il contient le N antécédent, cf le GN partitif à N tête vide).

19. Cf les structures (3.78) et (3.98). Il n'y a pas de raison de considérer que la structure (3.98) est réservée aux GN à N tête vide.
20. Cf l'extension de l'expression "GN [+qu-]" dans Kayne (1983)

21. Les GN de quantité sont bons en position sujet, quelle que soit la totalité :

- (4) a. Est-ce qu'il a lu les romans de B. ?
- une dizaine lui ont été imposés, par divers programmes
- b. D'où viennent ces pommes ?
- quelques kilos viennent de Joigny
- c. Qu'est-ce que tu fais de ce tissu ?
- Deux mètres seront pour ta jupe

Ces données ne posent pas problème : il n'y a pas dans ce cas un GN plein anaphorique, mais un GN avec un N tête vide et un GN de quantité dans la position du déterminant. Ce type de GN à N tête vide est exclu en position d'objet, cf (3.215) et la discussion du § 3.2.3.2.

Ce qui est testé en (3.206), c'est donc la possibilité pour le GN de quantité, fonctionnant syntaxiquement comme un GN ordinaire (i.e. le N *dizaine*, *kilo*, *mètre* est le N tête du GN et aucune catégorie ne représente la totalité) d'être par lui-même anaphorique. Il semble qu'il y a une différence entre les types de totalités. Je n'ai pas d'explication pour ce phénomène.

22. Pour la définition du gouvernement, cf (1.40-41), et pour la c-commande, cf ici, note 6.
23. La construction à GP [+de] initial n'est pas (ou pas toujours) structurée par la relation anaphorique : d'une part, celle-ci n'est pas obligatoire; d'autre part, si le GN de la partie est un GN anaphorique, la relation avec le GN antécédent (la totalité) n'a pas les propriétés de la relation anaphorique dans la relative, cf § 3.2.2.3. Je reviens sur cette question en § 5.4.1.2.
24. Belletti & Rizzi travaillent sur les données de l'italien ; mais, sur ce point, elles sont identiques à celles du français : non seulement, il y a un contraste entre la position sujet et la position objet, en ce qui concerne les GN du type [Qt - e], mais ce contraste n'existe pas pour les superlatifs et les ordinaux :
- (5) a. tre passano rapidamente (= tre settimane)
= trois passent rapidement (= trois semaines)
- b. * Gianni trascorrerà tre a Milano (=tre settimane)
= G. passera trois à Milan (=trois semaines)
- (6) a. (i più brevi hanno avuto successo
(il primo ha avuto successo
= les plus courts/le premier a eu du succès
- b. (leggono solo i più brevi
(hanno letto solo il primo
= ils ne lisent/n'ont lu que les plus courts/le premier

25. Cette suggestion a été faite oralement par H. Huot, et J.Cl. Milner.

26. Il n'y a pas de GN anaphorique de la partie avec un N tête comme *élève* par rapport à une totalité *classe*. Il semblerait que la relation d'appartenance ne soit assurée que par la structure syntaxique (i.e. si le GN de la totalité est complément du N *élève*) :

- (7) Est-ce que ta classe travaille beaucoup ?

?-J'ai vu les deux élèves studieux à la bibliothèque ; quant aux autres, ils doivent être au café

27. On se souvient que la présence d'un N [+pro, +réalisé] n'induit pas le fonctionnement du GN dans son ensemble comme GN pronominal, cf note 18. Ainsi les GN avec un *en* quantitatif ne sont pas des GN anaphoriques : seul *en* est anaphorique. Ils ne posent donc pas le même problème que les GN dont le N tête est vide, qui doivent combiner l'interprétation partitive et le fonctionnement comme anaphoriques : ils sont bons en position objet.
28. Sur l'opération d'extraction ou de prélèvement qu'indiquent les expressions de quantité, cf Culicoli (1975).
29. On se souvient que le GN quantitatif à N tête vide est mauvais comme sujet d'un S infinitif, cf (3.222). Ces données se comprennent si ce GN sujet n'est pas un argument premier ; or, cette analyse est conforme à l'hypothèse selon laquelle les V qui autorisent la réalisation du GN sujet de la complétive infinitive se combinent avec le verbe de la complétive pour former un V complexe, cf sur ce problème, Rouveret & Vergnaud (1980).
30. Cf les exemples (3.215).
31. La position de Corblin est très légèrement différente : il tend à dire que *certains* n'est pas une expression de quantité, et que *quelques-uns* est parfois, mais pas toujours, une expression de quantité. Rien dans son analyse ne s'oppose, je pense, à ce que l'on considère que ce sont des expressions mixtes.
32. Au § 2.2.3.3., j'ai opposé l'approche de Milner (1982) à celle de Fauconnier (1979, 1984). On voit ici qu'elles ne sont pas irréconciliables :
- comme le souligne Milner, il faut faire une différence entre relation anaphorique et co-référence ; de plus, toute relation anaphorique au niveau des GN induit une forme de co-référence, mais celle-ci n'est pas toujours une identité référentielle.
- comme le souligne Fauconnier, il peut y avoir co-référence de deux GN, sans qu'il y ait identité des segments de réalité auxquels les deux GN réfèrent.

Autrement dit, quand deux GN anaphoriquement liés ne réfèrent pas au même segment de réalité, la différence est due

- (1) soit au sens du GN; la règle de passage de la relation anaphorique à la co-référence en tient compte : il peut ne pas y avoir identité référentielle;
- (2) soit au contexte dans lequel le GN apparaît. On considérera que les deux GN sont co-référents, et que la notion d'identité référentielle s'accommode de certaines différences dues aux temps, modalités etc.

33. Cette hypothèse est faite par Hankamer (1973) pour l'anglais, et par Pinkham (1982) pour le français.

34. Sur la structure en *de* + GA/Participe passé, cf Milner (1978), Huot (1981), Azoulay (1981).

C'est le problème posé également par les structures dites "small clauses" i.e. par la séquence post-verbale dans une phrase comme (11) :

(11) On trouve Jean intelligent

A-t-on une phrase complétive ou un GV de la forme V- GN - GA et une règle de construction sémantique attribuant la propriété exprimée par le GA au complément GN ? S'il y a un S complément, doit-on supposer un V vide, ou une structure sans V ?

Sur ces structures, cf les travaux de Williams (1975,1980,1983) et de Stowell (1981,1982).

PROBLEMES DE LA RELATIVISATION DANS UN GN

Une fois que l'on a étudié la structure syntaxique des relatives-structure de chaîne et relation anaphorique partitive - on s'aperçoit que la relativisation des compléments de Nom pose encore deux problèmes :

- (1) alors que l'on peut relativiser (ou interroger) tous les compléments d'un Verbe, il n'en va pas de même pour les compléments d'un Nom : comment les compléments relativisables se distinguent-ils de ceux qui ne le sont pas ?
- (2) si le GN vide, origine de chaîne, appartient à un GN sujet ou objet direct d'un V, on a une chaîne (*dont/de qui_i, e_i*), mais s'il est complément d'un GN inclus dans un GP, ce type de relative est exclu, et c'est le GP le plus large que l'on trouve dans COMP ; de même, la relative en *dont* structurée par une relation anaphorique partitive n'est possible que si le GN anaphorique est sujet ou objet direct : comment rendre compte de ce contraste ?

Il est frappant de constater que le pronom de la DPRéchappe à ces deux restrictions : il peut relativiser un complément de N qui n'a pas la forme d'un *de* GN, et il apparaît à l'intérieur d'un GP. On est donc tenté de penser que les restrictions sont à traiter en termes syntaxiques et relèvent de l'opposition entre catégorie vide et pronom réalisé. Or, il apparaît que les hypothèses syntaxiques ne rendent pas compte de manière satisfaisante des problèmes soulevés par la relativisation dans un GN.

Ce chapitre n'offre pas de solution : il met en évidence, au contraire, la nature problématique de la relativisation d'un complément de Nom.

4.1. QUELS COMPLÉMENTS DE NOM RELATIVISE-T-ON ?

4.1.1. On ne relativise que des compléments en *de* GN.4.1.1.1. Illustration de la généralisation.

On sait que certains compléments de Nom sont relativisables; mais il est difficile de déterminer lesquels, et de rendre compte de la répartition entre ceux qui le sont et ceux qui ne le sont pas. Pourtant, il existe une généralisation bien connue : les seuls compléments de Nom qui peuvent être relativisés, interrogés, clivés ou cliticisés, sont, dit-on, en *de* GN¹. Il convient d'abord de s'assurer que c'est exact, avant de s'interroger sur les raisons d'une telle restriction.

On a vu, au chapitre III, que les compléments de la totalité, dans un GN partitif comportant un N tête lexical, sont relativisables ; or, ce sont des compléments en *de* GN, qui se conforment donc à la généralisation proposée. Je rappelle ici deux exemples typiques : en (4.1a), le N tête exprime par lui-même la partie, en (4.1b), l'interprétation partitive est due au rapport de sens entre le N tête du GN partitif et celui du GN (GP) exprimant la totalité :

(4.1)a.	<i>la moitié du gâteau</i>
b.	<i>deux élèves de cette classe de terminale</i>
(4.2)a.	<i>le gâteau dont la moitié a déjà disparu</i>
b.	<i>cette classe de terminale dont deux élèves sont particulièrement brillants</i>

Les autres compléments relativisables, je les appellerai, à la suite de Milner (1978,1982), les "génitifs". Ils sont illustrés en (4.3) :

(4.3)a. (le premier roman de Balzac a toujours autant de succès
(l'accès de la plage est strictement réservé aux membres du club
(l'intérêt de Paul ne s'est jamais dirigé vers les sciences

b. (Balzac dont le premier roman a toujours autant de succès
(la plage dont l'accès est rigoureusement réservé aux membres du club
(Paul dont l'intérêt ne s'est jamais dirigé vers les sciences

Les compléments de (4.3) sont effectivement des compléments en *de* GN, et leur comportement s'oppose à celui des compléments de (4.4), qui sont des GP différents des *de* GN :

(4.4)a. (plusieurs études sur Balzac sont tout à fait importantes
(l'accès à la plage est strictement réservé aux membres du club
(l'intérêt pour les sciences n'est pas aussi répandu qu'on pourrait le souhaiter

b. * (Balzac sur lequel plusieurs études sont tout à fait importantes
(la plage à laquelle l'accès est strictement réservé aux membres du club
(les sciences pour lesquelles l'intérêt n'est pas aussi répandu qu'on pourrait le souhaiter

Et l'on vérifie que les données de l'interrogation, et de la phrase clivée sont identiques ² :

(4.5)a. (de quel auteur du 19^e siècle le premier roman a-t-il toujours autant de succès ?
(de quelle plage l'accès est-il strictement réservé aux membres du club ?
(duquel de tes enfants l'intérêt ne s'est-il jamais porté vers les sciences ?

b. (c'est de Balzac que le premier roman a toujours autant de succès, pas de Stendhal
(c'est de la plage du phare que l'accès est strictement réservé aux membres du club
(c'est de Paul que l'intérêt ne s'est jamais dirigé vers les sciences, pas de Jeanne

(4.6)a. * (sur quel auteur du 19^e siècle plusieurs études sont-elles tout à fait importantes ?
(à quelle plage l'accès est-il strictement réservé aux membres du club ?
(pour quelles matières l'intérêt n'est-il pas aussi répandu qu'on pourrait le souhaiter ?

Précisons le type de contrainte qui semble être à l'oeuvre : deux remarques s'imposent immédiatement :

(1) le pronom de la DPR échappe à la restriction : le pronom est complément d'une préposition autre que *de* en (4.7) :

(4.7)a. un compositeur dont il est clair qu'on te reproche ton influence sur lui

b. un professeur dont on m'a assuré qu'une seule leçon avec lui te profiterait plus que plusieurs heures avec d'autres

(2) en revanche, la même restriction touche les compléments qui sont relativisés à l'intérieur d'un GP. On sait en effet que si le complément de Nom relativisé fait partie d'un GP, c'est celui-ci qui, dans son ensemble, se trouve dans la position du COMP. Ainsi, à côté des relatives de (4.3), on a celles de (4.8)³ :

(4.8)a. * (Balzac dont personne n'a travaillé sur le premier roman
(la plage dont le stationnement est absolument interdit devant l'accès
(Paul dont tu peux compter sur l'aide

b. (Balzac sur le premier roman de qui personne n'a travaillé
(la plage devant l'accès de laquelle le stationnement est absolument interdit
(Paul sur l'aide de qui tu peux compter

Or, les compléments qui ne peuvent relativisés dans un GN, cf (4.4), ne peuvent pas non plus être relativisés dans un GP qui se trouve dans COMP :

- (4.9) * *(Balzac, à plusieurs études sur qui nous nous sommes intéressés
(la plage devant l'accès à laquelle le stationnement est absolument interdit
la musique sur l'intérêt général pour laquelle tu peux compter*

Là encore, on voit que les données de l'interrogation et de la phrase clivée sont identiques à celles de la relative⁴ :

- (4.10)a. *sur le roman de quel auteur du 19^e siècle personne n'a-t-il encore travaillé ?*
 b. * *de quel auteur du 19^e siècle personne n'a-t-il encore travaillé sur le premier roman ?*
 c. * *à plusieurs études sur quel auteur du 19^e siècle vous êtes-vous intéressé ?*
 d. * *sur quel auteur du 19^e siècle vous êtes-vous intéressé à plusieurs études ?*
- (4.11)a. *c'est sur le premier roman de Balzac que personne n'a encore travaillé, pas de Stendhal*
 b. * *c'est de Balzac que personne n'a travaillé sur le premier roman*
 c. ?? *c'est à plusieurs études sur Balzac que je me suis intéressé, pas sur Stendhal*
 d. * *c'est sur Balzac que je me suis intéressé à plusieurs études*

L'interprétation de ces données est loin d'être évidente : si l'on ne fait que comparer les relatives de (4.3), (4.4) et (4.7), on a l'impression qu'il s'agit d'une contrainte sur les chaînes dont l'origine est une catégorie vide, par opposition aux chaînes dont l'origine est un pronom réalisé phonétiquement: on a, en effet, d'un côté, les relatives avec un mot *qu-* ou *dont* et un GN relativisé vide, et, de l'autre côté, les DPR.

Mais cette impression est trompeuse, puisque la restriction se retrouve dans les relatives de (4.9) ; dans ces dernières, en effet, il y a bien une catégorie vide, mais elle a pour antécédent l'ensemble du GP dans COMP, et la chaîne est tout à fait correcte : il n'y a pas de différence, à cet égard, entre la chaîne de (4.8b) et celle de (4.9). Autrement dit, les relatives de (4.9) montrent que la restriction concerne également la relativisation des GN qui ne font pas partie d'une chaîne, mais

se présentent comme des GN [+qu-] qui apparaissent dans COMP, sans lier de catégorie vide.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une condition sur les $\bar{A}$ -chaînes, ou certains types de $\bar{A}$ -chaînes. C'est, en tout cas, à cet ensemble de données que doivent être confrontées les hypothèses qui tentent de rendre compte du contraste connu entre (4.3b) et (4.4b).

4.1.1.2. Des contre-exemples ?

Avant de continuer l'enquête, il convient de s'assurer que la généralisation largement acceptée, et illustrée au paragraphe précédent, est bien exacte. On a vu que, apparemment, seuls des compléments en *de* pouvaient être relativisés. Pourtant, certaines relatives pourraient faire penser que certains compléments qui ne sont pas des *de* GN donnent lieu à une relative. Regardons (4.12) et (4.13) :

- (4.12)a. *les romans de Balzac, parmi lesquels certains ne sont plus guère lus*
 b. *ses nombreuses idées, parmi lesquelles on peut choisir la plus prometteuse*
- (4.13)a. *les tyrans locaux, contre lesquels plusieurs révoltes se sont produites ces derniers mois*
 b. *les questions d'argent pour lesquelles un certain mépris perçait au sein du gouvernement*
 c. *l'oeuvre de Rabelais sur laquelle de nombreuses études existent déjà*

En face de (4.12) et (4.13), il existe, en effet, des phrases qui comportent un GN dominant un GP identique à celui qui est relativisé :

- (4.14)a. *certains parmi les romans de Balzac ne sont plus guère lus*
 b. *on peut choisir la plus prometteuse parmi ses nombreuses idées*
- (4.15)a. *plusieurs révoltes contre les tyrans locaux se sont produites ces derniers mois*
 b. *un certain mépris pour les questions d'argent perçait au sein du gouvernement*
 c. *de nombreuses études sur l'oeuvre de Rabelais existent déjà*

Ainsi, on aurait, en (4.12), la relativisation d'un complément de totalité en *parmi*, et, en (4.13), la relativisation d'un complément de Nom qui ressemble à un complément sous-catégorisé, dans la mesure où la préposition semble appelée par le N lexical qui est la tête du GN : *révolte, mépris et étude* entraînent, respectivement, *contre*, *pour* et *sur*. Mais on peut montrer que ces relatives n'ont pas les propriétés qui autorisent à parler de la relativisation d'un complément de Nom en (4.2) et (4.3b). Je considère les deux types de relatives l'un après l'autre.

I. Les relatives en *parmi lesquels* :

Deux arguments peuvent être avancés contre l'analyse des relatives en *parmi lesquels* comme mettant en jeu la relativisation d'un complément de Nom :

- (1) Il n'est pas du tout évident qu'il existe, en fait, un GN partitif avec un complément de la totalité qui se réaliserait comme les séquences *certaines parmi les romans de Balzac, la plus prometteuse parmi ses idées*. Ce GN, en effet, serait un GN partitif à N tête vide : on constate, d'une part, que le GP *parmi* GN ne se combine pas avec une première partie comportant un N lexical propre, au contraire du GP de la totalité de la forme de GN : (4.16) contraste avec (4.17) :

- (4.16)a. (une bonne partie) de nos élèves
(la majeure partie)
(la moitié environ)
quitteront l'établissement avant la terminale
- b. certains passages des romans de Balzac figurent dans vos morceaux choisis
- (4.17)a. ?? (une bonne partie) parmi nos élèves
(la majeure partie)
(la moitié environ)
quitteront l'établissement avant la terminale
- b. * certains passages parmi les romans de Balzac figurent dans vos morceaux choisis

et, d'autre part, la totalité qui est exprimée par le GN qui suit *parmi* est une multiplicité plurielle, c'est-à-dire, précisément, le type de totalité qui donne lieu au GN partitif à N tête vide :

- (4.18)a. * (certains de cette classe
(certains parmi cette classe
- b. (certains de ces élèves
(certains parmi ces élèves

Or, la séquence à interprétation partitive avec *parmi* n'a pas le même comportement que le GN partitif à N tête vide. Considérons les GN partitifs indéfinis, c'est-à-dire ceux dont la première partie est identique à un GN quantitatif : la structure des GN de ce type est GN [Qt N [e] [GP]]. On sait que le GN quantitatif à N tête vide est caractérisé par un blocage spécifique : il apparaît en position de sujet (d'un S [+Tps]), avec un N tête vide, non lié par un antécédent ; en revanche, en position d'objet, le N tête vide doit être lié par le clitique *en*, cf § 3.2.3.2. :

- (4.19)a. trois ont été publiés dans la même revue
b. * j'ai lu trois
c. j'en ai lu trois

Le GN partitif à N tête vide ne connaît pas cette limitation, et il apparaît, en position d'objet, sous les deux formes⁵ :

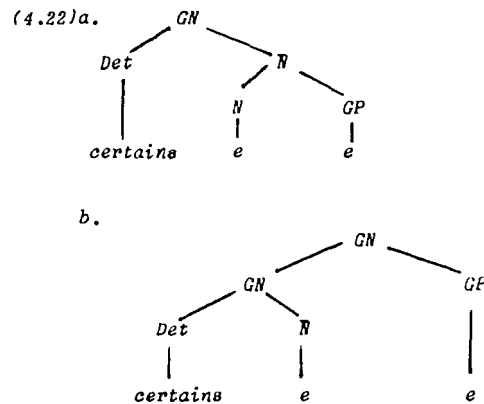
- (4.20)a. trois des siens ont été publiés dans la même revue
b. j'ai lu trois des siens
c. j'en ai lu trois des siens

Or, on constate que la séquence avec *parmi* se comporte comme le GN quantitatif, non comme le GN partitif : il est exclu en position d'objet si le N tête vide n'est pas lié par *en* :

- (4.21)a. trois parmi les siens ont été publiés dans la même revue
b. j'ai lu trois parmi les siens
c. j'en ai lu trois parmi les siens

Ces données se comprennent si la séquence en question ne constitue pas un GN partitif, mais une séquence comportant deux catégories non syntaxiquement liées, un GN quantitatif à N tête vide et un GP exprimant la totalité.

(2) Admettons, cependant, que la séquence *certains parmi les romans de Balzac* soit un GN partitif à N tête vide. La relativisation du GP de la totalité poserait alors le même problème que celle du GP en *de* en ce qui concerne ECP. La structure du GN contenant le GP vide, origine de la chaîne, serait comme en (4.22a) ou (4.22b) :



Or, le GP vide, en (4.22), n'est pas proprement gouverné : en (a), il est gouverné par N, mais ce N est vide, et l'on a proposé de dire qu'une catégorie vide n'est pas un gouverneur propre, cf la formulation du ECP en (2.65) ; en (b), il est gouverné par GN, catégorie qui n'est pas un gouverneur propre. Enfin, l'antécédent du GP, le GP [+qu-] dans COMP, ne peut lui non plus, fonctionner comme gouverneur propre, car il n'appartient pas à la même Projection Maximale que la catégorie vide.

On se trouve donc devant le choix suivant :

- abandonner la précision proposée concernant le gouvernement propre, et admettre que le GP est proprement gouverné en (4.22a);
- admettre que le GP *parmi lesquels* n'est pas la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP vide appartenant au GN interprété comme une partie.

La première solution poserait évidemment des problèmes pour l'ensemble des analyses : dire qu'une catégorie vide ne fonctionne pas comme un gouverneur propre constitue une partie de l'explication sur plusieurs points déjà abordés⁷ :

- (1) les restrictions sur la relativisation en *que/qui* du sujet d'un $\bar{S}$ complétif, cf. § 1.2.1.1.
- (2) l'asymétrie entre la position sujet et la position objet pour le GN quantitatif à N tête vide, qui est la même dans la phrase indépendante, cf (4.19), et la relative en *dont*, cf § 3.2.3.2. : cette identité est incompréhensible si la relative repose sur une chaîne, car celle-ci serait soumise aux mêmes conditions, qu'il s'agisse du complément d'un GN sujet ou d'un GN objet.
- (3) l'asymétrie entre la relativisation du complément de V dit "complément partitif", selon qu'il s'agit d'une totalité de type unité fragmentable, cf *j'ai bu de ce vin/ ce vin dont j'ai bu*, ou d'une multiplicité plurielle, cf *j'ai mangé de tes gâteaux/*tes gâteaux dont j'ai mangé* : là encore, les données sont mystérieuses si l'on pense que *dont* lie un GP, cf § 3.2.2.3.

Si l'on dit, au contraire, que le GN de la partie ne contient pas de GP vide, on conserve l'ensemble de ces analyses. La question qui se pose alors est la suivante : la structure de la relative est-elle celle d'une chaîne dont l'origine serait en dehors du GN de la partie, ou bien est-ce une relation anaphorique partitive, comme c'est le cas de certaines relatives en *dont*-partitif, cf § 3.2. ?

Pour choisir entre ces deux possibilités, il suffit de comparer les propriétés des relatives en *dont* et celles des relatives en *parmi lesquels*. L'hypothèse selon laquelle certaines relatives en *dont*-partitif sont structurées par une relation anaphorique liant directement *dont* comme GP de la totalité et un GN de la partie du type *certain / la plus prometteuse* repose essentiellement sur l'observation suivante : l'occurrence de *dont* ne dépend pas de celle d'un GP vide, mais de celle d'un GN anaphorique (pronominal) :

- (a) il y a des relatives en *dont* qui ne contiennent pas de GP vide : il en est ainsi des DPR avec un pronom réalisé (*le, lui* etc.), cf § 1.1.2., et du *dont* partitif reprenant une totalité de type générique, cf § 3.1.2-3.
- (b) si la relative en *dont* ne contient pas de GP vide en *de* GN, elle contient alors obligatoirement un GN anaphorique : soit un pronom réalisé comme dans la DPR, soit un GN anaphorique partitif à N tête vide, c'est-à-dire un GN quantitatif ou un superlatif, ou *lequel, l'un*.

Au contraire, (a) les relatives en *parmi lesquels* ne sont possibles que si elles contiennent une position GP vide : ainsi, (4.23a) contraste avec (4.23b) :

(4.23)a. *Les autoroutes, dont on a heureusement construit des centaines de kilomètres depuis la guerre, sauvent quantité de vies humaines*

- b. * *Les autoroutes, parmi lesquelles on a construit des centaines de kilomètres depuis la guerre, sauvent quantité de vies humaines*

On voit que le GN antécédent dénote une totalité qui est une multiplicité plurielle, c'est-à-dire le type de totalité qui peut suivre la préposition *parmi* ; si les deux types de relatives à interprétation partitive avaient la même structure, elles seraient possibles dans les mêmes

conditions. Mais seule la relative en *dont* est acceptable ; or, cette différence coïncide avec l'observation suivante : ces relatives ne contiennent pas de position GP vide.

En effet, le GN antécédent a une interprétation générique ; pour que la relative contienne un GP vide, il faudrait qu'il existe un GN partitif contenant un GP de la totalité ayant la même forme que le GP dans COMP, et la même interprétation, c'est-à-dire une interprétation générique, puisque le GN antécédent de la relative, et les GN de la chaîne ont le même type interprétatif, cf § 2.2.3. Or, ces GN n'existent pas : d'une part, il n'y a pas de GN partitif ayant en première partie un GN de Mesure et en seconde partie un GP en *parmi*, cf **des centaines de kilomètres parmi ces autoroutes que tu connais* ; d'autre part, il y a des GN partitifs ayant en première partie un GN de Mesure et en seconde partie un GP en *de*, mais ce dernier n'a jamais d'interprétation générique : on a *nous avons parcouru des centaines de kilomètres de ces autoroutes américaines que tu connais*, mais non *nous avons parcouru des centaines de kilomètres des autoroutes américaines*. Autrement dit, s'il est vrai de dire, comme on l'a fait au chapitre III, que le GN de la totalité dans un GN partitif à N tête vide doit être un GN défini, il faut compléter en disant qu'il doit avoir une interprétation non générique.

La phrase parallèle à (4.23a) contient le GN *des centaines de kilomètres d'autoroutes* ; selon les analyses de Milner (1978) que j'ai reprises, ce GN est un GN quantitatif et non partitif : la forme (d) *autoroutes* n'est pas un GP, mais le N tête du GN. J'ai proposé de dire que, dans une relative comme (4.23a), il n'y a pas de chaîne (*dont_i, e_i*), mais une relation anaphorique partitive liant directement *dont* et le GN quantitatif à N tête vide *des centaines de kilomètres e*. Le contraste entre (4.23a) et (4.23b) se comprend donc si *dont*, mais non *parmi lesquels*, fonctionne comme le premier membre de cette relation anaphorique partitive.

De même, on a vu que certaines relatives en *dont* sans verbe sont structurées par ce type de relation anaphorique, et l'on vérifie qu'il n'y a pas d'équivalent en *parmi lesquels*, bien que *parmi lesquels* puisse introduire une relative sans verbe, cf § 3.2.4., Ainsi, les deux relatives sont acceptables en (4.24), mais non en (4.25) :

- (4.24)a. *l'attentat a fait six morts, dont trois touristes américains*
 b. *l'attentat a fait six morts, parmi lesquels trois touristes américains*
 (4.25)a. *il y a eu plusieurs attentats ce week-end, dont deux à Londres*
 b. ?? *il y a eu plusieurs attentats ce week-end, parmi lesquels deux à Londres*

Or, il existe une phrase contenant un GP en *parmi* GN, parallèle à la relative de (4.24), mais il n'en existe pas qui soit parallèle à (4.25) :

- (4.26)a. *(l'attentat a fait six morts; parmi eux, trois touristes américains
 (l'attentat a fait six morts ; trois touristes américains étaient parmi eux*
 b. ?? *(il y a eu plusieurs attentats ce week-end ; parmi ceux-ci, deux à Londres
 (il y a eu plusieurs attentats ce week-end ; deux étaient à Londres parmi ceux-ci*

(b) les relatives en *parmi lesquels* ne demandent pas la présence d'un GN anaphorique partitif : celui-ci est possible, mais il n'est pas obligatoire. Ainsi, *certains* et *la plus prometteuse* sont bien des GN anaphoriques partitifs en (4.12), mais il n'y a rien de tel en (4.27) :

- (4.27) *les romans de Balzac, parmi lesquels il a lu les "Illusions Perdues", je crois*

Autrement dit, ce qu'il faut, dans une relative en *parmi lesquels*, comme dans une phrase contenant un *parmi* GN, c'est un GN que l'on construise,

référentiellement, comme une partie de la totalité dénotée par le GN complément de *parmi* ; que ce soit un GN anaphorique comme (4.12), ou un GN non anaphorique comme en (4.27) n'a aucune importance⁸.

Ainsi, *parmi lesquels* se comporte comme les autres GN [+qu] : il doit être la tête d'une chaîne dont l'origine est une catégorie vide.

Revenons aux relatives problématiques de (4.12): quelle est leur structure ? On se trouve devant les deux propositions suivantes : (1) les relatives en *parmi lesquels* sont structurées par une chaîne, et (2) le GP vide ne fait pas partie du GN partitif. On en conclut donc que, dans les relatives de (4.12), le GP dans COMP est la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP vide qui n'est pas syntaxiquement lié au GN de la partie. Cette hypothèse est confirmée par l'existence de phrases, parallèles à (4.12), qui comportent un tel GP :

- (4.28)a. *parmi les romans de Balzac, certains ne sont plus guère lus*
 b. *certains, parmi les romans de Balzac, ne sont plus guère lus*
 c. *certains ne sont plus guère lus, parmi les romans de Balzac*
 (4.29)a. *parmi ses nombreuses idées, on peut choisir la plus prometteuse*
 b. *on peut choisir la plus prometteuse, parmi ses nombreuses idées*

On reviendra sur la position du GP origine après avoir étudié le deuxième type de relative problématique, qui est illustré en (4.13).

II. Le GP sémantiquement lié à un GN.

Les relatives de (4.13) pourraient également faire penser qu'un complément de Nom qui n'est pas un *de* GN est relativisable ; mais on peut montrer que de tels exemples sont trompeurs, et qu'il ne s'agit pas là non plus de la relativisation d'un complément de Nom. Ces relatives, en effet, n'ont pas les propriétés des relatives en *dont/de qui* qui permettent de dire qu'il y a bien relativisation du complément de Nom :

- (1) si l'on dit qu'un complément de Nom est relativisé, c'est non seulement parce qu'il existe une relative en *dont / de qui*, mais parce que ce complément peut se présenter comme un GN [+qu] inclus dans un GP dans COMP. Ainsi, (4.3) et (4.8) se complètent l'un l'autre, cf. ici (4.30) :

- (4.30)a. *Balaac dont le premier roman a toujours autant de succès*
 b. *Balaac sur le premier roman de qui personne n'a travaillé*

Il n'en va pas de même pour les GP de (4.13); ainsi, (4.31b) s'oppose à (4.13), repris ici en (4.31a):

- (4.31)a. *(les tyrans locaux contre lesquels plusieurs révoltes se sont produites ces derniers mois
 (les questions d'argent pour lesquelles un certain mépris perçait au sein du gouvernement
 (l'oeuvre de Rabelais sur laquelle de nombreuses études existent déjà*
 b. * *(les tyrans locaux de plusieurs révoltes contre
 (lesquels nous devons tenir compte
 (les questions d'argent à un mépris plus ou moins explicite pour lesquelles nous nous sommes heurtés
 (l'oeuvre de Rabelais à de nombreuses études sur laquelle nous nous sommes intéressés*

- (2) la relativisation du complément en *de* est régulière, c'est-à-dire indépendante du contexte phrastique : si un complément de Nom est relativisable, il l'est indépendamment du Verbe de la phrase ; il

n'en va pas de même pour les compléments de (4.13); ainsi, (4.32) s'oppose à (4.13/31a) :

- (4.32)a. * *les tyrans locaux contre lesquels plusieurs révoltes nous ont étonnés, ces derniers temps*
 b. * *les questions d'argent pour lesquelles un certain mépris a faussé l'action du gouvernement*
 c. ?? *l'oeuvre de Rabelais sur laquelle de nombreuses études ont renouvelé notre approche*

D'autre part, la relativisation du complément de Nom en *de* présente une propriété remarquable, que la relative du type (4.13) ne partage pas : la relativisation d'un complément en *de*, qui peut être par ailleurs relativisé, est bloquée si le GN auquel il appartient comporte un possessif, cf. Milner (1977, 1982). Considérons les N icônes *photo*, *portrait*. Ils peuvent avoir plusieurs types de compléments ; ainsi, *Paul* est interprété comme un Agent et *Notre-Dame* comme l'Objet représenté, en (4.33); tous deux peuvent être relativisés lorsque l'un des deux seulement est présent :

- (4.33)a. *la photo de Paul*
 b. *la photo de Notre-Dame*
 c. *Paul dont la photo est très réussie*
 d. *Notre-Dame dont la photo est très réussie*

Mais si l'un d'eux est présent comme possessif, et ce ne peut être dans ce cas que le complément interprété comme l'Agent (cf. (4.34b) vs (4.34c)), la relativisation du second complément est bloquée :

- (4.34)a. *la photo de Notre-Dame de Paul est très réussie*
 b. *sa photo de Notre-Dame*
 c. * *sa photo de Paul*
 d. *Paul dont la photo de Notre-Dame est très réussie*
 e. * *Notre-Dame dont sa photo est très réussie*

Considérons maintenant les relatives du type (4.13). On voit que la relativisation n'est pas exclue si le GN auquel le GP est supposé appartenir comporte un possessif :

- (4.35)a. *une conférence à laquelle leur participation est très attendue*
- b. *les femmes âgées contre lesquelles leurs agressions se sont multipliées ces derniers mois*

Si l'on fait l'hypothèse que les données de (4.34) reflètent une propriété du fonctionnement de la relativisation dans un GN, le comportement des relatives de (4.13) indique qu'il s'agit d'une autre structure. Il apparaît donc que les relatives de (4.13) n'ont pas les propriétés attendues de la relativisation du complément de Nom, et l'on fera l'hypothèse qu'il y a là une structure différente.

J'avancerai une hypothèse analogue à celle qui vient d'être proposée pour les relatives en *parmi lesquels* : le GP relatif (dans COMP) est la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP vide qui n'est pas syntaxiquement lié au GN. Cette hypothèse est immédiatement confirmée par l'existence de phrases dont la structure a été étudiée par Gunnarson (1982) : à ces relatives correspondent des phrases qui comportent un GP post-verbal, sémantiquement lié au GN sujet, mais syntaxiquement indépendant de lui. Ainsi, (4.36) est parallèle à (4.13), et (4.37) à (4.32) :

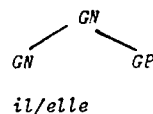
- (4.36)a. *plusieurs révoltes se sont produites ces derniers mois contre les tyrans locaux*
- b. *un certain mépris perçait au sein du gouvernement pour les questions d'argent*
- c. *de nombreuses études existent déjà sur l'oeuvre de Rabelais*
- (4.37)a. * *plusieurs révoltes nous ont étonnés contre les tyrans locaux, ces derniers temps*
- b. * *un certain mépris a faussé l'action du gouvernement pour les questions d'argent*
- c. ?? *de nombreuses études ont renouvelé notre approche sur l'oeuvre de Rabelais*

Autrement dit, la relative est possible là où un GP syntaxiquement indépendant du GN est possible, et elle est exclue là où ce GP est exclu. On vérifie que les relatives de (4.13) ont bien les propriétés de la structure à GP post-verbal étudiée par Gunnarson : notamment, on voit (1) que, dans les deux cas, l'acceptabilité de la structure dépend du verbe, et, plus généralement, des items lexicaux qui constituent le GV, et que ce sont les mêmes qui fonctionnent dans la relative et la phrase à GP post-verbal, cf (4.13/31), (4.32) (4.36), (4.37) ; et (2) que le GN sujet, auquel le GP est sémantiquement lié, peut se présenter comme un pronom, cf. (4.38-39) :

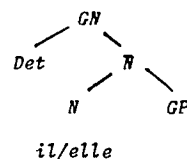
- (4.38)a. *Le Japon ne s'attendait pas à ces attaques ; mais elles sont fréquentes contre la Chine*
- b. *La différence attendue n'a pas été constatée dans cette expérience ; mais elle est grande entre les phénomènes A et B, comme on sait*
- c. *on a dû renoncer en Sicile à la participation des Soviétiques ; mais elle est très attendue à la prochaine conférence, qui doit avoir lieu en Amérique.*
- (4.39)a. *Le Japon ne s'attendait pas à ces attaques ; la Chine, contre laquelle elles sont fréquentes, pourrait lui faire part de son expérience*
- b. *la différence attendue n'a pas été constatée dans cette expérience ; mais les phénomènes A et B, entre lesquels elle est grande, ont été étudiés depuis beaucoup plus longtemps*
- c. *on a dû renoncer en Sicile à la participation des Soviétiques ; cette nouvelle conférence, à laquelle elle est très attendue, devrait permettre de voir si leur absence était occasionnelle*

Or, il n'y a pas de GN de la forme (4.40), cf **elles contre la Chine, elle entre les phénomènes A et B etc.* :

(4.40)a. *



b. *



On admettra donc que le GP qui se trouve dans le COMP, dans les relatives de (4.13), est la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP en position post-verbale : ces relatives n'illustrent pas la relativisation d'un complément de Nom qui serait un GP introduit par une autre préposition que *de*.

On a donc montré que, tant en ce qui concerne la relativisation en *parmi lesquels*, illustrée en (4.12), qu'en ce qui concerne la relativisation d'un GP différent d'un *de N*, sémantiquement lié à un GN, cf (4.13), le GP dans COMP est la tête d'une chaîne dont l'origine ne fait pas partie d'un GN : il ne s'agit pas de la relativisation d'un complément de Nom.

Quant à savoir quelle est la position du GP origine de la chaîne, on supposera, en se reportant aux phrases non relativisées de (4.28,29) et (4.36), qu'il y en a deux :

- le GP est dominé par S. Ceci explique qu'on le trouve en position initiale, mais aussi entre le GN sujet et le GV et en position finale. On peut avancer, en effet, que les GP attachés à S sont mobiles et apparaissent dans toutes ces positions : le GP en *parmi* de (4.28) ne se distingue pas, à cet égard, des compléments de Temps, par exemple. Le GP vide obéit à ECP, dans la mesure où il est proprement gouverné par son antécédent qui est le GP dans COMP,

puisque j'admets que S n'est pas une Projection Maximale, cf § 2.1. : la Projection Maximale est $\bar{S}$, le COMP et le GP dominé par S font partie de la même Projection Maximale, et le GP vide est proprement gouverné par son antécédent.

- le GP est dominé par GV. Pour obéir à ECP, le GP doit être gouverné par V ; la structure précise du GV dépend de la définition précise que l'on adopte pour les notions de c-commande et de gouvernement¹⁰. Si, comme dans ce travail, on conserve une définition étroite - une catégorie en c-commande une autre si le premier noeud branchant qui la domine domine également l'autre catégorie - la structure de ce GV ne peut être que : $GV \longrightarrow V (GN) (GP) \dots$

On admettra donc les résultats suivants :

- il n'y a pas de complément de Nom qui puisse être relativisé, en dehors des compléments de la forme *de GN* ;
- la cohérence sémantique qui existe entre un GN et un GP, et, plus précisément, entre un N donné et une préposition donnée par ex. entre *attaque* et *contre*, *différence* et *entre* etc., ne permet pas de dire que le GP appartient syntaxiquement au GN : la cohérence sémantique est nécessaire, mais non suffisante pour décider de la dépendance syntaxique. On voit que cette observation rend la définition des compléments sous-catégorisés extrêmement délicate. C'est un problème sur lequel on reviendra dans ce chapitre, cf § 4.1.3.2.

Dans le paragraphe § 4.1.1., j'ai justifié la généralisation largement acceptée selon laquelle, en français, les seuls compléments de Nom qui donnent lieu à la relativisation sont de la forme *de GN*. Les contre-exemples possibles, fournis par des relatives en *parmi lesquels*, et des relatives dans lesquelles le GP relativisé est sémantiquement adapté au

N tête d'un GN, ont été examinés : il est apparu que le GP n'appartient pas au GN : il est dominé soit directement par S, soit par GV. La mise en relation du GN et du GP est effectuée par les règles qui construisent le sens de S. L'étude de ces constructions est très importante, par ailleurs, dans la mesure où elle attire l'attention sur la difficulté qu'il y a à définir les compléments sous-catégorisés : la cohérence sémantique entre un item lexical, N, V, ou A, et une préposition particulière ne peut suffire à indiquer qu'il s'agit d'un complément sous-catégorisé.

Cependant, pour apprécier la portée de ces données, il faut garder en mémoire le fait suivant : la restriction aux compléments de Nom en *de* GN ne vaut que pour les relatives structurées par une chaîne dont l'origine est une catégorie vide : le pronom de la DPR y échappe, puisqu'il peut relativiser, à l'intérieur d'un GN, un complément qui n'a pas la forme d'un *de* GN, cf. (4.7).

4.1.2. On ne relativise pas tous les compléments en *de* GN.

4.1.2.1. Les compléments en *de* GN.

Cherchant à délimiter les compléments de Nom qui peuvent être relativisés, j'ai montré qu'ils se limitaient aux compléments en *de* GN, comme on le dit généralement¹¹. Mais il n'y a là qu'une généralisation, non une explication. Or, si l'on cherche à rendre compte du phénomène, on s'aperçoit bien vite que la généralisation est trompeuse, dans la mesure où tous les compléments de Nom en *de* GN ne peuvent donner lieu à la relativisation. Sans doute sait-on cela : il n'en est pas moins vrai que les données n'ont jamais été étudiées. On peut espérer que la comparaison systématique entre les compléments en *de* GN qui sont relativisables et ceux qui ne le sont pas apportera quelque lumière sur les raisons de la limitation.

Si l'on recense les compléments de Nom en *de* GN, on obtient le contraste suivant entre le paradigme des compléments relativisables, cf (4.41), et celui des compléments non relativisables, cf (4.42) :

- (4.41)a. le chapeau de Jeanne
b. les pieds du fauteuil
c. l'arrivée du train
d. l'achat de cet appartement
e. le portrait de la jeune fille au turban
f. les portraits de Vermeer
g. la moitié du gâteau
h. deux élèves de cette classe

- (4.42)a. le retour de la campagne
b. la passion du jeu
c. la table d'un bois clair
d. ce savant d'une grande gentillesse
e. les soldats français du Tchad
f. le journal du 29 février
g. le train de Montpellier
h. la ville de Paris

Vérifions d'abord ce classement : on opposera les relatives de (4.43) à celles de (4.44) :

- (4.43)a. Jeanne dont le chapeau était célèbre
b. le fauteuil dont les pieds n'ont pas l'air en bon état
c. le train dont l'arrivée est imminente
d. cet appartement dont on a décidé l'achat, sans réfléchir
e. la jeune fille au turban dont le portrait est à la Haye, je crois
f. Vermeer, dont les portraits gardent leur mystère
g. le gâteau dont la moitié a déjà disparu
h. cette classe de terminale dont je connais deux élèves

- (4.44)a. * la campagne dont le retour n'a pas présenté de difficultés
b. ?? le jeu dont la passion perdait les aristocrates russes
c. * un bois clair dont la table égayait la pièce
d. * la grande gentillesse dont j'apprécie ce savant
e. * Le Tchad dont les soldats français s'enlisent dans l'inaction
f. * le 29 février dont le journal a beaucoup de succès
g. * Montpellier dont le train est fâcheusement en retard
h. * Paris dont la ville fête le retour du printemps

Là encore, le comportement de la relative n'est pas isolé, et les données des interrogatives sont absolument parallèles :

- (4.45)a. *De qui as-tu reconnu le chapeau au passage ?*
 b. *De quel fauteuil faut-il réparer les pieds ?*
 c. *De quel train attends-tu l'arrivée ?*
 d. *De quel appartement avez-vous décidé l'achat ?*
 e. *De qui veux-tu mettre un portrait au-dessus de ton bureau ?*
 f. *De qui/ de quel peintre moderne aurais-tu volontiers chez toi un portrait ?*
 g. *de quel gâteau la moitié a-t-elle déjà disparu ?*
 h. *de quelle classe connais-tu déjà deux élèves ?*
- (4.46)a. * *De quel endroit/ d'où détestes-tu le retour ?*
 b. ?? *De quoi/ de quelle activité affichaient-ils la passion ?*
 c. * *De quel bois/de quoi as-tu admiré la table ?*
 d. * *De quelle qualité apprécies-tu ce savant ?*
 e. * *D'où le ministre a-t-il visité les soldats ?*
 f. * *De quel jour as-tu acheté le journal ?*
 g. * *D'où/ de quelle ville le train a-t-il du retard ?*
 h. * *De quoi as-tu visité la ville ?*

D'autre part, les compléments relativisables peuvent également être cliticisés : on l'a vu pour les compléments de la totalité dans un GN partitif, cf chapitre III; il en va de même pour les génitifs. La notation "?" qui précède certains des exemples de (4.47) exprime le fait que le *en*-GP est sensible au trait [[±] Animé] qui marque les GN (et les GP en *de*) : au moins pour certains locuteurs, le *en* qui lie un GP n'est totalement acceptable que si le GN en question est [-An.]. Au contraire, les compléments de (4.42) ne donnent pas lieu au clitique :

- (4.47)a. ? *J'en apprécie les chapeaux*
 b. *il faut en réparer les pieds*
 c. * *j'en attends l'arrivée avec impatience*
 d. *nous en avons décidé l'achat, sans réfléchir*
 e. ? *je voudrais en avoir un portrait, au dessus de mon bureau*
 f. ? *j'en apprécie particulièrement les portraits*
 g. *ils en ont dévoré la moitié*
 h. *j'en connais deux élèves, déjà*
- (4.48)a. * *j'en déteste le retour, habituellement*
 b. * *les aristocrates russes en affichaient la passion*
 c. * *j'en ai admiré la table*
 d. * *j'en apprécie ce savant*
 e. * *le ministre en a visité les soldats*
 f. * *j'en ai acheté le journal*
 g. * *j'en attends le train*
 h. * *j'en ai visité la ville*

Le problème est donc d'expliquer cette différence de comportement entre

les deux types de compléments : les compléments de (4.41) partagent-ils une propriété qui est nécessaire au fonctionnement de la relativisation ? Ou ceux de (4.42) ont-ils une propriété qui fait obstacle à celui-ci ?

Autrement dit, il faut constituer comme une classe l'un des deux types de compléments, et rapporter la propriété qui constitue la classe à la relativisation.

Il n'y a pas d'étude d'ensemble des compléments de Nom sur laquelle on pourrait s'appuyer. Il est vrai que les compléments relativisables ont été étudiés par Milner : les compléments à interprétation partitive, cf (4.41g,h), que l'on a vus au chapitre III, dans Milner (1978), et les génitifs, cf (4.41a-f) dans Milner (1977,1982). Mais ces études ne permettent pas de constituer une classe de compléments relativisables ; au contraire, elles mettent en évidence les propriétés qui différencient entre eux les compléments relativisables, et, en particulier, celles du complément qui fonctionne comme le sujet du GN.

On se tournera alors vers les critères traditionnels par lesquels on différencie les compléments ; il y en a deux : d'une part, on regarde le rapport de sens que le complément entretient avec le N tête, ou le reste du GN, et, d'autre part, on examine la préposition qui les introduit.

4.1.2.2. Les rapports de sens : les paraphrases.

Les paraphrases permettent de mettre en évidence les rapports de sens entre le complément et le reste du GN. On trouve cette approche dans les grammaires traditionnelles, et, en particulier, dans Chevalier & al., dont je systématise les analyses (1964:186). Les phrases qui explicitent les compléments de Nom en *le* GN se divisent en deux grands groupes. On suppose ici que le GN se présente comme une séquence Det -N₁ - de GN₂ :

I. L'élément verbal de la phrase est une transposition de N_1 :

(1) les exemples les plus clairs de ce type de paraphrase sont fournis par les GN de (4.41c,d), *l'arrivée du train*, *l'achat de cet appartement*, qui correspondent à *le train arrive/est arrivé/arrivera* et *on achète/achètera/a acheté cet appartement* ; en effet, le N_1 a un équivalent verbal qui lui est morphologiquement apparenté.

(2) mais on peut étendre ce type de paraphrase à certains autres GN. On dira, par exemple, que l'absence de Verbe est due à une bizarrerie lexicale. Il en va ainsi du GN de (4.42a) *le retour de la campagne*, et du GN de (4.42b), *la passion du jeu*. En effet, *revenir* peut être considéré comme l'équivalent verbal de *retour*, et l'on a alors la paraphrase *on est revenu de la campagne* etc...

D'autre part, il n'y a pas de verbe correspondant à *passion*, mais il en existe pour d'autres N de sentiment, cf les couples *mépris/mépriser*, *amour/aimer*, *haine/haïr*. On acceptera donc avoir la *passion du jeu* comme équivalent verbal de (4.42b), comme on a *mépriser les richesses* comme équivalent de *le mépris des richesses*.

Les N-icônes comme *portrait*, cf les GN de (4.41e,f), *le portrait de la jeune fille au turban*, *les portraits de Vermeer*, posent le même problème : il n'y a pas de verbe pour *portrait*, mais il y a *photographier* à côté de *photo*, et l'on peut proposer *peindre* ou *faire le portrait* comme équivalent verbal de *portrait*.

(3) Le fonctionnement sémantique du N_1 ne permet pas de le rapprocher d'un verbe, car c'est proprement un N d'objet, cf. les N *chapeau*, *pied*, *ville* dans *le chapeau de Jeanne*, *les pieds du fauteuil*, *la ville de Paris*, cf. (4.41a,b) et (4.42h) ; mais ce type de paraphrase, entendu de manière large, n'est pas exclu si l'on utilise un V support : le GN_2 apparaît comme sujet de la phrase,

cf. *Jeanne a un chapeau*, *le fauteuil a des pieds*, *Paris est une ville*.

II. La phrase a la forme GN_1 V support P GN_2

(1) Le verbe support est *être* : cette paraphrase convient à la plupart des compléments non relativisables, illustrés en (4.42) : *la table est d'un bois clair*, *ce savant est d'une grande gentillesse*, *des soldats français sont au Tchad*, *ce journal est du 28 février* correspondent à (4.42c,d,e,f), respectivement.

Mais elle convient également à certains compléments relativisables, cf *le chapeau est à Jeanne*, *ces portraits sont de Vermeer*, ? *ce portrait est de la jeune fille au turban*.

(2) *être* ne peut fonctionner comme verbe support que si la relation entre les deux GN est statique ; le même type de paraphrase existe pour le GN de (4.42g), dans lequel le complément exprime une direction, avec un verbe de mouvement, cf *ce train vient de Montpellier*, *va à Montpellier*. On notera bien sûr que la direction n'est pas précisée, et que le complément indique tout aussi bien l'origine que le but ; c'est là un phénomène observé depuis longtemps : il y a donc deux verbes supports pour la paraphrase.

(3) le verbe support qui convient pour les GN partitifs ne peut guère être qu'un verbe qui exprime proprement l'appartenance, cf *appartenir à* ou *faire partie de* ; ainsi, les paraphrases de (4.41g,h) avec *être* sont plus ou moins exclues, cf. ?? *la (cette) moitié est de ce gâteau*, ?? *(ces) deux élèves sont de ta/cette classe*, mais on a *la moitié faisant partie de ce gâteau*, *deux élèves faisant partie de ta/cette classe*, puisque le verbe ne fait qu'explicitier la relation partitive qui définit sémantiquement ces GN.

On notera que le GN de (4.41b), *les pieds du fauteuil*, est ambigu

entre la possession, cf la paraphrase de type I, *le fauteuil a des pieds*, et un GN partitif, cf *les pieds appartenant à ce fauteuil*.

En ce qui concerne le complément en *de*, les deux types de paraphrases suggèrent l'interprétation suivante : dans la paraphrase de type I, le GN qui correspond au complément fonctionne comme un argument; dans la paraphrase de type II, il exprime une propriété du GN₁. En effet, on admet que le fonctionnement d'une catégorie comme argument, qui relève de la structure sémantique de la phrase, s'appuie sur la structure syntaxico-lexicale : les arguments sont les catégories qui apparaissent comme sujets ou comme compléments sous-catégorisés. Or, dans les paraphrases I, on voit que le GN₂, l'équivalent du complément dans le GN, est un sujet, cf les paraphrases de (4.41a,b,c,f), ou un complément qui semble être un complément sous-catégorisé, cf- les paraphrases de (4.41d,e), où il est un objet direct, de (4.42a), où il est un objet prépositionnel, et de (4.42b) où c'est un objet, sans qu'on puisse préciser s'il est direct ou prépositionnel. Dans les paraphrases II, au contraire, le GN₂ exprime une propriété du GN₁ : si l'on se tourne vers les GN, on voit que l'on pourrait avoir, au lieu du complément en *de*, une relative en *qui* S, où le S correspond à la paraphrase II, cf *la table qui est d'un bois clair*, *le train qui vient de Montpellier* etc. Rien de semblable n'est possible avec les paraphrases I.

Or, si l'on regarde de manière globale les paraphrases, on s'aperçoit que les compléments relativisables de (4.41) ont tendance à donner lieu à une paraphrase de type I, alors que les compléments non relativisables donnent plutôt lieu à une paraphrase de type II. Cette observation suggère qu'il y a un lien entre le fonctionnement d'un complément comme argument dans le GN et la possibilité pour un complément d'être relativisé.

Mais le tableau n'est pas aussi clair qu'on le souhaiterait : la répartition des deux types de compléments entre les deux types de paraphrases n'est pas nette. On note, en particulier, les problèmes suivants :

- (1) les GN partitifs donnent lieu à une paraphrase de type II ; la paraphrase de type I est ou bien maladroite, cf ?? *cette classe a des élèves*, qui ne permet pas de rendre compte de la relation partitive entre deux élèves et cette classe; ou bien inacceptable, cf. * *ce gâteau a une moitié*, qui n'a pas de sens. Pourtant, comme on sait, les GP de la totalité sont relativisables. Ils échappent donc à la répartition proposée.
- (2) la délimitation des génitifs est également problématique :
 - le complément dans *le retour de la campagne*, *la passion du jeu* semble bien être un argument, comme d'ailleurs le complément introduit par une autre préposition dans certains compléments examinés en § 4.1.1., cf. *l'accès à la plage*, *une étude sur Balzac* : pourquoi donc ne sont-ils pas relativisables ?
 - le GN avec complément de qualité donne lieu à une paraphrase I, cf *ce savant a une grande gentillesse* ; pourtant, il n'est pas relativisable, alors que le complément de possession de (4.41a), qui a une paraphrase analogue, l'est. Il est vrai que, dans le premier cas, le complément est un objet alors que c'est un sujet dans le second. Mais cela ne suffit pas à expliquer la différence : le complément relativisable ne correspond-t-il pas à un à un argument dans la paraphrase de (4.41d), cf *l'achat de cet appartement*, ou de (4.41e), cf *le portrait de la jeune fille au turban* ?
 - le complément de (4.42h), *la ville de Paris*, n'est pas relativisable. Pourtant, la paraphrase est très proche de celle de (4.41a), *le chapeau de Jeanne* : la seule différence est que, dans le premier

cas, le V support est *être*, cf *Paris est une ville*, alors que c'est *avoir* dans le second, cf *Jeanne a un chapeau* ; pourquoi cette différence entre les compléments, entre la relation *être* et *avoir* ? On serait tenté de penser que *Paris* n'est pas un GN complet, ce qui expliquerait qu'il ne puisse être relativisé. Mais il ne faut pas croire que ce type de GN est réservé à des compléments dépourvus de déterminant explicite : on trouve des N propres comportant des articles, cf *le corps du Sénat*, ou des N communs, cf *le scandale de la corruption politique*. Or, ils ne donnent pas non plus lieu à une relative :

- (4.49)a. * *le Sénat dont le corps est élu au suffrage indirect*
 b. * *la corruption politique dont le scandale ronge malheureusement beaucoup de pays sous-développés*

On voit que les paraphrases sont utiles : elles suggèrent une hypothèse intéressante. Mais elles sont insuffisantes : il faut se tourner vers l'étude syntaxique des GN. En particulier, il faut voir dans quelle mesure on peut donner une assise syntaxique à la notion d'argument dans le GN ; d'autre part, les paraphrases font apparaître des différences entre des positions sujet et objet, entre des objets directs et indirects : dans quelle mesure ces distinctions qui appartiennent à la phrase sont-elles transposables au GN ?

4.1.2.3. L'analyse de *de*.

Examinons maintenant la forme *de* dans les compléments relativisables, cf (4.41), et les compléments non relativisables, cf (4.42), en gardant présente à l'esprit la même question, c'est-à-dire : les analyses proposées permettent-elles de faire une distinction entre les deux types de compléments ? On dispose ici de deux analyses : d'une part, la tradition oppose une préposition *de* pourvue de sens à une préposition *de* qui

fonctionne comme un outil syntaxique, marqueur de GP, mais dépourvu de sens, cf Spang-Hanssen (1913), Blinkenberg (1960); d'autre part, Milner (1977,1982), étudiant l'ensemble des génitifs, oppose deux *de* : dans un cas, c'est une "vraie" préposition, dans l'autre, c'est une marque casuelle, et non pas une préposition : la marque casuelle est la réalisation morphologique du cas Génitif, qui caractérise certains compléments de Nom. Dans cette analyse, il faut faire une différence entre les compléments relativisables que l'on a appelés génitifs, qui sont illustrés en (4.41a-f), et les GN au cas Génitif, ou GN [+ Génitif], qui constituent une partie des génitifs.

Voyons ce que ces distinctions nous apportent sur le fonctionnement des compléments relativisables par opposition aux autres. On n'attend pas de la distinction proposée par Milner qu'elle donne la clé du problème puisqu'elle traverse le groupe des génitifs. Pourtant, c'est elle qui structure notre approche pour les raisons suivantes :

- (1) avant de se demander si *de* a ou non du sens, il faut s'assurer de son statut; dans le cas où c'est une marque casuelle de Génitif, on ne s'attend pas à ce qu'elle ait du sens ; la question n'a donc d'intérêt que lorsqu'on se trouve en face d'une vraie préposition.
- (2) même si *de* n'a pas le même statut dans tous les compléments génitifs, la distinction entre marque casuelle et préposition peut aider à constituer les compléments non relativisables comme une classe si l'on constate que *de* est toujours une vraie préposition dans ce type de compléments.
- (3) même si la distinction entre préposition et marque casuelle n'éclaire pas l'opposition entre les deux types de compléments, relativisables et non relativisables, elle doit être examinée car elle met en jeu la structure syntaxique des GN, dont on vu qu'elle

devait être étudiée si l'on voulait comprendre le phénomène de la relativisation dans un GN.

Préposition et marque casuelle dans les compléments relativisables : l'analyse de Milner (1977,1982).

La distinction proposée par Milner met en jeu d'une part une différence de comportement entre les génitifs, et, d'autre part, des hypothèses concernant la syntaxe des GN et le système casuel du français. Voyons d'abord les données qui indiquent une différence entre les génitifs; il y en a deux :

- (1) la préposition *de*, comme les autres prépositions de la langue, peut être suivie d'un pronom accentué : on a "je me souviens très bien de lui", comme on a "j'ai joué avec lui, enfant" ou "j'ai pensé à lui." Or, certains génitifs peuvent se présenter sous cette forme, mais non pas tous. On oppose donc (4.50a), qui reprend les génitifs de (4.41e,f), à (4.50b,c), qui reprend ceux de (4.41b) et (4.41a,c,d)¹² :

- (4.50)a. *(est-ce que tu connais le portrait d'elle qui se trouve à la Haye ?
(c'est le tableau de lui que je préfère*
- b. ? *Saint X est le fondateur du monastère; un pied de lui serait conservé comme relique, dans les trésors de l'église*
- c. * *(Est-ce que tu as vu Jeanne ? - Non, mais je vois le chapeau d'elle
(Je serai à l'arrivée de lui à la gare
(Je peux vous mettre en contact avec un indic; mais
(je vous préviens que l'achat de lui risque de vous
(couter très cher*

En (4.50a), le premier complément exprime l'objet représenté, et le second l'auteur du tableau. On notera que le pronom accentué, en (4.50b) est assurément moins bon que le possessif, cf. *son pied* ou *l'un de ses pieds*, mais ne semble pas aussi clairement exclu que lorsque l'on a une pure relation de possession, comme dans le premier exemple de (4.50c) ;

on se souvient que l'interprétation du GN de (4.41b), *les pieds du fauteuil* ou *un pied de Saint X*, est ambiguë entre la possession (cf la paraphrase avec *avoir*) et l'appartenance (puisque le pied est une partie du fauteuil ou d'une personne).

- (2) Admettons, par commodité, que les GN de (4.41) ont la forme GN₁ de GN₂. On voit que certains d'entre eux correspondent à une phrase du type GN₁ *être de* GN₂, mais non pas tous :

- (4.51)a. *Ce portrait est de Vermeer, je crois*
- b. ? *ce portrait est de Jeanne, enfant*
- c. * *(ce chapeau est de Jeanne
(ce pied est de Saint X
(l'arrivée est de Paul, à la gare de Lyon
(notre achat a été de cet appartement*

Pour interpréter ces données, Milner fait appel aux hypothèses suivantes :

- Hypothèses sur la structure du GN :

Le GN a, ou peut avoir, un GN sujet, c'est-à-dire un GN directement dominé par GN ; d'autre part, certains items lexicaux N peuvent avoir un complément d'objet direct, comme certains V. Certains compléments de Nom, qui apparaissent comme des séquences de GN ne sont donc pas des GP, mais, en réalité, des GN.

- Hypothèses sur le système casuel :

Il existe un système de Cas abstraits qui sont attribués de deux manières différentes : (a) par la structure, et (b) par un item lexical, en ce qui concerne les compléments sous-catégorisés. Ces Cas abstraits peuvent être réalisés par des marques casuelles, repérables morphologiquement .

- Hypothèses sur le Cas Génitif :

Parmi les Cas abstraits, il y a le Cas Génitif; c'est un Cas spécifique au système du GN : il est attribué au GN sujet dans le GN et aussi au GN objet direct d'un GN. Le Cas abstrait Génitif est morphologiquement réalisé, et cela de deux manières : soit comme une marque casuelle *le*, soit comme un possessif *mon, ton, son* etc. Il faut prendre garde ici à une petite difficulté : pour qu'un GN [+ Génitif] puisse être réécrit comme un possessif, il faut non seulement que ce soit un pronom personnel, mais également que ce soit un GN en position de sujet, puisque le possessif est directement dominé par GN; en revanche, un GN, qui n'est pas un pronom personnel, est réalisé comme une séquence *de* GN si c'est un GN [+Gén.], que ce soit un sujet ou un objet direct.

Ainsi, l'analyse de Milner combine deux distinctions : entre un GN et un GP, mais aussi entre un GN sujet et un complément en position d'objet. On reviendra plus loin sur la seconde, cf § 4.1.3. C'est ici la première qui nous intéresse : la forme *de*, dans les compléments génitifs, est ou bien une marque casuelle, ou bien une préposition. Revenons aux différences de comportement entre les compléments, illustrées en (4.50) et (4.51) : comment les interpréter à la lumière de ces hypothèses ?

(1) qu'indique la possibilité pour un complément d'apparaître sous la forme d'une séquence *de* + pronom ? On voit immédiatement que ce ne peut être un sujet, puisqu'il apparaîtrait comme un possessif ; mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir si c'est obligatoirement un GP¹³ : or, cette conclusion ne s'impose pas, puisque, pour Milner, il y a des objets GN. La question est donc : est-il possible qu'un GN objet direct apparaisse sous la forme d'une séquence *de* + pronom ?

Milner fait ici une hypothèse supplémentaire : un pronom accentué ne peut apparaître qu'après une vraie préposition, et non après une marque

casuelle. Cette hypothèse est confortée par les données concernant les compléments de V en *à*. Regardons, en effet, les contrastes suivants entre les compléments des V *écrire* et *penser* : *à j'écris à Paul* correspond *je pense à Paul*, mais *je lui écris* s'oppose à **je lui pense*, et **j'écris à lui* s'oppose à *je pense à lui*. Ce paradigme s'explique si l'on fait les mêmes hypothèses que celles qui ont été avancées à propos des compléments de Nom :

- *à* peut être soit une préposition, soit une marque casuelle, celle qui correspond au Datif, lorsque le GN [+Dat.] n'est pas un pronom personnel;
- le clitique *lui/leur* est la réalisation du GN au Datif, si c'est un pronom personnel ;
- un pronom personnel accentué est admis après une préposition, non après une marque casuelle ;
- *écrire* a un complément GN [+ Datif], *penser* a un complément GP [+ *à*]¹⁴

On considérera donc que, si un génitif peut se présenter sous la forme d'une séquence *de* + pronom, on a affaire à un GP.

- (2) si le complément peut apparaître dans une paraphrase de la forme GN₁ *être* de GN₂, on sait que c'est un GP. En effet, si c'était un GN, il faudrait que ce soit un GN [+ Génitif], or la position post-verbale n'est pas une position dans laquelle un GN reçoit le cas Génitif.

Reprenons les exemples de (4.41a-f). On voit que le complément de (4.41e) et de (4.41f) est un GP, cf (4.50c) et (4.51a,b) ; en revanche, les compléments de (4.41a,b,c,d) sont des GN, cf (4.50a,b) et (4.51c).

Telle est donc l'analyse que Milner propose pour les génitifs, qui se divisent en GN et GP. Avant de l'accepter et d'appliquer les critères

aux compléments non relativisables, il faut voir comment elle s'applique aux compléments de la totalité dans les GN partitifs, dont on a admis qu'ils étaient des GP, cf chapitre III. Or, on doit constater que leur pertinence est loin d'être évidente.

Commençons par la possibilité pour un complément de se présenter comme une séquence *de* + pronom. Considérons les données de (4.52) :

(4.52)a. *Il a laissé une partie de lui-même en Orient*

b. * *je ne connais pas cette classe, mais j'ai déjà eu affaire à deux élèves d'elle*

(4.52a) et (4.52b) illustrent deux types différents (sémantiquement) de GN partitifs : en (a), c'est le N-tête du GN qui entraîne l'interprétation partitive, en (b) c'est le rapprochement entre les deux N. Devrait-on en conclure que le complément de la totalité est bien un GP dans un cas et non dans l'autre ? Certainement pas. Il faut ici revenir à une condition générale sur l'occurrence d'un pronom accentué après une préposition : il faut que le pronom anaphorise un GN [+Anmé]. Or, il apparaît que le pronom anaphorise bien un GN [+An] en (a), car il s'agit d'un GN qui désigne un individu, qui fonctionne comme une totalité de type assemblage¹⁵, mais en (b) il s'agit d'un GN singulier collectif, désignant une multiplicité plurielle, et l'on s'aperçoit que les singuliers collectifs ne sont pas des GN [+An.], même si les éléments qui composent la multiplicité sont des individus qui seraient désignés, de manière indépendante, par un GN [+An], cf (4.53) :

(4.53) *Est-ce que tu te souviens de ta classe de seconde de 1973 ?*

a. *bien sûr ; elle était particulièrement brillante*

b. ?? *oui ; je me souviens très bien d'elle. Il y avait quelques élèves particulièrement brillants*

Dans ces conditions, l'impossibilité de *deux élèves d'elle* en nous apprend rien sur le type de complément. S'il est vrai que (4.52b) est une donnée quelque peu inattendue, elle ne met pas en jeu la valeur du test proposé, ni l'analyse du complément de la totalité comme GP.

Mais le comportement des GN partitifs vis-à-vis du deuxième test est réellement problématique : le complément de la totalité n'entre jamais dans une phrase de type GN₁ être de GN₂ :

(4.54)a. ?? *cette part est de ton gâteau*
b. ?? *deux de tes élèves de piano sont de notre classe de terminale*

Ce résultat est inattendu puisqu'on a admis que les compléments de la totalité dans un GN partitif sont des GP, et que cette analyse est confirmée, en ce qui concerne la totalité de type assemblage, par le premier test, cf (4.52a). Doit-on remettre en cause la validité du deuxième test utilisé par Milner ? Je ne le pense pas, mais il faut en préciser les limites.

Lorsqu'on compare les GN *ce portrait de Vermeer*, *l'arrivée de Paul* avec les phrases *ce portrait est de Vermeer*, *l'arrivée est de Paul*, on regarde si la structure du GN est transposable en une structure phrastique, sans que le sens soit modifié. Or, cette opération met en jeu une hypothèse essentielle concernant la construction du sens : le sens se construit à partir du sens de lexèmes selon le schéma de combinaison proposé par la syntaxe. Les lexèmes sont communs au GN et à S ; ce qui peut donc faire échouer la transposition, c'est la différence de structure entre le GN et S. Dans le GN, le complément de Nom peut être un GN ou un GP, un sujet ou un objet ; son interprétation résulte de la mise en relation avec le reste du GN, qui s'effectue à partir de cette structure. Dans S, l'équivalent du complément de Nom est un GP qui

apparaît dans un GV de la forme *être* + GP, et le reste du GN apparaît comme sujet de S ; l'interprétation résulte de la traduction du GV comme propriété qui est appliquée au GN sujet.

Pour que la transposition du GN en S soit possible, il faut que les conditions suivantes soient réunies, en ce qui concerne la façon dont se construit l'interprétation du complément de Nom :

- (1) qu'elle ne mette pas crucialement en cause ce qui de la structure du GN disparaît dans S. Ceci, en fait, entraîne la conséquence suivante : il faut que le complément ne soit ni un sujet ni un objet GN, et donc il faut que ce soit un GP. En effet, un GN objet direct d'un GN, s'il y en a, est un argument du N, comme un GN objet direct d'un V est un argument de V, et donc il reçoit son interprétation du N lui-même ; de même, on fera l'hypothèse que c'est la position de sujet qui confère au GN sujet dans un GN une certaine interprétation, cf, sur ce point, § 4.1.3.2.

Au contraire, s'il s'agit d'un GP, on fera l'hypothèse que d'autres facteurs interviennent dans l'interprétation, en dehors de la position, et, en particulier, la préposition elle-même.

- (2) qu'elle repose, au contraire, sur un élément commun aux deux structures, (c'est-à-dire la préposition *de*) ou du moins qu'elle soit compatible avec les deux types de structures. Plus précisément, ceci veut dire deux choses : (a) si *de*, en position post-verbale (après *être*), a un sens, il faut que l'interprétation du complément de Nom soit compatible avec celui-ci ; (b) puisque le GP se combine avec *être* pour exprimer une propriété, il faut que l'interprétation du complément de Nom soit également compatible avec ce type de fonctionnement sémantique.

Ainsi, on admettra les résultats suivants :

- I. Si la transposition du GN en S du type GN *être de* GN est possible, le complément de Nom est, dans le GN, un GP.
- II. Si la transposition du GN en S du type GN *être de* GN n'est pas possible, on ne peut en tirer de conclusion concernant la catégorie syntaxique du complément de Nom. En effet, il se peut que la phrase soit exclue parce que le complément de Nom est un GN, mais également parce que l'interprétation de ce complément dans le GN est incompatible avec celle du GP dans la phrase.

C'est donc la conjonction des deux tests (la possibilité d'apparaître comme *de* +pro, et la transposition phrastique) qui permet d'affirmer la différence entre GN et GP, parmi les compléments de Nom en *de*. En ce qui concerne les compléments de la totalité dans un GN partitif, on voit que le premier test offre une confirmation (partielle) de leur catégorisation comme GP. Si les GN partitifs ne donnent pas lieu à la transposition, c'est parce que quelque chose - qui demanderait à être précisé - s'oppose à ce que la relation d'appartenance puisse être construite entre un GN sujet et un GP avec *être*, si les deux N, le N tête du GN sujet et celui du GN dans le GP en *de*, entretiennent entre eux une relation lexicale d'appartenance, ce qui est le cas dans un GN partitif dont le GP de la totalité peut être relativisé, c'est-à-dire un GN partitif à N tête lexicale.

En ce qui concerne les génitifs, on voit que, dans l'ensemble, les deux tests se confirment l'un l'autre. On notera, cependant, deux petites différences : la première concerne le complément d'un N icône interprété comme l'objet représenté cf *le portrait de la jeune fille au turban* : il peut se présenter sous la forme d'un *de* pro cf (4.50a), mais la transposition phrastique est légèrement douteuse ; cette différence

s'éclaire si l'on admet que l'on a bien un GP, mais que son interprétation ne se prête pas totalement à son fonctionnement dans le GV avec *être*. La deuxième différence concerne le complément de (4.41b), cf *un pied du fauteuil/un pied de Saint X*, qui, avons-nous dit, est ambigu entre une interprétation de possession et d'appartenance : il est douteux sous la forme *de* + pro, mais totalement exclu après *être*. Admettons (1) qu'avec l'interprétation de possession on ait un complément GN, cf (4.41a) et (4.50c, 4.51c) : il est alors exclu sous la forme *de* + pro, comme dans la phrase ; (2) qu'avec l'interprétation du GN comme GN partitif, on ait un complément GP de la totalité : on s'attend à ce qu'il soit possible sous la forme *de* + pro, mais exclu après *être*. C'est ce que l'on a : on expliquera l'hésitation devant la forme *de* + pro, si l'on admet que l'interprétation de possession (et la structure qui la sous-tend) est plus "naturelle" que l'autre.

Les compléments non relativisables.

Regardons maintenant les compléments non relativisables : y a-t-il dans le fonctionnement de *de* quelque chose qui permettrait de les opposer aux compléments relativisables ? On se pose ici deux questions :

- (1) Les compléments relativisables, avons-nous dit, sont soit des GP, soit des GN (qui se réalisent comme des séquences *de* GN) ; les compléments non relativisables sont-ils, au contraire, tous des GP ?
- (2) Est-ce que la forme *de*, si c'est une préposition, a dans les compléments non relativisables un sens plein, alors que c'est une préposition vide dans les compléments relativisables ?

Commençons par appliquer aux compléments non relativisables, cf (4.42), les deux tests que Milner utilise pour différencier les compléments en GN et GP :

- Ces compléments se présentent-ils sous la forme *de* + pronom ? On voit que peu d'entre eux, en fait, peuvent être testés sur ce point. Comme on sait, pour qu'un pronom puisse apparaître après une préposition, il faut qu'il reprenne un GN [+Animé]. Or, les compléments de lieu, date, matière et qualité n'ont évidemment pas ce trait, ou cette propriété sémantique. Restent les GN de (4.42b) et (4.42h) : d'une part, le complément d'un N de sentiment peut être un GN [+An], d'autre part, le GN de la seconde partie de (4.42h) peut effectivement se présenter comme un pronom accentué après préposition :

(4.55)a. *Le Corps du Sénat*

b. *Le Sénat doit se prononcer cette semaine ; nous avons parfaitement confiance en lui*

On constate que les compléments des N de sentiment se comportent comme des GP, mais non ceux de (4.42h) :

(4.56)a. *son amour de lui ; son désir de lui ; sa haine de lui*

b. ? *sa passion de lui ; son mépris de lui*

(4.57) * *Le Corps de lui*

- Les GN de (4.42) donnent-ils lieu à la transposition phrastique ? Ce test établit une partition, à première vue bizarre, entre les compléments de (4.42) : seuls les compléments de matière, qualité et temps entrent dans cette structure :

(4.58)a. *cette table est d'un beau bois clair*
 b. *ce savant est d'une grande gentillesse*
 c. *ce journal est du 29 février*

(4.59)a. * *le retour fut de la campagne*
 b. * *sa passion est du jeu*
 c. * *ces soldats français sont du Tchad*
 d. * *ce train est de Montpellier*
 e. * *la ville est de Paris*

Comment interpréter ces résultats ? On admettra que les compléments qui apparaissent après *être* sont bien des GP. Que dire des autres ? Sont-ils exclus pour une raison syntaxique - ce ne seraient pas des GP - ou pour une raison sémantique - ils ne se prêtent pas à la construction du sens de la même manière dans le GN et dans la phrase ?

Examinons ces compléments en laissant de côté, provisoirement, le GN (4.42h), *la ville de Paris*. Il existe d'autres paraphrases, en dehors de celle qui est utilisée comme un test par Milner, et qui est illustrée en (4.59). En fait, on les a déjà évoquées au § 4.1.2.2. Or, dans presque toutes, le GN qui est l'équivalent du complément apparaît comme complément prépositionnel : il en va ainsi du celui de (4.42a), *le retour de la campagne*, qui apparaît complément de *revenir*, et de ceux de (4.42e,g), qui apparaissent dans des paraphrases analogues à celle de (4.59), avec une modification; ainsi, il ne s'agit pas de la même préposition, cf *les soldats qui sont au Tchad*, ou du même V, cf *ce train va à/vient de Montpellier*. Il semble que, de ces paraphrases, on puisse tirer l'enseignement suivant : l'interprétation du complément de Nom, dans (4.42a), *le retour de la campagne*, (4.42e), *les soldats français du Tchad*, (4.42g), *le train de Montpellier*, ne peut être portée que par un GP. En conséquence, on admettra que le complément de Nom est bien un GP.

A côté de cela, la paraphrase de (4.42b), *la passion du jeu*, GN ayant pour N tête un N de sentiment, est déroutante puisqu'elle fait apparaître le complément comme l'objet direct d'un V, lorsque ce V existe, (voir *l'amour de la nature*, *aimer la nature*).

Pourtant, on a vu que ce complément de Nom est bien un GP : le premier test est clair, cf (4.56); il faut donc admettre que le V et le N, qui sont morphologiquement apparentés, n'ont pas le même type de complément: on a un GN objet pour V et un GP pour N. Cette absence de parallélisme entre N et V n'est pas isolée; on la retrouve, au contraire, du côté des

compléments relativisables, dans les GN avec un N icône et un complément interprété comme l'objet représenté, cf (4.41e), *le portrait de la jeune fille au turban*. En effet, le complément de Nom est bien un GP, comme le montre le fait qu'il peut apparaître sous la forme d'un *de* + pronom, mais, lorsqu'il existe un V parallèle, morphologiquement ou sémantiquement apparenté (cf *photo/photographier*, *portrait/peindre*), on voit que son complément est un GN objet direct. Il faut donc être très prudent lorsqu'on veut tirer un enseignement syntaxique d'une paraphrase. En ce qui concerne les N de sentiment, cependant, on voit que la nature de GP du complément se retrouve dans d'autres paraphrases : dans le GN même, le complément en *de* alterne avec un complément en *pour*, cf *la passion pour le jeu* etc., et, dans le GV, il y a également une alternance entre *de* et *pour*, cf *avoir la passion du jeu*, *avoir une passion pour le jeu*¹⁶.

Une façon de confirmer l'appartenance des compléments de (4.42a,e,g) à la catégorie GP est de montrer que, s'ils n'entrent pas dans la paraphrase de (4.59), c'est parce que leur interprétation n'est pas compatible avec celle du GV *être de GN*. En examinant les compléments de la totalité dans un GN partitif, j'ai dit, en effet, que la possibilité de la transposition phrastique montrait que l'on a bien affaire à un GP, mais que l'impossibilité de celle-ci ne montrait pas que l'on n'avait pas affaire à un GP : pour que le complément apparaisse, il faut d'une part, que ce soit un GP, et, d'autre part, que son interprétation se retrouve dans le GV.

Les éléments porteurs de sens dans ce GV sont d'une part *être* et, d'autre part, la préposition *de*, si elle a effectivement un sens plein. Le verbe *être* n'est pas seulement un V support, qui permet de faire une phrase complète; c'est un verbe qui intervient dans la construction sémantique du GV; en effet, un GV avec *être* ne peut exprimer qu'une

propriété qui ne met pas en jeu le déroulement d'un procès, c'est-à-dire une propriété statique ou résultative. Aussi comprend-on que les compléments de (4.42a,g), *le retour de la campagne*, *le train de Montpellier*, qui expriment la direction d'un déplacement, soient exclus.

Prenons maintenant la préposition *de* : il faut poser la question de son sens. Quand a-t-elle du sens, et quel est-il ? Je ferai l'hypothèse minimale suivante : (1) après *être*, en position prédicative, *de* a un sens plein; (2) introduisant un complément de Nom, *de* peut être une préposition vide. Le sens de *de* est l'origine : ainsi, il est compatible avec l'interprétation des compléments dits de matière, qualité et date, qui apparaissent dans le GV après *être*, cf (4.58), comme il est compatible avec l'interprétation de l'Agent, comme complément d'un N icône, cf (4.51a), et de manière moins claire, avec celle de l'Objet représenté, cf (4.51b). Les variations interprétatives de ces divers compléments sont dues aux unités lexicales en cause. La préposition convient évidemment à un complément d'origine : si les compléments de (4.42a) et de (4.42g) dans son sens d'origine sont exclus, c'est, comme on l'a dit, à cause du sens de *être*, non à cause de la préposition. Le complément en *de*, dans *mon neveu de Montpellier*, exprime l'origine sans déplacement : il apparaît après *être*, cf *mon neveu/ce neveu est de Montpellier*.

En revanche, il est clair que le sens d'origine est incompatible avec la localisation en (4.42e), *les soldats français du Tchad*, et la direction en (4.42g), quand le complément exprime la direction vers laquelle on va. Je ferai, de plus, l'hypothèse qu'il en est de même pour le complément du N de sentiment : la seule paraphrase acceptable contient un verbe de mouvement indiquant la direction vers laquelle on va :

(4.60)a. ??	<i>sa passion est pour le jeu</i>
b. ??	<i>l'amour de Dieu est pour les créatures</i>
c. ??	<i>le désir des révolutionnaires est pour un monde meilleur</i>
d. ??	<i>leur haine est pour l'Ancien Régime</i>
(4.61)a.	<i>sa passion va au jeu / est dirigée vers le jeu</i>
b.	<i>l'amour de Dieu va vers/est dirigé vers les créatures</i>
c.	<i>le désir des révolutionnaires se porte/ va vers un monde meilleur</i>
d.	<i>leur haine va vers/se porte sur l'Ancien Régime</i>

L'alternance entre *de* et *pour* dans le GN, l'impossibilité de la paraphrase en *être pour*, et la possibilité de la paraphrase avec un V de mouvement indiquent que le complément d'un N de sentiment est un complément directionnel. La paraphrase avec *être de*, cf (4.59b), est donc doublement exclue, bien que le complément soit un GP ; l'interprétation est incompatible avec le sens de *être* et celui de la préposition *de*.

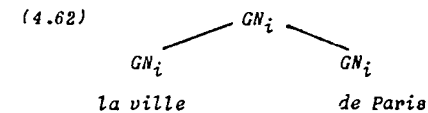
Ainsi, la préposition *de* a un sens plein après *être* ; il faut compléter l'hypothèse en ce qui concerne le GN. La cohérence oblige à distinguer entre deux cas, suivant que l'interprétation du complément est ou n'est pas compatible avec le sens de la préposition *de* ; elles sont compatibles si le complément en *de* apparaît dans une paraphrase du type GN *être de* GN, ou après un N/V de mouvement, cf *le retour/revenir de la campagne*. Dans le cas où elle n'est pas compatible avec le sens de *de*, on dira que l'on a affaire à une préposition vide : il en est ainsi pour le complément de (4.42b,e,g), cf *la passion du jeu*, *les soldats français du Tchad*, *le train de Montpellier*. Dans le cas contraire, il se peut que la préposition *de*, devant le complément de Nom, ait un sens plein, mais il se peut également qu'elle soit vide : étant donnés les compléments de (4.42b,e,g), on doit admettre que la préposition *de*, dans un complément de Nom, peut être une préposition vide, et il n'y a aucun moyen de limiter ce fonctionnement aux compléments dans lesquels la préposition ne peut avoir un sens d'origine. Ainsi, on admettra que, dans les compléments non relativisables de (4.42a,c,d,f), cf *le retour de la*

campagne, la table d'un bois clair, ce savant d'une grande gentillesse, le journal du 29 février, comme dans les compléments relativisables de (4.41f), *le portrait de la jeune fille au turban*, la préposition peut avoir un sens d'origine, comme ce peut être une préposition vide¹⁷.

Ainsi, les compléments de (4.42a-g) sont bien tous des GP. Reste le cas du GN *la ville de Paris*, cf. (4.42h). Aucune donnée ne permet de dire que la deuxième partie, *de Paris*, est un GP; en effet, (1) même si l'on a un GN [+An], la séquence ne peut se présenter sous la forme *de* + pro, cf. (4.57); (2) elle ne peut apparaître après *être*, cf. (4.59e); (3) il n'existe pas de paraphrase qui la ferait apparaître comme un GP, cf. *Paris est une ville, cette ville est Paris*, cf. § 4.1.2.1. On admettra donc que la séquence *de Paris* dans le GN (4.42h), est un GN.

Ceci dit, on peut se demander quelle est la structure de ces GN et la nature de *de*. Ils ont été rapprochés des structures appositives, et, de manière plus précise, de GN comme *le poète Hugo, Le roi Louis XIV*, cf. Arrivé, Chaurand, Chevalier (1962). En effet, la relation sémantique est la même : il s'agit d'une identité, que l'on retrouve dans des phrases équatives avec *être*, cf. *Hugo est un poète, ce poète est Hugo*. D'autre part, on peut distribuer les formes avec et sans *de*, selon un principe simple : *de* est absent si le GN qui constitue la deuxième partie est un N de personne, et présent si c'est un N de lieu ou un N commun, cf. *la région de Picardie, le scandale de la corruption*. Il semble donc possible de proposer pour l'ensemble de ces GN une structure commune.

En ce qui concerne les GN qui nous occupent directement, c'est-à-dire ceux qui comportent un complément de la forme *de* GN, je propose la structure illustrée en (4.62) :



Si l'on adopte (4.62), on expliquera les propriétés du GN de la manière suivante :

- (1) *de* peut être la marque casuelle du Génitif ; il suffit de dire qu'un GN directement dominé par GN, dont le N tête n'est pas le N tête du groupe, est automatiquement marqué [+ Génitif]. A cet égard, il n'y aurait pas de différence entre le GN *de Paris*, et le GN possessif *de Paul* dans *le livre de Paul*.

On notera, cependant, une légère complication si l'on dit que cette structure est également celle d'un GN comme *le poète Hugo* : pourquoi n'aurait-on pas *le poète de Hugo*, puisqu'on a *le livre de Paul* ? Je laisse donc ouverte la question de la structure des GN dont la deuxième partie ne comporte pas *de*.

- (2) l'interprétation d'identité est notée par l'identité des indices; la structure n'est pas exclue par la condition 1/1, si on l'interprète comme je l'ai fait au chapitre II, cf. (2.45). Cette condition, en effet, dit qu'un GN ne peut avoir pour antécédent un GN qui le domine. Or, même si on suppose qu'il y a une relation d'antécédence entre deux GN pris dans une relation d'identité, on voit que le GN dominant ne fonctionne pas comme l'antécédent du complément *de Paris*, puisque ce rôle est dévolu au GN qui constitue la branche gauche du GN, *la ville*. Je reviendrai sur cette structure, et l'impossibilité de relativiser le complément au chapitre V, cf. § 5.3.1.2.

L'objectif de ce paragraphe était de voir si le fonctionnement de *de* fournissait un moyen de construire l'opposition entre les compléments

relativisables et non relativisables. On a constaté qu'il n'en est rien :

- (1) la différence que Milner (1977,1982) établit, parmi les compléments relativisables, entre GN et GP, doit également être faite parmi les compléments en *de* non relativisables.
- (2) la préposition *de* peut être vide, ou pourvue de sens; cette deuxième différence n'offre pas non plus un principe permettant d'opposer les deux groupes de compléments.

Résumons les résultats du § 4.1.2. Après avoir constaté, au paragraphe précédent, que seuls des compléments de Nom de la forme *de* GN pouvaient être relativisés, on s'est demandé si cette forme coïncidait avec un fonctionnement particulier, qui permettrait de comprendre la différence entre les deux types de compléments, génitifs d'une part, et compléments non relativisables, d'autre part. Pour cela, il faut comparer les compléments en *de* qui sont relativisables avec ceux qui ne le sont pas, car tous ne donnent pas lieu à la relativisation :

- (1) on a explicité les interprétations par des paraphrases. Cette investigation est intéressante, car elle fait apparaître deux types interprétatifs, qui correspondent, grossièrement, aux deux types de compléments : d'un côté, on a des compléments qui paraissent fonctionner comme des arguments dans le GN - ce sont les compléments relativisables - d'un autre côté, on a les compléments qui expriment une propriété. Mais il n'y a là qu'une suggestion qui demande à être étayée. En effet, la répartition est grossière : certains compléments non relativisables semblent pouvoir fonctionner comme des arguments, et certains compléments relativisables, les compléments de la totalité dans un GN partitif, ne sont pas des arguments

De plus, il faut préciser à quoi correspond la notion d'argument dans le GN; c'est une notion sémantique, mais elle a été rattachée à des propriétés syntaxiques, lorsqu'il s'agit d'argument au niveau de S, puisque les arguments sont les sujets et les compléments sous-catégorisés : dans quelle mesure cette définition vaut-elle pour le GN ?

- (2) On a étudié la forme *de*. Ici, le résultat de l'investigation est négatif : aucune propriété concernant *de* ne semble distinguer les deux types de compléments. Mais des points importants ont été acquis, dont il faudra tenir compte :
 - on a repris la différence proposée par Milner entre les compléments de Nom en *de* GN : certains sont des GN, d'autres des GP.
 - on a repris et précisé une hypothèse ancienne concernant la préposition *de* : elle peut être une préposition pourvue de sens, ou bien être "vide"; le sens propre de *de* semble être l'origine.
 - on a vu qu'un N et un V qui sont morphologiquement apparentés n'ont pas forcément les mêmes types de compléments, du point de vue syntaxique, alors même que l'interprétation est identique : la parenté morphologique n'est donc jamais suffisante pour établir un parallélisme entre la structure du GN et celle de S (cf. Chomsky, 1970).
- (3) Lorsque le complément de Nom en *de* est un GN, la forme *de*, avons-nous dit à la suite de Milner, est une marque prépositionnelle. Comme il a été dit également, cf chapitre I, que les prépositions de certains compléments, au moins des compléments sous-catégorisés, sont des marques casuelles, il convient de préciser quel est le système de marques casuelles que l'on adopte ici pour le français.

Le français a un système incomplet et hétérogène de marques casuelles, que l'on résumera ainsi :

- modification de la forme du GN : c'est le cas des pronoms clitiques, cf *le/lui* etc., et du possessif *mon, ton, son, leur*.
- adjonction d'une marque non prépositionnelle (préfixe ?) au GN : c'est le cas des formes *de*, pour les GN [+ Génitif], et *à*, pour les GN [+Datif], lorsque ceux-ci ne sont pas des pronoms réalisés.
- adjonction d'une marque prépositionnelle : c'est le cas de certains compléments. L'hypothèse est ici que les GP se divisent en deux groupes, suivant que la préposition fonctionne ou non comme un opérateur indépendant du prédicateur. On peut noter cette différence en notant les GP dans lesquels la P est une marque casuelle de la manière suivante : GP [+de], GP [+à] etc. cf. Gazdar (1980).

4.1.3. Délimitation des compléments génitifs : hypothèses syntaxiques.

4.1.3.1. Les génitifs sont-ils des sujets dans le GN ?

Les compléments relativisables forment deux groupes : d'un côté les compléments de la totalité dans un GN partitif (ou, en abrégé, les compléments partitifs), de l'autre, les génitifs. Les premiers ont été étudiés au chapitre III. On sait que, du point de vue syntaxique, ce sont des GP, qui sont dominés par GN (ou par $\bar{N}$, si ce sont des GN pronominaux), et que l'interprétation partitive est due au sens lexical des N en cause. Mais l'étude des génitifs a été à peine abordée : on sait seulement que certains sont des GP, d'autres des GN. Admettons maintenant que la propriété d'être relativisable, pour un complément de Nom, ne renvoie pas à une propriété syntaxique unique, et séparons le cas des génitifs de celui des partitifs. La question examinée est maintenant la suivante : les génitifs possèdent-ils une propriété commune qui puisse être mise en relation avec la possibilité de la relativisation ?

L'hypothèse de Cinque (1980)

La seule hypothèse qui ait été proposée pour rendre compte de la limitation de la relativisation à certains compléments de Nom est celle de Cinque (1980) : s'appuyant sur une étude des GN en italien, Cinque propose de dire que les compléments de Nom relativisables sont ceux qui sont en position de sujet du GN¹⁸.

Cette hypothèse comporte deux volets : d'une part, elle offre un traitement d'ensemble des limitations observées; d'autre part, elle se présente comme la confirmation d'une hypothèse théorique plus générale, à savoir la Condition du Sujet Spécifié, ou SSC. Les analyses déjà proposées dans cette étude conduisent à la position suivante : l'hypothèse empirique est séduisante, mais le recours à SSC est problématique ; mais il n'y a pas de lien intrinsèque entre ces deux aspects de l'hypothèse, et l'on peut très bien imaginer que la relativisation dans un GN soit limitée aux GN sujets sans que cela soit un effet de SSC. En conséquence, après avoir justifié ma position, j'examinerai les données du français pour voir si l'hypothèse empirique peut être maintenue.

J'ai dit que c'était une hypothèse séduisante. En effet, (1) si elle est justifiée, elle permet de construire les compléments relativisables (plus exactement, les génitifs) comme une classe ; on dira que les compléments qui ne sont pas relativisables ne se trouvent jamais en position de sujet dans le GN : ce serait le cas des compléments de Nom introduits par une autre préposition que *de*, cf. § 4.1.1., et de certains compléments en *de*, cf. § 4.1.2. Au contraire, les compléments relativisables seraient en position de sujet.

(2) elle permet d'expliquer pourquoi certains compléments de Nom, c'est-à-dire des compléments d'un N déterminé avec une interprétation déterminée, sont parfois relativisables, mais pas toujours. Il suffit de dire que, lorsqu'ils peuvent être relativisés, ce sont des sujets, et

lorsqu'ils ne peuvent être relativisés, ils ne peuvent se trouver en position de sujet.

Le phénomène existe en français comme en italien :¹⁹

- (4.63)a. *Le portrait de Corot, à la fondation Barnes, m'a particulièrement frappé*
 b. *Corot dont le portrait, à la fondation Barnes, m'a particulièrement frappé*
 (4.64)a. *Le portrait de Corot du collectionneur Barnes m'a particulièrement frappé*
 b. ?? *Corot, dont le portrait du collectionneur Barnes m'a particulièrement frappé*
 c. *Le collectionneur Barnes, dont le portrait de Corot m'a particulièrement frappé*

Ainsi, le complément de Corot serait en position de sujet en (4.63), mais non en (4.64), où le sujet est du collectionneur Barnes. Autrement dit, un N déterminé peut avoir comme sujets des GN avec des interprétations différentes, l'Agent en (4.63) et le Possesseur en (4.64), mais il y a entre eux une hiérarchie : l'Agent n'est en position sujet que si le Possesseur n'est pas exprimé.

Comment cette hypothèse est-elle liée à la Condition du Sujet Spécifié ? Le SSC a l'effet suivant²⁰ : la présence d'un sujet empêche la mise en relation de la catégorie vide, en position relativisée et de *dont* (ou du GN [+qu-]) dans COMP). Cette contrainte s'applique aux données qui viennent d'être rappelées de la manière suivante :

- en ce qui concerne le contraste illustré en (4.63-64), on voit qu'il est immédiatement expliqué par SSC : le complément de possession empêche la relativisation du complément d'Agent, car il se trouve en position de sujet ;
- en ce qui concerne les compléments non relativisables, il faut ajouter une hypothèse supplémentaire si l'on veut déduire les

données de SSC : il faut dire non seulement que ce ne sont pas des sujets, mais aussi que tout GN a un sujet.

Il est déjà assez ennuyeux d'avoir à faire cette hypothèse : d'une part, elle conduit à multiplier les catégories vides, puisqu'il faut dire que, chaque fois qu'un GN sujet n'est pas exprimé, il est présent dans la structure comme une catégorie vide; d'autre part, elle entraîne vers des positions sémantiques plutôt hasardeuses : si l'on prend un N d'objet, on voit que deux compléments donnent lieu à la relativisation, et sont donc des sujets ; l'un est interprété comme le Possesseur, cf *la robe de Jeanne*, l'autre est l'Agent, cf *la robe de Dior* :

- (4.65)a. *Jeanne dont la robe est exactement ce qui lui convient*
 b. *Dior dont les robes nous rapportent pas mal de devises*

Ainsi, il faudrait dire qu'un GN ayant comme N tête un N d'objet, comme *bois* ou *montagne*, a un GN sujet interprété soit comme un Possesseur, soit comme un Agent. Il faut, semble-t-il, présenter des arguments solides pour faire admettre que la langue comporte ce type d'ontologie.

Mais surtout, étant données les analyses proposées dans les chapitres précédents, on voit que le recours à SSC se heurte à deux objections sérieuses :

A. La Condition SSC se traduit, dans les termes de la théorie du liage, de la manière suivante : (1) le GN vide, en position relativisée, est une anaphore, qui doit être liée dans sa catégorie de liage ; (2) le GN sujet est un SUJET Accessible pour le GN relativisé; en conséquence, la catégorie de liage, pour le GN relativisé, est la première catégorie, GN ou S, qui domine le GN relativisé et contient un sujet.

Or, si j'ai admis, cf § 2.1., que le GN relativisé, vide, est une anaphore, soumise aux conditions de liage, c'est-à-dire au Principe A, j'ai aussi montré que le SSC n'est pas pertinent pour définir la caté-

gorie de liage du GN relativisé²¹. On voit, en effet, qu'un GN peut être relativisé dans une complétive interrogative à l'infinitif, mais non dans une complétive interrogative tensée. Pour expliquer ces données, et, en même temps, celles qui concernent le pronom de la DPR, j'ai fait l'hypothèse que le seul SUJET Accessible, pour un GN relativisé, est AGR-ACCORD. Autrement dit, le GN sujet de S n'est pas un SUJET Accessible. Pour que l'explication tienne, quand il s'agit d'un complément de Nom, il faudrait donc dire que le GN sujet de GN est un SUJET Accessible, à la différence du GN sujet de S. Cela n'est certes pas absolument impossible, mais je ne vois pas comment on peut justifier ce comportement différent des deux types de sujet, dans S et dans GN.

B. Admettons que cette première difficulté soit résolue; une autre se présente. Dans les relatives qui sont examinées ici, cf (4.63-65), la structure est une chaîne liant d'une part *dont* (ou *de qui*), et, d'autre part, un GN vide en position relativisée. Mais on a une autre structure lorsque le GN qui domine le GN relativisé fait partie d'un GP; c'est le GP dans son ensemble qui se trouve dans le COMP, cf (4.8), repris ici en (4.66) :

- (4.66)a. *Balzac sur le premier roman de qui personne ne s'est sérieusement penché*
 b. *la plage devant l'accès de laquelle personne n'a le droit de stationner*

Comme dans l'ensemble des relatives, il y a en (4.66) deux relations anaphoriques, cf § 2.2. : d'une part, entre le GN dans COMP et une position interne à la relative, d'autre part, entre le GN dans COMP et le GN antécédent.

Mais, dans des relatives comme celles de (4.63-65), c'est le même GN qui est concerné par les deux relations, alors qu'en (4.66) il s'agit de deux GN différents : (a) le GN/GP dans COMP est la tête d'une chaîne

dont l'origine est une catégorie vide dans S, cf (le premier roman de *qui*, *e*_j) ; (b) le GN [+qu] proprement dit, i.e. le génitif inclus dans le GN dans COMP, est lié par le GN antécédent, cf. *Balzac*_i ...*de qui*_i. Or, comme il a été dit, ce sont les mêmes compléments qui donnent lieu à la relative en *dont* et à celle du type (4.66) : les compléments non relativisables ne sont pas acceptables, que ce soient des compléments introduits par une autre préposition que *de*, cf. (4.9), repris ici en (4.67), ou les compléments en *de* de (4.42), cf. (4.68) :

- (4.67)a. * *Balzac à plusieurs études sur qui nous nous sommes intéressés*
 b. * *la plage devant l'accès à laquelle le stationnement est absolument interdit*
 (4.68)a. * *la campagne sur les retours de laquelle nous sommes informés tous les dimanches soirs*
 b. * *le jeu à la passion duquel ce texte nous aide à nous intéresser un peu*
 c. * *le beau bois clair, de la table duquel je vais me servir*
 d. * *la grande gentillesse à ce savant de laquelle je m'adresserai*
 e. * *le Tchad, sur les soldats français duquel certains gouvernements voudraient pouvoir compter*
 f. * *le 29 février au journal duquel j'ai collaboré*
 g. * *Montpellier avec le train duquel/de laquelle il doit revenir*
 h. * *Paris, par la ville de laquelle il doit passer*

Si le SSC ou les conditions sur le liage représentent l'explication dans un cas, celui de la chaîne (*dont/de qui*_i, *e*_i), il faut qu'il en soit de même dans l'autre cas. Autrement dit, il faut dire non seulement que le GN vide, en position relativisée, est une anaphore, mais également que le GN [+qu-], génitif inclus dans un GN dans COMP est une anaphore.

A-t-on des arguments pour dire qu'un GN [+qu] est une anaphore ? Certes, il faut admettre qu'un GN [+qu] peut fonctionner comme une anaphore : la catégorie de liage d'un GN [+qu] qui apparaît dans le COMP d'un S relatif est le S supérieur, cf § 2.2. ; or, il est lié dans cette catégorie par le GN antécédent : c'est donc une anaphore, obéissant au

Principe A : Mais l'hypothèse de la pertinence de SSC demande plus : il faut dire non seulement qu'un GN [+qu] peut mais doit fonctionner comme une anaphore.

Or, il est clair que tel n'est pas le cas d'un GN [+qu] dans le COMP d'un S interrogatif, puisqu'il n'a pas d'antécédent. Peut-on dire que cette exigence caractérise non pas les GN [+qu] en tant que tels, mais la structure relative par opposition à la structure interrogative ? Un GN [+qu] qui apparaît dans le COMP d'un S relatif doit-il être une anaphore ? D'abord, on ne voit pas pourquoi il en serait ainsi : tous les GN qui apparaissent dans le COMP d'une relative ne sont pas obligatoirement des anaphores, comme le montre (4.66). D'autre part, comme on l'a vu, cf les données de § 4.1.1. et 4.1.2., la structure interrogative connaît les mêmes limitations que la structure relative, en ce qui concerne les compléments de Nom. L'explication avancée pour la relative doit donc être valide également pour l'interrogative, ce qui est incompatible avec les données.

On admettra donc qu'il est impossible de ramener les limitations sur la relativisation du complément de Nom à un effet de SSC, c'est-à-dire à l'analyse des compléments relativisés comme des anaphores.

Les propriétés des GN sujets des GN.

Il faut renoncer à lier l'hypothèse de Cinque à SSC ou à la théorie du liage; mais cela n'entraîne pas que les compléments relativisables ne sont pas effectivement des GN en position de sujet : l'hypothèse vaut d'être examinée pour elle-même. Avant de la mettre face aux données du français, il faut préciser ce que l'on entend par sujet du GN. Il s'agit d'une définition syntaxique :

- le sujet d'un GN a les mêmes propriétés catégorielles et structurales que le GN sujet de S : c'est un GN, et non pas un GP, et il est immédiatement dominé par GN, comme le sujet de S est immédiate-

ment dominé par S. Cette définition laisse ouvertes deux positions, soit la position de déterminant à gauche du N tête, soit une position post-nominale, cf (4.69) :



On notera que, en français, la position de déterminant est réservée à certains GN [+pro] : ceux que l'on appelle traditionnellement les "adjectifs" ou "articles" possessifs; les autres GN apparaissent à droite du N tête.

- cette position de sujet doit se manifester par des propriétés structurales : faire apparaître un parallélisme sémantique avec un S dans lequel le complément de Nom apparaît comme sujet n'est ni suffisant, ni même nécessaire pour analyser un complément comme sujet du GN.

Quelles sont donc les propriétés, ou les critères des GN sujets de GN ? On dispose ici de l'étude de Cinque sur l'italien, et de celle de Milner (1977, 1982) sur le français. Les principes selon lesquels les GN sont structurés et classifiés ne sont pas les mêmes dans les deux cas ; les différences sont les suivantes :

- (1) Milner et Cinque utilisent tous deux deux distinctions essentielles, d'une part, entre GN et GP, d'autre part, entre position de sujet et position d'objet. Mais, chez Cinque, les deux distinctions sont assimilées l'une à l'autre, car, pour lui, tout objet est un GP; au contraire, pour Milner, il y a des GN en position d'objet de N, comme il y a des GN objets de V.
- (2) Milner admet qu'un complément généré en position d'objet puisse être déplacé en position de sujet; au contraire, Cinque n'admet pas

de mouvement à l'intérieur du GN. Dans les termes de la théorie du liage, l'analyse de Milner admet des chaînes à l'intérieur du GN, pas celle de Cinque.

(3) En revanche, l'analyse de Cinque se donne les libertés suivantes :

- pour un N donné, i.e. une forme donnée avec une interprétation donnée, il n'y a pas d'interprétation privilégiée pour le GN sujet, qui est susceptible d'interprétations différentes ; au contraire, chez Milner, il y a une interprétation privilégiée pour le GN sujet, et, si le GN en position sujet a une autre interprétation, c'est qu'il a été déplacé à partir d'une position objet.

- une forme de N donnée peut avoir plusieurs interprétations, sans qu'il y ait de différence structurale ; ainsi, une forme peut avoir un sens actif ou passif suivant le type interprétatif du GN sujet, sans que la structure soit différente ; au contraire, chez Milner, une telle différence serait associée à une différence structurale, notée par la présence ou l'absence d'une chaîne entre les positions sujet et objet.

On voit aisément que de telles différences entraînent des analyses différentes en ce qui concerne tel ou tel GN.

Mais le problème ici n'est pas d'étudier la structure des GN pour elle-même : il faut seulement s'entendre sur les propriétés qui permettent de reconnaître un complément de Nom en position de sujet et la question de savoir s'il est généré en position de sujet, ou lié à une position d'objet, n'est pas pertinente. Or, on peut laisser de côté les différences entre les deux études, pour proposer des critères du GN sujet²² :

- (1) l'article possessif est, par définition, en position de sujet, puisqu'il est directement dominé par GN ; en conséquence, si un complément de Nom est un sujet, il doit pouvoir se présenter comme

un article possessif, ou en d'autres termes, il doit y avoir un article possessif qui a la même interprétation que le complément.

- (2) si tout pronom personnel en position de sujet est réalisé comme un article possessif, il suit qu'un complément de Nom qui peut se présenter sous la forme d'un *de* + pro, le reste du GN étant inchangé, n'est pas un sujet.

- (3) si le GN sujet n'est pas un pronom personnel, le déterminant est *le* ; en conséquence, si un complément co-occure avec un autre déterminant que *le*, par exemple, avec une expression de quantité, ce n'est pas un sujet.

Il faut justifier rapidement ce dernier point. Les données font apparaître une co-occurrence entre le déterminant *le* et le GN sujet post-nominal. Considérons en effet, les GN suivants :

- (4.70) a. *(le cheval de Rothschild a encore gagné aujourd'hui
ils veulent racheter la maison de Paul)*
b. *(il admire la beauté du chevet de Notre-Dame
il a apprécié l'intelligence de Paul)*
(4.71) a. ? *(un cheval de Rothschild a encore gagné aujourd'hui
ils veulent racheter une maison de Paul)*
b. ?? *(il admire une beauté du chevet de Notre-Dame
il apprécie une intelligence de Paul)*

Avec le génitif exprimant la possession, le GN ayant pour déterminant *le* est parfaitement acceptable ; il n'en va pas de même pour le GN ayant pour déterminant *un* ; il est interprétable, mais peu naturel, et même exclu pour un certain nombre de locuteurs. Pour exprimer le nombre en même temps que la Possession, on préférera un GN partitif, cf *un/l'un des chevaux de Rothschild, une/l'une des maisons de Paul*. Avec un N de Propriété, comme *beauté* ou *intelligence*, *un* est très difficile ; quand il est acceptable, le N n'a pas exactement la même interprétation, cf *une habileté de Paul* vs *l'habileté de Paul*.

A cela, on peut ajouter qu'il y a une parenté sémantique, intuitivement claire, entre l'article possessif et *le* : on sait que *son portrait* dit la même chose que *le portrait de la jeune fille au turban*, une fois effectuée la mise en relation de *son* avec son antécédent, mais ne dit pas la même chose que *un portrait de la jeune fille au turban* ou *l'un des portraits de la jeune fille au turban*.

Ces données se comprennent si l'on fait les hypothèses suivantes :

- il y a co-occurrence entre le GN sujet post-nominal et le déterminant *le* ;
- le génitif de Possession est préférentiellement - i.e. obligatoirement pour certains locuteurs, préférentiellement pour d'autres - en position de sujet. Ainsi, on dira que les locuteurs qui acceptent (même marginalement) (4.71a) admettent un génitif de Possession en position d'objet. En revanche, le génitif de (4.70b) ne semble pouvoir apparaître qu'en position de sujet, pour tous les locuteurs.

Comment interpréter cette co-occurrence entre *le* et le GN sujet post-nominal ? Il me semble trompeur de dire qu'il y a deux positions pour le GN sujet. Il est vrai que le sujet se trouve soit à gauche, soit à droite du N tête, mais (a) les types de GN qui apparaissent dans ces deux positions sont en distribution complémentaire, et (b) s'il y a un GN sujet post-nominal, la position de déterminant n'est pas libre : c'est ainsi que l'on peut expliquer la mauvaise qualité de (4.71); inversement, si le déterminant n'est pas libre, on ne peut avoir de GN sujet post-nominal : ceci est vrai non seulement d'un déterminant de quantité comme *un*, cf (4.71) vs (4.70), mais aussi du possessif; on n'a pas, à la fois, un possessif et un GN post-nominal sujet. C'est ainsi que l'on explique le paradigme suivant :

- (4.72)a. *le portrait de Corot du collectionneur Barnes*
 b. *son portrait de Corot*
 c. * *son portrait du collectionneur Barnes*

En (4.72), le génitif du collectionneur Barnes exprime la Possession, et se trouve en position de sujet; il peut donc apparaître soit comme un GN lexical, en position post-nominale, soit comme un possessif; en revanche, le génitif *de Corot* est en position d'objet : il ne peut se présenter comme un possessif, car la position de sujet est déjà occupée par le GN post-nominal.

Autrement dit, il n'y a qu'une position de sujet, qui a deux réalisations : (a) le possessif, et (b) la réalisation discontinue *le...GN*. Cette position est immédiatement dominée par GN et concerne toujours la position de déterminant; comme telle, elle donne lieu à un choix entre plusieurs possibilités : GN sujet, article, élément de quantité, quantificateur, démonstratif. Si le GN contient un GN sujet, qu'il se présente comme un possessif ou comme un GN sujet post-nominal, le choix concernant la position de déterminant est fait, et il n'y a pas de position disponible pour un autre déterminant. Dans ces conditions, un génitif qui co-occure avec un autre déterminant que *le* ne peut être dans une position de sujet.

En conséquence, on considérera qu'un génitif est un sujet s'il peut se présenter comme un possessif, s'il ne peut pas se présenter comme une séquence *de + pro*, et s'il co-occure avec *le* ; en revanche, si un génitif ne se présente pas comme un possessif, ou se présente comme une séquence *de + pro*, ou co-occure avec un déterminant autre que *le*, on dira que ce n'est pas un sujet.

L'examen des données.

Examinons le comportement des génitifs : ont-ils les propriétés des GN sujets ? On voit que cette hypothèse est très près d'exprimer la propriété que les génitifs partagent. On peut, en effet, faire les observations suivantes :

- (1) aucun des compléments non relativisables ne peut se présenter comme un possessif. Ainsi, les compléments en *de* GN de (4.42), que l'on reprend ici en (4.73), ne donnent pas lieu au possessif :

- (4.73)a. *(le retour de la campagne*
(la passion du jeu
(la table d'un bois clair
(ce savant d'une grande gentillesse
(les soldats français du Tchad
(le journal du 29 février
(le train de Montpellier
(la ville de Paris
- b. * *(son retour n'a pas présenté de difficultés*
(sa passion perdait les aristocrates russes
(sa table égayait la pièce
(son savant nous a aidés
(ses soldats s'enlisaient dans l'inaction
(son journal a eu beaucoup de succès
(son train a du retard
(sa ville fête le retour du printemps

- (2) tous les GN qui sont analysables comme des sujets sont relativisables : si un complément peut se présenter comme un possessif, il peut être relativisé. Ainsi, si l'on a (a) un GN de la forme *le* N *de* GN, et (b) un GN de la forme *son* N, où le possessif a la même interprétation que le complément en *de* GN de (a), on a aussi (c) une relative de la forme *dont*_i... *le* N *e*_i. (4.74) illustre cette donnée avec des N appartenant à différents types interprétatifs, et des compléments relevant également de différentes interprétations. Ainsi, on a en (a) un N d'objet et un complément exprimant la Possession, en (b) un N de partie et un complément qui exprime à la fois la Possession et la totalité à laquelle appartient cette

partie, en (c) un N de Propriété, en (d) un N relationnel, en (e,f,g) un N déverbal avec un complément exprimant l'Agent ou correspondant à un objet de V, en (h,i,j) un N icône avec des compléments exprimant la Possession, l'Agent ou l'Objet de la représentation :

- (4.74)a. *(la maison de Paul) est spacieuse*
(sa maison)
(Paul dont la maison)
- b. *(le pied de la table) est cassé*
(son pied)
(la table dont le pied)
- c. *(l'intelligence de Paul) est séduisante*
(son intelligence)
(Paul dont l'intelligence)
- d. *(l'ami de Paul) est venu nous voir*
(son ami)
(Paul dont l'ami)
- e. *(l'arrivée de Paul) nous a surpris*
(son arrivée)
(Paul dont l'arrivée)
- f. *(la démonstration de Paul) m'a convaincu*
(sa démonstration)
(Paul dont la démonstration)
- g. *(la démonstration de ce théorème) est difficile*
(sa démonstration)
(ce théorème dont la démonstration)
- h. *(les portraits du collectionneur Barnes)*
(ses portraits)
(le collectionneur Barnes dont les portraits)
valent la peine d'être vus
- i. *(les portraits de Renoir)*
(ses portraits)
(Renoir dont les portraits)
sont, pour beaucoup, à l'étranger
- j. *(le portrait de la jeune femme au turban)*
(son portrait)
(la jeune femme au turban dont le portrait)
se trouve à La Haye, je crois

- (3) comme on l'a rappelé en (4.63-64), un GN peut contenir plusieurs compléments qui, s'ils se trouvent seuls dans le GN, sont relativisables, mais dont l'un seulement donne lieu à une relative correc-

te, s'il y en a plusieurs. Or, c'est le même complément qui peut se présenter comme un article possessif :

- (4.75)a. *le portrait de Corot du collectionneur Barnes*
 b. *(le collectionneur Barnes dont le portrait
 (de Corot
 (son portrait de Corot
 mérite d'être vu*
 c. * *(son portrait du collectionneur Barnes
 * (Corot dont le portrait du collectionneur Barnes
 (mérite d'être vu*

L'hypothèse de Cinque est donc tout à fait séduisante; mais on ne peut dire qu'elle exprime la propriété distinctive des compléments génitifs : il faudrait, en effet, montrer également que seuls les compléments qui sont analysés comme des sujets peuvent être relativisés. Or, il existe des compléments qui infirment cette généralité :

(1) Considérons les relatives suivantes :

- (4.76)a. *Paul, dont nous avons rencontré un ami, est parti au
 Etats-Unis, semble-t-il*
 b. *nous commencerons par publier Balzac, dont les
 adolescents sont toujours des lecteurs enthousiastes*
 c. *tout le monde connaît l'allure de Louis XIV, dont
 cette galerie nous présente un portrait en pied*
 d. *on connaît assez mal Corot, dont ce collectionneur
 nous permet d'admirer un rare portrait*

On voit que le GN qui contient la position relativisée est de la forme un N de GN ; or, on a fait l'hypothèse que, là où le déterminant n'est pas *le*, le complément n'est pas en position de sujet. Il faut donc admettre, puisque les relatives de (4.76) sont parfaitement acceptables, que l'hypothèse n'est pas juste, ou que le complément de Nom peut être relativisé même s'il n'est pas dans une position de sujet.

(2) Une autre difficulté pour cette hypothèse est illustrée par les relatives de (4.77) :

- (4.77)a. *Voici un immeuble dont le nettoyage s'impose*
 b. *c'est une langue dont l'apprentissage ne doit pas
 être trop difficile pour nous*
 c. *c'est un théorème dont la démonstration dure plu-
 sieurs heures*
 d. *je ne suis pas sûr de sa culpabilité, dont, après
 tout, la preuve manque toujours*

On constate, en effet, que le GN relativisé ne peut se présenter comme un possessif : les phrases de (4.78) contrastent avec les relatives de (4.78)²³ :

- (4.78)a. ?? *Voici un immeuble qui dépare la rue ; son nettoyage
 s'impose, me semble-t-il*
 b. * *Paul est supposé savoir l'espagnol, pour son nouveau
 poste ; son apprentissage ne devrait pas présenter
 trop de difficultés*
 c. * *c'est un théorème intéressant; acceptez-le pour le
 moment, car sa démonstration dure plusieurs heures*
 d. * *je ne suis pas sûr de sa culpabilité ; d'ailleurs,
 sa preuve n'a pas été faite*

Si l'on admet qu'un GN sujet doit pouvoir se présenter sous la forme d'un possessif, lorsque c'est un pronom (et je ne vois pas ce que signifierait l'hypothèse que le GN a une position de sujet si l'on ne l'admet pas) on est obligé de constater que le GN relativisé en (4.78) n'est pas un sujet dans le GN dont il fait partie.

Certes, on ne comprend pas pourquoi a priori ce complément de Nom ne peut être le sujet du GN. En effet, on remarquera que les N têtes sont des N déverbaux, qui sont morphologiquement apparentés à des V transitifs, et que le GN relativisé entretient avec eux la même relation sémantique que le V avec le GN complément, cf *nettoyer cet immeuble, apprendre cette langue, démontrer ce théorème, prouver cette hypothèse*.

Or, d'autres N verbaux admettent en position de sujet un complément dont l'interprétation est analogue à celle du complément d'objet; mieux, ou plus étonnant encore, le même N peut accepter comme sujet un complément ayant la même interprétation (celle du GN objet du V correspondant), si le GN se trouve dans un autre contexte : c'est le cas du GN *la démonstration de ce théorème*, et (4.79c) contraste avec (4.78c) :

- (4.79)a. *(l'analyse des difficultés économiques
 (la simplification des mesures administratives
 (la démonstration de ce théorème*
- b. *(leur analyse a été faite maintes fois
 (on reparle périodiquement de leur simplification*
- c. *sa démonstration est aisée*

Le comportement des compléments de (4.78) ne caractérise donc pas l'ensemble des compléments des N verbaux, et le principe de la différence entre (4.78) et (4.79) n'est pas évident²⁴.

Quoi qu'il en soit, les données illustrées en (4.77) et (4.78) montrent, d'après le critère le plus simple - l'occurrence du complément comme possessif - qu'il existe des compléments de Nom qui sont relativisables sans être des sujets du GN.

Dans ce paragraphe § 4.1.3.1. on a examiné l'hypothèse proposée par Cinque, à partir des données de l'italien, selon laquelle les génitifs sont des sujets dans le GN. Il est apparu d'abord que la justification théorique que Cinque associe à cette hypothèse ne peut être maintenue; le recours à la Condition du Sujet Spécifié ou à la théorie du liage est incompatible avec les observations faites par ailleurs sur la relativisation des compléments de V. En revanche, l'hypothèse a une portée empirique intéressante, puisque tous les GN sujets sont relativisables, et qu'aucun des compléments non relativisables n'est un sujet. Pourtant, il faut l'abandonner, ou la modifier, malgré sa séduction première : il

existe des compléments de Nom qui peuvent être relativisés et qui ne sont pas en position de sujet.

4.1.3.2. Les génitifs sont-ils des sujets et des compléments sous-catégorisés ?

Une solution moins radicale que la précédente se présente à l'esprit : on a eu l'intuition, en effet, en regardant les paraphrases des génitifs, que ceux-ci étaient des arguments dans le GN. Or, en ce qui concerne S, il est admis que les arguments correspondent, dans l'analyse syntaxique, au sujet et aux compléments sous-catégorisés (cf Chomsky, 1981). Plus précisément, on décomposera cette hypothèse de la manière suivante :

- (1) la construction du sens de la phrase se fait par combinaison du sens des items lexicaux selon le schéma fourni par la structure syntaxique; c'est l'hypothèse générale concernant la construction du sens des catégories.
- (2) les items lexicaux qui réalisent les catégories V, A sont des prédicateurs,²⁵ i.e. des opérateurs analogues aux fonctions mathématiques, qui ont un certain nombre de places argumentales.
- ..
- (3) ces places argumentales sont, dans la structure syntaxique, remplies par des catégories qui sont des compléments sous-catégorisés et des sujets.

Admettons de même que la traduction du GN met en jeu la même opération de saturation d'un opérateur par des arguments, et posons la question concernant les génitifs : les génitifs sont-ils soit des sujets, soit des compléments sous-catégorisés ?

Les sujets.

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur le premier point : comme on vient de le voir, tous les GN sujets dans le GN sont relativisables. Je propose ici une liste des types de GN, entendus comme une combinaison d'un N pourvu d'une certaine interprétation et d'un GN sujet pourvu d'une certaine interprétation :²⁶

(4.80) Tableau des GN comportant un GN sujet :

Type de N	Interprétation du sujet	Exemple
N d'objet	Possesseur	le chapeau de Jeanne
N de Propriété	Thème	l'intelligence de Paul
N relationnel	Thème	l'ami de Paul
N déverbal	Agent	l'arrivée de Paul
	Thème	la démonstration du théorème
N icône	Possesseur	les tableaux du collectionneur Barnes
	Agent	les tableaux de Vermeer
	Thème	le portrait de la jeune femme au turban

Ce tableau reprend pour l'essentiel l'étude de Milner (1982). Il appelle les commentaires suivants :

1. Les types d'interprétation pour le sujet Agent et Possesseur sont repris de Milner. J'appelle, de plus, "Thème" l'interprétation des sujets du N de Propriété, du N relationnel, et, dans certains contextes, de N déverbaux et de N icônes. Il s'agit d'un type d'interprétation assez vague, que l'on ne peut guère définir que négativement : est un Thème ce dont on parle qui n'est ni un Agent, ni un Possesseur, ni une localisation d'aucune sorte (attribution, origine, direction)²⁷.

2. Je laisse de côté le problème complexe des N déverbaux : le choix entre les deux types d'interprétation pour le GN sujet n'est pas libre ; cf Godard (1985) ; mais le principe de cette différenciation n'importe pas à l'argumentation présente.

3. Le GN sujet dans un GN dont le N tête est un N d'objet, cf *le chapeau de Jeanne*, n'est pas un argument du N. Ce type de N, en effet, se traduit, en général, comme un prédicateur à un argument, et cette position argumentale n'est pas directement présente dans la structure syntaxique : c'est celle qui correspond à l'objet désigné.²⁸

Pourtant, le GN sujet est considéré comme un argument dans le GN, selon la paraphrase acceptée "Jeanne a un chapeau", où le complément *Jeanne* et un GN avec le N tête *chapeau* sont tous deux arguments d'un V exprimant la Possession. D'où vient cette interprétation ? elle n'est portée par aucun élément morphologique : il faut donc qu'elle soit due à la rencontre d'une structure syntaxique et d'un fonctionnement sémantique d'un N donné, noté dans le lexique. Admettons que Agent et Thème sont les interprétations de compléments qui fonctionnent comme des arguments du N, on aura le Principe suivant de traduction de la structure syntaxique en structure sémantique. :

(4.81) Interprétation du sujet du GN

Si le sujet du GN n'est pas un argument du N, il est interprété comme un Possesseur

Les critères de la sous-catégorisation dans le GN

Au contraire du sujet, les compléments sous-catégorisés ne peuvent être définis par leur position syntaxique :

- (a) leur position dans la structure ne paraît pas différente de celle des compléments non sous-catégorisés : Je vois pas de propriété permet-

tant de distinguer structurellement (i.e. par l'appartenance à différents niveaux dans le GN ou le GV) les deux types de compléments.

(b) leur définition dépend de la définition lexicale de l'item dont ils sont compléments (V,N,A); la définition d'un V, par ex., comporte non seulement son sens, mais le type de ses compléments : GN, GP, S.

La notion de sous-catégorisation est donc une notion syntaxico-lexicale : il s'agit de distinguer entre différents types de compléments, non en fonction d'une position syntaxique, mais en fonction de leur dépendance ou indépendance à l'égard d'un prédicateur; on définit ainsi l'environnement syntaxique dans lequel un prédicateur apparaît, mais cette information est portée par l'item lexical lui-même.

Par quels critères définit-on les compléments sous-catégorisés²⁹? Cette question n'a guère été posée qu'à propos des Verbes ou Adjectifs qui apparaissent dans les GV, et non à propos des compléments de N. Tour-nons-nous donc vers les critères des compléments verbaux : on s'aperçoit que la question est, en réalité, assez délicate. Faisons le catalogue des critères qui ont été avancés :

(a) il y a une dépendance entre la forme de certains compléments et l'item lexical V : certains V ont un complément GN, d'autres différents compléments GP, d'autres un complément S. Ainsi, *dire* a un complément GN ou bien S et un complément GP en *à*, *parler* un complément GP en *de* et un autre en *à*.

(b) certains compléments sont obligatoires : on voit que les phrases illustrées en (4.82a) ne sont pas acceptables :

- (4.82)a. * (Paul a confié
 (Paul s'est adressé
 (Paul s'est débarrassé
- b. (Paul a confié cette responsabilité à son fils
 (Paul s'est adressé directement au directeur
 (Paul s'est débarrassé de ses vieux meubles

(c) certains compléments apparaissent sous la forme des clitiques *le/ lui*, qui sont des GN [+ pro,+pers., +Acc./Dat.] Or, l'hypothèse est plausible que le V ne marque pour le cas que les compléments sous-catégorisés. Ainsi, les compléments GN, qui sont marqués pour le cas Accusatif ou Datif par V, comme le montre l'occurrence du clitique, sont des compléments sous-catégorisés.

Mais que dire lorsque les compléments sont des GP ? Il est vrai qu'il existe des clitiques correspondant à des GP, cf *en* et *y*, et qu'il y a une correspondance régulière entre ceux-ci et des compléments en *de* et *à* que l'on aimerait dire sous-catégorisés :

- (4.83)a. Je me souviens de cette enquête
 Il n'est pas revenu de cette expédition
 Il est resté aux Etats-Unis
 Il ne pense pas à son avenir
- b. Je m'en souviens
 Il n'en est pas revenu
 Il y est resté
 Il n'y pense pas

Mais l'occurrence du clitique *en* ou *y* n'est pas liée à l'attribution d'un cas par le V; ils peuvent au contraire correspondre à d'autres types de compléments :

- (4.84)a. Il n'a lu que la préface de ce livre
 Il fait de bonnes affaires à Paris
- b. Il n'en a lu que la préface
 Il y fait de bonnes affaires

On ne peut donc tirer argument de la possibilité de ces clitiques pour analyser un complément en *de* ou en *à* comme un complément sous-catégorisé.

(d) certains compléments ont une position libre dans S : ils sont en position initiale, entre le GN sujet et le V, en fin de S. Mais il n'en va pas de même pour tous les compléments : on sait que l'occurrence du GN est très contrainte, puisqu'il n'apparaît que comme sujet ou comme

complément de V. cf. (4.85); mais l'occurrence de certains GP est également contrainte : ils ne peuvent apparaître entre le GN sujet et le V, et, s'ils apparaissent en position initiale, il y a une modification sensible de l'interprétation (que l'on voit, de manière informelle, comme une mise en valeur ou un contraste), cf (4.86) vs (4.87) :

- (4.85)a. *Paul n'a jamais étudié cette oeuvre*
 b. * *Cette oeuvre, Paul n'a jamais étudiée*
 c. * *Paul, cette oeuvre, n'a jamais étudiée*
- (4.86)a. *Paul s'est intéressé à cette oeuvre de Balzac depuis un an à peu près*
 b. *A cette oeuvre de Balzac, Paul s'est intéressé depuis un an à peu près*
 c. * *Paul, à cette oeuvre de Balzac, s'est intéressé depuis un an à peu près*
- (4.87)a. *Paul s'est intéressé à cette oeuvre de Balzac depuis un an à peu près*
 b. *Depuis un an à peu près, Paul s'est intéressé à cette oeuvre de Balzac*
 c. *Paul, depuis un an à peu près, s'est intéressé à cette oeuvre de Balzac*
 d. *Paul s'est intéressé, depuis un an à peu près, à cette oeuvre de Balzac*

Ainsi, on dira que les compléments qui ne peuvent apparaître librement dans S sont sous-catégorisés.

Il est clair, d'après l'ensemble de ces critères, que les objets GN, que ce soient des Accusatifs qui se présentent comme un GN lexical ou un clitique, ou que ce soient des Datifs qui se présentent comme une séquence en à GN ou un clitique datif (*lui, leur*), sont des compléments sous-catégorisés, quel que soit l'item dont ils sont compléments. Pour les objets GP, la délimitation n'est pas du tout évidente. Le premier critère est nécessaire, mais son interprétation laisse place à une

certaine incertitude : la dépendance entre le V et le choix d'une P peut aussi bien s'expliquer par la cohérence sémantique nécessaire entre le sens du V et celui de la P que par la sous-catégorisation, comme on l'a vu précisément avec certains compléments de N en § 4.1.1. D'autre part, peu de compléments sont, en fait, présents dans la structure - en tout cas, phonologiquement réalisés - de manière obligatoire; et l'on a vu que la possibilité d'un clitique n'a pas la même signification pour *en* et *y* que pour les clitiques accusatif et datif. Reste le dernier critère : on a donc, essentiellement, deux propriétés : (1) le GP doit manifester une dépendance formelle à l'égard du V (le choix de la P dépend de l'item lexical V), et (2) le GP n'apparaît pas librement dans S.

Comment ces critères s'appliquent-ils aux compléments de N ? Le critère de la dépendance formelle existe, avec la même incertitude en ce qui concerne les GP ; mais les deux critères suivants ne s'appliquent pas : il semble qu'un N ne soit jamais accompagné de manière obligatoire par un complément, et l'on sait que les compléments adnominaux n'apparaissent pas comme clitiques sur le N. Y a-t-il enfin un équivalent pour le critère de la non-mobilité ? Ce qu'il dit, c'est simplement que les compléments sous-catégorisés ne peuvent fonctionner, avec la même interprétation, sans être rattachés à V. Si donc on trouve, en dehors du GN, un GP qui n'est pas syntaxiquement rattaché à celui-ci, c'est qu'il est "mobile", et donc non sous-catégorisé. On voit que cette propriété est celle des GP verbaux étudiés en § 4.1.1.2., puisqu'il y a, dans cette structure, cohérence sémantique, mais non rattachement syntaxique entre un GN et un GP post-verbal.

Ce qu'il faut voir, c'est donc si l'on trouve les compléments génitifs en dehors du GN, avec la même interprétation, sans que le GN et le GP soient syntaxiquement liés.

Distinguons, parmi les compléments de Nom en position d'objet, ceux qui sont des GN et ceux qui sont des GP :

- l'objet GN est sous-catégorisé, en effet (1) le GN n'apparaît pas de manière libre dans S : c'est un sujet ou un objet sous-catégorisé ; si l'on fait l'hypothèse que le GN a les mêmes propriétés distributionnelles dans S et dans GN, on admettra qu'il est également soit un sujet, soit un objet sous-catégorisé dans le GN. (2) distinguons, parmi les emplois des N déverbaux, les "vraies Nominalisations" : ce sont les GN qui ont une interprétation identique à celle de S (et, en particulier, ont une interprétation processive) et un N tête morphologiquement apparenté à V. On fait l'hypothèse que le N réalise le même item lexical que le V, les formes N et V étant secondairement distinguées du point de vue morphologique. Dans ce cas, on admettra, avec Milner (1982), que la sous-catégorisation est la même : si le V a un objet GN, le N a également un objet GN.
- la délimitation du GP sous-catégorisé par opposition au GP non sous-catégorisé est difficile ; pour qu'il y ait sous-catégorisation, il faut au moins (1) qu'il y ait dépendance entre le N lexical et le choix de la P ; et (2) que le GP ne puisse pas apparaître, en dehors du GN, sans lui être syntaxiquement rattaché (par une chaîne).

Génitifs et sous-catégorisation.

On a constaté que certains génitifs ne sont pas des sujets : est-ce que ce sont des compléments sous-catégorisés ? séparons les GN des GP ; il suffit, en effet, de montrer qu'un complément, qui est en position d'objet, est un GN pour savoir en même temps que c'est un complément sous-catégorisé, si l'on accepte l'argumentation qui vient d'être avan-

cée, selon laquelle tous les GN en position d'objet sont des compléments sous-catégorisés. Il n'en va pas de même pour les GP.

I. Les GN.

Certains des génitifs en position d'objet sont bien des GN : c'est le cas des compléments des N relationnels, et des N déverbaux, lorsqu'ils apparaissent dans des vraies Nominalisations, c'est-à-dire ici dans des GN qui ont un sens processif, comme le V auquel le N est morphologiquement apparenté. Par N relationnel, j'entends non seulement les N traditionnellement regroupés sous cette appellation, cf les N de parenté, type frère etc., et des N comme ami, mais aussi les N d'Agent en-*eur*, formés sur un radical de V transitif, cf *lecteur*, *admirateur* etc.

Voyons d'abord les GN ayant pour N tête un N relationnel :

- (4.88)a. *(un ami de Paul*
 des lecteurs enthousiastes de Balzac
- b. ?? *(un ami de toi, un frère de toi*
 des lecteurs de lui, des admirateurs de lui

Il est clair que le complément y est un GN en position d'objet ; c'est un objet, puisqu'il co-occure sans difficulté avec les déterminant *un* ; c'est un GN car il ne se présente pas sous la forme d'une séquence *de* + pronom, bien que l'on ait affaire à un Animé.

Le cas des Nominalisations est un peu plus complexe. On a dit, au § 4.1.3.11, que certains compléments génitifs sont en position d'objet, car ils ne se présentent pas sous la forme du possessif, cf (4.77), repris ici en (4.89) :

- (4.89)a. *(le nettoyage de cet immeuble s'impose*
 l'apprentissage de cette langue ne doit pas être
 trop difficile pour nous
 la démonstration de ce théorème dure plusieurs heures
- b. ?? *(son nettoyage s'impose*
 son apprentissage ne doit pas être trop difficile
 pour nous
 sa démonstration dure plusieurs heures

On peut s'étonner alors que la Nominalisation demande l'article *le*, cf ?? *un nettoyage de cet immeuble s'impose*. Mais ces données ne recèlent pas de contradiction : simplement, le déterminant *le* n'est pas lié à la présence d'un GN sujet du GN, mais à une raison indépendante : exprimant le procès, les Nominalisations ne donnent pas lieu à une comptabilisation, et n'acceptent ni le pluriel, ni l'article *un*, en tant que c'est un élément de quantité :

- (4.90)a. *(le nettoyage de ces immeubles s'impose
(l'apprentissage de ces langues ne doit pas être
(trop difficile pour nous
(la démonstration de ce théorème dure longtemps*
- b. ?? *(les nettoyages de ces immeubles s'imposent
(les apprentissages de ces langues ne doivent pas
(être trop difficiles pour nous
(les démonstrations de ces théorèmes durent plusieurs heures*
- c. ?? *(un nettoyage de ces immeubles s'impose
(un apprentissage de cette langue ne doit pas être
(trop difficile pour nous
(une démonstration de ce théorème dure plusieurs heures*

L'indication donnée par (4.89b) est confirmée par la co-occurrence de ce complément avec le déterminant *un*, lorsque celui-ci est possible dans une Nominalisation : il ne s'agit pas d'un élément de quantité, mais d'un élément permettant de construire une implication entre le procès exprimé par le GN sujet et celui qui est exprimé par le GV ; le V est alors au conditionnel :

- (4.91)a. *un nettoyage énergique de cette pièce la rendrait déjà plus habitable*
- b. *un apprentissage sérieux du japonais exigerait que tu fasses là-bas un séjour de longue durée*
- c. *une démonstration complète de ce théorème durerait plusieurs heures*

On voit que l'interprétation de (4.91) est clairement distincte de celle de (4.89), même si l'on reconstruit un contexte identique pour le GN, c'est-à-dire si l'on met le V au conditionnel, cf., par exemple, *le nettoyage de cette pièce la rendrait déjà plus habitable*. Or, en (4.91), le complément co-occure avec le déterminant *un*, alors que cela reste exclu lorsque l'on a affaire au GN sujet dans une Nominalisation :

- (4.92)a. *l'arrivée de Paul en voiture officielle noire serait du meilleur effet*
- b. * *une arrivée de Paul en voiture officielle noire serait du meilleur effet*

Ainsi, les deux critères qui ont été utilisés pour opposer les positions sujet objet dans un GN (l'occurrence comme possessif, et la co-occurrence avec un autre déterminant que *le*) se confortent l'un l'autre, et le complément de (4.89a) est bien un objet. Reste à montrer que c'est un GN et non un GP.

Le test que l'on a utilisé pour le complément des N relationnels n'est pas disponible, car les compléments de (4.89a) ne sont pas des GN [+An] et ne peuvent donc pas se présenter comme des pronoms après *de*. Mais il existe un autre test de l'appartenance d'un complément de Nom à la catégorie GP : c'est la possibilité d'apparaître en position post-verbale alors que le GN est en position de sujet. On a vu, au § 4.1.1.2., qu'il existait ainsi une phrase avec un GP verbal, i.e. dominé par GV, qui est sémantiquement lié au GN sujet, mais qui en est syntaxiquement indépendant : c'est le type illustré par la phrase *ces attaques sont fréquentes contre la Chine*. D'autre part, on sait qu'il existe des phrases à extraposition³⁰, cf *un renversement est brutalement survenu de la situation au Moyen-Orient* ; or, il semble bien que l'extraposition soit elle aussi réservée à des GP en *de*, et que les GN [+ Génitif], dans lesquels *de* est une marque casuelle, et non pas une préposition, cf § 4.1.2.3., ne soient pas plus extraposables que susceptibles d'entrer dans une structure à GP verbal : ni le GN sujet d'une

Nominalisation, ni le Possesseur n'apparaissent en position post-verbale, alors même que le V est l'un de ceux qui sont susceptibles d'entrer dans l'une ou l'autre de ces structures ; (4.93b) s'oppose ainsi à (4.93a) :

- (4.93)a. *(la différence s'est faite rapidement entre A et B
(un portrait a récemment disparu de Corot*
- b. ^{*} *(l'arrivée est attendue incessamment de notre directeur
(un portrait de Corot a disparu du collectionneur
(Barnes*

Or, on voit que le complément de (4.89a) se comporte comme un GN :

- (4.94)a. ^{*} *le nettoyage n'a pas été annoncé de cet immeuble*
- b. ^{*} *l'apprentissage se fait rapidement de l'espagnol*
- c. ^{*} *la démonstration dure longtemps de ce théorème*

On dira donc que le complément de (4.89), comme celui de (4.88), est un objet GN. En conséquence, c'est un complément sous-catégorisé.

II. Les GP.

Tournons-nous maintenant vers les objets GP. Il s'agit de compléments de N icônes et de N déverbaux, qui ne sont pas dans ce cas des N têtes de Nominalisations ; ces compléments sont interprétés comme un Thème ou comme un Agent ; ils ont été illustrés, pour les N icônes, en (4.76), et pour les N déverbaux, en (4.77d) ; j'ajoute ici un exemple avec le N *démonstration*, qui contraste avec celui de (4.77c) : en (4.77c), il s'agit d'une Nominalisation, mais non en (4.95) :

- (4.95)a. *un portrait en pied de Louis XIV*
- b. *un rare portrait de Corot*
- c. *la preuve de sa culpabilité*
- d. *une démonstration de ce théorème*

Vérifions d'abord que ce sont des GP : d'une part, les compléments des N icônes, interprétés comme Thème, cf. (4.95a), ou comme Agent, cf. (4.95b), on le sait, peuvent se présenter comme une séquence *de* + *pro* ; d'autre part, tous ces compléments apparaissent en position post-verbale, une

indication, a-t-on dit, de leur appartenance à la catégorie GP, cf. (4.93-94) :

- (4.96)a. *(un portrait de lui en pied
(un rare portrait de lui*
- b. *(un portrait a été fait de lui, à l'âge de 5 ans
(un portrait a été retrouvé de Corot, dit-on
(la preuve manque toujours de sa culpabilité
(une démonstration nous a été exposée de ce théorème*

Examinons les deux critères dont nous disposons pour établir si ces GP sont ou non des compléments sous-catégorisés :

(1) Peut-on dire qu'il y a dépendance entre le choix de la préposition et le N lexical ? Si l'on ne considère que la dépendance en termes de forme, cela semble très difficile à soutenir : la préposition *de* est ou bien vide, ou bien relativement peu spécifiée : elle indique l'origine, cf. § 4.1.2.3. Mais on a vu qu'il en allait de même pour les compléments non relativisables qui ne sont pas des génitifs. On ne peut donc prétendre que les génitifs sont des compléments sous-catégorisés parce que leur forme en *de* GN est imposée par le N.

La différence entre les deux types de compléments, génitifs et non génitifs, est donc due aux items lexicaux en cause, non à la préposition en tant que telle. Si on traduit cette différence en termes de sous-catégorisation, cela veut dire qu'un complément sous-catégorisé est défini par l'ensemble d'une forme et d'une interprétation, et non pas seulement par sa forme. Or, c'est bien cela que l'on veut dire lorsqu'on dit que les compléments sous-catégorisés sont les arguments de l'opérateur (prédicateur) qui traduit la catégorie dont ils sont compléments (V,A,N) : non seulement celui-ci impose une forme, mais aussi un type d'interprétation, aux compléments sous-catégorisés.

La question que l'on se pose devient donc la suivante : peut-on dire que l'interprétation des GP, dans les GN de (4.95), dépend du N dont ils sont compléments ?

Pour le Thème, la proposition est encore possible : il s'agit, en effet, de N que l'on peut délimiter, N déverbaux et N icônes. Mais elle perd tout sens lorsqu'on envisage le cas des Agents. Par commodité j'ai limité les exemples aux N icônes, mais ce type de GP est extrêmement répandu ; il fonctionne également avec des N déverbaux (non processifs), et, en fait, avec n'importe quel N d'objet (concret ou non), pourvu que celui-ci comporte dans sa représentation sémantique la propriété d'avoir été fabriqué :

(4.97)a. (une démonstration de Pythagore
(une robe de Dior
(un fauteuil de Ch. Eames

b. (une démonstration de lui --
(une robe de lui
(un fauteuil de lui

On voit que ce sont des objets GP : d'une part, ils apparaissent avec le déterminant *un*, d'autre part, ils peuvent se présenter sous la forme *de* + pronom. Dans ces conditions, l'hypothèse d'une dépendance du complément, défini par la combinaison d'une forme et d'une interprétation, par rapport à un N lexical donné, perd tout son sens. On admettra donc que l'Agent n'est pas défini par rapport à des N déterminés et n'est donc pas sous-catégorisé.

(2) Que nous dit le critère de la mobilité ? Les GP en *de* peuvent-ils apparaître en dehors du GN, sans lui être syntaxiquement liés ? Il faut ici revenir aux critères que l'on a utilisés pour mettre en valeur leur nature de GP : (a) on a montré, en ce qui concerne les N icônes, que les compléments GP pouvaient apparaître après *être*, quoique de façon moins claire pour le Thème que pour l'Agent. On voit maintenant que le complément Agent, avec un N déverbal non processif, apparaît également dans cette position ; au contraire, le Thème, avec un N déverbal, est clairement exclu :

- (4.98)a. (Ce portrait est de Corot
(Cette démonstration est de Pythagore
b. ? Ce portrait est de Louis XIV, enfant
c. * (Cette preuve est de sa culpabilité
(Cette démonstration est du théorème de Pythagore

Il y a deux explications possibles pour l'inacceptabilité de (4.98c) : ou bien l'interprétation de ce GP n'est pas compatible avec celle du GP en *de* après *être* ; celle-ci, en effet, demande que l'interprétation du GP soit compatible avec le sens de *de*, qui exprime quelque chose comme l'origine, cf. § 4.1.2.3. Mais, s'il est clair qu'il y a une différence entre Thème et Agent à cet égard - (4.98a) est parfaitement acceptable, alors que (4.98b) est un peu douteux - il est clair également que le GN correspondant à un complément de N déverbal est moins bon que celui qui correspond à un complément de N icône. Ou bien le GP ne peut apparaître après *être* parce que c'est un GP sous-catégorisé par le N, et que le GP qui apparaît après *être* est syntaxiquement indépendant du GN sujet.

Vérifions que le GP, dans des phrases comme celles de (4.98), est syntaxiquement indépendant du GN sujet. S'il n'était pas indépendant, il faudrait qu'il lie un GP vide, en position de complément dans le GN, c'est-à-dire qu'il y ait une chaîne dont la tête serait le GP en position post-verbale, et l'origine une catégorie vide, interne au GN sujet. Cela est-il possible ? On voit que non, car le GP en position post-verbale ne c-commande pas le GN sujet ; en effet, ce GP est dominé par GV. Evidemment, on pourrait tenter de dire que le GP est dominé par S et non par GV, mais l'argumentation ne tient pas.

D'abord, le GP après *être* se combine avec le V pour former un prédicat, qui exprime une propriété, ce qui indique qu'il appartient au GV. D'autre part, il est en distribution complémentaire avec d'autres catégories qui ont le même fonctionnement sémantique : on a (4.99a,b,c) mais non (4.99d,e,f) :

- (4.99)a. *ce portrait est beau*
 b. *ce portrait est un chef-d'oeuvre*
 c. *ce portrait est de Corot*
 d. * *ce portrait est beau de Corot / de Corot beau*
 e. * *ce portrait est beau un chef-d'oeuvre/un chef-d'oeuvre beau*
 f. * *ce portrait est de Corot un chef-d'oeuvre*

Or, on a un argument prouvant que les GA ou GN qui apparaissent après être appartiennent bien au GV : c'est l'occurrence du clitique *en*, liant une position vide interne au GA ou GN :

- (4.100)a. *(Paul est fier de sa performance*
(Paul est l'ami des bêtes
 b. *(Paul en est fier*
(Paul en est l'ami

En est la tête d'une chaîne dont l'origine appartient au GA ou au GN ; donc, *en* c-commande ce GN/GA, ce qui entraîne que le GN ou le GA, ou le GP est dominé par GV.

(b) on a montré que les génitifs qui sont des GP apparaissent en position post-verbale, cf (4.96b). Dans ce type de phrase, ils sont sémantiquement rattachés au GN sujet ; le problème est de savoir s'ils en sont syntaxiquement indépendants, ou bien s'il y a une chaîne entre la catégorie vide en position de complément du GN sujet et le GP post-verbal.

Les phrases de (4.96b), en effet, peuvent a priori illustrer deux structures qui diffèrent sur ce point : ou bien ce sont des instances de la construction à GP verbal, étudiée en § 4.1.1.2., cf *ces attaques sont fréquentes contre la Chine*, et le GP est dans ce cas indépendant du GN sujet, au niveau syntaxique ; ou bien ce sont des phrases à extraposition cf *un renversement est brutalement survenu de la situation au Moyen-Orient* ; dans la structure à extraposition, le GP qui apparaît en position post-verbale est syntaxiquement lié au GN sujet.

Gunnarson (1982), qui montre l'existence des structures à GP verbal, propose plusieurs propriétés pour les distinguer des phrases à extraposition ; en particulier, il montre que le GN sujet, dans une structure à GP verbal, peut se présenter sous la forme d'un pronom, alors que ce n'est pas possible dans le cas de l'extraposition : il faudrait, en effet, que l'on suppose un GN sujet de la forme pronom (personnel) + GP ; or, un tel GN n'existe pas cf (4.40). (4.101) illustre la structure à GP verbal, et (4.102) l'extraposition³¹ :

- (4.101)a. *Le Japon ne s'attendait pas à ces attaques ; mais elles sont fréquentes contre la Chine*
 b. *La différence attendue n'a pas été constatée dans cette expérience ; mais, comme on sait, elle est très grande entre les phénomènes A et B, qui ont été étudiés depuis beaucoup plus longtemps*
 (4.102)a. * *en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, on ne constate aucun renversement ; en revanche, il est brutalement intervenu de la situation au Moyen-Orient*
 b. * *je m'attendais à une publication rapide ; mais elle a été retardée du dernier livre de Chomsky*

On pourrait dire que (4.102) est exclu pour des raisons sémantiques, et non syntaxiques : il y a en effet une contrainte sur la phrase à extraposition, qui se traduit par l'occurrence préférentielle d'un GN sujet indéfini. Prenons donc le cas d'un GN sujet indéfini, qui offre le même test : le GN *un autre* ; ce GN a la propriété d'avoir un N tête vide. Si on a raison de dire qu'une catégorie vide ne peut fonctionner comme un gouverneur propre pour une catégorie vide, cf (2.65), il n'y a pas d'extraposition possible avec un GN sujet de la forme *un autre*, car le GP vide, origine de chaîne, étant gouverné par le N vide, ne serait pas proprement gouverné. Or, on constate que la phrase à extraposition n'est pas sensiblement meilleure si le sujet est *un autre* :

- (4.103) ?? *un renversement est brutalement survenu de la situation au Moyen Orient ; un autre est prévisible de la situation en Afrique du Sud*

Qu'en est-il des GP post-verbaux de (4.96b) ? Regardons d'abord les compléments de N icônes ; on constate qu'ils apparaissent alors que la structure à extraposition est exclue :

- (4.104)a. *un portrait a disparu de Louis XIV enfant, mais un autre nous reste de lui en pleine gloire*
 b. *un portrait a disparu de Corot, mais un autre nous reste du Titien*

Ainsi, il est clair que les GP compléments des N icônes apparaissent en dehors du GN, sans lui être syntaxiquement liés; autrement dit, ils sont mobiles : ce ne sont pas des compléments sous-catégorisés par le N, que leur interprétation soit celle du Thème ou de l'Agent. On peut dire, alors, que, si le Thème est moins bon que l'Agent dans un GV de la forme *être de GN*, c'est que cette interprétation est moins compatible avec le sens de *de* que celle de l'Agent, et non parce que ce complément doit être syntaxiquement rattaché au N, cf (4.98a) vs (4.98b).

Pour les compléments des N déverbaux, il faut faire la différence entre Thèmes et Agents : l'Agent peut, semble-t-il, apparaître en position post-verbale, avec un GN sujet pronominal, alors que le Thème n'est pas bon dans cette position :

- (4.105) *Cette démonstration est ardue, mais une autre me plaît assez de Pythagore*
 (4.106)a. *(la démonstration est aisée du théorème qui te préoccupe
 (la démonstration me manque du théorème qui te préoccupe
 (la preuve manque toujours de sa culpabilité
 (la preuve est suffisante de sa présence sur les lieux*
 b. ?? *(la démonstration me manque de cette proposition,
 (mais elle est aisée du théorème qui te préoccupe
 (la preuve est suffisante de sa présence sur les lieux
 du crime, mais elle manque toujours de sa culpabilité*

En revanche, le pronom est admis s'il reprend non pas seulement le GN qui apparaît en position de sujet, mais également le GP qui est en position post-verbale :

- (4.107)a. *(la démonstration est claire de ce théorème
 (cette preuve manque de sa culpabilité*
 b. *la démonstration est claire de ce théorème ; mais elle reste trop difficile pour des enfants*
 c. *cette preuve manque de sa culpabilité, mais elle n'est pas nécessaire pour que le jury soit convaincu*

Le contraste entre (4.106) et (4.107) montre que le Thème ne peut être analysé comme un GP syntaxiquement indépendant du N déverbal. S'il en est ainsi, les données de (4.106a) et (4.107a) illustrent une structure d'extraposition, et ne fournissent pas d'argument en faveur de la mobilité de ce complément.

Faisons le point sur l'analyse des compléments GP :

- (a) les compléments interprétés comme des Agents ne sont pas des compléments sous-catégorisés; en effet, d'une part, on ne peut dire que leur interprétation dépende du N dont ils sont le complément, en ce sens que ce n'est pas lui qui, en tant qu'item lexical, impose un certain type d'interprétation; d'autre part, ils apparaissent, avec la même interprétation, sans être syntaxiquement liés au GN.
 (b) les compléments interprétés comme des Thèmes ne sont pas sous-catégorisés, si le N est un N icône : on pourrait proposer que leur interprétation est imposée par le N, mais leur mobilité, c'est-à-dire le fait qu'ils apparaissent, en dehors du GN, sans lui être syntaxiquement liés, montre qu'il n'en est rien.
 (c) les compléments interprétés comme des Thèmes sont sous-catégorisés par le N déverbal ; en effet, s'ils apparaissent en dehors du GN, il faut reconstruire un lien syntaxique avec celui-ci. Peut-être ce résultat, et la différence avec le N icône, ne sont-ils pas aussi inattendus qu'on peut le croire au premier abord. Le fait que la même forme de N, cf ici *démonstration*, puisse apparaître dans une

Nominalisation et dans un autre type de GN pose un problème à la théorie du lexique : dans quelle mesure doit-on considérer que l'on a affaire au même item lexical ? Or, on voit que les deux emplois ne sont pas très éloignés ; certes, la sous-catégorisation n'est pas identique, du point de vue de la forme : le N, dans une Nominalisation, sous-catégorise un GN, et, dans un autre type de GN, un GP ; néanmoins, il y a un complément sous-catégorisé dans les deux cas, et c'est celui qui reçoit le même type interprétatif³².

Pour conclure sur la question que l'on s'est posée dans ce paragraphe, on constate que les génitifs ne partagent pas la propriété d'être des arguments dans le GN, si, par argument, on entend l'ensemble des sujets et des compléments sous-catégorisés : il est vrai que tous les compléments de Nom que l'on peut définir ainsi, i.e. les sujets et les compléments sous-catégorisés, sont des génitifs ; mais il est vrai également que certains génitifs ne sont pas des compléments sous-catégorisés.

Ce résultat n'est pas très étonnant si l'on songe que, de toute manière, les compléments de Nom sous-catégorisés qui ne sont pas des *de* GN ne sont pas relativisables. Pour reprendre un exemple de GN déjà utilisé en § 4.1.1., considérons le GN *l'accès à GN*, avec un sens processif : ce sera alors une Nominalisation, et le GN a la même sous-catégorisation que le V. Or, le complément en *à* de *accéder* est sous-catégorisé, car il n'est pas mobile : s'il apparaît en tête de S, cet ordre entraîne une certaine modification du sens, quelque chose comme une mise en valeur, et il ne peut apparaître entre le sujet et le V :

- (4.108)a. *les promeneurs n'accèdent pas facilement à la plage des Sablons*
- b. *A la plage des Sablons, les promeneurs n'accèdent pas facilement*
- c. * *Les promeneurs, à la plage des Sablons, n'accèdent pas facilement*

Le complément de *accès* est donc sous-catégorisé, en (4.109) ; pourtant, il n'est pas relativisable :

- (4.109)a. *L'accès à la plage des Sablons n'est pas facile, pour les promeneurs*
- b. * *La plage des Sablons, à laquelle l'accès n'est pas facile, pour les promeneurs, est bien tranquille*

On sait donc qu'il ne suffit pas à un complément de Nom d'être sous-catégorisé pour être relativisable. Autrement dit, même si l'on avait pu montrer que les génitifs objets étaient toujours des compléments sous-catégorisés, on n'aurait eu qu'un résultat partiel ; il aurait encore fallu trouver pourquoi les compléments qui ne sont pas des *de* GN sont exclus.

Pourtant, ce résultat est inattendu, d'un autre point de vue. Les paraphrases des GN avaient montré, semble-t-il, que les génitifs fonctionnent comme des arguments dans le GN ; certes, les paraphrases ne peuvent que rendre manifeste une certaine intuition sémantique, mais la notion d'argument, en elle-même, telle qu'on la transpose de la logique formelle à l'analyse des langues naturelles, est une notion intuitive : il n'y a pas de critère autre que l'intuition qui permette de distinguer, parmi les compléments, ceux qui sont des arguments et ceux qui n'en sont pas. La définition des arguments que propose Chomsky (1981) - ce sont les sujets et les compléments sous-catégorisés - est précisément une façon de faire échapper la notion à la pure intuition du locuteur. Or, on constate qu'il n'y a pas, en ce qui concerne le GN, de coïncidence entre l'intuition, telle que la révèlent les paraphrases, et la définition syntaxique. La question reste ouverte : est-ce que ce sont les paraphrases qui sont trompeuses, ou est-ce que la définition syntaxique ne convient pas pour cerner les arguments de N ?

Dans le § 4.1.3.2., on s'est demandé si les génitifs - c'est-à-dire l'ensemble des compléments de Nom relativisables qui ne sont pas des

compléments de la totalité dans un GN partitif - sont ou bien des sujets du GN ou bien des compléments sous-catégorisés par N. Le résultat est négatif : (1) les compléments de N qui sont des GN [+ Génitif] sont soit des sujets, soit des objets sous-catégorisés; (2) mais certains GP en *de* seulement peuvent être dits sous-catégorisés par le N : il faut distinguer entre (a) les compléments de N déverbaux, interprétés comme des Thèmes, qui sont sous-catégorisés, et (b) les compléments de N icônes interprétés comme des Thèmes et l'ensemble des GP interprétés comme des Agents, qui ne sont pas sous-catégorisés.

Ce résultat dépend de la façon dont on traite un autre problème, qui est important, quoique peu étudié : comment définir la sous-catégorisation dans le GN? (1) j'ai admis que les objets GN étaient sous-catégorisés dans le GN comme dans le GV. On a deux indices qui permettent de dire que les objets GN de V sont sous-catégorisés : (a) le GN n'apparaît pas librement dans S, (b) les GN objets peuvent se présenter sous la forme d'un clitique. Ces deux indices se rejoignent si l'on fait l'hypothèse que l'occurrence d'un GN dans S n'est possible que si le GN reçoit un cas³³. Or, on peut appliquer cette hypothèse, proposée pour les GN à l'intérieur de S, aux GN qui apparaissent à l'intérieur de GN : on voit qu'ils sont ou bien sujets, position dans laquelle ils reçoivent le Cas Génitif, ou bien objets directs, position dans laquelle le N leur confère un Cas (qui est aussi le Génitif), cf Milner (1982).

(2) la question des GP est plus délicate, car les critères proposés pour les compléments de V ne s'appliquent pas : (a) le complément d'un N n'est jamais obligatoire; (b) il n'y a pas de dépendance formelle d'un complément en *de* GN par rapport à un N lexicalement déterminé ; (c) les compléments de Nom, quels qu'ils soient, n'ont pas la mobilité de certains compléments dans S. Il faut donc les transposer. Or, non seulement cette transposition est possible, mais elle pose un problème intéressant :

- on est amené à admettre que la notion de dépendance entre un complément et un N déterminé n'est jamais purement formelle; elle comporte également un aspect interprétatif : en dernier ressort, on dit qu'un complément est sous-catégorisé lorsqu'on le reconnaît par sa forme et par l'interprétation qui le caractérise, interprétation qui lui est attribuée par le terme dont il est complément. Autrement dit, on considère que la notion de sous-catégorisation, que l'on corrèle à des propriétés syntaxiques, a une traduction sémantique : les compléments sous-catégorisés fonctionnent comme les arguments du prédicateur.
- le critère de la mobilité est transposé de la manière suivante: on se demande si un GP ayant même forme et même interprétation que le complément de N peut apparaître dans le même S qu'un GN ayant ce N comme tête, sans que le GN et le GP soient syntaxiquement liés. De telles structures existent : ce sont des S dans lesquels le GN est sujet, et le GP fait partie du GV. Or, ces données amènent également à poser la question de la correspondance entre sous-catégorisation et fonctionnement comme argument : si l'on trouve, en dehors du GN, un GP ayant même forme et même interprétation qu'un complément de N, on dira que l'on n'a pas affaire à un complément sous-catégorisé; mais cela entraîne-t-il que ce ne soit pas un argument de N ? Autrement dit, on peut concevoir, entre compléments sous-catégorisés et arguments, une correspondance qui ne soit pas bi-univoque : les compléments sous-catégorisés seraient des arguments, mais il se pourrait qu'il y ait des arguments qui ne soient pas des compléments sous-catégorisés.

Résumé du § 4.1.

Le § 4.1. est une tentative pour cerner les compléments de Nom qui donnent lieu à la relativisation (et à l'interrogation). On a d'abord

confirmé la généralisation largement acceptée selon laquelle les seuls compléments de Nom qui sont relativisables sont de la forme *de* GN, malgré l'existence de certaines relatives qui semblent l'infirmier. Mais on ne peut évidemment en rester là: d'une part, il y a des compléments en *de* GN qui ne sont pas relativisables, d'autre part, cette généralisation ne constitue pas une explication.

Trois types de distinctions syntaxiques ont été successivement examinés : (1) la forme *de* a-t-elle des propriétés spécifiques dans les compléments relativisables, ou les compléments non relativisables ?

La réponse est négative : les distinctions entre préposition et marque casuelle de Cas Génitif, cf Milner (1977,1982), entre préposition porteuse de sens et préposition vide, cf Spang-Hanssen (1913), Blinkenberg (1960), sont nécessaires, mais elles ne peuvent servir à opposer les deux types de compléments.

(2) laissant de côté les GP compléments de la totalité dans les GN partitifs, et restreignant l'investigation aux génitifs, on examine l'hypothèse de Cinque (1980) : les génitifs sont-ils les sujets des GN ?

Cette hypothèse est très séduisante, car tous les sujets sont relativisables, et aucun des compléments non relativisables n'est un sujet. Mais il y a des génitifs qui n'ont pas les propriétés des sujets de GN.

(3) les génitifs sont-ils soit des sujets, soit des compléments sous-catégorisés ?

Après avoir mis au point des critères de la sous-catégorisation dans le GN, on constate que, si les compléments sous-catégorisés sont effectivement relativisables, il est encore des génitifs qui ne sont pas des compléments sous-catégorisés.

Le constat est donc négatif : on n'a pas réussi à caractériser comme un ensemble ni le groupe des compléments relativisables, qui comprend les compléments de la totalité dans les GN partitifs (ou compléments partitifs) et les génitifs, ni le groupe des génitifs.

Certains points méritent d'être soulignés :

(1) le tableau des génitifs apparaît, dans ses grandes lignes, tel que l'a proposé Milner (1977,1982) : ce sont soit des sujets, soit des objets, soit des GN, soit des GP.

(2) en ce qui concerne la notion de sous-catégorisation, il faut souligner deux difficultés, ou questions à résoudre :

- d'une part, les critères qui permettent de décider si un complément est sous-catégorisé ne sont pas évidents en ce qui concerne le GP, et le sont encore moins si l'on regarde les compléments de Nom, et non plus seulement les compléments de V.
- d'autre part, la correspondance proposée par Chomsky (1981) entre la notion syntaxique de sous-catégorisation et la notion sémantique d'argument est intéressante, mais ouverte à examen : il se peut que la co-incidence ne soit pas totale, et qu'il y ait ici un fonctionnement plus complexe que ce que suppose cette application bi-univoque du niveau syntaxique au niveau sémantique.

4.2. RELATIVISATION DANS UN GP.

4.2.1. Les données.

Les données sont connues : alors que l'on peut relativiser le complément de Nom, génitif ou partitif, dans un GN sujet ou objet direct, on ne peut le faire si le GN fait partie d'un GP. Ainsi s'opposent les relatives de (4.110) et (4.111), qui illustrent la relativisation dans un GN sujet et un GN objet, à celles de (4.112), qui illustrent la relativisation dans un GP :

- (4.110)a. (Paul dont l'intelligence fascine ceux qui l'approchent
(Cet appartement dont l'achat s'est fait si rapidement
(qu'on en reste étonné
(Vermeer dont une toile au moins est dans toutes les
mémoires
- b. (Cette classe dont deux élèves sont particulièrement
brillants
(mon gâteau dont la moitié a disparu avant que j'aie
eu le temps de le goûter moi-même
- (4.111)a. (Paul dont certains admirent l'intelligence
(Cet appartement dont nous ne regrettons pas l'achat
(Vermeer dont nous connaissons tous au moins une toile
- b. (Cette classe dont je connais déjà quelques élèves
(mon gâteau dont ils ont déjà dévoré la moitié
- (4.112)a. * (Paul dont certains sont séduits par l'intelligence
(Cet appartement dont nous nous sommes mis d'accord
(sur l'achat
(Vermeer dont nous nous sommes tous intéressés au moins
(à une toile
- b. * (Cette classe dont je me suis occupé de deux élèves
(mon gâteau dont ils se sont précipités sur la moitié

On voit que les relatives (a) illustrent les différents types syntaxiques de génitifs, GN sujet, GN objet et GP objet, et que les relatives (b) illustrent, de leur côté, les deux types de partitifs qui donnent lieu à la relativisation : toutes ont le même comportement. D'autre part, on sait que là encore, le comportement des interrogatives, des clivées et de la cliticisation est identique :

- (4.113)a. (de qui dites-vous que l'intelligence fascine ceux
(qui l'approchent ?
(de quelle classe me dites-vous que deux élèves sont brillants ?
- b. (de qui dites-vous que certains admirent l'intelligence ?
(de quelle classe connais-tu déjà deux élèves ?
- c. * (de qui dites-vous que certains sont séduits par l'intelligence ?
(de quelle classe vous êtes-vous occupé de deux élèves ?
- (4.114)a. (c'est de lui que, me semble-t-il, l'intelligence
(peut fasciner ceux qui l'approchent
(c'est de cette classe que deux élèves sont
(particulièrement brillants
- b. (c'est de lui que, me semble-t-il, on peut admirer
(l'intelligence
(c'est de cette classe que j'ai interrogé quelques
(élèves, je crois
- c. * (c'est de lui que, me semble-t-il, on peut être
fasciné par l'intelligence
(c'est de cette classe que je me suis occupé de deux
(élèves
- (4.115)a. (nous n'en regrettons pas l'achat
(j'en ai interrogé deux élèves, je crois
- b. * (nous nous en sommes mis d'accord sur l'achat
(je m'en suis occupé de deux élèves
- Ainsi, si l'on veut relativiser (ou interroger etc.) un GN complément d'un GN qui fait lui-même partie d'un GP, il faut que le GP dominant se trouve dans COMP : à (4.112) s'opposent les relatives de (4.116) et (4.117) :
- (4.116)a. (Paul par l'intelligence duquel certains sont séduits
(cet appartement sur l'achat duquel nous nous sommes
(mis d'accord
(Vermeer à une toile de qui, au moins, nous nous
(sommes tous intéressés
- b. (cette classe de deux élèves de laquelle je me suis
(occupé déjà
(mon gâteau sur la moitié duquel ils se sont
(précipités

- (4.117)a. *le professeur de Paul, sur la compétence de qui je crois pouvoir te rassurer, pense que celui-ci fera de grands progrès*
- b. *Paul, sur la compétence du professeur de qui je crois pouvoir te rassurer, devrait faire de grands progrès*
- c. *Paul du professeur de qui je reconnais la compétence devrait faire de grands progrès*

On voit que le génitif complément d'un génitif peut également être relativisé, cf. (4.117b,c), dans les mêmes conditions que le génitif complément d'un GN lui-même complément d'une préposition : le GP dominant est dans COMP.

Tout cela est connu. Il est bon, cependant, d'ajouter deux précisions, amenées par les analyses qui précèdent :

(1) il est quelque peu inexact d'opposer GN et GP, s'il est vrai, comme je l'ai admis ici, que le complément au Datif, qui se réalise comme une séquence à + GN, ou comme le clitique Datif, est un GN [+Datif] et non pas un GP. Il n'est pas possible, en effet, de relativiser dans un GN au Datif :

- (4.118)a. * *Paul, dont j'ai parlé aujourd'hui au professeur*
 b. *Paul, au professeur de qui j'ai parlé aujourd'hui*

De même, j'ai admis que certains génitifs étaient des GN [+Génitif] et non des GP. Pourtant, on ne peut pas relativiser un génitif complément d'un GN [+Gén.] ainsi, (4.119) s'oppose à (4.117) :

- (4.119) * *Paul dont je reconnais la compétence du professeur*

Il apparaît que le contraste pertinent n'est pas entre GN et GP, mais entre GN sujet et objet direct d'une part, et les autres compléments d'autre part.

(2) le blocage ne caractérise pas seulement la relation entre une catégorie dans COMP et une catégorie vide, appartenant à un GN : le même contraste existe pour la relation anaphorique partitive³³

- (4.120)a. *les romans de Balzac*
(dont le premier a toujours du succès
(dont il n'a lu que le premier
- b. *les romans de Balzac*
(dont le plus populaire est sans doute le "Père Goriot"
(dont il n'a même pas lu le plus populaire
- c. * *les romans de Balzac*
(dont il a travaillé sur le plus populaire
(dont il ne s'est même pas intéressé au plus populaire

Or, d'après les analyses du chapitre III, ces relatives ne reposent pas sur une chaîne syntaxique, mais sur une relation anaphorique entre *dont*, qui reprend le GN antécédent, et le GN à N tête vide *Le premier, le plus populaire* ; il n'y a pas de GP vide, co-indicié avec le relatif *dont*, interne à ce GN. Si l'on admet l'analyse que j'ai proposée pour les relatives de (4.120), il faut soit montrer que le blocage illustré en (4.120a) est différent de celui de (4.112,118,119), soit reconnaître que l'on n'a pas affaire à une propriété de la chaîne.

D'autre part, on l'a vu, le pronom de la DPR peut se trouver dans un GP, cf. (1.115), repris ici en (4.121) :

- (4.121)a. *Aristote dont j'ai eu l'impression que vous vous étiez beaucoup intéressé à son portrait*
- b. *Paul, dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de son inscription*

La situation est donc assez complexe, et rappelle celle de la relativisation dans les "îles", d'une manière générale : on ne peut relativiser le complément de Nom, dans un GN complément d'une préposition, si la relative repose sur une chaîne dont l'origine est une catégorie vide; on ne peut pas non plus avoir une relative partitive, structurée par une relation anaphorique partitive, si le GN de la partie est un complément prépositionnel; en revanche, on peut relativiser dans un GP, s'il s'agit d'une DPR. Ainsi, des trois types syntaxiques de relatives, chaîne sans pronom réalisé, chaîne avec pronom réalisé, et relation anaphorique

partitive, le second seul autorise la relativisation dans un GP.

Il faut encore préciser les données : il y a deux cas dans lesquels la relativisation dans un GP est autorisée, alors que l'on a une structure de chaîne ou une relation anaphorique partitive, identique à celle des relatives exclues :

(1) regardons les relatives de (4.122) :

- (4.122)a. un roman dont je tiens à lire la fin avant ce soir
 b. un roman que je tiens à finir avant ce soir
 c. un roman dont je me souviens d'avoir lu la fin
 d. un roman que je ne me souviens pas d'avoir jamais lu
 e. un roman dont j'ai commencé par lire la fin
 f. un roman que j'ai commencé par détester

On voit que l'on a affaire à une structure de chaîne ($dont_1$, e_1) ou (que_1 , e_1), et que l'origine de cette chaîne, catégorie vide, se trouve dans une complétive introduite par à, de ou par. Or, Huot (1982) montre qu'il s'agit bien là de complétives prépositionnelles, autrement dit de GP. En effet, (a) elles sont parallèles à des GP de la forme P-GN

- (4.123)a. je tiens à ce choix
 b. je me souviens de ce roman
 c. j'ai commencé par ce roman

(b) elles sont cliticisables, de la même manière que les P-GN :

- (4.124)a. j'y tiens, (à ce choix
 (à lire la fin de ce roman avant ce soir
 b. je m'en souviens, (de ce roman
 (d'avoir lu ce roman

Si l'on dit que les compléments à ce choix, de ce roman, par ce roman, sont des GP, il faut le dire également des complétives. Ainsi, s'il est exclu de relativiser dans un GP de la forme P-GN, on voit qu'il n'en va pas de même si l'on a affaire à une complétive de la forme P-S.

(2) Le complément de la totalité, dans un GN partitif, est un GP, cf. §

3.1.3. Pourtant, il arrive que l'on puisse relativiser dans un tel complément :

- (4.125)a. un hôpital dont le tiers des lits reste inoccupé
 b. un hôpital dont l'un des services est fermé le week-end
 c. ? un hôpital dont deux des salles sont fermées le week-end

Les relatives en dont ne sont pas isolées : l'interrogation et la phrase clivée fonctionnent de la même manière ; ainsi, les exemples de (4.126)

et (4.127) sont parallèles à ceux de (4.122 et (4.125) :

- (4.126)a. (de quel roman tiens-tu à lire la fin avant ce soir ?
 (quel roman tiens-tu à finir avant ce soir ?
 b. (de quel hôpital le tiers des lits reste-t-il inoccupé ?
 (de quel hôpital l'un des services est-il fermé
 (le week-end ?
 (de quel hôpital deux des salles sont-elles fermées
 (le week-end ?
 (4.127)a. (c'est de son roman d'espionnage qu'elle tient à lire
 (la fin avant ce soir
 (c'est son roman d'espionnage qu'elle tient à finir
 (avant ce soir
 b. (c'est de l'hôpital La Pitié que le tiers des lits
 (reste inoccupé
 (c'est de l'hôpital La Pitié que l'un des services
 (sera fermé ce week-end
 c. ? (c'est de l'hôpital La Pitié que deux des salles
 (seront fermées le week-end prochain

C'est cet ensemble de données qu'il faut garder présent à l'esprit pour évaluer la pertinence des traitements qui ont été proposés pour le contraste illustré en (4.110-1) vs (4.112) : il y a des difficultés à relativiser dans certains compléments ; encore faut-il voir de quels complément il s'agit. Différentes solutions syntaxiques ont été envisagées : elles sont examinées successivement dans le paragraphe qui suit.

4.2.2. Les traitements syntaxiques.

4.2.2.1. Le Principe A/A.

Pour rendre compte du contraste entre (4.110-1) et (4.112), Kayne (1975 : 109-29) fait appel au Principe A/A. Il en discute deux formulations, la formulation "absolue" et la formulation de "désambiguïsation", qui sont systématisées en (4.128) :

(4.128) Principe A/A :

(1) Formulation absolue :

Dans la configuration

...X₁... α [...β[e₁]...]...X₁... ..

où α et β ont la même catégorisation syntaxique, aucune règle ne peut mettre en rapport la catégorie vide e₁, et son antécédent X₁

(2) Formulation de "désambiguïsation"

Si une règle est applicable à plus d'une catégorie de type A, alors elle est appliquée à la catégorie maximale de type A.

Les arguments en faveur de la pertinence du Principe A sont de deux ordres :

- (1) Le Principe A/A rend compte des données de la relativisation (de l'interrogation ou de la phrase clivée) de la manière suivante : les génitifs sont, dans cette analyse, tous des GP ; ils peuvent donc être relativisés, i.e. mis en relation avec un *de* GN dans COMP, s'ils sont dominés par un GN, mais non s'ils sont dominés par un GP ; en revanche, s'ils sont dominés par un GP, c'est le GP maximal qui se trouve dans COMP, cf (4.116-117).
- (2) Le Principe A/A autorise, comme c'est souhaitable, l'extraposition d'un *S* hors d'un GN. Kayne remarque, en effet, que les relatives, les comparatives et les *S* en *de* + Adjectif peuvent être extraposées³⁵, en fin de phrase, hors d'un GN complément d'une P :

- (4.129)a. *(il ne parlera de rien, demain soir, qui puisse (vous intéresser (Kayne, 1975:123) (on a débattu d'une proposition, hier soir, qui (soulève des questions intéressantes pour l'ensemble (de la communauté*
- b. *ce vendeur s'est intéressé à plus de produits condamnés, depuis le début de l'année, que de produits porteurs*
- c. *il ne parlera de rien, demain soir, de très intéressant (Kayne, 1975:123)*

Or, cette extraposition est permise dans la mesure où elle ne met pas en jeu deux catégories identiques, puisqu'il s'agit de GP et de *S*.

D'autre part, en élargissant les données à la cliticisation, Kayne est amené à choisir la formulation "absolue" du Principe, plutôt que la formulation de "désambiguïsation". Le clitique *en* montre, en effet, un contraste identique à celui qui nous occupe : il peut être lié à une position interne à un GN, à la condition que celui-ci ne soit pas complément d'une préposition :

- (4.130)a. *j'en connais la démonstration*
 b. * *je m'en suis intéressé à la démonstration*

Si l'on admet que le *en* génitif est un GP, lié à une position GP, vide, on voit que la première formulation de A/A autorise (4.130a) et exclut (4.130b) : c'est seulement dans le second cas que les deux catégories dominante et dominée sont identiques. Mais la seconde formulation autoriserait (4.130b), car la cliticisation ne saurait concerner le GN dominant, et n'est donc applicable qu'au complément du GN, que ce dernier soit un objet direct GN ou un objet prépositionnel.

Mais le Principe A/A rencontre suffisamment d'objections, si l'on part des analyses qui ont été adoptées dans ce travail, pour qu'on soit amené à l'abandonner comme explication du contraste entre relativisation dans un GN et relativisation dans un GP :

- (1) La première difficulté est soulevée par Kayne (1975:124) : comme on l'a dit, la catégorie relativisée peut se trouver dans une complé-

tive prépositionnelle, cf (4.122). Ces données ne sont pas problématiques si l'on retient la formulation de "désambiguïsation", puisque la relativisation ne peut s'appliquer à la catégorie GP maximale, qui est la complétive prépositionnelle. En revanche, elles représentent une réelle difficulté pour la formulation absolue, puisque les deux catégories sont identiques (ce sont des GP) et qu'on ne voit pas comment la règle aurait accès à la constitution interne de la catégorie, qui, seule, permettrait de dire qu'elles sont différentes.

- (2) dans l'analyse adoptée ici, cf § 4.1.2.3., tous les génitifs ne sont pas des GP : certains sont des GN [+ Génitif], le Cas Génitif se réalisant comme une séquence *de* GN, d'autres sont des GP. D'autre part, la relativisation du génitif est bloquée si la catégorie dominante est un GP, mais aussi si c'est un GN [+ Datif] ou [+ Gén], cf (4.118a, 119). Pour expliquer le blocage en s'appuyant sur l'identité des catégories dominante et dominée, il faut dire que, d'une certaine manière, les GN marqués du Cas Génitif ou Datif ne sont pas distingués des GP. Certes, il y a une parenté entre ces Cas "obliques" et les GP, qui est manifestée par le fait que la marque casuelle du Génitif et du Datif est formellement identique à une préposition; néanmoins, en termes de catégories, je ne vois pas comment on peut opérer cette assimilation, sans perdre du même coup le bénéfice de la distinction proposée.

- (3) Les GP de la totalité, dans un GN partitif, sont également soumis à cette contrainte, cf (4.112). Ces données ne posent pas d'autre problème pour le Principe A/A que celui de l'identification catégorielle dont on vient de parler, entre GP et GN au Cas Datif, ou Génitif.

En revanche, les relatives qui reposent sur une relation anaphorique partitive entre *dont* (GP de la totalité) et un GN anaphorique de la partie posent problème. En effet, comme on l'a signalé, cf (4.120), la relativisation est exclue dans les mêmes conditions que lorsqu'il s'agit d'un complément génitif ou d'un GP de la totalité ; ainsi, elle est exclue si le GN est complément d'une préposition, si c'est un GN au Datif, ou au Génitif, cf, respectivement, (4.131a, b, c)³⁶ :

(4.131)a. * *les romans de Balzac_I dont il a travaillé*

GP [*sur* GN_{*i* ∈ I} [*le plus populaire* N [*e*]]]

b. * *des amis_I dont_I il a parlé GN [+Dat] [*au mieux* informé N [*e*]] de ce problème*

c. * *des athlètes_I dont_I il a voulu tester l'endurance*
GN[+Gén] _{*i* ∈ I} [*des plus jeunes* N [*e*]]

Cette structure ne remplit pas les conditions d'application du Principe A/A : *dont* est lui-même l'antécédent du GN anaphorique, qui ne contient pas de GP vide, comme le montrent les structures illustrées en (4.131); comment pourrait-on les exclure en vertu de l'identité des catégories qui sont, en l'occurrence, le GP et le GN qu'il domine ?

- (4) cette analyse des génitifs pose des problèmes analogues pour la pertinence du Principe A/A en ce qui concerne la cliticisation. Les génitifs qui donnent lieu à la cliticisation sont également des GN [+ Gén] ou des GP, et les catégories dominantes qui la bloquent également des GN [+ Gén] ou [+ Datif] ou des GP. Ainsi, en (4.132a), les deux catégories sont des GP, en (4.132b) la catégorie dominante est un GN [+Datif] et le génitif un GN [+ Gén], et en (4.132c) la catégorie dominante est un GP et le génitif un GN [+ Gén.] :

- (4.132)a. * je m'en_i suis intéressé_{GP} [à la démonstration_{GP} [e_i]]
 b. * j'en_i ai parlé_{GN} [+Dat.] [à un lecteur passionné_{GN} [+Gén.] [e_i]]
 c. * je n'en_i reviendrai pas_{GP} [sur le choix_{GN} [+Gén.] [e_i]]

Autrement dit, le clitique *en* n'est pas spécialisé : il est la tête d'une chaîne dont l'origine peut être n'importe quel type de génitif réalisé comme une séquence *de* GN, lorsque le GN est lexical, que la forme *de* soit une marque casuelle (i.e. une particule), ou une préposition. Pour que les diverses combinaisons illustrées en (4.132) soit exclues par le Principe A/A, il faut, comme dans le cas précédent, dire que les GN au Cas Datif ou Génitif ne sont pas distingués des GP, du point de vue de la contrainte.

De plus, on a supposé que, à côté du *en* génitif, il existe un *en* quantitatif, qui est mis en relation avec un (*de*) N, cf § 3.1.3. Ainsi, le *en* de (4.133a) est un *en* quantitatif ; pourtant, la chaîne est également exclue si le GN qui contient la catégorie vide est au Cas Génitif, ou Datif ou bien est complément d'une préposition :

- (4.133)a. j'en_i ai lu_{GN} [beaucoup N [e_i]]
 b. * je m'en_i suis intéressé_{GP} [à beaucoup N [e_i]]

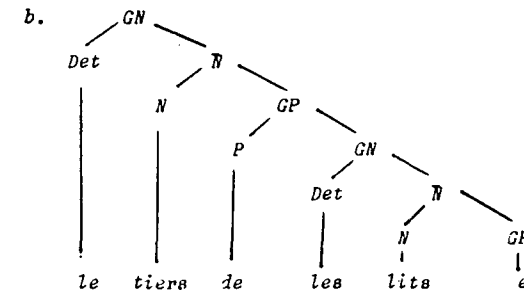
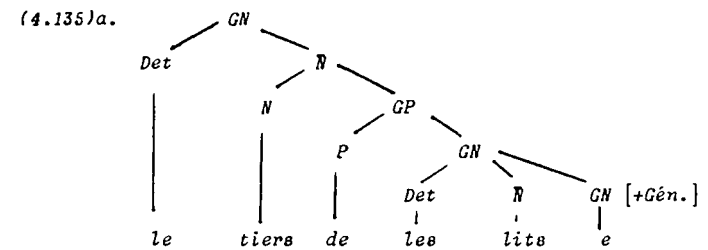
On ne voit pas du tout comment un N pourrait être assimilé à un GP.

(5) Enfin, la contrainte, étant formulée en termes absolus, ne peut rendre compte de la possibilité de relativiser dans un GP de la totalité, cf (4.125). Au regard du Principe A/A ces données ne peuvent apparaître que comme une exception, si c'est bien l'explication du contraste fondamental entre (4.110-1) et (4.112).

Reprenons ces exemples :

- (4.134)a. un hôpital dont le tiers des lits reste inoccupé
 b. un hôpital dont l'un des services est fermé le week-end

On voit que le GN relativisé est dominé par le GP de la totalité, le GN dominant l'ensemble étant un GN partitif, cf *le tiers des lits de l'hôpital*, *l'un des services de l'hôpital*. D'autre part, le complément relativisé est ce type de complément que l'on a dit intermédiaire entre une interprétation de génitif de Possession, cf "un hôpital a des lits/des services", et une interprétation partitive, dans la mesure où lits et services sont des "parties" d'un hôpital, qui constitue une totalité de type assemblage. On a donc a priori deux possibilités syntaxiques : ou le GN relativisé est un GN sujet, qui donne lieu à une interprétation Possessive, et c'est un GN [+Gén.], ou c'est un GP de la totalité. Les deux analyses sont représentées en (4.135), pour le GN de (4.134a):



Quoi qu'il en soit, on voit que la structure pose un problème pour le Principe A/A : (1) ou bien on a affaire à un GP relativisé, cf (4.135b), et, malgré l'identité des catégories dominante et dominée, la structure n'est pas exclue ; (2) ou bien on a un GN [+Gén.], cf (4.135a), et l'on se trouve devant le choix suivant : le Principe A/A

vaut comme explication du contraste initial, cf (4.110-1) vs (4.112), et l'acceptabilité de (4.134) est problématique ; ou le Principe ne vaut pas pour expliquer ce contraste, car les catégories en cause ne sont pas identiques, et l'acceptabilité de (4.134) est attendue, mais on perd l'explication de l'impossibilité de relativiser dans un complément indirect ou un complément de Nom .

En résumé, le Principe A/A rencontre trop de problèmes pour être retenu comme l'explication de l'impossibilité de relativiser (ou interroger) dans un complément prépositionnel ou marqué pour le Cas Génitif ou Datif. D'un côté, il y a un problème de définition concernant l'identité des catégories : on doit compter comme identiques des catégories qu'une analyse plus fine des données oblige à analyser comme différentes (le GP et les GN [+ Gén.] ou [+ Dat.]), et on doit compter comme différentes des catégories qui sont toutes deux des GP (complément nominal et complément phrastique). D'un autre côté, certaines relatives en *dont*-partitif posent problème, car le Principe A/A ne peut traiter ni le blocage qui caractérise la relation anaphorique partitive, ni l'acceptabilité de certaines relativisations dans un GP de la totalité.

4.2.2.2. La Subjacenté.

Contrairement au Principe A/A, le Principe de Subjacenté ne met pas en jeu l'identité des catégories dominante et dominée, mais seulement leur propriété d'être des barrières pour la Subjacenté ou non. Je rappelle ici sa définition, adaptée en termes de chaîne, cf (1.191) :

(4.136) Principe de Subjacenté :

- * Chaîne $(\alpha_1 \dots \alpha_n)$ si l'un quelconque des α est séparé de lieu local α_{n-1} par plus d'une barrière de Subjacenté

Baltin (1977, 1982, 1983) fait appel à la Subjacenté pour traiter certains blocages qui relèvent d'une structure du type (4.137), et mettent donc crucialement en jeu la catégorie GP :

(4.137) * $\dots X_i \dots GP [\dots e_i \dots] \dots X_i \dots$
 X_i est l'antécédent (ou lieu local) de la catégorie vide e_i

Baltin ne traite pas directement les données du français qui ont été énoncées en § 4.2.1., mais il s'appuie sur celles de l'interrogation en *combien* : il fait donc l'hypothèse que l'explication vaut pour le français. Voyons donc en quoi elle consiste.

On sait que *combien*, déterminant de quantité d'un GN, peut se trouver seul dans COMP, alors que le reste du GN est dans une position fonctionnelle dans S. Mais cette structure est exclue si le GN est complément prépositionnel, ou marqué du Cas Datif :

(4.138)a. *combien avez-vous lu de livres, pendant les vacances ?*
 b. * *combien vous êtes-vous intéressé à de livres, pendant les vacances ?*

On peut rendre compte du blocage illustré en (4.138b) en termes de Subjacenté, si l'on fait l'hypothèse que non seulement le GN, mais le GP est une barrière pour la Subjacenté ; les structures de (4.138a,b) sont, en effet, comme en (4.139) :

(4.139)a. $S [COMP [combien_i] \dots GN[e_i \text{ de livres}]]$
 b. $S [COMP [combien_i] \dots GP[P_{GN}[e_i \text{ de livres}]]]$

On voit que la catégorie vide est séparée de son lieu local *combien* par une barrière de Subjacenté en (4.139a), le GN, et par deux barrières en (4.139b), si l'on admet que le GP compte comme barrière pour la Subjacenté.

Comment cette explication éclaire-t-elle les données de § 4.2.1. ? Elle rencontre, en fait, des problèmes comparables, sinon tout à fait identiques à ceux que rencontre le Principe A/A. Elle est valide pour la

relativisation du génitif inclus dans un GP, car la structure est, du point de vue qui nous intéresse, identique à celle de (4.139b), cf (4.112a), illustré ici en (4.140a); elle est valide également pour la relativisation du génitif complément d'un génitif, car il y a (au moins) deux barrières de Subjacence, à savoir deux GN, entre la catégorie vide et son antécédent, cf (4.119), illustré en (4.140b); et encore pour la relativisation du GP de la totalité inclus dans un GP, cf (4.112b), illustré en (4.140c) :

- (4.140)a. $\bar{S} [COMP[dont_i] \dots GP [P_{GN} [\dots GN/GP[e_i]]]]$
 b. $\bar{S} [COMP[dont_i] \dots GN [\dots GN [+Gén] [\dots GN/GP[e_i]]]]$
 c. $\bar{S} [COMP[dont_i] \dots GP [P_{GN} [\dots GP[e_i]]]]$

Mais les autres données de la relativisation font difficulté :

- (1) La Subjacence ne peut expliquer l'impossibilité de relativiser le complément d'un GN au Datif, complément génitif, cf (4.118a), ou GP de la totalité, la structure étant comme en (4.141) :

- (4.141) $\bar{S} [COMP[dont_i] \dots GN [+Dat] [\dots GN/GP[e_i]]]$

On voit, en effet, qu'il n'y a qu'une barrière de Subjacence entre la catégorie vide et son antécédent, le GN au Datif.

- (2) Les données de la relativisation en *dont*-partitif qui posent problème pour le Principe A/A posent également problème pour la Subjacence : pourquoi la relative qui repose sur une relation anaphorique partitive n'est-elle pas bonne quand le GN anaphorique est un complément prépositionnel, ou un complément au Datif, cf (4.131), alors que ce GN est séparé de son antécédent par une barrière (le GP, cf (4.131a)), ou pas du tout, cf (4.131b,c) ? Pourquoi est-il possible de relativiser dans un GP de la totalité, cf (4.125), alors que la catégorie vide est séparée de son antécédent local par deux barrières, GP et GN ?

- (3) Il est possible de relativiser dans une complétive prépositionnelle, cf (4.122). On pourrait arguer que l'on n'a pas, en fait, de complétive qui illustre la structure P- $\bar{S}$: si l'on a une préposition, on n'a pas de complémentiser ; on proposerait alors la structure P - S. Si l'on admet, de plus, comme on le fait généralement (cf Sportiche, 1981, et ici, § 2.1.), que $\bar{S}$ et non pas S, en français, est une barrière pour la Subjacence, on voit que le GP qui a la structure P - S constitue en lui-même une seule barrière. On autorise ainsi la relativisation du complément de V ou A, dans une complétive prépositionnelle; cependant, on voit qu'on exclut toujours celle d'un complément de Nom, puisqu'à la barrière de GP s'ajoute toujours celle du GN. Autrement dit, on explique les relatives de (4.122b,d,f), mais non celles de (4.122a,c,e), cf les structures (4.142a) et (4.142b) :

- (4.142)a. $\bar{S} [COMP[que_i] \dots GP [P_S [\dots GN[e_i]]]]$
 b. $\bar{S} [COMP[dont_i] \dots GP [P_S [\dots GN [\dots GN/GP[e_i]]]]]$

Enfin, il faut observer que les données de l'extraposition d'un $\bar{S}$ relatif ne constituent par un argument en faveur de la solution, comme c'était le cas pour le Principe A/A. Considérons, en effet, la structure (4.143), qui correspond aux phrases de (4.129) :

- (4.143) $\dots GP [P_{GN_i}] \dots \bar{S} [COMP[GN_i] \dots] \dots$

Deux possibilités se présentent : (1) le $\bar{S}$ relatif extraposé est mis en relation avec une "trace", un $\bar{S}$ vide, inclus dans le GN ; (2) ou bien il n'y a pas de chaîne entre le $\bar{S}$ relatif et une position interne au GN. Dans le second cas, il n'y a pas à ce niveau de relation qui permette de tester l'hypothèse. Dans le premier cas, on voit que cette chaîne traverse le GN et le GP. Il faut donc admettre ou bien qu'elle échappe à la Subjacence, et les données ne confirment ni n'infirmement l'hypothèse, ou bien que le GP

n'est pas une barrière de Subjacence. Par ailleurs, on peut faire un raisonnement identique en ce qui concerne la relation entre le GN antécédent de la relative et le GN relatif, qui se trouve dans COMP : ou bien la Subjacence n'est pas pertinente, ou bien le GP n'est pas une barrière de Subjacence.

La solution qui consiste à dire (1) que le contraste entre la relativisation (ou l'interrogation) du complément de Nom dans un GN sujet ou objet direct et dans un GN complément d'une préposition ou marqué du Cas Datif ou Génitif est un effet de la Subjacence, et (2) que le GP est une barrière de Subjacence, doit être rejetée, car elle ne rend pas compte des données de manière satisfaisante.

En fait, ce résultat est le bienvenu : j'ai montré que l'interrogation et la relativisation se comportent de manière différente vis-à-vis de la Subjacence : l'interrogation y est toujours soumise mais non la relativisation du GP, ou, d'une manière générale, la relativisation en *dont*, cf § 2.1.3. Ainsi, la relativisation du complément de Nom en (4.144) n'observe pas la contrainte, puisque le GN relativisé est séparé de son antécédent par deux barrières, le GN dont il fait partie et le $\bar{S}$ interrogatif :

- (4.144)a. *Un étudiant dont on sait combien le travail est sérieux*
 b. $GN_i [GN_i \bar{S} [COMP[dont_i] \dots \bar{S} [COMP [combien]$
 $\bar{S} [GN [le travail e_i] \dots]]]]$

Si donc on avait pu montrer que l'impossibilité de relativiser, comme d'interroger etc., le complément de Nom hors d'un GP était un effet de la Subjacence, on se serait trouvé devant un sérieux problème de cohérence dans l'analyse. Mais l'hypothèse ne peut être retenue, et l'on maintiendra sans difficulté que la relativisation en *dont*, et la relativisation du GP n'observent pas le Principe de la Subjacence.

4.2.2.3. Contrainte d'île et "Gouvernement étendu".

On pourrait penser que le blocage de (4.112) illustre une contrainte du même type que les Contraintes d'Iles. A l'appui de cette approche, on notera que le blocage concerne le même type de GN relativisé que les Contraintes d'Iles (cf la Contrainte sur le $\bar{S}$ sujet, sur les circonstancielles etc.) : il est pertinent pour la catégorie vide origine de chaîne, et pour le GN anaphorique partitif, mais non pour le pronom de la DPR.

Dans les analyses proposées ici, cf chapitres I et III, la DPR a une structure de chaîne, comme les relatives en *que* ou à mot *qu-* ; en revanche, la relation anaphorique partitive n'est pas une structure de chaîne ; d'autre part, le GN anaphorique partitif est, syntaxiquement, un GN vide. Il s'agirait donc d'une contrainte sur la mise en relation entre une catégorie vide et son antécédent dans COMP.

Si l'on assimile le blocage en question à une Contrainte d'Île, et si l'on voit les Contraintes d'Iles comme des contraintes sur le trajet entre un COMP et une catégorie vide, c'est vers les travaux de Kayne (1981a, 1984, 1985) qu'il faut se tourner. Voyons donc si les formulations qu'il a proposées sont susceptibles de traiter le contraste qui nous occupe. Il y en a deux, que l'on examine successivement :

(1) la contrainte dite du "ECP étendu" :

(4.145) Contrainte du ECP étendu (Kayne, 1981a)

α c-commande β et il y a une catégorie lexicale X telle que X gouverne β et α est contenu dans une "percolation projection" de X .

α est l'antécédent de la catégorie vide β

Les détails techniques de la formulation n'importent pas ici ; on admettra qu'un $\bar{S}$ est la projection de V et qu'un $\bar{S}$ est la "percolation projection" d'un $\bar{S}$ enchâssé si celui-ci est l'objet de V . On voit qu'une

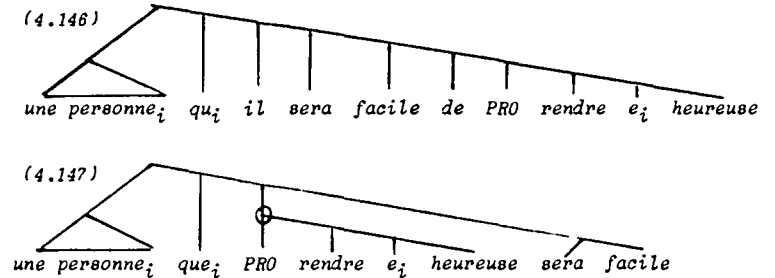
catégorie vide, dans une relation à distance, n'est légitime, au regard de (4.145), que si elle est gouvernée par V, dans un $\bar{S}$ complément d'objet du V du $\bar{S}$ supérieur etc. Cette Contrainte est effectivement intéressante pour dire les Contraintes d'Iles, puisque ni le $\bar{S}$ sujet, ni les $\bar{S}$ circonstanciels, ni les relatives ou comparatives ne sont les objets de V : le $\bar{S}$ matrice qui contient l'antécédent α de la catégorie vide ne peut être défini comme une "percolation projection" de ces $\bar{S}$.

Cependant, la relativisation du complément de Nom pose problème, quelle que soit la position du GN dominant : on ne voit pas comment un $\bar{S}$ pourrait être défini comme la projection ou la "percolation projection" d'un GN. Admettons, cependant, que ce problème soit résolu; on ne voit pas comment la Contrainte (4.145) ferait la différence entre la relativisation dans un GN et dans un objet prépositionnel : si l'on veut autoriser la relativisation dans une complétive prépositionnelle, il faut admettre que la percolation n'est pas gênée par la présence de la P (ou d'une marque casuelle identique formellement à une P). Autrement dit, cette Contrainte ne s'applique pas à la relativisation du complément de Nom, mais seulement à la relativisation du complément de V ou A. Si on veut l'appliquer au cas du complément de Nom, en effet, on n'obtient pas les résultats désirés : ou bien toute relativisation du complément est exclue, ou bien elle est autorisée dans le GP comme dans le GN.

(2) la contrainte de "connexité" :

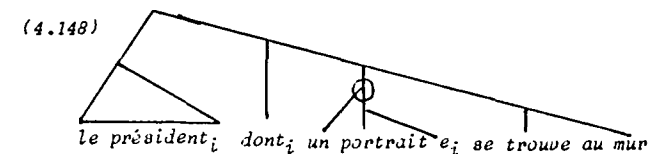
L'idée de base de cette formulation est la suivante : il y a une analogie entre la position des compléments par rapport au terme (N,V,A) qui les gouverne et la position de la catégorie vide par rapport à son antécédent, dans l'arbre qui représente la structure syntaxique³⁷. Ainsi, en français, les compléments sont à droite et la catégorie vide doit être dominée par des Projections Maximales qui constituent des branche-

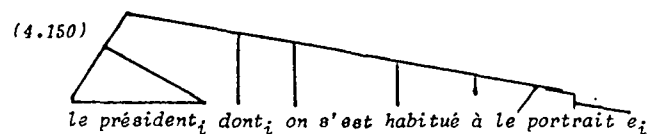
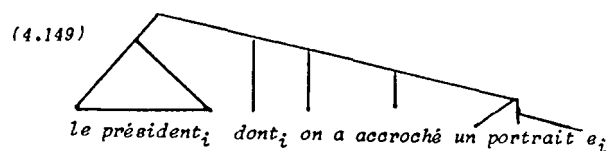
ments à droite dans l'arbre. Kayne regarde plus précisément le cas des compléments de V : si l'on regarde la séquence de noeuds allant du V, terme gouverneur, vers le noeud qui domine l'antécédent de la catégorie vide, on doit constater que cette séquence ne traverse pas de Projection Maximale comptant une branche gauche, cf Kayne (1984,1985). D'où la différence entre (4.146) et (4.147):



Cette contrainte rend compte, comme on le voit, de la Contrainte sur le S sujet. La question que l'on se pose ici, est de savoir si elle est pertinente en ce qui concerne la relativisation des compléments de Nom, et plus particulièrement, si elle rend compte du contraste entre (4.110-111) et (4.112).

Il apparaît clairement que cette deuxième formulation concernant le trajet entre la catégorie vide et son antécédent ne peut être généralisée pour couvrir également le cas des compléments de Nom. Représentons, en effet, les structures de la relativisation dans un GN sujet, dans un GN objet, et dans une GP complément de V :





La condition apparaît doublement inadéquate : (1) elle ne fait pas de différence entre (4.149) et (4.150) : ni dans un cas, ni dans l'autre, le trajet qui va de la catégorie vide, ou du N gouverneur vers l'antécédent *dont* (et le GN antécédent de la relative) ne traverse une Projection Maximale qui constitue une branche gauche. Les deux structures sont donc également admissibles regard de la condition de connexité. Pourtant, la relative correspondant à (4.149) est acceptable, alors que celle qui correspond à (4.150) est exclue, cf. (4.111) vs (4.112).

(2) elle exclut la relativisation à partir du GN sujet : en effet, le GN qui domine la catégorie vide et le N gouverneur est une Projection Maximale, et constitue une branche gauche. Pourtant, on peut relativiser dans le GN sujet, du moins en français.

Ainsi, la condition autorise la structure que l'on cherche à exclure, et exclut l'une des structures qu'il faut obtenir.

On peut arguer que ces données ne constituent pas une remise en cause de la condition de connexité, la condition sur l'ordre des compléments n'étant pas la même pour les compléments de Nom et pour les compléments de V ou A. Et cela est certainement vrai pour le génitif sujet, comme on

l'a vu en § 4.1.3. De plus, le génitif sujet n'est pas gouverné par le N tête, mais par le déterminant *le* (ou, alternativement, il n'y a pas, dans ce cas, de catégorie vide, *le* appartenant à la position sujet, cf § 4.1.3.).

La condition ne serait donc pas pertinente pour le cas des génitifs sujets, dans la mesure où elle fait très précisément appel au trajet qui va du gouverneur de la catégorie vide à l'antécédent. Seule la relativisation des génitifs en position d'objet, et des GP de la totalité dans les GN partitifs poserait donc problème.

Mais le point de l'argumentation n'est pas là : il ne s'agit pas tant de d'évaluer la généralisation possible de la condition de connexité au cas de la relativisation des génitifs, que de voir si celle-ci est susceptible d'apporter une solution au contraste qui nous intéresse, à savoir l'acceptabilité de (4.148-9) et l'inacceptabilité de (4.150). Or, on constate qu'il n'en est rien. Il ne servirait donc à rien de chercher à étendre la condition au cas des compléments de Nom, si l'on cherche par là à traiter ce contraste. On admettra donc que, dans l'état actuel de la formulation, la condition de connexité est pertinente pour la relativisation des GN qui appartiennent au domaine de S, c'est-à-dire les GN sujets de S et les compléments de V ou A, mais ne dit rien sur les compléments de Nom.

Résumé du § 4.2.

Dans ce paragraphe, les données concernant l'impossibilité de relativiser le complément de Nom dans un GP ont été rappelées, et reformulées en fonction des analyses qui ont été proposées au cours de ce travail.

Elles peuvent être résumées comme suit :

- (1) en ce qui concerne le type de catégorie dominante, on constate :
- que l'on peut relativiser dans une complétive prépositionnelle;
 - que l'on ne peut relativiser ni dans un GP, complément de V, de A ou de N, ni dans un GN au Cas Datif (complément de certains V), ni dans un GN au Cas Génitif (génitif sujet ou objet direct dans les GN).

- (2) en ce qui concerne le type de catégories dont la relativisation est bloquée, on constate :

- que le pronom de la DPR n'est pas concerné ;
- que la catégorie vide, GN [+Gén.] ou GP origine de la chaîne dont la tête est *dont* (ou la forme de *qui*), et le GN anaphorique partitif, deuxième terme de la relation anaphorique partitive ayant comme premier terme *dont*, GN qui est syntaxiquement une catégorie vide, sont tous deux concernés.

Trois solutions de type syntaxique ont été successivement envisagées :

Le Principe A/A, le Principe de Subjacence, et deux conditions sur le trajet entre la catégorie vide et l'antécédent, Condition de "Gouvernement Etendu" et condition de connexité. Mais ces solutions se sont révélées insuffisantes ou non pertinentes. Ce constat négatif n'est, en fait, pas très étonnant. Faisons un retour vers les données. Le fait qu'il y ait des GP dans lesquels on peut relativiser, d'une part, et que les catégories dominantes qui bloquent la relativisation, comme les catégories relativisées, d'autre part, ne se limitent pas strictement au GP, rendent problématique un traitement qui repose sur l'identité des catégories dominantes et relativisés, ou sur l'idée que le GP est une "île". D'autre part, le fait que l'on puisse relativiser dans un GN sujet, comme dans un GN objet, et que l'on ne puisse relativiser dans un objet GP, rendent impossible une explication qui repose sur la position comme constituant gauche ou constituant droite du GN dominant.

NOTES DU CHAPITRE IV.

1. Cf. par exemple, l'observation de Kayne (1975:125).
2. On ne comparera pas, sur ce point, la cliticisation et la relativisation:
 - (1) les seuls clitiques possibles sont *en* et *y* : on peut donc opposer que les compléments en *de* et ceux en *à*.
 - (2) l'occurrence du clitique a des propriétés différentes de celle du GP relativisé : (a) certains locuteurs n'acceptent *en* que s'il reprend un GN [+ Animé] ; (b) le clitique ne peut régulièrement apparaître qu'en relation avec une position dominée par GV.
3. Ce problème est repris en § 4.2.
4. On arrive peut-être à faire accepter (4.11c) en accentuant fortement le complément sur *Balzac* : il est difficile de tester la différence entre les deux structures en cause.
5. Sur le contraste entre *j'ai lu trois des romans de Balzac* vs * *j'en ai lu trois des romans de Balzac*, cf § 3.1.3.2.
6. Cf § 3.1.3., les structures (3.98) et (3.99).
7. J'ai montré, au chapitre III, cf § 3.1.2-3-4, que l'interrogation du GP de la totalité en *de* n'est possible que si l'on a un GN partitif à N tête lexical. Cette donnée a été présentée comme un effet de ECP. Or, l'interrogation du GP de la totalité en *parmi* est également exclue :
 - (a) * (parmi quels romans)
(parmi les romans de quel auteur du 19^e)
certains ne sont-ils plus lus?
 - (b) * (parmi quels cadeaux)
(parmi les cadeaux de qui)
est-ce que tu aimes particulièrement le disque de Mozart ?

Ceci ne constitue pas un argument en faveur du rattachement du GP en *parmi* au GN de la partie : l'interrogation en *parmi* est exclue de la même manière si le GN de la partie est du type *certain* que s'il est tel que le GP ne puisse en aucune façon être son complément, cf (b). Mais il faut accepter de resituer l'argumentation du chapitre III : l'impossibilité d'interroger le GP de la totalité, en *parmi* ou en *de*, est due à une cause sémantique. Je pense qu'il s'agit d'une condition sur la construction sémantique des GN comme partie et totalité, et que cette condition est également responsable de l'obligation de l'article défini sur le GN de la totalité, cf * *parmi certains/des cadeaux que l'on m'a offerts, c'est le disque de Mozart que je préfère*. Mais la démonstration sort des limites du présent travail. Du point de vue de l'argumentation du chapitre III, on notera que, pour que l'hypothèse concernant ECP soit valide -i.e. l'hypothèse selon laquelle une catégorie vide ne peut être un gouverneur propre - (1) il faut que les données de l'interrogation soient ce qu'elles sont,

c'est-à-dire que l'on ne puisse interroger le GP de la totalité en *de* si le N tête du GN partitif est vide; (2) mais ces données ne constituent pas en elles-mêmes un argument en faveur de l'hypothèse, puisque l'interrogation est exclue sur d'autres bases.

8. Ces exemples montrent à nouveau qu'il faut faire la différence entre relation anaphorique et co-référence, totale ou partielle, cf § 3.2.2.1. On a dit que la relation anaphorique partitive, entre un GN de la totalité et un GN de la partie, était contrainte par le Principe C. On voit ici qu'un GN de la partie non pronominal peut apparaître dans une relative, c-commandé par un GN de la totalité, car si les deux GN entrent dans une certaine relation de co-référence, ils ne sont pas anaphoriquement reliés.

9. Gunnarsson montre que la structure à GP verbal n'a pas les mêmes propriétés que la structure à extraposition; par exemple, le GN sujet peut se présenter sous la forme d'un pronom personnel dans la structure à GP verbal et non dans l'extraposition; cf (c) vs (d) :

(c) Le Japon ne s'attendait pas à ces attaques; elles sont fréquentes contre la Chine

(d) * pour sa culpabilité dans cette affaire, on n'a trouvée aucune preuve, et elle ne subsiste pas non plus de sa participation au hold-up

Or, la relative a les propriétés des structures à GP verbal, cf (e) :

(e) Le Japon ne s'attendait pas à ces attaques; la Chine, contre laquelle elles sont fréquentes, pourrait lui faire part de son expérience

Il n'y a donc aucun lien syntaxique, ni direct - ce serait la relativisation à partir du GN - ni indirect - ce serait la relativisation à partir d'une position de GP extraposé, elle-même liée au GN - entre le GP dans COMP et le GN sujet.

On notera que des structures à GP verbal, non liés au GN, existent également si le GN est en position d'objet. Mais la démonstration est plus compliquée et n'apporterait rien de plus à l'argumentation.

10. La définition étroite des notions de c-commande a été rappelée en (1.40-41). En revanche, si l'on adopte la définition du gouvernement donnée dans Aoun & Sportiche (1982:214), on peut admettre, en plus de la règle $GV \rightarrow V(GN)(GP)$, la règle $GV \rightarrow V(GP)$. En effet, leur définition est la suivante :

Définition du Gouvernement (Aoun & Sportiche, 1982) :

x governs y iff $\forall \varphi$, φ a maximal projection,

φ dominates $x \iff \varphi$ dominates y

D'après cette définition, le V gouverne le GP, même s'il est dominé par $\bar{V}$, car $\bar{V}$ ne constitue pas une projection maximale.

11. Je rappelle qu'il ne s'agit ici que de la relativisation qui repose sur une chaîne dont l'origine est une catégorie vide, le pronom de la DPR échappe à cette contrainte, cf (4.7).
12. On sait que le pronom accentué, après préposition, ne peut reprendre qu'un GN [+Animé]. D'autre part, je rappelle que le GN collectif, même s'il désigne une totalité composée d'individus qui sont désignés par un GN [+An], n'est pas lui-même, linguistiquement, un GN [+An.] : il n'est pas repris par le relatif *qui*, cf (3.28), ni par un pronom accentué, cf (4.53). Les données de (4.50) tiennent compte de ces faits.
13. Pour Cinque (1980), au contraire, l'analyse d'un complément comme GP suit de ce qu'il se présente sous la forme d'une séquence *de* + pronom; en effet, pour lui, un GN sujet est réalisé comme un possessif, et il n'y a pas de GN objet direct de N.
14. Sur cette question, cf, notamment, Vergnaud (1974), Kayne (1975), Jaeggli (1982) :

- Vergnaud (1974:246-8) donne des arguments en faveur de l'analyse de $\bar{\alpha}$ comme marque casuelle;

- Kayne (1975:145-152) note que certains compléments en $\bar{\alpha}$ donnent lieu au clitique *lui* etc. et d'autres non; il distingue ainsi entre les compléments au "Datif", qui peuvent être cliticisés, et les GP en $\bar{\alpha}$;

- Jaeggli reprend les deux analyses : il oppose ainsi le GN [+Datif] qui est réalisé comme un clitique ou une séquence $\bar{\alpha}$ + GN, dans laquelle $\bar{\alpha}$ est une marque casuelle, et les GP en $\bar{\alpha}$, dans lesquels $\bar{\alpha}$ est une vraie préposition.

15. Les types de totalités sont distingués en § 3.1.

16. La structure du GV "avoir une passion pour GN" est la suivante :

$[V \text{ [avoir]} GN \text{ [une passion]} GP \text{ [pour le jeu]}]$

autrement dit, le GP en *pour* n'y est pas complément du N, comme le montre la relativisation, cf *le jeu pour lequel il a une véritable passion*.

17. Il est possible que le *de* du complément de N dans un GN comme *le retour de la campagne* soit toujours une préposition pleine, avec un sens fort d'origine. Ce serait le cas si les deux *de* sont formellement distingués (de_1 , de_2) et si la sous-catégorisation précise qu'il s'agit de de_1 , i.e. le *de* exprimant l'origine. Une indication en ce sens est donnée par le fait que certains compléments de V, exprimant l'origine, ne peuvent être relativisés en *dont* (en français moderne) :

- (f) ?? le pays dont on ne revient jamais
(g) le pays d'où l'on ne revient jamais

On comprend, en effet, ce contraste si l'on dit les choses suivantes;

- le complément est sous-catégorisé par V ;
- la sous-catégorisation précise de quel *de* (*de*₁ ou *de*₂) il s'agit ;
- *dont* porte la marque casuelle de *de*₂ (la préposition vide), non de *de*₁ (l'origine).

Je reviens sur l'analyse de la P *de* dans les compléments de Nom au § 5.1.1.

18. Le terme "complément de Nom" couvre, dans ce travail, les GN qui sont en position de sujet, comme ceux qui sont en position d'objet, dans le GN.

19. Sur le contraste entre (4.63) et (4.64), cf., pour le français, Ruwet (1972) et Milner (1977, 1982).

..

20. La Condition du Sujet Spécifié est comme suit, cf Chomsky (1973) :

Condition du Sujet Spécifié (Chomsky, 1973):

No Rule can involve X, Y in the structure

... X ... α [... Z ... WYV ...] ... X ...

where Z is the Specified Subject of α

Dans la théorie du Liage, on dira qu'un élément soumis à SSC a pour catégorie de Liage la première catégorie (GN ou $\bar{S}$) qui contient un GN sujet.

21. J'ai montré, au contraire, que la catégorie de Liage, pour un GN en position relativisée, est le $\bar{S}$ [+Tps], cf pour le pronom de la DPR, § 1.2.2.1., et pour la relativisation en *que*, § 2.1.2.1.
22. les critères (1) et (2) sont communs aux analyses de Cinque et de Milner; le critère (3) est emprunté à Milner.
23. Il peut y avoir un certain flottement dans les acceptabilités, concernant tel ou tel N particulier; cela ne remet pas en cause l'argumentation, qui exige seulement que le phénomène existe.
24. Sur ce problème, cf Godard (1985).
25. J'emprunte ce terme à Lyons (1977) : Lyons désigne ainsi l'item lexical V, A, N, dans sa fonction sémantique d'opérateur analogue à la fonction mathématique, saturée par des arguments, pour le distinguer du prédicat, qui, linguistiquement, est une catégorie plus complexe (ce peut être l'ensemble du GV, ou le S relatif). cf § 5.1.2. et l'introduction.

26. Je laisse de côté la question de savoir si ces GN sont générés en position d'objet et déplacés en position de sujet, ou s'ils sont générés en position de sujet, i.e. s'ils sont la tête d'une chaîne dont l'origine est une GN vide en position d'objet. La question peut se poser pour certains d'entre eux, puisqu'on trouve le même complément, avec la même forme de N, en position d'objet et en position de sujet, selon les critères adoptés, cf., par ex. *un ami de Paul/ son ami*.
27. Sur ce type d'interprétation ou "rôle thématique", cf Gruber (1976), Jackendoff (1972).
28. Ainsi, on dit, par exemple, que dans un GN comme *ce cheval*, le prédicateur est *cheval* (x) ; la variable en position argumentale est alors liée par un opérateur dans la position de déterminant, non pas saturée par un complément dans le GN.
29. Ce qui m'intéresse ici, c'est la question des critères qui permettent de distinguer entre compléments sous-catégorisés et compléments non sous-catégorisés, et non la question de savoir si les compléments sous-catégorisés sont toujours présents dans la structure (c'est-à-dire s'ils apparaissent comme des catégories vides, quand ils ne sont pas réalisés phonétiquement). Autrement dit, je laisse de côté l'hypothèse de la "Projection Maximale", cf Chomsky (1981): celle-ci dit qu'un item lexical apparaît toujours accompagné de ses compléments sous-catégorisés; en termes de sous-catégorisation, cela veut dire que la sous-catégorisation est obligatoire.
30. La phrase à extraposition a été étudiée, pour l'anglais, par Guéron (1978, 1980), cf, ici, § 6.2.2.1.
31. J'admets ici que, dans la phrase à extraposition, le GP est en relation syntaxique avec le GN, i.e. il est la tête d'une chaîne dont l'origine est une catégorie vide, interne au GN. Il est possible, en fait, que le GP, dans l'extraposition comme dans la structure à GP verbal, soit syntaxiquement indépendant du GN, et que la différence entre les deux structures soit d'ordre sémantique. Dans ce cas, les exemples de (4.96b), dans leur ensemble suffisent à montrer que le complément en *de* est mobile.
32. Un tableau des génitifs est donné au chapitre V, cf § 5.3.1.1., (5.111).
33. C'est ce que dit l'hypothèse du Filtre des Cas, cf. Rouveret & Vergnaud (1980), Chomsky (1981), cf (1.88) :

Filtre des cas :

* GN : si le GN contient du matériel phonologique et ne porte pas de trait de Cas

Il s'agit ici du Cas abstrait, non d'une marque casuelle : on se souvient que le système des marques casuelles en français moderne est incomplet.

34. La relative est également impossible en (h) :

(h) * les romans de Balzac dont j'ai travaillé sur beaucoup

Mais on ne peut parler de contraste entre la position d'objet direct et celle du GP, puisque la relativisation est également exclue, pour cette structure, si le GN quantitatif est un objet direct, cf (1)

(1) * les romans de Balzac dont j'ai lu beaucoup

Sur ce problème, cf § 3.2.3.2.

35. Kayne (1975) suggère que les séquences en *de* + Adjectif sont des $\bar{S}$, et Huot (1981) argumente en faveur de cette analyse.
36. Sur cette notation pour la relation anaphorique partitive, cf § 3.2.2.2.
37. Plus précisément, la contrainte de connexité est définie de la manière suivante ; cf Kayne (1985)

(1) définition de g-projections de V :

Nous appellerons les g-projections de V la séquence maximale allant de V vers le haut, telle que cette séquence ne traverse pas de projection maximale constituant une branche gauche

(2) définition de G β :

Soit G β : l'ensemble de noeuds composé de g-projections du gouverneur de β , plus β lui-même, plus le noeud Y dans les structures $[V_Y[NP]]$ cf. par ex. *rendre NP heureuse*)
 et $[NP_i Y[NP_i]]$ (où $NP_i = \beta$, ex.
 je ne sais pas $[qui_i S [e_i a dit cela]]$)

(3) contrainte de connexité :

Soit $\beta = [a]$, avec son antécédent A. Alors $\{A\} \cup G\beta =$ sous-arbre.

(La réunion de l'ensemble composé du seul antécédent plus l'ensemble G β défini comme en (2) doit former un sous-arbre).

CHAPITRE V

LA CONSTRUCTION D'UN PREDICAT COMPLEXE

Le chapitre IV a mis en évidence la difficulté que l'on éprouve à rendre compte en termes syntaxiques des contraintes qui caractérisent la relativisation des compléments de Nom : limitation aux génitifs et aux partitifs, et contraste entre la relativisation dans un GN objet direct et la relativisation dans GN au datif ou complément d'une préposition. Dans ce chapitre, je propose d'aborder ces deux problèmes d'un point de vue sémantique. Pour cela, il faut d'abord préciser le modèle sémantique adopté, et, plus particulièrement, la forme sémantique de phrase qui est celle des relatives. On peut alors montrer que les deux limitations restées sans réponse font sens, si on les rapporte à l'interprétation qui caractérise les relatives de manière générale.

5.1. DE LA SYNTAXE A LA SEMANTIQUE.

5.1.1. Rappel : les structures syntaxiques des relatives.

Reprenons les points essentiels de l'analyse qui a été proposée :

A. Les relations anaphoriques :

- Les relatives sont structurées par deux relations anaphoriques :

- (a) Entre le GN antécédent de la relative, et le GN dans le COMP de la relative ;
- (b) entre le GN dans COMP et le GN en position relativisée ; cette seconde relation anaphorique correspond également à la structure des interrogatives dites partielles, c'est à dire celles qui ont un GN [+qu-] dans COMP.

- on distingue entre deux types de relations anaphoriques dans S :

- (a) les chaînes, dont la tête est un GN/CP dans COMP, et l'origine un GN en position A dans S.
- (b) la relation anaphorique partitive, dont le premier terme est *dont*, interprété comme une totalité, et le second un GN anaphorique, interprété comme une partie de cette totalité, qui apparaît dans une position A dans S. Ce deuxième type de relation anaphorique caractérise strictement la forme *dont*; il est donc totalement absent des interrogatives.

- du point de vue de la relation entre le GN dans COMP et le GN antécédent, on distingue entre deux cas;

- (a) le GN dans COMP reprend à l'identique le GN antécédent, ce qui est noté par une co-indiciation ;
- (b) le GN dans COMP n'est pas lié anaphoriquement au GN antécédent, mais il contient un complément de Nom, qui se présente comme un *de* GN [+qu], qui, lui, reprend anaphoriquement le GN antécédent.

On a donc, en ce qui concerne les relatives, trois types de structures, qui sont illustrées en (5.1.) :

- (5.1) a. $[GN_i \{ \text{un livre} \} S [COMP [auquel_i] \text{ on ne pense jamais } GP[e]]]$
 b. $[GN_i \{ \text{un livre} \} S [COMP GP [à l'auteur GN_i [duquel]]] \text{ on ne pense jamais } GP[e]]]$
 c. $[GN_i \{ \text{des romans} \} S [COMP [dont_i] GN_{i \in I} [plusieurs] \text{ sont totalement illisibles}]]]$

La notation $GN_1 \dots GN_{i \in I}$ note la relation anaphorique partitive, de la même façon que la notation $GN_1 \dots GN_i$ note la reprise anaphorique à l'identique. On voit que, en (5.1a), on a, d'une part, une relation anaphorique à l'identique entre le GN dans COMP, et d'autre part, une relation anaphorique, également à l'identique, puisqu'il s'agit d'une chaîne, entre le GN (ou GP) dans COMP et le GN en position relativisée en (5.1b), on a deux relations anaphoriques, dans lesquelles le GN est repris à l'identique, mais ce n'est pas le même GN qui est concerné dans les deux cas : le GN qui reprend anaphoriquement le GN antécédent est inclus dans le GN qui apparaît dans COMP, et qui est, de son côté, la tête d'une chaîne dont l'origine est une position A dans S; il peut donc y avoir, dans ce cas, une certaine ambiguïté lorsqu'on utilise l'expression "le GN relativisé", puisque l'on peut désigner ainsi aussi bien la catégorie dans S que le GN [+qu-] dans COMP; en (5.1c), on a, d'un côté, entre le GN antécédent et le GN (GP) dans COMP, une reprise anaphorique à l'identique, et, de l'autre côté, entre le terme dans COMP et celui qui apparaît dans S, une relation anaphorique partitive.

B. Les contraintes sur les chaînes.

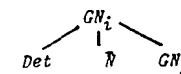
Les chaînes obéissent à des contraintes :

- (1) le GN origine de chaîne est soumis au principe des Catégories Vides, ou ECP, cf (2.45) : le GN vide est proprement gouverné.
- (2) la chaîne obéit à l'une des deux conditions suivantes, cf (1.102) :
 - (a) la relation entre la tête et l'origine est soumise à la Subjacentence ; dans le cadre de l'analyse proposée, on dit que tous les éléments de la chaîne sont des anaphores (à l'exclusion possible de la tête, comme le montrent les interrogatives), cf (2.46).
 - (b) la chaîne, c'est à dire l'un des éléments de la chaîne, porte une marque casuelle, correspondant à celle du GN relativisé.

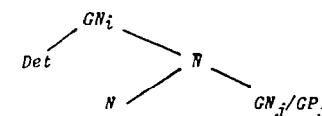
Il faut maintenant vérifier que la relativisation du complément de Nom, telle qu'elle apparaît après l'étude du chapitre IV, obéit à ces deux contraintes : on regardera d'abord le ECP, puis la marque casuelle portée par *dont*.

La relativisation du complément partitif a été étudiée au chapitre IV, en ce qui concerne ECP. Il est apparu que si un GN partitif contenait un GP vide, interprété comme une totalité (ou "complément partitif"), celui-ci était dominé par $\bar{N}$, i.e. proprement gouverné par le N lexical. Quant au complément génitif, il peut être en position de sujet ou d'objet dans le GN, cf (5.2a) et (5.2b), respectivement :

(5.2) a.



b.



Séparons les deux cas : il est évident que le génitif objet est gouverné par le N lexical dont il est l'objet, et se trouve donc proprement gouverné ; la situation du GN sujet vis-à-vis de ECP dépend de la définition que l'on adopte pour la notion de gouvernement¹ :

- (a) si l'on adopte la définition proposée dans Aoun & Sportiche (1982), le génitif en position sujet est proprement gouverné par le N lexical tête du GN, car la première Projection Maximale qui les domine est la même : c'est le GN_i.
- (b) si l'on s'en tient, comme je l'ai fait jusqu'à maintenant dans ce travail, à une définition plus étroite de la définition de gouvernement, la relativisation du génitif sujet présente à première vue une difficulté pour ECP : si une catégorie A ne gouverne une catégorie B que lorsque le premier noeud qui la domine domine également B, on voit que le N tête ne gouverne pas (toujours) le GN sujet.

Mais il y a une autre possibilité; on se souvient, en effet, que le GN sujet, directement dominé par GN, co-occure avec le déterminant *le*, et, en fait, ne forme qu'une seule position avec lui, cf § 4.1.3.1.

On peut donc dire l'une des deux choses suivantes :

- la position sujet n'est pas vide, à proprement parler, puisqu'elle contient *le* : on a une position de sujet discontinue : *le* ...GN.
- *le* fonctionne comme l'antécédent de ce GN vide, en position de sujet, étant co-indicié avec lui; c'est une suggestion également présente dans Aoun (1981).

Il est possible que les deux solutions n'en fassent qu'une seule, en réalité, si "l'antécédence" comme la position discontinue sont notées par une co-indication *le_j* ...GN_j. Mais je laisse de côté l'aspect technique de la solution, qui n'est pas crucial : l'essentiel est que l'on constate que le GN en position de sujet est

proprement gouverné, soit par N, si l'on adopte la définition de Aoun et Sportiche, soit par le déterminant *le*, si l'on s'en tient à une définition plus étroite de la notion de gouvernement.

La deuxième condition que l'on a proposée pour les chaînes doit également être confrontée aux données de la relativisation du complément de Nom ; On a déjà observé que la catégorie vide, dans une relative en *dont*, pouvait n'être pas une anaphore ; ainsi, le complément de V, en (5.3a), le complément de Nom en position sujet, en (5.3b) ou objet, en (5.3c) sont des pronoms (vides), d'après les analyses qui ont été proposées au chapitre II :

- (5.3)a. *un contre-argument_i dont_i je ne vois pas comment je réussirai à me débarrasser e_i*
- b. *un étudiant_i dont_i on voit combien le travail e_i est sérieux*
- c. *Louis XIV_i dont je ne sais plus du tout dans quelle salle il y a un portrait fameux e_i*

La relative de (5.3a) illustre le cas du complément de V, celle de (5.3b) illustre la relativisation du GN sujet, et celle de (5.3c) la relativisation de l'objet. la catégorie relativisée n'a pas d'antécédent dans le COMP de l'interrogative, puisque celui-ci est déjà occupé par un mot *qu-*, et que l'on exclut la possibilité d'un COMP doublement rempli, cf § 2.1.2. On en conclut que le GN vide n'est pas lié dans sa catégorie de liage, et n'observe pas le Principe A : ce n'est donc pas une anaphore, au sens de la théorie du liage.

Il faut donc que la chaîne, dans le cas de la relativisation du complément de Nom, porte une marque casuelle correspondant à celle de la catégorie relativisée. Or, on a dit que le complément de Nom était soit un GN [+ Génitif], soit un GP. cf (5.2) et l'analyse de § 4.1.2.3.

Autrement dit, on a admis une distinction entre une forme *de* qui est une préposition, et une forme *de* qui est une marque casuelle non prépositionnelle, c'est à dire une sorte de préfixe sur le GN, marque du cas Génitif. On se souvient que l'on a distingué, à la suite de Milner (1977, 1982), entre l'ensemble des compléments de Nom génitifs - les compléments de Nom relativisables qui ne sont pas des compléments dans un GN partitif - et les compléments marqués du Cas Génitif, qui sont les GN en position de sujet ou d'objet, par opposition aux GP.

Il y a donc, en réalité, deux chaînes ayant pour tête *dont* (ou *de* qui) et pour origine une catégorie vide :

(a) la chaîne (*dont*_i/*de* qui_i...GN_i [e])

(b) la chaîne (*dont*_i/*de* qui_i...GP_i [e])

et dans ces deux chaînes, c'est la séquence qui se trouve dans COMP qui porte la marque casuelle. La séquence *de* qui ne pose pas de problème : on peut admettre que le *de* est soit une P, soit la marque casuelle, en fonction du Cas du GN relativisé. Mais que dire lorsqu'on a *dont* ? On a dit, en effet, que *dont* est un GP. Si ce GP est susceptible de porter la marque casuelle adéquate pour une chaîne dont l'origine est soit un GP, soit un GN [+Gén.], il faut maintenir à la fois deux hypothèses : (1) *de* est susceptible de deux analyses syntaxiques ; c'est un P, ou une marque casuelle (2) cette différence peut n'être pas pertinente au niveau où sont vérifiées les formes casuelles.

Essayons de préciser l'hypothèse : dans quelles conditions deux éléments syntaxiquement différenciés peuvent-ils être confondus du point de vue de la marque casuelle ? Je propose deux conditions : (a) les deux formes sont identiques phonétiquement ; (b) elles ont le même sens, c'est à dire, elles sont toutes deux dépourvues de sens. Dans cette hypothèse,

dont peut porter la marque casuelle pour une chaîne si le *de* qui apparaît sur le complément, en dehors de la relativisation, est dépourvu de sens.

On peut tester cette hypothèse : si elle est juste, la relativisation en *dont* doit être bloquée lorsque le complément de GN n'est pas introduit par une P vide. Revenons aux analyses qui ont été avancées au chapitre IV (cf § 4.1.2.3.) :

- le P *de* est parfois vide de sens, parfois pourvue de sens ;
- le sens de *de* est un sens peu spécifié d'origine ;
- *de* est pourvu de sens dans certains compléments de V, comme dans la séquence *être de* GN ;
- *de*, dans un complément de Nom peut toujours être une P vide, et doit parfois l'être.

Prenons d'abord les compléments de V. On voit que les compléments qui apparaissent après *être* ne peuvent pas être relativisés en *dont* :

- (5.4)a. *(ce portrait est de Vermeer, je crois
la table est d'un beau bois clair
ce savant est d'une grande gentillesse*
- b. * *(Vermeer, dont est ce portrait, je crois
le beau bois clair dont est cette table
la grande gentillesse dont est ce savant*

Pourtant, d'autres GP, qui apparaissent après *être*, sont relativisables :

- (5.5)a. *(Jeanne est avec son fils Paul aujourd'hui
Jeanne est à l'école X, depuis l'an dernier
la situation est en faveur de l'opposition*
- b. *(Paul, avec qui Jeanne est aujourd'hui
l'école X, où est Jeanne depuis l'an dernier
l'opposition en faveur de laquelle est la situation*

De même, le complément d'un V comme *revenir* n'est pas relativisable en *dont* :

- (5.6) * *Les Etats-Unis dont il doit revenir en mars*

On comprend ces données si la P *de*, dans ces compléments, est bien une préposition pourvue de sens, et si *dont* ne peut relativiser un GP que dans la mesure où le *de* est vide. Il y a cependant une différence entre les compléments de *être de* (5.5), et le complément de *revenir* : le second est relativisable en *d'où*, mais pas les premiers :

(5.7)a. * *(Vermeer, d'où est ce portrait
le beau bois clair d'où est cette table
la grande gentillesse d'où est ce savant*

b. *les Etats-Unis, d'où il doit revenir en mars*

On ne peut attribuer l'inacceptabilité de (5.7) à l'inadaptation de *d'où* au type de GN antécédent; en effet, ces GN sont des antécédents acceptables pour *d'où* :

(5.8)a. *un beau bois clair d'où l'on a retiré quelques imperfections*

b. *la grande gentillesse de ce savant, d'où il faut partir, si l'on veut comprendre ce qui lui est arrivé*

Il faut donc raffiner l'analyse de *de* : en (5.7b) et (5.8), le complément indique le déplacement en même temps que l'origine ; en (5.4) il indique l'origine sans déplacement. Il apparaît que *d'où* relativise le complément qui indique l'origine et le déplacement, c'est-à-dire le "lieu d'où l'on vient", et ne peut relativiser la simple origine sans déplacement. Si c'est exact, le complément qui indique l'origine après *être* ne peut être relativisé ni en *d'où*, ni en *dont* ; les deux relatives paraissent également douteuses :

(5.9)a. ?? *Montpellier dont il est*
b. ?? *Montpellier d'où il est*

Si l'on veut rendre compte de l'ensemble de ces données, il faut donc admettre qu'il y a non pas deux, mais trois possibilités pour la P *de* :

(a) *de* est vide (*de*₁)

(b) *de* indique l'origine, sans déplacement (*de*₂)

(c) *de* indique l'origine et le déplacement (*de*₃)

Pour les formes relatives, on dira que *dont* porte une marque casuelle qui convient à un complément en *de*₁, *d'où* une marque casuelle qui convient à *de*₃ ; les compléments en *de*₂ ne semblent pas être relativisables².

Revenons aux compléments de Nom. On a admis que tout complément de Nom en *de* GN pouvait être introduit par un *de* vide; cependant, dans la mesure où certains GP apparaissent avec la même forme *de* GN et la même interprétation en dehors du GN et dans le GN, on n'avait pas vu de moyen de trancher entre un *de* vide et un *de* pourvu de sens ; c'était le cas, notamment, des compléments d'Agent en *de*, cf *un portrait de Vermeer*, et *ce portrait est de Vermeer*, cf (5.4a). Or, si les hypothèses proposées sont justes, la possibilité de relativiser en *dont*, cf *Vermeer dont on peut voir un portrait en ce moment à Paris*, est un critère suffisant pour dire que ce complément comporte un *de* vide (*de*₁).

En conséquence, on peut maintenir l'analyse de *dont* comme un GP, et, néanmoins, dire que ce GP peut porter la marque casuelle d'une chaîne dont l'origine est un GN [+ Génitif].

Dans le § 5.1.1., on a rappelé les points essentiels de l'analyse proposée jusqu'à maintenant, concernant les structures relatives, illustrées en (5.1), et l'on a vérifié que les chaînes, dans la relativisation du complément de Nom, observent les contraintes générales sur les A-chaînes. On est ainsi conduit à proposer de nouvelles hypothèses sur le sens de la préposition *de*, dans les compléments de Nom, de V ou de A: il apparaît qu'il faut distinguer entre trois *de*, une P vide, une P qui

indique l'origine (sans déplacement), et une P qui indique l'origine et le déplacement. Dont ne peut relativiser un complément en *de* que si c'est une P vide.

5.1.2. hypothèses sémantiques.

5.2.2.1. Les Principes de l'analyse.

Je rappelle les deux principes généraux que j'ai adoptés en ce qui concerne l'étude du sens des expressions linguistiques :

- (1) la construction du sens d'une expression se fait par la combinaison du sens des unités lexicales selon le plan imposé par la syntaxe: le sens d'une catégorie syntaxique complexe est le résultat de la combinaison du sens des différents éléments. Ainsi, le sens résulte de l'articulation des informations lexicales et syntaxiques. C'est ce qu'on appelle le "Principe de compositionnalité", dont on fait remonter la tradition à Frege.

On notera que ce Principe est susceptible de sous-tendre des analyses fort différentes: d'une part, en effet, ce que l'on appelle "syntaxe" recouvre des réalités très différentes, et, en particulier, les catégories élémentaires peuvent être définies de manière fort différentes ; ainsi, les catégories dites syntaxiques, chez les logiciens, ne sont pas forcément les catégories de la syntaxe pour les linguistes.

D'autre part, il n'y a pas de critère indépendant qui permette de décider, en face d'un problème ou d'une différence, de quel niveau de la structure linguistique la solution relève.

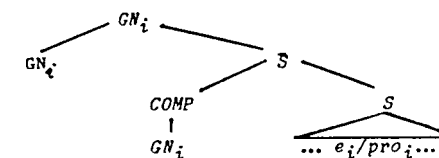
- (2) le sens d'une expression sera représenté à l'aide de formules logiques: on trouvera dans ce travail des emprunts de notions et de notations à la logique des prédicats. Mais ces formules servent à noter des différences et des similitudes de comportement qui sont

strictement de l'ordre de la structure linguistique ; autrement dit, elles notent des propriétés linguistiques, et non pas (ou pas seulement) un certain type de mise en relation avec le monde. Ainsi, il s'agit toujours de se demander pourquoi la phrase X, définie comme une suite de catégories et d'items lexicaux, est acceptable, alors que la phrase Y ne l'est pas.

En conséquence, les hypothèses et les solutions avancées dans ce travail empruntent les éléments à des études de logique, ou de philosophie du langage, mais ne s'inscrivent dans aucun modèle déjà constitué. Il se trouve, en effet, que ces modèles sont bâtis sur des principes, et selon des objectifs qui ne sont pas identiques à ceux de la linguistique. J'adopte donc une solution en quelque sorte moyenne : les représentations ne sont pas originales, en ce sens que je n'ai pas développé un type de représentation du sens des expressions qui serait propre à la linguistique, mais les formes adoptées notent des comportements strictement linguistiques.

L'étude de la construction du sens dans la relative met en jeu à la fois une hypothèse sur la construction du sens du GN, et une hypothèse sur la construction du sens de S, comme on le voit en regardant la structure syntaxique des GN contenant une relative, structure qui est schématisée en (5.10)³ :

(5.10)



La construction du sens du GN, comme celle du S, repose sur le fonctionnement spécifique des catégories N, V et A: ce sont des expressions incomplètes, analogues aux fonctions mathématiques; la représentation de leur sens comporte des places que l'on appelle places argumentales, et la construction du sens des expressions complexes dans lesquelles ces catégories entrent se fait par saturation de ces places argumentales. Pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, j'appelle prédicateur les V, N ou A, envisagés du point de vue de leur fonctionnement sémantique, c'est-à-dire comme des expressions fonctionnelles comportant un certain nombre de places argumentales qui ne sont pas encore saturées.

L'information lexicale des items qui fonctionnent comme des N, V ou A comporte les éléments suivants:

- (a) leur classification morphologique: ce sont des N, V ou A, ou, éventuellement, des items non spécifiés;
- (b) leur sens; on n'entre pas ici dans l'étude du sens des items lexicaux, que l'on note simplement comme suit: le N, du point de vue du sens, est noté N', le V est noté V' etc.
- (c) les informations concernant les arguments, que l'on peut énumérer de la manière suivante:
 - leur nombre, et, éventuellement, la mention de la présence obligatoire de tel ou tel argument dans la structure;
 - leur forme syntaxique, et, éventuellement, leur Cas;
 - leur type interprétatif: à chaque argument est associée une interprétation, appelée, dans le système de Chomsky (1981), un "rôle thématique": c'est une information générale, du type Agent, Thème, Origine etc.
 - leur organisation par rapport au prédicateur; en effet, les arguments sont ordonnés, ou, reprendre les termes de Culicoli (cf. par ex. (1982)), la relation est orientée, et l'un des arguments est la "source" de cette relation. On peut le repérer dans les

structures, en ce qui concerne les V: c'est le sujet d'un S de type GN-GV, avec un V actif. Du point de vue de l'information lexicale, la différence est notée de la façon suivante: l'argument-source ne reçoit pas de Cas du prédicateur. Il ne pourra donc en recevoir que de la structure syntaxique dans laquelle il entre.

Prenons l'exemple de l'item lexical *manger*. La représentation lexicale comportera les informations suivantes:

- (1) c'est un V; (2) c'est une expression fonctionnelle à deux places argumentales, notée *Manger'* (x,y), où x et y sont une paire ordonnée, x représentant la place de l'argument-source (3) l'argument-source est un GN, interprété comme un Agent; l'autre argument est un GN, marqué du Cas [+Accusatif], et il est interprété comme un Thème.

Lorsque se construit le sens d'une catégorie syntaxique complexe, l'information syntaxique et l'information lexicale sont appariées l'une avec l'autre. Ainsi, dans le S *Paul a mangé le chocolat*, le sens du GN *le chocolat* et celui du V sont combinés pour former le GV': l'une des places argumentales de l'expression fonctionnelle qui traduit le V est saturée par le GN *le chocolat*, et ceci ne peut se faire que si ce GN a les propriétés caractéristiques du deuxième argument (celui qui n'est pas l'argument source); ces propriétés sont effectivement présentes, puisque ce GN a le Cas Accusatif, et qu'il est interprétable comme un Thème. Puis ce GV', qui comporte encore une place argumentale non saturée est combiné avec le GN sujet, qui a les propriétés de l'argument-source: ce GN est dans une position telle qu'il ne reçoit pas de Cas de l'item V, et il est interprété comme un Agent.

Précisons tout de suite une définition cruciale dans ce travail: J'appelle prédicat une expression fonctionnelle à une et une seule place argumentale non saturée, et le sens de ce prédicat est appelé une "pro-

priété". Il faut prendre garde, en effet, que deux usages ont cours dans les travaux linguistiques : (a) le prédicat est défini comme une expression fonctionnelle avec une place argumentale non saturée, que l'on peut représenter par une variable ; c'est cette définition qui est acceptée ici ; (b) le prédicat désigne l'expression linguistique (ou, parfois, sa traduction sémantique) qui est une expression fonctionnelle : c'est le N, le V ou le A, quel que soit le nombre de places argumentales non saturées qu'il comporte. Ainsi, *manger* est dit prédicat à deux places, ce que l'on représentera par la formule $M(x,y)$. Pour éviter les confusions, j'ai appelé prédicateur l'item N, V ou A qui est l'expression fonctionnelle autour de laquelle est construit le sens de la catégorie syntaxique complexe, empruntant ce terme à Lyons (1977:434). On notera que les termes de prédicat et de prédicateur sont des noms de catégories sémantiques, et ne disent rien du sens de cette catégorie ; le sens du prédicat est appelé propriété : ce terme est donc utilisé ici de manière très générale, et n'entraîne aucune conséquence en ce qui concerne le type sémantique auquel le prédicat peut correspondre.

Muni de ces définitions, on explicite la façon dont on représente le sens d'un GN : le sens d'un GN est une somme de propriétés. Pourquoi le terme de propriété ? Comme on vient de le voir, la propriété est le sens d'un prédicat, c'est-à-dire d'une expression fonctionnelle avec une place argumentale non saturée. Or, si l'on regarde un GN, on constate aisément que les expressions fonctionnelles qui le composent conservent toujours une place non saturée : elle correspond à l'objet désigné par le GN. Certes, du point de vue formel, on dira que la variable qui fait partie de la représentation sémantique de chaque item traduit comme une expression fonctionnelle est liée par un opérateur qui est situé dans le déterminant ; mais il faut reconnaître que ce liage formel n'est pas identique à la saturation par un argument. C'est ce fonctionnement qui fait que le GN désigne.

Ainsi, pour prendre un exemple simple, le sens du GN *un cheval blanc*, si on laisse de côté la question de la représentation de l'opérateur qui lie la variable, est représenté comme en (5.11), où Σ_p note "somme de Propriétés" et $P(x)$ une propriété non précisée :

$$(5.11) \quad \text{'un cheval blanc'} = \Sigma_p = \begin{pmatrix} \text{Cheval } (x) \\ (+\text{Blanc } (x)) \\ (+P(x)) \end{pmatrix}$$

Parler du sens d'un GN comme d'une somme de propriétés, c'est reformuler légèrement l'hypothèse faite par Montague (1974), selon laquelle le sens d'un GN est un "ensemble de propriétés". Si je préfère parler de somme, c'est que rien ne permet de définir ce sens comme on le fait pour un ensemble : on en peut ni en donner la propriété caractéristique, car on a seulement des propriétés qui s'ajoutent les unes aux autres, ni les énumérer, car cette somme n'est pas stable, ou finie ; en particulier, on sait que le sens d'un GN s'enrichit dans un discours de propriétés qui lui sont appliquées. Le terme de somme indique simplement la forme que prend cette représentation du sens du GN.

Le sens du S se construit par saturation des places argumentales du prédicateur dans S, comme le sens du GN se fait à partir du N. Cependant, il y a une différence majeure avec le GN : toutes les places argumentales correspondent à des catégories syntaxiques présentes dans la structure. Ce n'est pas le cas, on vient de le voir, avec le GN : la variable, dans "*Cheval (x)*" ne traduit aucune catégorie syntaxique, mais est apportée par l'information lexicale : le sens de *cheval* est une propriété. Dans S, il y a correspondance entre places argumentales et catégories syntaxiques ; autrement dit, et il n'y a là rien de surprenant, le sens d'un S n'est pas une propriété.

Comment se fait la saturation des places argumentales du prédicateur dans S ? Poser cette question, c'est poser la question de la forme sémantique de S, forme qui est déterminée par la structure syntaxique et l'information lexicale. Le Principe de "Compositionnalité" adopté ici mène en effet à l'hypothèse qu'il existe différentes formes sémantiques de S. Celle qui nous intéresse, dans l'étude des structures relatives, c'est celle qui construit le sens de S par combinaison d'un prédicat et d'un argument premier. C'est donc vers la définition de ce type de forme sémantique de S que l'on se tourne maintenant.

5.1.2.2. Prédicat et argument premier dans S

Les structures relatives, du point de vue de la construction du sens, appartiennent aux S qui mettent en oeuvre la combinaison de deux catégories, un prédicat et un argument premier. Pour être clair, on présentera d'abord la définition de ce type de S, en regardant les S non relativisés.

Le prédicat a été défini au paragraphe précédent : est un prédicat une catégorie sémantique qui traduit une catégorie syntaxique plus ou moins complexe comme une expression fonctionnelle avec une et une seule place argumentale non saturée.

Qu'est-ce que l'argument premier ? C'est une catégorie qui remplit deux conditions : (a) c'est un argument du prédicateur ; en ce qui concerne les arguments dans S, j'ai accepté la règle simple pour le passage de la structure syntaxique à la structure sémantique, qui dit que les arguments sont les sujets et les compléments sous-catégorisés, cf Chomsky (1981). Autrement dit, la notion d'argument est à la jonction d'un fonctionnement lexical, d'un fonctionnement syntaxique et d'un fonctionnement sémantique. (b) elle remplit certaines conditions structurales, que l'on définit en (5.12)⁴ :

(5.12) Propriétés structurales des arguments premiers :

Le GN argument premier a les propriétés suivantes :

- (1) l'argument premier et le prédicat traduisent des catégories syntaxiques qui sont dans une relation de commande mutuelle : ce sont des catégories-soeurs
- (2) l'argument premier se trouve à gauche du prédicat

Cet ensemble de propriétés renvoie à l'hypothèse qui est faite sur la façon dont se combinent le prédicat et l'argument premier : on dit que le prédicat, expression fonctionnelle, s'applique à l'argument premier, et ces propriétés énoncent les conditions dans lesquelles cette application peut avoir lieu.

Prenons maintenant deux exemples de S qui se construisent de cette manière :

- (5.13) a. $GN[l'enfant] \quad GV [a mangé le chocolat]$
 b. $GN[\begin{smallmatrix} à Paul_i \\ + Dat \end{smallmatrix}] \quad S[notre professeur a donné un livre e_i]$

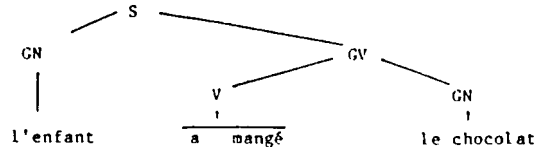
On voit que, dans un cas, c'est le GN sujet qui fonctionne comme l'argument premier, et, dans l'autre, c'est le GN [+Datif] antéposé. Considérons, en effet, les propriétés d'un GN sujet, qui sont données en (5.14), et les structures des phrases de (5.13), qui sont illustrées en (5.15) :

(5.14) Propriétés des GN sujets dans S :

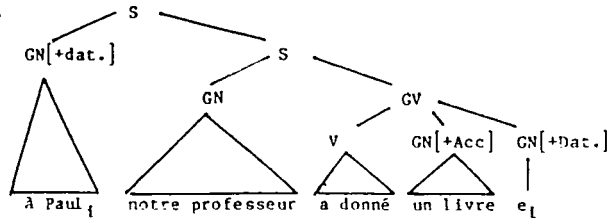
Le GN sujet a deux propriétés :

- (1) il s'accorde avec le V
- (2) il est directement dominé par S, et il c-commande le GV

(5.15)a.



b.



Le GN *l'enfant*, en (5.15a), a les propriétés d'un GN sujet et celles d'un argument premier : d'une part, il s'accorde avec le V, et est une catégorie-soeur du GV ; d'autre part, c'est le GV qui fonctionne comme un prédicat, pour la structure sémantique; en effet, le V est un prédicateur à deux places argumentales; il se combine avec le GN objet, *le chocolat*, pour former une expression fonctionnelle à une place argumentale, c'est-à-dire un prédicat. En conséquence, le GN sujet est bien l'argument premier, puisqu'il c-commande le GV, ou plus exactement le GV', traduction en structure sémantique de la catégorie syntaxique GV, et il se trouve à gauche du GV'.

En (5.15b), on voit que c'est le GN antéposé, *à Paul*, qui fonctionne comme l'argument premier. En effet, cette catégorie est la tête d'une $\bar{A}$ -chaîne, dont l'origine est dans une position A dans S, et c'est ce qui lui permet, d'une part, de fonctionner comme un argument, tout en étant dans une position $\bar{A}$, et, d'autre part, de fonctionner comme l'argument premier vis-à-vis du prédicat.

Il faut bien voir, en effet, que la chaîne dont la tête se trouve dans une "position périphérique de S", pour reprendre les termes de Cinque (1982), c'est-à-dire une position soeur de S, GN/GP antéposé comme en

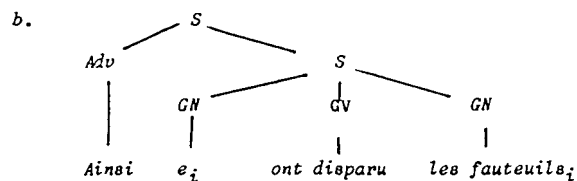
(5.15b), ou GN/GP dans COMP, permet deux choses, du point de vue du fonctionnement sémantique de S :

- (1) d'un côté, comme on l'a dit au § 2.2., les divers éléments de la chaîne forment une unité du point de vue du fonctionnement argumental : il faut et il suffit que la catégorie qui est l'origine de la chaîne soit dans une position A, et argument d'un prédicateur, pour que la catégorie tête de chaîne soit elle-même un argument, et, en particulier, ait le type interprétatif (le "rôle thématique") attribué par le prédicateur.
- (2) de l'autre côté, le GN/GP qui se trouve dans une position soeur de S a des propriétés structurales différentes de celles que lui attribue la position A : en particulier, il peut fonctionner comme l'argument premier, si c'est le S qui est traduit comme le prédicat. Dire, en effet que c'est le GN *à Paul* qui fonctionne comme l'argument premier en (5.15b), c'est la même chose que de dire que c'est le S qui est le prédicat. Ceci veut dire que la catégorie vide, qui est syntaxiquement présente, ne sature pas la place argumentale du prédicateur : elle signale l'existence d'une place argumentale, mais ne la sature pas. Je n'entrerai pas dans l'étude de la structure sémantique d'un S comme celui de (5.15b), qui n'est pas au centre de ce travail, mais je fais l'hypothèse que, du point de vue de la forme de S qui nous intéresse, il s'agit bien d'une structure argument-premier-prédicat; autrement dit, je fais l'hypothèse que la traduction sémantique d'une $\bar{A}$ -chaîne, telle que celle qui apparaît dans cette structure, comporte la traduction de la catégorie vide comme une variable, et la saturation de cette position par l'application du prédicat à l'argument premier.

Ainsi, lorsqu'on parle, à propos des $\bar{A}$ -chaînes, d'un processus de "re-construction sémantique", on dit quelque chose qui est à la fois vrai et faux : il est vrai, d'une certaine manière, que le GN qui se trouve dans la position $\bar{A}$, est interprété comme s'il se trouvait en position A, mais il est faux de dire que la forme sémantique du S dans lequel tous les arguments sont dans une position A est identique à celle du S dans lequel l'un des arguments se trouve en position $\bar{A}$. Tout le fonctionnement sémantique d'une chaîne est là : la catégorie tête de chaîne bénéficie de deux types de propriétés interprétatives, celles qui lui viennent de la position A, origine de la chaîne, et celles qui lui viennent de la position $\bar{A}$, qui entraîne un type de construction différent pour le S.

Ainsi, il y a coïncidence entre le GN sujet et le GN argument premier en (5.15a), mais non en (5.15b). Il existe une deuxième cas dans lequel le GN sujet ne fonctionne pas comme l'argument premier : c'est celui où il n'a pas les propriétés structurales de l'argument premier, bien qu'il ait les propriétés du sujet : c'est le cas du GN sujet dit inversé, cf (5.16a), dont la structure est comme en (5.16b)⁵ :

(5.16)a. Ainsi ont disparu les fauteuils



On voit que le GN *les fauteuils* est un GN sujet : il s'accorde avec le V, et il c-commande le GV. Mais il ne peut avoir le fonctionnement d'un argument premier, car il n'est pas à gauche du GV, qui fonctionne comme le prédicat dans cette structure. On considérera donc que la phrase de (5.16a) met en oeuvre un autre type de structure sémantique.

Du point de vue de la structure syntaxique, la notion d'argument premier a été comparée à celle de sujet ; du point de vue lexical, elle peut, dans une certaine mesure, être rapprochée de celle de source. Ainsi, on voit que le GN *l'enfant*, en (5.13a) cumule non seulement le fonctionnement de sujet et d'argument, mais aussi celui de source de la relation. Mais, en fait, les notions de source et d'argument premier ne se rejoignent que par l'intermédiaire de celle du sujet : il n'y a pas d'argument premier qui soit en même temps source sans être également sujet. Cela n'a rien d'étonnant. En effet, la notion d'argument premier désigne un fonctionnement sémantique, au niveau de la construction du sens de S : elle est donc fondée sur des propriétés syntaxiques, et sur le rattachement de la catégorie à la structure argumentale. Comme on vient de le voir, cf (5.15b), un argument qui n'est pas l'argument source peut fonctionner comme l'argument premier. En revanche, les propriétés syntaxiques de la catégorie qui fonctionne comme argument premier, cf (5.12), empêchent qu'un GN puisse être l'argument premier simplement parce que c'est l'argument-source. Dans quelle position, en effet, serait un GN qui a l'interprétation de l'argument source, si ce n'est pas un GN sujet ? Il n'y a que deux possibilités : ou bien il est dominé par le GV, cf le S impersonnel du type *il est venu deux amis de Paul*, ou bien c'est un GN sujet inversé, cf (5.16b). Ni dans un cas, ni dans l'autre, le GN ne se trouve à gauche du prédicat, même si, au moins pour le GN sujet inversé, il y a une relation de c-commande mutuelle.

La condition d'ordre entre le GN argument premier et prédicat, dans cette analyse, est une condition essentielle pour que, en français, le S soit analysé sémantiquement comme le résultat de la combinaison d'un prédicat et d'un argument premier : cela ne veut pas dire que le GN sujet ne puisse apparaître à droite du GV, mais cela veut dire que, si c'est le cas, le S relève d'un autre type de construction sémantique. On

comprend donc qu'il puisse y avoir coïncidence entre sujet et argument premier- le sujet remplissant les conditions syntaxiques de l'argument premier- alors que la coïncidence entre argument premier et argument source doit passer par la coïncidence entre sujet et argument premier.

On vient de définir les notions de prédicat et d'argument premier. Voyons rapidement comment les deux types de catégories se combinent : le prédicat est une expression fonctionnelle, qui s'applique au GN argument premier. Cette opération donne les résultats suivants :

- (1) du point de vue formel, l'expression S', traduction du S, est complète : la place argumentale non saturée du prédicat se trouve saturée.
- (2) du point de vue de la construction du sens, la propriété, qui est le sens du prédicat, est insérée dans le sens du GN argument premier. On a dit, en effet, que le sens d'un GN était représenté comme une somme de propriétés. Or, le résultat de l'opération dans ce type de S, est d'inscrire la propriété exprimée par le prédicat parmi les propriétés qui composent le sens du GN.

Dans le § 5.1.2., j'ai exposé, de manière schématique, les principes de l'analyse sémantique que j'adopte dans ce travail. Les éléments de l'analyse ne sont pas originaux. Ce qui caractérise cette approche, c'est la volonté d'articuler précisément les informations apportées par la structure syntaxique et celles qui sont portées par les items lexicaux. On notera les points suivants :

- (1) la construction du sens de S se fait par appariement des informations syntaxiques et lexicales; on dit ainsi qu'il y a différentes formes sémantiques de S.

- (2) l'une de ces formes est le S qui se construit par combinaison d'un prédicat et d'un argument premier ; ces deux catégories sémantiques ont été dégagées des catégories avec lesquelles certaines traditions tendent à les confondre : l'argument premier ne doit pas être confondu avec le sujet, ni le prédicat avec le prédicateur ou le GV, même si, dans des structures déterminées, il arrive qu'une même catégorie cumule ces fonctionnements.

Les catégories d'argument premier et de prédicat sont, en fait, définies l'une par rapport à l'autre. Dans l'hypothèse où les catégories complexes sont construites à partir des catégories plus simples, on voit que l'argument premier est celui qui sature le prédicat; la combinaison des deux éléments de cette forme de S dépend d'une configuration syntaxique faite de deux propriétés (c-commande mutuelle, et ordre gauche-droite de l'argument et du prédicat).

5.1.3. Traduction sémantique des relatives.

5.1.3.1. L'analyse.

Un GN comportant une relative est composé de deux catégories : le GN antécédent et le $\bar{S}$ relatif, cf (5.10). La construction du sens de ce GN comporte donc deux aspects : la construction du sens du $\bar{S}$ relatif et la combinaison de celui-ci avec les sens du GN antécédent.

(1) le $\bar{S}$ relatif.

Délimitons les structures syntaxiques que l'on étudie ici :

- On se souvient que les structures relatives sont fondées sur une relation anaphorique entre le GN dans COMP, et le GN en position relativisée, et que celle-ci est ou bien une chaîne, ou bien une relation anaphorique partitive. Je laisse de côté, provisoirement, les relatives en *dont*-partitif, qui reposent sur une relation anaphorique partitive.

- la relativisation, comme l'interrogation, ne se limite pas aux GN argumentaux : on peut relativiser, par exemple, un GP complément de manière, qui appartient sans doute au GV, ou un circonstanciel, GP dominé par S, comme les compléments de lieu et de temps :

- (5.17)a. *Je n'ai pas apprécié la manière dont il m'a parlé*
 b. *Il part aux Etats-Unis, où il doit rencontrer un représentant de la compagnie adverse*
 c. *Je ne me souviens pas de l'heure à laquelle il est parti*

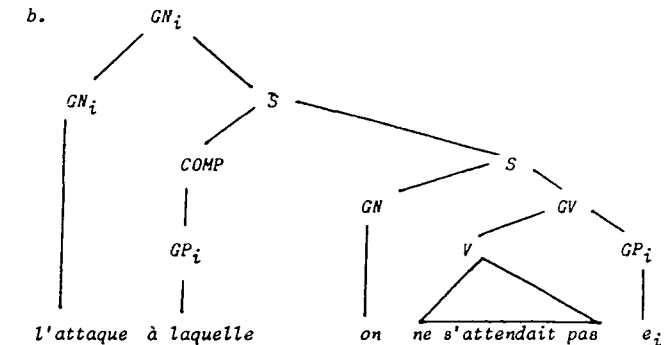
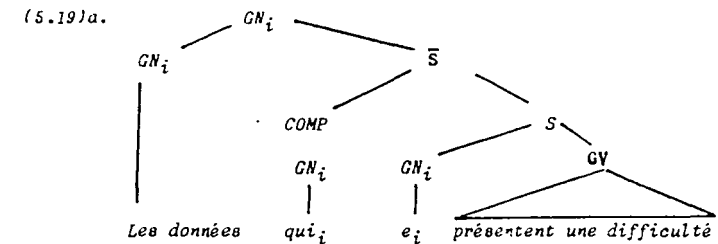
Bien que de telles structures mettent en jeu une division du S en deux parties, et que la combinaison du GN antécédent et du S relatif soit apparemment identique à ce qu'elle est dans la relativisation des GN argumentaux, je ne les étudie pas : la construction du sens de S ne met pas en jeu les mêmes catégories sémantiques que dans le cas de la relativisation des GN argumentaux, et doit être étudiée pour elle-même.

- parmi les GN relativisés que j'étudie ici, il faut distinguer entre les GN arguments du prédicateur de S, et les compléments de Nom, qui posent un problème particulier, comme on va le voir. Je commence donc par établir les principes de l'analyse, en ce qui concerne les GN/GP arguments du prédicateur de S.

Les compléments du V ou du A, qui est le prédicateur dans S, ne posent aucune difficulté pour l'analyse qui a été proposée au paragraphe précédent. On voit que le GN/GP qui apparaît dans COMP fonctionne comme l'argument premier du S relatif. Reprenons quelques exemples :

- (5.18)a. *Les données_i qui_i e_i présentent une difficulté*
 b. *L'attaque_i à laquelle_i on ne s'attendait pas e_i*

Les structures de ces deux relatives sont illustrées en (5.19a) et (5.19b) :



La catégorie dans COMP est la tête d'une chaîne dont l'origine est dans une position A dans S : c'est ce qui lui permet, à la fois, d'être un argument, bien qu'elle ne soit pas dans une position A, et de fonctionner comme l'argument premier, comme on l'a vu au paragraphe précédent, cf § 5.1.2.2.

Ce sont les propriétés positionnelles de COMP qui permettent au GN ou au GP de (5.18) de fonctionner comme l'argument premier. Regardons, en effet, la position de COMP, telle qu'elle apparaît en (5.19) :

On voit aisément que le GN/GP qui se trouve dans COMP a les propriétés structurales de l'argument premier, telles qu'elles sont énoncées en (5.12), puisque le prédicat est le S' (traduction du S relatif), que le

COMP et le S se c-commandent mutuellement, et que le COMP se trouve à gauche du S. On remarque que, en (5.18a), la position origine de la chaîne serait la position de l'argument premier, si ce GN n'était pas relativisé; mais, dans les autres cas, c'est la $\bar{A}$ -chaîne qui fait que le GN fonctionne comme argument premier. De plus, en (5.18a), le GN origine de chaîne ne fonctionne pas lui-même comme argument premier : un GN vide, origine de chaîne, ne sature pas le prédicat.

En même temps que le GN, dans COMP, est l'argument premier, l'ensemble de S est traduit comme un prédicat, et s'applique à l'argument premier. Du point de vue du sens, cela veut dire que le S relatif exprime une propriété qui est appliquée au GN qui se trouve dans COMP. Du point de vue formel, comment le S est-il traduit comme un prédicat? Souvenons-nous que le prédicat, dans cette analyse, c'est une expression fonctionnelle avec une place argumentale non saturée. Or, on représente ce type d'expression avec une variable en position d'argument, cf F(x). Il est donc aisé de proposer une représentation de la traduction de S en prédicat : elle passe par la traduction du GN en position relativisée comme une variable.

Essayons d'être un peu plus précis. Les exemples de (5.18) sont des exemples de chaînes avec un GN vide, en position d'origine. Mais on sait qu'il y a des chaînes relatives, dans lesquelles la position relativisée se présente comme un pronom réalisé ou comme un GN vide lié par un clitique, cf (5.20) :

- (5.20)a. Un argument i dont i je suis sûr que tu ne le i
comprends pas e_i
- b. Une amie i dont i je suis sûr que tu penses à elle i
en ce moment

La règle de traduction de la position relativisée doit donc tenir compte de cette possibilité; comme on a analysé les GN vides, en position relativisée, ou interrogée, comme des GN pronominaux, sans réalisation phonologique, cf § 2.2., on peut écrire la règle comme en (5.21) :

$$(5.21) \quad \bar{S} [\text{COMP} [GN/GP_i] \bar{S} [\dots GN_i [+pro] \dots]] \\ \implies [\text{COMP} [GN/GP_i] \bar{S} [\dots x \dots]]$$

D'autre part, il faut représenter le prédicat et la façon dont il se combine au GN/GP dans COMP. Ce prédicat est un prédicat complexe, car il englobe l'ensemble de S, et non pas seulement le V ou le GV. On adoptera la notation par une expression λ^6 : dans cette notation le symbole $\lambda x [\dots x \dots]$ note un prédicat, quelle que soit la catégorie syntaxique à laquelle il correspond, et l'application du prédicat à une catégorie GN est notée par la formule $\lambda x [\dots x \dots] (GN')$.

On notera donc la règle de traduction de la structure syntaxique des relatives en structure sémantique, comme en (5.22) :

$$(5.22) \quad \text{Traduction de la structure syntaxique des relatives en} \\ \text{structure sémantique :} \\ \bar{S} [\text{COMP} [GN/GP_i] \bar{S} [\dots GN_i [+pro] \dots]] \\ \implies \lambda x [\dots x \dots] (GN')$$

(2) la combinaison du GN antécédent et du $\bar{S}$ relatif.

Dans une deuxième étape, le sens du GN qui contient la relative se construit par la combinaison du sens du GN antécédent et du $\bar{S}$ relatif. Autrement dit, la propriété exprimée par la relative est inscrite dans la somme des propriétés qui représente le sens du GN antécédent : on voit que l'hypothèse n'a rien de révolutionnaire. Il faut seulement s'efforcer de rendre cette proposition plus précise, en cherchant à voir comment se fait le passage de la structure syntaxique à la structure sémantique.

Or, ce n'est pas tout à fait évident de dire que le $\bar{S}$ relatif dans son ensemble exprime une propriété qui s'applique au GN antécédent : on vient de dire, en effet, que le S relatif s'applique au GN qui se trouve dans COMP. En principe donc, le $\bar{S}$ ne peut plus être traduit comme un prédicat. D'autre part, même en admettant que le $\bar{S}$ est à nouveau traduit comme un prédicat, il faut expliquer comment il peut être "appliqué" au GN antécédent, qui n'est pas un argument vis-à-vis du $\bar{S}$ relatif, mais a son propre rôle sémantique dans le S matrice.

En ce qui concerne le deuxième problème, je reprendrai la solution de Bach & Cooper (1978) : le GN antécédent, comme un GN ordinaire, contient, parmi les propriétés qui composent son sens, une propriété non précisée, à laquelle se substitue celle qui est exprimée par la relative. La combinaison du $\bar{S}$ relatif et du GN antécédent se fait par substitution de la propriété exprimée par le $\bar{S}$ relatif à cette propriété non précisée.

Quant à la façon dont le $\bar{S}$ relatif est traduit comme un prédicat, je reprends la suggestion du Gazdar (1980) : on distinguera entre deux cas :

- le GN dans COMP est vide : c'est le cas, en français, de la relativisation du GN objet direct ; j'admets ici, en effet, l'analyse proposée par Kayne (1974/75), selon laquelle la forme *que*, qui se trouve dans le COMP relatif, est une forme de complémentiser, et non pas un pronom. Au niveau de la structure syntaxique, qui donne lieu à la traduction sémantique, on dira que le COMP contient un GN vide, porteur d'un indice, qui peut jouer le rôle d'un GN tête de chaîne ; mais en même temps, j'admets qu'un GN vide, qui apparaît dans un COMP, est ignoré par les règles de traduction de la structure syntaxique en structure sémantique. Ce sont les hypothèses qui

ont été faites au chapitre I, lors de l'examen des restrictions sur la relativisation du GN sujet d'un S complétif, cf § 1.2.1.1. Ce GN vide, qui se trouve dans le COMP du $\bar{S}$ relatif ne peut donc fonctionner comme l'argument premier vis-à-vis du S' relatif. Autrement dit, la règle d'application du prédicat au GN argument premier, qui est le GN dans COMP, énoncée en (5.22), ne vaut pas pour la relativisation du GN complément d'objet direct.

Si le GN qui apparaît dans COMP est un GN vide, je dirai qu'il ne peut saturer le prédicat, et le $\bar{S}$ relatif, dans son ensemble, y compris le COMP, est alors traduit comme un prédicat, qui est appliqué au GN antécédent.

- Le GN dans COMP est un GN [+qu-] ou *dont*.

Ce sont, avons-nous dit, des GN pronominaux, mais ils ont une propriété spécifique par rapport aux autres GN pronominaux. En ce qui concerne leur fonctionnement dans un $\bar{S}$ relatif, on dira qu'ils ont la propriété de contenir une variable dans leur représentation sémantique, et de permettre la traduction du $\bar{S}$ comme un prédicat, et son application au GN antécédent, c'est-à-dire la substitution de cette propriété à la propriété non précisée (propriété variable, si l'on veut) que comporte la représentation sémantique du GN antécédent.

Les règles de la construction du sens d'un GN contenant une relative sont données en (5.23). On note le prédicat qui traduit la relative comme un $\lambda x [S']$ ou $\lambda x [\bar{S}']$, suivant que le GN dans COMP participe ou non à la construction du sens, étant entendu que la représentation sémantique de S ou $\bar{S}$, i.e. S' ou $\bar{S}'$, contient une variable x , qui est formellement liée par l'opérateur prédictif λ ; de même, on admet que le GN [+qu-] et *dont* contiennent une variable dans leur représentation sémantique, et que c'est celle-ci qui est liée par l'opérateur λ , qui apparaît à l'extérieur de la formule :

(5.23)a. Traduction sémantique du GN contenant une relative :

$$GN_i \{ [GN_i] \bar{S} [COMP[GN_i[e]] \bar{S} [...GN_i[e]...]] \}$$

$$\rightarrow \lambda x [\bar{S}'] (GN'_i)$$

b. $GN_i \{ [GN_i] \bar{S} [COMP[GN_i/GP_i [+qu-]/dont_i] \bar{S} [...GN_i...]] \}$
 $\rightarrow \lambda x [\lambda x [\bar{S}'] (GN' [+qu]/dont')] (GN')$

5.1.3.2. Les compléments de Nom.

Dans cette perspective, la relativisation des compléments de Nom apparaît sous un jour nouveau. Considérons en effet quelques exemples :

- (5.24)a. *Un théorème_i dont_i Paul ne comprend pas la démonstration e_i*
 b. *Un livre_i dont_i on ne lit que la moitié e_i, en général*
 c. *Un livre_i à [l'auteur duquel_i]_j on ne pense jamais e_j*

Ce sont des chaînes, et, d'après les analyses proposées, le GP qui est dans COMP doit fonctionner comme l'argument premier, alors que le $\bar{S}$ relatif est traduit comme un prédicat complexe.

Cette structure ne pose pas de problème particulier en ce qui concerne le GP dans le COMP de (5.24c) : ce GP, dans son ensemble, est bien l'argument de V, et il n'y a pas de différence, à cet égard, avec les relatives examinées jusqu'à maintenant; ce qui différencie (5.24c) des relatives de (5.18), ce n'est pas la structure interne à $\bar{S}$, mais la mise en relation de la catégorie qui se trouve dans COMP avec le GN antécédent.

De ce point de vue, la structure pose toujours le problème qui a été abordé au chapitre IV : comment expliquer la limitation de la relativisation aux génitifs et aux compléments partitifs ? Mais l'analyse sémantique avancée en § 5.1.3.1. ne permet pas de faire de progrès dans la manière de l'envisager.

Tel n'est pas le cas pour les relatives en *dont*, de *qui* de (5.24b). En effet, si l'analyse proposée est juste, le GP dans COMP doit fonctionner comme l'argument premier du $\bar{S}$. Or, cela est tout à fait problématique : le complément de Nom n'est pas un argument du prédicateur du $\bar{S}$ relatif; comment pourrait-il être l'argument premier ? Mon hypothèse est que c'est précisément ce problème qui explique les limitations sur la relativisation du complément de Nom. Si j'ai raison, il faut s'étonner de ce que certains compléments puissent être relativisés (ou interrogés), et non de ce que tous les compléments ne puissent l'être. Autrement dit, il faut, pour qu'un complément de Nom soit relativisé, que des règles s'appliquent qui lui permettent de fonctionner comme l'argument premier dans le $\bar{S}$ relatif. Ces règles demandent que soient réunies certaines propriétés sémantiques, qui, à leur tour, se manifestent par certaines propriétés syntaxiques. C'est ainsi que s'expliquent les deux types de limitations qui ont été examinés au chapitre précédent :

- (1) la limitation de la relativisation à certains compléments de Nom, dont la constitution comme classe n'a rien d'évident;
- (2) l'impossibilité de relativiser dans un complément prépositionnel, ou à un cas "oblique" (Datif, Génitif), autrement qu'en passant par la structure illustrée en (5.24c), c'est-à-dire en faisant du GP, ou du GN à un cas oblique, l'argument premier du $\bar{S}$.

L'analyse sémantique adoptée ici renverse donc la question : on ne se demande pas pourquoi la relativisation est bloquée, mais plutôt ce qui permet qu'elle fonctionne. Je présenterai donc l'hypothèse suivante : il y a des règles sémantiques qui ont pour effet de faire du complément de

Nom l'argument premier du $\bar{S}'$, et du S dans son ensemble le prédicat complexe qui lui est appliqué. Les règles sont les suivantes :

- (1) Appelons GN dominant celui qui domine directement le complément de Nom relativisé. La construction du S relatif comme prédicat complexe vis-à-vis du GN relativisé demande que le GN dominant soit l'argument premier vis-à-vis du prédicateur de S.
- (2) Les compléments que l'on a réunis sous le nom de génitifs ont en commun la propriété suivante : ce sont les arguments premiers dans le GN. Ainsi, le complément relativisé est l'argument premier dans le GN qui est lui-même l'argument premier vis-à-vis du prédicateur du S. Il y a comme une série d'emboitements : la propriété exprimée par le S relatif fait partie des propriétés qui composent le sens du GN relativisé. Du point de vue du jeu des propriétés, il y a équivalence entre (5.25a) et (5.25b) :

- (5.25)a. *une actrice dont le chapeau était célèbre*
 b. *une actrice qui avait un chapeau qui était célèbre*

On représentera le sens du GN de (5.25) comme une somme de propriétés ΣP , où $P_n(x)$ note une propriété non précisée, en laissant de côté le problème du déterminant, et la façon dont la variable x, qui apparaît dans la notation des propriétés, est formellement liée :

$$(5.26) \quad \text{Actrice}' = \Sigma P(x) = (\text{Acteur}(x) \\ (+ \text{Fém.}(x) \\ (+ \text{Avoir}(x, \text{chapeau}) \text{ (Célèbre}(y)) \\ (+ P_n(x))$$

- (3) Le complément de la totalité dans un GN partitif n'est pas l'argument premier du GN dominant, mais il devient l'argument premier du S' grâce à une règle qui fait passer du GN de la partie au GN de la totalité : le GN de la partie est l'argument premier du S', et reçoit la propriété qu'il exprime; cette propriété est la propriété

caractéristique de la partie, comme on l'a expliqué au § 3.2.3.2.

La règle consiste à construire le complémentaire de la partie en le définissant par la propriété contraire de la propriété caractéristique de la partie. Ainsi, si A est la propriété caractéristique de la partie, $\bar{A}$ est la propriété caractéristique du complémentaire, et la propriété appliquée à la totalité est (A ou $\bar{A}$).

Ainsi, le sens du GN de (5.27) est représenté comme en (5.28), où l'on néglige, comme en (5.26), les problèmes de déterminant et le liage des variables, et où l'on utilise les indices proposés au chapitre III, cf § 3.2.2.2., pour les GN qui entrent dans une relation de totalité (indice I) à partie (indice $i \in I$) :

(5.27) des romans dont une bonne moitié est illisible

$$(5.28) \quad \text{Roman}' = \Sigma P(I) = (\text{Roman}(I) \\ (+ \text{Pluriel}(I) \\ (+ \text{Lisible}(\text{moitié}_{i \in I}) \\ (\\ (\text{ou illisible}(\text{moitié}_{j \in I})) \\ (+ P_n(I)$$

Le reste du chapitre est consacré à la démonstration de ces hypothèses. On montrera d'abord que le GN dominant est l'argument premier dans S, car cette condition est commune aux deux types de relatives; puis on regardera le fonctionnement spécifique de chacune des deux relatives.

On remarquera que les compléments de Nom qui peuvent être relativisés appartiennent à deux types différents : il y a d'une part les génitifs, et, d'autre part, les compléments de la totalité dans un GN partitif, ou complément "partitifs". Les deux types partagent deux propriétés : (1) le GN dominant le GN relativisé doit être l'argument premier par rapport au prédicat qui traduit le S relatif, et (2) ils ont, au moins superficiellement, la même forme, puisque ce sont des compléments en *de* GN avec un *des* sémantiquement vide. Mais ces deux propriétés ne sont pas les

Indications qu'il s'agit d'une même classe. La première est une condition sur la construction du S comme prédicat s'appliquant au GN relativisé ; or, c'est là le type d'interprétation commun à l'ensemble des relatives, et il se trouve seulement que les compléments de Nom posent un problème à cet égard : c'est parce qu'ils sont des compléments de Nom que la construction du sens de la relative doit passer partiellement par la même voie. Cela ne suffit pas à en faire une classe de compléments que l'on pourrait opposer aux autres. D'autre part, si l'ensemble de ces compléments a la même forme, cela ne dit rien non plus sur un fonctionnement commun : la forme *de*, comme on l'a vu, n'est pas toujours susceptible d'une analyse unique; de plus, la préposition *de* est très utilisée dans les compléments de Nom, et déborde largement les compléments relativisables.

Il y a donc deux types de compléments de Nom qui peuvent être relativisés, qui mettent en jeu deux types de relation sémantique : les uns relèvent de la relation entre arguments et prédicateur, les autres de la relation entre une totalité et une partie. Malgré la diversité formelle des compléments de Nom qui peuvent être relativisés en anglais, il semble que l'on puisse faire la même hypothèse : on a, d'un côté, des génitifs (qui sont, formellement, des GN au Cas Génitif, ou des GP en *of GN*), de l'autre côté, des GN qui désignent une totalité, alors que le GN dominant désigne une partie de celle-ci; ces derniers sont introduits par un certain nombre de prépositions, contrairement à ce qui se passe en français, mais, si les observations de Cattell (1979, 1980) sont exactes, il s'agit toujours de ce même type de relation sémantique. Si cela est vrai, cela confirme que l'identité des formes, en français, ne révèle pas de propriété de fonctionnement des relatives et des interrogatives, et montre, en même temps, que ce n'est pas un hasard si ce sont là les deux types de compléments qui peuvent être relativisés : alors

qu'on ne s'attend pas à ce que des compléments de Nom, qui n'entrent pas en relation avec le prédicateur de S, puissent être relativisés, il y a cependant deux types de construction sémantique qui permettent de le faire.

Dans le paragraphe § 5.1.3., j'ai appliqué l'analyse proposée précédemment, pour la construction du sens de S, aux structures relatives. Le principe général est le suivant : le GN qui se trouve dans COMP fonctionne comme l'argument premier vis-à-vis de S', prédicat complexe qui traduit le S relatif. En fait, on reconnaît là l'analyse traditionnelle des relatives, selon laquelle les relatives expriment une propriété qui est appliquée au GN antécédent, mais rendue plus précise par les définitions des notions d'argument premier et de prédicat, qui articulent information lexicale et structure syntaxique.

On est amené alors à regarder le problème de la relativisation des compléments de Nom sous un nouveau jour : ce qui est problématique, ce ne sont plus les limitations, mais le fait même que la relativisation soit possible. J'ai proposé de dire que la construction du sens dans la relativisation du génitif comme dans celle du complément de la totalité, met en jeu des règles dont l'effet est de faire du GN relativisé l'argument premier d'un prédicat complexe, qui met en jeu la construction du sens dans le GN, comme celle du S.

Résumé du § 5.1.

Une analyse sémantique d'ensemble a été proposée pour les structures relatives. Elle repose sur les deux principes suivants : (1) la construction sémantique des phrases se fait à partir des informations de la structure syntaxique et de la structure lexicale; (2) cette construction peut être notée par une forme sémantique : ainsi, les S relèvent de différents types de formes sémantiques.

L'analyse des relatives est résumée de la façon suivante :

- (1) les relatives sont structurées syntaxiquement par une relation anaphorique, qui prend deux formes, (a) une $\bar{A}$ -chaîne, et (b) une relation anaphorique partitive (entre *dont*, expression de la totalité, et un GN dit ici "anaphorique partitif", cf chapitre III, par ex. *certaines*).
- (2) la forme sémantique du $\bar{S}$ relatif est celle des S qui se construisent par combinaison d'un argument premier et d'un prédicat. L'argument premier et le prédicat sont des catégories sémantiques qui traduisent des catégories syntaxiques. Du point de vue sémantique, le prédicat est une expression fonctionnelle qui comporte une et une seule place argumentale non saturée.
Ce fonctionnement est soumis à des conditions syntaxiques : le prédicat et l'argument premier traduisent des catégories syntaxiques qui se c-commandent mutuellement, et l'argument premier est à gauche du prédicat. D'autre part, il dépend également de la structure argumentale de l'item qui fonctionne comme le prédicateur, puisque l'argument premier doit avoir les propriétés qui correspondent à celles de la place argumentale à saturer.
- (3) la structure relative, structurée par une $\bar{A}$ -chaîne, donne lieu à l'opération suivante : le S relatif est un prédicat qui est appliqué au GN qui se trouve dans COMP, et qui est l'argument premier.
- (4) la possibilité de relativiser les compléments de Nom apparaît alors étonnante, puisque ces compléments ne sont pas les arguments du prédicateur du S relatif. Ils seront relativisables dans la mesure où le S est construit comme un prédicat complexe qui combine le S et le GN dominant le complément relativisé : c'est ce qui explique les conditions qui ont été étudiées au chapitre IV. Dans ce cadre, on peut également formuler une hypothèse sur le fonctionnement de la relative structurée par une relation anaphorique partitive.

5.2. LE GN DOMINANT EST L'ARGUMENT PREMIER DANS S.

5.2.1 Le GN dominant est un argument.

5.2.1.1. Le GN attribut n'est pas un argument.

J'ai fait l'hypothèse que le GN qui domine le complément de Nom relativisé est l'argument premier dans S. Or, la première condition pour qu'une catégorie fonctionne comme argument premier, c'est, bien entendu, que ce soit un argument ; si donc il y avait un GN, dans S, qui ne soit pas un argument, il ne devrait pas autoriser la relativisation de son complément. Mais il n'est pas évident de trouver un GN qui ne soit pas un argument. A première vue, en effet, le GN n'apparaît pas de manière libre, dans S : c'est un GN sujet ou un GN objet, sous-catégorisé par le V. Cependant, il y a bien un GN qui n'est pas un argument : c'est le GN attribut dans une phrase à V *être*.

Que peut-on avancer à l'appui de cette analyse négative- à savoir que le GN attribut n'est pas un argument? Je reprends ici les observations de J.Cl. Milner⁷ :

- (1) lorsqu'un complément est sous-catégorisé par un item lexical V, N ou A qui le gouverne, celui-ci lui impose une forme; en d'autres termes, n'importe quelle catégorie n'est pas possible après n'importe quel item lexical. L'observation n'est pas triviale : elle montre, au contraire, combien le comportement de *être* est isolé : toutes les catégories sont possibles après *être*; ainsi, on a un GN, un GA, un GP et un S, respectivement, dans les exemples de (5.29a, b, c, d) :

(5.29)a	Paul est l'ami du ministre
b.	Paul est très gentil
c.	Paul est d'une grande gentillesse
d.	Le problème est qu'il ne sait jamais choisir

- (2) Si un item lexical est suivi de plusieurs types de compléments, c'est-à-dire de compléments relevant de catégories syntaxiques différentes, ceux-ci sont combinables entre eux; tel n'est pas le cas des compléments qui apparaissent après *être*; ainsi, *dire* est suivi d'un GN et d'un complément en *à* dans (5.30a), mais le GN et le GP de (5.29) ne sont pas combinables; en revanche, ils peuvent être coordonnés, ce qui n'est pas le cas des compléments sous-catégorisés :

- (5.30)a. *Paul a dit la vérité à Jeanne*
 b. * *Paul est l'ami du ministre d'une grande gentillesse*
 c. * *Paul a dit la vérité et à Jeanne*
 d. *Paul est l'ami du ministre et d'une grande gentillesse*

- (3) L'interprétation d'un complément sous-catégorisé dépend (a) de l'item lexical qui le gouverne, et (b) de sa forme; ainsi, le GN et le complément en *à* n'ont pas la même interprétation après *dire*. Autrement dit, c'est le V, N ou A qui impose un certain type d'interprétation à ses compléments, distingués par leur forme. Ce n'est pas du tout ce que l'on constate avec *être* :

- le GN attribut *a*, comme on sait, plusieurs interprétations possibles. On oppose ainsi les phrases qui affirment l'identité des individus auxquels réfèrent le GN sujet et le GN attribut, dites phrases équatives, aux phrases prédictives, dans lesquelles la catégorie post-verbale, qui est un GN ou une autre catégorie, participe à la construction d'un prédicat qui s'applique au sujet. Ainsi, (5.31a) est une phrase équative, et (5.31b) est une phrase prédictive :

- (5.31)a. *Le monsieur qui est près de la fenêtre est le professeur Gros, qui s'occupe d'une fondation pour les paralyés*
 b. *Paul est l'ami du ministre*

Ainsi, une même forme de complément est susceptible d'avoir plusieurs interprétations après *être*

- Plusieurs formes de compléments après *être* sont susceptibles d'avoir la même interprétation : ainsi, quelle différence y-a-t-il, de ce point de vue, entre (5.29b) et (5.29c)?
- Les interprétations du GN attribut, on les retrouve dans des structures où n'apparaît pas *être*; il en va ainsi des GN en apposition qui peuvent être interprétés comme des attributs d'identité ou des attributs prédictifs :

- (5.32)a. *Le monsieur qui est près de la fenêtre, le professeur Gros, s'occupe d'une fondation pour les paralyés*

- b. *J'ai dîné avec Mr X, ami de notre ministre*

Ainsi, on ne peut dire que c'est *être*, qui, en tant qu'item lexical particulier, attribue une interprétation aux compléments qui le suivent, même si *être* permet ce fonctionnement particulier.

- (4) Les GN qui apparaissent comme compléments sous-catégorisés (i.e. les GN [+Acc]) donnent lieu à un clitique, pronom qui varie en genre et en nombre suivant le GN qui est anaphorisé. Le GN attribut se comporte différemment : ou bien il ne donne pas lieu au clitique, c'est le cas du GN d'identité, ou bien il donne lieu au clitique *le*, mais celui-ci ne s'accorde pas avec le GN qui est repris. Ainsi, le GN attribut de (5.31a) qui est un attribut d'identité ne peut être repris que par un pronom accentué :

- (5.33) *Est-ce que le monsieur qui est près de la fenêtre est le professeur Gros?*

- a. *Oui, c'est lui*
 b. * *Oui, ce l'est*
 c. * *Oui, il l'est*

Quant au GN attribut prédicatif, on voit qu'il donne lieu à un clitique qui ne s'accorde pas :

- (5.34) *Tu devrais t'adresser à Paul et à Jacques, puisqu'ils sont les amis de notre ministre*
- a. - *C'est vrai, ils le sont ; mais j'aime mieux commencer par des procédures officielles*
- b. * - *C'est vrai, ils les sont ; mais j'aime mieux commencer par des procédures officielles*

Il est clair que le GN attribut n'a pas le comportement d'un argument, tel qu'on l'a défini en ce qui concerne les arguments dans S, qui sont, en dehors des sujets, les compléments sous-catégorisés. On en conclura que ce n'est pas un argument. Tournons-nous donc maintenant vers les données de la relativisation

5.2.1.2. La relativisation dans le GN attribut.

Peut-on relativiser dans un GN attribut? Si le GN attribut n'est pas un argument, et si le GN dominant le complément de Nom relativisé doit être un argument, on s'attend évidemment à ce que cette relativisation soit exclue. Or, les données ne sont pas aussi transparentes, au moins au premier abord. En effet, on peut relativiser dans certains GN attributs, et non dans d'autres :

- (5.35)a. *Le ministre, dont Paul est l'ami, ne pourrait-il faire avancer ce dossier?*
- b. * *Est-ce que tu as déjà vu des oeuvres de Vermeer dont ceci est un portrait?*

Cette différence peut être ramenée à la différence déjà évoquée entre les attributs d'identité et les attributs prédicatifs. J'assimile ici, pour les opposer aux attributs prédicatifs, deux interprétations qui peuvent, par ailleurs, être distinguées : l'identité et l'identification, cf Higgins (1973), car je fais l'hypothèse que ce sont deux variations d'un même type interprétatif. Le GN est un attribut prédicatif en

(5.35a) et un attribut d'identité en (5.35b). Ainsi, il semble qu'on puisse relativiser dans un attribut prédicatif, mais non dans un attribut d'identité.

Etablissons ce point. Higgins (1973), travaillant sur les données de l'anglais, montre que certaines formes sont associées à l'une ou l'autre de ces interprétations, et un certain nombre de ses observations sont transposables en français. J'en reprends ici trois, en montrant que, dans chaque cas, la possibilité de la relativisation correspond effectivement à l'interprétation prédicative de l'attribut :

- (1) lorsque le GN sujet est le déictique *ce*, désignant une personne, la phrase a toujours un attribut d'identité (ou d'identification, dans les termes de Higgins). Ainsi, le GN attribut est un attribut d'identité en (5.36a), un attribut prédicatif en (5.36b), et l'on voit que le complément de (5.36b) seul est relativisable, cf (5.36c) vs (5.36d) :

- (5.36)a. *C'est l'ami de Paul*
- b. *Il est l'ami de Paul*
- c. * *Paul, dont c'est pourtant l'ami, nous a raconté que...*
- d. *Paul, dont il est pourtant l'ami, nous a raconté que...*

- (2) Lorsque le N tête du GN attribut désigne une fonction, il peut avoir un article défini, ou ne pas avoir d'article, mais ce n'est pas indifférent : s'il n'y a pas d'article, l'attribut est toujours prédicatif; s'il y a un article, il semble que l'interprétation soit celle de l'attribut d'identité/identification : ainsi *ce* est incompatible avec un attribut sans article :

- (5.37)a. *Son frère est maire de New-York*
 b. *Son frère est le maire de New-York*
 c. *Il est maire de New-York*
 d. ? *Il est le maire de New-York*
 e. * *C'est maire de New-York*
 f. *C'est le maire de New-York*

On vérifie que la relativisation est possible si le GN attribut n'a pas d'article :

- (5.38)a. *New-York, dont son frère est maire, justement, devrait t'offrir un magnifique terrain d'investigation*
 b. ? *New-York, dont son frère est le maire, justement, devrait t'offrir un magnifique terrain d'investigation*

- (3) Lorsque l'attribut est un GN défini dont le N recteur est un terme relationnel, au sens étroit, c'est-à-dire un terme désignant une relation familiale, ou ami/ennemi etc., le défini singulier entraîne la référence unique dans le cas de l'interprétation d'identité, ce qui est attendu, mais n'entraîne pas cette conséquence dans le cas de l'attribut prédicatif. Ainsi, la phrase (5.39a) ne présente pas de difficulté, car le GN sujet rend l'interprétation prédicative possible, alors que la phrase (5.39b) est mauvaise, le sujet *ce* étant, comme on l'a dit, réservé à un S comportant un attribut d'identité. On vérifie que la relative n'impose pas l'unicité du référent pour le GN attribut cf (5.39c) :

- (5.39)a. *Paul est le cousin de Jeanne, comme André*
 b. ?? *C'est le cousin de Jeanne, comme André*
 c. *Jeanne, dont Paul est, de même qu'André, le cousin germain, nous a raconté quelques-unes de ses aventures en extrême-Orient*

Ainsi, il apparaît que le complément de Nom peut être relativisé si le GN attribut est prédicatif, non si c'est un attribut d'identité (ou d'identification).

Ces données s'éclairent si l'on admet précisément que le GN attribut, quel que soit son fonctionnement sémantique, n'est pas un argument. Ainsi, il ne peut pas autoriser la relativisation de son complément dans les mêmes conditions qu'un GN argumental. Autrement dit, si la relativisation est possible lorsque l'attribut est prédicatif, c'est que celui-ci fonctionne précisément comme son nom l'indique, c'est-à-dire comme un prédicateur, et que le complément est relativisé comme l'est l'argument d'un prédicateur verbal ou adjectival. La relative en *dont*, de (5.35a, 36d, 38), est semblable, du point de vue du fonctionnement sémantique, à celles de (5.40), et non pas à la relativisation du complément de Nom inclus dans un GN sujet ou objet :

- (5.40)a. *un travail dont je suis sûr que vous êtes capable*
 b. *une difficulté dont il ne se souvient même pas*

En revanche, on fera l'hypothèse que le fonctionnement sémantique de l'attribut d'identité, ou d'identification est différent : ou bien il ne se combine pas avec *être* pour former un prédicat, ou bien il y a construction d'un prédicat qui induit un type de combinaison avec l'argument qui est incompatible avec la relativisation en *dont*, cf § 6.2. Je laisse cette question ouverte.

Mon hypothèse est donc la suivante : si le complément de Nom dans un GN attribut est relativisable, c'est que le N tête du GN fonctionne comme le prédicateur de S⁸. Si cela est juste, cela veut dire que le complément du Nom est relativisé comme l'est le complément d'un V ou d'un A, autrement dit, il ne peut l'être que s'il est lui-même un argument du N. Or, tous les compléments de Nom qui peuvent être relativisés ne sont pas des arguments du N ; d'après les analyses qui ont été proposées dans les

chapitres précédents, il y a au moins deux cas clairs, dans lesquels le complément n'est pas un argument du N : il s'agit d'une part, du GN sujet interprété comme le Possesseur, et d'autre part, du complément de la totalité dans un GN partitif. On s'attend donc à ce que ces compléments ne puissent être relativisés, s'ils font partie d'un GN attribut.

Regardons, en effet, les GN avec un génitif de Possession, cf (5.41) :

- (5.41)a. *Le chien de mon voisin*
 b. *La voiture de Paul*

On ne peut pas dire que le génitif, *mon voisin*, *Paul* est un argument du N *chien* ou *voiture* : d'une part, du point de vue syntaxique, ce GN est en position de sujet du GN, cf § 4.1.3.1.; on ne peut donc s'appuyer sur la règle de traduction du complément sous-catégorisé en argument pour dire que c'est un argument. D'autre part, la paraphrase fait apparaître le verbe *avoir*, cf *mon voisin a un chien*, *Paul a une voiture*, et l'on voit clairement que, si *mon voisin* ou *Paul* est un argument, ce n'est pas du N tête du GN objet, mais du verbe *avoir*. On reviendra plus loin sur la construction du sens dans ces GN. Pour la démonstration présente, il suffit d'admettre que ce génitif de Possession n'est pas un argument du N tête du GN dont il fait partie. La question qui se pose est donc la suivante : le génitif de Possession, dans un GN attribut, est-il relativisable? On voit qu'il n'en est rien; les relatives de (5.43) sont clairement exclues :

- (5.42) *(cet affreux bâtard est le chien de mon voisin
 (la Peugeot est la voiture de Paul*
 (5.43)a. * *(je voudrais bien rencontrer mon voisin, dont cet
 affreux bâtard est le chien, car il fait trop de
 bruit*
 b. * *(Paul, dont la Peugeot est la voiture, est sans
 doute encore dans son bureau*

De même, on constate que la relativisation du GP de la totalité est exclue à partir d'un GN attribut :

- (5.44) *Paul et Jacques sont deux élèves de ma classe de terminale*
 (5.45) * *ma classe de terminale, dont Paul et Jacques, que tu
 connais, sont deux élèves, est particulièrement
 brillante, cette année*

Ces exemples, cependant, sont insuffisants : on pourrait objecter que les relatives de (5.43) et de (5.45) sont mauvaises parce que le GN attribut est interprété comme un attribut d'identité, et bloque la relativisation, indépendamment du type de complément qui est relativisé. Prenons d'abord le cas du Possesseur, cf (5.42) : a-t-on un argument montrant que le GN a l'interprétation prédicative? L'attribut prédicatif, on l'a vu, peut être cliticisé : qu'en est-il du GN en question? Il faut reconnaître que les données sont un peu floues : (5.46) semble quelque peu douteux, sans être totalement exclu :

- (5.46)a. ? *Est-ce que cet épagneul ne serait pas le chien de
 mon voisin?*
 - oui ; il l'est
 b. ? *Est-ce que la Peugeot est bien la voiture de Paul?*
 - oui ; elle l'est

On peut avoir recours aux GN dont le N tête admet plusieurs sortes de génitifs, i.e. Les N-icônes, du type *portrait* : si l'on peut montrer que le génitif argumental (par ex. celui qui est interprété comme l'Objet représenté) peut être relativisé, alors que le Possesseur ne peut l'être, on a un argument en faveur de l'hypothèse proposée. Or, les données sont ici assez claires; (5.47) montre la relativisation de l'Objet représenté, cf (c), et du Possesseur, cf (b), lorsque le GN n'est pas un attribut :

- (5.47)a. *on voit ici le portrait de Mme Renoir du collectionneur Barnes*
- b. *le collectionneur Barnes dont on voit ici le portrait de Mme Renoir*
- c. *Mme Renoir, dont on voit ici le portrait*
- (5.48)a. ?? *Le collectionneur Barnes, dont cette toile colorée est le portrait de Mme Renoir*
- b. *Mme Renoir, dont cette toile colorée est le portrait nous dit-on*

Ces données montrent qu'il y a bien une différence entre la relativisation du Possesseur et celle d'un complément argumental, dans un GN attribut; on ne voit pas, en effet, comment on pourrait dire que le GN attribut a un type d'interprétation différent en (5.48a) et (5.48b).

Regardons maintenant le GP de la totalité. Le GN partitif dans son ensemble qui constitue l'attribut est un GN indéfini. Or, on s'aperçoit que, de manière générale, et indépendamment du type de génitif, on ne relativise pas à partir d'un attribut qui est un GN indéfini :

- (5.49)a. *Notre ministre, dont Paul est l'ami...*
- b. *Jeanne, dont Paul est le collaborateur...*
- c. *Les études dont cette décision est le résultat...*
- (5.50)a. ?? *Notre ministre, dont Paul est un ami...*
- b. ?? *Jeanne, dont Paul est un collaborateur...*
- c. ? *Les études dont cette décision est un résultat ont été très poussées*

On comprend cette donnée si l'on fait l'hypothèse que les attributs indéfinis penchent fortement du côté de l'interprétation d'identité (ou d'identification). Cependant, on remarque que, si l'on modifie le N par un adjectif appréciatif, on rend possible l'interprétation prédicative, et, corrélativement, la relativisation du génitif :

- (5.51)a. *Notre ministre, dont Paul est un ami très proche...*
- b. *Jeanne, dont Paul est un brillant collaborateur...*
- c. *Les études dont cette décision est un résultat non négligeable ont été sérieusement conduites*

Il suffit donc d'adjoindre un adjectif de ce type au N de la partie, en (5.44), pour voir si c'est l'interprétation du GN attribut ou le type de complément qui rend la relative mauvaise :

- (5.52) ?? *ma classe de terminale, dont Paul et Jacques, que tu connais, sont deux élèves particulièrement brillants, devrait avoir de bons résultats au bac*

Il apparaît que la présence de l'adjectif ne rend pas la relative vraiment acceptable. On peut donc dire que l'impossibilité de relativiser le complément de la totalité dans un GN attribut tient au fait que le complément n'est pas un argument du N.

On voit donc que le complément de la totalité, comme celui du génitif de Possession, conforte l'analyse qui a été proposée : lorsque l'on peut relativiser le complément dans un GN attribut, c'est que le N tête fonctionne comme le prédicateur dans S, et que le complément en est l'argument. Si le GN attribut ne fonctionne pas comme un prédicat, parce que l'interprétation est celle d'un attribut d'identité (d'identification), ou si le complément n'est pas un argument du N tête du GN attribut, la relativisation est bloquée.

Dans le paragraphe § 5.2.1., j'ai examiné les conditions de la relativisation du complément dans un GN attribut. L'hypothèse avancée, en ce qui concerne la relativisation des compléments de Nom, exige que le GN qui domine le complément relativisé soit un argument dans le S relatif. Or, on a des raisons de penser que le GN attribut n'est pas un argument. Regarder si l'on peut relativiser le complément dans un GN attribut est donc une manière de tester la validité de l'hypothèse. Les données sont un peu complexes : il y a des cas où la relativisation est acceptable, et des cas où elle est exclue. Mais on peut montrer que, lorsqu'elle est possible, le sens de la relative est construit de manière différente : le GN attribut fonctionne comme le prédicat, et le complément relativisé est l'argument du N, qui est traduit comme le prédicateur.

Ainsi l'hypothèse se trouve confortée : ou bien il est impossible de relativiser le complément, ce qui est directement prévu, ou bien la relativisation est possible, mais la construction du sens de S se fait d'une autre manière, ce qui n'infirme pas l'hypothèse avancée.

5.2.2. Le GN dominant est argument premier dans S.

5.2.2.1. Les GN sujets.

Pour que le S relatif soit construit comme un prédicat complexe, susceptible de s'appliquer au complément de Nom relativisé - ou interrogé - dans COMP, il ne suffit pas que le GN dominant soit un argument; il faut également qu'il soit l'argument premier dans S. C'est en effet dans la mesure où ce GN est l'argument premier et reçoit, parmi les propriétés qui composent son sens, celle qui est exprimée par le prédicat, que le complément de Nom relativisé peut être mis en relation, du point de vue sémantique, avec l'ensemble de S, et non pas seulement avec le GN auquel il est rattaché.

Dans un S de type GN-GV, le GN sujet est normalement l'argument premier du prédicat qui traduit la catégorie syntaxique GV : d'une part, c'est un argument du prédicateur, selon la définition syntaxico-lexicale donnée, d'autre part, il a les propriétés structurales de l'argument premier, telles qu'elles ont été données en (5.12); en effet, c'est une catégorie soeur du GV, c'est le GV qui est traduit comme le prédicat, et il apparaît à gauche de celui-ci.

La première étape de la construction du S relatif comme prédicat complexe s'appliquant au complément de Nom relativisé ne présente donc aucune difficulté, lorsque le S relatif est du type GN-GV, et lorsque le complément de Nom appartient au GN sujet. Les exemples de (5.53) illus-

trent trois possibilités : la relativisation d'un génitif, avec le relatif *dont*, celle d'un génitif avec un *de* GN [+qu-], et celle d'un complément de la totalité :

- (5.53) a. un livre i dont i [la préface e_i] est inattendue
 b. un ami i de qui i [les idées e_i] sont inattendues
 c. une classe i dont i [plusieurs élèves e_i] sont brillants

Si c'est le fonctionnement du GN dominant comme argument premier qui est crucial, et non la catégorie GN en elle-même, l'acceptabilité de (5.53) doit pouvoir être opposée à l'impossibilité de la relativisation du complément dans un GN qui n'est pas un argument premier. Or, en ce qui concerne les GN appelés "sujets", on dispose de structures dans lesquelles ils apparaissent à droite du V, et ne fonctionnent donc pas comme arguments premiers, cf (5.12).

Précisons rapidement de quelles structures il s'agit. On trouve, en effet, l'expression de "sujet post-verbal" pour désigner deux types de GN, qui apparaissent en (5.54) et (5.55) :

- (5.54) il est intervenu deux membres de notre syndicat dans les débats d'aujourd'hui
 (5.55) ainsi ont disparu deux fauteuils du salon de grand-mère

Les deux structures se distinguent immédiatement sur les points suivants :

- (1) le GN post-verbal s'accorde avec le V, en (5.55), non en (5.54) ;
- (2) la position de GN sujet est vide, et non liée par un clitique en (5.55), alors que le clitique *il* est obligatoire en (5.54) :

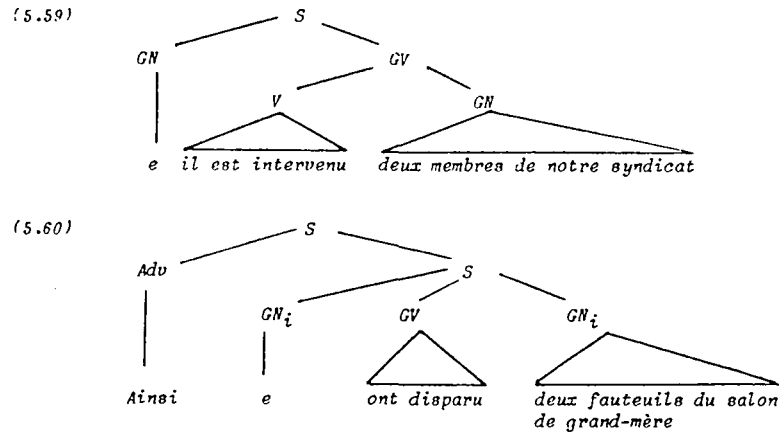
- (5.56) ⁴ Ainsi est intervenu deux membres de notre syndicat dans les débats d'aujourd'hui

(3) Le *en* quantitatif est possible en (5.54), non en (5.55) :

(5.57) *il en est intervenu deux dans les débats d'aujourd'hui*

(5.58) * *Ainsi en ont disparu deux*

On comprend ces différences si l'on fait l'hypothèse que les structures de (5.54) et (5.55) sont respectivement celles de (5.59) et (5.60); on voit que le GN de (5.54) est dominé par GV, alors que celui de (5.55) est dominé par S⁹ :



D'après la définition syntaxique du GN sujet, donnée en (5.14), seul le GN (5.55/60) est légitimement appelé un sujet : il c-commande le GV, et il s'accorde avec le V. Le GN de (5.54/59) n'a pas ces propriétés. Si l'on parle parfois de sujet pour le désigner, c'est à cause de son interprétation. Celle-ci, en effet, est la même que celle du GN sujet dans un S de type GN-GV, avec le même V :

(5.61) *deux membres de notre syndicat sont intervenus dans les débats aujourd'hui*

Dans l'analyse que je propose, on distingue entre trois types de propriétés : l'interprétation d'un GN comme argument-source, qui relève de la structure lexicale du V, N ou A vis-à-vis duquel le GN est un argument ; le fonctionnement d'un GN comme sujet, qui relève de la structure syntaxique du S (ou du GN) dans lequel le GN apparaît ; le fonctionnement comme argument premier, qui relève de la structure sémantique, qui elle-même se construit en combinant les informations de la structure lexicale et de la structure syntaxique. Il se trouve que, dans un S simple, du type GN-GV, comme celui de (5.61), le GN sujet cumule les trois propriétés, mais elles sont indépendantes les unes des autres. Ainsi, le GN de (5.55) est sujet et argument-source, mais non argument premier ; le GN de (5.54) est argument-source, mais n'est ni un sujet, ni un argument premier. D'autre part, on a vu, cf § 5.1.2.3, qu'un argument pouvait être argument premier sans être sujet (c'est le cas du GN/GP argumental qui se trouve dans COMP), et l'on voit que le GN sujet d'un S passif est sujet sans être argument-source.

Je n'entrerais pas dans l'étude de la structure (5.54) : j'admetts que le GN est un argument, sans poser la question de savoir comment il acquiert son interprétation. Pour les besoins de l'analyse présente, il suffit de souligner la différence entre un type d'interprétation et le fonctionnement comme argument premier, de même que l'on a souligné la différence entre le fonctionnement du sujet et celui de l'argument premier avec la structure (5.55).

Reprenons donc la question : le GN sujet inversé de (5.55) et le GN argument dans le S impersonnel n'ont pas les propriétés structurales de l'argument premier; peut-on relativiser leur complément de Nom? Il est clair que la structure est exclue avec le GN sujet inversé : ainsi s'opposent, pour le génitif, les relatives de (5.62a) et (5.62b), et, pour le complément partitif, celles de (5.63a) et (5.63b) :

- (5.62)a. (grand-mère dont les bijoux ont disparu lors du déménagement
(Balzac dont aucun roman n'est jamais disponible dans cette bibliothèque
- b. * (grand-mère dont ont disparu les bijoux lors du déménagement
(Balzac dont n'est jamais disponible aucun roman, dans cette bibliothèque
- (5.63)a. (une classe de terminale dont deux élèves ont été récompensés au concours général
(les romans de Balzac dont le tiers à peu près est encore lu
- b. * (une classe de terminale dont ont été récompensés deux élèves, au concours général
(les romans de Balzac dont est encore lu le tiers, à peu près

On vérifie que l'interrogation se comporte comme la relativisation :

- (5.64)a. ? (de qui/de quelle personne de votre famille les bijoux ont-ils disparu lors du déménagement ?
(de quel grand auteur aucun roman n'est-il jamais disponible dans cette bibliothèque ?
- b. * (de qui/de quelle personne de votre famille ont disparu les bijoux lors du déménagement ?
(de quel grand auteur n'est jamais disponible aucun roman, dans cette bibliothèque ?
- (5.65)a. (de quelle classe de terminale deux élèves ont-ils été récompensés au concours général ?
(des romans de quel grand auteur le tiers, à peu près, est-il encore lu aujourd'hui ?
- b. * (de quelle classe de terminale ont été récompensés deux élèves, au concours général ?
(des romans de quel grand auteur est encore lu le tiers à peu près, aujourd'hui ?

Or, les relatives et les interrogatives sont des structures qui autorisent l'inversion du GN sujet, et dont, ou l'interrogation d'un de GN, ne font pas exception :

- (5.66)a. un air dont se souvient Jeanne
- b. de quelle maladie souffre notre président ?

On constate donc que les données de la relativisation dans un GN sujet inversé confirme l'hypothèse qui a été avancée. La situation est un peu plus complexe dans les S impersonnels. En effet, les relatives et les interrogatives de (5.67) et (5.68) sont clairement exclues, ce qui est conforme à ce que l'on attend :

- (5.67) ?? (notre syndicat, dont il est intervenu deux membres dans les discussions d'aujourd'hui
(la banque Lloyd dont il est mort plusieurs directeurs en quelque mois
(un candidat dont-il est venu beaucoup de partisans, à la réunion-débat
- (5.68) ?? (de quel syndicat est-il intervenu deux membres, dans les discussions d'aujourd'hui ?
(de quelle banque est-il mort plusieurs directeurs en quelque mois ?
(de quel candidat est-il venu beaucoup de partisans, à la réunion-débat ?

Mais on trouve également des relatives et des interrogatives qui sont acceptables, cf (5.69) et (5.70) :

- (5.69) ("Les Confessions", dont il doit paraître prochainement une nouvelle édition critique
(Les familles princières, dont il reste quelques membres, plus ou moins discrets
(une commande dont il vient de me parvenir une confirmation écrite
- (5.70) (de quel livre de Rousseau doit-il paraître prochainement une nouvelle édition critique ?
(de quelles familles princières reste-t-il encore quelques membres, en Europe ?
(de quelle commande vient-il de te parvenir une confirmation écrite ?

Comment expliquer ce contraste ? Les données pertinentes, pour le problème qui est examiné, sont-elles celles de (5.67-68) ou celles de (5.69-70) ?

Je ferai l'hypothèse que les données de (5.67-68) illustrent effectivement l'impossibilité de relativiser le complément de Nom, s'il fait partie d'un GN qui ne fonctionne pas comme argument premier dans S. Les données de (5.69-70) s'expliquent par le fait que certains V, qui en-

trent dans des constructions impersonnelles, admettent non seulement un GN, en position de complément, mais également un GP en *de*; autrement dit, le GV, en (5.69-70), est de la forme GV ----> V-GN-GP, et non pas de la forme GV ----> V-GN, comme c'est le cas en (5.67-68). Ce GP en *de*, complément de V, est relativisé comme un complément verbal ordinaire.

Que peut-on avancer en faveur de la différence structurale entre les GV de (5.67) et ceux de (5.69) ? On constate qu'ils diffèrent sur les quatre points suivants :

- (1) Le GN peut être pronominalisé, indépendamment du GP, dans des GV qui ont pour V les items qui apparaissent en (5.69) ; ce n'est pas le cas pour ceux de (5.67); en face de (5.71a), on a (5.72a), mais en face de (5.71b), on n'a pas (5.72b) :

- (5.71)a. *(il n'est paru aucun ouvrage important de cet auteur depuis longtemps
(il n'est resté aucune trace de son action
(il ne m'est parvenu aucun souvenir de lui*
- b. *(il n'est intervenu aucun changement significatif de (notre politique
(il n'est mort aucun espoir d'une solution politique (négociée
(il n'est venu à nos oreilles aucune indication d'un (changement important*
- (5.72)a. *(il n'est rien paru de cet auteur depuis longtemps
(il n'est rien resté de son action
(il ne m'est rien parvenu de lui*
- b. * *(il n'est intervenu rien de notre politique
(il n'est mort rien d'une solution négociée
(il n'est rien venu à nos oreilles d'un changement (significatif*

De même, le GN peut-être interrogé, sans le GP, avec les V de (5.69), et non avec ceux de (5.67) :

- (5.73)a. *(Qu'est-il paru de cet auteur, dernièrement ?
(Qu'est-il resté de son action ?
(Que t'est-il parvenu de lui ?*
- b. * *(Qu'est-il intervenu de notre politique ?
(Qu'est-il mort d'une solution politique négociée ?
(Qu'est-il venu à nos oreilles d'un changement (significatif?*

- (2) Les deux compléments des V de (5.69) peuvent, dans une certaine mesure, apparaître dans un ordre différent, comme on s'y attend de deux compléments d'un même item lexical, cf (5.74); mais cela n'est pas possible pour les compléments des V de (5.67) :

- (5.74)a. *Paul n'a pas dit la vérité à Jeanne*
b. *Paul n'a pas dit à Jeanne la vérité*
- (5.75)a. *(il n'est paru de cet auteur aucun ouvrage important depuis longtemps
(il n'est resté de son action aucune trace, malheureusement
(il ne m'est parvenu de lui aucun souvenir*
- b. * *(il n'est intervenu de notre politique aucun changement significatif
(il n'est mort d'une solution politique négociée (aucun espoir
(il n'est venu à nos oreilles d'un changement significatif aucune indication*

- (3) Les verbes de (5.69) admettent un *de* GN complément qui ne peut avoir pour origine une position interne au GN. Regardons en effet les phrases de (5.76) :

- (5.76)a. *notre maison a fait paraître de lui des mémoires*
b. *il nous reste d'elle quelques meubles, et c'est tout*
c. *il ne nous est parvenu de lui ; que sa ; photo*

On peut vérifier que le GN comportant ce *de* GN [+pro] comme complément est exclu :

- (5.77)a. * *notre maison a fait paraître des mémoires de lui*
b. * *il nous reste quelques meubles d'elle*
c. * *il ne nous est parvenu que sa ; photo de lui ;*

En effet, le GN *des mémoires de lui* ne semble pas acceptable : le N *mémoires* ne fonctionne pas comme un N icône, qui autoriserait un complément GP, interprété comme un Agent, cf *un livre de lui*, et l'on a seulement le GN *ses mémoires* ; le GN *quelques meubles d'elle* existe, mais seulement avec l'interprétation agentive du complément, cf *des meubles créés par elle*, alors que l'interprétation possessive, cf *des meubles qui lui ont appartenu*, est tout aussi naturelle en (5.76b) ; quant au GN *sa photo de lui*, il est impossible, si le possessif *sa* et le complément *lui* ont à la fois le même indice- ils désignent la même personne- et la même interprétation ; or, c'est ce qui se passe dans le GV de (5.76).

- (4) Les compléments en *de* GN qui apparaissent avec les V de (5.69) peuvent apparaître sous la forme du clitique *en*, comme le font les compléments de V ayant cette forme ; il n'en va pas de même pour les compléments qui apparaissent avec les V de (5.67) :

- (5.78)a. *(il doit en paraître prochainement une nouvelle édition critique)*
(il en reste quelques membres, plus ou moins discrets)
(il m'en est parvenu une confirmation écrite)
- b. * *(il en est intervenu deux membres)*
(il en est mort plusieurs directeurs, ces derniers mois)
(il n'en est venu aucune indication à nos oreilles)

Pourtant, on peut vérifier que, dans tout ces cas, le complément est relativisable, ou interrogeable, si le GN se trouve en position de sujet-argument premier :

- (5.79)a. *(notre syndicat dont deux membres sont intervenus aujourd'hui dans les débats)*
(la banque Lloyd dont plusieurs directeurs sont morts en quelques mois)
(un candidat dont beaucoup de partisans sont venus à la réunion-débat)
- b. *(notre politique dont aucun changement significatif n'est intervenu ces derniers mois)*
(une solution politique négociée dont aucun espoir n'est réellement mort)
(un changement significatif dont aucune indication n'est venue à nos oreilles)

(5.79a) et (5.79b) s'opposent à (5.67a), repris ici en (5.80a), et à (5.80b), respectivement :

- (5.80)a. ?? *(notre syndicat, dont il est intervenu deux membres dans les discussions d'aujourd'hui)*
(la banque Lloyd dont il est mort plusieurs directeurs en quelques mois)
(un candidat dont il est venu beaucoup de partisans à la réunion débat)
- b. ?? *(notre politique, dont il n'est intervenu aucun changement significatif ces derniers mois)*
(une solution politique négociée, dont il n'est mort aucun espoir)
(un changement significatif dont il n'est venu aucune indication à nos oreilles)

Cet ensemble de données s'interprète de la manière suivante : il y a deux classes de V qui entrent dans ces phrases impersonnelles, du point de vue de la structure du GV : les uns, appelons-les la classe I, entrent dans un GV de la forme V-GN ; c'est le cas de *intervenir*, *mourir*, *venir*. Les autres, c'est la classe II, entrent dans des GV de la forme V - GN ou V - GN - GP ; c'est le cas de *paraître*, *rester*, *parvenir*.¹⁰ Avec les V de la classe II, le GN et le GP sont deux catégories syntaxiquement indépendantes. Le GN peut donc être pronominalisé seul, cf (5.71a), (5.73a), l'occurrence du GP ne dépend pas de l'existence d'une catégorie vide interne au GN, le GP donne normalement lieu au clitique *en* et à la relativisation ou l'interrogation, cf (5.78a), (5.69) et (5.70). Avec les V de la classe I, il n'y a pas de complément verbal GP, et les catégories GN et GP ne sont pas syntaxiquement indépendantes ; si le

complément de Nom ne donne pas lieu à la relative ou à l'interrogation, c'est, dans l'hypothèse qui est présentée ici, parce que le GN dominant n'est pas argument premier dans S.

On notera que le *en*-GP se distingue clairement du *en*-quantitatif qui lie un N vide¹¹ : le *en*-GP, complément de Nom, se comporte comme le complément relativisé ou interrogé; il fait la différence entre les deux classes de V, et il ne peut apparaître dans un S impersonnel que si le V admet un complément GP. Au contraire, le *en* quantitatif n'est pas contraint : il apparaît avec les deux classes de V; le contraste illustré en (5.78) ne se retrouve pas en (5.81) :

- (5.81)a. *il en est intervenu deux dans les discussions*
 b. *il doit en paraître prochainement une nouvelle*

La possibilité du *en* quantitatif confirme que le GN apparaît dans le GV, que le V appartienne à la classe I ou à la Classe II. Ce n'est donc pas à une différence concernant la position du GN dominant le complément de Nom que l'on peut attribuer les différences d'acceptabilité.

Il semble que l'occurrence du *en* quantitatif dépende seulement de la configuration syntaxique, alors que celle du *en* complément du nom met en jeu une condition d'interprétation analogue à celle de la relative ou de l'interrogative.

On admettra donc que le relatif *dont* ou le GP *en de*, qui se trouve dans le COMP des phrases de (5.69-70), est la tête d'une chaîne dont l'origine est non pas une position de complément de Nom, mais une position de complément de V. Ainsi, ces relatives et interrogatives ne représentent pas un contre-exemple à l'hypothèse avancée.

L'examen des données permet de dire que la relativisation du complément de Nom qui fait partie d'un GN sujet en position structurale d'argument premier contraste avec la relativisation du complément de Nom qui fait partie d'un sujet inversé, ou d'un argument-source dans un S impersonnel : seule la première donne une structure acceptable.

5.2.2.2. Les objets

1. L'hypothèse.

Faisons le point sur l'argumentation. La thèse défendue dans ce paragraphe § 5.2, c'est que la relativisation du complément de Nom n'est possible que si le GN dominant est l'argument premier dans S. Or la définition qui a été donnée de l'argument premier est une définition structurale, cf (5.12), et, si le GN sujet, à gauche du GV, possède les propriétés de l'argument premier, il n'en va pas de même pour les GN qui sont dominés par GV. Pourtant, on peut relativiser comme on peut interroger dans un GN en position d'objet, dominé par GV.

- (5.82)a. *Un théorème dont Paul n'a pas compris la démonstration*
 b. *Un gâteau dont les enfants ont dévoré la moitié*
- (5.83)a. *De quel théorème Paul n'a-t-il pas compris la démonstration ?*
 b. *De quel gâteau les enfants ont-ils déjà dévoré la moitié ?*

Il est donc paradoxal de maintenir cette thèse pour tous les cas de relativisation dans un GN. Je tiens pourtant non seulement que le GN objet peut fonctionner comme l'argument premier, grâce à une règle interprétative supplémentaire, mais que cette condition est la clé du contraste souvent relevé entre la relativisation, ou l'interrogation, dans un GN objet direct et dans un GN au Datif, ou un complément prépositionnel.

Quelle est donc cette règle supplémentaire, dont l'effet est de transformer le GN objet en argument premier ? Il ne s'agit pas ici d'une règle de traduction de la structure syntaxique de S, comme c'est le cas dans l'application du prédicat à l'argument premier structural, mais d'une règle qui met en cause l'interprétation des items lexicaux, et,

plus précisément, des V qui fonctionnent comme prédicateurs. Je ferai l'hypothèse suivante : lorsque le complément de Nom relativisé appartient au GN objet, c'est bien toujours le GN sujet qui fonctionne comme l'argument premier vis-à-vis du prédicat, qui est le GV; mais une règle supplémentaire s'applique, qui inverse l'orientation du prédicateur.

Considérons, en effet, l'information portée par les items lexicaux V en ce qui concerne les arguments : (1) comme on sait, ils diffèrent entre eux par le nombre des arguments; appelons "relations", comme il est d'usage, les prédicateurs à deux places; (2) la relation, avons-nous dit, est orientée : s'il y a deux arguments, ils ne sont pas sur le même plan, et l'un fonctionne comme "source" de la relation; c'est celui qui apparaît comme GN sujet avec le V actif, cf § 5.1.2.1. Or, il y a des relations qui sont inversables : si la relation est notée R, il y a une relation inverse, notée $\bar{R}$, telle que, si l'on inverse l'ordre des arguments, on a l'équivalence suivante :

$$(5.84) \quad a R b \quad \underline{\underline{\quad}} \quad b \bar{R} a$$

Mon hypothèse est donc la suivante : lorsque le complément de Nom relativisé appartient au GN objet, il y a inversion de la relation exprimée par le prédicateur.

Revenons aux données. Il faut distinguer entre deux cas : ou le GN dominant est en position d'argument premier, ou il n'est pas en position d'argument premier, c'est-à-dire qu'il est dominé par GV.

- (1) Le GN dominant est en position structurale d'argument premier. La relativisation du complément doit être possible, que la catégorie dominante soit un GN [+Acc], un GN [+Dat] ou un GP. Pour un complément, la position d'argument premier, c'est celle du COMP, où il apparaît comme tête d'une $\bar{A}$ -chaîne. Les relatives sont acceptables

si le GN dominant est au Datif, ou complément d'une P; le français, en effet, n'accepte pas de GN [+Acc.], contenant un complément GN [+qu-], dans un COMP cf Kayne (1974/75) :

- (5.85)a. * Un théorème la démonstration duquel Paul n'a pas comprise
 b. Paul au frère de qui j'ai emprunté ce livre
 c. Paul avec le frère de qui je suis allé en vacances

- (5.86)a. ?? La démonstration de quel théorème Paul n'a-t-il pas comprise ?
 b. Au frère de qui as-tu emprunté ce livre ?
 c. Avec le frère de qui es-tu allé en vacances ?

- (2) le GN dominant n'est pas dans la position d'un argument premier. On s'attend, dans ce cas, à ce que la relativisation du complément soit possible dans la mesure où la relation exprimée par le prédicateur est inversable. Mon hypothèse est que cette inversion est possible si le complément est un GN marqué du cas Accusatif, et impossible si le complément est un GN au Datif, ou un GP. Plus exactement, les seuls V qui autorisent l'inversion de la relation sont aussi des V qui marquent le GN objet comme Accusatif; la marque d'un cas oblique (Datif ou Préposition) sur l'argument en position d'objet est une indication de ce que la relation n'est pas inversable. On a ainsi un contraste entre (5.82-83) repris ici en (5.87) et (5.88-89) :

- (5.87)a. un théorème dont Paul n'a pas compris la démonstration
 b. de quel théorème Paul n'a-t-il pas compris la démonstration ?

- (5.88)a. * Paul dont j'ai emprunté ce livre au frère
 b. * De qui as-tu emprunté ce livre au frère ?

- (5.89)a. * Paul dont je suis allé en vacances avec le frère
 b. * De qui es-tu allé en vacances avec le frère ?

On notera que, dans l'analyse que je propose, il n'y a pas de lien direct entre les acceptabilités de (5.85-86) et celles de (5.87-89) : il s'agit de deux structures différentes, et de deux types de construction sémantique. Je n'ai pas d'explication pour l'impossibilité de (5.85-86a), mais il aurait pu se faire que le GN soit acceptable dans le COMP de la relative et de l'interrogative, sans empêcher, pour cela, la construction d'une relation inverse; de même, ce n'est pas parce que les compléments qui sont des GN [+Dat.] ou des GP sont les arguments d'un V exprimant une relation non inversable, que le GP est possible dans le COMP.

Dans l'analyse proposée, le contraste entre la relativisation dans un GN (sujet ou objet direct) et dans un GN [+Dat.] ou un GP n'est pas une conséquence directe de la différence entre un GN et un GP. Les données de la relativisation (ou de l'interrogation) et la forme que prend l'argument sont deux types de données liés tous deux à une propriété interprétative du V, i.e. à ce qu'il exprime une propriété inversable ou non. Quels arguments peut-on apporter en faveur de cette hypothèse ? Il y en a deux : (a) il y a des GN dominés par le GV à l'intérieur desquels on ne peut relativiser, et (b) il y a une corrélation entre la possibilité de relativiser dans un GN objet d'un V et la possibilité d'inverser la relation exprimée par ce V, comme le montre le fait qu'il entre ou n'entre pas dans une structure passive.

(a) Regardons d'abord les relativisations exclues de (5.90) et (5.91) :

- (5.90)a. * *notre syndicat dont il est intervenu deux membres dans les discussions d'aujourd'hui*
 b. * *la banque Lloyd dont il est mort plusieurs directeurs en quelque mois*
- (5.91)a. * *le studio d'en face dont ce meuble vaut le prix*
 b. * *la statuette dorée dont ce gros vase pèse le poids*
 c. * *ton salaire dont ce meuble coûte plusieurs mois*

On voit qu'il n'est pas possible de relativiser le complément du GN qui est dominé par le GV. On s'est déjà intéressé à la structure (5.90) au paragraphe précédent; il s'agissait alors de distinguer ce GN du GN sujet, et donc de faire la différence entre la position structurale de sujet et le type d'interprétation que le GN sujet d'un V comme *intervenir* ou *mourir* partage avec le GN du S impersonnel de (5.90). Il faut maintenant regarder pourquoi il se distingue du GN complément d'objet : il a la même position structurale que le GN objet de (5.82). Si c'était la différence catégorielle entre GN et GP qui réglait la possibilité de la relativisation, on ne comprendrait pas l'inacceptabilité de (5.90). Mais on voit que les V qui entrent dans cette construction impersonnelle sont précisément des V qui n'expriment pas des relations inversables : ils n'ont pas deux arguments dont l'un est l'argument source et l'autre est marqué du Cas Accusatif.

En (5.91), ce sont les V de Mesure qui sont en cause, cf *valoir*, *coûter*, *mesurer*, *peser*, lorsqu'ils sont suivis d'un GN de Mesure, cf (5.92) :

- (5.92)a. *ce meuble vaut le prix du studio d'en face*
 b. *ce gros vase pèse le poids de la statuette dorée*
 c. *le meuble qu'elle veut acheter coûte plusieurs mois de son salaire*

Ces V peuvent être suivis par un GN objet qui a une autre interprétation, et l'on voit qu'il est alors possible d'en relativiser le complément :

- (5.93)a. *l'expert a mesuré la chambre de Paul*
 b. *le boucher n'a pas pesé la viande du chien*
- (5.94)a. *Paul dont l'expert a mesuré la chambre*
 b. *le chien dont le boucher n'a pas pesé la viande*

Il ne semble pas qu'on ait des raisons de douter de l'analyse du complément comme GN aussi bien en (5.92) qu'en (5.93). Là encore, une analyse qui fait crucialement dépendre la possibilité de la relativisation de la catégorie dominante ne peut expliquer le contraste entre (5.91) et

(5.94), ou (5.82). En revanche, il est clair qu'il y a une différence interprétative entre les deux types de GN. Il n'est pas possible ici d'étudier le fonctionnement de ces V, mais il semble qu'on puisse exprimer l'intuition de la manière suivante : ces V ont deux types de fonctionnement sémantique; dans un cas, le GN en position d'objet est un argument, et la relation est inversable; dans l'autre cas, le GN n'est pas un argument, et la relation n'est pas inversable. Ce GN non argumental est à rapprocher, semble-t-il, du GN attribut dans un S à V être : d'une part, il est en distribution complémentaire avec d'autres catégories, un GN de quantité ou un Adverbe, cf (5.95), de même que le GN attribut de être est en distribution complémentaire avec d'autres catégories, cf (5.29-30) :

(5.95) ce meuble vaut (cher
100 000 francs

D'autre part, les phrases de (5.92) expriment quelque chose comme une identité ou une équivalence; le V signifie quelque chose comme "valoir, peser autant que / le même prix, le même poids que". Il semble donc qu'il y ait des compléments qui ont la même forme et, éventuellement, occupent les mêmes positions que des compléments argumentaux, et qui, néanmoins, relèvent d'un autre type de fonctionnement.

S'il en est ainsi, que nous apportent les données de (5.90-91), en ce qui concerne l'argumentation en cours ? Elles montrent d'abord que l'opposition entre GN et GP est tout à fait insuffisante pour rendre compte des possibilités de relativisation. De plus, la première structure est un argument direct en faveur de l'hypothèse avancée : du point de vue de l'interprétation, il est difficile de dire que le GN de (5.90) n'est par un argument, même si le passage de la structure syntaxique à la structure sémantique n'est pas absolument clair; mais cet argument ne peut fonctionner comme argument premier, car il n'est pas dans la posi-

tion structurale de l'argument premier, et le V n'exprime pas une relation inversable. Quant à la seconde structure, cf (5.92), elle ne plaide pas directement en faveur de l'hypothèse concernant la relativisation dans un GN objet, mais elle ne s'y oppose pas non plus : pour que la relation exprimée par le V soit inversable, il faut d'abord que le V exprime effectivement une relation entre deux arguments; s'il est vrai que le GN de (5.92) n'est pas un argument, le V n'exprime pas une relation inversable.

(b) Comment montrer qu'il y a une corrélation entre la possibilité de relativiser dans un GN objet, et le fait que le V exprime une relation inversable ? Il existe une autre structure qui met crucialement en jeu l'inversion de l'orientation du prédicateur : c'est le passif.

Regardons (5.96) :

(5.96)a. Paul a mangé le chocolat
b. Le chocolat a été mangé (par Paul)

Lorsqu'on parle de l'orientation de la relation, on dit la chose suivante : le GN sujet de la phrase active est l'argument source, celui à partir duquel se fait l'orientation de la relation exprimée par le V; le sujet de la phrase passive n'est pas l'argument source, et l'une des composantes de l'interprétation de la phrase passive est justement cette inversion de l'orientation, cf Culicoli (1983).

On a montré qu'il y a deux types de compléments dans lesquels on ne peut relativiser : d'une part, les GN au Datif et les GP; d'autre part, certains GN. Si l'hypothèse est exacte, il doit y avoir une corrélation entre la possibilité de relativiser, et la possibilité pour le GN complément d'apparaître comme sujet d'une phrase passive avec le même V. Or, comme on sait, il est impossible, en français, de faire du complément au Datif ou GP le sujet d'une phrase passive; il y a donc corrélation entre les deux structures :

- (5.97)a. * *(Paul dont j'ai parlé avec le frère
 (Paul dont j'ai emprunté le livre au frère*
- b. * *(Le frère de Paul a été parlé avec
 (Le frère de Paul a été emprunté un livre (à)*

D'autre part, on voit que les V qui n'autorisent pas la relativisation dans le GN objet ne donnent pas lieu à une structure passive dans laquelle ce GN serait sujet. C'est assez évident des V intransitifs qui entrent dans le S impersonnel : s'il est vrai que le GN apparaît comme sujet, c'est dans un S actif, cf (5.61). D'autre part, on constate que les V de mesure ne sont passivisables que si le GN objet fonctionne comme un argument. On a ainsi clairement la corrélation attendue entre les deux structures, et (5.98) s'oppose en bloc à (5.99) :

- (5.98)a. *(Paul dont l'expert a mesuré la chambre
 (Le chien dont le boucher n'a pas pesé la viande*
- b. *(la chambre de Paul a été mesurée par l'expert
 (la viande du chien n'a pas été pesé par le boucher*
- (5.99)a. * *(ton salaire dont ce meuble coûte plusieurs mois
 (la statuette dorée dont ce gros vase pèse le poids*
- b. * *(plusieurs mois de ton salaire sont coûtés par ce
 (meuble
 (Le poids de la statuette dorée est pesé par ce gros
 (vase*

II. Objections possibles.

Cette analyse rencontre deux objections, qui sont examinées l'une après l'autre.

(1) On peut avancer l'hypothèse que le blocage concernant la relativisation dans un GN est d'ordre structural : les GN qui n'autorisent pas la relativisation sont dans une position $\bar{A}$, non dans une position A, et il est impossible de relativiser dans un GN en position $\bar{A}$.

On sait qu'il y a une différence entre "être un argument" et "se trouver dans une position A". Les positions A sont les positions - sujets et objets (directs ou indirects), gouvernés par le prédicateur - dans

lesquelles les catégories sont interprétées comme arguments, par appariement de la structure lexicale du prédicateur et de la structure syntaxique. Une catégorie peut être interprétée comme un argument et néanmoins apparaître dans une position $\bar{A}$, si elle est mise en relation avec une position A : c'est ce qui se passe pour les GN/GP qui apparaissent dans les COMP, comme têtes d'une $\bar{A}$ -chaîne. Ici, il s'agit de dire que les GN de (5.90) et (5.91) sont dans une position $\bar{A}$; ainsi, ces GN sont gouvernés par le V, mais cette position ne leur permet pas d'acquérir une interprétation d'argument. J'ai déjà suggéré que les GN de (5.91) ne sont pas des arguments; leur interprétation repose donc sur un autre système que le système argumental; quant au GN de (5.90), l'hypothèse implique qu'il tire son interprétation d'argument d'une autre position (i.e. de la position sujet).

Acceptons l'analyse selon laquelle ces GN sont dans une position $\bar{A}$. Peut-on en tirer des conséquences en ce qui concerne la relativisation ? Le plus simple serait de dire qu'il est impossible de relativiser le complément de Nom si celui-ci est inclus dans un GN en position $\bar{A}$. Mais on sait déjà que cette proposition est fautive. Regardons en effet les relatives de (5.100), qui reprennent les exemples de (5.87b,c) :

- (5.100)a. *Paul au frère de qui j'ai emprunté ce livre*
b. *Paul avec le frère de qui je suis allé en vacances*

On voit que le GP qui se trouve dans COMP est dans une position $\bar{A}$; pourtant, on peut relativiser le complément de Nom, au sens où ce complément est anaphoriquement lié au GN antécédent.

Mais, dira-t-on, ce qui exclu, c'est la $\bar{A}$ -chaîne dont l'origine, catégorie vide, est incluse dans un GN en position $\bar{A}$. Cette hypothèse n'est pas dénuée d'intérêt, mais, si elle est formulée de cette manière, elle est également fautive. On a vu que le *en* quantitatif peut lier une catégorie vide appartenant au GN du S impersonnel, cf (5.81), repris ici

en (5.101a), et il se comporte de même avec les GN compléments des V de mesure : de même on peut interroger le déterminant de quantité dans ces GN¹² :

- (5.101)a. *(il en est venu deux
(ce livre en vaut à lui seul une dizaine de ton
(auteur préféré*
- b. *(combien en est-il venu ?
(combien en vaut-il celui-ci, à ton avis ?*

Si ce que l'on veut dire en avançant cette hypothèse, c'est que le GN qui domine le complément relativisé doit être un argument, je dirai que c'est juste, mais c'est une partie de l'hypothèse qui est faite dans ce travail.

(2) La deuxième objection est la suivante : on s'est appuyé sur un parallélisme entre la possibilité pour un V d'entrer dans une structure passive, et la possibilité de relativiser le complément de Nom dans le GN objet de ce même V actif : or, il existe un V bien connu qui autorise la relativisation dans son GN objet, et qui, pourtant, ne donne pas lieu au passif : c'est le V *avoir*. Ainsi, le parallélisme attendu n'existe pas :

- (5.102)a. *un article dont Paul a une copie*
- b. * *une copie de cet article est eue par Paul*

L'absence de passivisation pourrait signifier soit que le GN objet n'est pas un argument, soit que la relation n'est pas inversable. Dans les deux cas, c'est un problème pour mon argumentation.

Il est difficile de dire que le complément de *avoir* n'est pas un complément sous-catégorisé : en effet, c'est toujours un GN, et, d'autre part, il donne lieu au clitique, comme on s'y attend pour un GN objet sous-catégorisé :

- (5.103)a. *Cette copie, Paul ne l'a pas*
- b. *Ces copies, Paul ne les a pas*

Autrement dit, le GN qui suit *avoir* n'a pas les propriétés qui nous ont amenés à dire que le GN attribut n'est pas un argument ; il se comporte au contraire comme un complément sous-catégorisé : On admettra donc que c'est un argument, en position A.

Est-il vrai que l'absence de passif montre que la relation exprimée par *avoir* n'est pas inversable ? Je ne le pense pas. Ce V a, en effet, une propriété exceptionnelle, qui caractérise les deux GN qui sont en position de sujet et d'objet : ils ne peuvent porter le même indice, comme le montre l'absence de pronom réfléchi, cf (5.104)¹³ :

- (5.104)a. *Paul_i a un livre_i*
- b. * *Paul_i s_i'a [e_i]*

Or, la structure passive, dans l'analyse généralement acceptée, est caractérisée par l'occurrence de deux GN co-indiciés, en position sujet et en position objet, puisque l'on dit que le GN sujet est la tête d'une A-chaîne dont l'origine est un GN vide, en position de complément de V ; on comprend donc, en s'appuyant sur (5.104), que la structure (5.105b) soit exclue en face de la structure (5.105a) :

- (5.105)a. *Ce livre_i n'a pas été lu e_i*
- b. * *La copie_i n'a pas été eue e_i par Paul*

Je ferai donc l'hypothèse que l'absence de passif pour le V *avoir* est liée à cette propriété, et ne révèle pas le caractère non inversable de la relation exprimée par ce V.

III. La règle.

On admettra que, si le complément de Nom peut être relativisé dans un GN complément d'un V, c'est dans la mesure où la structure donne lieu à une règle d'interprétation qui inverse l'orientation de la relation exprimée par le V, et fait du GN complément un argument premier, bien que celui-ci ne soit pas en position structurale d'argument premier.

Précisons deux propriétés de cette règle :

(1) elle dépend d'une propriété lexicale des V : la possibilité pour la relation d'être inversée fait partie de la définition lexicale de l'item considéré. Comme on fait l'hypothèse que deux items lexicaux n'ont jamais exactement le même sens, ou n'expriment jamais exactement la même relation, on ne dira pas qu'il y a des paires d'items lexicaux qui ne diffèrent que par l'orientation de la relation ; ainsi, supposer que la relation exprimée par un V donné est inversable, cela n'a rien à voir avec l'existence de paires comme *donner/recevoir* : dans l'analyse proposée, (1) ces V n'expriment pas la même relation, et (2) les deux relations sont inversables, mais les deux GN concernés dans chaque cas n'ont pas des types interprétatifs (ou rôles thématiques) identiques : il s'agit de la paire (Agent, Thème) et de la paire (Bénéficiaire, Thème).

(2) pour que cette règle d'inversion se déclenche, il faut que le GN objet contienne une variable. Autrement dit, il n'est pas juste de supposer que tout S du type GN - V - GN contenant un V exprimant une relation inversable peut donner lieu à l'inversion de la relation. On notera que, si l'on devait faire une telle hypothèse, ce serait très dommageable pour le système général qui a été adopté ici concernant la traduction de la structure syntaxique en structure sémantique : on aurait deux formes sémantiques différentes pour une même structure syntaxique, avec les mêmes items lexicaux.

En fait, on a une preuve qu'il n'en va pas ainsi, et que la règle d'inversion doit être déclenchée par une différence structurale, c'est-à-dire la présence d'une variable dans le GN objet. Cette variable est la traduction, dans la forme sémantique, de la catégorie vide, en position relativisée, cf la règle de traduction de la structure syntaxique des relatives, en (5.21) et (5.23b).

Considérons, en effet, la relative qui repose sur la relation anaphorique partitive, cf (5.106) :

(5.106) *des romans_I dont_I plusieurs_{ICJ} sont illisibles*

Dans la relative (5.106), le GN qui est en position relativisée, c'est-à-dire *plusieurs*, ne contient pas de complément qui soit traduit comme une variable, comme c'est le cas des compléments génitifs et partitifs. Or, d'après les analyses que j'ai faites, cette structure ne donne pas lieu à l'inversion de la relation exprimée par le V (cf § 3.2.3.2.). En effet, cette relative est bonne si le GN quantitatif à N tête vide, cf *plusieurs*, est en position sujet, et elle est exclue si ce GN est en position d'objet. Pour expliquer ce contraste, j'ai fait les deux hypothèses suivantes :

- le GN quantitatif est un GN anaphorique de la partie : il ne contient pas de position vide GP qui serait l'origine d'une chaîne relative, cf la structure illustrée en (5.106). En conséquence, l'occurrence du GN de la partie est bonne dans les mêmes conditions dans la relative, et dans une relation discursive, et le contraste s'explique de la même manière en (5.107) et (5.108) :

(5.107)a. *plusieurs sont illisibles*
b. * *j'ai lu plusieurs*

(5.108)a. *des romans dont plusieurs sont totalement illisibles*
b. * *des romans dont j'ai lu plusieurs*

- Le contraste s'explique par le double fonctionnement des GN quantitatifs à N tête vide qui, d'une part, sont anaphoriques, et, d'autre part, donnent lieu à l'interprétation partitive, par rapport à leur antécédent. C'est seulement si ces GN fonctionnent comme arguments premiers qu'ils reçoivent, parmi les propriétés qui composent leur sens, celle qui est la propriété caractéristique de la partie, qui leur permet d'avoir ce double fonctionnement. Si la relation exprimée par le V pouvait être inversée dès que le V a un GN objet direct et peut être passivisé, on ne comprendrait plus ce contraste, puisque rien n'empêcherait ce GN de fonctionner comme argument premier, grâce à une règle d'inversion. On dira, au contraire, que la relative partitive, qui est structurée par une chaîne, met en jeu l'inversion de la relation exprimée par V :

(5.109) *ces romans_i dont_i j'ai lu une bonne partie* $GP_i[e]$

Pour résumer les hypothèses avancées en ce qui concerne la construction du sens du $\bar{S}$ dans le cas de la relativisation du complément de Nom, on détaillera la formule générale (5.23b); je proposerai les formules (5.110a), qui décrit la construction du sens dans le cas où le complément de Nom appartient au GN sujet, et (5.110b), qui décrit la relativisation du complément de Nom appartenant au GN objet :

(5.110)a. Relativisation du complément de nom : Traduction sémantique

$$\bar{S}[\text{dont}_i] \bar{S}[_{GN} [\text{Det } N \text{ GN}_i[e]] \text{GV}]]$$

$$\text{-----} \rightarrow \lambda x [\lambda y [\text{GV}'] (\text{GN}'_j)] (\text{dont}')$$

où la variable x apparaît dans la représentation sémantique GN'_j

b. $\bar{S}[\text{dont}_i] \bar{S}[_{GN_j} \text{GV}[V \text{GN}_k [\text{Det } N \text{GN}_i[e]]]]]]$

$$\text{-----} \rightarrow \lambda x [\lambda y [\text{V}' (\text{GN}'_k)] (\text{GN}'_j)] (\text{dont}')$$

qui donne, en vertu de (5.84) :

$$\lambda x [\lambda y [\bar{V}' (\text{GN}'_j)] (\text{GN}'_k)] (\text{dont}')$$

où la variable x apparaît dans la représentation sémantique GN'_k .

Dans le § 5.2.2., j'ai avancé des démonstrations en faveur de mon hypothèse, qui est la suivante : la construction du sens du $\bar{S}$ relatif, dans la relativisation du complément de Nom, passe par le fonctionnement du GN dominant comme argument premier dans le $\bar{S}$ relatif. Il y a deux voies qui permettent au GN dominant d'être l'argument premier :

- (1) la voie structurale : le GN sujet, dans un $\bar{S}$ de type GN - GV, est, structurellement l'argument premier du prédicat, qui est, dans ce cas, le GV'.
- (2) la voie structurale et lexicale : le GN objet direct, dans un $\bar{S}$ de la forme $\text{GN}_{GV}[V \text{GN}]$, peut fonctionner comme l'argument premier grâce à une règle qui inverse le sens de la relation exprimée par le prédicateur; cette inversion dépend à la fois du prédicateur lui-même - toutes les relations ne sont pas inversables - et de la présence d'une variable dans le GN objet.

Ces hypothèses s'appuient sur un certain nombre de contrastes : la possibilité de relativiser dans un GN sujet à gauche du GV, et non dans un GN sujet inversé; la possibilité de relativiser dans un GN objet, mais non dans le GN qui suit un V impersonnel; la possibilité de relativiser dans un GN objet qui peut fonctionner comme le sujet du V passif,

et l'impossibilité de relativiser dans un GN objet qui ne peut être le sujet du V passif. C'est ainsi, dans cette hypothèse, que s'explique le contraste bien connu entre les objets GN et les objets GP, en ce qui concerne la relativisation.

Résumé du § 5.2.

La construction du sens des relatives met en jeu l'association d'un prédicat et d'un argument premier : le S relatif est traduit comme un prédicat et le GN relativisé est l'argument premier auquel il s'applique. Le problème posé par la relativisation d'un complément de Nom est donc le suivant : comment faire du GN relativisé l'argument premier vis-à-vis du prédicat ? Cela n'est possible que si le GN dominant le GN relativisé, i.e. la catégorie vide, est lui-même l'argument premier dans le S relatif.

La démonstration procède par étapes. D'abord, on montre que la relativisation est exclue si le GN dominant n'est pas un argument. Ensuite, on montre par quels mécanismes le GN sujet et le GN objet direct fonctionnent comme arguments premiers, alors que cela est exclu pour le GN objet "oblique", i.e. le GN au Datif ou le GP. Ce faisant, on est amené à examiner un certain nombre de structures qui comportent un GN dans une position telle qu'il ne peut fonctionner comme argument premier,

- soit parce que le S ne relève pas de la structure qui est en cause : ce n'est pas un S fondé sur l'articulation entre un prédicat et un argument premier; c'est le cas d'un S impersonnel;
- soit parce que le GN dominant lui-même est soustrait au fonctionnement comme argument premier : c'est le cas du GN sujet inversé ; autrement dit, une relative peut très bien avoir un GN sujet inversé, si le GN qui se trouve dans COMP est un argument du prédicateur, mais pas si le GN relativisé est le complément du GN sujet.
- soit parce que ce GN entre dans un autre type de fonctionnement

vis-à-vis du V que le fonctionnement argumental : c'est le cas du GN attribut dans une phrase à V être.

5.3. LES GÉNITIFS COMME ARGUMENTS PREMIERS DANS LE GN

5.3.1. Argument et non argument dans le GN.

5.3.1.1. Les critères des arguments du N.

Séparons maintenant les compléments de Nom génitifs des compléments de Nom partitifs. Pour les génitifs, je rappelle l'hypothèse qui a été avancée : les génitifs sont les arguments premiers du GN dans lequel ils apparaissent. Comme on l'a fait pour le GN dominant, il faut d'abord montrer qu'il s'agit d'arguments. Or, l'analyse ne va pas de soi.

Revenons aux principes que l'on a proposés pour la construction du sens, cf § 5.1.2. Le GN, comme le S, fait appel à la distinction entre catégorie fonctionnelle et arguments : l'item lexical N est une fonction, expression non saturée, comportant des places argumentales qui seront saturées par la construction du sens de l'expression complexe dont le N fait partie, i.e. le GN. La définition lexicale des termes fonctionnels (N, V, A) comporte des informations concernant leurs arguments :

(1) Leur nombre, et, éventuellement, la mention de la présence obligatoire de tel argument, (2) leur forme (GN/GP, ou S) et, éventuellement leur Cas, (3) leur type interprétatif, et (4) le choix de l'argument source, c'est-à-dire de celui à partir duquel la relation est orientée. Les informations (2) et (4) permettent d'articuler les structures lexicale et syntaxique : l'argument source se trouve en position de sujet dans une phrase active, et les autres arguments sont des compléments sous-catégorisés. C'est-à-dire des compléments gouvernés par le N, V ou A, et repérables par des propriétés syntaxiques.

On arrive ainsi à définir les arguments comme l'ensemble composé des catégories en position de sujet et des compléments sous-catégorisés. Or, si j'ai raison de dire que les génitifs sont des arguments dans le GN,

l'articulation entre les propriétés syntaxiques et le système argumental du GN pose problème, et cela de deux manières :

- (1) il y a des sujets qui ne sont pas des arguments du N : ce sont ceux qui ont l'interprétation possessive. Comment dire que le Possesseur (*de*) *Jeanne* dans *le chapeau de Jeanne* est un argument du N *chapeau* ?
- (2) il y a des génitifs, en position objet, qui ne sont pas sous-catégorisés, c'est-à-dire qu'ils ne se distinguent pas des compléments non sous-catégorisés par leurs propriétés syntaxiques, comme on l'a vu en § 4.1.3.2.

Laissons provisoirement la question des sujets qui ne sont pas des arguments du N, et regardons l'ensemble des génitifs dont on a l'intuition qu'ils fonctionnent comme des arguments du N. Les génitifs, tels qu'ils sont définis dans l'étude du chapitre IV, sont regroupés dans le tableau (5.111).

TABLEAU DES GENITIFS

Type interprétatif	Forme	Position	Type du N /du GN	Exemple
Agent	GN	Sujet	Nominalisation (GN processif)	l'arrivée de Paul
—	—	—	Fausse Nominalisation (GN non processif, résultatif)	la démonstration d'Evariste Gallois
—	—	—	N icône) (GN N d'objet)résultatif)	les portraits de Vermeer les robes de Pierre Balmain
—	—	Objet non- sous-catégorisé	Fausse Nominalisation	une démonstration d'E. Gallois
—	—	—	N icône	un portrait de Vermeer
—	—	—	N d'objet	une robe de P. Balmain
Thème	GN	Sujet	Propriété	l'honnêteté de Paul
—	—	—	Sentiment	l'angoisse de Paul
—	—	—	N relationnel	l'ami de Paul
—	—	—	N icône	le portrait de la jeune femme
—	—	—	Fausse Nominalisation	la démonstration de ce théorème
—	—	Objet sous- catégorisé	Nominalisation	la démonstration de ce théorème
—	—	—	N relationnel	le nettoyage de cette façade
—	—	—	Fausse Nominalisation	l'ami de Paul
—	GP	Objet sous- catégorisé	Fausse Nominalisation	une démonstration de ce théorème
—	GP	Objet non sous-catégorisé	N icône	un portrait de cette jeune femme
Possesseur	GN	Sujet	N icône	le portrait (de Corot) du collectionneur Barnes
—	—	—	N d'objet	le chapeau de Jeanne

(5.111) Tableau des génitifs

614

615

Reparlons les objets problématiques, c'est-à-dire ceux qui sont pas sous-catégorisés. Il s'agit (1) des objets GP interprétés comme des Agents, avec un N tête qui est une Fausse Nominalisation (un N apparenté à un V, dans un GN non processif), un N icône, ou un N d'objet quelconque, pourvu qu'il comporte, dans sa traduction sémantique, la propriété d'avoir été fabriqué; (2) des objets GP, interprétés comme des Thèmes, avec des N icônes.

Si j'ai dit qu'ils ne sont pas sous-catégorisés, c'est qu'ils ne se distinguent pas, syntaxiquement, de certains compléments du N qui ne sont pas sous-catégorisés, avec lesquels ils ont été comparés, c'est-à-dire des GP descriptifs en de GN, comme un *sac à dos d'une grande gentillesse* ou le *train de Montpellier*. Certes, on peut se dire que l'impossibilité de distinguer entre les deux types de compléments vient des propriétés spécifiques du GN, par opposition à S : la P de l'introduit toutes sortes de compléments, ce qui empêche de parler de dépendance formelle entre un N et la forme d'un complément en de, le GN n'offre pas les mêmes possibilités que S du point de vue de la mobilité des compléments, et il n'y a pas de cleftique sur le N comme il y en a sur V. La tentation est alors d'analyser les génitifs qui nous occupent comme des compléments sous-catégorisés, bien que les propriétés spécifiques du GN empêchent de constater la différence syntaxique qu'implique cette classification. Mais il faut voir que cette solution vide la notion de sous-catégorisation de tout contenu empirique : parler de sous-catégorisation, ce n'est rien d'autre que d'associer des propriétés comportementales à certains compléments par opposition à d'autres. Y a-t-il, alors, une propriété qui permette de distinguer ces compléments génitifs non sous-catégorisés des GP descriptifs? Certainement : si l'on regarde le tableau, on constate que tous ces compléments apparaissent avec les mêmes N, dans la position du sujet, et non pas seulement dans la position d'objet. Or, on le sait, aucun des compléments

descriptifs ne peut être un sujet, comme le montre leur incapacité à être des possessifs, cf *non possédant, non train, au sens des GN cités plus haut.

Admettons le principe suivant :

(5.112) Complément de Nom et argument:

Un complément de Nom qui apparaît, avec le même N et la même interprétation, en position de sujet et en position d'objet, est un argument du N

Comment un tel principe peut-il être justifié théoriquement ? La notion d'argument fait partie de la théorie de la construction du sens d'un syntagme complexe, laquelle utilise à la fois l'information lexicale et la structure syntaxique. D'après ce qui a été dit, la position des arguments dans la structure syntaxique s'articule à la définition lexicale du prédicateur dans la mesure où celle-ci précise leur forme et le choix de l'argument premier. Admettons que les N, ou plutôt certains N, aient la possibilité de ne pas préciser la forme et/ou la position de leurs arguments. Ainsi un N icône comme *portrait* serait spécifié pour deux arguments (possibles), avec les interprétations de Thème (ici, cela correspond à l'Objet représenté), et d'Agent, sans mention de leur position syntaxique dans le GN : ils pourraient apparaître en position d'objet comme en position de sujet : en même temps, leur forme ne serait pas précisée, puisque ce serait un GN lorsque le complément est en position de sujet, et un GP, lorsqu'il est en position d'objet.

Ces compléments s'opposent alors d'une part aux GN sujet de Possession, et, d'autre part, aux arguments dont la position est imposée. Regardons maintenant ce dernier type de complément. On voit, en regardant le tableau, que certains N imposent effectivement la forme et la position de leurs arguments :

(1) les vraies Nominalisations imposent la position de l'argument Agent - c'est un sujet - et de l'argument Thème - c'est un objet ;

(2) les N de Propriété¹⁴ et de Sentiment imposent la position de leur argument Thème - c'est un sujet.

Comparons avec les compléments dont la position n'est pas imposée par le N, dans l'hypothèse que l'on examine. Il s'agit des compléments que l'on a dits problématiques, dans la mesure où ils paraissent être des arguments, sans toutefois être sous-catégorisés, mais pas seulement de ceux-là : on a (1) l'Agent (a) dans une fausse Nominalisation, (b) avec un N icône, (c) avec un N d'objet; (2) le Thème (a) avec un N relationnel, (b) avec un N icône, (c) dans une fausse Nominalisation. On note donc que certains compléments sous-catégorisés font partie des compléments dont la position n'est pas imposée.

Y a-t-il une contradiction à dire que certains compléments sont sous-catégorisés comme objets, alors que le N ne leur impose pas de position ? Je ne le pense pas. En effet, il n'y a contradiction que si l'on fait deux hypothèses que je ne pense pas justifiées :

(1) il y a contradiction si l'on assimile l'information concernant la forme et la position du complément. Il est vrai que, lorsqu'on parle de sous-catégorisation, on dit à la fois une position - c'est un objet - et une forme - c'est un GN ou un GP. Mais on peut très bien dissocier les deux. On admettra alors que la définition d'un N peut contenir les informations suivantes : (a) la position des arguments est libre : ils sont sujets ou objets; (b) si ce sont des objets, alors, ils ont telle forme ; en particulier, ce sont des GN ou des GP.

(2) il y a contradiction si l'on dit que les compléments sous-catégorisés sont obligatoires. Mais je n'ai fait à aucun moment cette hypothèse dans ce travail, et elle serait très difficile à maintenir dans le cas des GN. J'ai dit, au contraire, que le caractère

obligatoire ou non de l'occurrence de certains arguments faisait partie de l'information lexicale portée par la catégorie fonctionnelle : il y a des arguments dont l'occurrence est obligatoire, d'autres dont l'occurrence n'est pas obligatoire.

Admettons donc que l'on distingue entre deux types de N ; ceux qui imposent la position de leurs arguments, et ceux qui la laissent libre. Dans ce cas, l'information sur la position de l'argument ne résulte pas seulement de la conjonction entre la forme de l'argument et l'orientation de la relation, comme on en a fait l'hypothèse jusqu'à présent. En ce qui concerne les N, on a donc la liste des précisions suivantes :

- (1) le nombre (maximal) de leurs arguments ;
- (2) le type interprétatif ;
- (3) l'orientation de la relation vers tel ou tel argument ;
- (4) la position de l'argument : est-elle imposée ou non ? Si elle l'est, est-ce un sujet ou un objet ?
- (5) la forme de l'argument : est-elle imposée ou non ?
- (6) l'occurrence de l'argument : est-il obligatoire ou non ?

Si l'on cherche maintenant à caractériser les deux groupes de GN ainsi définis, c'est-à-dire ceux dans lesquels la position des arguments est imposée, et ceux dans lesquels elle ne l'est pas, on aperçoit une analogie intéressante : ceux dans lesquels les arguments ont une position, et une forme, imposées, sont ceux qui se rapprochent le plus des S, et par leur type interprétatif, et par le type de N qui est la tête du GN. On voit qu'il s'agit, en effet, des Nominalisations, des expressions de Propriété (au sens étroit du terme), et des expressions de Sentiment (bien que l'analyse soit ici moins claire). Or, on définit les Nominalisations précisément comme l'équivalent nominal d'un S : le GN a le même type interprétatif que le S, i.e. il s'agit d'un GN processif, le N constitue la même unité lexicale que le V, la spécialisation comme N ou

V étant due à l'occurrence comme tête du GN ou du GV ; de la même manière, le N qui exprime une Propriété a un équivalent adjectival, et les mêmes compléments que l'adjectif : il y a donc là aussi une traduction entre le GN et le S, cf (5.113) et (5.114) :

- (5.113) a. *L'honnêteté de Paul*
 b. *L'aptitude de Paul au sport*
- (5.114) a. *Paul est honnête*
 b. *Paul est apte au sport*

Les N de Sentiment posent un problème, comme on l'a vu en § 4.1.2.3. : il y a bien un équivalent verbal ou adjectival pour le N, cf *amour/aimer*, *angoisse/angoissé*, mais les compléments objets n'ont pas la même forme syntaxique. Je laisse cette question de côté : le parallélisme entre certains GN et le S est une grande question que je ne peux qu'effleurer.

Au contraire, les N qui ne précisent pas la position de leurs arguments entrent dans des GN qui ne sont pas les analogues d'un S : d'une part, le N n'a pas forcément un parent verbal ou adjectival, bien que ce puisse être le cas (c'est le cas des N en *-eur*, que je classe parmi les N relationnels, cf *lecteur*, *admirateur* etc) ; d'autre part, ces GN n'ont pas le même type référentiel que les GN du premier groupe : ils désignent un objet du monde, ou pour reprendre une expression de Strawson (1977, 83sq) ils sont aptes à désigner un particulier spatio-temporel, alors que les GN du premier groupe expriment un "principe de regroupement" des particuliers. Sous cet angle, les N-icônes, les N relationnels, les fausses Nominalisations, et les N que j'ai simplement appelés N d'objet, appartiennent tous à la même catégorie de N : ils entrent dans des GN qui sont aptes à désigner des particuliers ; mais, dans le même temps, ces N expriment des relations ou peuvent être résultatifs, d'où l'argument interprété comme un Agent, ou représentationnels, d'où l'argument interprété comme un Thème avec les N icônes et les fausses Nominalisations.

Je ferais donc la suggestion suivante : les N se distinguent entre eux par un fonctionnement plus ou moins verbal ou nominal; parmi les effets perceptibles de cette différence, on a la propriété suivante : les N les plus proches des V/A spécifient la forme et la position de leurs arguments, comme le font les V/A; les N les plus nominaux ne spécifient pas la position de leurs arguments.

Peut-on dire que le critère énoncé en (5.112) vaut pour tous les GN ? Regardons les N qui imposent la position de leurs arguments : ceux-ci sont des sujets ou des objets sous-catégorisés. Si on admet que les sujets sont des arguments, la question devient : le GN objet peut-il être déplacé en position sujet ? Regardons les données. On constate qu'il y a une différence entre le GN objet, interprété comme un Thème, dans une vraie Nominalisation, ou avec un N relationnel : le GN-Thème, dans une vraie Nominalisation, n'est pas toujours acceptable en position de sujet, alors que le Thème, avec les Fausses Nominalisations et les N icônes peut toujours se présenter comme un sujet; ainsi, les GN de (5.115) et (5.116), qui illustrent le cas des N icônes et des Fausses Nominalisations, sont également acceptables :

- (5.115)a. J'ai rencontré un ami de Paul
 b. J'ai déjà lu une démonstration de ce théorème
- (5.116)a. J'ai rencontré son ami
 b. J'ai l'énoncé de ce théorème, mais il me manque sa démonstration, dans ce livre

En revanche, on voit que les vraies Nominalisations, c'est-à-dire les GN processifs, ne se comportent pas tous de la même manière : le Thème de (5.117a) peut se trouver en position de sujet, mais difficilement celui de (5.117b) :

- (5.117)a. La construction du nouvel Opéra aura duré cinq ans
 b. L'apprentissage de cette langue n'est pas trop difficile pour nous
- (5.118)a. on doit inaugurer prochainement le nouvel Opéra; sa construction aura duré cinq ans
 b. L'anglais est tout de même proche de notre langue; son apprentissage n'est pas trop difficile pour nous

On a fait les hypothèses suivantes :

- (1) Le thème des Fausses Nominalisations et des N relationnels peut apparaître en position de sujet ou d'objet, dans la mesure où il est l'argument d'un N qui ne spécifie pas sa position. Cette hypothèse est nécessaire, par ailleurs, pour traiter le problème du GP Thème avec un N icône et des GP Agents. La position de l'argument n'étant pas imposée en ce qui concerne le GN de (5.116), l'hypothèse d'un déplacement n'est pas nécessaire, mais elle n'est pas non plus exclue.
- (2) Le Thème des Vraies Nominalisations est généré en position d'objet.

Comment donc expliquer la différence entre (5.118a) et (5.118b) ?

Il y a deux possibilités, entre lesquelles je ne choisirai pas, car l'argumentation nécessiterait des développements importants:

- il n'y a pas de déplacement dans le GN, ou, si l'on préfère, pas de chaîne. On se souvient que c'est là l'hypothèse de Cinque (1980), cf § 4.1.3.1. Pour expliquer (5.118), il faut alors ajouter un autre principe d'analyse. On peut envisager de définir autrement la classe des N qui ne spécifient pas la position de leur argument.
- il y a un déplacement possible du GN en position objet du N vers la position de sujet du GN. La structure du GN de plus est soumise à une contrainte sur l'interprétation. L'hypothèse proposée dans Godard (1985) est que les traits interprétatifs du GN dans son ensemble imposent le type d'interprétation du GN sujet.

Quoi qu'il en soit, on constate qu'il y a des arguments qui sont en position d'objet et ne peuvent apparaître en position de sujet.

De plus, comme on sait, les compléments sous-catégorisés qui comportent un *de* à sens plein, ou une autre P, n'apparaissent pas en position de sujet : ce sont des compléments de Nominalisations, cf *aptitude au sport retour de la campagne, accès à la plage*.

On acceptera donc les deux critères suivants :

(5.119) les critères de reconnaissance des arguments de N :

Sont des arguments du N

1. Les GN qui apparaissent aussi bien en position de sujet qu'en position d'objet, avec la même interprétation, dans le même GN

où l'identité du GN est définie par l'identité de forme et d'interprétation (en particulier, en ce qui concerne les traits [₋ processif, ₋ résultatif])

2. Les GN qui apparaissent soit comme sujet soit comme objet sous-catégorisé dans une Nominalisation

où Nominalisation regroupe les "vraies Nominalisations" i.e. les GN[+ processif], avec un N apparenté à un V, et les Propriétés, avec un N apparenté à un A.

5.3.1.2. L'interprétation Possessive.

Considérons maintenant les sujets, interprétés comme des Possesseurs, cf *Le chapeau de Jeanne*. On a admis, dans la discussion qui précède, que ce ne sont pas des arguments du N. Pourtant, il existe une paraphrase qui ressemble à celle des GN non processifs avec un GN Agent : on a (5.120), comme on a, semble-t-il, (5.121) :

(5.120)a. *Le chapeau de Jeanne*

b. *Jeanne a un chapeau*

(5.121)a. *(un portrait de Vermeer
l'une démonstration d'Evariste Gallois)*

b. *(Vermeer a fait des portraits
Evariste Gallois a fait des démonstrations)*

La paraphrase de (5.120) fait appel à un V "support" *avoir*, comme celle de (5.121) fait appel au V "support" *faire* : pourquoi dire que l'on a un argument du N lorsqu'il s'agit de l'Agent, et non lorsqu'il s'agit du Possesseur ?

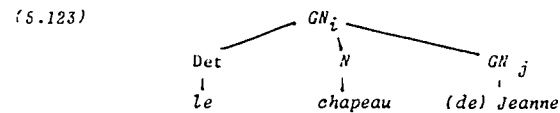
Le Possesseur n'apparaît pas indifféremment en position de sujet et d'objet : en position d'objet, il est marginal, en ce sens qu'il n'est pas accepté par tous les locuteurs; regardons, en effet, les exemples de (5.122), qui reprennent (5.71a); ils illustrent l'occurrence du Possesseur en objet, puisque, d'après les analyses proposées, le génitif sujet demande le déterminant *le*, cf §4.1.3.1. :

(5.122)a. ? *un cheval de Rothschild a encore gagné aujourd'hui*
b. ?? *ils veulent racheter une maison de Paul*

Le GN interprété comme Possesseur n'a pas la propriété qui a conduit à dire que l'Agent de (5.121a) est un argument, cf (5.119(1)) : il n'apparaît pas en position de sujet comme en position d'objet. Si l'on a dit que l'Agent est un argument, ce n'est pas en vertu de l'interprétation agentive elle-même, telle qu'elle est explicitée par la paraphrase avec le V support *faire* ; ce n'est pas non plus parce que l'argument a la possibilité d'apparaître aussi bien en position objet qu'en position sujet, car cette propriété elle-même demande à être expliquée. C'est parce que l'Agent a la propriété d'apparaître aussi bien en position objet qu'en position sujet, car c'est cela même qui nous a semblé révéler le fonctionnement spécifique des N, ou plutôt de certains N, par opposition à ce qui se passe dans S.

On considéra ici que (1) l'interprétation du GN sujet comme Possesseur tient à l'interprétation du GN dans son ensemble, lorsque le GN sujet n'est pas un argument du N, et (2) que l'interprétation d'un *de* GN objet comme Possesseur est à rapprocher de celle du Possesseur objet en à GN ; elle a le même caractère de marginalité, cf *un cheval à Rothschild, une maison à Paul*,¹⁵ et la P *de*, vide, a la propriété d'introduire des compléments de Nom avec des interprétations diverses, cf *le train de Montpellier*.

Comment se fait la construction du sens lorsque le GN sujet n'est pas un argument ? Considérons la structure (5.123) :



Pourquoi cette structure est-elle interprétée comme mettant en jeu une relation de Possession ? Considérons le problème dans sa généralité :

Il s'agit d'établir une relation entre deux termes nominaux en l'absence d'un verbe ; cette relation est statique. Or, comme Benveniste (1960) l'a montré, il n'y a, dans ce cas, que deux possibilités, qui sont complémentaires : ce sont les relations d'identité, et de possession, qui sont, par ailleurs, exprimées par *être* et *avoir* : *être* "établit un rapport d'identité ...au contraire les deux termes joints par *avoir* demeurent distincts; entre ceux-ci le rapport est extrinsèque". Si l'on traduit cette différence en utilisant la notation des indices, on a donc le Principe interprétatif suivant :

(5.124) Mise en relation de deux termes nominaux:

La relation entre deux termes nominaux est un relation d'Identité si les deux termes portent le même indice, et une relation de Possession si les deux termes portent des indices différents

La question qui se pose immédiatement est la suivante : pourquoi la même structure ne donnerait-elle pas lieu à la relation d'Identité, si l'on substitue au GN de Possession un GN qui porte le même indice que le GN dominant ? On songe immédiatement à des GN comme *la ville de Paris*, ou *le scandale de la corruption politique*, qui ont été discutés en § 4.1.2.3. Considérons la structure qui vient d'être envisagée :



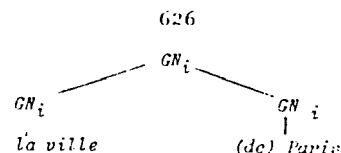
Si ces GN ont cette structure, c'est-à-dire une structure identique à celle qui a été proposée pour les Possesseurs, avec pour seule différence une différence d'indice, alors on peut vraiment se demander pourquoi le GN (*de*) *Paris* et (*de*) *la corruption politique* n'est pas relativisable. Mais il existe une raison indépendante pour exclure la structure qui est illustrée en (5.125) : c'est la condition *i/i*, qui a été discutée au chapitre II, et dont je rappelle la formulation, cf (2.45b) :

(5.126) Condition *i/i*, cf (2.45b) :

Dans la structure $\gamma_1(...\delta_i...)$, γ_1 n'est pas un antécédent possible pour γ_i

Quels sont, en effet, les termes nominaux qui sont mis en relation en (5.123) et (5.125) ? Ce sont les deux GN, le GN dominant et le GN qui se trouve en position sujet, c'est-à-dire directement dominé par le GN. D'autre part, on peut considérer que, dans cette mise en relation entre deux GN, il y a un rapport d'antécédence, bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, d'une relation anaphorique. Ainsi, la condition *i/i* permet de faire une différence entre les deux structures (5.123) et (5.125) : la première seule est admise. Ainsi se trouve justifiée la structure qui a été proposée au chapitre précédent, et que je rappelle en (5.127) :

(5.127)

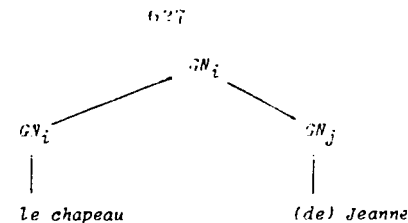


En effet, dans cette structure, ce n'est pas le GN dominant qui joue le rôle d'"antécédent" pour le GN qui se trouve en deuxième partie, mais le GN qui constitue la première partie. Dans ces conditions, la structure du GN d'ensemble est admissible, de la même manière que l'est la structure du GN qui contient une relative : il n'y a pas de mise en relation directe du GN dominant et du GN dominé.

Une autre question se pose alors, si l'on revient vers le GN avec un Possesseur : si l'interprétation de Possession est due à la mise en relation entre le GN dominant et le GN dominé, et non pas spécifiquement à la position de sujet du GN, pourquoi la structure (5.123), dans laquelle le Possesseur est un sujet, serait-elle la seule possible ? Pourquoi, le Possesseur n'est-il pas un objet ?

Cette question comporte deux aspects : (a) pourquoi le Possesseur n'est-il pas un objet, cf (5.122) ? (b) pourquoi n'aurait-on pas la structure (5.127) avec un GN interprété comme un Possesseur ? Pour ce qui est de la première question, on peut avancer l'hypothèse suivante : l'interprétation d'un GN par mise en relation du GN dominant et d'un GN dominé demande que la domination soit immédiate : il y aurait incompatibilité entre le fonctionnement comme objet du GN et ce type d'interprétation. Quant à la deuxième possibilité structurale, je ne vois aucune raison de l'exclure ; rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce que le GN *le chapeau de Jeanne* relève également de la structure (5.128) :

(5.128)



Toutefois, il faut signaler que, selon les hypothèses qui ont été faites, la seule structure possible, si le Possesseur est relativisé, est celle de (5.123). En effet, on a dit que le GN vide, origine de la chaîne, devait être proprement gouverné. Or, il ne le serait pas s'il était dans la structure (5.128). En effet, le GN_j est gouverné par le GN_i qui n'est pas un gouverneur propre. D'autre part, le N tête du GN_i ne peut le gouverner : si l'on adopte une définition restreinte des notions de gouvernement et de c-commande, cf (1.40), on voit que le N ne gouverne pas le GN_j, puisque la première catégorie branchante qui domine le N ne domine pas GN_j ; si l'on adopte la définition plus large de Aoun et Sportiche (1982), on voit que le N ne gouverne pas non plus GN_j, car il est dominé par une Projection Maximale GN_i, qui ne domine pas GN_j, (cf chapitre IV, note 10).

Mais on comprend, dans ces conditions, pourquoi on ne peut relativiser le GN *(de) Paris* ou *(de) la corruption politique dans la ville de Paris* et *le scandale de la corruption politique*. En effet, la seule structure possible, étant donnée la condition 1/1, est celle qui est illustrée en (5.127) ; mais la condition de ECP, à son tour, exclut la structure, car le GN_j vide, origine de la chaîne, n'est pas proprement gouverné.

Ainsi, on admet qu'un GN comportant un complément de Possession est susceptible de deux structures, celle qui est illustrée en (5.123) et celle qui est illustrée en (5.128) ; un GN comportant deux GN liés par une relation d'Identité, n'a, en revanche, qu'une seule structure, celle de (5.127) qui est identique à celle de (5.128), mis à part les indices portés par les GN. Seule la structure (5.123) autorise la relativisation

du complément. En conséquence un complément interprété comme un Possesseur est relativisable, un complément interprété comme un GN d'identité ne l'est pas.

Dans le § 5.3.1., j'ai examiné les critères de la définition des arguments dans le GN. Les analyses du chapitre IV ont fait apparaître que la correspondance proposée entre l'ensemble des sujets et des compléments sous-catégorisés, d'une part, et les arguments d'autre part, était problématique pour le GN. En effet, la définition des compléments argumentaux, telle que la propose l'intuition, explicitée dans des phrases, ne coïncide pas avec cet ensemble :

- (1) les compléments interprétés comme des Possesseurs sont bien en position de sujets. Mais comment dire que ce GN est un argument du N ? Si ce n'en est pas un, à quoi est due l'interprétation de Possession ?
- (2) en ce qui concerne les objets, certains compléments parmi ceux qui, d'après l'intuition, sont des arguments, sont sous-catégorisés, d'autres ne le sont pas.

Pour résoudre la deuxième difficulté, j'ai proposé de diviser les N en deux classes : (a) d'un côté, ceux dont le fonctionnement est proche de celui des V, et qui sont la tête de Nominalisations, c'est-à-dire d'équivalents nominaux d'un S : "vraies Nominalisations", N de Propriété (au sens étroit du terme) et N de Sentiment.

(b) de l'autre côté, des N qui, tout en étant le support de relations entre des arguments, sont la tête de GN qui réfèrent à des objets du monde.

Les premiers, comme les V ou les A, définissent la forme et la position de leurs arguments, (GN-GP, sujet/objet); les seconds ne définissent ni la forme, ni la position de leurs arguments : ceux-ci peuvent être sujets ou objets, GN ou GP (en *de*). La propriété syntaxique qui caracté-

rise ce deuxième fonctionnement est la possibilité pour ces arguments d'apparaître, avec le même N et la même interprétation, aussi bien en position de sujet qu'en position d'objet.

D'autre part, la Possession et l'Identité sont les deux relations qui s'établissent directement entre deux GN, en l'absence d'un prédicateur, cf Benveniste (1960), et l'un des deux GN est l'argument premier de cette relation. On montre que, si le Possesseur peut être relativisé, alors que la relativisation est exclue pour le GN d'Identité, c'est le résultat de deux conditions qui s'appliquent à ce GN : la condition i/i et le ECP. La seule structure acceptable pour le ECP, dans le cas de la relation d'Identité, est exclue par la condition i/i.

5.3.2 L'argument premier dans le GN

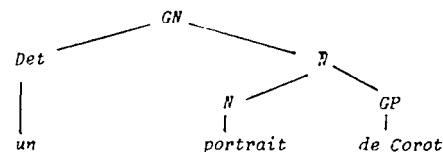
5.3.2.1. Insuffisance des critères positionnels.

L'argument premier, dans S, a deux propriétés structurales, cf (5.12) :

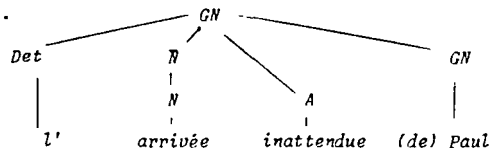
- (1) les catégories syntaxiques qui sont traduites comme argument premier et prédicat sont dans une relation de c-commande mutuelle, et (2) l'argument premier est à gauche du prédicat. Si l'on se tourne vers le GN, on voit que cette deuxième propriété n'a pas de sens : les compléments de Nom, en français, n'ont pas la possibilité de se trouver à la fois à droite et à gauche du N : ils apparaissent à droite; le seul GN qui puisse apparaître à gauche comme à droite, c'est le GN sujet, mais la différence entre les deux positions n'a rien à voir avec une différence syntaxique, et par là sémantique : c'est une différence morphologique, puisqu' apparaissent à gauche les déterminants pronominaux, et à droite les autres GN, lexicaux ou pronominaux. On ne peut donc établir de différence entre les compléments du Nom sur la base d'un ordre droite-gauche, vis-à-vis d'une catégorie qui jouerait le rôle d'un prédicat.

La condition de c-command, en revanche, peut très bien être définie dans le GN puisqu'elle s'appuie sur la configuration en termes d'arbre, qui est définissable dans le GN. Regardons en quoi elle peut éclairer la question de l'argument premier dans le GN. Le prédicat est une catégorie fonctionnelle qui contient une, et une seule, place argumentale non remplie ; dans cette mesure, il n'y a pas d'équivalence automatique entre telle catégorie syntaxique - disons le GV dans S - et le prédicat. Regardons le GN : la catégorie fonctionnelle minimale, contenant une place argumentale non remplie, c'est le N ; mais ce peut être également le $\bar{N}$, vis-à-vis d'un GN sujet. Ainsi, on voit que c'est le N qui joue ce rôle en (5.129), et le $\bar{N}$ en (5.130) :

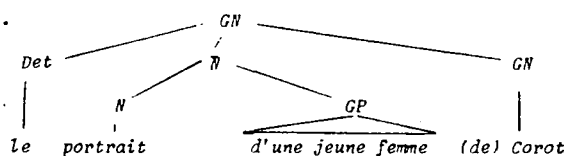
(5.129)



(5.130)a.



b.



Dans cette hypothèse, le génitif est l'argument premier du GN : on voit que le génitif *de Corot* c-commande le N, en (5.129), comme les génitifs sujet *(de) Paul* et *(de) Corot* c-commandent le $\bar{N}$ en (5.130). La catégorie syntaxique qui est traduite comme le prédicat dépend de la position

du génitif traduit comme l'argument premier. Dans ces conditions, que signifie la propriété de c-commande ?

Elle signifie deux choses :

- (1) Si le GN contient deux compléments qui sont susceptibles d'être relativisés, c'est-à-dire de fonctionner comme arguments premiers lorsqu'ils sont seuls dans le GN, c'est le plus élevé qui est l'argument premier. En effet, dans ce cas, le prédicateur N a deux places argumentales, et c'est le GN le plus élevé qui c-commande la catégorie fonctionnelle qui n'en contient qu'une, c'est-à-dire celle qui est traduite comme le prédicat. Ainsi, le GN (5.131) contient deux GN qui sont relativisables :

(5.131)a. *Corot, dont le portrait, qui est exposé ici, est vraiment très beau*

b. *on aimerait connaître la jeune femme dont on admire ici le portrait*

mais seul le GN sujet est relativisable en (5.130b) :

(5.132)a. *Corot, dont le portrait de cette jeune femme est vraiment très beau*

b. * *Cette jeune femme dont le portrait de Corot est vraiment très beau*

On se souvient que l'analyse du GN *le portrait de cette jeune femme de Corot*, telle qu'elle est donnée en (5.130), avec l'Agent en position de sujet et le Thème en position d'objet s'appuie sur les acceptabilités des GN dans lesquels l'un des deux compléments est un déterminant possessif¹⁶ :

(5.133)a. *son portrait de cette jeune femme est très beau*

b. * *son portrait de Corot est vraiment très beau*

En d'autres termes, le GN sujet étant le GN le plus élevé dans le GN, s'il y a un GN sujet, c'est lui qui fonctionne comme l'argument premier. Ainsi s'expliquent les données qui ont été traitées en termes de

Condition du Sujet Spécifié, cf Milner (1977, 1982), Cinque (1980), et ici, § 4.1.3.1.

Le GN interprété comme un Possesseur est un sujet, lorsqu'il est relativisé, cf (5.123). On constate, de la même manière, que si le GN contient un Possesseur, c'est lui qui est relativisé, cf (5.134) :

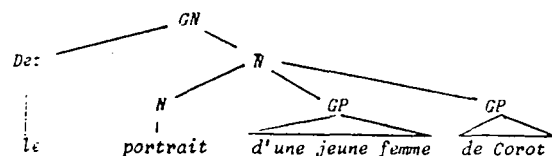
- (5.134)a. *Le collectionneur Barnes, dont le portrait de Corot est exposé dans une salle ouverte au public*
 b. * *Corot, dont le portrait du collectionneur Barnes est tout à fait remarquable*

On prendra garde, cependant, que le GN de (5.134) n'est pas construit de la même manière que celui de (5.132) : il contient non pas une, mais deux relations, puisque la relation de Possession se superpose à celle qui est exprimée par le N *portrait*. Ainsi, la condition structurale qui définit l'argument premier comme le plus élevé dans une structure donnée décrit la façon dont s'effectue la construction du sens d'une catégorie complexe, à partir des catégories qui la composent, du bas vers le haut. En ce sens, c'est non seulement l'argument le plus élevé d'une catégorie fonctionnelle qui est l'argument premier dans une catégorie complexe comme le GN, mais l'argument le plus élevé de la relation la plus élevée dans une catégorie.

- (2) La condition de c-commande mutuelle qui définit l'argument premier par rapport au prédicat dit une deuxième chose : la catégorie qui est traduite comme le prédicat doit correspondre à une unité syntaxique.

Imaginons, en effet, que l'on ait une structure comme celle de (5.135) :

(5.135)



Comment pourrait-on définir les catégories de prédicat et d'argument premier, qui se répondent l'une l'autre ? Les deux candidats au fonctionnement d'argument premier appartiennent à la même catégorie, le N : on ne peut donc considérer que le N est traduit comme le prédicat, car dominance et c-commande s'excluent, et le N' ne contiendrait pas de place argumentale non remplie. Mais on ne peut pas non plus considérer que c'est le N qui fonctionne comme le prédicat, puisque le N' contient deux places argumentales non remplies. Si l'on a raison de décrire les catégories de prédicat et d'argument premier comme entretenant, du point de vue syntaxique, une relation de c-commande mutuelle, cette structure est ininterprétable.

Or, on a un moyen de vérifier cette hypothèse : si le déterminant est autre chose que l'article défini, les GN sont en position d'objet. Si donc la structure illustrée en (5.135) est exclue, le GN doit être exclu s'il comporte, d'une part, l'article *un*, et, d'autre part, les deux compléments interprétés comme l'Agent et le Thème. Or, c'est bien ce que l'on constate, et la séquence donnée en (5.130) n'est acceptable que si l'on fait une pause avant le GP extérieur, ce qui indique qu'il s'agit d'une autre structure :

- (5.136) * *un portrait d'une jeune femme de Corot*

Ainsi, les deux catégories qui sont des arguments ne peuvent être des catégories-soeurs : l'argument premier est plus élevé dans la structure que les autres arguments.

Ainsi, la propriété de c-commande qui définit les positions de l'argument premier et du prédicat est tout à fait pertinente pour le GN. Mais elle suffit pas : on sait qu'il y a des arguments de N qui ne sont pas relativisables; dans l'hypothèse qui est proposée ici, cela veut dire

qu'ils ne sont pas des arguments premiers; or, ils sont dans la même position structurale que certains compléments qui peuvent être relativisés. Il n'y a pas de différence, à cet égard, entre la position du complément de *Corot*, dans (5.129) et celle du complément à *la plage* dans (5.137) :

- (5.137) a. *l'accès à la plage de la Pointe est très abrupt*
 b. * *la plage de la Pointe, à laquelle l'accès est très abrupt, n'est pas un lieu de rencontre très indiqué*

Il faut donc maintenant voir quelle autre propriété l'argument premier possède qui explique cette différence entre les arguments relativisables, et les arguments non relativisables.

5.3.2.2. L'orientation du prédicateur.

Qu'est-ce donc qu'être l'argument premier dans le GN ? La réponse à cette question doit permettre de dire quelle est la différence avec celui de S ; elle doit permettre de dire également pourquoi certains arguments du N fonctionnent comme arguments premiers, et d'autres non.

Revenons à la notion d'argument premier telle qu'elle a été définie ici en ce qui concerne la construction du sens de S. L'argument premier est à la jonction de trois fonctionnements :

1. la saturation d'une catégorie traduite comme une fonction, par des GN-arguments;
2. La division du S en deux parties : l'argument premier et le prédicat; l'argument premier est le dernier argument à saturer le prédicat, qui est défini comme une expression fonctionnelle avec une, et une seule, place argumentale non remplie;
3. Le mode d'association du prédicat et de l'argument premier : du

point de vue formel, ils se combinent par application du prédicat à l'argument, et, du point de vue du sens, il s'agit de l'insertion d'une propriété parmi les propriétés qui composent le sens du GN.

Les deux premiers fonctionnements existent dans le GN, mais non le troisième. Tout le monde sait que dire "la maison de Paul", ce n'est pas dire la même chose que "Paul a une maison" : la relation est la même, et l'orientation des arguments est la même, mais le sens du GN n'est pas l'inscription de la propriété "avoir une maison" dans la somme des propriétés qui définissent le sens du GN sujet du GN, c'est-à-dire *Paul*¹⁷. J'ai insisté sur la différence entre les deux types de compléments dans le GN, ceux qui font partie du système argumental et ceux qui n'en font pas partie, parce que cette différence est cruciale pour la relativisation. Mais, en un autre sens, tous les compléments de Nom ont un fonctionnement commun : ce sont, dans les termes traditionnels, des "déterminations" ; on peut, à partir d'eux, construire une propriété qui va faire partie de ces propriétés qui constituent le sens du GN; ainsi, *la maison de Paul*, c'est "la maison qui est celle de Paul/que Paul a", de la même manière que *le train de Montpellier*, où le complément "de Montpellier" n'est pas un argument, est "le train qui va à/ qui vient de Montpellier".

On s'accordera à dire que la différence de fonctionnement entre le GN et le S est liée à la présence ou à l'absence d'un Temps : le prédicat, dans S, ce n'est pas seulement une expression fonctionnelle avec une place argumentale non remplie, c'est aussi une expression pourvue d'un Temps, et c'est la présence du Temps qui fait que, dans S, la combinaison du prédicat et de l'argument premier, se fait par l'application du prédicat à l'argument premier, et a pour résultat d'insérer une propriété dans la somme des propriétés qui constitue le sens du GN.

Ainsi, c'est une simplification que d'utiliser le même couple prédicat/argument premier pour parler du fonctionnement sémantique du GN et du S, sans distinguer clairement entre la division de ces catégories en deux parties, d'une part, et le mode de leur assemblage, d'autre part. Ce qui importe à l'analyse présente, c'est justement la division en deux parties, dont l'une est l'argument premier, qui est commune au GN et au S, et non pas l'opération qui les combine. Je laisse donc cette opération de côté¹⁸.

Je résume l'hypothèse : malgré la différence entre le GN et le S, ils peuvent tous deux être construits à partir de la combinaison de deux catégories, appartenant à deux types différents : il y a là une forme sémantique de GN comme il y a une forme sémantique de S. Ni les S, ni les GN ne sont tous construits sur ce modèle. Les deux catégories seront appelées argument premier et prédicat.

La propriété positionnelle que possède l'argument premier dans S, par opposition à celui du GN, est d'apparaître à gauche du prédicat : cette propriété est à mettre sur le compte de la spécificité de la construction du sens de S. En revanche, la propriété de c-commande mutuelle, ou de position la plus élevée, est commune aux deux. Mais on a vu qu'elle ne suffit pas. Quelle est donc l'autre propriété que partagent l'argument premier dans S et l'argument premier dans le GN ?

Quels sont les arguments premiers dans S ? Ce sont, d'une part, les GN sujets, d'autre part, les GN/GP qui apparaissent, en position initiale, comme tête d'une $\bar{A}$ -chaîne. Ainsi, pour qu'un argument qui n'est pas le sujet fonctionne comme argument premier, il faut que quelque chose se passe, structurellement, ce que l'on note par une chaîne. En revanche, s'il s'agit du sujet, le S est simplement généré par les Règles syntagmatiques, cf S $\rightarrow$ GN GV. La création d'une $\bar{A}$ -chaîne est exclue dans le GN ; c'est donc vers les propriétés des GN sujets qu'il faut se

tourner, si l'on veut voir ce qu'est un argument premier. Laissons de côté les propriétés positionnelles, qui ont déjà été discutées, et posons la question : quelle est la propriété interprétative des GN sujets, vis-à-vis du prédicateur ?

Regardons le GN sujet du V actif : c'est, avons-nous dit, après Culicoli (1983), l'argument-source du prédicateur; la relation exprimée par le V (ou le A) est orientée à partir de cet argument, défini par un certain type d'interprétation. Regardons maintenant le sujet du V passif : ce n'est pas l'argument-source, mais, en même temps, on voit que l'orientation de la relation, dans la structure passive, est inversée par rapport à ce qu'elle est dans la structure active. Ce qui caractérise le GN sujet, du point de vue qui nous intéresse, c'est d'être l'argument à partir duquel, ou en fonction duquel la relation exprimée par le prédicateur est orientée.

Faisons donc l'hypothèse suivante : la propriété interprétative qui définit l'argument premier, s'il se trouve en position A, c'est d'être l'argument à partir duquel la relation exprimée par le prédicateur est orientée. Or, dans le GN, l'argument premier est en position A, puisqu'aucun argument ne peut devenir argument premier en étant déplacé en position $\bar{A}$, comme dans S : il n'y a ni COMP, ni position TOP; l'argument premier dans le GN doit donc être celui à partir duquel la relation est orientée. Voyons comment cette hypothèse rend compte des données.

On distinguera entre trois cas, en fonction de la forme que prend l'argument, défini par son type interprétatif par rapport au N :

I. Les arguments qui sont toujours des GN :

(1) Les GN sujets :

Il y a deux types d'arguments qui sont toujours en position de sujets : ce sont, d'une part, les Possesseurs, cf (5.138)¹⁹

(5.137) *Paul dont la maison n'est pas terminée*

d'autre part, les sujets des Vraies Nominalisations. Les GN qui sont toujours sujets dans les vraies Nominalisations apparaissent avec un N correspondant à un V intransitif ou un V dont l'objet est un GP, avec un N de Propriété, avec un N de Sentiment, cf (5.139) :

- (5.137)a. *Paul dont l'arrivée est attendue avec impatience*
 b. *Le Président dont la participation à la campagne est diversement appréciée*
 c. *Paul dont l'honnêteté est évidente*
 d. *Les aristocrates russes dont la passion pour le jeu nous étonne*

Les sujets sont les arguments les plus élevés dans le GN : il faut donc qu'ils soient les arguments premiers. Il n'y a pas ici de difficulté dans la mesure où ils correspondent à l'orientation du prédicateur (soit du N, soit de la relation qui s'instaure entre le GN dominant et le GN sujet dans le cas de l'interprétation Possessive).

(2) Les GN objets des vraies Nominalisations :

Les GN objets des vraies Nominalisations apparaissent seuls dans le GN, c'est-à-dire ne peuvent apparaître en même temps que le GN sujet²⁰ :

- (5.140) * *La démonstration de ce théorème du professeur X dure depuis plusieurs heures*

D'autre part, le GN sujet ne peut apparaître seul :

- (5.141)a. ?? *La démonstration du professeur X dure depuis plusieurs heures*
 b. *La démonstration de ce théorème dure depuis plusieurs heures*

Comment expliquer ces données ? J'emprunte ici l'explication à Milner (1982) : (a) dans les vraies Nominalisations, le V et le N constituent la même unité lexicale. En particulier, la sous-catégorisation doit être la même : d'une part, si le V a un objet GN, le V a un objet GN, d'autre

part, si l'objet est obligatoire avec V, il est obligatoire avec N. Or, le GN objet de *démontrer* est obligatoire, cf * *j'ai démontré hier*. Il faut donc que le N soit accompagné de son objet GN, cf (5.141) ; (b) le sujet n'est pas obligatoire dans le GN comme il l'est dans S ; rien ne s'oppose donc à ce que le GN contienne comme seul argument l'objet, cf (141b) ; (c) les deux GN ne peuvent apparaître en même temps, car la structure est soumise à une contrainte de non-redondance qui prendra ici la forme (5.142) :

(5.142) Principe de non-redondance casuelle :

Dans un même domaine, deux GN ne portent pas la même marque casuelle

Or, le GN sujet et le GN objet sont tous deux marqués du Cas Génitif, cf § 4.1.2.3. (5.140) est donc exclu.

Cet objet GN n'est pas l'argument source : dans les vraies Nominalisations l'argument source ne peut se trouver qu'en position de sujet, comme c'est le cas dans S. Pour qu'il fonctionne comme argument premier, il faut donc que le N exprime une relation inversée. Or, il y a une condition à cette inversion : elle ne peut se faire que si le GN argument source n'est pas présent dans la structure argumentale. Ainsi, dans une phrase passive, l'orientation est inversée, et le GN objet peut apparaître en position de sujet, c'est-à-dire, pour le S, en position d'argument premier, mais on sait que cela n'est possible que si le GN source n'est pas présent. Dans le GN, il n'est pas nécessaire qu'un GN soit en position de sujet pour fonctionner comme argument premier mais il faut qu'il soit l'argument le plus élevé, et qu'il corresponde à l'orientation du N.

Précisons ce qu'il faut entendre ici par inversion de la relation. J'ai parlé d'inversion à plusieurs reprises en ce qui concerne le V :

- dans la phrase passive, la forme du V passif exprime par elle-même la relation inversée, i.e. cela fait partie de son sens. On n'a besoin d'aucune règle interprétant la structure pour obtenir cette interprétation : c'est une inversion lexicale;
- dans la relativisation du complément de Nom dans un GN objet direct, il y a inversion de la relation exprimée par le V, mais elle est le résultat d'une règle de construction sémantique, s'appuyant sur une structure syntaxique; il s'agit d'une règle d'équivalence. Appelons cette inversion, inversion par équivalence.

L'inversion dont il est question dans le GN, c'est celle qui a lieu dans la phrase passive : il s'agit d'une inversion lexicale; le sens du N exprime dans ce cas une relation inverse. Le GN comporte, cependant, une différence avec la phrase passive : l'inversion de la relation n'est pas morphologiquement marquée. Autrement dit, je fais l'hypothèse que la même forme de N peut exprimer une relation et son inverse.

Mais l'Agent peut apparaître dans le S et dans le GN comme un GP en par : on fait l'hypothèse que ce GP ne fait pas partie de la structure argumentale ; on voit, en effet, qu'il n'est pas sous-catégorisé, et, que, d'autre part, l'interprétation agentive est portée par la préposition elle-même. Ainsi, en face de (5.140), on a (5.143) :

- (5.143)a. *la démonstration de ce théorème par le professeur X*
 dure depuis plusieurs heures
 b. *ce théorème est en train d'être démontré par le*
 professeur X

(3) le GN argument d'un N relationnel :

Dans l'analyse proposée en § 5.3.1., les N relationnels (*frère, ami, lecteur*) n'imposent pas de position à leur argument, mais ils lui imposent sa forme : c'est un GN :

- (5.144)a. *Paul dont j'ai rencontré un ami*
 b. *Paul dont l'ami m'a dit qu'il partait aux Etats-Unis*

Cet argument étant unique, on ne s'étonnera pas qu'il fonctionne comme argument premier, qu'il se trouve en position de sujet ou d'objet.

II. Les Thèmes et les Agents en GN, avec les N icônes, les Fausses Nominalisations et les N d'objet :

Les analyses qui ont été faites, concernant ces GN, sont les suivantes : (1) les arguments ne sont jamais obligatoires; (2) selon le N, il peut y avoir un ou deux arguments; le trait pertinent est la présence ou l'absence d'un trait représentationnel. Tout N d'objet peut avoir un argument interprété comme un Agent, s'il s'agit d'un objet fabriqué; d'autre part, si un N a un trait représentationnel, il peut avoir un Agent Thème (ou Objet représenté) : il s'agit ici non seulement des N icônes, cf *portrait*, mais de "Fausses Nominalisations", cf *démonstration* ou *analyse* (le GN n'est pas alors processif, mais résultatif); (3) si le GN comporte deux arguments, l'un des deux est en position de sujet; cette structure est rendue obligatoire par la construction de catégories comme prédicat et argument premier; (4) si un argument apparaît en position d'objet, il a les propriétés d'un GP : il peut se présenter sous la forme *de* + *pro*.

En ce qui concerne la relativisation, les données qu'il faut expliquer sont les suivantes :

(1) si le GN n'a qu'un argument, il peut être sujet ou objet, et il peut être relativisé dans l'une ou l'autre position :

- (5.145)a. *Corot, dont le portrait qui est exposé ici est*
 vraiment très beau
 b. *Corot, dont j'ai beaucoup admiré un portrait, à la*
 Fondation Barnes

- (5.146)a. *La jeune femme dont le portrait qui est exposé ici*
 est vraiment très beau
 b. *La jeune femme dont on voit ici un portrait*

(2) si le GN contient deux arguments, seul l'Agent peut être le sujet, et peut être relativisé, cf (5.132-33), repris ici :

- (5.147)a. son portrait de cette jeune femme est très beau
 b. Corot dont le portrait de cette jeune femme est très beau
 c. ⁴ son portrait de Corot est vraiment très beau
 d. ⁴ la jeune femme dont le portrait de Corot est vraiment très beau

Prenons d'abord le cas de (5.147), c'est-à-dire des GN qui comportent deux arguments. La question qui se pose, c'est de savoir pourquoi l'Agent seul peut être sujet. En effet, on a rappelé que l'un des deux arguments devait être en position de sujet, et, du fait qu'il est en position de sujet, il suit que lui seul peut être relativisé, puisque lui seul pourra fonctionner comme argument premier. Or, pour rendre compte de cette donnée, il suffit de faire l'hypothèse que la relation exprimée par le N est orientée à partir de l'Agent : c'est l'Agent qui est l'argument-source.

En effet, l'argument premier, dans le GN, est celui par rapport auquel la relation est orientée : c'est donc soit l'argument-source, soit un autre argument si la relation est inversée. Mais pour qu'elle soit inversée, il faut que l'argument-source ne soit pas présent dans la structure argumentale. Si l'Agent est l'argument-source et s'il est présent, il est donc obligatoirement l'argument premier; si le deuxième argument est lui aussi présent dans le GN, on sait que l'un des deux doit être en position de sujet ; mais puisque c'est l'Agent qui est l'argument premier obligatoirement, et que la position de sujet entraîne celle d'argument premier dans le GN, alors on voit que l'Agent doit apparaître en position de sujet.

Si un seul argument est présent, il n'y a plus d'obligation : l'Agent ou le Thème peut être soit sujet, soit objet, et peut fonctionner comme argument premier. En effet, dans un GN, un objet peut fonctionner comme argument premier, pourvu qu'il n'y ait pas de sujet, et qu'il correspon-

de à l'orientation du N. Si l'argument est l'Agent, il y correspond, puisque c'est l'argument-source. Si l'argument est le Thème, on a une relation inverse, ce qui est possible dans la mesure où l'argument source n'est pas présent. Comme dans la Nominalisation, on constate que l'Agent peut être présent en même temps que le Thème, s'il se présente comme un GP en par, hors de la structure argumentale :

- (5.148)a. son portrait par Corot est vraiment très beau
 b. cette jeune femme dont le portrait par Corot est vraiment très beau

III. Les GP sous-catégorisés.

On reprend enfin le cas des GP sous-catégorisés, dont la forme dépend du N dont ils sont compléments, et qui ne sont pas relativisables. Ce sont les GP en de exprimant l'origine (avec mouvement), les GP en de objets des N de Sentiment, et les GP avec une autre préposition. Les exemples types sont redonnés en (5.149), cf § 4.1.1-2 :

- (5.149)a. Le retour de la campagne
 b. La passion du jeu
 c. L'accès à la plage de la Pointe
 d. Plusieurs études sur Balzac

L'hypothèse, en ce qui les concerne, est simple. Ce sont des objets sous-catégorisés : pour qu'ils fonctionnent comme l'argument premier, il faudrait que la relation exprimée par le N soit inversée; mais ce sont des GP, et, dans le GN, comme dans S, la présence de la préposition est la marque que la relation ne peut pas être inversée vers ce type d'argument. On se souvient que c'est cette hypothèse qui a été faite pour expliquer que l'on puisse relativiser le complément de Nom dans un GN objet direct, mais non dans un GN au datif ou un GP.

Ce serait parfait, si l'on ne se souvenait que les compléments Agent et Thème, avec les N icônes et les Fausses Nominalisations, ont été analysés comme des GP, lorsqu'ils sont en position d'objet. Mais, puisqu'ils sont relativisables, il faut que la relation puisse être orientée vers ces arguments, et cela qu'ils se présentent comme des GN sujets ou des GP objets, que l'orientation de la relation corresponde à l'orientation primitive, lexicalement définie, ou soit inversée.

Comment rendre compte de cette différence ? on a fait l'hypothèse que ces N ne spécifient pas la forme ni la position de leurs arguments. On a expliqué ainsi que, s'ils sont en position de sujet, ils sont générés dans cette position comme des GN, ou sont déplacés à partir de la position objet ; que, s'ils sont en position d'objet, ce sont des GP. Mais on peut modifier légèrement l'analyse des données, en gardant la même hypothèse générale. Les données, en effet, montrent que le complément, en position d'objet, peut se comporter comme un GP, notamment, parce qu'il se présente sous la forme d'un *de* + pronom, cf. *un portrait de toi* (Agent/Thème). Mais elles ne montrent pas que ce sont toujours des GP, en position d'objet. Admettons l'hypothèse dans toute sa généralité : ces N ne spécifient ni la forme, GN ou GP en *de*, ni la position de leurs arguments. Ainsi, ils peuvent être générés en position de sujet, ou en position d'objet, comme des GN ou comme des GP en *de*. S'ils sont des sujets, ils sont des GN, car les règles de réécriture du GN, comme de S, demandent que le sujet soit un GN, et non pas un GP. S'ils sont des objets, ce sont soit des GN, soit des GP ; si ce sont des GN, ils peuvent être des arguments premiers, que la relation soit conforme à la relation primitive, ou soit inversée ; si ce sont des GP, l'Agent peut fonctionner comme l'argument premier, car c'est l'argument-source, mais le Thème ne peut être l'argument premier que si la relation est inversée, et donc si c'est un GN²¹.

Si cette hypothèse est juste, les seuls compléments de Nom relativisés qui peuvent être des GP, et non pas des GN, sont les Agents, en *de* GN, en position d'objet ; mais rien ne s'oppose à ce qu'ils soient aussi bien des GN.

On résume les propriétés de l'argument premier de la manière suivante :

(5.150) Propriétés de l'argument premier :

- (1) la catégorie qui fonctionne comme l'argument premier, dans le GN et dans S, et la catégorie qui fonctionne comme le prédicat sont dans une relation de c-commande mutuelle
En conséquence, le GN argument premier est plus élevé dans l'arbre que les autres GN argumentaux
- (2) l'argument premier dans S est à gauche du prédicat
- (3) l'argument premier dans le GN a le type d'interprétation qui correspond à l'orientation de la relation exprimée par le prédicateur N.

Dans le § 5.3.2., j'ai examiné les propriétés de l'argument premier dans le GN, en les comparant à celles de l'argument premier dans S. Il est apparu que les propriétés positionnelles, qui ont été mises en avant dans l'étude de S, sont insuffisantes pour définir l'argument premier dans le GN :

- (1) dans les deux cas, l'argument premier et le prédicat se c-commandent mutuellement ;
- (2) la propriété d'ordre que possède l'argument premier dans S - il est à gauche du prédicat - n'a pas d'équivalent dans le GN : les compléments de Nom sont à droite du N ;
- (3) l'argument premier dans le GN a une propriété interprétative que n'a pas (ou pas obligatoirement) l'argument premier dans S : il a le type interprétatif demandé par l'orientation du prédicateur : c'est soit l'argument-source, soit un autre argument si la relation est inversée.

En ce qui concerne l'inversion de la relation dans le GN, je fais les hypothèses suivantes :

- (a) il s'agit d'une inversion lexicale, i.e. elle fait partie du sens de N, et n'est pas due à une règle de construction à partir d'une structure syntaxique particulière;
- (b) le N peut exprimer une relation ou une relation inverse, sans que la morphologie soit différente; c'est là une différence importante avec le V, qui a une morphologie différente s'il exprime la relation inverse (cf le morphème de participe passif);
- (c) pour que le N exprime une relation inverse, il faut que
 - l'argument source ne soit pas présent;
 - l'argument qui fonctionne comme argument premier grâce à l'inversion soit un GN (et non pas un GP).

Cette analyse permet de définir les compléments de Nom relativisables : ce sont les compléments qui fonctionnent comme arguments premiers dans le GN. On explique ainsi qu'il y ait des arguments qui ne soient pas relativisables, (ce sont les GP sous-catégorisés) et que certains compléments soient relativisables dans certains GN et non dans d'autres.

Les différences entre les propriétés de l'argument premier dans S et dans le GN ne remettent pas en cause la pertinence de la notion :

- (1) les GN comme les S peuvent être analysés comme la combinaison de deux catégories, l'argument premier et le prédicat. Ce n'est pas le cas de tous les GN, mais ce n'est pas le cas de tous les S non plus; il s'agit d'une forme sémantique possible, parmi d'autres formes sémantiques de GN et de S.
- (2) l'argument premier et le prédicat sont définis de la même manière : le prédicat est une expression fonctionnelle à une et une seule place argumentale non remplie, et il exprime une propriété, au sens large ; l'argument premier est celui qui comporte parmi les pro-

priétés qui composent son sens, celle qui est exprimée par le prédicat ;

- (3) la différence entre GN et S est due à deux facteurs qui sont liés :
 - (a) tous les compléments du Nom apparaissent à droite du N, alors que tous les arguments dans S n'apparaissent pas à droite du prédicateur : il y a les sujets, et, éventuellement, d'autres arguments qui apparaissent en position initiale de $\bar{S}$, comme tête d'une $\bar{A}$ -chaîne.
 - (b) la construction du sens de S met en jeu une opération d'application du prédicat au GN argument premier, ce qui, du point de vue du sens, consiste à inscrire une propriété dans la somme des propriétés qui constitue le sens de ce GN. Dans le GN, la saturation du prédicat se fait différemment, la propriété étant en quelque sorte déjà inscrite parmi les propriétés qui composent le sens du GN. Je laisse de côté l'étude de ces opérations.

5.3.2.3. Du GN à $\bar{S}$

Je rappelle le problème posé par la relativisation des génitifs et la solution qui a été proposée : le $\bar{S}$ relatif est une structure du type argument premier - prédicat, le GN/GP dans COMP étant traduit comme l'argument premier vis-à-vis du S, qui est traduit comme le prédicat. Ainsi, la propriété (au sens large) exprimée par ce prédicat est inscrite parmi les propriétés qui définissent le sens du GN qui se trouve dans COMP, et, par son intermédiaire, le sens du GN antécédent de la relative. Or, les génitifs ne sont pas des arguments dans S : comment se fait-il qu'ils puissent être relativisés ? J'ai dit que les génitifs relativisés devenaient les arguments premiers vis-à-vis du S

relatif, grâce à une opération spécifique : le GN qui les domine est l'argument premier dans S, ils sont eux-mêmes l'argument premier de ce GN, si bien que le rôle d'argument premier est transféré du GN dominant sur le génitif, en même temps que se construit un prédicat complexe, qui enchaîne le prédicat exprimé par le N et celui qui est exprimé dans le S. Ainsi, dans la relative *Paul dont la maison est belle*, on passe de la propriété "Belle (maison)", où le sens de *maison* inclut la propriété "Avoir (Paul', x)", à la propriété "Avoir (Paul', maison)" où le sens de *maison* inclut la propriété "Belle (x)".

Ce transfert ne caractérise pas l'ensemble des S dont le GN sujet comporte un génitif : on sait bien que si l'on dit *la maison de Paul est belle*, on ne dit pas *Paul a une maison qui est belle*. Pour que cette opération s'effectue, il faut que l'on ait une structure relative ou interrogative, qui va faire du GN vide, relativisé, une variable, et du S un prédicat. Ainsi, le transfert est déclenché par la règle formelle, qui interprète les structures relatives et interrogatives, cf (5.23). On retrouve ici ce qui a déjà été dit à propos de l'inversion de l'orientation de la relation exprimée par le V, qui est nécessaire pour faire du GN objet, qui domine le génitif, l'argument premier de la relative alors qu'il n'en a pas les propriétés positionnelles : là aussi, c'est la présence de la variable, à l'intérieur du GN, qui déclenche l'inversion de la relation.

Par ailleurs, il ne serait pas juste de dire que la règle générale qui traduit la structure syntaxique de la relative ou de l'interrogative, cf (5.23), suffit à provoquer la construction d'un prédicat complexe vis-à-vis de tout GN/GP complément de Nom qui apparaît dans COMP. En effet, on n'a aucune raison de limiter aux seuls génitifs l'effet de la règle (5.23), qui traduit le GN en position relativisée comme une variable et l'ensemble du S comme un prédicat, du simple point de vue

formel. Ainsi, cette règle s'applique à la relative qui a dans le COMP des compléments de Nom comme les GP de *le retour de la campagne, l'accès à la plage* ; mais aucune construction sémantique ne permet de faire du GP dans COMP et du S relatif dans son ensemble respectivement l'argument premier et le prédicat complexe qui lui est appliqué. Au contraire, les génitifs donnent lieu à cette interprétation, parce qu'ils sont interprétés comme l'argument premier du GN qui les domine, en vertu de leur position, de leur forme et de leur type interprétatif, par rapport au prédicateur N.

Ainsi, si la relativisation, ou l'interrogation des génitifs est possible, c'est grâce à la conjonction de deux règles interprétatives : l'une est la traduction générale des structures syntaxiques, communes aux relatives et aux interrogatives, l'autre est l'ensemble de deux règles qui interprètent le GN dominant et le GN génitif respectivement comme l'argument premier dans le S, et comme l'argument premier dans le GN.

A cet égard la restriction de la relativisation à certains compléments de Nom ne fait que manifester la différence entre le GN et S : d'une part, GN et S constituent chacun un domaine argumental, et l'on ne passe pas d'un domaine à l'autre : il faut des passerelles, ou, si l'on préfère, des règles d'interprétation précises réglant ce type de combinaisons; d'autre part, ils n'ont pas le même fonctionnement sémantique : on retrouve là, essentiellement, la différence entre deux types de catégories, du point de vue du sens et de la référence. Ainsi, l'examen des conditions de la relativisation des compléments de Nom montre que si l'on représente par des formes logiques ou sémantiques certaines propriétés linguistiques des S, il serait faux d'attribuer aux GN, dans leur ensemble, le même type de représentation qu'aux S.

Résumé de § 5.3.

Pourquoi certains compléments de Nom, et seulement ceux-là, sont-ils relativisables, telle est la question à laquelle ce paragraphe répond, en ce qui concerne les génitifs. La solution est la suivante : le génitif est l'argument premier d'un prédicat complexe qui combine le prédicat du GN et celui du S relatif, en renversant la façon dont ils sont emboîtés. Cette interprétation est le résultat de deux facteurs : (1) la règle générale de traduction de la structure syntaxique des relatives en structure sémantique, par laquelle le GN vide, en position relativisée, est traduit comme une variable, et l'ensemble du S relatif comme un prédicat qui s'applique au GN qui se trouve dans COMP, (2) le fonctionnement sémantique du génitif et du GN dominant : le génitif est l'argument premier du GN dominant qui est lui-même l'argument premier dans S.

Ce faisant, on fait un certain nombre de propositions, concernant les critères des arguments et des arguments premiers dans le GN par comparaison avec ceux qui sont utilisés dans S :

1. Les N, en tant qu'expressions fonctionnelles se combinant avec des arguments, sont divisés en deux classes :

- ceux dont le fonctionnement est identique à celui des V ou des A : leur définition lexicale comporte l'indication de la forme et de la position de leurs arguments ;
- ceux dont le fonctionnement est propre à N : leur définition lexicale ne comporte pas l'indication de la forme ou de la position de leurs arguments.

Avec les N de la première classe, on peut garder les critères des arguments qui ont été proposés pour S : ce sont les sujets et les compléments sous-catégorisés; avec les autres N, les arguments se distinguent par la propriété d'apparaître en position de sujet aussi bien que d'objet dans le GN.

2. La Possession et l'Identité sont les deux relations qui s'établissent entre deux GN, en l'absence d'un prédicateur, cf Benveniste (1960). Le complément est, dans les deux cas, interprété comme l'argument premier de cette relation. Si le Possesseur seul est relativisable, c'est que la relativisation, dans le GN à relation d'Identité, est exclue par une condition structurale (le ECP, ou la condition i/i).
3. Dans S, la définition de l'argument premier est purement syntaxique, et positionnelle : (a) l'argument premier et le prédicat se commandent mutuellement, et (b) l'argument premier est à gauche du prédicat. Dans le GN, la propriété (a) est valide, mais (b) est inadéquate ; d'autre part, l'argument premier, dans le GN, a le type interprétatif qui correspond à l'orientation de la relation exprimée par le N.

La différence entre ces deux définitions ne met pas en cause le fonctionnement commun aux deux structures, fondé sur l'articulation entre un argument premier et un prédicat; elle est à rapporter au mode de construction du sens spécifique à S ou au GN : le sens du S consiste à inscrire dans les propriétés de l'argument premier celle qui est exprimée par le prédicat.

5.4. DE LA PARTIE A LA TOTALITE.

5.4.1. L'interprétation partitive.5.4.1.1. Le mécanisme de l'interprétation

Comme on s'en souvient, l'hypothèse générale sur la construction du sens des relatives veut que le GN qui se trouve dans COMP fonctionne comme l'argument premier de la relative, et reçoive, parmi les propriétés qui composent son sens, la propriété qui est exprimée par le S relatif, traduit comme un prédicat. Le GP de la totalité n'est ni un argument dans S, ni, comme le génitif, un argument dans le GN : comment devient-il l'argument premier vis-à-vis du S ? Le mécanisme est le suivant :

- (1) Le GN interprété comme le GN de la partie est l'argument premier dans S.
- (2) La propriété qui est appliquée au GN de la partie est la propriété caractéristique de la partie, celle qui opère la partition de la totalité. Par la même opération, se trouve construite la propriété qui est susceptible de s'appliquer au GN de la totalité. Comme on l'a vu, cf § 3.2.3., pour qu'il y ait interprétation partitive, il faut (a) qu'une totalité soit définie par une propriété (ou une somme de propriétés), et (b) qu'une partie soit définie par rapport à la totalité, ce qui implique deux choses : d'une part, qu'il y ait une relation d'appartenance entre partie et totalité, d'autre part que la partie soit définie par une propriété caractéristique, c'est-à-dire une propriété qu'elle possède et que son complément dans la totalité ne possède pas. Autrement dit, l'opération qui construit la partie d'une totalité ne peut pas ne pas construire en même temps son complément. Ainsi, si je dis "deux élèves de cette classe de terminale sont brillants", je dis en même temps que les autres ne le sont pas.

(3) Considérons les relatives de (5.151) :

- (5.151) a. Cette classe i dont i deux élèves e_i sont brillants
 b. L'horloge du salon i dont i l'aiguille e_i marque
 perpétuellement 9h30

Ces relatives sont structurées par une chaîne : celle-ci donne lieu à la règle de traduction de la structure syntaxique en structure sémantique, qui a été formulée en (5.23), et reprise en (5.110), de manière plus précise, en ce qui concerne les compléments de Nom. Ainsi, le S est automatiquement traduit comme un prédicat, et appliqué à *dont*, qui se trouve dans COMP : *dont*, comme expression de la totalité, reçoit donc une propriété qui est la conjonction de la propriété caractéristique de la partie et de la propriété contraire qui caractérise le complément.

Deux points, dans cette analyse, méritent quelques précisions. D'une part, il n'y a pas de règle supplémentaire qui permettrait d'obtenir la propriété qui s'applique à l'ensemble à partir de la propriété qui s'applique à la partie; simplement, il n'est pas possible de construire la propriété caractéristique de la partie sans par là même construire la propriété caractéristique du complément, et la conjonction des deux. Il s'agit, sémantiquement, d'une seule et même opération.

D'autre part, il faut revenir rapidement sur les rôles respectifs du fonctionnement du GN de la partie comme argument premier et de l'interprétation partitive, dans la construction du sens de la relative. Si l'on regarde une phrase indépendante, en effet, on voit bien évidemment qu'un GN partitif peut apparaître dans une position qui n'est pas celle de l'argument premier : l'argument premier est un GN sujet; or, on trouve le GN partitif non seulement en sujet, mais en objet direct ou prépositionnel :

- (5.152)a. *Les élèves de cette classe sont brillants*
 b. *J'ai rencontré deux élèves de cette classe*
 c. *J'ai discuté avec deux élèves de cette classe*

Pourtant, on a dit qu'il n'y a pas d'interprétation partitive s'il y a pas de propriété caractéristique de la partie : comment la partie est-elle définie en (5.152) ? Le contexte phrastique suffit à l'établir, sans que la propriété qui construit la partie doive lui être attribuée formellement dans une phrase de type argument premier/prédicat. La construction de cette interprétation peut être faite par des règles diverses, application d'un prédicat au GN de la partie, cf (5.152a), mais aussi des règles d'un autre type, sans doute des règles d'inférence en (5.152b,c).

Au contraire, dans l'interprétation de la relative, le GN qui se trouve dans le COMP fonctionne comme l'argument premier; si c'est un GP de la totalité, il ne peut devenir l'argument premier que grâce au fait que le GN de la partie est lui-même argument premier dans le S. On voit donc comment s'organisent les différents éléments constitutifs de l'interprétation dans ce type de relative : le fait que le GN de la totalité dans le COMP puisse être construit comme l'argument premier repose sur le fonctionnement comme argument premier dans S du GN de la partie, et le fait qu'une propriété puisse être construite sur le GN de la totalité repose sur l'interprétation partitive.

5.4.1.2. La relation anaphorique partitive.

N'ont été prises en considération jusqu'à maintenant dans ce chapitre que les relatives structurées par une chaîne, qu'il s'agisse d'un GN argument du prédicateur de S, ou d'un complément de Nom. Or, il existe une autre relative en *dont*-partitif, structurée par la relation anapho-

rique partitive, étudiée au chapitre III, dont je rappelle ici deux exemples :

- (5.153)a. *des idées_I dont_I [quelques-unes_N e]_{icI}*
sont intéressantes
 b. *des arguments_I dont_I [le plus convaincant_N e]_{icI}*
n'est pas celui que tu crois

Cette relative s'oppose à la relative structurée par une chaîne de la manière suivante : elle ne contient pas de position vide co-indiciée avec le GP *dont* qui apparaît dans le COMP et *dont* n'y a aucun rôle fonctionnel ; en revanche, elle contient un GN anaphorique partitif de *dont* : le GP *dont* est interprété comme une totalité, qui est reprise par un GN anaphorique qui dénote une partie de cette totalité.

Les relatives en *dont*-partitif structurées par une chaîne sont réservées à la relativisation d'un GP de la totalité complément d'un GN à N tête lexical; la relation d'appartenance y est exprimée par la relation de sens entre le N tête du GN partitif et le N tête du GN de la totalité, cf *élève/classe*, *aiguille/horloge*, *moitié/rôti* etc. Les relatives en *dont*-partitif, reposant sur une relation anaphorique partitive, correspondent à un GN partitif à N tête vide, cf *quelques-unes e de tes idées*, pour lequel la relativisation du GN, par une structure de chaîne, est exclue en vertu de ECP, cf (2.62). Le GN anaphorique partitif a la forme d'un GN à N tête vide, dont le N reprend le N tête du GN de la totalité.

Il est clair que l'interprétation partitive est commune aux deux types de relatives en *dont*-partitif, mais il est clair également qu'elles relèvent de deux structures différentes. Distinguons entre le rôle que joue l'interprétation partitive, et le rôle que joue la structure relative en *dont*-partitif structurée par une chaîne. Dans la relative, le GN/GP dans COMP est l'argument premier auquel est appliqué le prédicat

qui traduit le S relatif; dans la relativisation du GP de la totalité, cf § 5.4.1.1., ce résultat est obtenu par le jeu de deux fonctionnements :

1. La structure de chaîne :

La structure est traduite en forme sémantique de telle manière que

- (a) le GN relativisé est une variable et le S un prédicat, et le prédicat est appliqué à la catégorie dans COMP ;
- (b) le GN de la partie qui apparaît en position d'objet direct peut néanmoins fonctionner comme argument premier, en vertu d'une règle qui inverse l'orientation de la relation exprimée par V. La condition pour que cette règle s'applique, c'est que le GN objet contienne une variable.

2. la construction du GP de la totalité comme argument premier ; cette construction met elle-même en jeu deux facteurs :

- (a) l'interprétation partitive construit une propriété complexe applicable à l'expression de la totalité ;
- (b) le GN de la partie est lui-même argument premier dans S : la propriété caractéristique de la partie lui est appliquée. Si le GN de la partie n'est pas lui-même argument premier, rien ne peut faire que le GN (GP) de la totalité le soit, puisqu'il s'agit seulement de transposer la propriété qui s'applique à la partie en propriété complexe qui s'applique à la totalité.

Regardons maintenant la relative en *dont* structurée par une relation anaphorique partitive : l'interprétation partitive est la même. Autrement dit, ce qu'il faut voir, c'est comment le S relatif peut être traduit comme un prédicat, et dans quelles conditions le GN de la partie est un argument premier dans S.

Prenons d'abord la première question. Je ferai l'hypothèse que le GN anaphorique partitif est traduit comme une variable. Il ne s'agit pas de la traduction de la structure en tant que structure relative, mais en tant que structure à *de* GN initial. Revenons, en effet, aux structures non relatives à *de* GN initial²², sur l'existence desquelles on s'est appuyé pour proposer d'analyser la relative illustrée en (5.153) comme la combinaison d'un GP initial, interprété comme une totalité et d'un S qui contient un GN de la partie.

Ces structures ne sont pas homogènes syntaxiquement; il faut distinguer entre le type A et le type B, illustrés respectivement en (5.154a) et (5.154b) :

- (5.154)a. *Des romans de Balzac, j'ai bien l'impression que certains sont illisibles aujourd'hui*
- b. *De tous nos ministres, il n'y a que M. Castonguay qui sache quoi dire aux journalistes*
(ex. de Barbaud, 1976)

Le type représenté ici par (5.154b) a été étudié par Barbaud (1976), celui qui est représenté en (5.154a) est parallèle à la relative en *dont*-partitif. Ils n'ont pas les mêmes propriétés :

- (1) Le GN de la partie, en A, est un GN anaphorique partitif ; en B, ce peut être un pronom personnel, un démonstratif, un GN à N tête lexical, un Nom Propre etc.
- (2) Le GN anaphorique partitif de A ne peut apparaître dans une "île" par rapport au *de* GN initial. Cette contrainte ne frappe pas le GN de la partie en B, cf (5.155a) vs (5.155b).
- (3) Le GN de la partie en B, mais non en A, est obligatoirement un constituant "foyer", c'est-à-dire qu'il apparaît dans le foyer d'une construction clivée, ou il est encadré par l'expression *ne...que*, ou bien constitue un "foyer naturel", comme le superlatif, cf (5.156) :

(5.155)a. ?? *Des arguments qui ont été présentés, si certains sont solides, ça te suffit*

b. *De tous nos ministres, s'il n'y a que M.C. qui sache quoi dire aux journalistes, ça ne fait pas très moderne*

(5.156) * *De tous nos ministres, il y a M.C. qui sache quoi dire / qui sait quoi dire aux journalistes*

On voit que la relation partitive entre le *de* GN et le GN de la partie est construite selon des voies différentes dans les deux cas : la relation anaphorique partitive ou la construction avec "foyer". Mais, en même temps, on a l'intuition que la relation partitive sert, dans les deux cas, de support à une interprétation de type Thème-Rhème. Je laisserai de côté la sémantique de la structure de type B; quant à la structure de type A, je dirai qu'elle donne précisément lieu à une interprétation analogue à celle des relatives en *dont*-partitif : le S est construit comme un prédicat dont l'argument premier est le GN de la partie, et le GP de la totalité est construit comme l'argument premier auquel s'applique la propriété qui additionne celle du S', et son contraire. Autrement dit, je poserai, pour la structure à *de* GN initial, comportant une relation anaphorique partitive, la règle (5.157) :

(5.157) Règle de traduction sémantique pour une structure à *de* GN initial :

$$\begin{aligned} & GP_I [de GN_I] S [\dots GN_{i \in I} \dots] \\ & \text{-----} \rightarrow \lambda x_{i \in I} [\dots x_{i \in I} \dots] (de GN_I') \end{aligned}$$

J'admets donc que le GN anaphorique partitif est traduit comme une variable dans cette structure, permettant ainsi de traduire le S comme un prédicat, qui va s'appliquer au (*de*) GN initial. La construction du sens, c'est-à-dire la construction de la propriété qui s'applique au GN

de la totalité, se fait de la même manière que dans la relative en *dont*-partitif structurée par une chaîne. Ainsi, c'est en tant que *de* GN initial, premier terme d'une relation anaphorique partitive, et non en tant que relatif, que la forme *dont*, dans la relative structurée par une relation anaphorique partitive, se combine avec le S.

Il peut paraître souhaitable de limiter à certains types de GN la possibilité d'être traduits comme des variables sémantiques. Jusqu'à maintenant, j'ai admis que pouvaient relever de ce type de fonctionnement les GN vides et les pronoms personnels, qui appartiennent tous deux à la classe des GN pronominaux, selon les analyses proposées dans ce travail, cf § 2.2.1., et la classification donnée en (2.64). Mais on voit que les GN anaphoriques partitifs appartiennent à la même classe de GN : ce sont, d'après les analyses du chapitre III, des GN pronominaux, et, plus précisément des catégories vides, du point de vue de la syntaxe, car le N tête est vide, et n'a pas d'antécédent à l'intérieur du GN, cf § 3.2.2.1., définition (3.185).

Dans quelle condition le GN de la partie peut-il fonctionner comme argument premier ? Dans la relativisation du complément de Nom, génitif ou partitif, on a dit qu'il fallait distinguer entre deux cas :

(a) le GN est sujet : c'est l'argument premier structural dans S ;

(b) le GN est objet : il peut être l'argument premier grâce à une règle qui inverse l'orientation de la relation exprimée par le V. Cette règle est soumise à deux conditions : d'une part, une condition lexicale, puisque les relations inversables sont lexicalement définies comme telles, d'autre part, une condition syntaxico-sémantique, puisque c'est la présence d'une variable dans le GN objet qui provoque son application. Une relation entre deux arguments n'est jamais inversable lorsque l'un des deux est un GP. On comprend alors que l'on ne puisse relativiser dans un complément prépositionnel.

Voyons les données de la relation anaphorique partitive. Les GN anaphoriques se séparent en deux groupes, les GN quantitatifs d'un côté, composés d'une expression de quantité et d'un N tête vide, et les définis, superlatifs et ordinaux de l'autre. Or, ils n'ont pas les mêmes propriétés d'occurrence : il est vrai que ni les uns ni les autres n'apparaissent comme objets prépositionnels, ce qui est attendu ; mais les GN quantitatifs ne sont bons qu'en position sujet, alors que les superlatifs et les ordinaux sont bons en position sujet et en position objet :

- (5.158)a. *Les romans de Balzac dont deux sont au programme*
 b. * *Les romans de Balzac dont j'ai lu deux*
 c. * *Les romans de Balzac dont j'ai travaillé sur deux*
- (5.159)a. *Les romans de Balzac dont les plus célèbres sont édités dans des collections de poche*
 b. *Les romans de Balzac dont tout le monde a lu les plus célèbres*
 c. * *Les romans de Balzac dont nous avons travaillé sur les plus célèbres*

La restriction qui frappe les GN quantitatifs à N tête vide se retrouve dans les S indépendants ; les superlatifs et les ordinaux peuvent apparaître comme objets dans les S indépendants comme dans les relatives. Il semble donc que la restriction qui caractérise le premier type de GN anaphoriques partitifs ne tienne pas à la relativisation. C'est pourquoi j'ai proposé une explication indépendante, au chapitre III : j'ai dit que les données, tant en ce qui concerne les GN quantitatifs que les superlatifs et les ordinaux, résultent de l'interaction entre deux conditions interprétatives, l'interprétation partitive, et l'interprétation en termes de référence induite par la relation anaphorique. En vertu de ce double fonctionnement et de leurs propriétés interprétatives propres, les GN quantitatifs à N tête vide doivent apparaître en position d'argument premier dans S, c'est-à-dire comme sujets, alors que les superlatifs et les ordinaux peuvent apparaître comme sujets et comme objets.

Mais cette explication des données, si elle est suffisante pour le S indépendant, est doublement insuffisante pour les relatives :

- (1) il faut expliquer pourquoi, dans les relatives, on ne peut avoir recours à une règle d'inversion de la relation exprimée par V ;
- (2) si cette règle n'existe pas pour la relative en question, cela rend compte de l'impossibilité illustrée en (5.158b), mais non de l'acceptabilité de (5.159b) : comment se fait-il que les superlatifs et les ordinaux puissent apparaître en position d'objet, si l'on dit que le GN de la partie doit fonctionner comme argument premier, et qu'il n'y a pas de règle d'inversion de la relation qui permette au GN objet de fonctionner comme argument premier ?

Précisons d'abord ce qui concerne la règle d'inversion. Il faut rappeler deux distinctions importantes : d'une part entre le fonctionnement d'un GN comme argument premier et le fonctionnement comme variable, d'autre part entre les deux types d'inversion de la relation :

A. Ce n'est pas parce qu'un GN est traduit comme une variable qu'il fonctionne comme un argument premier. Il est vrai que lorsque la relative est structurée par une $\bar{X}$ -chaîne, on peut dire que le "GN relativisé" est à la fois une variable et l'argument premier ; mais c'est d'une certaine manière jouer sur le fait que la chaîne, c'est à la fois une unité - un seul GN - et plusieurs positions ; en effet, c'est le GN origine de la chaîne qui fonctionne comme une variable, et le GN tête de la chaîne qui est l'argument premier, grâce à ses propriétés positionnelles. Ce que la traduction d'un GN comme une variable entraîne, c'est la traduction du S qui le domine comme un prédicat, c'est-à-dire une expression fonctionnelle avec une place argumentale non saturée mais cela ne dit rien sur le fonctionnement du GN lui-même.

Ainsi, il est vrai que le GN de la partie, en (5.153), est traduit comme une variable, mais cela n'en fait pas un argument premier : il n'est

argument premier qu'en vertu de ses propriétés positionnelles propres.

B. On a distingué entre deux types d'inversion de l'orientation de la relation exprimée par le prédicateur :

- (1) l'inversion lexicale : c'est le sens même du N ou du V qui indique si la relation est inversée; dans S, l'inversion est morphologiquement marquée, puisque le V passif se distingue du V actif, mais, dans le GN, la forme du N ne change pas.
- (2) l'inversion par équivalence : il s'agit ici d'une inversion créée par une règle sémantique, qui s'appuie sur une structure syntaxique. C'est elle qui fait que le GN objet d'un V peut fonctionner comme argument premier.

Les deux types d'inversion font appel à une même propriété lexicale des items V ou N : la relation est lexicalement définie comme une relation inversable ou non; mais c'est seulement dans le deuxième cas que l'on peut parler d'une règle d'inversion. Dans la structure qui nous occupe, le V est un V actif : il ne peut donc s'agir que de la règle d'inversion. Pourquoi ne s'applique-t-elle donc pas ? C'est une règle d'équivalence, cf (5.84) $a R b \equiv b R a$. Mais, pour qu'il y ait équivalence, il faut que les deux arguments soient présents, i.e. il faut que la l'expression fonctionnelle soit saturée. Or, les variables ne saturent pas la place argumentale : elles ne font que signaler qu'elle existe, et qu'elle doit être saturée par une expression. Si l'on a raison de dire que le GN de la partie, dans les relatives structurées par une relation anaphorique partitive, est lui-même traduit comme une variable, on comprend que la règle d'inversion ne puisse pas s'appliquer au niveau du S : l'une des deux places argumentales n'est pas saturée. Mais elle ne peut pas non plus s'appliquer au niveau du $\bar{S}$, car l'antécédent *dont* ne sature pas le prédicat : ce n'est pas une chaîne et l'antécédent n'est pas identique au GN de la partie. Le prédicat est saturé de manière

indirecte : *dont* sature le prédicat complexe, composé du prédicat qui traduit le S relatif et de son contraire.

Ainsi, on comprend que le GN quantitatif à N tête vide ne puisse apparaître en position d'objet, ni dans le S indépendant, ni dans le S relatif : dans les deux cas, il doit être un argument premier ; mais un GN objet ne peut fonctionner comme argument premier que grâce à une règle d'inversion de la relation exprimée par le V. Or, les conditions ne sont réunies ni dans le S indépendant - cette règle ne s'applique que si le GN objet contient une variable - ni dans la relative, puisque c'est le GN de la partie lui-même qui est traduit comme une variable.

Dans ces conditions, les données illustrées en (5.158) sont attendues; en revanche, on ne comprend pas bien pourquoi le superlatif et l'ordinal peuvent fonctionner en position d'objet dans la relative. Certes, si l'on accepte l'explication qui a été proposée au § 3.2.3.2., on comprend qu'ils apparaissent en position d'objet dans le S indépendant, mais, pour qu'ils puissent apparaître dans la relative, il faut qu'ils fonctionnent comme arguments premiers : en vertu de quelle règle ?

Comme je viens de le rappeler, il y a deux structures à *de* GN initial, les structures A et B, cf (5.154a) et (5.154b). Or, il est frappant de constater que les superlatifs et les ordinaux, contrairement aux GN quantitatifs à N tête vide, entrent dans l'une et l'autre : d'un côté, ce sont des GN anaphoriques partitifs, d'un autre côté, ce sont des GN constituant ce que Barbaud appelle des "foyers naturels", c'est-à-dire des GN qui, comme ceux qui apparaissent dans le foyer d'une construction clivée, cf *c'est GN qui* etc., ou dans *ne GN que*, sont interprétés comme des GN de la partie, par rapport à un *de* GN initial, et dans les mêmes conditions; ainsi, ils peuvent apparaître dans des "îles" et dans des GP ; les exemples sont empruntés à Barbaud (1976) :

- (5.150)a. *(de toutes les causes, on ne se bat pas toujours
(pour la plus noble
(des deux députés du comté, il faut écrire au plus
honnête*
- b. *(de tous les linguistes, le fait que le plus célèbre
(soit un gauchiste nous impressionne beaucoup
(de ces trois patineurs, c'est la médaille d'or que
(le plus rapide vient de gagner*

Mais lorsqu'ils ont pour antécédent le relatif *dont*, ils sont soumis aux mêmes contraintes que les GN vides, en position relativisée : ils ne peuvent apparaître ni dans une île, ni dans un GP ; ainsi, (5.161) contraste avec (5.160) :

- (5.161)a. * *(on rencontre bien des causes, dont on ne se bat
(pas toujours pour la plus noble
(notre comté compte deux députés, dont il faut
écrire au plus honnête*
- b. * *(nous avons passé en revue tous les linguistes, dont
(le fait que le plus célèbre soit un gauchiste nous
impressionne beaucoup
(nous avons admiré trois patineurs, dont c'est la
médaille d'or que le plus rapide vient de gagner*

Je ferai l'hypothèse suivante, que je ne chercherai pas à justifier, car il faudrait reprendre l'étude des structures à focalisation : les données résultent de l'entrecroisement des différentes structures, c'est-à-dire les structures A et B avec un *de* GN initial, et les relatives.

- (1) en tant que GN de la partie dans une structure à *de* GN initial, le superlatif, et l'ordinal qui a les mêmes propriétés, apparaissent
- dans les positions où apparaissent les autres GN anaphoriques partitifs, selon les conditions de la structure A;
 - dans les positions où apparaissent les autres GN de la partie focalisés, selon les conditions de la structure B. En particulier, ils donnent lieu aux règles interprétatives des structures focalisées qui concernent (a) la construction du GN come GN de la partie, et (b) la mise en relation du GN de la partie avec le GP de la totalité.

- (2) en tant que GN de la partie dont l'antécédent est le relatif *dont*, ils sont soumis aux conditions qui frappent les GN syntaxiquement vides, en position relativisée : (a) ils doivent fonctionner comme argument premier, et (b) ils n'apparaissent pas dans des îles, cf (3.211).

Lorsque le GN de la partie relève de la structure A, les conditions sur les structures à *de* GN initial et sur les structures relatives coïncident; mais si le GN de la partie relève de la structure B, on voit que les conditions sur les structures relatives restreignent considérablement les structures acceptables :

- les relatives demandent une relation anaphorique, ce qui exclut les GN lexicalement réalisés, cf § 3.2.2., cf (3.133), (3.211);
- les relatives en *dont*, lorsqu'elles ne reposent pas sur une chaîne, demandent plus précisément une relation anaphorique partitive, ce qui exclut les GN anaphoriques qui ne sont pas notés comme des anaphoriques partitifs (cf les Adjectifs Nominalisés, § 3.2.2.).
- les GN qui sont, syntaxiquement, des catégories vides et qui ont pour antécédent un GN/GP dans COMP n'apparaissent pas dans des îles.
- les GN qui apparaissent dans COMP doivent être des arguments premiers; dans le cas de la relation anaphorique partitive, cela veut dire que le GN de la partie doit lui-même être l'argument premier dans S. Je ferai ici une hypothèse cruciale, bien que peu précise : les règles d'interprétation qui sont propres aux structures focalisées à *de* GN initial permettent l'inversion de la relation exprimée par le prédicat. En conséquence, il y a un endroit où les relatives qui ont en position relativisée un superlatif ou un ordinal différent de celles qui ont en position relativisée un GN quantitatif : les premiers, mais non les derniers, peuvent apparaître en position

d'objet direct. Mais ni les uns, ni les autres, ne peuvent apparaître comme GP dans la relative, cf (5.158, 159). En effet, l'inversion de la relation prédicative est réservée aux objets GN. En revanche, dans un S indépendant, les superlatifs et les ordinaux peuvent apparaître comme GP, mais non les GN quantitatifs :

- (5.162)a. *(je me suis servi de la première (=hypothèse))*
 (je me suis attaqué d'abord au plus faible (= argument))
- b. *(Je me suis servi de trois (=hypothèses))*
 (Je me suis attaqué à trois (=arguments))

L'interprétation de la structure ne demande pas ici que le GN anaphorique soit un argument premier, mais seulement qu'il remplisse les conditions de l'interprétation anaphorique partitive, cf § 3.2.3.2.

C'est que les GN superlatifs et ordinaux tirent de leur occurrence dans les structures à *de* GN initial de type B la possibilité de fonctionner comme arguments premiers lorsqu'ils sont des objets, grâce à l'inversion de la relation exprimée par le V ; mais, comme on sait, l'inversion de l'orientation de la relation prédicative est réservée aux arguments qui sont des GN.

Dans le § 5.4.1., j'ai montré comment le GP de la totalité pouvait être relativisé, sans être lui-même un argument dans S. D'une part, le GN de la partie est l'argument premier et reçoit parmi ses propriétés celle qui est exprimée par le S' ; d'autre part, la propriété exprimée étant la propriété caractéristique de la partie, l'interprétation suppose que l'on construise la propriété qui s'applique à la totalité : c'est la conjonction de la propriété qui définit la partie et de la propriété contraire qui définit le complément.

Ce mécanisme vaut pour les deux types de relatives en *dont* partitif, celle qui est structurée par une chaîne, et celle qui est structurée par une relation anaphorique partitive. Cette dernière, cependant, pose un problème particulier : puisqu'elle ne relève pas de la règle générale de traduction de la chaîne relative (ou interrogative) en structure sémantique, comment se fait la relation entre le GN de la partie, ou le S, et le GP de la totalité ? Ou, si l'on préfère, comment se fait la traduction du S relatif en prédicat, et comment celui-ci trouve-t-il appliqué au GP dans COMP ?

J'ai fait l'hypothèse que la structure est interprétée ici comme une structure composée d'un *de* GN initial et d'un S comportant un GN interprété comme une partie. Il y en a de deux types ; dans le premier, la structure est celle d'une relation anaphorique partitive, comme celle de la relative ; le GN de la partie est traduit comme une variable, et le S' est donc un prédicat, qui s'applique au GP de la totalité. Dans le deuxième, le GN de la partie est un GN focalisé : superlatif, ou ordinal, ou GN encadré par *c'est...que*, ou *ne...que* ; le fonctionnement sémantique est alors moins clair. Dans ces conditions, on comprend que le GN anaphorique partitif, si c'est un GN de la forme [expression de Qt - N] ne puisse apparaître en position objet : ce n'est pas un argument premier ; mais la possibilité du superlatif et de l'ordinal en position objet est plus étonnante ; je pense qu'elle doit être mise en relation avec leur occurrence dans le deuxième type de structure à *de* GN initial : les superlatifs et les ordinaux sont des GN anaphoriques de la partie, mais ce sont aussi des GN "foyers naturels". Mais cette hypothèse demande à être précisée et confirmée.

5.4.2. La Relativisation dans le GP de la totalité.

Comme il a été signalé au chapitre IV, il est possible de relativiser dans certains GP de la totalité. Ainsi, les relatives de (5.163) et (5.164) illustrent la relativisation d'un GP de la totalité complément dans un GP de la totalité²³ :

- (5.163)a. un hôpital dont le tiers des lits reste inoccupé
 b. une horloge dont l'une des aiguilles est cassée
- (5.164)a. une équipe dont deux des joueurs les plus habiles sont malades
 b. une classe dont la plupart des élèves sont au lit

et celles de (5.165) illustrent la relativisation d'un génitif complément d'un GP de la totalité :

- (5.165)a. un chercheur dont la moitié des idées au moins sont séduisantes
 b. Corot dont quelques-uns des portraits les plus énigmatiques sont aux Etats-Unis
 c. Louis XIV dont l'un des portraits les plus célèbres est au Louvre
 d. Paul dont j'ai rencontré deux ou trois des partisans les plus fidèles

Mais il n'est jamais possible de relativiser le complément d'un génitif, si celui-ci n'est pas lui-même déplacé dans COMP :

- (5.166)a. * Jeanne dont j'ai rencontré l'ami du frère
 b. * Paul dont la photo du collègue est très amusante
- (5.167)a. Jeanne du frère de qui j'ai rencontré l'ami
 b. Paul du collègue duquel la photo est très amusante

Comment expliquer ces données ? Ce qui est en cause, c'est l'interprétation du GN dominant le complément relativisé : il doit être l'argument premier dans S. Or, on voit que le génitif qui domine le génitif relativisé en (5.166) ne peut être l'argument premier : il est seulement, éventuellement, l'argument premier le l'argument premier dans S. Au contraire, la relativisation est possible en (5.167) ; elle se fait en deux étapes : (a) le GN/GP qui est l'origine de la chaîne est le génitif

dominant le génitif que l'on trouve dans le COMP ; au niveau de l'interprétation du S, c'est l'ensemble du *frère de qui*, du *collègue duquel* qui est la tête de la chaîne et fonctionne comme l'argument premier vis-à-vis du prédicat qui traduit le S : il reçoit donc la propriété exprimée par ce S' ; (b) dans la mise en relation du S avec le GN antécédent de la relative, c'est le génitif *de qui/duquel* qui est traduit comme une variable et entraîne l'application de S, traduit comme un prédicat, sur le GN antécédent de la relative ; or, un prédicat complexe peut se former à ce niveau, car le génitif est lui-même l'argument premier du GN qui se trouve dans le COMP. Il y a donc deux étapes : on relativise d'abord un GN génitif comme argument premier d'un prédicat complexe, puis, dans une deuxième étape, on relativise à nouveau l'argument premier de ce GN.

Que se passe-t-il lorsque le GN dominant le GN relativisé est lui-même un complément de la totalité ? On a dit, là encore, que le GN dominant devait être l'argument premier dans S. Or, le GP de la totalité qui domine le complément relativisé, dans les relatives de (5.163-65), n'est pas l'argument premier. Mais ce fonctionnement n'est qu'une condition permettant de construire le prédicat complexe susceptible de s'appliquer au GN qui se trouve dans COMP. Considérons d'abord la relativisation du GP de la totalité dans (5.163-64). Il faut construire un prédicat complexe dont le sens est la conjonction de la propriété attribuée au GN de la partie et de son contraire. Le GN de la partie est *le tiers des lits*, *l'une des aiguilles*, *deux des joueurs*, *la plupart des élèves*, alors que le GP de la totalité qui se trouve dans le COMP est syntaxiquement le complément du GP de la totalité inclus dans ce GN.

Appelons la totalité qui se trouve dans le COMP la totalité 1 et celle qui est incluse dans le GN, la totalité 2. Ce qui se passe, semble-t-il, c'est que les deux totalités se trouvent assimilées l'une à l'autre.

Pour les multiplicités dénotées par un GN sg collectif, c'est assez facile : une équipe est composée de joueurs, une classe est composée d'élèves, si bien que la totalité des joueurs de l'équipe, c'est l'équipe, et la totalité des élèves, c'est la classe; or, on va considérer que si l'on parle de deux des joueurs de cette équipe, on parle de deux éléments qui composent l'équipe, et donc d'une partie de l'équipe; autrement dit, on a bien une relation partitive entre le GP de la totalité qui se trouve dans le COMP, totalité 1, et le GN qui est l'argument premier dans S, par assimilation des deux totalités. A partir de là, l'interprétation se fait comme on l'a vu pour une interprétation partitive directe.

Pour les totalités qui sont des assemblages, *hôpital*, *horloge*, c'est un peu plus compliqué. En effet, a priori, ces assemblages sont faits d'éléments hétérogènes qui entretiennent entre eux certains types de relations. Il n'est donc pas évident ici de passer d'une propriété attribuée à une partie d'une partie, à une propriété attribuée à la totalité. Mais la construction de ces assemblages est assez souple : pour que la partie à laquelle est attribuée la propriété soit construite comme une partie de la totalité 1 et non pas seulement de la totalité 2, on homogénéise la totalité : c'est un assemblage fait d'éléments du même type. Ainsi, si je parle du tiers des lits de l'hôpital, je construis l'hôpital, sinon comme une totalité faite de lits, du moins comme une totalité faite de lieux qui sont ou non occupés; de même pour l'horloge : on va considérer qu'elle constitue une totalité faite d'éléments susceptibles d'être cassés, en ignorant leurs différences.

Une confirmation de ce fonctionnement est donnée par les possibilités de coordination. Considérons un hôpital comme une totalité de lieux; on pourra dire (5.168a); considérons par ailleurs un hôpital comme une totalité constitué de personnes; on pourra dire (5.168b) ; en revanche,

la coordination de (5.148c) est exclue, car on ne construit pas la totalité qui permet de construire la relation partitive adéquate :

- 5.168a. *Je connais deux lits et la salle d'opération de l'hôpital X*
 b. *Je connais deux malades chroniques et le médecin chef de l'hôpital X*
 c. ?? *Je connais deux lits et médecin chef de l'hôpital*

Prenons maintenant les génitifs compléments des GP de la totalité dans les exemples (5.165). Pour qu'un génitif soit relativisé, il faut que le GN qui le domine reçoive la propriété qui est exprimée par le prédicat. Or, c'est bien ce qui se passe ici grâce à l'interprétation partitive :

- (1) le prédicat, dans S, est appliqué au GN de la partie, qui est l'argument premier dans S ;
 (2) à partir de là, on construit le prédicat complexe susceptible de s'appliquer au GN de la totalité, conjonction du prédicat de S et de son contraire ;
 (3) le génitif, de son côté, est l'argument premier du GN de la totalité,

il est donc possible de faire du S relatif un prédicat complexe, qui combine la traduction du GN qui domine le génitif et du S, le S étant lui-même traduit comme un prédicat complexe.

La construction du sens dans cette relative cumule donc la construction du sens dans un GN partitif et dans la relativisation du génitif.

Une difficulté se présente, cependant, pour cette hypothèse : il est possible de relativiser un complément de Nom inclus dans un GP de la totalité si la tête du GN partitif est soit un N vide, soit un N exprimant la partie : ainsi, le N tête du GN partitif est vide dans *l'une des aiguilles de l'horloge*, et c'est un N qui exprime la partie, ici un N de Fraction, dans *le tiers des lits de l'hôpital*. Mais il n'est pas possible de relativiser le complément s'il est inclus dans un GP de la

totalité, lui-même inclus dans un GN partitif dont le N tête est lexical. Ainsi, les relatives de (5.169), qui illustrent la relativisation du GP de la totalité, sont exclues comme celles de (5.170), qui illustrent la relativisation d'un génitif²⁴ :

- (5.169)a. ?? *Paul dont le pouce de la main droite a été cassé*
 b. ?? *La salle à manger dont le pied de la table s'est cassé*
- (5.170)a. * *un professeur dont deux élèves de la classe de seconde sont à la fois brillants et insupportables.*
 b. * *Auxerre dont deux joueurs de l'équipe arrivent de Yougoslavie*

Revenons aux hypothèses qui ont été faites. On a dit qu'un GP de la totalité, complément d'un GP de la totalité, pouvait être relativisé à la condition que l'on construise le GN de la partie, qui est l'argument premier dans S, comme une partie vis-à-vis de la totalité relativisée. Or, cela est possible si les deux totalités sont assimilées l'une à l'autre. Il semblerait que cette assimilation soit impossible lorsque les deux relations partitives reposent sur la relation de sens entre deux items lexicaux. Ainsi, le tiers des lits, c'est une partie de l'hôpital, mais le pouce de la main, ce n'est pas une partie de Paul : la relation entre les deux N *pouce* et *main* fait que la totalité *main* fonctionne comme une limite ; en d'autres termes, la relation spécifique à deux N qui fait que *pouce* est une partie de *main*, *pied* une partie de *table*, empêche que l'on construise *main* ou *table* comme des éléments suffisamment indéterminés pour que les deux totalités soient assimilées l'une à l'autre, et empêche donc que le GN de la partie puisse être construit comme une partie de la totalité qui est relativisée.

En ce qui concerne les génitifs compléments d'un GP de la totalité, cf (5.165), on a dit que la relativisation mettait en jeu (1) l'interprétation partitive par la construction d'une propriété complexe (P & P) à partir de la propriété attribuée au GN de la partie (P), et (2) l'interprétation ordinaire du génitif relativisé. Je ne vois pas claire-

ment ce qui rend cette combinaison impossible dans le cas d'une relation partitive reposant sur le sens des deux N.

Dans le § 5.4.2., on a étudié la relativisation d'un complément inclus dans un GP de la totalité lui-même complément de Nom. On a rendu compte des données, en faisant appel aux mécanismes de l'interprétation partitive et de la relativisation des compléments de Nom tels qu'ils ont été décrits dans ce travail. Cependant, il est plus aisé d'expliquer pourquoi il est possible de relativiser dans certains compléments de la totalité que d'expliquer pourquoi il n'est pas possible de relativiser dans tous les compléments de la totalité. Il y a une différence, qui n'est pas totalement éclaircie, entre deux manières de construire l'interprétation partitive, suivant que l'appartenance est assurée par l'identité des N, cf *deux e des élèves*, et le N exprimant la partie, cf *le tiers des lits*, ou qu'elle repose sur la relation de sens entre les deux N, cf *deux élèves de la classe*.

Résumé du § 5.4

On a étudié la construction du sens dans les relatives en *dont*-partitif. Syntaxiquement, il faut distinguer entre deux cas : la relative est structurée par une chaîne, cf (*dont*₁, e₁), ou par une relation anaphorique partitive, cf (*dont*₁ ... GN_i ∈ I).

Les relatives structurées par une chaîne donnent lieu à la traduction des structures relatives en forme sémantique. La question est de savoir comment, du point de vue du sens, le S se construit comme prédicat applicable au GP de la totalité : le GN de la partie est l'argument premier dans S, et le prédicat dans S est celui qui donne la propriété caractéristique de la partie. En vertu de l'interprétation partitive, un prédicat complexe est construit, qui additionne le prédicat qui s'applique au GN de la partie, et le prédicat contraire qui s'applique à son complément dans la totalité.

Les relatives structurées par une relation anaphorique partitive ne relèvent pas de la même règle de traduction. Je fais l'hypothèse que la règle pertinente est celle qui traduit la structure en tant que c'est une structure à *de* GN initial, structurée par une relation anaphorique partitive : le GN de la partie est traduit comme une variable, et le S comme un prédicat appliqué à *de* GN en tant qu'expression de la totalité. La construction du prédicat complexe se fait comme pour les autres relatives en *dont* partitif.

La difficulté est d'expliquer les possibilités d'occurrence des deux types de GN anaphoriques, les GN quantitatifs sont exclus en position d'objet, alors que les superlatifs et les ordinaux sont possibles. On explique que les GN quantitatifs sont exclus en montrant que la structure ne remplit pas les conditions d'application de la règle d'inversion de la relation exprimée par le V, qui seule permet à un GN objet de fonctionner comme argument premier. Les superlatifs et les ordinaux ont la possibilité d'apparaître dans deux structures à *de* GN initial, celle qui est structurée par une relation anaphorique partitive, car ce sont des GN anaphoriques de la partie, et celle qui comporte comme expression de la partie un constituant "focalisé" (cf *c'est...que, ne...que*), car ils constituent des "foyers naturels", cf Barbaud (1976). Je fais l'hypothèse, qu'il faudrait étayer par d'autres études, que c'est à ce fonctionnement comme foyers naturels que ces GN doivent leur possibilité d'apparaître en position d'objet dans la relative.

NOTES DU CHAPITRE V

1. La définition restreinte du gouvernement est donnée en (1.37-38) ; La définition de Aoun et Sportiche (1982) est donnée au chapitre IV, note 10.
2. Il s'agit de la situation en français contemporain : *dont* venant de *de-unde*, il est évident qu'il a eu un sens d'origine ; d'autre part, on trouve des compléments en *de* GN après *être*, relativisés en *dont* au 18^e siècle, cf Marivaux "du caractère dont il est" etc, comme me le fait remarquer F. Kerleroux. Ces relatives me paraissent exclues aujourd'hui.

Il y a des items, exprimant eux-mêmes l'origine, cf *être issu de, originaire de*, dont le complément peut être relativisé en *dont* ou en *d'où*. Je ferai l'hypothèse qu'ils ont un complément en *de*₁ ou *de*₂. Puisqu'ils expriment par eux-mêmes l'origine, la préposition peut être vide, mais elle peut également indiquer l'origine.
3. Je n'entre pas dans le détail des filiations pour le système proposé.

- On sait que l'analogie entre le fonctionnement des catégories N, V, A et celui des Fonctions prenant des arguments est généralement attribuée à Frege.

- En ce qui concerne la structure argumentale des items lexicaux, j'emprunte à Williams (1981) : comme chez lui, l'information lexicale spécifie le nombre, le type interprétatif et la forme des arguments. De plus, il y a chez Williams un argument "distingué" comme dans le système proposé ici. Cependant, Williams ne parle pas de l'orientation de la relation, et ne distingue pas, comme je le fais, à la suite de Culicoli (par ex. 1983), entre la notion lexicale d'argument-source et la notion syntaxique d'argument premier. D'une manière générale, l'articulation entre les structures lexicale et syntaxique n'est pas vue de la même manière : il semble que pour Williams les positions syntaxiques doivent se déduire de l'information lexicale, de même que la Projection Maximale d'un item lexical est une "projection" de la structure lexicale chez Chomsky (1981). Pour moi, les structures syntaxiques et lexicales sont autonomes, et doivent être appariées.

- les types interprétatifs, dits aussi "rôles thématiques", sont repris de Gruber (1976), et Jackendoff (1972).

- des analyses dans lesquelles la construction sémantique des S se fait très précisément en suivant la structure syntaxique se trouvent chez des auteurs qui associent une analyse sémantique relevant du système de Montague à une syntaxe générative chomskienne, cf Engdahl (1980), Mc Closkey (1979).
4. Les notions d'argument premier et de prédicat, telles qu'elles sont utilisées ici, peuvent être comparées avec celles de "prédicat" et "d'argument externe", avancées dans Williams (1980, 1981), mais elles ne se confondent pas avec elles.

Chez Williams, (1) l'argument externe est l'argument d'un item lexical qui se trouve dans une position extérieure à la Projection Maximale de celui-ci (et qui ne lie pas une catégorie vide interne à la P.M.) ;

- (2) le "prédicat" est une P.M. (GV, GA, GP, GN), et
 (3) "l'argument externe" c-commande le "prédicat".

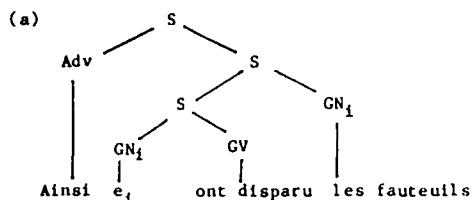
Ainsi, dans (a) *John died*, l'argument externe est le sujet et le prédicat est le GV ; dans (b) *John is sick/ is near Larry*, l'argument externe est le sujet et le prédicat est le GA ou le GP ; dans (c) *John ate the meat raw*, le GN objet est l'argument externe du GA raw ; dans (d) *the city's destruction*, il n'y a pas d'argument externe : les seuls GN qui aient un argument externe sont les attributs prédictifs ; dans (e) *it is clear that S*, le S est l'argument externe de *clear*.

On voit d'où viennent les différences entre les analyses : l'analyse de Williams est essentiellement une analyse lexicale ; elle touche à la syntaxe par deux points : (1) la définition d'une P.M. pour l'item lexical considéré, à partir de laquelle se définit l'argument externe ; (2) la relation de c-commande entre l'argument externe et le "prédicat".

Mon analyse tient compte, d'une part, de la structure lexicale, d'autre part, de la structure syntaxique, qui sont deux types de structures autonomes, mises en relation l'une avec l'autre. Ainsi, d'une part, je fais une différence entre l'argument source, défini lexicalement, et l'argument premier, défini syntaxiquement (et lexicalement) ; d'autre part, je m'intéresse à la construction du sens de S ; en particulier, les catégories sémantiques se construisent suivant le plan fourni par la syntaxe de S. Ainsi, ce n'est pas forcément une P.M. qui est le prédicat : ce peut être une catégorie inférieure, ou supérieure à la P.M.

Ainsi, en (a) *John died*, l'analyse est la même que pour Williams ; en (b), l'argument premier est le GN sujet, le prédicat est le GV, qui inclut le GA ou GP ; en (d), le GN contient un argument premier, qui est *(the) city's*, cf § 5.3.2. ; en (e) il n'y a pas d'argument premier : le S est l'argument source, mais non l'argument premier de *clear*, et le S relève d'une autre forme sémantique que celle qui associe argument premier et prédicat ; en (c) je laisse la question ouverte : je n'ai pas étudié ce type de structure.

5. On peut aussi proposer la structure (a) :



Il faut que le GN sujet post-posé gouverne le CN sujet vide, de façon que la structure ne viole pas ECP, cf Kayne (1981a). Or, cette condition est remplie en (5.16), mais aussi en (a), si l'on admet, comme je l'ai fait, cf § 1.2.2.1., que S n'est pas une Projection Maximale : le gouverneur et la catégorie vide gouvernée doivent en effet appartenir à la même Projection Maximale.

6. "l'opérateur λ permet de transformer une fonction de plusieurs variables en fonction équivalente d'une variable. C'est ainsi qu'au lieu de :
 $f(x, y)$ on écrira : $\lambda x (\lambda y) f(x, y)$ " (Vax, 1982).

Dans le modèle utilisé, une fonction d'une variable, c'est un prédicat, i.e. une Fonction (propositionnelle) à une place argumentale non saturée. Cet opérateur est utilisé dans la mesure où il permet de noter le prédicat, quelle que soit la catégorie syntaxique qu'il traduit (GV, S, $\bar{S}$, GV complexe etc.).

7. Cette analyse a été faite oralement, dans les séminaires de l'année 1985/86 ;

On notera que, si le GN attribut n'est pas un argument de *être*, il échappe à l'observation (1.96), qui dit qu'un GN gouverné par un V est un argument de V. En effet, le GN attribut est gouverné par *être*, puisque la cliticisation du complément *en* est possible :

(b) Paul en est un partisan convaincu

8. Le GN attribut lui-même peut être relativisé, cf. Vergnaud (1974), Higgins (1973), et ici § 2.2.3.3. Dans mon analyse, il ne s'agit pas de la relativisation d'un GN argumental, et le système d'interprétation, que je n'étudie pas, doit être différent.
9. La différence entre les deux structures illustrées en (5.54) et (5.55) est clairement montrée dans Kayne (1981a), appendice. Pour montrer que le N du S impersonnel appartient au GV, alors que le GN sujet inversé n'y appartient pas, Kayne utilise les données de la cliticisation, cf (5.57), (5.58), mais aussi l'occurrence de l'Adv de Qt, et de la négation liant un déterminant vide, cf (c) vs (d), (e) vs (f) :

- (c) * un sujet sur lequel sont beaucoup parus de livres intéressants
 (d) il a beaucoup été passé de films bulgares
 (e) * une voûte que ne soutiennent pas de piliers
 (f) il n'est pas venu d'amis

10. Les verbes de la classe I, cf *rester*, *paraître*, ont donc deux arguments qui entretiennent entre eux un lien sémantique. C'est également le cas des V *dire*, *croire* etc. qui ont un complément de GN et un complément S, cf § 1.2.1.1.

11. Sur la différence entre le *en* quantitatif et le *en*-GP, cf. Milner (1978), et ici § 3.1.3. L'interrogation de la catégorie Quantité, cf. *combien*, se comporte ici comme le *en* quantitatif, cf. dans le texte, (5.100-101). Il ne s'agit donc pas du même système interprétatif que dans la relativisation/interrogation du GN complément argumental, à laquelle se limite cette étude. On notera que, dans ces conditions, l'explication avancée en § 5.2. pour les données de la relativisation/interrogation du complément de Nom inclus dans un GP ne vaut pas pour *combien*, ni pour le *en* quantitatif.
- On admettra que les données concernant *combien* et le *en* quantitatif sont expliquées par le ECP, comme le propose Kayne (1981a) : la catégorie vide, origine de la chaîne, n'est pas proprement gouvernée si l'on dit (1) que la P n'est pas un gouverneur propre, et (2) que le V ne peut pas gouverner la catégorie vide incluse dans un GP, mais peut gouverner celle qui est incluse dans un GN objet. Je laisse de côté le détail de la formulation.
- Dans l'analyse que je propose, l'explication n'est pas la même pour tous les contrastes entre l'occurrence d'une catégorie vide dans un GN et dans un GP : les données concernant *combien* et le *en* quantitatif relèvent de ECP, alors que les données de la relativisation et de l'interrogation d'un complément de Nom relèvent d'une condition sur la construction du S comme prédicat complexe applicable au GN/GP dans COMP.
12. Cf note 11.
13. Cette remarque a été faite oralement par Milner (séminaires de l'année 1985/86). Elle formalise l'hypothèse de Benveniste sur la distribution de *être* et *avoir*, cf. Benveniste (1960).
14. Le terme de Propriété est utilisé en un sens étroit, pour désigner les GN comme l'*honnêteté*, qui sont formés à partir d'Adjectifs, et non au sens large de "sens d'un prédicat", qui est celui qui est utilisé dans le reste de ce travail.
15. Le caractère ° note le caractère non-standard de la forme. Les GN **le cheval à Rothschild*, *la maison à Paul* sont également non-standard ; si le GN (5.122a) *un cheval de Rothschild* est un peu meilleur que celui de (5.122b), *une maison de Paul*, c'est parce que Rothschild peut être interprété comme le nom d'une écurie : l'interprétation du GN est alors celle d'un GN partitif, cf. *un cheval de l'écurie R*. Si le GN conserve un léger caractère de marginalité, c'est qu'il faut un peu solliciter le sens de "Rothschild" pour en faire l'équivalence de "l'écurie R".
16. L'exemple (5.133b) est bon si l'on fait une pause entre *son portrait* et *de Corot* ; je fais l'hypothèse qu'il s'agit alors d'une apposition.
17. Je ne pose pas ici le problème du "sens" des Noms Propres. On peut admettre qu'une somme de propriétés est "associée" au Nom propre.
18. Je reviens sur cette question en § 6.2.
19. Je simplifie : on a admis que le Possesseur pouvait également relever de la structure (5.128), mais cette structure ne donne pas lieu à la relativisation.

20. Les GN objets des (Vraies) Nominalisations peuvent apparaître comme sujets, dans certaines conditions, cf. Godard (1985).
21. Le Thème (ou Objet représenté) ne peut être un GN en position objet que si l'Agent n'est pas présent en position sujet ; en effet, un GN contenant deux GN [+Gén] est exclu par un Principe de non-redondance, cf. (5.142).
22. Cf § 3.2.1.
23. Kayne (1975 : 111, note 56) remarque que le *en*-GP peut être cliticisé à partir d'un GP dans les exemples suivants :
- (g) il en a lu la première partie du premier chapitre (du livre)
on en peindra le bout du pied gauche (de la table)
- et il remarque que cette cliticisation n'est bonne que si l'ensemble de ce qui précède le complément cliticisé peut être construit comme une partie de la totalité à laquelle réfère le *en*.
- On voit que le comportement de *en* est semblable à celui de *dont*, mais je n'entre pas dans cette étude. Sur la relation totalité - partie dans la représentation sémantique des N, en liaison avec l'occurrence du *en*-GP, cf. l'étude de Fradin (1984), que j'ai connue trop tard pour en tirer parti ici.
24. La différence entre (5.163) et (5.169) est notée dans Corblin (1983). Ces données sont celles du français standard. On peut, en français non standard, relativiser le complément de Nom d'un complément de Nom ; je laisse ce problème de côté.

Chapitre VI : RELATIVES ET PREDICATION

On a montré que les relatives et les interrogatives à mot *qu-*, dans leur ensemble, avaient le même type de fonctionnement sémantique : le S est traduit comme un prédicat, qui est appliqué au GN (GP) qui apparaît dans le COMP. Mais toutes ces structures ne sont pas des prédications : on sait bien que les interrogatives se différencient des relatives. Pour préciser ce que c'est que la prédication, entendue comme une forme sémantique, on se guidera sur les propriétés spécifiques de *dont*, qui n'ont pas encore été étudiées, c'est-à-dire son occurrence dans la DPR, et son absence dans l'interrogative et la relative à l'infinitif. Mais les problèmes soulevés sont vastes : à côté de propositions précises, on ne s'étonnera pas de trouver des suggestions, ou des jalons pour des études plus complètes.

6.1. LA SEMANTIQUE DE LA RELATIVE EN DONT-PRONOM (DPR)

6.1.1. Les propriétés énigmatiques de cette relative.

6.1.1.1. Récapitulatif.

La relative appelée dans cette étude la relative en *dont*-pronom, ou DPR, est illustrée en (6.1) :

(6.1) un problème dont il me semble que personne ne l'a étudié

La DPR est structurée par une chaîne : *dont* en est la tête, et l'origine est un pronom phonétiquement réalisé, dans une position A dans S, ou un ensemble pronom clitique - catégorie vide, comme dans (6.1) ; la chaîne relative, en (6.1), est en effet (*dont*₁, *le*₁, *e*₁). Mais certaines des propriétés de la DPR, qui ont été signalées aux chapitres I et III, n'ont pas encore reçu d'explication ; je les récapitule ici :

(1) la forme *dont* elle-même :

La forme dont a été décrite de la manière suivante :

- c'est une forme de complementizer : en effet, *dont* n'apparaît que dans une position de COMP, et l'occupe tout entier. Ce fonctionnement distingue clairement *dont* des GN [+qu] :

(6.2) a. Paul avec le fils de qui je compte partir en vacances

b. * Paul avec (le fils dont) je compte partir en vacances
(dont le fils)

(6.3) Tu as vu qui, cet après-midi ?

- c'est néanmoins un GP, c'est-à-dire une forme qui relève d'une catégorisation syntaxique, contrairement au complementizer *que*.

Ce GP pronominal porte un indice : on fait l'hypothèse, d'une manière générale, que l'indice du GN est également porté par le GP dans la

configuration $GP_i [P GN_i]$; de plus, on vérifie que les pro-GP *en* et *y* portent un indice, en comparant (6.4a) et (6.4b), cf Milner (1982) :

- (6.4)a. *Paul_i en_j fait réparer la roue e_j*
 b. * *Le camion_i en_j a perdu la roue e_j*

Ce contraste s'explique, en effet, par le Principe du Liage B, *en* étant lié dans sa catégorie par le GN sujet.

- *dont* peut être le premier terme d'une relation anaphorique dont le dernier terme ne le reprend pas identiquement ; il y a deux cas de non-coïncidence : dans la relative en *dont*-pronom, *dont* et le pronom sont co-indiciés, mais la forme du GN relativisé ne reprend pas celle de *dont*, i.e. ce n'est pas (ou peut ne pas être) un GP [+de] vide, cf (6.1) ; comme premier terme d'une relation anaphorique partitive, *dont* est repris par un GN qui ne lui est pas identique, ni par l'indice (partiellement identique), ni par la forme, cf (6.5) :

- (6.5) *Les romans de Balzac_I dont_I certains_{iEI} sont publiés en Poche*

En (6.5), le deuxième terme de la relation anaphorique est représenté par *certaines*, qui est un GN, alors que *dont* est un GP, et qui porte l'indice de la partie *iEI*, alors que *dont* porte l'indice de la totalité *I*.

Situons le problème de la DPR. Comme premier terme d'une relation anaphorique, *dont* a deux possibilités de fonctionnement : ou bien cette forme porte la marque casuelle de la chaîne dont elle est la tête ; dans ce cas, la position dans S, i.e. la position relativisée, a la forme d'un GP [+de] vide, cf (6.6) :

- (6.6) *un texte_i dont_i je me souviens très bien*
 $GP_i [+de] [e]$

ou bien *dont* n'est pas fonctionnel : c'est un GP en *de*, dont la forme ne répond pas à celle d'une position argumentale ; c'est ce qui se passe dans la DPR et dans la relation anaphorique partitive. Or, dans la relation anaphorique partitive, on a expliqué la forme *dont* de la manière suivante : on a une phrase caractérisée par l'occurrence d'un GP en *de*, non fonctionnel, en position initiale de phrase ; ce type de structure donne lieu à une règle d'interprétation, selon laquelle le GP est interprété comme l'expression d'une totalité, en même temps que le S contient un GN interprété comme l'expression de la partie (par ex., c'est le GN *certaines*, en (6.5)).

Que dire alors de la forme *dont* dans la DPR ? *Dont* n'y est pas fonctionnel ; mais comment expliquer cette forme de GP ? Si la structure donne lieu à une règle d'interprétation analogue à celle qui s'applique dans (6.5), où est l'expression de la partie ? Comment ce type d'interprétation est-il compatible avec la structure de chaîne ?

(2) La position du pronom :

On a vu, cf § 1.2.2., que le pronom de la DPR n'est pas sensible aux Contraintes d'Iles ; néanmoins, il doit appartenir à un S qui est dominé par le GV du S matrice de la relative ; on oppose ainsi (6.7a) et (6.7b) :

- (6.7)a. *Ce livre_i dont_i il serait dommage que l'éditeur qui l_i'avait accepté revienne sur sa parole pourrait trouver un large public*
 b. * *ce livre_i dont_i l'éditeur qui l_i'avait accepté pourrait revenir sur sa parole aurait pu avoir un large public*

Cette propriété de l'occurrence du pronom n'a pas été expliquée.

(3) La relativisation dans un GP :

Aux chapitres I et IV, on a souligné que le pronom de la DPR échappait aux contraintes caractéristiques de la chaîne dont l'origine est un GN vide : on peut relativiser un complément de Nom qui est un argument du N et qui n'est pas un génitif, et on peut relativiser un complément de Nom inclus dans un GP, cf le contraste entre (6.8) et (6.9) :

- (6.8)a. *un compositeur dont il est clair qu'on te reproche ton influence sur lui*
 b. *Paul, dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de son inscription*
 (6.9)a. * *un compositeur sur lequel il est clair qu'on te reproche ton influence*
 b. * *Paul, dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de l'inscription*

Or, les hypothèses qui ont été faites jusqu'à maintenant ne permettent pas de traiter cette différence : (1) d'une part, les hypothèses générales que l'on a faites concernant les relatives s'appliquent à la DPR : (a) la structure de la DPR est une $\bar{A}$ -chaîne, comme celle des relatives à mot *qu-*; (b) les positions relativisées, GN vide et pronom, sont analysées comme des GN pronominaux; (c) les chaînes relatives, dans leur ensemble, donnent lieu à la règle de traduction sémantique.

(2) d'autre part, les contraintes sur la relativisation du complément de Nom lorsque le GN relativisé est une catégorie vide ont été interprétées comme des contraintes sur la construction du sens, c'est-à-dire comme des contraintes permettant la traduction du S comme prédicat applicable au GN (GP) qui apparaît dans le COMP.

Cet ensemble d'hypothèses ne permet pas de comprendre pourquoi le pronom de la DPR se comporte différemment de la catégorie vide. La seule solution qui soit cohérente avec l'analyse proposée, c'est de dire que la

construction du prédicat appliqué à *dont* se fait d'une manière différente dans la DPR. Mais de quelle manière ?

6.1.1.2. Les Verbes matrices.

Aux propriétés déjà énumérées s'en ajoute une autre, qui n'a pas encore été décrite, mais qui est tout aussi énigmatique : la DPR n'accepte comme V matrices qu'un certain type de Verbes.

Procédons par étapes :

(1) il n'y a, dans la DPR, aucune limitation sur les items lexicaux qui fonctionnent dans la matrice comme catégorie gouvernante du $\bar{S}$ complément, qui puisse être formulée en termes de catégorie syntaxique : le S peut être complément d'un V, d'un A ou d'un N¹:

- (6.10)a. *un élève dont le conseil de classe avait jugé qu'il ne devait pas poursuivre ses études*
 b. *un élève dont je suis sûr qu'il peut progresser sensiblement*
 c. *un argument dont on a la certitude qu'il est vicié*

D'autre part, le S est un objet direct en (6.11a), un S "prépositionnel" en (6.11b), et un S complément d'un V impersonnel en (6.11c) :

- (6.11)a. *un argument dont on constate qu'il est solide*
 b. *un argument dont on se souvient qu'il avait été utilisé autrefois à d'autres fins*
 c. *un argument dont il me semble qu'il a déjà été utilisé autrefois*

En cela, la DPR ne semble pas se distinguer des autres relatives complexes : il est vrai que l'on a pu dire que le GN vide, en position relativisée, n'apparaissait pas dans un $\bar{S}$ complément d'un Nom, mais on ne voit pas que cette généralisation soit confirmée par les données. La relativisation en *que* ou à mot *qu-* est possible dans les mêmes $\bar{S}$ compléments que ceux que l'on vient de citer :

- (6.12)a. un élève que le conseil de classe avait jugé qu'il ne devait pas récompenser
- b. un élève que je suis sûr que tu feras progresser
- c. un argument que j'ai la certitude que quelqu'un a déjà proposé
- (6.13)a. un argument qu'on constate que tu as déjà employé à d'autres fins
- b. un argument auquel on se souvient que l'on avait déjà eu recours autrefois
- c. un argument auquel il me semble que l'on avait déjà eu recours autrefois

Pour simplifier, on appellera "Verbes" l'ensemble des termes dont le $\bar{S}$ est complément, dans la relative complexe, quelle que soit la catégorie syntaxique à laquelle ils appartiennent.

(2) D'autre part, on sait que tous les Verbes, i.e. tous les items lexicaux qui ont des $\bar{S}$ compléments, ne peuvent pas également apparaître dans des constructions complexes, relatives ou interrogatives. Là encore, le phénomène est identique pour les relatives en *que*, les relatives à mot *qu-* et la DPR. Ainsi, les relatives de (6.14) et (6.15) sont exclues :

- (6.14)a. * La SNCF dont le ministre gémissait que les grèves allaient la tuer avait beaucoup de retard dans l'acheminement des marchandises
- b. ?? Nous venons d'apprendre une nouvelle dont nous sommes stupéfaits qu'on ne l'ait pas publiée plus tôt
- c. * Les usines dont le gouvernement avait fait la proposition que la firme de Détroit les installe en Lorraine seront finalement construites dans un autre pays européen
- (6.15)a. * La SNCF que le ministre gémissait que les grèves allaient tuer avait effectivement beaucoup de retard dans l'acheminement des marchandises
- b. ?? Nous venons d'apprendre une nouvelle que nous sommes stupéfaits que l'on n'ait pas publiée plus tôt
- c. * Les usines que le gouvernement avait fait la proposition que la firme de Détroit installe en Lorraine seront finalement construites dans un autre pays européen

C'est ce phénomène que l'on appelle le phénomène de "pont", les Verbes qui fonctionnent dans la matrice étant appelés des "Verbes-ponts", parce qu'ils permettent le passage de la relation, de la position relativisée qui est dans le $\bar{S}$ complément au COMP du $\bar{S}$ matrice. Dans mon analyse, tous les items lexicaux qui ont un $\bar{S}$ complément relèvent de ce même phénomène, quelle que soit leur catégorisation syntaxique : il n'y a pas de différence entre le fonctionnement des N et celui des V ou A. Précisons le rapprochement entre la DPR et les autres relatives : non seulement on observe dans toutes les relatives que certains Verbes fonctionnent comme Verbes-ponts, que d'autres sont douteux, que d'autres encore sont exclus, mais les items lexicaux, si l'on met à part la limitation propre à la DPR, ont le même degré d'acceptabilité dans toutes les relatives. Autrement dit, il n'y a pas de Verbe qui soit acceptable dans la DPR s'il n'est pas également acceptable dans les relatives en *que* et à mot *qu-*. Pour qu'un Verbe apparaisse dans la DPR, il faut qu'il fasse partie de cette classe de Verbes-ponts.

(3) Mais tous les items qui fonctionnent comme Verbes-ponts n'apparaissent pas dans la DPR : les Verbes matrices de la DPR constituent une partie de la classe des "Verbes-ponts". Il faut ici prendre garde que les jugements sont quelque peu fluctuants en ce qui concerne tel ou tel item particulier ; mais le phénomène existe, et c'est ce qui importe. En faisant des regroupements sémantiques intuitifs - c'est-à-dire en termes de champs sémantiques, et non sur la base de propriétés de comportement - on voit que les groupes suivants sont exclus de la DPR : - ceux qui expriment l'idée de nécessité, cf *il faut*, *il est nécessaire*, *il est indispensable*. L'impossibilité pour ces Verbes d'apparaître dans la DPR vaut quel que soit le type de nécessité : ainsi, les exemples de (6.16) illustrent la nécessité physique, linguistique, morale et économique, respectivement :

- (6.16)a. * *mon chat, dont il faut pourtant qu'il soit carnivore, n'accepte que de la nourriture séchée en paquets*
- b. * *le directeur a interviewé une candidate dont il faut qu'elle ait été mariée, puisque sa fiche mentionne "divorcée"*
- c. * *c'est une personne dont il faut que je lui vienne en aide, car elle est âgée et sans ressources.*
- d. * *Le ministre a dressé un tableau des nouvelles conditions économiques dont il faut que les pays européens s'y adaptent*

- des V qui expriment un jugement de valeur sur le S complément ; là encore, le type de valeur n'intervient pas : valeur de vérité, valeur morale, normalité, tout est exclu, cf il est vrai, faux, juste, bon, mauvais, normal, étrange, bizarre etc. Quelques exemples sont donnés en (6.17) :

- (6.17)a. ?? *un livre dont il est faux qu'on me l'ait prêté*
- b. ?? *une lettre dont il est étrange qu'elle ne vous soit pas parvenue*
- c. ?? *un état de choses dont il est mauvais qu'il ne soit jamais dénoncé publiquement*

- des V qui décrivent des sentiments provoqués par l'état de choses auquel réfère le S complément, cf. *aimer, détester, être heureux, malheureux, content* etc. Dans l'ensemble, les Verbes de sentiment ne sont pas très bons dans les relatives complexes, mais il semble que ceux-là soient meilleurs dans les relatives en *que* ou à mot *qu-* que dans la DPR.

- (6.18)a. ?? *Les enfants dont Paul aime qu'ils viennent lui parler le soir*
- b. ?? *Une nouvelle dont on est heureux que tu l'apprécies*

- des V qui expriment l'émergence d'un état de choses, volontaire ou non, cf il arrive que, empêcher, éviter, commander, faire, obtenir, vouloir, etc :

- (6.19)a. ?? *Une situation dont plusieurs choses ont fait qu'elle est devenue intenable pour nous*
- b. ?? *Un homme dont il arrive qu'on s'adresse à lui avec profit*

On vérifie, grâce à un exemple pris dans chaque groupe, que ces Verbes sont acceptables dans les autres relatives :

- (6.20)a. *c'est une personne à laquelle il faut que je vienne en aide*
- b. *un livre qu'il est faux qu'on m'ait prêté*
- c. ? *une nouvelle qu'on est heureux que tu apprécies*
- d. *un homme auquel il arrive qu'on s'adresse avec profit*

Il semble vain de chercher un trait de fonctionnement qui serait commun aux Verbes exclus de la DPR. En revanche, si l'on se tourne vers les Verbes qui apparaissent dans la DPR, on s'aperçoit qu'ils semblent tous appartenir à une certaine classe de Verbes, qui a été identifiée par les logiciens : ce sont les Verbes appelés "Verbes d'Attitude propositionnelle", dans Russell (1940), et notés ici V d'Ap. Dans quelle mesure cette classification est-elle susceptible de nous éclairer, en ce qui concerne le fonctionnement de la DPR² ?

Du point de vue d'un classement intuitif, ces Verbes apparaissent seulement un peu plus homogènes que ceux qui sont exclus de la DPR : il s'agit de Verbes décrivant des actes de parole (*dire, promettre, donner l'ordre*) de Verbes de croyance, au sens large, cf *croire, savoir, penser, juger, apprécier, se rendre compte, avoir la certitude, il est évident*, de sentiments, cf *espérer, désirer, regretter*. Ils apparaissent même quelquefois proches de Verbes qui sont exclus de la DPR. On peut ainsi mettre en face l'un de l'autre les deux groupes suivants :

(6.21)	<i>bons</i>	<i>plus ou moins exclus</i>
	<i>désirer</i>	<i>vouloir</i>
	<i>apprécier</i>	<i>aimer</i>
	<i>regretter</i>	<i>être malheureux</i>
	<i>certain</i>	<i>vrai</i>
	<i>probable</i>	<i>nécessaire</i>

Il semble donc que ce ne soit pas en termes de champs sémantiques que les Verbes d'Attitudes Propositionnelles se distinguent des autres : ce sont plutôt des items lexicaux qui seraient caractérisés par ce type de fonctionnement.

Que nous apportent alors les études des logiciens³ ? Rappelons rapidement les raisons pour lesquelles ces Verbes ont été distingués : ces Verbes posent des problèmes en ce qui concerne le calcul de la Valeur de Vérité de la phrase complexe. Admettons, en effet, que, de même que le sens d'une expression complexe est obtenu par combinaison du sens des expressions qui la composent, de même la valeur de vérité d'une phrase complexe est obtenue par la combinaison des valeurs de vérité des S qui la composent. Alors la valeur de vérité de la phrase donnée en (6.22) devrait se calculer à partir de celle du S matrice "Paul pense S" et de celle du S complément :

(6.22) *Paul pense qu'il y a un czar en Russie*

Mais tel n'est pas le cas : le S complexe a une valeur de vérité indépendante de celle du S complément : (6.22) peut très bien être vrai ou faux, sans que cela dépende de la vérité de "il y a un czar en Russie", et inversement.

Ainsi, cette structure échappe au "Principe d'extensionnalité", dont les différents aspects sont les suivants :

- (1) "Si une proposition *p* apparaît comme une partie d'une proposition plus large *q*, la valeur de vérité de *q* reste inchangée si on substitue à *p* n'importe quelle proposition ayant même valeur de vérité"

- (2) "Si une fonction propositionnelle apparaît dans une proposition, la valeur de vérité de la proposition n'est pas changée par la substitution de n'importe quelle fonction propositionnelle formellement équivalente (i.e. qui est vraie pour les mêmes valeurs de la variable)" (Russell, 1940: 168).
- (3) "Etant donné un énoncé d'identité vrai, l'un de ses deux termes peut être substitué à l'autre dans n'importe quel énoncé vrai, et le résultat sera vrai" (Quine, 1953 : 779, où "énoncé" traduit "statement", et où ce Principe est dit "Principe de substitutivité").

Rien de tout cela n'est possible dans les structures qui nous occupent, c'est-à-dire les phrases du type "GN croit que S" : (a) "une personne peut croire en la vérité d'une proposition qui est vraie, sans croire en la vérité d'une autre proposition vraie", (b) une personne "peut croire que certains bipèdes sans plumes ne sont pas des hommes sans croire que certains hommes ne sont pas des hommes" (cf Russell, 1940 : 261), (c) de (6.23a) et (6.23b) on ne peut inférer (6.24) :

(6.23)a. *Marcus Tullius est Cicéron*

b. *Jean ne sait pas que Marcus Tullius a dénoncé le complot de Catilina contre la République*

(6.24) *Jean ne sait pas que Cicéron a dénoncé le complot de Catilina*

Ainsi, pour les logiciens, les Attitudes propositionnelles se singularisent dans la mesure où elles posent un problème pour le calcul de la valeur de vérité des S; dans le modèle que j'ai adopté, les questions de valeur de vérité et de référence ne sont abordées que par le biais de la construction du sens des S et des GN. La question qui se pose est donc la suivante : qu'est-ce qui caractérise les Attitudes propositionnelles notées brièvement V d'Ap - du point de vue de la construction du sens ?

Le terme d'Attitude propositionnelle donne deux indications : (1) ce sont des Modalités et (2) ce sont des Modalités d'un certain type.

Reprenons ces deux points. Au premier abord, il n'est pas très éclairant de parler de Modalité, tant le terme est d'acception étendue. Essayons de préciser ce que l'on veut dire quand il s'agit des V d'Ap. Les emplois du terme ont en commun deux propriétés : (a) négativement, la Modalité ne fait pas partie de la structure argumentale de S, ni des circonstants; (b) positivement, la Modalité est un point de vue, une "attitude" du locuteur vis-à-vis de la valeur de vérité de S. Une telle définition laisse ouvertes de nombreuses possibilités; ainsi, on parle de Modalité à propos de la différence entre assertion, interrogation et phrase impérative. Dans ce modèle, on adapte ces deux éléments de la définition : d'une part, la Modalité est le nom d'une catégorie sémantique qui traduit une catégorie syntaxique. Comme il n'y a pas de catégorie syntaxique qui corresponde à la différence entre assertion, interrogation et phrase impérative, on ne dira pas qu'il s'agit là de Modalité : ce sont des formes de phrases. Les Verbes d'Ap sont bien des catégories syntaxiques, et peuvent donc donner lieu à une traduction comme Modalité. D'autre part, il faut envisager la Modalité d'abord comme un élément participant à la construction du sens de S, et donc mettre ce fonctionnement en rapport avec l'effet créé au niveau de l'analyse du S en termes de valeur de vérité. Or, à cet égard, il n'est pas aisé de dire ce que sont les V d'Ap.

Certes, ce sont des Modalités, donc des catégories qui participent à la construction du sens sans faire partie de la structure argumentale ni des circonstants. C'est là un point important : en effet, cela veut dire que ces Verbes ne sont pas des prédicateurs qui prennent le $\bar{S}$ complément comme argument, mais que c'est autour du prédicateur du $\bar{S}$ complément que s'organise la structure argumentale, le Verbe d'Ap se combinant avec le

$\bar{S}$ complément pour former un $\bar{S}'$ unique. Mais à quelle propriété de sens peut-on rattacher ce qui fait l'originalité des V d'Ap parmi les Verbes qui sont traduits comme des Modalités ? Ce que disent les logiciens, c'est ceci : le $\bar{S}$ complément de ces V a une valeur de vérité indépendante de celle du S qui combine le S matrice et le $\bar{S}$ complément. Mais il n'est pas aisé de dire pourquoi les $\bar{S}$ compléments des V matrices se comportent de cette manière.

S'il est vrai que les Verbes matrices de la DPR sont des V d'Ap, c'est une propriété de la structure dont il faut rendre compte. On voit que les Verbes qui n'y entrent pas peuvent être exclus soit parce que ce ne sont pas des Modalités, soit parce que ce sont des Modalités qui n'ont pas le même type de fonctionnement. Mais la raison n'est pas évidente. De plus, l'assimilation des verbes matrices de la DPR aux Verbes d'Ap a un résultat paradoxal, si l'on se reporte aux réflexions des logiciens, et en particulier de Quine. Dans les termes de Quine, un contexte dans lequel on ne peut substituer à un GN_1 un GN_2 ayant même référence est un contexte opaque ; or, un contexte opaque est un contexte problématique pour la quantification : une variable qui apparaît dans un contexte opaque n'est pas liée par un quantificateur qui se trouve en dehors de celui-ci. On a admis que le GN en position relativisée est traduit comme une variable ; certes, ce n'est pas une structure de quantification, mais elle a en commun avec la quantification l'opération de liage d'une variable par un opérateur. On se trouve donc devant le résultat suivant : les seuls Verbes qui peuvent apparaître dans la DPR sont des Verbes qui posent problème, aux yeux des logiciens, en ce qui concerne le liage de la variable !

Résumons. On a mis à jour une curieuse limitation sur les Verbes matrices qui fonctionnent comme Verbes matrices dans la DPR ; ils paraissent pouvoir être assimilés aux Verbes appelés "Verbes d'Attitude

propositionnelle" par les logiciens; ce sont donc des Modalités d'un certain type. Mais les raisons de cette limitation restent mystérieuses.

Dans ce paragraphe, j'ai rappelé les propriétés de la DPR qui n'avaient pas encore reçu d'explication : (1) comment expliquer que le relatif ait la forme d'un GP [+de], alors que le GN en position relativisée a une autre forme, et que l'interprétation de ce GP comme un GP en *de* initial de phrase et exprimant la totalité n'est pas absolument évidente ? (2) comment expliquer que le pronom doive apparaître dans le $\bar{S}$ complément des verbes matrices, alors qu'il peut apparaître dans une *île* ? (3) comment expliquer que le pronom puisse apparaître dans un GP, et relativiser un complément de Nom qui n'est pas un génitif, si la DPR est structurée par une chaîne, comme les relatives en *que* et à mot *qu-*, et si cette chaîne donne lieu à la même règle de traduction en forme sémantique que les autres chaînes relatives ? (4) comment expliquer que les Verbes matrices soient plus limités que dans les autres relatives complexes, puisque seuls les Verbes dits d'Attitude propositionnelle sont possibles ?

C'est dans la mesure où l'analyse pourra rendre compte de cet ensemble de propriétés qu'elle sera convaincante.

6.1.2. Analyse de la DPR.

6.1.2.1. Les deux règles de traduction de la DPR.

L'hypothèse est la suivante : la DPR relève de deux règles qui traduisent la structure syntaxique en forme sémantique, celle qui traduit la chaîne relative, et celle qui traduit cette structure comme une structure à *de* GN initial de phrase. *Dont*, dans la DPR, est, en effet, à la fois la tête d'une chaîne relative, cf § 1.3.2., et un *de* GN initial.

I. La chaîne relative et les relatives complexes.

La chaîne relative, selon les hypothèses que l'on a faites en § 5.1.3., donne lieu à une règle de traduction en forme sémantique, cf (5.22) repris ici en (6.25) :

(6.25) Traduction de la structure syntaxique des relatives en structure sémantique :

$\bar{S} [\text{COMP}[\text{GN/GP}_1] \bar{S} [\dots \text{GN}_1 [+pro] \dots]] \rightarrow \lambda x [\dots x \dots] (\text{GN}')$

En vertu de (6.25), le pronom est traduit comme une variable, et l'ensemble du $\bar{S}$ relatif est traduit comme un prédicat, c'est-à-dire une expression fonctionnelle à une place argumentale vide, qui s'applique au GN/GP qui se trouve dans COMP. La DPR fait partie des relatives complexes : le GN relativisé se trouve dans un $\bar{S}$ enchâssé dans le $\bar{S}$ matrice de la relative qui comporte le COMP relatif. Or, ces structures posent un problème analogue à celui qui a été soulevé à propos de la relativisation des compléments de Nom.

On a vu, en effet, cf § 5.2., que la règle (6.25) s'applique de façon automatique : le GN relativisé est traduit comme une variable, l'ensemble du $\bar{S}$ relatif comme un prédicat; mais pour que la relative soit acceptable, il faut également que ce prédicat soit un prédicat applicable au GN/GP dans COMP, c'est-à-dire que celui-ci soit l'argument premier vis-à-vis du prédicat ; c'est ce qui explique les contraintes que l'on a notées sur la relativisation du complément de Nom. Or, dans une relative complexe, le GN relativisé est bien un argument dans $\bar{S}$ - on peut négliger ici la question du complément de Nom, qui n'apporte rien de plus - mais le prédicateur dont il est l'argument appartient pas au même $\bar{S}$ que le COMP relatif : comment l'ensemble du $\bar{S}$ relatif, et non pas seulement le $\bar{S}$ qui contient le GN relativisé, est-il traduit comme un prédicat susceptible de s'appliquer au GN/GP dans COMP ?

Poser cette question, c'est une autre manière d'aborder le problème des Verbes-ponts. Dans la tradition de la grammaire générative, on distingue, en ce qui concerne la relativisation en *que* et à mot *qu-*, deux types de blocages : (1) les Contraintes, dites "Contraintes d'Iles," et (2) les phénomènes de "ponts". Parmi les Contraintes d'Iles, on compte la Contrainte du GN complexe (CNPC), qui dit que l'on ne peut relativiser dans un $\bar{S}$ complément d'un N, contrairement au $\bar{S}$ complément d'un V ou d'un A, cf. Ross (1967). D'autre part, on constate que tous les Verbes ne sont pas également acceptables comme V matrices dans les relatives complexes ; on suppose que ceux qui sont acceptables, les V-ponts, possèdent en commun une propriété qui n'a pas encore été élucidée, qui leur permet d'apparaître dans cette structure, ou qui rend cette structure possible.

Il est impossible de reprendre la question en détail : je présenterai seulement l'hypothèse générale que je fais concernant les Verbes-ponts, qui incluent des V, des A, et des N, ou plutôt des combinaisons de V + N, et V + A. Les données ont été étudiées dans Godard (1980). Les points suivants ont été mis en évidence :

(1) il n'y a pas de propriété qui différencie la relativisation dans un $\bar{S}$ complément d'un N de la relativisation dans un $\bar{S}$ complément d'un A ou d'un V : dans tous les cas, il y a de bonnes et de mauvaises relatives, et si l'on regarde les items lexicaux dont le sens est proche on voit que les acceptabilités sont graduelles. La relativisation dans une complétive s'oppose clairement à la relativisation dans une relative, et, d'une manière générale, dans une île :

- (6.26) *La paix que certaines circonstances*
 a. *avaient donné l'espoir*
 b. ? *avaient suscité l'espoir*
 c. * *avaient relancé l'espoir*
 que ce pays allait retrouver s'est maintenant
 éloignée

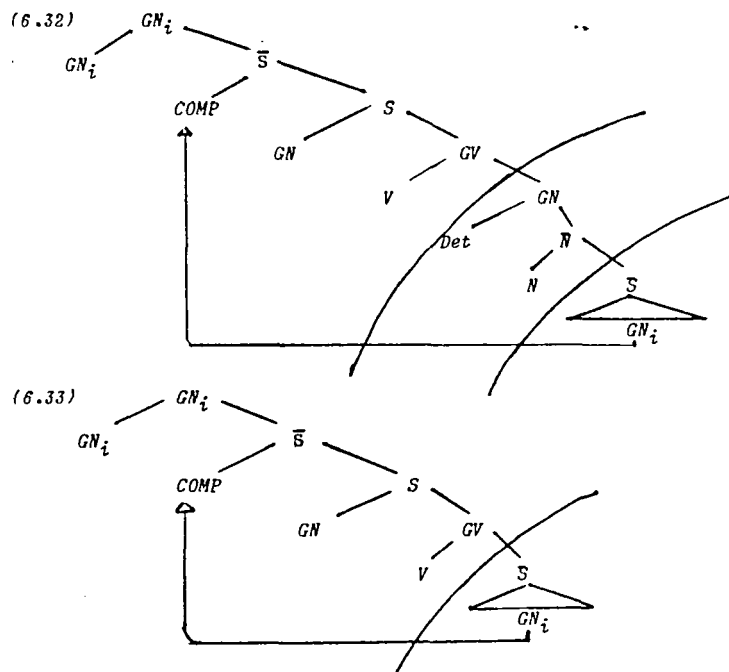
- (6.27) *Les pièces de Molière que l'examineur*
 a. *était surpris*
 b. ?? *était stupéfait*
 c. * *restait stupéfait*
 que les candidats n'aient jamais lues serait-elles
 si démodées ?
- (6.28) *La SNCF que ce journaliste*
 a. *disait*
 b. ? *confiait*
 c. * *grondait*
 que les grèves allaient tuer avait effectivement
 beaucoup de retard dans l'acheminement des
 marchandises

(2) la DPR se comporte de la même manière que les autres relatives complexes : il y a des items qui apparaissent dans la DPR, d'autres qui sont exclus, et les acceptabilités sont graduelles pour une même zone sémantique. Ainsi, les acceptabilités de (6.29-31) sont parallèles à celles de (6.26-28) :

- (6.29) *La paix dont certaines circonstances*
 a. *avaient donné l'espoir*
 b. ? *avaient suscité l'espoir*
 c. * *avaient relancé l'espoir*
 que ce pays allait la retrouver s'est maintenant
 éloignée
- (6.30) *Les pièces de Molière dont l'examineur*
 a. *était surpris*
 b. ? *était stupéfait*
 c. * *restait stupéfait*
 que les candidats ne les aient jamais lues
 seraient-elles à ce point démodées ?
- (6.31) *La SNCF dont ce journaliste*
 a. *disait*
 b. ? *confiait*
 c. * *grondait*
 que les grèves allaient la tuer avait effectivement
 beaucoup de retard dans l'acheminement des
 marchandises

La DPR ne se distingue des autres relatives que par la limitation plus grande qu'elle impose aux Verbes matrices : ceux qui sont acceptables forment un sous-ensemble de ceux qui fonctionnent dans les autres relatives complexes, cf 6.1.1. Au contraire, la DPR ne connaît pas les Contraintes d'Iles, cf § 1.2.1.2., et, ici, la relative (6.7a).

(3) l'explication théorique apportée à la Contrainte du CNPC est liée à l'hypothèse de la Subjacence : la Règle qui structure les relatives et les interrogatives, appelée dans ce système Mouvement de *qu-*, est supposée obéir à la Contrainte de la Subjacence : deux points de la structure ne peuvent être reliés que s'ils ne sont pas séparés par plus d'une barrière de Subjacence. Les barrières de Subjacence sont, pour le français, le GN et $\bar{S}$. Ainsi, on voit que l'on ne peut relativiser dans un $\bar{S}$ complément d'un N : la structure illustrée en (6.33) est autorisée, mais celle qui est illustrée en (6.32) est exclue :



Dans cette hypothèse, les bonnes relatives du type (6.26-a) sont supposées être autorisées par une modification de la structure, dont l'effet est de détacher le $\bar{S}$ du N dont il est complément⁴.

Ce type d'explication n'a guère d'intérêt : d'une part, on se donne des facilités telles avec les données que les hypothèses théoriques échappent à la vérification ; d'autre part, l'explication par la Subjacence n'en est pas une : on a montré, au chapitre II, que toutes les structures qui ont été analysées en termes de MVT de *qu-* n'obéissent pas à la Subjacence : la relativisation en *que* et l'interrogative sont contraintes, non la relativisation en GP [+*qu-*] ou en (*dont_i*, *e_i*). La DPR ne l'est pas non plus. Or, les données concernant les Verbes matrices sont les mêmes pour ces structures. Dans ces conditions, on ne voit pas quelle vertu l'explication par la Subjacence pourrait comporter.

Dans Godard (1980), ces données ont été interprétées de la manière suivante :

1. il faut séparer le cas de la relativisation dans une relative de celui de la relativisation dans un $\bar{S}$ complément du N ; la relative est une file (pour les relatives en *que* et à mot *qu-*), pas la complétive.
2. la possibilité de relativiser dans une complétive dépend d'une propriété sémantique du Verbe matrice, et non d'une contrainte sur le type de catégorie syntaxique.
3. En tant que relative complexe, la DPR ne peut fonctionner qu'avec des Verbes qui ont cette propriété, mais cette structure relève également d'une autre interprétation, qui restreint encore la classe des Verbes qui peuvent apparaître.

Je conserverai ici ce type d'approche, mais je vais préciser les points 2 et 3. Quelle est donc la propriété des Verbes matrices dans les relatives complexes ?

Revenons à la règle d'interprétation de la chaîne relative, cf (6.25) : elle demande que l'ensemble du S relatif soit traduit comme un prédicat (S'), qui s'applique au GN/GP dans COMP. Autrement dit, du point de vue du sens, le S relatif exprime une propriété qui est introduite dans la

somme des propriétés qui constituent le sens de ce GN. Lorsque le GN relativisé apparaît dans une complétive, la propriété est une propriété complexe, résultant de la combinaison de la matrice et de la complétive (ou de l'enchaînement de la matrice et des complétives).

A quelle condition l'ensemble syntaxique composé d'un Verbe matrice et de subordonnée (s) peut-il être traduit comme une propriété ? La discussion du § 6.1.1. concernant les Verbes matrices qui apparaissent dans la DPR nous met sur la voie de la solution. Les Verbes de la DPR, avons-nous dit, sont un certain type de Modalités. Or, c'est là justement la clé du fonctionnement des Verbes matrices dans les relatives ou interrogatives complexes, c'est-à-dire des Verbes-ponts : les Verbes-ponts sont des catégories verbales - syntaxiquement des V, des V+A ou des V+N - qui ont la propriété de se combiner avec le $\bar{S}$ complément pour former un prédicat complexe, exprimant une propriété. En d'autres termes, le Verbe doit être traduit comme une Modalité.

Pour être plus précis, il faudrait dire que ces Verbes sont des Modalités ou des Aspects. Les Aspects, en effet, répondent à la même définition générale : ils se combinent avec le $\bar{S}$ qui est syntaxiquement le complément pour former avec lui un prédicat. Ainsi, on accordera que les V comme *finir de*, *commencer à/par* sont plutôt des Aspects que des Modalités. Mais j'utiliserai ici le seul terme de Modalité par souci de simplification.

Il y a donc deux grands types de fonctionnement sémantique pour un Verbe qui prend un $\bar{S}$ complément : ou bien c'est un prédicateur, dont le $\bar{S}$ est l'argument, ou c'est une Modalité, et c'est le prédicateur du S qui organise la structure argumentale de l'ensemble. En fonction des propriétés interprétatives des items lexicaux, on a donc deux traductions possibles pour la même structure syntaxique :

(6.34)a. Traduction sémantique du GV :

$S[GN_{GV}[V - \bar{S}]] \rightarrow \lambda x [V' \bar{S}'] (GN')$

b. $S[GN_{GV}[V - \bar{S}]] \rightarrow \text{Mod}_{GN'} S'$

La formule (6.34a) illustre le cas où le Verbe matrice est un prédicateur, dont le complément est un argument. Il n'y a pas, alors, de différence entre le fonctionnement du complément $\bar{S}$ par rapport au Verbe matrice et celui qu'aurait un complément GN. En (6.34b), au contraire, le Verbe de la matrice n'est pas un prédicateur prenant des arguments mais une Modalité : c'est le Verbe du $\bar{S}$ complément qui est le prédicateur. Le GN sujet de la matrice est intégré à l'expression de la Modalité : c'est ce que veut noter la formule qui présente le GN sujet comme un appendice à Mod; c'est quelque chose comme le point de vue auquel est rapportée la Modalité⁵.

Si l'on revient aux relatives complexes, on dira donc que la relative est bonne si le Verbe matrice peut être traduit comme une Modalité, cf (6.26a, 27a, 28a, 29a, 30a, 31a), et exclue si ce Verbe ne se prête pas à ce type de fonctionnement, cf (6.26c, 27b, c, 28c, 29c, 30c, 31c). Cette traduction du Verbe comme Modalité repose, comme on voit, sur les propriétés interprétatives des items lexicaux, et comporte une zone d'incertitude : le fonctionnement comme Modalité n'est pas quelque chose de clairement tranché, d'où les acceptabilités graduelles que l'on a notées. C'est également ce qui explique que, pour un item lexical donné, il y ait quelques différences d'acceptabilité entre les locuteurs, alors que tous s'accordent sur le type de phénomène⁶.

Les relatives complexes, dans leur ensemble, relèvent donc d'une règle de traduction générale, que l'on écrira comme en (6.35)⁷ :

(6.35) Traduction sémantique d'une relative complexe.

$$\bar{S} \left[\text{COMP} \left[\text{GN/GP}_i \right] \bar{S} \left[\text{GN}_j \left[V - \bar{S} \left[\dots \text{GN}_i \left[+\text{pro} \right] \dots \right] \right] \right] \right]$$

$$\text{-----} \rightarrow \lambda x \left[\text{Mod}_{\text{GN}'_j} \bar{S}' \left[\dots x \dots \right] \right] \left(\text{GN}'_i \right)$$

/

II. La DPR comme structure à GP [+de] initial

La DPR est une structure à GP [+de] initial : comment cela est-il possible ? Rappelons les éléments qui constituent ce type de structure, cf § 5.4 :

(1) le GP [+de] initial :

ce GP est dans une position extérieure à S, qui peut être TOP ou COMP, et il n'est pas la tête d'une chaîne dont l'origine est un GP vide, en position A dans S. Autrement dit, ce GP est hors de la structure argumentale par sa position, et il ne reçoit pas non plus l'interprétation d'un argument grâce au fonctionnement de la chaîne. Ainsi, on a un GP en *de* initial en (6.36a), mais non en (6.36b), car le S contient dans le second cas une position vide, de la forme GP [+de] :

(6.36)a. *des livres que vous m'avez recommandés, c'est celui-ci que je veux*

b. *de ce texte_i, je ne me souviens pas du tout* GP_i [e]

(2) Un GN, appartenant à S, qui est interprété comme une partie par rapport à la totalité qui est exprimée par le (*de*) GN : en (6.36a), le (*de*) GN initial exprime une totalité et le S comporte un GN interprété comme une partie de celle-ci, *celui-ci*.

(3) un système de règles d'interprétation qui permettent de construire l'ensemble du S comme un prédicat qui s'applique au GN de la totalité par l'intermédiaire d'un prédicat qui s'applique au GN de la partie.

Voyons comment ce dispositif est pertinent dans la DPR :

(1) En ce qui concerne *dont*, on voit que cette forme est dans une position extérieure à S ; d'autre part, d'après nos analyses, c'est un GP [+de]. Il faut expliquer deux choses : pourquoi *dont* ne récupère pas d'interprétation argumentale, alors qu'il est la tête d'une chaîne, et comment il est construit comme une totalité. Il est vrai que *dont* est la tête d'une chaîne : la construction de la chaîne se fait en effet de façon automatique, si deux conditions sont remplies, qui sont, d'une part, la co-indiciation du GN/GP dans COMP et d'un GN [+pro] dans S, et, d'autre part, la présence d'une marque casuelle correspondant au Cas (abstrait) qui est celui du GN relativisé. Mais pour que le GN/GP qui est dans une position $\bar{A}$ et tête de la chaîne récupère l'interprétation argumentale, il faut que ce soit lui qui porte la marque casuelle correspondant à celle du GN relativisé. On voit que c'est le cas du GP initial de (6.36b), mais non pas du *dont* de la DPR, puisque la marque casuelle, dans la DPR, est précisément portée par le pronom. Le *dont* de la DPR est un GP, mais non une forme casuelle adéquate pour le GN relativisé : cette forme est donc bien la tête de la chaîne relative, mais ne reçoit pas d'interprétation argumentale ; elle peut donc fonctionner comme GP[+de]initial, interprété comme une totalité.

Comment ce GP est-il construit comme une totalité ? On a vu, au chapitre III, trois types de totalités : les multiplicités, les assemblages et les unités fragmentables. Si l'on regarde maintenant une DPR, cf (6.1), repris ici en (6.37), on ne voit pas immédiatement quel rapport ces totalités, ou l'une de ces totalités, peut entretenir avec *dont* :

(6.37) *un problème dont il me semble qu'il n'a pas encore été étudié*

Les totalités que l'on a distinguées au chapitre III sont construites comme des objets, rassemblant des parties qui sont elles-mêmes des

objets. Or, regardons (6.37) : on dira que le GN antécédent, qui, dans cette analyse, est une totalité, est construit comme un objet; en effet, ceux-ci ne se limitent pas aux objets perceptibles. Mais pourquoi serait-ce une totalité, et où est la partie ?

Il faut ici revenir à l'hypothèse qui a été faite sur le sens d'un GN : le sens d'un GN est constitué d'une somme de propriétés; autrement dit, c'est une totalité, et tout GN est construit au niveau du sens comme une totalité, faite de parties qui sont des propriétés, au sens large du terme. J'ai utilisé, en effet, ce terme de "propriété" pour désigner de manière générale le sens d'un prédicat. La partie, qui est mise en relation avec la totalité *dont*, dans la DPR, c'est donc une propriété. Or, on voit que le $\bar{S}$ complément exprime une propriété, puisque le pronom est traduit comme une variable. Ainsi, la DPR est une structure à GP [+de] initial, où *dont* est interprété comme une totalité et le $\bar{S}$ complément comme la partie.

Cette hypothèse renvoie à une hypothèse générale que je propose concernant la construction du sens des phrases ou des GN : celle-ci met en oeuvre des opérations qui ne sont pas différentes suivant que l'objet est considéré du point de vue des propriétés ou de l'extension. En particulier, la construction des totalités et la relation entre une totalité et une partie sont des opérations qui existent pour les propriétés, comme elles existent au niveau de la construction de l'extension. Ainsi, le GN de (6.36a), *les livres que vous m'avez recommandés*, et le GN de (6.37), *un problème dont il me semble qu'il n'a pas encore été étudié*, sont tous deux des totalités au niveau du sens - ce sont des sommes de propriétés - mais seul le premier est construit, par le pluriel, comme une totalité au niveau extensionnel.

(2) Comment se fait le passage de la partie à la totalité, c'est-à-dire la construction de l'ensemble du S relatif comme un prédicat s'appliquant à la totalité *dont* ?

On se souvient que, lorsque *dont* désigne une totalité en extension, comme le GN antécédent lui-même, l'interprétation de la relative fait appel à deux règles : (a) le GN de la partie est l'argument premier auquel est appliqué le prédicat, et (b) l'interprétation partitive fait que tout prédicat appliqué à la partie s'accompagne d'un prédicat contraire appliqué au complément de la totalité. C'est donc ce prédicat (P & $\bar{P}$) qui est appliqué à la totalité.

Dans le *dont*-partitif, il faut expliquer comment un prédicat appliqué à une partie peut donner lieu à un prédicat appliqué à la totalité. Dans la DPR, dans la mesure où l'ensemble du S relatif, en vertu de la Règle I, cf (6.35), est traduit comme une propriété applicable à la totalité *dont*, il n'y a pas lieu de construire une propriété applicable à la totalité à partir d'une propriété appliquée à la partie: ce passage est effectué par la règle qui traduit la DPR comme une relative complexe.

En revanche, ce qui pose problème, dans le cas de la DPR, c'est le fait de parler d'un prédicat appliqué à la partie : la partie, a-t-on dit, c'est le $\bar{S}$ complément; le prédicateur, c'est donc le V matrice de la DPR, et le $\bar{S}$ complément doit fonctionner comme l'argument de celui-ci. Or, on a dit que, par rapport à la Règle I, qui traduit la chaîne relative, le Verbe matrice doit pouvoir fonctionner comme une Modalité, cf (6.35). On se trouve donc maintenant devant le problème suivant : est-ce qu'il n'y a pas contradiction entre l'exigence de la règle I, qui traduit la DPR comme une relative complexe, et l'exigence de la règle II qui traduit la DPR comme une structure à GP [+de] initial ?

D'un côté, on dit que le Verbe matrice doit être traduit comme une Modalité, de l'autre, on dit que ce même Verbe matrice doit être traduit comme un prédicateur ayant pour argument premier le $\bar{S}$ complément. Or, même si l'on accepte généralement l'hypothèse selon laquelle un item lexical peut être traduit comme une Modalité ou comme un prédicateur, on suppose que, dans une même structure, cet item lexical (ou combinaison d'items lexicaux) donne lieu à l'une ou à l'autre de ces traductions, ou bien que la structure est ambiguë, au sens où elle donne lieu à deux structures possibles, mais séparées⁸. Or, l'hypothèse que je fais ici est différente, et plus difficile : je dis que les propriétés de la DPR ne peuvent être comprises que si l'on fait l'hypothèse que le Verbe matrice fonctionne à la fois comme Modalité et comme prédicateur, ou, plus exactement, il fonctionne d'un côté comme Modalité, et d'un autre côté comme prédicateur. Il y a donc ambiguïté, ou si l'on préfère duplicité systématique du fonctionnement sémantique du Verbe matrice.

6.1.2.2. Les propriétés de la DPR.

I. Les Verbes d'Attitude propositionnelle.

Si l'analyse qui a été avancée est exacte, on doit pouvoir rapporter les propriétés de la DPR qui nous ont paru énigmatiques à l'une ou l'autre des deux règles.

Regardons d'abord les Verbes matrices. Ce qui pose problème, c'est qu'ils soient limités à une certaine classe de Verbes, qui semble correspondre aux Verbes que les logiciens ont appelés les verbes d'Attitude propositionnelle ou Ap, sans qu'on perçoive clairement la propriété qui les rassemble, ou qu'on puisse expliquer cette limitation. Je propose de mettre ces observations en rapport avec l'analyse qui vient d'être faite. Comme on vient de le voir, la DPR relève de deux règles de construction de la forme sémantique, qui ont des exigences difficilement

compatibles, puisque, selon l'une, le Verbe fonctionne comme une Modalité, et, selon l'autre, il fonctionne comme un prédicateur. Je ferai l'hypothèse suivante : (1) les Verbes qui apparaissent dans la DPR sont ceux qui ont la propriété d'être systématiquement ambigus entre la Modalité, et le fonctionnement comme prédicateur. Par ambiguïté, il faut entendre la possibilité pour ces verbes d'être traduits de deux manières par les règles sémantiques ; (2) cette classe de Verbes coïncide (apparemment) avec les Verbes d'Ap; si cela est juste, ce serait cette propriété qui constituerait la classe des Verbes d'Ap.

Reprenons les deux points qui viennent d'être avancés. L'hypothèse suppose que, dans la même DPR, i.e. la même structure, comportant les mêmes items lexicaux, ces Verbes fonctionnent à la fois comme Modalités et comme prédicateurs. Comment cela est-il possible ? En fait, l'interprétation du Verbe n'est pas ambiguë, en ce sens que le choix entre les deux possibilités est réglé : le Verbe est traduit comme une Modalité au regard de la règle de traduction de la chaîne relative, et il est traduit comme un prédicateur au regard de la règle de traduction de la structure à GP [+de] initial. Ainsi, le fonctionnement sémantique du Verbe est déterminé par la règle qui l'analyse. A cet égard, il n'est pas plus étonnant de dire que le Verbe matrice est à la fois Modalité et prédicateur, que de dire que *dont* est à la fois un GP[+de] initial qui donne lieu à une interprétation en tant que tel, et la tête d'une chaîne relative dans laquelle la forme spécifique de *dont* est ignorée.

On admettra donc que le fait d'analyser la structure sémantique de la DPR comme le résultat de deux règles autorise à considérer qu'un même élément fonctionne de manière différente suivant la règle qui l'analyse. On a déjà fait l'hypothèse dans ce travail que le GN en position relativisée a deux types de fonctionnement : c'est un GN pronominal pour la structure syntaxique, i.e. du point de vue de la relation anaphorique,

c'est une variable du point de vue de la forme sémantique. On voit ici que la même logique de l'analyse modulaire est poussée un peu plus loin, puisqu'on dit qu'un même élément peut être analysé de deux manières différentes par deux règles appartenant au même module, en l'occurrence la construction de la forme sémantique.

D'autre part, on définit maintenant les Verbes d'Ap par ce double fonctionnement sémantique : peut-on établir un lien entre cette définition et les observations des logiciens concernant le calcul de la valeur de vérité ? Cela n'a rien d'évident. Les logiciens ont remarqué qu'aucune substitution entre expressions ayant même référence ou même valeur de vérité n'est possible dans le domaine des Attitudes propositionnelles. Mais, si ce sont des Modalités, ce comportement est attendu; ce qui est exceptionnel, c'est plutôt que le S complément ait, semble-t-il, une valeur de vérité indépendante de celle du S dans son ensemble. Je propose de dire que l'impossibilité de substituer des expressions équivalentes, du point de vue référentiel ou extensionnel, est liée au fonctionnement de ces Verbes comme Modalités, alors que la propriété des S compléments d'avoir une valeur de vérité est liée à leur fonctionnement comme prédicateur, en faisant l'hypothèse que les S qui sont les arguments d'un opérateur ont une valeur de vérité.

On envisagera trois possibilités de fonctionnement sémantique, pour un GV qui est composé d'un Verbe matrice et d'un S complément : (a) le Verbe matrice est traduit comme une Modalité par rapport au S complément, dont le V est le prédicateur; (b) le Verbe matrice est traduit comme un prédicateur, le S complément étant l'un de ses arguments; (c) le Verbe matrice peut être traduit comme une Modalité ou comme un prédicateur.

Si le Verbe matrice est toujours traduit comme une Modalité, il apparaît dans les relatives (et les interrogatives) complexes, qui ne sont pas

des DPR. S'il est toujours traduit comme un prédicateur, il n'apparaît dans aucune des structures complexes : il appartient au groupe des Verbes qui ne fonctionnent pas comme Verbes-ponts. S'il a les deux possibilités de traduction, il apparaît dans la DPR.

II. Le pronom : une hypothèse sur les Contraintes d'Iles.

En ce qui concerne le pronom de la DPR, il faut expliquer d'une part pourquoi il échappe aux contraintes qui caractérisent le GN vide, et d'autre part pourquoi il est cependant lui-même contraint.

Prenons d'abord les différences entre le pronom et le GN relativisé vide : on sait que le pronom peut se trouver dans une "île", cf (6.7) et ici (6.38a) vs (6.39a) ; et il peut se trouver dans un GP, et relativiser un complément de Nom qui n'est pas un génitif, cf (6.8) vs (6.9), ici (6.38b, c) vs (6.39b, c) :

(6.38)a.		<i>ce livre dont il serait dommage que l'éditeur qui l'avait accepté revienne sur sa parole peut trouver un large public</i>
b.		<i>ce compositeur dont il est clair qu'on te reproche ton influence sur lui finira par connaître le succès qu'il mérite</i>
c.		<i>Paul dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de son inscription serait trop déçu s'il ne pouvait participer à ce camp</i>
**		
(6.39)a.	*	<i>ce livre qu'il serait dommage que l'éditeur qui avait accepté revienne sur sa parole peut trouver un large public</i>
b.	*	<i>ce compositeur sur lequel il est clair qu'on te reproche ton influence finira par connaître le succès qu'il mérite</i>
c.	*	<i>Paul dont il me semble que tu devrais t'occuper maintenant de l'inscription serait trop déçu s'il ne pouvait participer à ce camp</i>

Ces relatives sont toutes structurées par une chaîne et elles relèvent toutes également de la règle générale de traduction de la chaîne relative en forme sémantique, cf (6.25). Il faut donc éclaircir la raison de

la différence entre les positions acceptables pour le pronom et les positions acceptables pour le GN vide. La clé de ces données se trouve dans la différence entre les deux opérations qui sont cumulées dans la règle (6.25). Regardons cette règle : elle énonce deux opérations: (a) la traduction du GN pronominal comme une variable, et du S qui la domine comme un prédicat, et (b) l'application de ce prédicat au GN/GP qui se trouve dans COMP. Or, les conditions sur ces deux opérations ne sont pas identiques⁹.

Faisons donc clairement la différence entre la traduction d'une expression comme un prédicat et l'application de ce prédicat à un GN :

(1) Si un S comporte un GN qui se trouve traduit comme une variable, il est lui-même traduit comme un prédicat, c'est-à-dire une expression fonctionnelle à une place argumentale vide. La seule condition sur cette opération, c'est que le GN soit effectivement un argument; mais il n'y a pas de condition sur sa position : il peut appartenir à un S enchâssé dans le S que l'on analyse comme un prédicat, il peut faire partie d'un GP, il peut être argument dans un GN.

A cet égard, il n'y a aucune différence entre le GN vide de (6.39) et le pronom de (6.38) : il suffit que le GN soit traduit comme une variable pour que tout S qui le domine fonctionne comme un prédicat. Or, la traduction de la chaîne relative suffit à faire du GN relativisé une variable, qu'il se présente comme un pronom ou comme une catégorie vide. Le S complément - comme d'ailleurs le S relatif dans son ensemble - est donc traduit comme un prédicat en (6.39) comme en (6.38).

(2) Pour que le prédicat soit applicable au GN, il faut que la structure remplisse l'une ou l'autre de ces deux conditions :

(a) Le GN est l'argument premier vis-à-vis du prédicat,

(b) Le GP [+de] initial met en jeu une relation entre une totalité et une partie.

Le premier type d'application est celui que l'on a étudié au chapitre V, spécialement en ce qui concerne les génitifs. On a mis à jour deux types de conditions ; il faut :

- que le GN (ou GP) ait la forme et la position qui conviennent pour l'argument premier; le GN/GP qui est dans COMP, tête d'une $\bar{A}$ -chaîne dont l'origine est une catégorie vide en position A, qui porte lui-même la marque casuelle pour la chaîne, remplit ces conditions. Ainsi, le GN/GP de (3.39) remplit ce type de conditions, non celui de (3.38).
- que le prédicat et le GN soient construits, du point de vue du sens, comme un prédicat et son argument premier. Ceci demande que le GN origine de chaîne soit un argument du prédicateur dans S, ou qu'il soit l'argument premier du GN qui est lui-même l'argument premier du prédicateur dans S. Ainsi, on a expliqué que les relatives de (3.39b, c), qui ne remplissent pas ces conditions, sont exclues.

Reste à expliquer pourquoi la relative de (3.39a) est exclue. Autrement dit, comment, dans cette analyse, peut-on rendre compte des Contraintes d'îles ? En ce qui concerne le premier type de conditions, on voit qu'elles ne peuvent pas poser de problème : la chaîne a les mêmes propriétés ici que dans de bonnes relatives, comme celle de (6.40) :

(6.40) *ce livre, qu'il serait dommage qu'aucun éditeur ne publie, peut trouver une large audience*

Regardons alors le deuxième type de conditions : les hypothèses que l'on a faites permettent-elles de faire la différence entre (6.39a) et (6.40), en ce qui concerne la construction du S comme prédicat ? Cette approche est tout à fait plausible.

Le GN, origine de chaîne, est un argument d'un V, cf *accepter, publier*; pour que le S relatif dans son ensemble soit construit comme un prédicat applicable au GN qui se trouve dans COMP, il faut que ce V soit le prédicateur autour duquel se construit la structure argumentale du S; autrement dit, il faut que les Verbes matrices soient traduits comme des Modalités par rapport au S dans lequel ce GN apparaît, cf (6.35). Or, il est plausible de penser que le Verbe matrice peut fonctionner comme une Modalité vis-à-vis du S complément en (6.40), mais non vis-à-vis de la relative en (6.39a) .

Jusqu'à maintenant, on a considéré que le fonctionnement d'un Verbe comme une Modalité mettait en cause des propriétés lexicales. On ajoutera que le fonctionnement comme Modalité vis-à-vis d'un S est contraint par des conditions syntaxiques, ou plutôt traduit une configuration syntaxique précise : le Verbe gouverne le S. les conditions sont donc précisées en (6.41), où Verbe signifie, comme dans toute cette analyse, le V, ou les combinaisons V + A, V + N, qui apparaissent dans le GV de la matrice :

(6.41) conditions sur la traduction du Verbe comme une Modalité :

- (1) Le Verbe est dans la structure $_{GV} [V \ S]$
- (2) Le Verbe est lexicalement défini du point de vue de sa traduction comme Modalité

On fera donc une hypothèse générale concernant les Contraintes d'Iles : si l'on ne peut relativiser, ou interroger dans une structure caractérisée par une A-chaîne en *que* ou à mot *qu-*, c'est une conséquence de la traduction de cette structure en forme sémantique ; le S, relatif ou

interrogatif, est traduit comme un prédicat qui s'applique au GN/GP qui se trouve dans le COMP et fonctionne comme son argument premier. Or, si le GN relativisé se trouve dans un S enchaîné dans le S matrice, le Verbe matrice doit être traduit comme une Modalité, ce qui dépend d'une part de conditions lexicales, et, d'autre part, de conditions syntaxiques. Si la structure syntaxique comporte plusieurs enchaînements, chacun d'eux est soumis à la même condition, de telle manière que c'est le V du S dans lequel le GN relativisé apparaît qui est le prédicateur de la relative. Dans ces conditions, on voit que les conditions syntaxiques énoncées en termes de trajets possibles entre le COMP et le GN en position relativisée disent les conditions syntaxiques dans lesquelles un Verbe matrice fonctionne comme une Modalité vis-à-vis d'un S complément¹⁰. On proposera donc la solution suivante concernant les Contraintes d'Iles :

(6.42) Contraintes d'Iles:

Les Contraintes d'Iles, sont les effets des Règles (6.25), (6.35) et (6.41).

Par Contraintes d'Iles, il faut entendre ici l'impossibilité de relativiser ou d'interroger dans un S sujet, dans un S complément dans un GN sujet, dans une relative ou dans une circonstancielle. Je laisse de côté les structures coordonnées, qui méritent une étude particulière, et j'analyse la Contrainte dite du CNPC comme une condition du même ordre que le phénomène des Verbes-ponts, c'est-à-dire une condition lexicale sur la traduction comme Modalité, cf § 6.1.2.1.

Reprenons maintenant le pronom de la DPR. La structure se différencie de celle des autres relatives par la façon dont se combinent le prédicat et le GP dans COMP. Lorsque la relative comporte un pronom, *dont* ne porte pas la marque casuelle de la chaîne : il est hors de la structure argumentale; il ne peut y avoir combinaison du GP dans COMP et du S en tant qu' argument premier et prédicat, respectivement. En revanche, la

règle qui interprète les structures à GP [+ de] Initial s'applique. Vis-à-vis de cette règle, avons-nous dit, *dont* est l'expression de la totalité et le *S* complément l'expression de la partie. La partie, c'est un prédicat, expression fonctionnelle avec une place argumentale vide; on a admis qu'il n'y avait pas de contrainte sur la position du GN traduit comme une variable : le pronom de la DPR n'est pas contraint et le *S* qui le domine, directement ou indirectement, est traduit comme un prédicat. La question qui se pose est donc la suivante : comment s'expliquent les propriétés de la DPR, c'est-à-dire (1) le fait que le pronom doive être dominé par le *S* complément, et (2) le fait que le Verbe matrice doive être une Modalité (et non pas seulement un prédicateur quelconque) ? Il faut ici revenir au jeu des deux règles qui interprètent la DPR :

- (1) la structure relative demande que l'ensemble du S relatif soit traduit comme un prédicat qui s'applique au GN/GP dans COMP ; d'autre part, la traduction de la chaîne assure que le GN relativisé, catégorie vide ou pronom, est traduit comme une variable, ce qui autorise tout S qui le domine à être un prédicat.
- (2) la règle qui interprète la structure comme une structure à GP [+de] initial donne l'interprétation du GP *dont* comme totalité et d'un S qui est enchâssé dans la relative comme partie; mais cette règle ne permet pas de construire l'ensemble du S relatif comme un prédicat susceptible de s'appliquer à la totalité. En effet, dans la relative en *dont*-partitif, c'est l'interprétation partitive qui permet de passer du prédicat s'appliquant à la partie au prédicat s'appliquant à la totalité ; mais l'interprétation partitive repose sur le sens des items lexicaux - les N - et des expressions de quantité : elle est absente lorsque totalité et partie sont des propriétés, exprimées par des prédicats.

- (3) c'est la règle de traduction de la chaîne relative qui permet de passer du prédicat appliqué à la partie au prédicat appliqué à la totalité¹¹ : pour cela, il faut et il suffit que le Verbe matrice fonctionne comme une Modalité ; ainsi, le S matrice et le $\bar{S}$ complément sont combinés comme une Modalité et un prédicat, pour faire un prédicat complexe.

On comprend alors les deux propriétés de la DPR que l'on vient de rappeler : si c'est grâce à la règle de traduction de la chaîne relative que l'on passe du prédicat appliqué à la partie au prédicat appliqué à la totalité, il faut que le Verbe matrice soit traduit comme une Modalité, cf (6.35); mais on vient de voir que cette traduction était soumise à une conditions syntaxique : le Verbe doit gouverner le S, cf (6.41). Si donc le pronom apparaît dans un S qui est en position de sujet, ou dominé par un GN sujet, ou dans un S circonstanciel directement rattaché au S matrice de la relative, cette condition n'est pas remplie, et le Verbe matrice n'est pas une Modalité. Il faut donc, à la fois, que le Verbe matrice soit une Modalité et que le pronom soit dominé par un S, vis-à-vis duquel le Verbe matrice fonctionne comme une Modalité.

Reste à expliquer une dernière propriété de la DPR, c'est-à-dire la répartition entre le pronom réalisé et la catégorie vide. Comme on sait, il y a distribution complémentaire entre les deux que l'on peut résumer ainsi : si la position relativisée n'est ni dans une île, ni dans un GP (c'est-à-dire n'est pas dominée par un GN au Datif ou complément d'une P) on a une catégorie vide ; ailleurs, on a une chaîne de la forme (*dont_i, son_i/en_i/de lui_i*) :

- (6.43)a. une difficulté dont_i je croyais que l'on
s'était débarrassé_i
b. ?? une difficulté dont_i je croyais que l'on
s'en_i était débarrassé

- (6.44)a. *Paul dont_i il me semble que l'inscription e_i sur les listes électorales est une chose importante*
- b. ?? *Paul dont_i il me semble que son_i inscription sur les listes électorales est une chose importante*
- (6.45)a. * *une difficulté dont_i il me semble que si l'on s'était débarrassé e_i plus tôt, on serait dans une meilleure position pour attaquer aujourd'hui* ..
- b. *une difficulté dont_i il me semble que, si l'on s'en_i était débarrassé plus tôt, on serait dans une meilleure position pour attaquer aujourd'hui*
- (6.46)a. * *Paul dont_i il me semble que tu devrais t'occuper de l'inscription e_i aujourd'hui*
- b. *Paul dont_i il me semble que tu devrais t'occuper de son_i inscription aujourd'hui*

On fait donc les deux observations suivantes : (1) la chaîne (*dont_i, e_i*) observe les mêmes contraintes que les chaînes en *que* ou à mot *qu-*, c'est-à-dire, les IC; d'autre part, on ne relativise pas dans un GP : ceci veut dire que la combinaison du prédicat et du GP dans COMP, dans une relative structurée par une chaîne (*dont_i, e_i*), demande que le GP dans COMP fonctionne comme l'argument premier; c'est, en effet, ce que l'on a dit pour expliquer les IC, et, d'autre part, on a expliqué l'impossibilité de relativiser dans un GP par une condition sur la construction du S comme prédicat complexe applicable au GP dans COMP cf § 5.3.

(2) Le pronom n'apparaît pas si la catégorie vide est possible.

Pour expliquer les données concernant la chaîne (*dont_i, e_i*), il faut seulement expliquer pourquoi cette relative ne peut faire appel à la règle de construction de la propriété s'appliquant à la totalité à partir de la propriété s'appliquant à la partie. Mais on a déjà les éléments de réponse dans ce qui a été dit : on a vu, en effet, que, pour qu'un GP [+de] en position initiale fonctionne comme expression de la totalité dans ce type de structure, il fallait qu'il soit hors de la structure argumentale de S; dans le cas de *dont*, cela se traduit par le fait que *dont* ne doit pas porter la marque casuelle de la chaîne. Or, si le GN en position relativisée est vide, c'est évidemment *dont* qui porte la marque casuelle pour la chaîne. L'interprétation de la structure comme une structure à GP [+de] initial est alors exclue, et il ne reste que la combinaison du prédicat et de l'argument premier, qui est exclue également.

Mais pourquoi le pronom n'apparaît-il que là où la catégorie vide est exclue ? Pour rendre compte de ce phénomène, j'ai fait appel à une formulation du Principe "Avoid Pronoun", cf (1.175), (2.196). J'admets, en effet, que les pronoms réalisés et les catégories vides sont des GN pronominaux qui ne sont pas spécifiés du point de vue de leur réalisation phonétique, au moment de l'insertion lexicale; cette réalisation est soumise au Principe "Avoid Pronoun", qui a pour conséquence l'apparition de la catégorie vide là où elle est possible. Les analyses qui ont été faites dans ce chapitre n'apportent aucune lumière nouvelle sur les données. Je conserverai donc cette explication.

Résumé du § 6.1.

La structure de la DPR donne lieu à deux règles de traduction en forme sémantique :

- (1) la chaîne donne lieu à la même traduction que les autres chaînes relatives : le GN relativisé est traduit comme une variable, et l'ensemble du S relatif comme un prédicat, qui est appliqué au GP dans COMP;
- (2) la structure est une structure à GP [+de] initial : *dont*, en tant que GP en *de*, hors structure argumentale, est traduit comme une totalité, qui est mise en relation avec une expression de la partie, contenue dans S. En l'occurrence, il s'agit d'une totalité au niveau du sens du GN : le sens du GN est une somme de propriétés, et la partie est une propriété : c'est celle qui est exprimée par le S complément, qui contient le GN relativisé, et fonctionne comme un prédicat.

Le jeu de ces deux règles rend compte des propriétés spécifiques de la DPR : (a) la forme *dont* est indépendante de la fonction et de la forme du GN relativisé, (b) le pronom n'est pas sensible aux Contraintes qui caractérisent la relativisation du complément de Nom (limitation au génitif et au partitif, impossibilité de relativiser dans un GP), mais il doit être dominé par le S complément du Verbe matrice de la relative, et (c) les Verbes matrices sont limités aux Verbes d'Attitude propositionnelle.

Cette analyse de la DPR repose sur des hypothèses générales :

- les opérations qui permettent la construction des expressions en intension ne sont pas différentes de celles qui construisent les objets en extension; en particulier, on parlera de la relation entre une totalité et une partie en ce qui concerne les propriétés qui constituent le sens du GN.

- il faut distinguer entre (a) la traduction d'une expression comme prédicat, et (b) le mode de combinaison d'un prédicat et d'un argument : les relatives en *que* et à mot *qu-* sont caractérisées par l'application du S relatif au GN/GP dans COMP en tant qu'argument premier, alors que la DPR est caractérisée par l'application d'un prédicat à l'expression de la totalité par l'intermédiaire de la construction d'un prédicat appliqué à la partie ;
- les contraintes qui caractérisent les relatives en *que* et à mot *qu-* (phénomènes de Verbes-ponts, Contraintes d'Iles, contraintes sur la relativisation des compléments de Nom) s'expliquent comme des conditions sur l'application du S relatif comme prédicat au GN/GP dans COMP comme argument premier. En particulier, si le GN relativisé est dans un S enchâssé, le (ou les) Verbes matrice (s) fonctionne(nt) comme des Modalités par rapport au S dans lequel le GN relativisé apparaît, cf (6.35), (6.41).
- les Verbes d'Attitude propositionnelle - qui sont ceux qui apparaissent comme Verbes matrices dans la DPR - ont la propriété d'avoir un double système de traduction sémantique : ils fonctionnent comme des prédicateurs, prenant le S complément comme argument, aussi bien que comme des Modalités par rapport au S complément.

6.2. DONT ET LA PREDICATION.

6.2.1. La prédication comme forme sémantique de S.

En dehors de son occurrence dans la DPR, la forme *dont* se distingue des GN[+qu] par deux autres propriétés qui n'ont pas encore été abordées :

(1) *dont* n'est pas un interrogatif :

(6.47)a. * *dont es-tu originaire ?*

b. * *dont te souviens-tu ?*

(6.48)a. (d'où es-tu originaire ?
(de quel pays es-tu originaire ?

b. *de qui/de quoi te souviens-tu ?*

(6.49)a. *la ville dont je suis originaire*

b. *les camarades d'école dont je me souviens*

On constate que *dont*, en français moderne, a perdu la possibilité de fonctionner comme interrogatif; le contraste entre (6.47) et (6.49) montre que l'inacceptabilité de *dont* ne tient pas à des propriétés du GP qui seraient incompatibles avec *dont* lui-même.

(2) *dont* n'apparaît pas dans une relative à l'infinitif, cf Huot (1977); il est plus difficile ici de faire apparaître un contraste avec les *de* GN[+qu-] ; en effet, comme on l'a déjà noté, *dont* tend à remplacer les séquences de la forme *de* GN[+qu]¹². Cependant, on peut faire une différence entre *dont* et *duquel* ; si *duquel* n'apparaît guère que comme génitif inclus dans un GP plus large, *de qui* est possible :

(6.50)a. ?? *C'est une solution de laquelle on a déjà discuté*

b. ?? *elle ne retourna jamais dans la ville de laquelle elle était originaire*

c. * *j'ai rencontré un camarade duquel je ne me souvenais plus du tout*

(6.51)a. ? *j'ai rencontré un camarade de qui je me souvenais très bien*

b. *c'est un ami de qui nous avons déjà parlé, je crois*

Comparons donc l'occurrence de *de qui* et de *dont* dans une relative à l'infinitif; il semble bien que *de qui* soit meilleur :

(6.52)a. * *je cherche un sujet dont parler ce soir*

b. * *nous trouverons bien des relations communes, dont nous entretenir agréablement pendant la soirée*

c. * *les humoristes ont trouvé là des personnalités dont se moquer*

(6.53)a. ? *nous trouverons bien des relations communes de qui nous entretenir agréablement pendant la soirée*

b. *les humoristes ont trouvé là des personnalités de qui se moquer à loisir*

Pour expliquer ces données, je ferai deux hypothèses : Je dirai qu'il y a une forme sémantique de phrase qui est la prédication, que l'interrogation et la relative à l'infinitif relèvent d'une autre forme, et que *dont* est spécialisé pour la prédication. Certainement, il n'y a rien d'inattendu dans le fait d'opposer prédication et interrogation, ou de dire que la prédication demande de la présence d'un Temps. Cependant, le terme de prédication est diversement utilisé, et il faut clarifier le sens dans lequel il est employé ici.

L'emploi le plus large du terme est sans doute celui qu'en fait Searle (1972). Pour lui, la prédication n'est pas liée à une forme de phrase; ainsi, les phrases de (6.54) ont la même prédication, et diffèrent par la force illocutionnaire :

(6.54)a. *Jean fume beaucoup*

b. *Jean fume-t-il beaucoup ?*

c. *Fume beaucoup, Jean !*

d. *Plût au Ciel que Jean fumât beaucoup !*

Ainsi, pour Searle, la prédication, c'est l'association d'une expression référentielle et d'un prédicat, indépendamment de la façon dont cette association est opérée : c'est la force illocutionnaire qui détermine le mode de cette association, et qui fait que l'on a une question, une assertion etc. Il est clair que tel n'est pas le sens du terme "prédication" dans ce travail : il s'agit toujours ici d'étudier des formes de S, et non pas des actes de langage ; néanmoins, l'analyse de Searle suppose une distinction intéressante entre le fait que deux termes sont associés et le mode de cette association.

Contrairement à la proposition de Searle, la tradition attache la prédication à une forme de S : pour qu'il y ait prédication, il faut qu'il y ait un S de type GN - GV, comportant un V à l'indicatif. Mais il faut encore distinguer entre deux façons de restreindre la prédication ; les uns restreignent la prédication à un certain type de GV : c'est un GV avec *être* et un attribut prédicatif (GN, GA, GP) ou, parfois, semble-t-il, seulement un GV de la forme *être* + GA ; les autres restreignent la prédication en fonction du type de GN, appelé le "sujet" : celui-ci réfère à des "individus" ou à des "particuliers" ; il y a encore des variations entre les auteurs en ce qui concerne la définition des GN qui sont dits référer à des particuliers.

La définition qui est proposée ici se rattache plutôt à la seconde tradition, mais elle la modifie en adoptant un point de vue strictement linguistique : il ne s'agit que de définir des propriétés linguistiques, alors que cette tradition est celle de la logique moderne. Contrairement à la première définition, celle qui est donnée ici ne limite pas la prédication à un S avec un certain type de prédicat, ou de GV ; contrairement à la seconde, elle ne la limite pas à un S avec un certain type de GN sujet, entendu comme un type référentiel. Je suis en cela les

indications de Strawson, qui invite à regarder les propriétés linguistiques, et à se délier de certaines habitudes de formalisation des phrases de la langue naturelle, qui ont cours dans la logique moderne.

Regardons les éléments de la définition de la prédication, tels que les fournit Strawson, qui propose certainement les analyses les plus détaillées, et les plus attentives aux données de la langue, cf Strawson (1967, 1959/73, 1971/77)¹⁴. Strawson propose trois critères de la phrase comme prédication :

(1) le S est du type GN-GV : (a) c'est un S constitué de deux parties, dont l'une est formellement (grammaticalement) un GN et l'autre un GV ; le GN est appelé le "sujet" et le GV le prédicat. (b) le GV comporte un Temps conjugué ; plus précisément, le V est à l'indicatif. Ce critère est appelé le "critère grammatical".

(2) le sujet et le prédicat n'appartiennent pas au même type : les deux parties expriment des principes de regroupement, mais ils sont hiérarchisés ; ainsi, ce que le sujet "pose ou signifie est un cas ou une occurrence de ce que signifie" le prédicat (Strawson, 1977 : 84), et le sujet appartient à un type inférieur à celui du prédicat. Si je dis "Socrate est sage", le sujet "Socrate" appartient au type des particuliers, qui est d'un type inférieur à celui du prédicat "(être) sage", qui est un principe de regroupement des particuliers. Ce critère est appelé le "critère des types", ou "critère catégoriel".

(3) il y a une forme paradigmatique ou fondamentale de prédication : le sujet est un "terme identifiant de façon définie un particulier spatio-temporel, dans une phrase le couplant avec un terme signifiant un principe de regroupement des particuliers" (1977 : 85). L'exemple déjà donné, "Socrate est sage", illustre cette forme de prédication. Typiquement, ce sujet est un GN singulier défini, mais Strawson (1952 : 182) insiste sur le fait que le pluriel peut très bien fonctionner de la même manière que le singulier : "nous pouvons faire référence aux membres

d'un groupe, collectivement, ou en parler, exactement de la même manière que nous pouvons faire référence à un individu, membre d'un groupe, ou en parler".

Dans les formes analogiques de prédication, le GN sujet exprime un principe de groupement des particuliers : il reprend le terme qui se trouve en position de prédicat dans la forme fondamentale, cf "la sagesse" ; ou bien c'est un GN indéfini, à la condition que le contexte soit identifiant, c'est-à-dire contienne des indications de lieu et de temps qui permettent de le construire comme un particulier spatio-temporel, cf "un coq a chanté ce matin".

Strawson admet qu'il y a une forme fondamentale de prédication; en effet, d'une part, les particuliers ne peuvent pas être eux-mêmes attribués à un sujet (on n'attribue pas "Socrate"), alors que, s'ils sont des sujets, des universaux (comme "être sage") leur sont attribués (Strawson, 1973 : 192-94) ; d'autre part, les formes de prédication "présupposent" la forme fondamentale : "nous ne pourrions rien prédiquer du bonheur, si nous ne pouvions prédiquer le bonheur à propos de personnes", alors que la phrase ayant pour sujet un GN désignant un particulier ne présuppose aucune phrase de la forme sujet-prédicat (1977 : 135).

En cela, il me semble que Strawson cherche à expliquer pourquoi la logique moderne réserve la prédication à la phrase de type GN-GV comportant un GN singulier défini, référant à un particulier, alors même qu'il reconnaît que cette limitation n'est pas logiquement justifiée. Il est beaucoup plus éclairant, pour un linguiste, qu'il ait montré, ou argumenté, qu'on n'avait pas de raison de définir la prédication comme une phrase de type GN-GV dont le sujet est un GN singulier défini, qu'il ait énuméré d'autres types de GN sujets d'une prédication, et qu'il ait opposé la prédication (comme phrase avec ces différents types de GN sujets) à la quantification, d'une manière générale. Ainsi, d'une part,

il cherche pourquoi la phrase qui comporte un GN sujet référant à un GN singulier défini est le type même de la phrase prédicative, mais, en même temps, il met en garde contre l'abus de la quantification logique pour représenter le sens d'une phrase : ce n'est pas parce que l'on a un pluriel, un GN indéfini ou un GN général (cf, *la sagesse*) que l'on a une phrase quantifiée, cf surtout Strawson (1967).¹⁵

Cependant, Strawson ne fournit pas de moyen sûr de faire la différence entre les deux types de phrases : il s'agit d'un critère de sens, qu'il ne relie pas à des différences formelles. On le formulera de la façon suivante : ne confondons pas la prédication, qui attribue un universel à un GN sujet (ou à ce à quoi ce GN réfère), avec la quantification, qui comporte un jugement existentiel, et/ou note une conjonction (ou une disjonction) de phrases.

L'analyse de Strawson est à la fois stimulante et déroutante pour le linguiste. Elle est stimulante parce que Strawson est sensible aux propriétés linguistiques, et n'est pas prisonnier des définitions des logiciens. Ainsi, d'une part, il associe la prédication à une forme syntaxique de S, et, d'autre part, il se libère de la définition de la prédication qui a cours dans la logique moderne, montrant que le GN sujet d'une prédication n'est pas toujours un GN singulier défini, qui réfère à un particulier identifié. En même temps, l'analyse est très glissante pour le linguiste, car elle se situe de manière ambiguë vis-à-vis des propriétés de la langue; d'un côté, celles-ci servent de support, mais, d'un autre côté, elles ne sont jamais critériologiques : ce ne sont pas elles qui sont l'objet de l'étude ; elles donnent des indications utiles, mais peuvent également être trompeuses. Bref, l'hypothèse qui est faite ici qu'il existe des formes sémantiques de phrases, c'est-à-dire différents types de construction du sens de S, qui sont indépendantes des propriétés des objets auxquels réfèrent les GN est absente du travail de Strawson.

On peut donc emprunter à ce travail, mais il faut toujours adapter. La question est donc la suivante : comment peut-on définir la prédication comme une forme sémantique de S ? Je garde le critère syntaxique, qui est cohérent avec les principes adoptés dans ce travail : la construction du sens de S se fait à partir de la structure syntaxique. Cependant, il ne peut être suffisant : du point de vue de la syntaxe, un S quantifié, cf *tout oiseau a des plumes*, a aussi la forme GN - GV. D'autre part, je laisse de côté le critère des types ; enfin, je suis les indications de Strawson pour dégager la définition de la prédication du type référentiel du GN sujet, et pour chercher ce qui caractérise la prédication comme construction du sens d'un S.

(1) la forme syntaxique ; prédicat et argument premier :

Strawson ne considère que le S affirmatif simple de la forme GN-GV ; les analyses du chapitre V conduisent à reprendre la définition syntaxique de la façon suivante : une prédication est un S qui se construit par la combinaison d'un prédicat et d'un argument premier. L'argument premier peut être un GN sujet, mais aussi un GN/GP qui se trouve dans COMP, fonctionne comme la tête d'une A-chaîne dont l'origine est un GN vide en position A dans S, et porte la marque casuelle de cette chaîne, s'il y en a une.

(2) le mode de combinaison des deux éléments :

Non seulement tous les S ne connaissent pas la division en prédicat et argument premier, mais tous les S construits sur la combinaison d'un prédicat et d'un argument premier ne sont pas des prédications. Quel est donc le mode de combinaison de ces deux éléments qui caractérise la prédication ?

Pour essayer de préciser, je m'inspire des analyses proposées au chapitre III, cf § 3.1.1., en ce qui concerne les types de totalités. En effet, j'ai avancé deux hypothèses : (a) le sens d'un GN est une totalité : c'est une somme de propriétés ; (b) les opérations qui constituent

le sens ne sont pas différentes suivant que l'objet est construit du point de vue de l'intension, i.e. des propriétés elles-mêmes, ou du point de vue de l'extension. Ainsi, j'ai admis que tout GN peut être construit comme une totalité - de propriétés - et que la relation entre totalité et partie a du sens si l'on considère une propriété et une totalité constituée de propriétés, cf § 6.1.2. S'il en est ainsi, les différences observées entre les types de totalités, en § 3.1.1., qui ont été présentées comme des différences pertinentes du point de vue de l'extension, peuvent être éclairantes en ce qui concerne les totalités de propriétés.

Deux types de totalités, qui regroupent des parties discrètes, ont été distinguées : d'une part, les multiplicités, d'autre part les assemblages : l'assemblage suppose que les parties sont regroupées en une totalité selon un principe d'organisation ; ainsi, dans une horloge, on peut distinguer entre un mécanisme, un cadran, des aiguilles, un coffrage etc., et l'on voit immédiatement que ces différentes parties ne sont pas assemblées au hasard, mais doivent être regroupées selon un certain principe. Au contraire, les multiplicités ne supposent aucune organisation entre les éléments qui les composent : ceux-ci sont rassemblés parce qu'ils ont la même propriété, qui définit la multiplicité.

Transposons cette distinction dans les totalités faites de propriétés : on opposera les totalités inorganisées, les tas de propriétés, dans lesquelles les parties n'ont entre elles aucune relation, et les totalités organisées dans lesquelles les propriétés entrent en relation les unes avec les autres. Concernant la prédication, mon hypothèse est la suivante : le GN qui est l'argument premier est une totalité construite comme un tas de propriétés, inorganisé, et, en particulier, la propriété exprimée par le prédicat est insérée dans la somme des propriétés de telle manière qu'elle n'entre pas en relation avec les autres. Autrement

dit, la prédication est une façon de combiner le prédicat et l'argument premier de telle manière que la propriété exprimée par le prédicat n'entretient pas de lien avec celle qui est exprimée (ou celles qui sont exprimées) par le N.

Comparons maintenant les définitions de la prédication et du S quantifié. Dans la logique moderne, on a admis deux choses :

- (1) la prédication et le S quantifié s'opposent l'un à l'autre ;
- (2) le GN sujet d'un S quantifié ne réfère pas à un particulier, mais, dans les termes de Frege, il réfère à un concept. Quelle que soit l'option que l'on prend quant au type de référence, on admet dans ces modèles que, du point de vue de la représentation du sens, le GN sujet y est une expression prédictive, et que le quantificateur porte sur l'ensemble du S, et non seulement sur le GN sujet.

De (1) et de (2), il est tentant de conclure que l'opposition des deux S réside précisément dans le type de GN sujet, et c'est ce que l'on fait lorsqu'on dit que le GN sujet (i.e. argument premier) d'une prédication a pour référence un particulier.

Regardons le S quantifié dans son ensemble, et non pas seulement le type référentiel du GN sujet, dans un S du type GN-GV. Que nous dit Frege ? Il définit le S quantifié de la manière suivante : le S exprime une relation entre deux concepts, cf, par ex., Frege (1972 : 133). Séparons ici ce qui concerne le type référentiel du GN et ce qui est le S, c'est-à-dire le mode de combinaison des deux parties du S, le GN et le GV ; on admet, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, que le S est construit par l'application du GV, comme prédicat, au GN sujet, et que le GV', comme le N' ou le N' expriment des propriétés. On voit alors que la définition de Frege ne s'arrête pas au type référentiel du GN sujet, mais comporte une indication essentielle sur le mode de combinaison entre les deux parties du S quantifié : ce type de S construit une relation entre les

propriétés exprimées par le GN et par le GV. Autrement dit, le S quantifié s'oppose très exactement à la prédication : dans la prédication, le GN et le GV sont combinés de telle manière que les propriétés n'entrent pas en relation les unes avec les autres, dans le S quantifié les propriétés entrent en relation les unes avec les autres.

Si l'on regarde les formalisations habituellement acceptées pour les S quantifiés, c'est très précisément ce qui est dit : les connecteurs logiques utilisés notent un type de mise en relation, cf $\rightarrow$, &. Ainsi, par ex., (6.55a) est traduit comme en (6.55b) :

- (6.55)a. *Tout enfant est souriant*
- b. $\forall x (\text{Enfant}(x) \rightarrow \text{Souriant}(x))$

Même si cette représentation n'est pas absolument adéquate, du point de vue de la linguistique, puisqu'on ne se pose pas la question de savoir comment on passe de la structure syntaxique à la structure sémantique (ou logique), il faut lui reconnaître le mérite de noter ce trait du S quantifié, qui est de construire une relation entre la propriété exprimée par le GN, et celle qui est exprimée par le N tête du GN quantifié.

Je fais donc la proposition suivante : séparons ce qui concerne le type référentiel du GN sujet (ou d'une manière générale de l'argument premier) et ce qui concerne le mode de combinaison du GV (prédicat) avec le GN sujet/argument premier ; on oppose alors les définitions de la prédication et du S quantifié de la manière suivante :

- 1. la prédication et le S quantifié ont en commun d'être des combinaisons d'un prédicat et d'un argument premier.
- 2. dans la prédication, la propriété exprimée par le prédicat de S et celle qui est exprimée par le N (ou celles qui sont exprimées par le N) n'entrent pas en relation l'une avec l'autre ; dans le S quantifié, les propriétés entrent en relation les unes avec les autres.

Il n'y a aucune raison de supposer que les propriétés référentielles du GN argument premier et le mode de combinaison du prédicat et de l'argument premier sont liés. Autrement dit, il faut envisager tous les cas possibles : on ne restreindra pas la prédication à la phrase dont le GN argument premier réfère à un particulier, et l'on ne restreindra pas le S qui construit une relation entre les propriétés exprimées par le GN et le prédicat à un S dont l'argument premier ne réfère pas à un particulier.

Si, ayant en tête cette définition de la prédication, on en revient aux analyses de Strawson, on voit qu'il a peut-être lui-même énoncé ce trait de la prédication. Il dit, en effet, en étudiant le type de liaison qui est établi entre le GN argument premier (c'est pour lui le GN sujet) et le prédicat dans une prédication, que cette liaison, qui peut être paraphrasée par les expressions "x est une occurrence de y" ou "x est caractérisé par y", n'est pas "relationnelle", cf Strawson (1973 : 188-200) ; ainsi, "être une occurrence de", ou "être caractérisé par", ce n'est pas le nom d'une relation. Il est très tentant de penser que, par là Strawson dit quelque chose comme ce qui a été présenté ici comme le trait définitoire de la prédication ; mais il faut reconnaître que le texte n'est pas très explicite, et que ce fonctionnent n'est pas dégagé comme une propriété de la structure linguistique indépendante des propriétés de ce dont on parle.

Admettons donc la définition qui est proposée ici de la prédication, et revenons aux données qui ont fourni le départ de cette interrogation. Comment cette approche de la prédication explique-t-elle l'impossibilité pour *dont* d'être un interrogatif et d'introduire une relative à l'infinitif ? il faut faire ici deux hypothèses : (1) *dont* est spécialisé pour la prédication ; plus précisément, *dont* fonctionne comme argument premier d'un prédicat si la combinaison de celui-ci et de *dont* se fait

selon le mode de la prédication, c'est-à-dire sans que soit établie une relation entre les propriétés du GN (*dont* reprend les propriétés du GN antécédent) et celle qui est exprimée par le prédicat. (2) les interrogatives et les relatives à l'infinitif relèvent d'une autre forme de $\bar{S}$: il y a une mise en relation entre les propriétés.

Il n'est pas possible d'entrer dans l'étude précise de ces structures, qui permettrait de dire exactement quel est le type de relation qui est ainsi établi entre les deux parties de l'interrogative et de la relative à l'infinitif¹⁶. Il me semble, cependant, que cette approche correspond à l'intuition sémantique : l'interprétation, dans ces deux constructions, comporte l'idée d'un choix : le prédicat qui est appliqué au GN/GP dans COMP exprime le propriété qui permet de choisir un ou plusieurs éléments qui appartiennent à une même totalité, cette totalité étant définie par les propriétés du GN argument premier. C'est clair, je pense, dans les interrogatives, cf (6.56) :

(6.56) *Quels romans de Balzac as-tu lus ?*

C'est le fait que Paul ait ou n'ait pas lu tel ou tel roman de Balzac qui permet de choisir parmi les romans de Balzac ; dans cette mesure, on voit que la propriété exprimée par le S entretient un certain type de relation avec celle qui définit la totalité. Il en va de même dans les relatives à l'infinitif :

- (6.57)a. *Paul a trouvé avec qui discuter de ces questions*
 b. *Paul cherche un endroit où s'installer quelque temps*
 c. *Il y a là un sujet sur quoi t'essayer*

La relative exprime le principe de choix parmi les personnes, les endroits ou les sujets ; il semble qu'il y ait une parenté entre cette interprétation des relatives à l'infinitif, et le type de V dans l'environnement desquels la relative à l'infinitif peut apparaître : ce type de relative fait partie d'un GN complément d'un V comme *chercher* ou *trouver*, qui exprime lui-même quelque chose comme un choix.

Si l'hypothèse avancée est exacte, il y a un principe qui règle le rapport entre les propriétés exprimées par le GN et celles qui sont exprimées par le prédicat, dans l'interrogative et dans la relative à l'infinitif : ces structures ne sont donc pas des prédications, et *dont* ne peut y apparaître comme argument premier. On notera que, si l'on dit qu'une structure n'est pas une prédication, on ne dit pas par là même que c'est un S quantifié. On fait seulement une distinction entre deux modes d'association un prédicat et d'un argument premier : dans un cas, une relation est établie entre les propriétés exprimées par des éléments du GN argument premier, et la propriété exprimée par le prédicat, dans l'autre cas, aucune relation n'est établie. Il se trouve que c'est au premier type qu'appartiennent les S quantifiés, les interrogatives à mot *qu-* et les relatives à l'infinitif, mais cela ne veut pas dire que toutes ces structures sont par ailleurs identiques ; notamment, je ne ferai pas l'hypothèse que les relations qui sont établies entre les éléments de ces structures sont identiques.

Dans ce paragraphe, j'ai proposé une définition de la prédication comme forme sémantique de S. Elle comporte deux points :

- d'une part, le S se construit par l'association d'un argument premier et d'un prédicat. Ainsi, l'argument premier est soit un GN sujet dans un S du type GN - GV, soit un GN/GP dans COMP, tête d'une $\bar{A}$ -chaîne dont l'origine est un GN en position A dans S.

- d'autre part, la propriété exprimée par le prédicat et celles qui sont exprimées par le GN argument premier sont associées selon un certain mode : elles n'entrent pas en relation entre elles.

Sur le premier point, la prédication s'oppose à d'autres formes de S, comme le S impersonnel, mais toutes les relatives et les interrogatives relèvent du même schéma de construction. Sur le deuxième point, la prédication s'oppose à d'autres S, qui combinent différemment l'argument premier et le prédicat, comme le S quantifié, les interrogatives à mot *qu-* et les relatives à l'infinitif.

Si l'on fait l'hypothèse que *dont*, lorsque c'est un argument premier, est associé au prédicat selon le mode de la prédication, on comprend qu'il n'apparaisse pas dans l'interrogation ou la relative à l'infinitif. C'est cette hypothèse que l'on va essayer de confirmer, au paragraphe qui suit, en regardant les données de la relativisation du complément de Nom.

6.2.2. De nouvelles données sur la relativisation du complément de Nom.

6.2.2.1. La phrase à extraposition.

Considérons les relatives suivantes¹⁷ :

- (6.58)a. ?? la journaliste dont la supposition se
propageait qu'il s'agissait d'une affaire
d'espionnage
- b. * le directeur dont l'avis n'est pas encore
connu, qui emportera sans doute la décision
- c. * le Président dont le voyage pourrait être
remis, qui devait commencer demain

Il s'agit de la relativisation du complément de Nom dans un GN sujet, auquel est rattaché un $\bar{S}$ dit extraposé, qui se trouve en fin de S ; c'est une complétive en (6.58a), une relative en (6.58b, c). Ainsi, les S dans lesquels le complément de Nom n'est pas relativisé, qui correspondent à (6.58), sont celles de (6.59) :

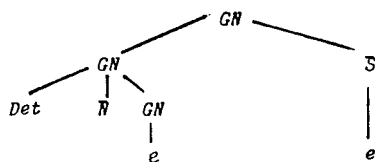
- (6.59)a. la supposition de ce journaliste se propageait, qu'il s'agissait d'une affaire d'espionnage
- b. du directeur n'est pas encore connu, qui emportera sans doute la décision
- c. le voyage du Président pourrait être remis, qui devait commencer demain

On vérifie que l'inacceptabilité de la relativisation est due à l'extraposition du $\bar{S}$; les relatives de (6.60) sont, en effet, acceptables :

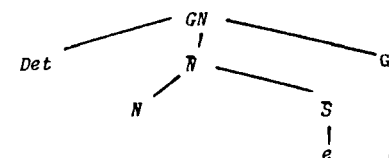
- (6.60)a. le journaliste dont la supposition qu'il s'agissait là d'une affaire d'espionnage se propageait rapidement
- b. le directeur dont l'avis, qui emportera sans doute la décision, n'est pas encore connu
- c. le Président, dont le voyage qui devait commencer demain pourrait être remis

Pourtant, le GN dominant le complément de Nom relativisé est un sujet : il est donc dans la position structurale de l'argument premier, et la condition que l'on énoncée au chapitre V sur la relativisation du complément de Nom semble respectée. S'agit-il alors d'une condition sur la structure syntaxique du GN, qui comporte les deux catégories vides, celle qui est liée à *dont*, et celle qui est liée au $\bar{S}$ extraposé ? Regardons les structures possibles du GN : il s'agit de (6.61) ou de (6.62), suivant que le $\bar{S}$ est rattaché au GN (la relative) ou au $\bar{N}$ (la complétive) :

(6.61)



(6.62)



Il n'y a pas de raison d'exclure la structure en termes de ECP : le GN [e] est en position de sujet du GN et il est relativisable dans cette position, cf § 5.1.1. Quant à la trace du $\bar{S}$, elle est proprement gouvernée dans un GN comme (6.62), mais non dans un GN comme (6.61) ; mais le fait que le complément de Nom ait été également relativisé ne change rien à la situation du $\bar{S}$ vide : il faut donc admettre que cette catégorie n'est pas soumise à ECP, si l'on admet que le $\bar{S}$ extraposé laisse une trace, ou bien que le $\bar{S}$ extraposé ne laisse pas de trace.

Y a-t-il une autre contrainte syntaxique, susceptible de bloquer les structures (6.61) ou (6.62) ? On pourrait penser qu'il y a une contrainte sur la succession de deux catégories vides, appartenant à la même catégorie ; mais on peut aisément vérifier qu'il n'en est rien.

Regardons les interrogations en *combien* de (6.62) :

- (6.62)a. il se demandait combien il y en avait eu de vendus, d'exemplaires du Goncourt, aujourd'hui
- b. Combien protestent aujourd'hui, qui ont profité hier de cette situation ?

Le GN de (6.62a) comporte la séquence $Q_t [e] N [e]$, la première catégorie vide étant la trace de *combien* et la seconde celle du $\bar{N}$ disloqué ; quant au GN sujet de (6.62b), il comporte la trace de la catégorie déplacée dans COMP (c'est-à-dire Q_t ou GN), et la trace de $\bar{S}$, si le $\bar{S}$ extraposé a une trace, c'est-à-dire une structure proche de celle des GN de (6.58).

Tournons-nous donc vers la forme sémantique des ces relatives. On a dit que *dont* était spécialisé pour la prédication ; d'autre part, dans la

relativisation du génitif, le fonctionnement comme argument premier est transféré du GN dominant le génitif au génitif lui-même. Mais alors, il faut non seulement que le GN dominant soit dans une position d'argument premier, mais aussi que le mode de combinaison du prédicat et du GN dominant soit celui de la prédication. On peut donc envisager deux hypothèses pour l'inacceptabilité de (6.58) : ou bien le GN dominant ne fonctionne pas comme un argument premier, ou bien le mode de combinaison du GN et du prédicat n'est pas conforme à ce qui est réclamé par *dont*.

En fait, on dispose d'un test : l'interrogative est elle aussi une structure combinant argument premier et prédicat, mais ce n'est pas une structure de prédication. Si donc l'interrogation du génitif de (5.59) est possible, c'est la prédication qui est en cause, si l'interrogation n'est pas bonne, c'est la structure argument premier - prédicat qui est en cause dans la mauvaise qualité de (6.58). Or, les interrogatives ne sont pas bonnes, cf (6.63) :

(6.63)a. ? *De quel journaliste la supposition se propageait-elle rapidement qu'il s'agissait là d'une affaire d'espionnage ?*

b. * *De quel directeur l'avis n'est-il pas encore connu, qui serait susceptible d'emporter la décision ?*

c. * *De quel ministre le voyage pourrait-il être remis, qui devait commencer demain ?*

C'est donc que la structure de la phrase en (5.59) ne se conforme pas au schéma du S qui est composé d'un argument premier et d'un prédicat. Or, a priori, on ne voit rien là d'étonnant : le S extraposé, qui est en fin de S, fait que le S n'est pas divisé en deux parties, mais relève d'une autre structure. Cependant, il faut être prudent; on aurait tendance à penser, en effet, que le S extraposé ne peut se combiner avec le GV pour former un prédicat, étant rattaché directement à S. Mais les choses ne sont pas si simples. Considérons, en effet, (6.64) :

(6.64)a. *la solution qu'a préférée votre ministre*
b. *la maison dont se souvient Paul*

Dans ces relatives, le GN sujet est inversé, et ne fonctionne pas lui-même comme argument premier, cf § 5.2.2.1. Mais le GN/GP qui est dans COMP est l'argument premier, ce qui signifie que le GV et le GN sujet inversé ont pu se combiner pour former un prédicat. On ne peut donc attribuer à la seule position du S extraposé le fait que ce type de S n'a pas la forme sémantique d'un argument premier et d'un prédicat. Je laisse cette question ouverte, mais on voit que, si les analyses proposées ici sont exactes, ce n'est pas seulement à la prédication, mais à l'ensemble des S qui sont construites sur la combinaison de deux parties, argument premier et prédicat, que s'oppose le S comportant une catégorie extraposée. Telle est la position de Guéron (1980), qui étudie le S à extraposition en anglais, et, plus précisément, le S dans lequel un GP est extraposé hors du GN sujet¹⁸.

6.2.2.2. Les GN quantifiés, génériques et attributifs.

En § 6.2.1., le S quantifié a été opposé à la prédication : on a dit qu'un S de type GN-GV relevait de la prédication si le mode de combinaison du prédicat et du GN argument premier était tel qu'aucune relation n'était établie entre les propriétés exprimées par les éléments du GN et celle qui est exprimée par le prédicat ; en revanche, on a dit que le S quantifié appartenait à un autre type sémantique, dans la mesure où il y avait une relation qui était établie entre ces propriétés. D'autre part, on a fait l'hypothèse que *dont* est spécialisé pour la prédication, et que ce trait de fonctionnement, lorsqu'il s'agit du complément de Nom, demande que le GN dominant soit lui-même l'argument premier d'une prédication. On s'attend donc à ce que le génitif complément d'un GN quantifié ne puisse être relativisé. Or, les données sont plus compliquées : la relativisation est parfois possible, et parfois exclue ; la situation

est illustrée par le contraste frappant entre le génitif complément dans un GN quantifié de la forme *tout N*, et un GN de la forme *tous les N* :

(6.65)a. ?? *le professeur X dont tout étudiant est un bon chirurgien se demande pourtant quel est l'avenir de sa spécialité*

b. ?? *un établissement dont tout élève serait reçu à l'X, je ne pense pas que ça existe*

c. ?? *le chirurgien dont toute intervention est un succès est une pure chimère*

(6.66)a. *le professeur X dont tous les étudiants sont de bons chirurgiens se demande pourtant quel est l'avenir de sa spécialité*

b. *un établissement dont tous les élèves seraient reçus à l'X, je ne pense pas que ça existe*

c. *le chirurgien dont toutes les interventions sont des succès est une chimère*

Dans les exemples (a), le GN antécédent est un GN spécifique, défini, dans les exemples (b) et (c), c'est un GN générique. On voit donc immédiatement que ce n'est pas le type d'antécédent qui fait la différence d'acceptabilité. Si l'on regarde l'ensemble des GN qui sont d'ordinaire considérés comme des GN quantifiés, on obtient le contraste suivant : d'un côté, on a les GN du type *tout N*, *quelque N*, *nul N*; de l'autre côté, on a *tous les N*, *chaque N*, *quelques N*, *aucun N*, *n'importe quel N*.

Pourquoi donc ce contraste ? Une hypothèse qui vient à l'esprit, lorsque s'opposent les GN *tout N* et *tous les N*, c'est qu'il s'agit d'une différence entre le point de vue intensionnel et le point de vue extensionnel. Comme on sait, il y a deux manières de définir une totalité : ou bien par la propriété caractéristique, ou bien par l'énumération des éléments qui la composent; or si on la définit de manière intensionnelle, par la propriété, on ne peut inférer l'existence d'éléments qui vérifient cette propriété; ainsi, une totalité définie en intension peut

très bien avoir une extension nulle. C'est ce que permet *tout N*, par opposition à *tous les N*, cf Blanché (1970 : 33), Kleiber & Martin (1977). Ainsi, (6.67) est plus naturel que (6.68) :

(6.67)a. *Toute erreur, s'il y en a, est de mon fait*
b. *Toute erreur serait de mon fait*

(6.68)a. ? *Toutes les erreurs, s'il y en a, sont de mon fait*

b. ? *Toutes les erreurs seraient de mon fait*

Admettons que l'on puisse étendre ce contraste aux autres GN. Pour qu'il constitue une explication des données de (6.65) vs (6.66), il faudrait encore montrer que *dont* est incompatible avec une interprétation en termes d'intension. Or, ce n'est pas le cas; considérons (6.69) :

(6.69)a. *Signalez-moi tout incident dont vous vous souviendriez*

b. *Signalez-moi tout visiteur inattendu dont vous auriez retenu le nom*

On voit que *dont* peut reprendre un GN antécédent de la forme *tout N*; or, on a fait l'hypothèse que le relatif, en tant que pronom anaphorique, est du même type interprétatif que le GN antécédent, cf § 2.2.3. Ainsi, si *tout N* est caractérisé par l'interprétation intensionnelle, il en va de même pour *dont*. L'interprétation intensionnelle de *tout N* est par ailleurs confirmée par le type de prédicat qui se combine avec *dont*, dans les relatives de (6.69) : le conditionnel laisse ouverte la possibilité que le GN n'ait pas de référent dans le monde "réel".

Reprenons donc l'hypothèse avancée, et voyons comment elle peut rendre compte de ces nouvelles données. Au § 6.2.1., j'ai opposé deux façons de combiner l'argument premier et le prédicat : dans la première, la combinaison est telle que les propriétés exprimées par le prédicat et

celles qui sont exprimées par le N n'entrent pas en relation les unes avec les autres ; c'est la combinaison I ; dans la seconde, les propriétés exprimées par le prédicat et le N entrent en relation les unes avec les autres ; c'est la combinaison II. J'ai appelé prédication le S qui opère la combinaison I, indépendamment du type référentiel du GN sujet. Les GN quantifiés se répartissent entre les deux types de S. Autrement dit, je dis qu'il faut distinguer entre deux facteurs : d'une part, le type de GN sujet (ou argument premier), d'autre part, le mode de combinaison du prédicat et du GN. Ces deux facteurs sont indépendants l'un de l'autre.

Admettons qu'il y a une distinction pertinente entre GN référant à un/des particuliers, et GN général. Par particulier, on entendra un (ou des) éléments isolables, situés spatio-temporellement ; ainsi, il s'agit des GN définis identifiés, et de GN indéfinis dits spécifiques. Les GN quantifiés, que l'on a énumérés, de même qu'un GN abstrait comme *la sagesse*, sont des GN de type général. Les quatre possibilités définies par les deux facteurs en cause sont les suivantes :

- (1) le GN a pour référence un particulier, et le S est caractérisé par le mode de combinaison I ;
- (2) le GN est de type général, et le S est caractérisé par le mode de combinaison I ;
- (3) le GN a pour référence un particulier, et le S est caractérisé par le mode de combinaison II ;
- (4) le GN est de type général et le S est caractérisé par le mode de combinaison II.

Ce sont les possibilités (2)-(3)-(4) qui nous intéressent ici. L'hypothèse dit que les GN quantifiés qui autorisent la relativisation de leur complément en *dont* entrent dans un S de type (2), alors que ceux qui ne l'autorisent pas entrent dans un S de type (4). Pour l'étayer, il faut

montrer que cette classification est fructueuse, c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas seulement les GN quantifiés. On montrera d'abord que le type (3) est effectivement réalisé, autrement dit que la référence à un particulier n'entraîne pas le mode prédicatif, puis que la division entre les types (2) et (4) concerne d'autres GN généraux en dehors des GN quantifiés.

Considérons les GN de (6.70) :

- (6.70)a. *l'assassin de la jeune hollandaise*
 b. *le Président de la République Française*

On sait que de tels GN sont susceptibles de deux interprétations, que Donnellan (1966) a appelées "interprétation référentielle" et "attributive". Dans le premier cas, le GN peut être glosé par "celui qui se trouve être", dans le second par "le X, en tant que tel". Or, certains contextes trient les interprétations : le GN ne peut être interprété "référentiellement" ou "attributivement" avec n'importe quel prédicat, cf (6.71)-(74) :

- (6.71)a. *(l'assassin de la jeune hollandaise*
 b. *celui qui se trouve être l'assassin de la*
(jeune hollandaise
 c. * *(l'assassin de la jeune hollandaise, en tant que tel,*
était étudiant à Paris
 (6.72)a. *(l'assassin de la jeune hollandaise*
 b. ?? *celui qui se trouve être l'assassin de la*
(jeune hollandaise
 c. *(l'assassin de la jeune hollandaise, en tant que tel*
est fou, vu les circonstances du drame
 (6.73)a. *(Le Président de la République Française*
 b. *celui qui se trouve être le Président de la*
(République Française
 c. * *(le Président de la République Française, en tant*
(que tel,
a une maison dans le sud-ouest

- (6.74)a. *(Le Président de la République française*
 b. ? *(celui qui se trouve être le Président de la*
République française
 c. *(le Président de la République française, en*
(tant que tel,
doit se rendre à Dublin pour le sommet européen

Pourquoi cette répartition ? Donnellan souligne que le choix de la propriété exprimée par le N est essentiel dans l'interprétation "attributive", et anecdotique dans l'interprétation "référentielle". Dans nos termes, on dira que si le GN a l'interprétation attributive, le mode de combinaison du prédicat et du GN suppose qu'il y a une relation entre les propriétés. S'il en est ainsi, les deux interprétations ne se distinguent pas tant par le type de GN que par le type de construction du S : le GN qui a une interprétation "référentielle" est dans une prédication, mais pas le GN à interprétation "attributive".

Justifions rapidement ce point. D'abord, on voit que cette analyse correspond à l'intuition sémantique. Les paraphrases des S, si l'on a un GN "attributif", expriment précisément une relation, cf "Pour que A(x), il faut B(x), ou "Parce que A(x), alors B(x)". Ainsi, (6.72c) et (6.74c) se laissent paraphraser de la manière suivante :

- (6.75)a. *Pour avoir assassiné la jeune hollandaise de*
cette façon, il faut être fou
 b. *Parce qu'il est le Président de la République*
française, Mr X doit se rendre à Dublin, pour
le sommet européen

D'autre part, cette analyse permet de comprendre les propriétés qui différencient ces deux GN, qui sont soulignées par Kleiber (1983 :

221 sq) :

- (a) un GN "référentiel" peut être remplacé par un GN ayant même référence sans que les conditions de vérité du S en soient affectées; ce n'est pas le cas du GN "attributif".

- (b) toutes les combinaisons de GN sujet et de V ne se laissent pas interpréter attributivement, cf, ici (6.71c), (6.73c).
 (c) l'interprétation attributive du GN permet d'éviter la contradiction. Ainsi, la phrase (6.76) est contradictoire, si les GN sont interprétés "référentiellement", mais non s'ils sont interprétés "attributivement", comme le montrent les paraphrases de (6.77) : (6.77a) est contradictoire, mais non (6.77b) :

- (6.76) *l'auteur du Lac est génial, mais pas celui de*
Jocelyn
 (6.77)a. *l'homme qui a écrit le Lac est génial, mas*
pas celui qui a écrit Jocelyn
 b. *Lamartine, en tant qu'auteur du Lac, est*
génial, mais, en tant qu'auteur de Jocelyn,
il ne l'est pas

Ainsi, je fais l'hypothèse que lorsqu'un S a un GN sujet interprété "attributivement", il s'agit d'un S de type (3), c'est-à-dire d'un S qui construit une relation entre la propriété exprimée par le prédicat, et la ou les propriétés exprimées par le N. Si ces analyses sont exactes, on s'attend à ce qu'il soit impossible de relativiser le génitif inclus dans un GN interprété "attributivement". On constate un contraste clair entre les relatives de (6.78) et celles de (6.79), qui correspondent à la relativisation dans un GN "référentiel" et un GN "attributif" :

- (6.78)a. *la jeune hollandaise dont l'assassin était*
étudiant à Paris
 b. *la République française dont le Président*
actuel aime à voyager
 (6.79)a. ?? *la jeune hollandaise dont, vu les*
circonstances du drame, l'assassin est fou,
était étudiante à Paris
 b. ? *la République française, dont le Président,*
en tant que tel, se rend à Tokyo, sera donc
représentée par deux personnes

Voyons donc maintenant si d'autres GN de type général, en dehors des GN quantifiés, relèvent des types (2) et (4), c'est-à-dire, font la différence entre les deux modes de combinaison du prédicat et de l'argument premier. Les plus indiqués sont les GN génériques : peut-on relativiser le complément génitif inclus dans un GN générique ? Les GN génériques, en français, peuvent avoir trois formes : *un N*, *le N*, *les N*. Lorsque le GN comporte un génitif, la situation est un peu plus compliquée, car il faut tenir compte des déterminants des deux GN¹⁹. Considérons les formes suivantes : *Le N d'un N*, *un N de ce N*, *les N des N*, *les N d'un N*. on voit que tous ces GN ont une interprétation générique en (6.79) :

- (6.79)a. *(la fille d'un fermier du Nord n'épouse que
quelqu'un qui a des terres
l'élève d'un établissement parisien a peut-
être plus de chances de réussir aux concours*
- b. *(un élève de cet établissement parisien a
(sans doute plus de chances de réussir aux
concours
(une intervention de ce chirurgien parisien
(dans ce cas coûte X francs*
- c. *(les filles des fermiers du Nord n'épousent
(que des propriétaires
(les élèves des établissements parisiens
(ont peut-être plus de chances de réussir aux
concours*
- d. *les élèves d'un établissement parisien ont
peut-être plus de chances de réussir aux concours*

Or, on voit que la relativisation du génitif inclus dans un GN générique est parfois exclue, et parfois bonne :

- (6.80)a. ?? *(un fermier du Nord dont la fille n'épouse
(que quelqu'un a des terres voit d'un mauvais
oeil les jeunes diplômés qui s'installent
comme métayers*
- * *(un établissement parisien dont l'élève a
(peut-être plus de chances de réussir aux
concours n'a aucun mal à remplir ses classes*
- b. ?? *(cet établissement parisien dont un élève a
(sans doute plus de chances de réussir aux
concours n'a sans doute aucun mal à remplir
ses classes*
- ? *(ce chirurgien parisien dont une intervention
(dans ce cas coûte X francs a pourtant un
emploi du temps très chargé*
- (6.81)a. *(les fermiers du Nord dont les filles
(n'épousent que des gens qui ont des terres
(voient d'un très mauvais oeil les jeunes
diplômés qui s'installent comme métayers*
- (les établissements parisiens dont les élèves
(ont peut-être plus de chances de réussir aux
concours n'ont aucun mal à remplir leurs
classes*
- b. *un établissement parisien dont les élèves ont
de bonnes chances de réussir aux concours n'a
aucun mal à remplir ses classes*

L'acceptabilité ne tient pas au type de GN antécédent : c'est un GN générique en (6.80a) et (6.81), mais c'est un GN qui réfère à un particulier en (6.80b). Ce qui semble faire la différence entre les relatives, c'est la forme du GN dans lequel le génitif est relativisé : la structure est exclue si le GN est un singulier, cf les génériques *un N*, *le N*, et elle est acceptable si le GN est de la forme *les N*. On constate donc que la possibilité de relativiser le complément génitif divise les formes de GN génériques, comme elle divise les formes de GN quantifiés. D'après les hypothèses qui ont été faites, cela signifie que le mode de combinaison du prédicat et du GN est dans certains cas - le GN de la forme *le N*, *un N* - du type II, dans l'autre cas - le GN de la forme *les N* - du type I.

On rejoint ici une analyse faite par Dahl (1975b) sur les génériques en anglais. En anglais, les GN génériques ont la forme "a N", "the N (sg)", N (pl), mais il n'y en a pas de la forme "the N (pl)", qui correspondrait au français *les N*. Or, Dahl oppose les S dans lesquels apparaissent les GN génériques aux S dans lesquels apparaissent les GN de la forme "the N (pl)" : les premiers sont des énoncés nomiques, les seconds des "généralisations accidentelles". Il oppose ainsi (6.82) et (6.83) :

- (6.82) *A member of this club does not drink whisky*
 (6.83) *The members of this club do not drink whisky*

En (6.82), il s'agit d'une obligation pour les membres du club de ne pas boire de whisky, ou du moins d'un comportement conforme à ce qui est attendu d'eux ; en (6.83), il s'agit d'une simple constatation : il se trouve que les membres du club ne boivent pas de whisky. Cette intuition est confirmée par la différence entre les inférences que permettent les deux phrases : ainsi, l'inférence donnée en (6.84a) est bonne, mais celle qui est donnée en (6.84b) ne l'est pas :

- (6.84)a. *a member of this club does not drink whisky; hence, since you will now be accepted as a member, you will have to stop drinking*
 b. *the members of this club do not drink whisky; hence, since you will be now accepted as a member, you will have to stop drinking*

Corrélativement, les GN génériques ("a N", "the N") sont incompatibles avec certains "aspects" verbaux, notamment la forme progressive, alors que le pluriel n'est pas contraint : (6.85a, b) sont exclus avec une interprétation générique :

- (6.85)a. *a member of this club is drinking whisky*
 b. *the member of this club is drinking whisky*
 c. *the members of this club are drinking whisky*

La distinction proposée par Dahl se transpose très bien en français : un N et le N se comportent comme les génériques "a N" et "the N", et les N

comme "the N (pl)". Ainsi, il y a une différence intuitive du même ordre entre (6.86) et (6.87), et l'inférence de (6.89) est certainement moins solide que celle de (6.88) :

- (6.86)a. *un membre de ce club n'a pas de voiture*
 b. *le rotarien favorise l'amitié internationale*
 (6.87)a. *les membres de ce club n'ont pas de voiture*
 b. *les rotariens favorisent l'amitié internationale*
 (6.88)a. *un membre de ce club n'a pas de voiture ; ainsi, puisque vous avez été élu, vous devez renoncer à la vôtre*
 b. *le rotarien favorise l'amitié internationale; en tant que tel, vous devez la favoriser et recevoir ce jeune iranien*
 (6.89)a. *les membres de ce club n'ont pas de voiture; ainsi, puisque vous avez été élu, vous devez renoncer à la vôtre*
 b. *les rotariens favorisent l'amitié internationale; en tant que rotarien, vous devez la favoriser, et accepter de recevoir ce jeune iranien*

D'autre part, on voit que les GN un N et le N entrent mal dans des S dont le V est au passé composé, par ex. :

- (6.90)a. ? *un Français achète en Bourse*
 b. *le Français achète en Bourse*
 c. *les Français achètent en Bourse*
 (6.91)a. ?? *un Français a acheté en Bourse cette année*
 b. ?? *le Français a acheté en Bourse, cette année*
 c. *les Français ont acheté en Bourse, cette année*

L'hypothèse que je fais est donc la suivante : cette différence que Dahl propose entre phrase nomique et généralisation accidentelle renvoie à la distinction qui est proposée ici entre les deux modes de combinaison du prédicat et de l'argument premier : dans une phrase nomique, le mode de combinaison est du type II, dans une généralisation accidentelle, il est du type I.

Ainsi, les S qui se constituent par la combinaison d'un prédicat et d'un argument premier sont susceptibles de deux formes, suivant que la propriété exprimée par le prédicat entre en relation ou non avec la propriété exprimée par le N ; cette distinction est indépendante du type de GN argument premier, puisqu'elle traverse les GN à interprétation générale (génériques et quantifiées) et les GN à interprétation particulière. Des distinctions ont été proposées, qui semblent correspondre à cette partition, mais elles sont à chaque fois attribuées à un facteur différent : ainsi, pour les GN quantifiés, on fait une distinction entre intension et extension, pour les génériques, entre phrase nominale et généralisation accidentelle, pour les GN définis particuliers, entre GN à interprétation "référentielle" et GN à interprétation "attributive". Je fais l'hypothèse que toutes ces distinctions renvoient, en fait, à une seule, à savoir la différence dans la façon dont le prédicat et le GN sujet-argument premier sont combinés.

S'il en est ainsi, on s'attend à ce que les cas rassemblés partagent une propriété observable, qui illustrerait ce fonctionnement. C'est l'analyse des GN "attributifs" qui la fournit. On a dit, en effet, que l'interprétation attributive n'était pas possible avec tous les GN et tous les GV ; et cela se comprend si les propriétés exprimées respectivement par le GN et le N doivent entrer en relation. Mais alors, on doit constater que les S avec un GN quantifié ou générique, qui semble spécialisé pour un mode de combinaison de type II, montrent le même type de restriction. C'est bien ce que l'on observe avec la différence entre (6.92) et (6.93) :

- (6.92)a. *(tout enfant aime les glaces*
(un enfant aime les glaces
- b. *(tous les enfants aiment les glaces*
(les enfants aiment les glaces

- (6.93)a. ?? *(tout enfant est en vacances*
(un enfant est en vacances
- b. *(tous les enfants sont en vacances*
(les enfants sont en vacances

Ainsi, les propriétés spécifiques de *dont* conduisent à remettre en cause des analyses largement acceptées concernant les types de S qui se construisent à partir de deux éléments, prédicat et argument premier/GN : dans ces analyses, en effet, ou bien on considère que les S se différencient selon le type interprétatif du GN sujet - c'est la définition de la prédication comme S dont le GN sujet réfère à un particulier - ou bien on tient compte de la façon dont sont combinés le prédicat et le GN, en même temps que de l'interprétation du GN, mais on suppose que les deux facteurs vont de pair - c'est la définition du S quantifié chez Frege, par ex., qui oppose la quantification à la prédication à la fois sur le type de GN et sur le mode de combinaison du prédicat et du GN - Dans ces conditions, les observations susceptibles de remettre en cause ce schéma sont dispersées, attribuées à la pragmatique (c'est le cas pour la différence entre GN "référentiel" et GN "attributif" chez Donnellan), ou à des facteurs qui ne sont pas rapprochés les uns des autres (cf les différences qui apparaissent à l'intérieur des GN génériques et des GN quantifiés).

Mon hypothèse est différente. Il faut séparer ce qui concerne le type interprétatif du GN sujet et ce qui caractérise la combinaison du prédicat et de l'argument premier. La distinction établie entre la prédication - S dans lequel la propriété exprimée par le prédicat n'entre pas en relation avec la propriété exprimée par le N, cf combinaison I - et les S dans lesquels il y a mise en relation systématique, cf combinaison II, est valide indépendamment du type de GN sujet. On relève, cependant, que, dans les S quantifiés et génériques, les formes de GN quantifiés et génériques sont différentes suivant le type de combinaison du prédicat et du GN, alors que cette différence n'est pas marquée par le GN pour la

différence entre GN "référentiel" et "attributif".

Cette hypothèse soulève des problèmes d'analyse, de terminologie et de représentation. Puisqu'il y a dissociation entre le type de GN et le type de combinaison du prédicat et du GN, il faut préciser quelles sont les propriétés sur lesquelles on va s'appuyer pour parler de quantification et de généralité. Si ce sont des propriétés du GN, quelles sont-elles ? S'il s'agit de la mise en relation entre le prédicat et le GN, peut-on caractériser comme un ensemble les S dont le sujet est *tout N*, *nul N*, *quelque N*, par opposition aux S génériques avec *un N*, *le N* ? On dispose de la notation de la quantification, telle que l'utilisent les logiciens : pour quels cas, s'il en est, peut-elle convenir ? Ce sont naturellement des questions que je laisserai en suspens. C'est assez que l'étude précise des acceptabilités des relatives, et des relatives en *dont* en particulier, permettent de les poser de manière plus nette et plus ouverte qu'on ne le fait généralement.

6.2.3. L'interprétation de dont : prédication et appartenance

Du point de vue interprétatif, *dont* a deux propriétés distinctives :

- (1) si *dont* se trouve hors de la structure argumentale, la forme a une interprétation : elle est interprétée comme une totalité, par rapport à une expression qui est interprétée comme une partie, cf § 5.4, et § 6.1.
- (2) *dont* est spécialisé pour la prédication, entendue comme une forme de S ; c'est à dire un S résultant de la combinaison de deux parties, un prédicat et un GN-argument premier, opérée de telle manière que la propriété exprimée par le prédicat n'entre pas en relation avec les propriétés exprimées par le N.

Or, ces deux propriétés se déduisent d'une propriété unique : *dont* est un signe exprimant l'appartenance :

- que dit-on, en effet, en faisant l'hypothèse que *dont* est un GP en *de* initial, interprété comme une totalité vis-à-vis de laquelle une catégorie de S est interprétée comme une partie, sinon que *dont* exprime l'appartenance, c'est-à-dire l'opération qui insère la partie dans la totalité ?
- comment se définit la prédication, sinon comme la forme de S qui établit l'appartenance d'une propriété à une totalité, qui est une somme de propriétés ? Ce que fait la prédication, c'est de mettre en relation une partie (une propriété) et une totalité, et non pas établir une relation ou une connexion entre des parties, qui, par ailleurs, appartiennent à la même totalité .
- *dont*, avons-nous dit, est spécialisé pour la prédication, mais non pour le point de vue extensionnel : une hypothèse importante, dans cette analyse, est que les opérations qui construisent les totalités ne sont pas différentes suivant que l'on parle de propriétés ou d'objets (du monde). Ainsi, on a l'habitude de considérer que, du point de vue extensionnel, un S comme *cet enfant est intelligent* exprime l'appartenance de *cet enfant* à la totalité des gens intelligents ; mais, du point de vue intensionnel, les rôles des deux parties de S sont inversés : la propriété "Intelligent" est dite appartenir à la totalité qui constitue le sens du GN *cet enfant* : c'est la même opération d'appartenance, vue sous un angle différent.

Ainsi, *dont* est susceptible d'exprimer l'appartenance, tant du point de vue intensionnel que du point de vue extensionnel :

- (a) le S contient une expression interprétée comme une partie :
 - on a le *dont*-partitif (totalité en extension)
 - ou le *dont* de la DPR (totalité en intension)
- (b) le S relatif dans son ensemble est l'expression de la partie, par rapport à la totalité *dont*.

Même si *dont* fonctionne comme une totalité de type (a), il fonctionne toujours également comme une totalité de type (b), d'où la spécialisation de *dont* pour la prédication.

Les mots *qu-*, au contraire, ne sont pas spécialisés pour la prédication : ils sont compatibles avec cette forme de S, mais ils ne l'imposent pas. Ainsi, ils peuvent apparaître dans le COMP d'un S qui a une autre forme sémantique, comme une interrogative ou une relative à l'infinitif.

Dont et les mots *qu-* s'opposent donc syntaxiquement et sémantiquement : d'une part, les mots *qu-* sont la tête d'une $\bar{A}$ -chaîne dont l'origine est une catégorie ayant même forme et même indice, alors que le GP *dont* n'a pas d'autre contrainte que celle d'être repris par un GN anaphorique interne à S. D'autre part, *dont* est un signe d'appartenance, ce qui lui impose d'apparaître dans un S prédicatif. Mais on voit que les deux points sont liés : en tant que GP en *de* initial, signifiant l'appartenance, *dont* peut être interprété comme une totalité vis-à-vis d'une catégorie qui appartient à S : il n'a donc pas à être repris par un GN qui lui est identique ; mais, en même temps, en tant que signe d'appartenance, il est spécialisé pour la prédication.

Les propriétés de *dont* nous amènent à admettre la proposition suivante : appartenance et prédication nomment le même type d'opération, celui qui met en relation deux expressions en tant que partie et totalité. Mais, en disant cela, on retrouve, en fait, l'une des analyses proposées sur ce type de S, aux débuts de la logique moderne.

Au départ, on a des problèmes logiques, c'est-à-dire des difficultés concernant la fiabilité du raisonnement. Ces difficultés conduisent, d'une part, à distinguer entre l'appartenance d'un "individu" à une classe et l'inclusion d'une classe dans une classe; d'autre part, à mettre au point la hiérarchie des types, c'est-à-dire à imposer une

restriction sur les types de classes auxquels appartiennent les individus et les classes : à chaque fois que le S dit qu'un individu appartient à une classe, celle-ci doit être d'un type supérieur à celui de l'individu. Les individus appartiennent donc à une classe ; les classes peuvent être soit incluses dans une autre classe, soit appartenir, en tant qu'"individus", à une autre classe²¹.

Or, il s'est passé le glissement suivant. Appelons prédication le S qui articule un sujet et un prédicat selon une relation d'appartenance. On voit que ce sujet, d'après les définitions qui précèdent, est un "individu" par rapport à une classe d'"individus". On est passé de la notion d'"individu" à celle de "particulier". Mais cela, ce n'est rien d'autre que de la confusion, et on la trouve aussi bien dans le traitement des phrases des langues naturelles dont se servent les logiciens pour illustrer leurs formules, que dans l'utilisation des formules des logiciens faite par les linguistes. L'"individu", ce n'est pas un type référentiel, comme le "particulier", c'est le nom de l'une des expressions dans une forme logique; autrement dit, c'est une notion formelle, qui n'a pas de relation simple, a priori, avec un type référentiel, ni avec un type de GN. Ce fonctionnement est le résultat d'une mise en relation entre le GN et le GV, et il est formel, c'est-à-dire qu'il s'agit de la construction du sens de S, qui est indépendante de ce dont on parle, de ce à quoi on réfère et des propriétés que l'on attribue aux objets.

Si l'on entend par "individu" le nom de l'expression logique qui traduit le GN (le GN argument premier) dans un S de type prédicatif, alors, on peut admettre la définition des logiciens : la prédication est bien un S dont le sujet (l'argument premier) est un "individu" - mais non un "particulier". Mais cette définition est peu éclairante, dans la mesure où elle semble faire porter la définition sur le GN sujet, alors qu'il s'agit de l'ensemble du S, c'est-à-dire de l'articulation entre le prédicat et le GN argument premier, et dans la mesure où la confusion

est toujours facile entre l'"individu" logique, et le "particulier" référentiel.

Ainsi, contrairement aux apparences, les logiciens sont moins formels que les linguistes : certes, ils proposent des formules, mais leurs analyses passent sans cesse des propriétés linguistiques à l'étude de ce qui est dit. Les linguistes savent qu'ils ne décrivent rien d'autre que les propriétés des langues naturelles, et leurs définitions s'appuient toujours sur des propriétés linguistiques, qui sont repérables par des différences d'acceptabilité entre les phrases. Je suggère ici que la prédication est une forme sémantique de S qui traduit un certain type de forme syntaxique; l'une des propriétés de cette forme est d'autoriser la relativisation en *dont* soit d'un argument, qui fonctionne comme argument premier, soit du complément de Nom dans le GN argument premier. *Dont* est une forme qui exprime l'appartenance, et la prédication est une forme de S qui établit une relation d'appartenance entre un prédicat et un argument premier.

Résumé du § 6.2.

La prédication est définie comme une forme sémantique de S :

- (1) c'est un S qui se constitue par la combinaison de deux parties, un prédicat et un argument premier ;
- (2) ces deux parties sont combinées de telle manière que la propriété qui est exprimée par le prédicat n'entre pas en relation avec la ou les propriétés exprimées par le N, dans le GN argument premier.

Par la première propriété, la prédication s'oppose à d'autres formes de S, comme le S impersonnel, ou le S à extraposition (extraposition d'une catégorie hors du GN sujet). Par la deuxième, elle s'oppose à d'autres formes de S également construites par la combinaison d'un prédicat et

d'un argument premier, comme l'interrogation avec un GN [+qu].

Cette définition ne retient pas la propriété qui est donnée comme caractéristique dans les travaux de philosophie et de logique, où la prédication est définie comme un S dont le sujet (seuls sont envisagés les S du types GN-GV) a pour référence un particulier. Au contraire il faut distinguer soigneusement entre deux facteurs, le type interprétatif du GN sujet, et le mode de combinaison du prédicat et du GN argument premier, qui s'articulent l'un avec l'autre pour définir des types de S différenciés. On systématise ainsi les réflexions de Strawson, qui a commencé à dégager la notion de prédication du type de GN sujet.

On peut alors expliquer, ou indiquer des voies d'explication pour certaines des propriétés de *dont*, qui ont été laissées de côté : l'impossibilité de fonctionner comme interrogatif, d'apparaître dans le COMP d'une relative à l'infinitif, de relativiser le complément de Nom dans un GN "attributif", dans certains GN quantifiés et certains GN génériques. Dans tous ces cas, en effet, on peut faire l'hypothèse qu'il ne s'agit pas d'une prédication, mais d'un S dans lequel la propriété est insérée dans le GN argument premier de telle manière qu'une relation, ou une connexion est établie entre les propriétés exprimées par le prédicat et le N; ces connexions sont diverses : ce qui importe, c'est seulement qu'il y en ait une. On comprend alors les limitations qui frappent *dont*, si l'on dit que *dont* est spécialisé pour la prédication.

Ainsi, *dont* a deux propriétés caractéristiques : d'une part, il peut apparaître hors de la structure argumentale, et il est alors interprété comme une totalité par rapport à une catégorie dans S qui est interprétée comme une partie ; d'autre part, il est spécialisé pour la prédication. Or, les deux sont liées, car elles découlent de l'interprétation de *dont* comme signe d'appartenance, c'est-à-dire comme une relation entre une totalité et une partie. Si, en effet, la relation envisagée

est entre la partie et la totalité, on ne dit rien des relations possibles entre les parties ; autrement dit, ou bien on met en relation une totalité et une partie, ou bien on établit une relation entre des éléments : les deux types d'opérations sont complémentaires ; *dont*, signe d'appartenance, est donc une forme de prédication. D'autre part, étant un signe d'appartenance, *dont* peut être interprété comme une totalité vis-à-vis d'une partie, qui traduit une catégorie qui appartient à S. Dans ces conditions, la possibilité de relativiser en *dont* peut être utilisée comme l'un des critères de la prédication.

Notes du chapitre VI.

1. La relativisation est assez mauvaise si le S complément est de la forme *P ce que S*. Cette donnée n'est pas caractéristique de la DPR, mais des relatives complexes en général. Quelques V sont meilleurs que les autres, cf tenir à ce que S :
 - (a) ? (?) *c'est un sujet dont notre patron tient à ce que nous l'abordions*
 - (b) ? (?) *c'est un sujet que notre patron tient à ce que nous abordions*
 - (c) * *Le congrès dont il ne s'est pas vanté de ce qu'il n'y participerait pas doit avoir lieu à Rome*
 - (d) * *Le congrès auquel il ne s'est pas vanté de ce qu'il ne participerait pas doit avoir lieu à Rome*

Selon l'analyse qui est proposée ici, cela veut dire que ces V, dans cette structure, ne sont pas traduits comme des Modalités, cf (6.35).

2. Les formes en -r-, futur et conditionnel, améliorent sensiblement l'acceptabilité, du moins pour certains V ; les exemples suivants contrastent avec les ex. de (6.16)-(19) :
 - (e) ? *c'est une personne dont il faudrait que je lui vienne en aide*
 - (f) *une lettre dont il serait étrange qu'elle ne vous soit pas parvenue*
 - (g) ? *les enfants dont Paul aimerait qu'ils viennent lui parler le soir*

C'est que les conditionnels et les futurs ont quelque chose à voir avec les Modalités d'Attitude propositionnelle. C'est l'observation que fait Quine (1960 : 222) à propos du "strong or subjective conditional" en anglais, c'est-à-dire d'un conditionnel qui peut être affirmé ou nié alors que l'on sait que le S en *if* est faux, cf "If Cesar were in command, he would use the atom bomb". Je n'entre pas dans l'étude de cette question.

3. La littérature sur les Attitudes propositionnelles est immense ; en fait, tous les logiciens en parlent peu ou prou. Il n'est pas question de faire ici un recensement. Ce qui importe, c'est qu'ils posent le problème en termes de Valeur de Vérité.

Le problème posé par les Verbes de discours indirect est signalé par Frege, cf (1892), ou (1971 : 112sq). En fait, Frege parle de "propositions au style indirect", qui sont compléments de certains V ; or, les V dont il parle recouvrent à peu près le groupe des V dits ensuite d'Attitude propositionnelle.

L'origine du Principe de substitutivité remonte à Leibniz.

4. Il y a deux possibilités structurales : soit une règle dite de "réanalyse", cf "Réanalyser la structure" $_{GV} [V \text{ GN } [Det \ N \ \bar{S}]]$, comme $_{GV} [V \text{ GN } \bar{S}]$

soit une règle d'extraposition de $\bar{S}$ hors du GN.

5. C'est la notation proposée par Hintikka pour les Modalités d'Attitude propositionnelle et leur sujet grammatical, cf, par ex. Hintikka (1969).
6. L'hypothèse que certains V, ou certaines combinaisons de V + A, V+ GN peuvent fonctionner comme des Modalités, et d'autres non, rend compte à la fois des faits qui ont été traités en termes de CNPC, et de ceux qui sont traités en termes de Verbes-ponts. C'est ainsi que l'on comprend l'opposition entre *suggérer* et *faire la suggestion*, cf (h) et (i), comme l'opposition entre les V qui appartiennent au même champ sémantique et sont plus ou moins "descriptifs", cf Erteschik (1974).
- (h) *Les actions que certains avaient suggéré que nous achetions sont montées au-delà de nos possibilités actuelles*
- (i) ?? *Les actions que certains avaient fait la suggestion que nous achetions sont montées au-delà de nos possibilités actuelles*
7. Le problème que pose Quine, concernant le liage de la variable par un opérateur, alors que la variable se trouve dans un contexte opaque, ne se pose pas si l'on aborde la construction du sens d'un point de vue linguistique, c'est-à-dire comme une construction qui se fait à partir de la structure syntaxique; La relative relève d'une certaine structure, et celle-ci donne lieu à une règle construisant une forme sémantique : le passage est entièrement réglé.
8. C'est ce type d'approche que l'on trouve, par ex., dans Urmsen (1952), Coursil (1979).
9. Cette différence a déjà été signalée en § 5.4.
10. Cf, en particulier, les travaux de Kayne (1981a, 1983).

L'hypothèse que les Contraintes d'Iles relèvent d'un traitement sémantique n'est évidemment pas nouvelle, cf, en particulier, Kuno (1976), qui propose la "Thematic Constraint on relative Clause" :

Thematic Constraint on relative Clauses :

A relative clause must be a statement about its head noun

Cette approche est correcte, mais la contrainte proposée est trop floue pour emporter l'adhésion :

- (1) qu'est-ce qu'un thème ?
- (2) comment rend-elle compte des IC dans l'interrogation, puisqu'elle est formulée comme une contrainte sur la mise en relation entre le S et le GN antécédent ?

- (3) comment rend-elle compte des relatives à l'infinitif, puisqu'elle est une contrainte sur un "statement about" ? Quelle que soit l'interprétation du terme, un "statement" exige en effet la présence d'un Temps.
- (4) comment pourrait-elle rendre compte du fait que la DPR échappe aux IC, alors que l'on constate que, là où les deux types de relatives complexes sont possibles, elles sont absolument synonymes ?

Ce qui limite l'analyse de Kuno, c'est l'absence d'un modèle théorique, qui lui permette de mettre en relation la construction du sens d'une expression et sa structure syntaxique. Il est vrai, comme il le dit, que les "semantic factors do not show one-to-one correspondence with syntactic factors". Ce n'est pas une raison pour se détourner de l'étude de la correspondance entre les catégories et les structures syntaxiques avec les catégories et les structures sémantiques, faut de quoi on se condamne à des généralisations peu précises, et intuitives.

11. Si cette analyse est exacte, on voit que le fonctionnement du $\bar{S}$ complément comme argument premier n'est pas soumis tout à fait aux mêmes conditions que celui du complément GN :

- (1) ce peut être un GP, si l'on analyse comme GP les $\bar{S}$ qui sont en distribution complémentaire avec un GP nominal, ou sont liés par un clitique prépositionnel, cf *se douter que S* :

- (j) *(je me doutais que S*
(je me doutais de cette histoire
(je m'en doutais, que S

- (k) *Paul dont je me doutais bien qu'il viendrait*

On remarquera, cependant, que la P n'est pas présente dans la structure phonétique. Il y a donc une possibilité pour que le $\bar{S}$ complément ne soit pas analysé comme un GP pour cette règle de traduction sémantique. Je laisse le détail de l'analyse de côté.

- (2) Le $\bar{S}$ en position de complément d'objet peut être un argument premier. Lorsque l'argument est un GN, on a restreint ce fonctionnement comme argument premier à celui qui contient un GN traduit comme une variable. Il faudrait admettre ici que c'est en vertu de la traduction du pronom comme variable que le $\bar{S}$ complément peut fonctionner comme argument premier.

12. Cf Chevalier & al. (1964) § 397.

13. le premier type de restriction semble être le fait des linguistes, pour qui le prédicatif peut désigner le V attributif et son attribut, cf *le jour paraît long*, ou seulement le GA, cf Marouzeau (1969).

Le deuxième type de restriction caractérise l'approche de la logique moderne. La prédication est définie comme un S constitué d'un sujet et d'un prédicat. Or, tous les sujets syntaxiques disparaissent dans la traduction de la phrase en logique, sauf le GN sujet

qui réfère à un particulier ; on admet, de plus, que les GN réfèrent à des particuliers sont les descriptions définies au singulier. On voit donc comment, de la définition d'un S constitué d'un sujet et d'un prédicat, on passe à la définition du S ayant pour sujet un GN qui réfère à un particulier. Le terme de "sujet" emprunté à la tradition grammaticale passe sans cesse d'une utilisation syntaxique à une utilisation logique. Cf Vax (1982)

14. Cf particulièrement "Sujet et prédicat" dans Strawson (1959), "particulier et général", "termes singuliers et prédication" dans Strawson (1971)
15. Les linguistes admettent volontiers que le pluriel ne soit pas traité différemment du singulier ; mais beaucoup considèrent encore sous l'influence des logiciens qu'un GN indéfini spécifique relève d'une forme de S quantifié, celle qui utilise le quantificateur $\exists$. Pourtant, on ne voit pas comment une telle traduction logique peut être maintenue :

(1) ce GN indéfini donne lieu à la reprise anaphorique nominale, contrairement aux GN quantifiés et génériques, cf Milner (1982) :

(1) *uncoq a chanté ce matin ; je dormais ; le stupide animal m'a réveillé*

(m) * *un coq est un oiseau ; il a une crête ; l'animal chante tôt le matin.*

on voit que le GN "le stupide animal" reprend le GN "un coq" en (1), mais le GN "l'animal" ne reprend pas le GN générique "un coq" en (m).

- (2) Il n'y a pas d'interprétation parcourante, comme c'est le cas des GN quantifiés ; ce à quoi réfère ce GN, c'est un particulier, comme c'est le cas pour un GN défini ; la différence n'est pas une différence de type référentiel : le GN défini est identifié, le GN indéfini ne l'est pas, cf les analyses de Strawson.

Sur l'inadéquation de la forme quantifiée pour traduire le S avec un GN indéfini spécifique, cf. Bellert (1970), qui avance des arguments linguistiques et des arguments logiques.

16. La présence d'un Temps conjugué est une condition nécessaire, mais non suffisante de la prédication.
 17. La relative et l'interrogative correspondante, illustrées en (n), (o), sont sensiblement meilleures que celles de (6.58), (6.63) :
- (n) ? *le général dont l'ordre leur fut transmis d'attaquer la redoute.*
- (o) ? *de quel général l'ordre leur fut-il alors transmis d'attaquer la redoute ?*

Je fais l'hypothèse qu'il s'agit ici d'une autre structure, analogue à celle qui a été étudiée en § 4.1.1.2. sous le nom de GP verbal. On a vu, alors, que certains S comportaient un GP qui est

syntaxiquement rattaché au GV, et qui n'entretient pas de relation syntaxique avec le GN sujet (le GN sujet ne comporte pas de trace, il ne s'agit pas d'une extraposition), mais qui est néanmoins rattaché au GN sujet par l'interprétation. L'acceptabilité de ces structures dépend des items lexicaux, et, en particulier, du V. De même, je dirai que le S complément est syntaxiquement rattaché au GV, en (n) et (o) bien qu'il entretienne une relation sémantique avec le GN sujet. Cette structure demande à être étudiée.

18. Dans l'analyse de Guéron, comme dans ce travail, les S se distinguent par leur forme syntaxique et leur forme sémantique. C'est là un point commun important, bien que, dans Guéron (1980), les règles de passage de la structure syntaxique à la structure sémantique et les catégories de la forme sémantique ne soient pas celles qui ont été adoptées ici.

Le S avec extraposition (extraposition de GP) est appelé "présentation S" et opposé à la prédication. L'opposition est la suivante :

Interprétation of Prédications and Presentation S (Guéron, 1980) :

- a) prédication. The subject refers to an individual or object (or set of these) whose existence in the world of discourse is presupposed : Thematic subject. The VP describes a property of the thematic subject.
- b) Presentation S. The VP denotes, essentially, the appearance of the subject in the world of discourse.

On voit que le contraste entre les deux types de S est attribué aux propriétés des GN sujets, non en termes de type référentiel, mais en termes de présupposition/information nouvelle. Je suis d'accord avec le type interprétatif donné pour le S "présentatif", mais la définition de la prédication est incompatible avec celle qui est proposée ici. Ainsi, le GN indéfini spécifique ne pourrait être le sujet d'une prédication ; d'autre part, cette distinction en termes de présupposition n'est pas éclairante pour les GN quantifiés et génériques.

19. cf. Milner (1982 : 357-360).
20. Les inférences que l'on peut tirer des S génériques ne sont pas identiques à celles que l'on fait à partir des S quantifiés : les S génériques admettent l'exception. Ainsi, il n'y a pas de contradiction en (p) :
(p) *les chats ont quatre pattes ; mais le mien n'en a que trois*
C'est pourquoi l'inférence proposée en (6.88-89) est modalisée.
21. La différence entre appartenance et inclusion est faite par Péano ; la théorie des types est mise au point par Russel, cf Blanché (1970 : 325 sq).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AOUN J. (1981) The formal Nature of Anaphoric Relations, Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass.
- AOUN J. & D. SPORTICHE (1982) "On the formal theory of Government" in The Linguistic Review 2 : 211-236 .
- ARRIVÉ M. (1962) "A propos de la construction La Ville de Paris : rapports sémantiques et rapports syntaxiques" in Le français moderne 32-2 : 179-184 .
- AZOULAY A. (1976) "Article défini et relations anaphoriques en français" in Recherches linguistiques 7 . Université de Paris VIII .
- BACH E. & R. COOPER (1978) " The NP-S analysis of relative clauses and compositional semantics" in Linguistics and Philosophy 2-1 : 145-150 .
- BALTIN M. (1978) " PP as a bounding node" in M. Stein, ed. Proceedings of the Eighth Annual Meeting of the North Eastern Linguistic Society , University of Massachusetts at Amherst .
- (1982) "A Landing Site Theory of Movement Rules" in Linguistic Inquiry 13-1 : 1-38 .
- (1983) " Extraposition : Bounding versus Government Binding" in Linguistic Inquiry 14-1 : 155-162 .
- BANFIELD A. (1973) "Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect" in Langue 16-17: 188-226
- BARBAUD Ph. (1976) "Constructions superlatives et Structures apparentées" in Linguistic Analysis 2-2 : 125-174 .
- BEGUE D. (1979) "Quelques Aspects de la coordination en français, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris VII, D.R.L.
- BELLERT I. (1970) "On the semantic interpretation of subject-predicate relations in sentences of particular reference" in M. Bierwisch & E. Heidolph eds, Progress in Linguistics, La Haye, Mouton .

- BELLETTI A. & L. RIZZI (1981) "The syntax of "ne" : some theoretical implications" in The Linguistic Review 2 : 117-154 .
- BENVENISTE E. (1960) " Etre et Avoir dans leurs fonctions linguistiques" in Bulletin de la Société de Linguistique, LV ; repris dans Problèmes de Linguistique générale, tome I , Paris, Gallimard .
- BLANCHÉ R. (1970) La Logique et son histoire ; d'Aristote à Russell , Paris, A. Colin .
- BLINKENBERG A. (1960) Le problème de la transitivité en français moderne , Copenhague, Munksgaard .
- BRESNAN J. (1975) "Comparative Deletion and Constraints on Transformations" in Linguistic Analysis 1-1 : 25-74 .
- (1977) "Variables in the theory of Transformations" in P. W. Culicover, T. Wasow & A. Akmajian eds, Formal Syntax, New York, Academic Press .
- CATTELL R. (1979) "On extractability from quasi-NPs" in Linguistic Inquiry 10 : 168-172 .
- (1980) "More on Quasi- NPs" in Linguistic Inquiry 11 : 419-420 .
- CHAURAND J. (1962) Discussion sur l'apposition , in Le français moderne 32-3 : 173-176 .
- CHEVALIER J. Cl. (1962) Discussion sur l'apposition in le français moderne 32-3 : 186-191 .
- CHEVALIER J. Cl. & al. (1964) Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, Larousse .
- CHOMSKY N. (1965) Aspects of the Theory of Syntax , Cambridge, Mass., The MIT Press (tr. fr., Paris, Le Seuil, 1971).
- (1968) Language and Mind , New York, Harcourt, Brace and World .
- (1970) "Remarks on Nominalization:" in R.A. Jacobs & P.S. Rosenbaum eds, Readings in English Transformational Grammar, Waltham, Mass , Ginn (tr.fr. in Chomsky (1975.)) .

- (1973) "Conditions on Transformations" in S.R. Anderson & P. Kiparsky éds, A Festschrift for Morris Halle, New York, Holt, Rinehart and Winston (tr. fr. in Chomsky (1980b)) .
- (1975) Questions de Sémantique, Paris, Le Seuil .
- (1976) "Conditions on Rules of Grammar" in Linguistic Analysis 2 : 303-350 (tr. fr. in Chomsky (1980b)) .
- (1977) "On Wh-Movement" in P. Culicover, T. Wasow & A. Akmajian éds, Formal Syntax, New York, Academic Press .
- (1980a) "On Binding" in Linguistic Inquiry 11-1 : 1-46
- (1980b) Essais sur la forme et le sens, Paris, Le Seuil.
- (1981) Lectures on Government and Binding, La Haye, Foris Publications .
- (1982) Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding , Linguistic Inquiry Monograph 6 , Cambridge, Mass., The MIT Press .
- CHOMSKY N. & H. Lasnik (1977) "Filters and Control" in Linguistic Inquiry 8 : 425-504 .
- CINQUE G. (1977a) "The Movement Nature of Left Dislocation" in Linguistic Inquiry 8 : 397-412 .
- (1977b) "Towards a unified treatment of Island Constraints" communication au XII^e Congrès International des Linguistes, Vienne .
- (1980) "On extraction from NP in Italian" in Journal of Italian Linguistics V-1 : 47-99 .
- (1982a) "On the Theory of Relative Clauses and Markedness" in The Linguistic Review 1 : 247-294 .
- (1982b) Conférences à l'Université de Paris VIII .
- COPPIETERS R. (1974) "pronouns and adjectives in French, a further confrontation" in E. Kaisse & J. Hankamer éds, Papers from the fifth annual meeting of the North Eastern Linguistic Society, Harvard University, Cambridge, Mass.

- CORBLIN F. (1983) "Typologie des Groupes Nominaux et Anaphore Nominale" mss .
- (1985) Anaphore et interprétation des segments nominaux; analyse linguistique des reprises définies , démonstratives et pronominales . Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VII .
- COUQUAUX D. (1976) "Une règle de réanalyse en français" in Recherches Linguistiques, U. de Paris VIII, vol. 4:32-74.
- (1979) "Sur la syntaxe des phrases prédicatives en français" in Linguisticae Investigationes 3-2: 245-284
- (1981) "French Predication and Linguistic Theory" in R. May & J. Koster éds , Levels of Syntactic Representation, Dordrecht, Foris Publications .
- COURSIL J. (1979) "Jugements logiques en usage ordinaire" mss.
- CULIOLI A. (1973) "Sur quelques contradictions en linguistique" in Communications 20, Paris, Le Seuil .
- (1975) " Notes sur "détermination" et "quantification": définition des opérations d'extraction et de fléchage" in Projet interdisciplinaire de traitement formel et automatique des langues et du langage, D.R.L., Paris VII .
- (1983) "Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe" , Collection 642, D.R.L., Université de Paris VII .
- DAHL Ö. (1975a) "On points of reference" in Semantikos V-1 : 54-61
- (1975b) "On generics" in Ed. Keenan éd., Formal Semantics of Natural Languages, London and New York, Cambridge University Press .
- DAMOURETTE J. & E. PICHON (1911-1934) Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française, Tome IV, Paris, éd. d'Artrey .
- DONNELLAN (1966) "Reference and definite descriptions" in Philosophical Review 75 : 281-304 ; repris dans D. Steinberg & L.A. Jakobovits, éds, Semantics, Cambridge University Press .

- ENGDAHL E. (1980) The syntax and Semantics of Questions in Swedish, Thèse de Ph.D., University of Mass. at Amherst .
- (1983) "Parasitic Gaps" in Linguistics and Philosophy, 6 : 5-34 .
- ERTESCHIK- SHIR N. (1974) On the Nature of Island Constraints, Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass. Distribué par IULC (1977) .
- FAUCONNIER G. (1979) "Mental Spaces" mas . Université de Paris VII et UCSD .
- (1984) *Espaces mentaux*, Paris, Ed. de Minuit .
- FRADIN B. (1984) "Anaphorisation et stéréotypes nominaux" in Lingua 64 : 325-369 .
- FREGE G. (1892) "Sens et dénotation ", repris dans *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Le Seuil (1971) .
- GAZDAR G. (1980) "Phrase Structure Grammar" in P. Jacobson & G.K. Pullum éds, *The Nature of Syntactic Representation*, Dordrecht, Reidel .
- GODARD D. (1980a) "Les relatives parenthétiques du français, la Contrainte du syntagme nominal complexe (CNPC) et les "verbes-ponts" in LINX, Université de Paris X .
- (1980b) *Les relatives complexes en français; une évaluation des conditions sur les règles de Mouvement* . Thèse pour le doctorat de 3^e cycle, Université de Paris VII.
- (1984) "Anaphores et relatives en français" in *Recherches sur l'anaphore*, collection ERA 642, D.R.L. , Université de Paris VII .
- (1985) "Sujet, Objet et argument premier dans le Groupe Nominal" ; à paraître .
- (1986) "French relative clauses with dont : A-chaines and Binding Principles" in J. Guéron, H.G. Obenauer & J. Y. Pollock éds, *Levels of Syntactic Representation II*, Dordrecht, Foris Publ.

- GRÉVISSE M. (1969 *Le Bon Usage*, Gembloux (Belgique), J. Duculot .
- GROSS M. (1967) "Sur une règle de cacophonie" in Langages 7 : 105-119 .
- (1968) *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse .
- GROSU A. (1973) "The non-unitary nature of the coordinate structure constraint" in Linguistic Inquiry 4 : 82-85 .
- (1974) "On the nature of the Left Branch Condition" in Linguistic Inquiry 5 : 308-319 .
- GRUBER G. (1976) *Lexical structure in Syntax and Semantics* , Amsterdam, North Holland .
- GUERON J. (1976) "Interpretation of PP complements : A semantic Filter for PP extraposition" in H. Van Riemsdijk éd. *Green Ideas Blow up ; Papers from the Amsterdam Colloquium on Trace Theory*, University of Amsterdam .
- (1980) "On the Syntax and Semantics of PP extraposition" in Linguistic Inquiry 11 : 637-678 .
- GUIRAUD P. (1966) "Le système du relatif en français populaire" in Langages 3 : 40-48 .
- GUNNARSON K. Å. (1982) "Trois constructions à dépendance entre sujet et PP" in Linguisticae Investigationes 6-1 : 45-81 .
- HAASE A. (1965) *Syntaxe française du XVII^e s.* (5^e éd.), Paris Delagrave .
- HANKAMER J. (1973) "Why there are two than's in English" in *Chicago Linguistic Society* 9 : 179-192 .
- HIGGINS F. R. (1973) *The pseudo-cleft construction in English* Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass.
- HINTIKKA J. (1969) "Semantics for Propositional Attitudes" in J. Davis éd. *Philosophical Logic*, Dordrecht, Reidel .
- HIRSCHBÜHLER P. (1974) "La dislocation à gauche comme construction basique en français" in C. Rohrer & N. Ruwet éds .

- HORNSTEIN N. & A. WEINBERG (1981) "Case Theory and Preposition stranding" in Linguistic Inquiry 12 : 55-91 .
- HUOT H. (1974) "Les relatives parenthétiques" in C. Rohrer & N. Ruwet éds.
(1977) Recherches sur la subordination en français ,
Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII .
(1981) Constructions infinitives du français, le subo
donnant de , Genève, Droz .
- JACKENDOFF R.S. (1972) Semantic Interpretation in Generative
Grammar, Cambridge, Mass., The MIT Press .
- JAEGGLI O. (1982) Topics in Romance Syntax, Dordrecht, Foris
Publications .
- JAKOBSON R. (1957) "Les embrayeurs, les catégories verbales et le
verbe russe" , repris dans R. Jakobson, Problèmes de
Linguistique générale, Paris, Le Seuil, 1963 .
- KAYNE R. S. (1974/75) "French relative que" in Recherches Lin-
guistiques 2 : 40-61, et 3 : 27-92 .
(1975) French syntax, the transformational cycle, Cambridge,
Mass., The MIT Press (tr. française, Paris, Le Seuil, 1977).
(1979) "Rightward NP Movement in French and English" in
Linguistic Inquiry 10: 710-719.
(1980) "Extensions of Binding and Case Marking" in
Linguistic Inquiry 11 : 75-96 ; repris dans Kayne (1984) .
(1981a) "ECP extensions" in Linguistic Inquiry 12 : 93-133.
(1981b) "Two Notes on the NIC" in A. Belletti, L. Brandi
& L. Rizzi éds, Theory of Markedness in Generative Grammar,
Proceedings of the 1979 GLOW Conference, Scuola
Normale Superiore di Pisa ; repris dans Kayne (1984) .
(1981c) "On certain differences between French and
English" in Linguistic Inquiry 12 : 349-371; repris dans
Kayne (1984) .

- (1983) "Connectedness" in Linguistic Inquiry 14 : 223-249;
repris dans Kayne (1984) .
- (1984) Connectedness and Binary Branching, Dordrecht ,
Foris Publications .
- (1986) "Connexité et Inversion du sujet" in M. Ronat &
D. Couquaux éds .
- KAYNE R. S. & J. Y. POLLOCK (1978) "Stylistic Inversion, successive
cyclicity and Move NP in French" in Linguistic Inquiry
9 : 595-621 .
- KLEIBER G. (1981a) Problèmes de référence: Descriptions Définies et
Noms Propres, Collection Recherches Linguistiques, Centre
d'analyse Syntaxique de l'Université de Metz .
(1981b) "Relatives spécifiantes et relatives non spéci-
fiantes" in Le français moderne 49-3 : 216-133 .
- KLEIBER G. & R. MARTIN (1977) "La quantification universelle
en français" in Semantikos 2-1 : 19-36 .
- KOOPMAN H. & D. SPORTICHE (1984) "Le Principe de Bijection"
in Communications 40, Grammaire générative et sémantique.
- KRIPKE S. (1972) Naming and Necessity, Oxford, Basil Blackwell
(tr. fr. par P. Jacob, La logique des Noms Propres, Paris
éd. de Minuit, 1982) .
- KUNO K. (1976) "Subject, Theme and the speaker's empathy" in
Ch. Li éd. Subject and Topic, New York, Academic Press.
- LEES R. (1960) The grammar of English Nominalization, Thèse
de Ph D. édition : La Haye, Mouton (1968) .
- LYONS J. (1977) Semantics, tome II, Cambridge. University Press.
- MAROUZEAU J. (1969) Lexique de terminologie linguistique,
Paris, Paul Geuthner .
- Mc CLOSKEY J. (1979) Transformational Syntax and Model Theoretic
Semantics; a case study in Modern Irish , Dordrecht,
Reidel .

- MILNER J. Cl. (1976a) "De quelques restrictions limitant le Mouvement de qu-ronéotypé .
- (1976b) Reflexions sur la référence" in Langue française 30 : 61-71 .
- (1977) "A propos des Génitifs adnominaux en français" in C. Rohrer éd. Actes du colloque franco-allemand de linguistique théorique, Tübingen, Niemeyer .
- (1978) De la syntaxe à l'interprétation; quantités, insultes, exclamations, Paris, Le Seuil .
- (1979a) "La redondance fonctionnelle" in Linguisticae Investigationes 3-1 : 87-145 . repris dans Milner (1982).
- (1979b) "Le système de la négation en français et l'opacité du sujet" in Langue française 44 : 80-105 ; repris dans Milner (1982) .
- (1982) Ordres et raisons de langue, Paris, Le Seuil .
- (1984) "Syntaxe et Sémantique du constituant réciproque l'un... l'autre" in Recherches sur l'anaphore, Groupe de Grammaire scientifique du français, Collection ERA 642, D.R.L., Université de Paris VII .
- (1986) "Coréférence et co-indiciation : remarques à propos de l'axiome C " in M. Ronat & D. Couquaux eds.
- MORAVCSIK J. M. E. (1970) "Subcategorization and abstract terms" in Foundations of Language 6 : 473-487 .
- MOREAU M. L. (1971) "L'homme que je crois qui est venu: que, qui relatifs et conjonctions" in Langue française 11 : 77-90.
- OBENAUER H. (1974) "Combien je suppose qu'il faut de Règles pour isoler combien " in C. Rohrer & N. Ruwet eds.
- (1976) Etudes de syntaxe interrogative du français , Tübingen, Niemeyer .
- PESETSKY D. M. (1982) "Complementizer-trace phenomena and the Nominative Island Condition" in The Linguistic Review 1 : 297-343 .

- PINKHAM J. E. (1982) The formation of comparative clauses in French and English, Thèse de Ph.D. , Harvard University, distribué par IULC .
- POSTAL P. (1972) "A Global Constraint on Pronominalization" in Linguistic Inquiry 3-1
- QUINE W. V. (1953) "Reference and Modality", dans From a logical point of view, Cambridge, Mass., Harvard University Press; repris dans F. Zabeeh, E. D. Klemke & A. Jacobsen, Readings in Semantics, Urbana, University of Illinois Press (1974)
- (1960) Word and object, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- REINHART T. (1976) The syntactic domain of anaphora, Thèse de Ph. D., MIT, Cambridge, Mass.
- RIZZI L. (1978) "Violations of the Wh-Island Constraint and the Subjacency Condition" in Montreal Working papers in Linguistics, 11 ; repris dans L. Rizzi, Issues in Italian Syntax, Dordrecht, Foris Publ. (1982) .
- (1985) "Conditions de bonne formation sur les chaînes" in Modèles linguistiques 7-1 : 119-157 .
- ROHRER C. & N. RUWET (1974) eds, Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle, Tübingen, Niemeyer.
- RONAT M. (1982) "Une solution pour un apparent contre-exemple à la théorie du Liage" in Linguisticae Investigationes 6-1 : 186-196 .
- RONAT M. & D. COUQUAUX (1985) eds La grammaire modulaire, Paris, Ed. de Minuit .
- ROSS J. R. (1967) Constraints on Variables in Syntax, Thèse de Ph. D., MIT, Cambridge, Mass., reproduit par IULC .
- ROUVERET A. & J. R. VERGNAUD (1980) "Specifying reference to the subject: French causatives and conditions on representations" in Linguistic Inquiry 11 : 97-202 .
- RUSSELL B. (1940) An inquiry into meaning and truth, London, Allen & Unwin (tr. fr. par Ph. Devaux, signification et vérité, Paris, Flammarion, 1969) .

- RUWET N. (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Le Seuil .
- SANDBELD K. (1965) *Syntaxe du français contemporain; les Propositions subordonnées*, Genève, Droz .
- SPANG-HANSEN E. (1913) *Les Prépositions incolores en français moderne*, Copenhagen, G.E.C. Gads Forlag .
- SPORTICHE D. (1981) "Bounding Nodes in French" in The Linguistic Review 1 : 219-246 .
- STOCKWELL R. P., P.SCHACHTER & B. HALL PARTEE (1973) *The Major Syntactic Structures of English*, New-York, Holt, Rinehart Rinehart & Winston Inc .
- STOWELL T. (1981) *Origins of Phrase structure*, Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass.
- (1982) "Subject across categories" in The Linguistic Review
- STRAWSON P. F. (1959) *Individuals*, Londres, Methuen & Co (tr. fr. *Les individus*, Paris, Le Seuil, 1973) .
- (1967) *Introduction to logical theory*, Londres, Methuen & Co .
- (1971) *Logico-linguistic papers*, Londres, Methuen & Co (tr. fr. *Etudes de logique et de linguistique*, Paris, Le Seuil, 1977) .
- (1974) *Subject and predicate in Logic and Grammar*, Londres, Methuen & Co .
- TOGBEY K. (1966) "L'unicité de dont" in Le français moderne 34-2: 81-86.
- URMSON J. O. (1952) "parenthetical verbs" in Mind 61 : 480-496 ; repris dans Ch. E. Caton éd. , *Philosophy and ordinary language*, Urbana, University of Illinois Press, 1963 .
- VAX L. (1982) *Logique; lexique*, Paris, PUF .

- VERGNAUD J. R. (1974) *French relative clauses*, Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass.
- WALL R. (1972) *Introduction to mathematical linguistics*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall Inc.
- WASOW Th. (1979) *Anaphora in generative grammar*, Ghent, E. Story-Scientia P.V.B.A.
- WILLIAMS E. S. (1975) "Small clauses in English" in J. Kimball ed *Syntax and Semantics*, vol. 4, New York, Academic Press .
- (1978) "across the board rule application" in Linguistic Inquiry 9-1 : 31-43 .
- (1980) "Predication" in Linguistic Inquiry 11-1 : 203-238
- (1981) "Argument structure and morphology" in The linguistic Review 1-1 : 81-114 .
- (1983) "Against small clauses" in Linguistic Inquiry 14-2 : 287-308 .
- ZRIBI-HERTZ A. (1982) "Coréférence et pronoms réfléchis: notes sur le contraste lui/lui-même en français" in Linguisticae Investigationes 4-1 .
- (1982) Réponse à M. Ronat in Linguisticae Investigationes 661 : 197-199 .

